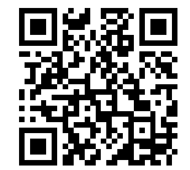
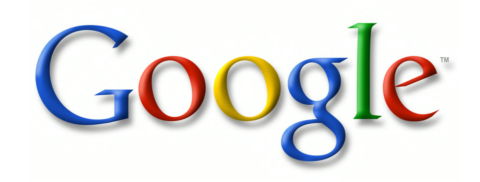
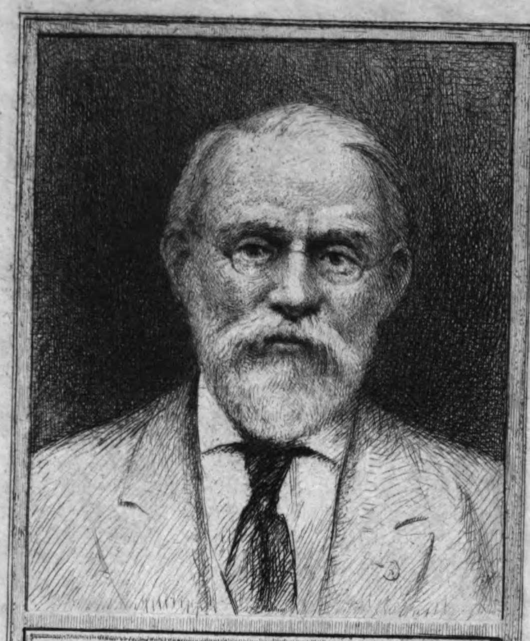



Google







MÉMOIRES

DE LA

[S]OCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

VII.

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE



BAR-LE-DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE

TOME VII.



BAR-LE-DUC
CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1898

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1897 (1).

Séance du 6 janvier 1897.

Présidence de M. DÉMOGET, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BOINETTE, BROCARD, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DÉMOGET, DESPIQUES, FISTIÉ, KONARSKI, MERCERON, PERNET, l'abbé PLAUCHE, POURCINES, RENAULD et ZURCHER.

M. le Président communique : 1° une lettre de M. MAXE-WERLY remerciant la Société de l'avoir élu pour son président; 2° une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

L'assemblée désigne pour la représenter au Congrès des sociétés savantes et des Beaux-Arts en 1897, MM. MAXE-WERLY, DESPIQUES et POURCINES.

MM. DESPIQUES et DÉMOGET présentent en qualité de membre correspondant M. Raoul DE CISTERNES, homme de lettres, 61, avenue Kléber, à Paris.

(1) Voir plus loin, à la suite des procès-verbaux, p. xxxj, la liste des ouvrages offerts à la Société ou envoyés par le ministère de l'Instruction publique et les sociétés correspondantes.

Communications et Lectures :

M. L. GERMAIN communique un travail sur des *Formules magiques et talismaniques extraites des catalogues des manuscrits de la Bibliothèque de Luxembourg*. Ces manuscrits vont du XIe au XVe siècle; ils proviennent des abbayes d'Echternach et d'Orval, ainsi que d'une collection tréviroise. Par un commentaire qu'il cherchera à étendre davantage, M. GERMAIN fait ressortir l'intérêt documentaire de ces pièces bizarres et étudie spécialement quelques textes particulièrement curieux ou d'usage fréquent, ceux surtout qu'il a précédemment rencontrés sur des cloches.

M. POURCINES, demande à M. BROCARD quelques éclaircissements au sujet du plan qu'il se propose d'adopter pour la rédaction et la publication de sa *Bibliographie des courbes géométriques*. Il estime que le titre choisi est incomplet et qu'il conviendrait d'y ajouter celui de *Catalogue*. M. BROCARD présente à ce sujet quelques explications ainsi que la liste d'environ 300 courbes qui ont reçu un nom particulier, et il donne lecture de divers paragraphes de la Bibliographie dont il s'occupe de coordonner les matériaux accumulés depuis trente ans.

M. BROCARD présente ensuite à la Société un calque des plus importantes variations barométriques enregistrées par l'appareil Rédier, dont les graphiques sont affichés dans la cour de la mairie. Il signale à l'attention de ses confrères la variation du 12 au 13 décembre 1895, tout exceptionnelle, — la variation du 23 au 25 septembre 1896, la plus grande observée (27 mill., minimum 734) — la courbe du 3 au 10 février 1896, montrant la marée diurne atmosphérique sur laquelle une communication a été faite le 6 novembre 1895.

Enfin notre confrère, à propos de sa communication de la séance de décembre sur la « chaînette », fait observer que la propriété de cette courbe d'être la forme d'équilibre de la voûte sans poussée, est, en réalité, un cas particulier d'un théorème de statique d'après lequel à toute position d'équilibre stable sous la seule action de la pesanteur correspond une position d'équilibre instable, mais d'équilibre, en supposant la ligne retournée suivant la verticale. Une application peut se faire à la recherche expérimentale de la forme d'une voûte composée d'un nombre donné de voussoirs.

Après cette communication, M. KONARSKI donne lecture d'une notice de M. LABOURASSE, *Une curiosité bibliographique*, relative à un ouvrage intitulé *Cosmogonie ou de la formation de la terre et de l'antiquité des pétrifications, nouveaux principes de géologie*, et publié en 1824, par M. Bonnaire-Mansuy, de Saint-Mihiel. L'auteur de ce

livre, d'une hardiesse bizarre et qui rompt en visière à toutes les idées admises bien longtemps avant lui par les géologues les plus autorisés, prétend, dans sa foi religieuse, concilier les démonstrations de la science moderne avec le récit de la Genèse, en assignant aux différents fossiles une origine prompte et simultanée. M. LABOURASSE analyse à grands traits ce système, qui fut jadis exposé, non sans d'expresses réserves, dans un article de critique du journal l'*Ami de la Religion et du Roi*, de 1825.

Ces lectures terminées, la Société, sur les rapports de MM. J. BAUDOT et DÉMOGET, prononce l'admission, au nombre des ses correspondants, de MM. LIGNOT, ancien magistrat, maire de Nettancourt, et le Comte DE NETTANCOURT, propriétaire à Thillombois.

L'assemblée décide enfin, avant de lever la séance, qu'elle fera parvenir à M. André THEURIET, membre correspondant, l'expression toute spéciale des sentiments de satisfaction et d'orgueil que lui fait éprouver l'élection à l'Académie française de l'écrivain à qui les mœurs et les paysages de Bar et du Barrois ont inspiré tant de chefs-d'œuvre empreints de l'amour du pays natal, autant que de fine et délicate observation.

Le Secrétaire, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 3 février 1897.

Présidence de M. FISTIÉ, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. BOINETTE, BROCARD, BUNGENER, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, C. FISTIÉ, KONARSKI, POURCINES, PRÉLAT, L. ROUSSELLE, — et M. JACOB, membre honoraire.

MM. DESPIQUES et A. PERNET se font excuser.

Après avoir exprimé le sentiment de reconnaissance que lui fait éprouver son élection en qualité de vice-président, M. FISTIÉ communique une lettre par laquelle M. André THEURIET remercie la Société du témoignage de sympathie qu'elle lui a fait parvenir à l'occasion de son élection à l'Académie française. M. le Président se fait également l'interprète de la vive satisfaction causée à tous nos confrères par la promotion au grade d'officier de l'Instruction publique de M. LABOURASSE, l'un des principaux lauréats de nos derniers concours.

M. JACOB dépose sur le bureau une lettre par laquelle M. DESSEILLE appelle une fois encore l'attention de tous ceux qui s'intéressent à nos monuments historiques sur l'état de délabrement de l'église d'A-

vioth et prie instamment la Société d'intervenir de nouveau auprès des pouvoirs publics. Une démarche en ce sens auprès de M. le Préfet de la Meuse est décidée.

M. le Comte Gaston de Ligniville et M. Démoget présentent, au titre de membre correspondant, M. le Vicomte Arthur de Bizemont, ancien officier supérieur au château du Tremblois, par Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle). — MM. Fistié et Dannreuther présentent, au même titre, M. Garnier, agrégé de l'Université, professeur d'anglais au Lycée de Bar-le-Duc.

Sur la proposition de M. Konarski, la Société décide l'envoi, qui sera continué chaque année, de la collection complète de ses *Mémoires* à la Bibliothèque du Cercle de l'Union, de Bar-le-Duc.

Communications et Lectures :

M. Konarski communique, de la part de M. Freünd-Deschamps, deux lettres datées de Vienne, 26 janvier et 24 avril 1697, signées de François Le Bègue, doyen du chapitre de Saint-Dié, et adressées à un religieux qui semblerait être D. Calmet, alors âgé d'environ 25 ans. Le Bègue entretient son correspondant du projet qu'il voudrait voir mettre à exécution « de faire les portraits de nos Ducs en « taille douce, avec l'abrégé de leur vie derrière, pour l'éducation de « nos princes ». A ce propos, Le Bègue discute longuement la valeur respective de deux opinions alors en présence, dont l'une prétendait faire descendre les Ducs de Lorraine de Guillaume de Boulogne, frère de Godefroid de Bouillon, et, par conséquent, descendant de Charlemagne, tandis qu'une autre, plus récente à cette époque et définitivement assise aujourd'hui, leur assignait pour origine Gérard d'Alsace (V. Digot, I, pp. 282 et suiv.). — Le Bègue, sans se dissimuler que le premier système passe aux yeux du plus grand nombre pour « une hérésie », s'y range sans hésiter et développe les arguments qui militent, selon lui, en faveur de sa thèse. Il pousse vivement son correspondant à l'adopter, « l'ancienne doctrine ne convenant pas au bien de l'État ». Et, ailleurs, écrivant, ne l'oublions pas, de Vienne où il était précepteur du futur Duc Léopold, il ajoute : « on estime « icy si fort cette descendance qu'on la préfère à l'autre; aussy on « desire que nos historiens n'entrent point dans le sentiment des « Pères Vignier et Mainbourg; c'est ce que j'ai pris la liberté de vous « escrire comme vous l'avez désiré ».

M. Konarski donne ensuite lecture d'un travail de M. L. Germain sur *Un monument funéraire du commencement du* XVIIe *siècle con-*

servé dans l'Eglise paroissiale de Montmédy. C'est un bas-relief rectangulaire, en pierre noire, qui représente, agenouillés aux côtés d'un crucifix posé sur un autel, un chevalier et une dame accompagnés de leurs patrons, saint Mathias et sainte Anne. Latéralement sont les quatre quartiers de chacun des époux qui — et c'est ce que M. L. GERMAIN s'applique à démontrer — semblent ne pouvoir être que Mathias de Noirefontaine et Anne de Gorcy. Quoiqu'il possède beaucoup de notes sur ces familles bien connues, notre confrère n'a pu retrouver de détails sur les deux personnages dont il s'agit. — Une particularité iconographique mérite, dans ce monument, de fixer l'attention : sainte Anne a auprès d'elle, non pas la Vierge enfant, mais une statuette de Marie, couronnée, les cheveux flottants et portant l'enfant Jésus nu, auquel elle paraît donner une pomme. M. GERMAIN est persuadé que l'artiste a représenté là une statue célèbre de la région, et s'attache à établir qu'il s'agit de N. D. d'Orval, dont le bas-relief de Montmédy offre peut-être l'une des représentations les plus anciennes et les plus intéressantes.

Après cette lecture, il est procédé au vote pour l'élection de M. Raoul DE CISTERNES, homme de lettres, à Paris, qui est admis au nombre des membres correspondants. M. DANNREUTHER et M. DESPIQUES sont respectivement désignés comme rapporteurs des candidatures de MM. DE BIZEMONT et GARNIER. Puis la séance est levée.

Le Secrétaire, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 3 mars 1897.

Présidence de M. DÉMOGET, *Vice-Président*.

Sont présents : MM. BARROIS, BROCARD, DANNREUTHER, DÉMOGET, DESPIQUES, FISTIÉ, KONARSKI, PERNET, l'abbé PLAUCHE et RENAULD. — S'excusent : MM. BERTEAUX et PRÉLAT.

M. le Président communique une lettre du Secrétaire de l'Institut géologique de l'Université d'Upsala demandant un échange de publication avec notre Société. Cet échange est accordé.

M. le Président du Cercle de l'Union de Bar-le-Duc remercie de la décision prise à la séance de février au sujet de l'envoi des *Mémoires* de la Société à la Bibliothèque du Cercle.

M. BROCARD émet le vœu qu'une partie des locaux actuellement occupés par la Bibliothèque municipale soit, si les circonstances le permettent, concédée à la Société pour y déposer ses collections de

livres et de manuscrits quand la translation de la Bibliothèque publique aura été effectuée, conformément à une décision récente du Conseil municipal. Ce vœu, adopté à l'unanimité, sera transmis à M. le Maire de Bar-le-Duc.

Sont présentés aux suffrages de la Société :

1° En qualité de membre titulaire, M. COMBARIEU, Préfet de la Meuse, par MM. KONARSKI et DANNREUTHER;

2° En qualité de membres correspondants, M. BAZOCHE, notaire honoraire, à Commercy, par MM. BAUDOT et KONARSKI, et M. Alfred PIERROT, publiciste, à Montmédy, par MM. JACOB et BERTEAUX.

M. BERTEAUX transmet, au nom de notre confrère, M. MASURE, ancien Inspecteur d'Académie de la Meuse, un ouvrage intitulé : *Recherches sur les qualités hygiéniques des bons vins naturels; la falsification des vins*, etc. L'auteur demande que ce travail, fruit de dix années d'études et d'expériences, soit soumis à l'examen d'une commission compétente et fasse ensuite l'objet d'un rapport. MM. PERNET, BOINETTE et BUNGENER sont désignés à cet effet.

Communications et Lectures :

M. KONARSKI commence la lecture d'un travail de M. MAXE-WERLY, intitulé : *Notes et Documents pour servir à l'Histoire de l'Art et des Artistes dans le Barrois*, entièrement rédigé d'après les témoignages authentiques d'inventaires anciens ou récents, de contrats de mariage, de testaments, de chroniques contemporaines, etc. Dans la première partie de ce mémoire, consacrée à l'état des demeures ducales au Moyen-Age, l'auteur, s'attachant particulièrement aux châteaux de Bar et de Louppy, en montre le mobilier et la décoration intérieure, fait ressortir l'importance des richesses qu'ils contenaient en vaisselle précieuse, bijoux et objets d'art, et termine en rappelant le séjour à Bar et les travaux du célèbre sculpteur Pierre de Milan.

Sur les rapports de MM. DANNREUTHER et DESPIQUES, M. le Vicomte de BIZEMONT, ancien officier supérieur, au château du Tremblois (Meurthe-et-Moselle), et M. GARNIER, professeur agrégé au Lycée de Bar-le-Duc, sont élus membres correspondants.

M. ZURCHER est désigné comme rapporteur de la candidature de M. COMBARIEU;

MM. DÉMOGET et DANNREUTHER sont chargés de la même mission en ce qui concerne MM. BAZOCHE et Alfred PIERROT.

Le Secrétaire, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 7 avril 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Boinette, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Démoget, Fistié, Konarski, Laurent, l'abbé Plauche, Pernet et Zurcher ; — M. Jacob, membre honoraire, et M. Garnier, membre correspondant.

MM. Despiques et Lignot se font excuser.

M. Labourasse remercie la Société des félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa promotion au grade d'Officier de l'Instruction publique. « La première, dit-il, parmi les Sociétés dont je « m'honore de faire partie, elle m'a appelé à elle dès son origine; elle « a encouragé mes débuts, je lui dois le peu que je vaux, et la plus « large part lui revient de droit dans l'honneur qui m'a été fait ».

M. le Vicomte de Bizemont remercie la Société de son admission.

M. le Ministre de l'Instruction publique transmet des instructions pour le classement et l'inventaire qu'il poursuit, en vertu de la loi du 30 mars 1887, des objets mobiliers appartenant à l'État aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'Histoire ou de l'Art, un intérêt national. La Société, résolue à prêter tout son concours à cette œuvre, chaque jour plus nécessaire en présence du vandalisme de certaines municipalités et de certaines fabriques, fait appel à tous ses membres pour y collaborer et décide l'insertion intégrale dans son prochain volume de la circulaire ministérielle et des modèles d'inventaires qui y sont annexés.

La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne adresse à notre bibliothèque un certain nombre de fascicules s'échelonnant entre les années 1867 et 1877, et destinés à combler des lacunes existant dans la série que nous possédons de son *Bulletin*.

MM. Boinette et Konarski présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre correspondant, M. l'abbé Stanislas Gillet, élève au Grand séminaire de Verdun.

Communications et Lectures :

Un Romancier anglais à Bar-le-Duc, tel est le titre de la communication, pleine d'un singulier intérêt, par laquelle M. Garnier, membre correspondant admis à la dernière séance, paie en quelque sorte, et paie royalement sa bienvenue.

Ce n'est pas sans une vive surprise qu'en feuilletant quelques romans anglais récemment parus, notre nouveau confrère constata que l'un d'entre eux — *Le secret de Narcisse,* par M. Edmund Gosse, — avait pour théâtre Bar-le-Duc même, le Bar féodal. Narcisse, le héros de ce livre, est un petit paysan dont Ligier Richier, ayant cru deviner en lui un artiste de grand avenir, a fait son élève préféré. Mais Richier ne tarde pas à s'apercevoir qu'il s'est mépris. Le disciple ne sera jamais qu'un praticien médiocre et banal et le maître se détache peu à peu de lui. Désolé de cet abandon, Narcisse voudrait frapper une grand coup et reconquérir par un chef-d'œuvre la bienveillance de son protecteur. Un jour, en regardant le « Squelette », il veut égaler cette statue, la dépasser même. Non seulement il fera, lui aussi, son « Squelette », mais il fera de ce squelette un automate en bois de sycomore, un automate qui jouera de la viole. Narcisse se met donc à l'ouvrage dans le plus grand secret, et le joueur de viole vient d'être muni de son dernier ressort quand, à la suite d'une querelle d'amoureux, Rosalie, la maîtresse du jeune artiste laisse échapper une parole imprudente en s'épanchant dans le sein des commères du quartier. D'un bout à l'autre de la rue des Ducs le bruit va, confus d'abord, que des choses étranges se passent dans l'atelier du jeune statuaire. La clameur grossit et les faits se précisent. Du Rossignol au Tribel, toute la Ville-Haute est en émoi. Le peuple, enfin se rue chez Narcisse, brise les portes, envahit l'atelier, découvre l'automate. Et, au moment où il va être conduit au supplice, Narcisse, emprisonné sous l'inculpation de sorcellerie, tombe mort dans son cachot en apprenant que son chef-d'œuvre vient d'être brûlé avant lui sur une sentence du Prévôt de Bar.

Telle est la trame essentielle du livre de M. Gosse. Mais, ce dont une sèche analyse ne peut donner l'idée, c'est l'intérêt que présente au point de vue local ce roman dont toutes les péripéties se déroulent dans les rues du Bar d'autrefois, et dont chaque page offre un tableau de la vie barrisienne, féodale, bourgeoise ou populaire, au milieu du XVIe siècle. Le cortège de la Duchesse allant prier à Saint-Maxe, un repas homérique chez le Trompette du Duc sont entre bien d'autres, au dire de M. Garnier, deux scènes traitées avec une inspiration particulièrement heureuse.

Ce roman historique à la façon de Walter-Scott retrouvera-t-il auprès du public français, actuellement si fort épris de littérature étrangère, le succès qu'il a rencontré en Angleterre? M. Garnier le pense, puisqu'il en prépare une traduction, dans laquelle il voudrait, avec l'assentiment de l'auteur, amender suivant nos goûts quelques

détails secondaires, comme, par exemple, les noms des deux amoureux, Narcisse et Rosalie, un peu faits pour provoquer aujourd'hui le sourire des lecteurs d'en deçà de la Manche, même à la Ville-Haute. Ce qu'il nous importe de connaître, c'est la genèse toute originale de cette œuvre, ce sont les circonstances qui ont pu provoquer l'éclosion aux bords de la Tamise de ce livre inopinément inspiré par la vue d'une petite ville française qui doit faire bien rarement le sujet des conversations dans le Strand et dans Regent-Street. M. Garnier n'a pas manqué d'interroger à cet égard l'auteur dont il se prépare à vulgariser le livre, et ce qu'il a appris sur ce point par une lettre de M. Gosse qu'il communique à la Société, n'est certes pas fait pour nous intéresser moins que les amours de Narcisse et de Rosalie.

Critique, romancier et poète, M. Edmund Gosse est une des figures les plus en évidence de la littérature anglaise contemporaine. L'importance de sa personnalité peut, dit M. Garnier, se résumer en deux mots : c'est le Jules Lemaître d'Outre-Manche. Venu en touriste dans les Vosges au mois de mai 1891, M. Gosse, après une semaine ou deux d'averses ininterrompues, jugea plus pratique de retrouver le brouillard et la pluie au coin de son foyer et reprit le chemin de Londres. Un incident de voyage le contraignit à s'arrêter à Bar. Il descendit dans un hôtel de la Rochelle. C'était le soir, à une heure avancée, par une nuit très sombre. Au moment de se mettre au lit il jette un coup d'œil à la fenêtre et aperçoit, « brillant dans le ciel, une planète étrange ». En bon anglais soucieux d'approfondir les choses, il rentre dans son veston et dans ses bottes, sort de l'hôtel et, guidé par l'éclat intermittent du phénomène, arrive, à travers le réseau des ruelles qui accèdent à la Ville-Haute, au pied de la tour à jamais immortalisée par notre confrère Forget. Fixé sur la nature de la planète, M. Gosse se retourne vers les venelles non moins étranges qui l'ont amené là. Il s'y engage au hasard, parvient à la Ville-Haute, erre à travers ses rues une partie de la nuit. Il y revient le lendemain. Il y est encore au bout de quatre jours — « *madly in love in the place* » — « follement amoureux de cette ville ». Il entre chez un libraire, « non loin de l'hôtel ». Il y demande d'une voix tranquille une Histoire de Bar. Le libraire lui répond que jamais les habitants n'ont ressenti la nécessité d'avoir entre les mains un semblable ouvrage. Il réplique qu'il est impossible qu'une telle ville n'ait pas son histoire; et le libraire, inquiet de l'insistance de cet homme étrange qui veut absolument connaître l'histoire de Bar, l'éconduit avec douceur en le prenant pour un fou. M. Gosse rentre à Londres, com-

pulse dans les bibliothèques tous les documents imprimés qu'il y rencontre sur la Lorraine et le Barrois, puis écrit son livre au souvenir du chef-d'œuvre de Ligier et de cette ville « où il compte bien revenir un jour ».

Ainsi naquit à Londres, comme nous l'ont conté M. Garnier et M. Gosse lui-même, *Le Secret de Narcisse*, roman barrisien. Impeccablement conçu, sans aucun doute, au point de vue de la composition et du style — la renommée littéraire de son auteur nous en est le plus sûr garant — jusqu'à quel point aura-t-il su s'inspirer de la vérité historique et archéologique? Il sera, pour nous, bien curieux de le voir, et l'avenir nous le dira. Pour le présent, une moralité se dégage de ce qui précède. En face de cet écrivain parvenu dans son pays au sommet de la hiérarchie littéraire, que rien ne rattache à notre région, que rien ne rattache à la France, que le plus inattendu des hasards jette pour une nuit dans l'auberge d'un chef-lieu ignoré, et qui, errant à travers les ruelles où le conduit sa fantaisie de touriste, s'attarde pendant des jours, « s'éprend follement » de l'humble petite ville dont le charme se dégage peu à peu à ses yeux et lui inspire un livre tout entier, n'est-il pas, en vérité, piquant d'entendre autour de nous de jeunes viveurs maudire, entre un record de bicyclette et une chanson de café-concert, le sort qui les poussa dans une ville d'une aussi banale insignifiance, à les entendre, et de voir les enfants même du pays marcher indifférents à travers ces rues, ces souvenirs et ce passé?

La Société, après avoir entendu M. Garnier, décide que le volume des *Mémoires* où figure le travail de M. l'abbé Renard, sur le Château de Bar-le-Duc, sera adressé à titre d'hommage à M. Edmund Gosse.

M. Barrois, au nom de M. Bertéaux, donne lecture d'une *Notice nécrologique sur M. Langrognet*, décédé président honoraire de la Société.

Sur le rapport de M. Zurcher, M. Combarieu, préfet de la Meuse, est admis comme membre titulaire.

Sur les rapports de MM. Démoget et Dannreuther, MM. Bazoche, notaire honoraire à Commercy, et Alfred Pierrot, publiciste à Montmédy, sont élus membres correspondants.

M. l'abbé Plauche est désigné comme rapporteur de la candidature de M. l'abbé Gillet.

Vu l'heure avancée, la suite des lectures à l'ordre du jour est remise à la séance de mai.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 5 mai 1897.

Présidence de M. Maxe-Werly, *Président.*

Sont présents : MM. Baudot, Boinette, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Démoget, Despiques, Fistié, Forget, Laurent, Maxe-Werly, Pernet, l'abbé Plauche, Pourcines et Renauld.

M. Konarski se fait excuser.

M. Démoget, vice-président, prend la parole pour souhaiter la bienvenue à M. Maxe-Werly, président, qui, pour la première fois depuis son élection, assiste à la séance. Il salue en lui le continuateur des Servais, des de Widranges; il loue le collectionneur infatigable qui amassa tant de précieux matériaux pour l'iconographie, la numismatique et l'archéologie du Barrois. M. Maxe-Werly, dit-il, conserve l'âme du vieux pays barrois; à ce titre, il était naturellement désigné comme président de la Société et il est heureux de le saluer aujourd'hui, en lui cédant le fauteuil.

M. Maxe-Werly se déclare très ému de la cordiale bienvenue de M. Démoget et des sympathies qui l'entourent; il remercie en particulier les présidents qui l'ont suppléé en son absence et fait les vœux les plus ardents pour la prospérité de la Société.

Correspondance :

M. Kilian, président de la Société de statistique de l'Isère, demande l'échange des publications, qui est accordé pour les derniers fascicules.

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne organise des fêtes en l'honneur du cinquantième anniversaire de sa fondation et prie la Société des Lettres de désigner des délégués. Sont nommés par acclamation MM. Konarski et Pourcines.

M. le Bibliothécaire de l'Université d'Upsala (Suède) accuse réception des vingt volumes donnés par la Société et annonce en retour l'envoi d'un paquet assez volumineux d'ouvrages.

M. Garnier, nommé professeur au Lycée de Rouen, communique à la Société des Lettres les remerciements de M. Edmund Gosse, romancier anglais, pour l'envoi du volume des *Mémoires* qui lui a été fait. Il donne en même tempe sa démission de membre correspondant avec l'expression de tous ses regrets.

M. Léon Morel, de Reims, adresse une notice sur la découverte d'une nécropole antique à Clermont-en-Argonne. Il est décidé que

cette notice sera communiquée à la commission de publication.

M. L. Maxe-Werly lit quelques pages du chapitre qu'il consacre aux imagiers et aux « maîtres des œuvres », dans son étude sur *l'Art et les Artistes dans le Barrois*. Après avoir rappelé ce qu'étaient antérieurement à la Renaissance les tailleurs d'images et évoqué le souvenir de quelques-uns d'entre eux qui furent à la fois sculpteurs émérites, peintres, machinistes, ingénieurs et fortificateurs, notre confrère énumère rapidement les œuvres principales qui se voyaient autrefois dans les Collégiales de Saint-Maxe et de Saint-Pierre, dans les principales églises, abbayes et prieurés du Barrois, puis il fait passer sous les yeux de la Société les reproductions photographiques des monuments les plus remarquables dont il donne la description.

Après avoir attiré l'attention de nos confrères sur la nécessité de sauver de la destruction le peu qui reste encore dans nos édifices religieux des objets mobiliers intéressant l'art et l'histoire dans notre région, M. L. Maxe-Werly termine sa courte communication en témoignant son vif regret de voir le peu de zèle apporté par les fabriques à la conservation des inscriptions encastrées çà et là dans les murs des églises, des pierres tombales et autres monuments rappelant les noms des bienfaiteurs qui avaient participé à leur édification, à leur embellissement, et dont quelques-uns sont des plus importants, tant au point de vue historique qu'en raison de leur remarquable exécution.

A la suite de cette lecture et à propos de la disparition d'objets curieux qui accompagnent souvent les réparations des églises, M. Jules Baudot demande à la Société l'autorisation de s'adresser en son nom à l'autorité ecclésiastique pour faire dresser par les curés, la liste des objets mobiliers. La Société adopte le vœu de M. Baudot, et décide que la même demande sera adressée à l'administration des Forêts pour qu'il soit fait un relevé des croix, bornes et autres vestiges d'un intérêt historique qui pourraient être disséminés dans les bois.

M. Pourcines rend compte de son mandat au Congrès des sociétés savantes, auquel il a assisté, surtout à la section de photographie.

M. Léon Germain signale, dans le dernier fascicule de la *Revue numismatique*, une grande et belle médaille, des récentes acquisitions du Cabinet de France, publiée par M. H. de La Tour. Elle offre avec la date 1524 le portrait et les armes de *Renatus de Maria*, *abbas Sancti Michaelis*, ce que, d'après le *Gallia christiana*, M. de La Tour rapporte au Mont-Saint-Michel. M. Germain restitue cette désignation à l'abbaye de Saint-Mihiel, dont, précisément en 1524, René de Maria ou de Marye, était abbé. Il est bien connu dans l'histoire de

ce monastère par son faste et ses goûts artistiques; la plus grosse des cloches de l'église, refondue par lui à l'époque indiquée, offre son nom et son sceau, armorié identiquement à la médaille que M. de La Tour vient d'étudier.

Avant de clore la séance, M. Démoget, vice-président, adresse au nom de la Société ses félicitations les plus chaleureuses à notre président, dont M. le Ministre de l'Instruction publique a annoncé récemment, à la séance solennelle du congrès des Sociétés Savantes, la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Le ministre a voulu récompenser de longues années de travail et de dévouement à l'histoire locale, et c'est pour M. Démoget un plaisir de se faire aujourd'hui l'interprète de la joie de tous nos confrères. M. Maxe-Werly se défend des éloges qui lui sont adressés et tient à faire remarquer que c'est à titre de Président de la Société des Lettres de Bar-le-Duc que cette croix lui a été accordée.

M. le Président pense également aux autres sociétaires qu'ont récompensés les pouvoirs publics, et il est heureux d'adresser ses plus vives félicitations à M. Lucien Wiener, membre correspondant à Nancy, nommé officier de l'Instruction publique, et à M. Maurice Braibant, membre titulaire, avocat à Bar-le-Duc, nommé officier d'Académie.

Sur le rapport de M. l'abbé Plauche, M. l'abbé Gillet, élève au Grand Séminaire de Verdun, est élu membre correspondant.

M. Barrois est désigné comme rapporteur de la candidature de M. Biguet, instituteur à Gesnes, présenté par MM. Jacob et Dannreuther.

Vu l'heure avancée, la suite des lectures à l'ordre du jour est remise à la séance prochaine.

Le Secrétaire-adjoint, Paul Despiques.

Séance du 2 juin 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Baudot, Boinette, Brocard, Ch. Collin, Combarieu, Dannreuther, Démoget, Despiques, C. Fistié, Konarski, Laurent, Pernet, l'abbé Plauche et Prélat.

Correspondance :

Lettre de M. l'abbé Gillet, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

Communications et Lectures :

M. Despiques, au nom de la Commission de publication, donne lecture du rapport annuel sur les travaux à insérer dans le prochain volume des *Mémoires* de la Société. Sont admis à l'insertion : *Jean Crocq, sculpteur de Bar-le-Duc*, par M. Maxe-Werly ; — *Pierre tombale de Colin Massey au Musée de Bar*, par le même ; — *Charte de 1151 concernant la Forêt de Baudonvilliers*, par le même ; — *Le Luxe au Presbytère avant 1789*, par M. Labourasse ; — *Les Procès-verbaux de la Recherche de Didier Richier dans le Barrois en 1581*, par M. Fourier de Bacourt ; — *Les Anoblis de Ligny : Jacques La Gabbe*, par le même ; — *L'Ancien Hôtel Prudhomme à la Ville-Haute de Bar*, par le même ; — *Une identification erronée : Euville et Venizy*, par M. P. Marichal ; — *Le Pillage de Saint-Joire par les Lorrains et les Suédois en 1636*, par M. Dannreuther ; — *Une taque de foyer aux armes des Busselot de Saint-Mihiel*, par M. L. Germain ; — *Inscriptions relatives au département de la Meuse*, par M. A. Benoit ; — *Notice sur M. Langrognet*, par M. Berteaux.

Dans une communication étendue, intitulée *La chasse à la Licorne et l'Immaculée Conception*, M. L. Germain rappelle une discussion archéologique qui a eu récemment lieu à la Société des Antiquaires de France sur l'interprétation de la légende de la Licorne combinée avec la scène de l'Annonciation et plusieurs attributs de la Vierge Marie. Il considère comme trop étroites ou trop vagues les dénominations proposées jusqu'à ce jour. La série des attributs de la Vierge est semblable à celle qui fait partie de la scène allégorique de l'Immaculée Conception aux xve et xvie siècles. L'époque où ces deux représentations sont en faveur est la même. M. Germain estime donc que, dans l'entier développement qu'elle prit à cette époque, la chasse à la Licorne symbolise la pureté virginale et originelle de la mère du Christ et tend, en particulier, à figurer la croyance à l'Immaculée Conception, devenue très populaire dans le cours du xve siècle. La légende du roi de Mercie — altération contemporaine du Jugement de Pâris — qui correspond souvent à la chasse à la Licorne, corrobore ce symbolisme.

Dans une notice intitulée *J.-B. Harmand, Député de la Meuse à la Convention*, M. Despiques expose comment il est tombé entre ses mains, grâce à l'obligeance de Mlle Henriot de Bar-le-Duc, de nos confrères MM. Maxe-Werly et Forget, de M. Étienne Charavay et de M. Ch. Adam, professeur au Lycée de Nancy, toute une série de documents concernant Jean-Baptiste Harmand, conventionnel de la Meuse.

Il a consulté les recueils biographiques les plus divers et a pu constater les incertitudes et les inexactitudes qui fourmillent dans tout ce qui a été écrit sur le compte de J.-B. Harmand. C'est ce qui lui a donné l'idée de condenser les renseignements certains qu'il a recueillis; et, avant de mettre en œuvre ces documents, il a voulu en faire part à la Société, dans l'espérance peut-être de faire de nouvelles découvertes par l'intermédiaire de nos collègues qui s'intéresseraient à ces recherches.

M. Despiques commence donc par établir la portée de sa notice : J.-B. Harmand n'est à ses yeux qu'un personnage très secondaire de l'histoire de la Révolution ; il ne s'illusionne pas sur la valeur de son héros, mais il a été séduit par son caractère aventureux, par sa vie passionnée et tumultueuse, par un ensemble de détails qui donnent à cette figure une vive et particulière originalité.

J.-B. Harmand est né à Souilly le 10 novembre 1751, de Jean-Dieudonné Harmand, qui eut six enfants. Il importe tout d'abord de le distinguer de Nicolas-François Harmand, membre de l'Assemblée constituante, plus tard préfet et baron d'Abancourt. J.-B. Harmand fit ses études au séminaire de Verdun en même temps que ses frères. Il semble qu'il suivit ensuite les cours de l'École de droit de Reims et que, poussé par ses goûts d'aventures, il abandonna la toge pour l'uniforme. M. Despiques analyse, en effet, une lettre adressée par J.-B. Harmand à l'un de ses frères au moment de son départ pour l'armée, lettre où J.-B. Harmand laisse percer tous ses regrets du passé, ses craintes de l'avenir, et se montre sous le coup d'un abattement bien naturel chez un jeune homme de vingt-cinq ans, qui se trouve pour la première fois isolé loin des siens.

Mais brusquement, de parti-pris, Harmand a brisé tout lien entre lui et sa famille. Il s'est engagé dans l'infanterie de marine et il assiste, pour ses débuts à la bataille d'Ouessant (27 juillet 1778), qu'il raconte en une longue lettre adressée à son père. Cette lettre, pleine de traits curieux, nous montre le jeune homme plus aguerri contre les difficultés de la vie. Il a pris son parti des agitations et des dangers de son existence; il est devenu un bon soldat et il raconte avec précision, avec beaucoup d'énergie et de pittoresque surtout, l'événement dont il a été le témoin. Il montre avec des chiffres à l'appui l'attitude courageuse des Français devant les Anglais; il rappelle l'ardeur et l'enthousiasme de ses camarades ; il n'oublie pas les dangers qu'il a courus, entre autres ce boulet qui lui passe entre les jambes; il évoque plaisamment le testament écrit en faveur d'un camarade auquel il laissait, en cas de décès, son butin, que la mer a ensuite

emporté. Ce sont, en un mot, des traits heureux de belle et joyeuse bravoure, qualité ordinaire de nos soldats meusiens, déjà constatée en d'autres circonstances par M. Despiques. Enfin, Harmand apporte son témoignage en faveur du duc de Chartres, qu'on accusa plus tard à la Cour d'avoir empêché par son inexpérience des choses maritimes le gain d'une victoire complète, et, en énumérant les causes qui ont arrêté les Français, il fixe un petit mais très intéressant problème d'histoire générale.

M. Despiques expose ensuite comment J.-B. Harmand songeait probablement toujours à son pays natal, car, en 1779, il subissait à Reims ses examens de licencié en droit. Cependant, il ne revint dans le Barrois que vers 1786. A partir de cette époque, M. Despiques a pour se guider une pièce émanée et signée de J.-B. Harmand lui-même : c'est une espèce de *curriculum vitæ* non daté, qui semble avoir été composé par Harmand pour accompagner une demande de poste adressée peut-être à l'empereur Napoléon. On retrouve dans ce document une imagination ardente, un penchant à l'emphase, à la vantardise. Harmand exalte son mérite, son activité, son dévouement aux idées nouvelles; il rappelle son rôle au début de la Révolution, comment il a puissamment contribué à son succès dans le Barrois, quelles luttes il a dû subir et enfin quelle a été son attitude à la Convention et dans les assemblées suivantes. M. Despiques, en passant, explique les faits auxquels fait allusion Harmand, en les corroborant soit par des documents des archives municipales, soit par des extraits des registres de délibérations de la municipalité de Bar-le-Duc; et il conclut pour aujourd'hui non seulement en rappelant l'intérêt psychologique de telles études, mais en insistant avant tout sur les progrès que ferait l'histoire de la Révolution si une enquête sérieuse et scientifique était menée sur chacun des héros que nos provinces ont fournis à ce grand drame. Il espère donc que sa communication attirera la bienveillante attention de ses collègues de la Société des Lettres et lui permettra de pousser plus loin ses recherches.

En raison de l'heure avancée, la suite de cette communication est remise à la réunion de juillet.

Sur le rapport présenté par M. Barrois, M. Biguet, instituteur à Gesnes, est admis au titre de membre correspondant.

Avant de lever la séance, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Combarieu, préfet de la Meuse, tout récemment élu membre titulaire. M. Combarieu remercie en quelques mots. La lecture de M. Despiques qu'il vient d'entendre ne peut que l'engager à revenir souvent. S'il communiquera peu, dit-il, il demandera beaucoup et ques-

tionne dès aujourd'hui M. Démoget à propos d'une façade d'un style inusité qu'il a remarquée à Dun et qu'il croit pouvoir attribuer à l'influence des Flandres espagnoles. M. Démoget confirme cette appréciation en rappelant les événements dont le nord de la Meuse et surtout Stenay, Jametz, Montmédy ont été autrefois le théâtre, et termine par une courte conférence sur les différents styles que l'on rencontre dans les diverses régions du Barrois.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 7 juillet 1897.

Présidence de M. Fistié, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Boinette, Brocard, Dannreuther, Forget, Laurent, l'abbé Plauche.

M. Konarski se fait excuser.

M. Forget remplit les fonctions de Secrétaire.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance :

M. Guyot, président de la société d'Archéologie lorraine, remercie la Société des Lettres de Bar-le-Duc de la marque de sympathie qu'elle a bien voulu témoigner à une œuvre lorraine en déléguant un des siens, M. l'abbé Plauche, à l'inauguration du monument de La Mothe.

Communications et Lectures :

M. Maxe-Werly appelle l'attention de la Société sur la disparition progressive des substructions de l'ancien château de Mussey par suite des fouilles opérées pour l'extraction du sable. Il exprime le désir de voir centraliser entre les mains de la Société les menus objets, éperons, clefs, etc., découverts par les travaux et qui permettront, avec un relevé sommaire du plan des lieux, de reconstituer partiellement l'historique de ce château qui datait du xiiie siècle et qui paraît avoir été ruiné sur la fin du xive. La Société s'associe à ce vœu et décide que des démarches seront tentées dans ce sens auprès des personnes notables de Mussey.

M. Fourier de Bacourt communique une étude sur une ***Inscription lapidaire rappelant le siège de Ligny-en-Barrois, par le maréchal***

de Turenne en décembre 1652. Cette étude est renvoyée à la Commission de publication pour qu'elle la fasse insérer dans le volume des *Mémoires*, en cours d'impression.

M. l'abbé PLAUCHE dépose sur le bureau les deux ouvrages suivants offerts sur sa demande par leurs auteurs : l'abbé Beugnet : *Les manuscrits connus des Gesta episcoporum tullensium;* — Camille Chadenet et Victor Joly, *Chevert, lieutenant général des armées du Roi, 1695-1769,* Verdun, imp. Laurent, 1888.

M. l'abbé Plauche rend compte de la mission dont il a été chargé par la Société pour la représenter à l'inauguration du monument de La Mothe.

Pour se rendre à La Mothe, il est passé par Vaucouleurs et Domrémy. A Vaucouleurs, abstraction faite de la basilique en voie de construction, Notre-Dame des Voûtes, la chapelle castrale et la porte de France font pitié et réclament la sollicitude de tous les amis de l'art et des souvenirs. A Domrémy, au contraire, tout ce qui se rattache à Jeanne d'Arc est en pleine prospérité et les érudits les plus autorisés de la région se prononcent sans hésiter en faveur de la nationalité barroise de la Pucelle. Après avoir brièvement rappelé les principaux faits de l'histoire de La Mothe et la chute de cette citadelle, M. l'abbé Plauche décrit le monument commémoratif des trois sièges fameux. La pyramide qui le constitue repose sur une base de rochers sous laquelle ont été rassemblés les ossements retrouvés des vainqueurs et des vaincus de La Mothe. Sur la face septentrionale, au-dessous d'une croix de Lorraine, l'inscription suivante : « *Souscription publique, 1896. Ici fut La Mothe. Gloria victis, 1634, 1642, 1645* ». — Sur la face méridionale, on a gravé : *Ibi pugnantium occisorum cineres*. — La bénédiction et l'inauguration du monument furent suivies de discours au milieu desquels la poésie a tenu sa place. Au cours du déjeuner champêtre qui a clos la cérémonie, M. l'abbé Plauche, au nom de la Société qui l'avait délégué, a félicité hautement la Société d'Archéologie lorraine d'avoir ainsi consacré le souvenir des héros de La Mothe et de ceux qui, comme saint Vincent de Paul et du Bois de Riocourt, ont, après la capitulation et la ruine de la ville, appliqué tous leurs efforts à panser les plaies et à adoucir le sort de ses infortunés habitants.

A la demande de M. l'abbé Plauche, la Société appelle instamment l'attention de la Direction des Beaux-Arts sur l'urgence des réparations que nécessitent le mauvais état et les dangers de destruction des monuments historiques de Vaucouleurs, la porte de France, la chapelle castrale et Notre-Dame des Voûtes.

M. Brocard demande à formuler un vœu tendant à ce que l'édilité barrisienne décide l'installation de plaques commémoratives aux emplacements de divers édifices disparus ou transformés et sur la plupart des vestiges encore existants des anciennes fortifications.

Ces plaques pourront être provisoirement des écriteaux en bois ou des raccords en ciment sur lesquels on inscrira de brèves indications, en attendant des travaux plus dignes et d'un caractère définitif.

La Société remet à la séance d'août l'examen de ce vœu.

Jules Forget.

Séance du 4 août 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Boinette, Brocard, Combarieu, Démoget, Despiques, Konarski, Pernet, l'abbé Plauche, Prince, Dr Voirin.

M. Dannreuther se fait excuser.

M. le Président procède à l'installation de M. Prince, élu membre titulaire à la séance du 4 mars et le remercie du don généreux qu'il a fait naguère à la Société à l'occasion des concours qu'elle a ouverts pour 1897.

Correspondance :

Communication est donnée de la circulaire ministérielle et du programme relatif au Congrès des Sociétés savantes en 1898.

Communication est également donnée d'une lettre de M. le Président de la Société académique de l'Oise, annonçant que le cinquantenaire de sa fondation sera célébré le 11 octobre prochain et invitant la Société à se faire représenter à ces fêtes par un ou plusieurs délégués.

Communications :

M. Despiques continue ses recherches sur J.-B. Harmand. Il annonce qu'il a reçu de M. A. Bouillon, descendant de J.-B. Harmand, un dossier renfermant des discours du conventionnel sur la condamnation de Louis XVI, sur un nouveau projet de Constitution, et aussi des lettres adressées à Harmand par des personnes, que celui-ci avait sauvées de l'échafaud. M. Despiques, à l'aide de ces nouveaux documents, reprend la biographie d'Harmand à la date de 1792. Il ra-

conte, d'après des notes de Servais, l'élection à la Convention au moment de l'invasion prussienne, élection due surtout à l'activité et au dévouement du candidat aux idées nouvelles.

Membre de la Convention, Harmand est chargé de nombreuses missions à l'armée de la Moselle en juillet 1793, dans les départements du Centre et de l'Ouest en octobre de la même année, où il eut beaucoup à faire pour assurer l'approvisionnement des vivres dans ce pays. De retour à Paris, il mérite un instant d'être suspect à cause de la modération de son esprit, mais à la fin de 1793, il entra au Comité de sûreté générale, nommé par la Convention : à ce titre, il s'occupait de la police et intervint en faveur d'un grand nombre de prisonniers; il fut chargé de prévenir les troubles dans Paris après le 9 thermidor, classa les papiers de l'ex-capucin Chabot et fut nommé aussi commissaire de la Commune de Paris pour surveiller la santé du Dauphin.

Il n'assista pas à la disparition de la Convention. Il avait été envoyé en mission à Brest pour organiser une expédition qui devait s'efforcer de prendre l'Inde aux Anglais; c'était là une grande idée de Harmand qui avait compris que l'Angleterre, inattaquable dans son île, pouvait être menacée dans ses colonies; c'est le plan de Hoche et Humbert à propos de l'Irlande, de Bonaparte à propos de l'Égypte. M. Despiques montre l'importance de la question et d'après une brochure d'un érudit Brestois, M. Levot, expose les causes de l'échec de l'expédition.

Sous le Directoire, il est élu membre du Conseil des Anciens et le *Moniteur* est plein de ses travaux de législateur, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Toutes ces occupations ne l'empêchaient pas de suivre les événements de la vie locale à Bar : il est de ceux qui blâment les tentatives révolutionnaires de Regnault-Warin, l'agitateur barrisien ; il intervient près de Mallarmé, le représentant en mission dans le département pour faire sauver les innocents, il mérite ainsi d'être l'élu des départements du Pas-de-Calais, du Bas-Rhin, de Paris, de l'Aube, de la Charente, de la Somme « et de quelques autres », et il opte naturellement pour la Meuse.

Il accepta le coup d'État de brumaire et fut un des plus brillants collaborateurs de Napoléon comme préfet du Haut-Rhin, mais il dut abandonner son poste en 1804, à la suite d'un désaccord avec son secrétaire général. C'est dès lors un mécontent, un opposant à l'Empire et il refuse les consulats de Dantzig et de Santander, pour vivre dans la retraite à Paris, encore à la fin de l'Empire fut-il menacé de l'exil

à 40 lieues de Paris, alors qu'il était dans la situation la plus précaire.

Au milieu des troubles de la Restauration, Harmand cherche à retrouver des fonctions administratives, lorsqu'il meurt subitement dans une rue de Paris en 1816.

Tel fut J.-B. Harmand. Avec sa vie agitée, son activité dévorante, ses aventures extraordinaires, il semble n'être pas des nôtres, fils d'un pays tranquille, qui perd de plus en plus l'habitude de l'action et vit dans la contemplation de son passé, mais il se rattache à la Meuse par quelques traits particuliers. Violemment épris des idées libérales de la Révolution, J.-B. Harmand n'en abandonnera jamais une seule, mais homme pratique, sensé, positif, il sait, du milieu même de la Révolution, faire la part des choses, il discerne la partie du programme à réaliser immédiatement, quitte à faire le sacrifice du reste; il est en somme à la fois un avisé par ses actes et un romanesque par sa vie, par l'ensemble un homme intéressant, extrêmement vivant, et c'est à ce titre que M. Despiques a voulu fixer son souvenir dans les procès-verbaux de la Société des Lettres.

Après la lecture du travail de M. Despiques, la Société nomme une commission chargée d'étudier la proposition faite par M. Brocard à la séance de juillet, proposition tendant à ce que des plaques commémoratives soient posées sur l'emplacement des vestiges des fortifications et des anciens édifices historiques de Bar-le-Duc, MM. Brocard, Démoget et Konarski sont appelés à faire partie de cette commission.

Le Secrétaire. Wlodimir Konarski.

Séance du 1er septembre 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président*.

Sont présents : MM. Brocard, Démoget, Despiques, Konarski, Pernet et l'abbé Plauche, ainsi que M. Biguet, membre correspondant. — M. Dannreuther se fait excuser.

Communications et Lectures :

M. Konarski donne lecture d'une notice de M. Fourier de Bacourt sur *Etienne Gratas, maître-maçon du Duché de Bar*, au xvie siècle. L'auteur après avoir parlé de la famille et des principaux travaux de ce personnage, cherche à démontrer qu'il a dû édifier la plupart

des vieux hôtels de Bar, contemporains de l'époque où il vécut. La Société décide l'insertion de ce travail dans le volume en cours de préparation.

M. Konarski communique encore une notice de M. L. Germain sur *Une planche à gravures d'un fondeur de cloches du Bassigny;* il s'agit d'un membre de la famille Robert, qui, aujourd'hui encore, exerce cette profession depuis trois siècles au moins. La planche, dont une photographie reproduit très exactement l'aspect, est en bois de cormier, et gravée en creux. D'un côté est représentée la Crucifixion, avec saint Jean, la Vierge et Marie Magdeleine, de l'autre, apparaît un évêque, que les attributs qui l'accompagnent font présumer être saint Nicolas. D'autre part, encore, se voient l'Assomption de la Vierge, puis deux anges en adoration devant un ostensoir et, enfin, la châsse miraculeuse de saint Hubert, avec le cerf légendaire. Ces différents sujets semblent à M. L. Germain rappeler le culte, si répandu en Lorraine, de saint Hubert et de saint Nicolas, ainsi que la fête de l'Assomption et celle du Saint-Sacrement, qui, à dater du XVI[e] siècle, commencèrent à prendre tant de développement dans notre province. La planche dont il s'agit est donc précieuse par sa rareté et sa réelle valeur artistique autant que par l'évocation qu'elle présente des idées religieuses qui prédominaient à l'époque où elle a été gravée.

Sous le titre : *Un coignet barrisien : Victor Ponty*, M. Despiques donne lecture d'un article sur Victor Ponty. En quelques traits, il fait une rapide esquisse du pays barrois, terre de soldats avant tout, à cause de sa proximité de la frontière. Ensuite, avec les papiers de famille de Ponty et des notes d'état civil, il reconstitue le milieu de son héros ; le père était un Savoyard, colporteur, qui allait de ville en ville vendre de la mercerie et s'était ainsi fixé et marié à Bar, où il fit baptiser ses six enfants, dont V. Ponty le héros du récit.

M. Despiques évoque Bar à l'époque du premier Empire, les impressions qu'a dû ressentir alors le jeune Ponty, l'ascendant exercé alors par les grands noms d'Oudinot et d'Exelmans, il justifie de cette façon l'espèce de vocation qui pousse le jeune Ponty vers la carrière militaire. Grâce à l'intervention de M. Henrionnet, un notable de la ville, ami d'Oudinot, Ponty s'engage malgré ses dix-neuf ans, en 1808.

Ce sont ses papiers, ses lettres à ses parents, ses états de services, des fragments de correspondance, conservés dans le fonds Servais que M. Despiques se propose d'utiliser ; il voit dans cette vie obscure et passée inaperçue un exemple d'autant plus précis de ce que pouvait être la carrière du soldat de fortune de l'ancienne armée et c'est

plus la modestie même de cette destinée que son importance historique qui l'a intéressé.

Après cette communication, M. le Président annonce que M. Paul Marichal, archiviste aux Archives nationales, vient d'être nommé officier d'Académie. La Société adresse à notre confrère ses plus vives félicitations.

M. le Commandant Brocard rappelle la motion par lui présentée à la séance d'août, motion tendant à ce qu'une série d'inscriptions commémoratives rappelle l'emplacement des anciennes défenses et, en général, des anciens vestiges du vieux Bar. La Société décide que la Commission nommée précédemment pour étudier la proposition de M. Brocard aura, tout d'abord à dresser une liste des emplacements susceptibles de recevoir de semblables inscriptions.

M. Despiques fait connaître qu'un de nos confrères, désireux de garder l'anonyme, voudrait offrir à la Société un prix qui serait spécialement affecté à une Étude sur la période révolutionnaire dans le département de la Meuse, et, de préférence, dans la ville de Bar ou celle de Ligny. La Société accepte, en principe, cette proposition avec la plus vive reconnaissance, et charge M. Despiques d'en transmettre l'expression au généreux donateur et d'étudier avec lui les conditions précises du programme à donner aux concurrents.

M. l'abbé Plauche demande si la Société ne pourrait intervenir pour hâter l'achèvement des travaux de restauration du Rétable de Mognéville. Il lui est répondu que, dès l'instant que le service des monuments historiques est saisi de la question et que le Rétable est placé sous la tutelle de l'Administration, la Société ne peut qu'attendre avec patience une solution qui ne devra guère tarder, puisque les pouvoirs publics l'étudient déjà depuis trois ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, Wlodimir Konarski.

Séance du 6 octobre 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Boinette, Brocard, Bungener, Charaux, Ch. Collin, Dannreuther, Démoget, Ed. Develle, Forget, Laurent et Plauche. — MM. Despiques et Konarski se font excuser.

Correspondance :

Lettre de M. H. Lallemand, informant le président de la Société du décès survenu le 13 septembre, de M. Claude Lallemand, ancien directeur de l'école Rollin, et bibliothécaire de la Société. M. le Président renouvelle au nom du Bureau les condoléances qui ont été exprimées par lettre à la famille de notre regretté collègue, et dont M. l'abbé Plauche s'est fait l'interprète sur sa tombe à Montigny-lès-Vaucouleurs, le jour des obsèques.

Lettre de M. Konarski proposant à la Société de voter les fonds nécessaires à l'érection d'une plaque commémorative sur la façade de la maison natale de Jean Errard, à l'exemple de ce qui vient d'être fait par deux associations particulières pour la demeure du maréchal Exelmans. Après l'échange de quelques observations entre les membres présents, la Société vote à l'unanimité la proposition de M. Konarski et donne charge à son vice-président, M. Démoget, de prendre les mesures convenables pour que l'inscription suivante soit placée le plus tôt possible sur la façade de la maison Contant-Laguerre, où s'élevait au XVIe siècle la demeure de Jean Errard : ***Ici s'élevait la maison natale de Jean Errard de Bar-le-Duc, premier ingénieur du roi de France, Henri IV, 1554-1610.***

Communications :

M. Léon Germain envoie quelques notes sur le *Testament de Guillaume Le Roy*, abbé de Saint-Nicolas de Verdun, plus connu comme abbé de Hautefontaine en Champagne et l'un des principaux agents du mouvement janséniste dans cette province. Parmi les légataires de ce prélat, figure un jeune homme du nom de Gilles Ponton qui, en 1682 apprenait le « mestier de peintre » à Bar-le-Duc. M. Germain désirerait savoir le nom du peintre barrisien assez renommé à cette époque pour que de loin on lui envoyât des élèves, et voudrait être informé de ce que devint le jeune artiste, son protégé.

M. Dannreuther lit, au nom de M. Despiques absent, la suite de la communication sur Victor Ponty.

M. Despiques montre le jeune Ponty conscrit avec ses enthousiasmes juvéniles; il raconte d'après des lettres adressées à sa famille ses premières impressions de la vie militaire, son entrée à la caserne, son incorporation dans un régiment de la garnison de Paris ; il dévoile naïvement ses espérances, ses modestes ambitions; l'épisode de sa promotion au grade de caporal est ainsi finement conté par Ponty lui-même. Ce sont ensuite les événements ordinaires de la vie

militaire déjà racontés avec tant de bonhomie par Coignet. Ponty espère comme lui des campagnes prochaines, il n'est bruit que de départs pour l'Allemagne ou l'Espagne, en attendant il apprend son métier de soldat, il devient un homme, il a son premier duel; il pense à l'avancement, il recherche des protections pour courir plus vite aux bons endroits, ceux où l'on se bat, et il est tout fier de raconter, à ses parents, comment en revenant de Bar à Paris, il a fait la rencontre du secrétaire de la princesse de Bade, de nobles dames, qu'il a su intéresser à son sort. Or, en 1809, au plus beau moment des guerres de l'Empire, il est encore temps de se faire un avenir glorieux.

M. l'abbé PLAUCHE offre, de la part de M. l'abbé Fave, curé de Cheminon, une copie des Lettres-Patentes délivrées à Nancy le 17 septembre 1594 en faveur de Gérard Poiresson, de Bar, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, que le duc Charles III venait de licencier, et lieutenant du sieur de Florainville, bailli de Bar. M. Fave se demande si Gérard Poiresson ne serait par un descendant des neveux de Jeanne d'Arc.

MM. René FRANÇOIS, de Ligny, Louis COLLET (frère VALÉRY), de Juvigny-sur-Loison, l'abbé BIGÉ, curé de La Chalade, l'abbé MATHIEU, curé de Velaisnes sont présentés au titre de membres correspondants. MM. DESPIQUES, BOINETTE, PLAUCHE sont désignés comme rapporteurs de ces candidatures.

M. Alexandre MARTIN, inspecteur d'Académie à Mézières, ancien membre titulaire, est admis, sur sa demande, au titre de membre correspondant.

Pour le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

Séance du 3 novembre 1897.

Présidence de M. DÉMOGET, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. BOINETTE, DANNREUTHER, DÉMOGET, DESPIQUES, FISTIÉ et l'abbé PLAUCHE. — MM. BROCARD et KONARSKI se font excuser.

Correspondance :

M. le Président annonce le décès de M. le prince-duc de BAUFFREMONT et exprime au nom de tous des sentiments de condoléances à l'égard de la famille.

Il annonce également la mort de M. DE LAHAUT, membre correspondant, à Verdun, et fait au nom de la Société l'éloge du défunt.

Lettre de remerciements de M. MARTIN, inspecteur d'académie des Ardennes, récemment élu membre correspondant.

Avis de la 22e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui s'ouvrira le 12 avril 1898; les mémoires préparés en vue de cette session doivent être adressés à la direction des Beaux-Arts, 3, rue de Valois, avant le 1er février 1898, terme de rigueur.

M. A. Benoit, membre correspondant, à Berthelming (Lorraine), fait connaître à la Société qu'il désirerait échanger avec des confrères des photographies de *taques,* dont il a recueilli environ 80 spécimens.

Lectures.

M. Léon Germain envoie une notice sur *le Sceau de l'Ordre du Croissant,* que M. Roman a récemment découvert, appendu à un acte de 1462 et qu'il a publié dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France.* Ce sceau représente saint Maurice tenant devant lui un écusson, au-dessous duquel est placé le croissant, insigne des chevaliers de l'Ordre, fondé en 1448, par le roi René. M. Roman a pensé que cet écusson, orné d'une escarboucle à huit rais, était de l'invention du roi René et offrait les armoiries de l'Ordre; mais cet emblème, dit M. Germain, date d'une époque fort antérieure; c'est celui que l'on attribuait à saint Maurice et aux anciens comtes d'Anjou. L'acte, auquel se trouve appendu le sceau, est l'original de la nomination, dans l'Ordre, d'un seigneur lorrain, André d'Haraucourt. M. Germain, qui connaissait depuis longtemps le fait par l'analyse d'un document complémentaire, donne quelques renseignements sur André d'Haraucourt qui, tenant des fiefs du duc de Bourgogne, suivit son parti pendant la guerre de Lorraine, mais paraît être ensuite rentré en grâce auprès du duc René II.

M. Léon Germain communique aussi à la Société les éléments d'une discussion historique et héraldique qui s'est élevée entre lui et M. l'abbé Misset, sur *les armoiries et la devise de Jeanne d'Arc.* Il fait observer que M. Misset se trompe sur deux points importants : 1° en refusant d'admettre le caractère symbolique et à double sens de la devise de la famille Thiesselin : *Vive labeur,* laquelle, choisie à cause des socs héraldiques de *labour*, signifiait, d'une façon plus littérale et plus élevée : *Vive labeur, vive travail;* 2° Jeanne d'Arc ayant affirmé, au procès, qu'elle n'avait pas fait usage d'emblèmes nobiliaires, M. Misset soutient qu'elle ne porta jamais les armoiries que lui donna le roi de France. Mais M. Germain répond que ces armoiries ayant été décernées antérieurement à l'anoblissement des frères de la Pucelle, ne constituaient pas un insigne nobiliaire. Jeanne ne pouvait les refuser sans blesser le roi; elle les plaça sur son étendard; le fait est attesté non seulement par de nombreux monuments,

mais encore par un document contemporain, publié par Wallon, et dont l'importance a été mise en lumière par J. Quicherat.

M. Despiques termine sa communication sur *Victor Ponty :* il lit plusieurs lettres du jeune soldat, auquel Oudinot voulut bien s'intéresser personnellement; il raconte ses impressions de la campagne d'Espagne sur un ton très ému; il fait un récit anecdotique de la bataille de Dresde, mais on peut déplorer après cette date l'absence de documents intimes.

M. Despiques a pu cependant reconstituer les étapes de la vie de Ponty; après 1815, il entra dans l'armée des Bourbons comme adjudant, y devint officier en 1822, prit part à l'expédition d'Espagne; capitaine en 1833, décoré en 1838, retraité en 1843, sa vie ne présente plus rien d'intéressant et ne vaut que par la psychologie du soldat de l'Empire, désœuvré au milieu de l'Europe pacifique de la Restauration. C'est à ce point de vue que se place M. Despiques en racontant les amours de garnison de Ponty.

Il passe la dernière année de sa vie à Bar, dans une petite maison de la rue des Ducs. Notre confrère M. Albert Cim l'a très bien connu; il a écrit à M. Despiques pour lui reconstituer le cadre de ses dernières années et il l'a portraituré dans trois de ses livres sous des pseudonymes différents : Pontaubry dans la *Perle du Jard*, capitaine Chopard dans *Un coin de province* et enfin dans *Entre camarades*, où Ponty, cassé par l'âge, apparaît avec ses ridicules et ses séniles illusions. Quel contraste avec ses lettres du début à sa famille!

Après lecture des rapports de MM. Jacob, Boinette et Plauche, MM. François, de Ligny, Louis Collet (frère Valéry) de Juvigny-sur-Loison, l'abbé Bigé, curé de La Chalade, l'abbé Mathieu, curé de Velaisnes, sont nommés membres correspondants.

MM. Dannreuther et Despiques proposent, à titre de membre correspondant, M. Bourgoin, commis-rédacteur à la Préfecture de la Seine (Rapporteur : M. Renault).

Le Secrétaire-adjoint, P. Despiques.

Séance du 2 décembre 1897.

Présidence de M. Démoget, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Boinette, Ch. Collin, Dannreuther, Démoget, Despiques, Forget, Konarski, Laurent, Renauld et L. Rousselle.

M. Camille Fistié se fait excuser.

Correspondance :

Lettre de remerciements de MM. l'abbé Bigé, l'abbé Mathieu et L. Collet, en religion frère Valéry et R. François, de Ligny, admis comme membres correspondants à la séance de novembre.

Comptes du Trésorier :

M. Lucien Rousselle, trésorier, donne le compte-rendu ci-après de la situation financière de la Société au 31 décembre 1897 :

Recettes :

Reliquat de l'exercice 1896	2.014f 10	2.281f 80	
Somme à la disposition de M. Maxe-Werly (Allocation du min. de l'Instruct. publique)	267 70		
Produit des cotisations		2.077 »	
Intérêts des fonds à la Caisse d'épargne		114 83	
— à la Banque Varin		31 70	
Vente de volumes des *Mémoires*		63 »	
		4.568f 33	ci 4.568f 33

Dépenses :

Lettres de convocations aux séances	250f »	
Frais d'administration, correspondance et divers	50 25	
Frais de recouvrements	41 80	
Facture H. Reymond (clichés)	20 35	
— Sarnacki (reliure)	3 30	
Cotisation à la Société de Spéléologie (1896-1897)	31 »	
Versé à M. Florentin (frais d'écritures)	36 »	
Indemnité au Concierge de la mairie	30 »	
	462f 70	ci 462f 70
Avoir de la Société :		4.105f 63

L'avoir de la Société au 31 décembre 1897 se compose de :

Un livret Caisse d'épargne, n° 47.507	988f 66	
— n° 68.344	769 37	
En dépôt à la Banque Varin	2.299 90	
Espèces en caisse	47 70	
	4.105f 63	ci 4.105f 63

Il est à remarquer que dans le chiffre susénoncé des dépenses ne figurent pas les frais du volume des *Mémoires* de 1896, actuellement en cours d'impression et, par conséquent, non encore payé. De même, il importe de tenir compte, dans le chiffre de l'encaisse, d'une somme de 500 fr., don de M. J. RATTIER, en vue du concours ouvert pour une Notice sur le château de Jeand'heurs, et d'une somme de 200 fr., don de Mlle FRANÇOIS, de Ligny, laissée à la disposition de la Société en vue de l'un des prochains concours.

La Société approuve ce compte et vote à son Trésorier des remerciements pour sa gestion.

Lectures et Communications :

M. MAXE-WERLY adresse à la Société, pour qu'elle soit déposée dans sa bibliothèque, une carte numismatique du Barrois indiquant tous les ateliers monétaires de la région et signalant pour chacun d'eux la période de son activité, ce qui permet de reconnaître l'importance de chaque atelier et la durée de son existence. Cette carte constitue l'un des éléments d'un atlas que notre confrère prépare depuis de longues années sur la géographie historique et archéologique du Barrois, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au moyen-âge. Dans une note jointe à cet envoi, M. Maxe-Werly rappelle brièvement les nombreux travaux qu'il a déjà publiés sur des sujets de cette nature, principalement dans nos *Mémoires* de 1885, 1886 et 1888, sur le tracé de la Chaussée romaine d'Ariola à Fines, et dans ceux de 1877 sur les différents *pagi* qui formèrent le Comté de Barrois au xe siècle. Aujourd'hui, à l'aide des différents matériaux qu'il a recueillis dans ce but, il se propose de rechercher quels étaient, au temps de Frédéric Ier, duc de la Haute-Lorraine, les divers domaines qui lui servirent à former l'état féodal du Barrois au xe siècle, d'en suivre les transformations du xie au xive siècles, et d'arriver ainsi à dresser une carte de notre comté, devenu duché en 1354, en indiquant sa circonscription exacte et ses subdivisions en bailliages et prévôtés telles qu'elles existaient en 1460.

M. l'abbé HÉBERT communique une courte note sur une croix placée au centre du village de Juvigny-en-Perthois. On était mal fixé sur l'origine de ce monument qui vient d'être révélée par la découverte d'une inscription gravée sur la face postérieure et demeurée cachée par le mur d'une maison particulière contre leqnel elle s'appuie. L'inscription est ainsi conçue : « *Cette | croix a esté | construicte | après une mor | talité en l'année | 1698* ». Il s'agit, à n'en pas douter, d'une des pestes si nombreuses qui

sévirent sur le Barrois pendant les longues guerres du XVII[e] siècle.

M. Alex. LAURENT remet à la Société, au nom de M. Auguste Laurent, un travail sur *la Situation économique de l'Algérie*, dont l'examen est renvoyé à l'une des plus prochaines séances, en raison de l'heure avancée.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature au titre de membre correspondant de M. Bourgoin, rédacteur à la Préfecture de la Seine. Sur le rapport de M. RENAULD, M. Bourgoin est admis.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du Bureau, conformément aux art. 3, 4 et 5 des Statuts. La Société décide tout d'abord la suppression des fonctions de bibliothécaire-adjoint, instituées à titre provisoire en raison du grand âge et du mauvais état de santé de feu notre regretté confrère, M. Lallemand. Puis il est passé au vote, qui donne les résultats suivants : *Président*, pour une seconde année : M. L. MAXE-WERLY; — *Vice-présidents*, pour une seconde année : MM. Camille FISTIÉ et Ch. DÉMOGET ; — *Secrétaire-adjoint :* M. DESPIQUES ; — *Trésorier :* M. Lucien ROUSSELLE ; — *Bibliothécaire*, pour trois ans (art. 4, § 1, et art. 6, § 2, des statuts) : M. le Commandant BROCARD.

La Commission de publication est ensuite élue et composée de MM. FORGET, ZURCHER et DANNREUTHER.

Le Secrétaire, WLODIMIR KONARSKI.

LISTE
des ouvrages reçus par la Société pendant le cours de l'année 1897 et déposés dans sa Bibliothèque.

1° *Dons des auteurs :*

BENOIT, A.........	Notes sur des plaques de cheminées. 2 broch. in-8°, Montmédy, s. d.
BERNARD, l'abbé....	Notice sur les vitraux de l'église de Lhuître (Aube). In-8°, Lhuître, 1897.
BEUGNET, l'abbé....	Les manuscrits connus des *Gesta Episcoporum Tullensium.*
BIZEMONT (Vte A. de).	Bibliographie nobiliaire de la Lorraine. In-8°, Nancy, 1897.
BRAUX (Bon de)....	Généalogie de la famille Barrois, de Boucq. In-8°, Nancy, 1896.
CHADENET, Camille et JOLY, Victor.....	Chevert, lieutenant général des armées du Roi. In-8°, Verdun, 1888.
CHARAUX, H.......	La vie et les œuvres de saint Pierre Fourrier. In-8°, Pont-à-Mousson, 1897.
[CHAVANNES (M.)]..	La seigneurie de Belrain. In-8°, Rouen, 1897.
FÉRAL, Gaston.....	Observations météorologiques. In-8°, Albi, 1897.
GERMAIN, Léon.....	Une prière talismanique au XIXe siècle. In-8°, Nancy, 1896.
—	Un monument funéraire de l'église de Montmédy. In-8°, Malzéville, 1897.
—	Sentences portières de maisons particulières de Lorraine. In-8°, Nancy, 1897.
—	Le tombeau de saint Eucaire à Liverdun. In-8°, Nancy, 1897.
—	La Chasse à la Licorne et l'Immac. Conception. In-8°, Nancy, 1897.
—	La Souche et l'Orange, emblèmes du roi René. In-8°, 1897.
—	Les pierres tombales de l'église de Port-sur-Seille. In-8°, Nancy, 1897.
GIRAUD (le Dr).....	L'agriculture au XIXe siècle. In-8°, Châlons, 1897.
JACQUOT (Alb.).....	Le peintre lorrain Claude Jacquard. In-8°, Paris, Rouam, 1896.

LAURENT (Alex.).... Tuberculose et tuberculine. In-8°, Bar-le-Duc, 1897.
LEFÈVRE (H.)....... Une branche bâtarde des Beauvau : les Blanchard. In-8°, Nancy, 1897.
— Recherches sur les familles de Lorraine qui ont porté le nom de Mandres. In-8°, Nancy, 1896.
MASURE........... Recherches sur les qualités hygiéniques des bons vins naturels; la falsification des vins. In-12, Paris, 1897.
MAXE-WERLY (L.).. Notes sur quelques plateaux de balances. In-8°, Bruxelles, 1897.
— L'ornementation du foyer depuis la Renaissance. In-8°, Paris, 1896.
— Charte d'affranchissement de la ville de Bar en 1234. In-8°, Paris, 1896.
— Le prince de Condé et l'atelier monétaire de Stenay sous Louis XIV. In-8°, 1897.
— Le Siège de Bar en 1589. In-8°, Nancy, 1897.
PÉROCHE (L.)...... Une horloge géographique. In-8°, Lille, 1897.
— L'action de la précession des équinoxes sur la température du globe. In-8°, Paris, 1896.
— Les Températures quaternaires. In-8°, Paris, 1897.
— L'état climatérique de l'Afrique septentrionale. In-8°, Lille, 1896.
— Les Déplacements polaires. In-8°, Lille, 1895.
PIERROT (Alfred).. Le Journal de Montmédy, année 1897.
— L'industrie métallurgique dans le nord de la Meuse. In-8°, Montmédy, 1897.
— Menus propos sur la Décentralisation. In-8°, Montmédy, 1897.
PIETTE (Ed.)...... Études d'Ethnographie préhistorique. In-8°, Paris, s. d.
PRUDHOMME....... Historique de l'Enseignement agricole dans le départ. de la Meuse. In-8°, Bar-le-Duc, 1897.
QUINTARD......... Jeton inédit gravé par F. de St.-Urbain. In-8°, 1897.
— Curieuse médaille de dévotion à l'effigie de P. Fourrier. In-8°, s. d.
THÉDENAT (l'abbé). Problèmes archéologiques. In-8°, Paris, 1896.
— Une statuette en pierre de la Fortune assise. In-8°, Paris, 1896.
THÉVENOT, A...... Odyssée de Jeanne d'Arc, poésie, s. d.

2° *Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.*

Comité des travaux historiques et scientifiques : Bulletin archéologique 1895 et 1896.
Id. — Bulletin historique et philologique, 1896.
Id. — Bulletin de la sect. des sc. économiques, 1896.

Revue des travaux scientifiques, 1896 et 1897.
Bibliographie des travaux scientifiques, 1897, tome I, 2e fasc.
Comptes rendus du Congrès des sociétés savantes, 1896.
Discours prononcés à la clôture du Congrès des soc. savantes, 1896.
Annales du Musée Guimet : Revue de l'histoire des Religions, t. XXXIII à XXXV, 1896-1897.
Bibliothèque d'Archéologie africaine, 1897, 2e fasc.

3° *Publications des sociétés correspondantes de France et de l'étranger.*

AGEN............	(Recueil des travaux de la soc. d'Agr. sc. et arts d'), 1897, t. XIII.
Agriculteurs de...	France (Bull. de la soc. des), 1896-1897.
AMIENS...........	(Mém. de l'Académie d'), 1896.
ANGERS...........	(Mém. de la soc. d'Agric. sc. et arts d'), 1896, t. X.
—	(Mém. de l'Académie d'), 1894-1895.
ARDENNES.........	(Revue d') et d'Argonne, 1896-1897.
AUBE.............	(Mém. de la soc. Académ. de l'), 1897, t. XL.
BELFORT..........	(Bull. de la société belfortaine d'Emulation, à), 1897.
BESANÇON.........	(Mém. de l'Académie de), 1896.
BORDEAUX.........	(Actes de la soc. Linnéenne de), 1896.
CAEN.............	(Mém. de l'Académie de), 1896.
CALIFORNIE........	(Publications de l'Université de), sc. naturelles, 17 v., 1892-1895.
CONSTANTINE......	(Mém. de la soc. Archéol. de), 1895-1896, t. XXX.
DIJON............	(Mém. de l'Académie de), 1895-1896.
—	(Mém. de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or), 1889-1896.
ISÈRE............	(Bull. de la soc. de Statistique de l'), 1897.
LAON............	(Bull. de la soc. académ. de), 1892-1894.
LUXEMBOURG......	(Annales de l'Institut archéol. de), 1896.
—	(Publications de la section hist. de l'Institut de), 1896.
—	Ons Hemecht, année 1897.
LYON............	(Mém. de l'Académie de), 1896.
MARNE...........	(Mém. de la soc. Agric. de la), 1896.
METZ............	(Mém. de l'Acad. de), 1894-1895.
—	(Annuaire de la société d'Archéol. et d'Hist.), 1896.
MEUSE...........	(Bull. de la soc. des Amateurs natur. du Nord de la), 1896-1897.
MILVAUKEE........	(XIVth annual Report of the Museum), 1895-1896.
MONTPELLIER......	(Mém. de l'Académie de), 1896-1897.
MOSCOU..........	(Bull. de la soc. des Naturalistes de), 1895.
NANTES...........	(Annales de la soc. académ. de), 1896.
—	(Bull. de la soc. archéol. de), 1896.

NEUFCHATEL....... (Bull. de la soc. de géographie de), 1894-1895.
NANCY........... Annales de l'Est, 1896-1897.
— Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1897.
— Mém. de la soc. d'Archéol. Lorraine, 1896.
— Bull. de la soc. Lorraine de Photographie, 1896-1897.
— Bull. de la soc. de Géographie de l'Est, 1896-1897.
NIMES............ (Mém. de l'Académie de), 1895-1896.
OISE............. (Mém. de la soc. Acad. de l'), 1896.
OUEST............ (Bull. de la soc. des sc. natur. de l'), 1896.
— (Bull. de la soc. des Antiquaires de l'), à Poitiers, 1896.
PICARDIE.......... (Bull. de la soc. des Antiquaires de), 1896, 2-4.
— Album archéol. 12e fasc., 1897.
— La Picardie historique et monumentale, 1897.
PYRÉNÉES-ORles... (Bull. de la soc. agric. scientif. et litt. des), 1861-1897, 38 volumes.
REIMS............ (Travaux de l'Académie de), 1895-96, t. L.
Revue bénédictine de Maredsous (Belgique), année 1897.
RIO DE JANEIRO.... (Archivos do Museu nacional do), 1892.
SAINT-LOUIS....... (Transactions of the Academy of science), vol. VII.
SAINTONGE ET AUNIS. (Revue de), année 1897.
SENLIS............ (Mém. du Comité archéol. de), 1896, t. X.
Spéléologie....... (Bull. de la soc. franç. de), 1896-1897.
STRASBOURG........ Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens, 1897.
UPSAL............. (Bulletin géolog. de l'Université d'), 1892-1896.
— (Publications de l'Université d'), Philologie, histoire, sc. natur. 35 volumes.
VAR.............. (Bullet. de l'Académie du), 1896.
VERSAILLES......... (Mém. de la soc. des sc. morales, lettres et arts de), 1896.
VESOUL............ (Bull. soc. agr. de la Haute-Saône à), 1896.
VOSGES........... (Ann. de la soc. d'Emulation des), 1896.
— Bull. de la soc. Philomatique, 1896.
WASHINGTON...... Annual Report of the Smithsonian institution, 1893-1895.
YONNE............ (Bulletin de la soc. histor. de l'), 1896.



MÉMOIRES

LES

DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU PAYS BARROIS

ANTÉRIEURES A LA RÉDACTION DU POUILLÉ DE 1303

PAR L. MAXE-WERLY

Il est admis en principe que les anciennes divisions ecclésiastiques correspondent avec celles des *pagi* de formation antique, et c'est en s'appuyant sur les limites des archidiaconés et des doyennés, telles qu'il est possible de les établir à l'aide des plus anciens pouillés, que les érudits déterminent l'étendue des circonscriptions territoriales de la Gaule dont ils ont à s'occuper. « On s'accorde généralement à penser, dit M. A. Longnon, qu'au début de la domination franque tout au moins, il y avait identité complète entre les divisions de l'ordre civil et celles de l'ordre ecclésiastique, et l'on sait, du reste, que cette concordance était recommandée par les conciles » (1).

Au Concile de Nicée, en 325, il avait été décidé que l'on établirait un évêché dans chacune des *civitates* de la Gaule (2).

Dans la présente étude, où nous cherchons à déterminer l'étendue des circonscriptions primitives des anciens pays du

(1) *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 22.
(2) Voir les *Acta conciliorum* à cette date.

Barrois, de l'Ornois et de Void, nous ne pourrons cependant prendre pour bases les délimitations des archidiaconés de Reynel et de Ligny indiquées par le *Registrum beneficiorum diocesis Tullensis* de 1402 ; ces divisions ne représentaient nullement — c'est du moins notre opinion — ce qu'avaient été à leur origine les *pagi*, dont nous entreprenons l'étude.

Par suite de remaniements opérés dans la constitution de certains doyennés et l'emplacement de leurs chefs-lieux, si, dans le cours du XVIIe siècle, le doyenné de Saint-Dié fut détaché de celui de Deneuvre, dont le siège était primitivement à Flin ; si le dénombrement du doyenné de Rivière-de-Meuse amena la création de ceux de Rivière-Commercy et de Rivière-Vaucouleurs, on peut accepter que d'importantes modifications peuvent avoir été apportées à l'organisation des divisions ecclésiastiques dans les temps antérieurs à la rédaction de nos plus anciens pouillés. Nous allons en apporter les preuves.

Il n'est point permis de préciser l'époque à laquelle le Christianisme s'implanta dans notre pays et si nous repoussons, comme inadmissibles, les systèmes inventés pour appuyer les doctrines aréopagitiques, nous invoquons en faveur de notre opinion un témoignage que fournit l'archéologie. Aucune des nombreuses fouilles faites sur le territoire de la Cité de Nasium — saccagée d'abord dans les invasions du IVe siècle, puis détruite selon toute vraisemblance vers 451, lors du passage des hordes d'Attila — n'a procuré aucune inscription, aucun tombeau, aucun bijou ou ustensile de fabrication gallo-romaine qui puisse témoigner de l'existence du nouveau culte dans la seconde capitale des *Leuci*.

Toutefois il n'est point dans notre pensée de nier que la religion du Christ ait été annoncée aux peuples de la région de l'est de la Gaule dans les temps antérieurs au IVe siècle. Le Christianisme avait pénétré dans nos contrées bien avant l'époque indécise assignée aux épiscopats de saint Saintin, premier évêque de Verdun, et de saint Mansuy, l'apôtre évangéliseur de la cité de Toul, mais son culte ne s'était pas encore manifesté ouvertement. Si, à l'avènement de Julien, le paga-

nisme, fortement ébranlé par les croyances nouvelles, reprit pour un instant un certain éclat, il ne put cependant s'opposer aux progrès que faisait chaque jour dans nos campagnes la religion enseignée par saint Eucher et saint Elophe, martyrisés vers l'année 362.

Nous admettons avec tous les historiens lorrains, Riguet, Benoit Picart, Dom Calmet et l'abbé Clouet, que, dès le milieu du IVe siècle, nos premiers évêques adoptèrent comme résidences fixes, sièges de leur autorité spirituelle, les capitales des anciennes divisions territoriales des Leuques et des Vérodunenses, puis que leurs successeurs acceptèrent, comme limites de leur juridiction, les circonscriptions assignées à ces deux cités.

La grande étendue du diocèse de Toul ne pouvant être surveillée et visitée par un seul homme, la multiplicité des paroisses, dont le nombre allait sans cesse en augmentant, durent engager de bonne heure les évêques à partager ce diocèse en un certain nombre de subdivisions dont les titulaires prirent le nom d'archidiacre; ces divisions archidiaconales furent à leur tour partagées en doyennés.

Le souvenir des dignitaires ecclésiastiques qui administraient notre région est demeuré attaché à quelques-unes des propriétés qui leur étaient arrivées par don, échange ou acquisition. Nous avons relevé sur le cadastre les noms des lieux dits suivants :

Le Champ l'Évêque	(3)	Le Pré le Doyen	(2)
Le Pré l'Évêque	(1)	Les Jours Doyen	(1)
Les Trois Évêques	(1)	Le Doyen	(1)
La Borne des trois Évêques	(1)	La Croix le Doyen	(1)
La Borne des Évêchés	(1)	Le Cugnot le Doyen	(1)
Le Cachon l'Évêque *	(1)	La Fontaine des Évêchés	(1)
La Terre l'Évêque	(1)	La Fontaine des Trois Évêques	(2) **
Le Bois l'Archidiacre	(1)		

(*) Autrefois : *fons lupi montis.*

(**) Désignée aussi sous le nom de fontaine Sarnée : *fontem Sarnidum ad Fontes tres.*

On ignore l'époque précise à laquelle, dans l'évêché de Toul, remonte la création des archidiaconés et des doyennés; aucun auteur ne l'indique. Toutefois on doit accepter que « suivant ce qui se pratiquait déjà dans l'Église, nos premiers évêques établirent des archidiacres dans les petites provinces qui composaient alors leur diocèse » (1).

Dès le commencement du VIIe siècle, et même peut-être au VIe, la division du vaste territoire de la *Civitas Leucorum*, était sans doute un fait accompli, car, dans un synode tenu à Trèves en 644, il est fait défense à tout évêque, à tout abbé, à tout clerc, prêtre ou *archidiacre* du diocèse de Toul, de troubler le monastère de Saint-Dié dans la possession des biens qui lui avaient été donnés (2).

Les nombreux titres insérés dans l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet, dans le *Gallia Christiana*, dans les *Concilia Germaniæ* (T. II) nous apprennent qu'il y eut jadis huit archidiacres, et peut-être plus (3), qualifiés *presbyter*, *archipresbyter*

(1) P. Benoît Picart, *Pouillé du diocèse de Toul*, 1711, p. 17.

(2) Mabillon, *Annales ordinis Benedicti*, t. I, p. 696.

(3) Dès le IXe siècle, nous remarquons sur les actes des évêques de Toul les noms des principaux dignitaires de l'Église, parmi ceux des témoins : le *primicerius*, les *presbyteri*, des diacres, des sous-diacres, des lévites. Au Xe apparaissent les *sacerdotes*, les archidiacres dont le nombre, en 941, paraît être bien supérieur à celui des archidiaconés indiqués dans le pouillé de 1402, si on en juge par l'énumération suivante des témoins appelés par l'évêque Gauzelin; Berhardus *primicerius*, Marengerus *archidiaconus*, Varnerus *archidiaconus*, Varnerus sacerdos, Guntardus sacerdos, Valherus sacerdos, Remigius sacerdos, Albricus sacerdos, Herlardus *archidiaconus*, Éverardus *archidiaconus*, Girardus *archidiaconus*, Gifardus *archidiaconus*, Theodericus, Benefridus, Brierus, Grimaldus *archidiaconus*, Germarus, Hubertus *archidiaconus*, Ragenerus, Ramierus, Vuido vice dominus, Rotgerus advocatus (*Histoire de Lorraine*, II, pr. p. CLXXXVIIJ).

Une charte de l'année 1057 a pour témoins : Adalbero Leucorum Cleri *primicerius*, Valtherius ejusdem sedis decanus, *archidiaconus* et cancellarius ; puis les archidiacres : Stephanus, Lambertus, Rotbertus, Hugo, Rodulfus, Hugo junior, Herbertus, Odelricus, soit neuf archidiacres et le primicier (*Histoire de Toul*, pr. p. LXXIII). Une autre charte donnée par ce même évêque, en 1065, est signée par Adalbero *primicerius archidiaconus*, Odelricus cardinalis *archidiaconus*, puis par les archidiacres Stephanus, Milo, Lambertus, Rodolphus, Hugo, Odelricus, Lambertus junior, soit en tout par neuf archidiacres (*Histoire de Lorraine*, II, pr. p. CCCXXIIJ).

(1152), *sacerdos*, ayant à leur tête le *primicerius*. Dès le XIIe siècle nous avons la preuve qu'il existait dans la partie occidentale du diocèse de Toul non deux archidiaconés, mais bien trois, de formation antique, dont l'étendue devait tout naturellement correspondre avec celles des anciennes contrées, naturelles ou politiques, dénommées le *Barrensis*, l'*Odornensis* et le *Bedensis*.

Nous ne sommes nullement renseigné sur les causes qui, vers le XIIIe siècle, motivèrent la suppression de ces divisions ecclésiastiques anciennes et nécessitèrent un remaniement complet dans la répartition des doyennés ruraux, alors au nombre de huit, que comprenait le territoire dont nous nous occupons. Aussi est-ce en s'appuyant sur les renseignements fournis par le pouillé de 1402, conservé à la Bibliothèque nationale (Fonds latin, n° 5208) que M. Desnoyers rédigeait, en 1859, son étude sur la *Topographie ecclésiastique du diocèse de Toul*, établi au IVe siècle vers 365, lequel comprenait « huit archidiaconés réduits à six; vingt-trois, puis vingt-cinq chrétientés, décanats, ou doyennés ruraux, réduits à dix-neuf en 1778 », soit dans la région qui seule nous intéresse :

L'*Archidiaconé de Reynel*, comprenant les doyennés de Reynel, de Rivière-de-Blâise, de Bar et de Robert-Espagne.

L'*Archidiaconé de Ligny*, formé des doyennés de Belrain, de Ligny, de Gondrecourt, de Rivière-Commercy et de Rivière-Vaucouleurs; ces derniers provenant du démembrement de celui de Rivière-de-Meuse, opéré vers 1690.

Telles étaient les circonscriptions ecclésiastiques qui subsistaient encore en 1777, lors de l'établissement des évêchés de Nancy et de Saint-Dié; leur territoire ne correspondait plus à l'étendue primitive de chacun des anciens *pagi* de la Gaule franque : le *Barrensis*, l'*Odornensis*, le *Bedensis* qui avaient donné naissance aux archidiaconés de Bar, de Gondrecourt, de Mauvages, demeurés inconnus à nos historiens. Le souvenir ne s'en était point conservé, puisqu'il n'en est point fait mention dans nos plus anciens pouillés ; M. Desnoyers dit seulement que les

archidiaconés de Gondrecourt et de Bar, supprimés vers le XIIIe siècle, avaient été réunis à ceux de Ligny et de Reynel « dont ils formèrent deux doyennés ».

ARCHIDIACONÉ DE BAR

Dans le dépouillement que nous avons fait de tous les actes des évêques de Toul depuis le IXe siècle, nous avons constaté qu'antérieurement à l'année 1091, aucun des noms des archidiacres désignés comme témoins n'est suivi d'une indication faisant connaître la circonscription ecclésiastique dont ces dignitaires avaient l'administration. Ce défaut d'adjonction du nom du chef-lieu de ces divisions aux noms des titulaires ne permet point de dresser une liste des archidiacres de Bar.

Le cartulaire de Jeand'heurs, qui fournit tant de renseignements précieux sur la topographie de cette partie de la région du Barrois et mériterait d'être publié *in extenso*, nous a conservé le texte de la charte de confirmation donnée par Henri de Lorraine, évêque de Toul, à cette abbaye en 1163 ; au nombre des signatures apposées par les témoins de cet acte figure celle d'un certain Thierry : *Signum Theoderici Barrensis archidiaconi*, sur lequel nous n'avons aucun renseignement (1).

Nous croyons cependant retrouver le nom de ce même personnage, en 1194, dans l'acte par lequel Odon, évêque de Toul, cède au prieur de Notre-Dame de Bar la maison et l'église de Saint-Denis de cette même ville, connue sous le nom de la maison-Dieu : *Domus Dei*, avec toutes ses dépendances, selon le privilège qui lui avait été accordé jadis par le pape Paschal II ; il figure au nombre des témoins et signe : *Dominus Theodoricus archidiaconus de Barro* (2).

On doit regretter que M. le docteur Baillot, à qui nous empruntons ce renseignement, n'ait pas pris le soin d'indiquer la source de ce document si intéressant.

(1) *Archives de la Meuse*, f° 24, l. 4.

(2) *Mémoires de la société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, t. V, p. 250.

ARCHIDIACONÉ DE GONDRECOURT

Nous découvrons, dès 1091, la qualification *Archidiaconus de Gundricurte* donnée à Hugues, l'un des témoins de l'acte de confirmation de la fondation du monastère de Saint-Léon de Toul (1); puis dans différents actes cités par Dom Calmet sous les formes :

Archidiaconus de Gondrecourt, en 1116 (*Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. III, pr. p. LXXV);

Archidiaconus Gundricurtensis, en 1126 (*Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. V, pr. p. CLXI);

Gundricurtensis Archidiaconus, en 1122 et 1136 (*Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. V, p. CXLij);

et enfin *Hugo de Gundricurt archidiaconus*, en 1142 et 1146 (*Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. V, pr. p. CCXXI, CCXXIIj).

Comme il y eut pendant une période, dans le même évêché de Toul, plusieurs archidiacres du nom de Hugues, on a pris le soin, dans la rédaction des actes où ils figurent comme témoins, de faire suivre leurs noms des dénominations, *Major* (1072), *Junior* (1105), *Rufus* (1116-1126, 1136, 1146, 1147), *Albus* (1126, 1136, 1147) qui servaient à les distinguer entre eux.

C'est peut-être pour la même raison que, dans les actes précédemment cités, le nom de Hugues est, dès l'année 1090, qualifié archidiacre de Gondrecourt, titre qui paraît avoir appartenu à plusieurs membres de la maison de Gondrecourt dont il est fréquemment fait mention dans l'histoire de Lorraine (2).

En 1115, dans l'acte de donation par les habitants de Ligny des fours de cette ville au prieuré de Silmont, prend place au

(1) *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 475.

(2) Le nom de Milon de Gondrecourt figure dans la charte donnée en 1051, par le pape Léon IX, à l'abbaye de Saint-Dié : « *Milo, filius Rodulphi de Gondricurte* (2e éd., II, pr. p. 295); en 1052, dans celle de Udon, évêque de Toul, pour la vouerie de Bleurville (1re édit., t. I, pr. p. 445); puis dans la lettre adressée (en 1073-1093) par la princesse Sophie à l'abbaye de Saint-Mihiel (*idem.*, pr. p. 477).

nombre des témoins un certain *Valterius archidiaconus de Gundricurte* (1), que l'on peut croire de la famille de Gauthier de Gondrecourt, dont il est parlé dans un titre de Ricuin, évêque de Toul, confirmant, en 1112, la donation des biens cédés par *Gualterus Gundricurtensis* au prieuré de Gondrecourt, dépendant de l'abbaye de Saint-Evre de Toul (2).

Le nom de Hugues archidiacre de Gondrecourt se retrouve dans un acte de 1128, par lequel Henri, évêque de Toul, cède à l'abbaye de Trois-Fontaines, la chapelle de Gondrecourt avec les bois, les prés, les terres cultivées et incultes, moyennant un cens de 6 sols châlonais (3); puis dans un acte de 1140, du cartulaire de Jeand'heurs « Carta Henrici Leucorum episcopi, quā Sibaldus Sancti Leonis abbas transfert allodia sua sibi a Theoderico collata, in abbatem Regiaevallis, ut ibi monasterium Ordines Praemonstracensis aedificet, anno 1140... Signum Hugo de Gondricort archidiaconi... » (4), et enfin dans un titre du cartulaire de Gorze (p. 233) relatif à la terre de Mauvages « quod Hugo de Gondricurt et domina Brunetta cum filius ejus et Gerrardus vir ejus violenter invaserunt » (1150-1160).

Dans l'acte de donation de l'autel de Nançois-le-Petit, au prieuré de Silmont, dont M. Bonnabelle ne fait point connaître la date, apparaît également au nombre des témoins le nom de *Hugo de Gondrecort archidiaconus* (5).

ARCHIDIACONÉ DE MAUVAGES

Dans la *Petite Notice sur Mauvages*, publiée par M. l'abbé Frussotte, il est rapporté que le roi Pépin aurait donné, en 762 ou 766, à l'abbaye de Gorze, fondée par Chrodegand, évêque

(1) Archives du département de la Meuse, prieuré de Silmont.

(2) *Idem.*, 1re édit., t. I, pr. p. 532.

(3) Cartulaire de Trois-Fontaines, no 7.

(4) Archives de la Meuse, cartulaire de Jeand'heurs, fo 12, l. 15 et 16.

(5) *Notice sur Gondrecourt*, publiée dans le *Moniteur de l'Instruction primaire de la Meuse*, 1871, p. 4.

de Metz, son neveu, « la terre de Mauvages consistant en prés, champs, forêts, grosses et dîmes menues, arrages, moulins et hommes ». Cette terre de Mauvages se trouvait trop à la convenance des seigneurs voisins pour avoir échappé à leur convoitise; aussi voyons-nous, dès le milieu du XIIe siècle, l'archevêque de Trèves intervenir dans un accord entre l'abbaye de Gorze, Hugues de Gondrecourt et les siens qui s'étaient emparés d'une partie de cette terre : « Hugo de Gondrecurt et Domina Brunetta cum filiis suis et Gerrardus vir ejus violenter invaserunt » (1).

Cette intervention du pouvoir supérieur ecclésiastique ne fut point la seule à se produire dans ces temps de troubles, où les biens de l'Église se trouvaient sans cesse exposés à des tentatives de ce genre; quelques années plus tard, Pierre de Brixey, évêque de Toul, dut interposer son autorité pour assurer à l'abbaye de Gorze la possession des biens qui lui avaient été donnés dans cette région. Après avoir pris connaissance des faits invoqués de part et d'autre « nous leur avons accordé, dit-il, par jugement, la preuve étant fournie, ce qui leur appartenait en vertu du droit et de la justice. De là étant arrivé à la plénitude du devoir épiscopal, nous leur avons confirmé d'accord avec l'archidiacre Ulric de Langres, qui régissait l'archidiaconé de Mauvages pour Thierry, encore enfant, fils du duc (de Lorraine), et avec l'approbation et l'autorisation pontificale, que cette église de Gorze posséderait ces choses d'aujourd'hui à perpétuité ».

« Quo facto quod suum erat judicio et justitia probante eis habere concessimus. Hinc vero cum ad plenitudinem episcopalis officii pervenissemus ut ecclesia Gorzia nec deinceps in perpetuum possideret archidiacono Ulrico Lingonense qui curam *archidiaconatus de Malvage* pro puero filio ducis Theoderico providebat collaudante et concedente pontificali auctoritate confirmavimus » (2).

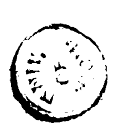
Ce texte fort intéressant nous revèle, au XIIe siècle, l'exis-

(1) 1153 : *Cartulaire de Gorze* (*Bibl. de Metz*, p. 233).
(2) 1166 : *Cartulaire de Gorze* (*Bibl. de Metz*).

tence d'un archidiaconé demeuré inconnu jusqu'alors des érudits qui ont eu à s'occuper des divisions ecclésiastiques de notre région dans les temps anciens. Ni Benoît Picart, ni Guillaume de l'Isle, ni Dom Calmet, ni M. Desnoyers n'en ont rencontré la moindre trace dans le dépouillement des titres qu'ils ont eu à consulter, mais on peut espérer que, dans la publication prochaine du cartulaire de Gorze, il sera permis aux éditeurs des *Mettensia* de nous fournir de nouveaux renseignements sur cet archidiaconé de formation antique.

Ce Thierry, encore enfant, que nous savons avoir été en possession de l'archidiaconé de Mauvages en 1166, figure dès l'année 1163 au nombre des témoins de la charte de fondation donnée à l'abbaye de Jeand'heurs par Henri, évêque de Toul, où il prend les titres d'archidiacre et de prévôt de saint Gengoult : *S. Theodorici filii ducis archidiaconi et prepositi Sancti-Gengulphi.* En 1173, lors de la déposition de Frédéric de Pluvoise, Thierry fut nommé à l'évêché de Metz par son oncle, l'empereur Frédéric Barberousse, mais il ne fut point reconnu par le pape.





ÉTUDES

SUR LES DIFFÉRENTS PAGI

QUI, AU Xe SIÈCLE, FORMÈRENT LE COMTÉ

DU BARROIS

PAR L. MAXE-WERLY

DEUXIÈME PARTIE

PAGVS ODORNENSIS

Dans une étude sur le *pagus Barrensis* (1), j'avais avancé que l'ancien pays barrois comprenait dans son étendue les doyennés de Bar, de Belrain et de Robert-Espagne et je m'étais cru autorisé à y annexer ceux de Ligny et de Dammarie, que M. A. Longnon se refuse à lui accorder. J'avais ainsi rejeté au-dessous du territoire de Vaux la limite du *pagus Odornensis* qui, sur la carte dressée par ce savant pour l'époque carolingienne, au xe siècle, se trouve reportée aux portes mêmes de Bar-le-Duc.

(1) *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 1re série, t. VI, p. 151.

Pour cette réfutation de la carte que j'avais établie du *pagus Barrensis*, notre maître et ami s'appuie sur des considérations qu'il me faut examiner, avant de poursuivre plus avant mes études sur les différents *pagi* qui, au x[e] siècle, formèrent le comté du Barrois.

En enlevant à notre *pagus* les doyennés de Ligny et de Dammarie pour en former l'Ornois inférieur, M. A. Longnon se demande « si c'est bien en effet, au doyenné de Ligny qu'appartiennent le *Cussiliacus in pago Barrense* d'un acte de 707 et le *Nasio vicu in Barrense* d'un triens mérovingien, et si *Ingolinicurtis in comitatu Barrensi*, d'un acte de 988, doit être reconnu dans une paroisse du doyenné de Dammarie; les mentions de ces localités, dit-il, ne sauraient prévaloir en ce qui touche les limites des *pagi* carolingiens contre le témoignage d'Adson, qui, écrivant, à la fin du dixième siècle l'histoire des évêques de Toul, place Naix *Nasium in pago Odornensis* » (1).

Je ne crois pas qu'il puisse s'élever le moindre doute sur l'identification de *Cussiliacus* avec Culey, village voisin de Loisey, ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Mihiel, dénommé *Lauziacus in pago Barrense* dans l'acte par lequel, en 825, Louis le Débonnaire confirme un échange fait par l'abbé Smaragde (2); on ne saurait s'arrêter un seul instant à la proposition émise par M. Liénard de reconnaître dans ce nom de lieu celui de Cousances-aux-Bois (3). Le *Cussiriacum* de l'acte de confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Mihiel, donné en 1106 par le pape Pascal II, est bien le *Cussiliacum* de la donation de Vulfoad; cette forme incorrecte est le résultat d'une mauvaise transcription et je ne puis croire qu'aujourd'hui M. A. Longnon n'admette complètement, et sans aucune arrière-pensée, l'identification proposée par Guillaume De l'Isle (4), notre ancien géographe, puis acceptée sans contestation par M. d'Arbois de Jubainville (5), son collègue à l'Institut.

(1) *Atlas historique de la France*, p. 117, note 4.
(2) De l'Isle, *Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel*, p. 431.
(3) *Dict. topographique du département de la Meuse*, p. 62.
(4) *Civitas Leucorum, sive Pagus Tullensis*, 1707.
(5) *Les deux Barrois*, Bibl. de l'École des Chartes, 4e série, t. IV.

Le *Cussiliacus* de l'acte de 709 est donc bien certainement le village de Culey de l'ancien doyenné de Ligny, situé *in pago Barrense*. Quant à l'authenticité du triens dont la légende offre « le nom de Naix accompagné d'une indication fort anormale qui aurait peut-être besoin d'être justifiée » (1), nous pouvons rassurer notre maître et ami M. A. Longnon.

Je ne m'arrêterai point aux hésitations de M. Ch. Robert qui, jadis, a pu conserver « plus d'un doute sur l'existence d'un atelier mérovingien à Nasium » (2); ses doutes n'existaient plus au sujet de cet atelier lorsque, en 1882, il décrivait le triens à la légende NASIO VICV que je venais de découvrir (3).

L'indication *in pago Barrense*, qui surprend M. Longnon, n'est cependant pas plus extraordinaire que les mentions *in Rutene cive* du triens *Cannaco* (Canac, commune de Rouergue) (4), *Pago remense* dont j'ai eu à m'occuper dans mes études sur la numismatique du pays Rémois (5), et *in Poncio Wicu* qui désigne Wic-en-Ponthieu, lieu aujourd'hui inconnu, situé aux environs d'Étaples, sur les bords de la Canche (6).

L'examen du type de cette pièce intéressante indiquerait, à défaut de la légende du revers, la région où elle a été émise; son style la classe forcément à la province d'Austrasie; l'exécution de la tête rappelle celles des triens de Huy, de Dinant, de Verdun, de Mayence, de Maestricht, de Trèves et de Strasbourg. Ajoutons que personne ne songe à douter de l'authenticité de cette pièce acquise depuis quelques années par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, et dès lors il demeure bien établi que Naix, désigné dans le Pouillé de 1303, comme faisant partie du doyenné de Ligny était, au temps de la période franque, en plein pays barrois.

(1) *Atlas historique de la France*, p. 117, note 4.

(2) *Études numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France*, 1852, p. 165.

(3) *Tiers de sou d'or de Marsal, de Vic, de Novéant et de Naix*, 1882.

(4) G. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, 1864, p. 152.

(5) *Lettre à M. A. de Barthélemy : Revue de Champagne*, 1877.

(6) Très probablement la même localité que *Quentowic*, port détruit au temps des Normands. L'emplacement correspond au territoire de Saint-Josse, près d'Étaples (cf. : *Annales Bertiniani*, 842).

De ce même doyenné de Ligny faisaient également partie deux autres localités : *Nancetum super Ornam* et *Nancetum soporosum*, Nançois-le-Petit, sur la rivière d'Ornain, et Nançois-le-Grand ou le *Savoureux*, sur le ruisseau de Malval, à l'une et à l'autre desquelles M. Liénard applique le *Nasitum in pago Adornensi* (Lisez Odornensi) dont il est fait mention dans une histoire de Toul attribuée à Adson, abbé de Montierender, qui vivait vers la fin du xe siècle (1).

Au chapitre XXXII, de cette histoire publiée par Dom Calmet d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Mansuy copié, dit-on, sur l'original d'Adson (2), il est rapporté que Leudinus Bodo, frère de sainte Salaberge, donna à l'église de Toul Naix et Nançois qui lui appartenaient en propre : « Dedit etiam in pago Odernensi eidem Ecclesiae villas quae vocantur Nasius et Nasitus de suae proprietatis ».

Dans ce passage — il faut bien y prendre garde — Adson ne cite point les termes précis d'un acte officiel relatant une donation ; il rapporte ce qu'il a appris, ce qu'il a entendu dire au sujet de cette cession de l'évêque Bodo. Or, comme tout ce qu'il avance dans son histoire des évêques de Toul demande à être examiné avec soin, que les termes dont il se sert doivent être contrôlés et ne point être toujours pris à la lettre, peut-être faut-il croire à une inexactitude de la part de cet auteur quand, voulant indiquer la position des deux localités Naix et Nançois situées dans une région arrosée par l'Ornain, il emploie par inadvertance l'expression *in pago Odernensi* (3).

Le récit d'Adson, il faut bien le reconnaître, n'est point exempt d'erreurs assez graves. Dans les notes qu'il a jointes à l'*Histoire de Lorraine*, Dom Calmet en relève un certain nombre et réfute plusieurs des assertions avancées par cet historien. Nous

(1) *Dict. top. de la Meuse*, p. 165.

(2) *Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. I, pr. p. CLXVIJ.

(3) Dans un acte de 926, relatif à Weimerskirchen « Vimaris ecclesia in pago Alsencensi in Mettingovinse » les mots « in pago Alsencensi » ne peuvent se rapporter qu'à une région naturelle, le pays arrosé par l'Alzette, le *fluvius Alsentia*, du poète Ausone ».

M. A. Longnon, *Atlas historique*, p. 114, note 10.

signalerons pour notre compte le passage suivant qui est en complet désaccord avec le texte de l'auteur de la vie de sainte Salaberge, sœur de Bodo, évêque de Toul, né comme elle de Gondoin, un des plus riches seigneurs de la région, et de sa femme Saretrude : « Virum illustrissimum... aulicis regis aptum, nomine Gondoinum, qui eo tempore manebat apud villam quamdam Mosam nomine, ob amnem in eo loco defluentem sic appellatam » (1).

Adson rapporte que l'évêque Bodo était fils de Berthold et de Bertilde : « ex pago olim Odernensi ortus, patre Bertoldo et matre Bertilde editus » (2).

Si j'étais bien fondé à comprendre dans le *pagus Barrensis* le doyenné de Ligny, en était-il de même pour celui de Dammarie dont une seule localité, Aingoulaincourt, est désignée en 988, non cette fois *in pago Barrensi*, mais bien *in comitatu Barrensi?*

En l'absence de tout renseignement sur les autres localités de cette partie du bassin de la Saulx, dont aucune n'est mentionnée dans les documents antérieurs au xe siècle avec l'indication de son *pagus*, nous ne pouvons rien affirmer. Si l'expression *Comitatus* a été parfois employée pour désigner l'étendue d'une subdivision de la *Civitas* administrée par un comte à l'époque carolingienne, il se peut toutefois que dans l'acte de 988, la dénomination *in comitatu Barrensi* s'applique non au *pagus* dont *Ingolinicurtis* faisait partie, mais bien au comté féodal du Barrois que venait de créer Frédéric I, duc de la Haute-Lorraine.

Cette question de la limite au nord du *pagus Odornensis* sera résolue si on admet que, longtemps avant l'époque où écrivait Adson, le Barrois avait subi une modification importante dans l'étendue de son territoire primitif, et que, par suite de circonstances dont l'histoire ne fait aucune mention, la partie sud, c'est-à-dire les doyennés de Ligny et de Dammarie, en avait

(1) Mosa est le village de Meuvy (*Mosa vicus*) du département de la Haute-Marne.

(2) B. Picart croyait que Gondoin était seigneur de Meuse et de Gondrecourt.

été détachée pour être annexée au *pagus Odornensis*. Ce démembrement aurait amené la création d'un Ornois inférieur, selon M. Longnon, et par suite la division de ce pays tout entier en deux parties distinctes au temps de Charles le Chauve.

Adson rapporte, d'après la tradition, qu'un jeune homme du pays d'Ornois « adolescens quispiam Ornensis pagi accola Erembertus nomine » avait été guéri par saint Evre qui occupait le siège épiscopal de Toul dans les premières années du VIe siècle. De ce passage cité par un auteur qui écrivait aux approches de l'an mil, faut-il conclure à l'existence antérieure au VIe siècle de ce *pagus?* Nous n'osons l'affirmer, quoique cependant le fait ne soit pas impossible puisque dans le siècle suivant nous trouvons une indication géographique que nous croyons, avec M. l'abbé Lebel, se rapporter au pays d'Ornois.

L'auteur inconnu, qui écrivit en 685, la vie de sainte Salaberge et la dédia à Omotarius, évêque de Laon, nous fait savoir que la bienheureuse et vénérable Salaberge, fille de Gondoin et de Saretrude, naquit sur les confins du territoire de Langres, dans la région appelée Ornois, du nom du fleuve qui la traverse.

« Beata ac venerabilis mater Salaberga Gunduino patre, matre vero Saretrude in confinio Lingonicae urbis oriunda fuit, in terra quam Urnensem nuncupant ob amnem qui ibi fluit. »

Le texte des Bollandistes présente certaines variantes de peu d'importance : *Uternensem* au lieu de *Urnensem*.

« Igitur Salaberga in suburbano Leucorum oppido territorio Lingonica confini..... parentibus non infimis exstitit oriunda in terra Uternensi » (1).

Le texte de D. Luc d'Achéry offre : « in suburbano Leucorum oppido Lingonicaeque confinio exstitit oriunda quem Uternensem pagum ob amnem iisdem in locis defluentem vocitant ». Celui de Mabillon ne diffère de celui de l'auteur de la vie de sainte Salaberge que sur la forme *Uternensem* au lieu de *Urnensem*.

Ce savant avait cherché tout d'abord à identifier cette région

(1) Tome VI de septembre, p. 5.

avec la terre de Darney, située près des sources de la Saône, mais bientôt revenu de cette erreur, il reconnaissait dans la *terra Uternensi* le pays d'Ornois qui s'étend entre la Meuse et la Marne et prend son nom de la rivière *Orna* qui l'arrose.

Ces diverses formes : *Urnensis*, *Uternensis*, *Odernensis*, *Odornensis* dérivent évidemment du nom de la rivière de l'Ornain : *Uterna* ou *Oderna*. Si l'on s'étonne qu'*Oderna* ait donné en français un nom à terminaison masculine, comme Ornain, nous répondrons en citant des cas obliques en *ana*, *anem* dus sans doute à une influence germanique : *Attila*, *Attilanem*, *Theudilane*, etc.; de même le Loing, le Lunain, dérivés de *Lupa*.

On peut croire que lors du partage des États de Charlemagne entre ses trois fils, en 806, l'Ornois fut compris dans le royaume de Bourgogne dont dépendaient également le Toulois, le Blois ou *Bedensis*, le Barrois, le Pertois, pays voisins (1). Il en est fait mention dans la décision prise, en 837, à Aix-la-Chapelle, d'augmenter le royaume d'Allemagne, créé en faveur de Charles, des contrées empruntées aux royaumes destinés à ses frères, Pépin et Louis le Germanique : « Deinde vero quicquid inter Mosam et Sequanam usque ad Burgundiam una cum Viridunense consistit, et de Burgundia Tullensem, Odornensem, Bedènsem, Blesinsem, Pertensem, utrosque Barrenses... ».

« C'est-à-dire d'après l'abbé Lebeuf, Dom Bouquet, Pertz, Wastelain et d'autres auteurs : l'*Odernensem*, le pays d'Ornois, contrée arrosée par l'Orne, petite rivière qui prend sa source à Ornes (Meuse) et se jette dans la Marne, près de Vitry-le-François; *Bedensem*, comté qui devait être dans le Bassigny, entre le pays de Toul et le pays Blesois; *Blesensem*, situé entre le Barrois et l'Ornois, arrosé par la Blaise, rivière qui se jette dans la Marne et dont le nom se retrouve dans Blezy, Blaize-le-Château, Blezy-au-Bois (Haute-Marne), etc. (2) ».

Cette interprétation du savant archiviste du Nord pèche en

(1) A. Longnon, *Géographie de l'Empire de Charlemagne*.

(2) *Annales Bertiniani :* Note de Mgr Dehaisnes, archiviste du département du Nord.

plusieurs points. Il ne s'agit pas dans ce document de l'an 837, du pays d'Ornois arrosé par la rivière d'Ornes qui prend sa source au village d'Ornes, canton de Charny : « *in pago Waberense super fluvium Orna* » (1) et se jette dans la Moselle, mais bien dans la rivière d'Ornain qui, formée par la réunion de la Maldite et de l'Oignon au nord de Gondrecourt, traverse tout le pays Barrois et se réunit à la Saulx avant de se joindre à la Marne. Quant au *Bedensis*, ce *pagus* ne pouvait être un comté situé dans le Bassigny auquel il ne touche en aucun point.

M. d'Arbois de Jubainville a réfuté l'erreur de Pertz, au sujet des deux Barrois qui sont en réalité, celui de Bar-sur-Aube et celui de Bar-le-Duc ; M. A. Longnon reconnaît dans cette partie septentrionale de la Bourgogne la région limitée par « le pays de Bar-sur-Aube, l'Ornois, le Toulois et le Blois ou *pagus Bedensis*, pays rattachés à l'apanage de Charles, ainsi que le confirme le récit de Nithard » (2).

Pour se faire une idée exacte de l'état géographique du nord-est de la France au IXe siècle, il faut remonter à l'année 843, époque à laquelle, par le traité de Verdun, le vaste empire de Charlemagne, partagé entre les trois fils de Louis le Débonnaire, donna naissance à trois états distincts indépendants les uns des autres, c'est-à-dire le royaume des Francs, celui de Germanie et l'Empire.

Le royaume des Francs, qui échut à Charles le Chauve, comprenait toute la France occidentale et s'étendait des rives de l'Escaut, de la Meuse, du Rhône et de la Saône à l'Océan, aux Pyrénées et à la Méditerranée ; c'était la France telle qu'on la retrouve plus tard au XVe siècle.

Le royaume de Germanie s'étendait sur les pays au delà du Rhin et possédait sur la rive gauche de ce fleuve les territoires de Worms, de Spire et de Mayence.

Quant à l'Empire, il se composait de toute la partie comprise

(1) *Dict. topographique de la Meuse.*

(2) *Atlas historique*, p. 70.

entre l'Escaut et le Rhin vers la mer, du Cambrésis, du Hainaut, du pays de Lomme (1) du *Castritium* (2), des territoires contigus à la rive droite de la Meuse jusqu'à la Saône qui tombe dans le Rhône, et le long du Rhône jusqu'à la mer; ses limites furent en général l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône.

Ainsi entre le royaume des Francs et celui de Germanie s'étendait une longue bande de terre qui, des bords de la Méditerranée en longeant les limites de la France actuelle, remontait vers le nord jusqu'à l'embouchure de l'Escaut et du Rhin, occupant toute la partie orientale, c'est-à-dire la Provence, la Bourgogne et la Lorraine.

Par sa position géographique et les éléments qui le composaient, l'Empire se trouvait exposé à des attaques continuelles de la part des deux États voisins, et, si ceux-ci demeurèrent à peu près ce qu'ils étaient, le territoire donné en partage à Lothaire subit de nombreuses modifications qui devaient l'amoindrir.

Partagé entre les trois fils de l'empereur Lothaire, Louis, Lothaire II et Charles le Jeune, l'Empire se trouva démembré une première fois en 855; tout le pays au nord, compris entre l'Escaut, la Meuse et le Rhin revint à Lothaire et fut dénommé *Lotharii regnum*, puis Lotharingie d'où est venu le nom de Lorraine. Telles qu'elles sont indiquées par les anciens auteurs, ces limites fort vagues ne permettraient guère de déterminer l'étendue du royaume de Lorraine si le traité de 870 n'apportait des renseignements propres à éclairer cette question.

D'après les termes de ce nouvel acte de partage, il demeure établi que le royaume de Charles le Chauve s'accrut de la partie occidentale de la Lotharingie : « Viridunum, Cameracum... Montemfalconis, sancti Michaelis, Gillini monasterium..... Masau superior de ista partae Mosae.... Scarponinse, Viridunense, Dulmense, Arlon, Wavrense comitatus duos, Mosminse, Castricium, de Arduenna sicut flumem Urta surgit inter Bislanc et

(1) Le pays de Namur.

(2) Le territoire des Ardennes entre Mézières et Donchery.

Tumbas ac decurrit ex hac parte in Mosam et sicut recta via ex hac parte occidentis pergit in Bedensi, secundum quod missi nostri rectius invenerint; Tullense, aliud Odornense quod Tetmarus habuit, Barrense, Pertense... » (1).

Dans la part de l'héritage de Lothaire II concédée à Louis le Germanique se trouvaient « Masau subterior de ista parte, item Masau superior quod de illa parte est...., Bedagowa, Nitachowa, Sarachowa subterior, Blesitchowa, Selme, Albechowa, Suentisium, Calmontis, Sarachowa superior, Odornense quod Bernardus habuit, Solocense, Basiniacum...., de Arduenna sicut flumen Urta surgit inter Bislanc et Tumbas, ac decurrit, secundum quod comunes nostri missi rectius invenerint » (2).

Tels sont les documents officiels sur lesquels nous devrons nous appuyer pour dresser la carte de l'ancien pays d'Ornois, en nous aidant des mentions que nous recueillerons en consultant les différents auteurs qui se sont occupés de l'histoire et de la géographie de notre pays.

Avant d'en déterminer les limites il convient de rapporter ici les différentes opinions émises sur la situation de ces deux Ornois dont parle l'acte de partage de 870, puis de démontrer qu'il ne saurait être question de la partie du territoire de la Woivre arrosé par la rivière d'Orne, affluent de la Moselle.

(1) Verdun, Cambrai, Montfaucon, Saint-Mihiel, Calmontier dans la Haute-Saône (?), la partie supérieure du pays de Meuse du côté de la France, le Scarponois, le Verdunois, le Dormois, le pays d'Arlon, les deux comtés de la Woivre, le pays de Mouzon, celui de Mézières, la partie des Ardennes depuis la source de la rivière de l'Ourte, entre Basbellain (Luxembourg) et Thommen (Prusse rhénane), jusqu'à son embouchure dans la Meuse, et suivant la route qui va droit de ce côté du couchant dans le Bedensis, selon que nos *Missi* ont trouvé exactement; le Toulois, l'autre Ornois qui appartint à Thiemer, le Barrois, le Perthois, etc.

(2) Le Masau (le pays de Meuse), inférieur de ce côté, de même le Masau supérieur qui est de l'autre côté..., le Bedensis, le pays de la Nied, celui de la Sarre inférieure, celui de la Bliess, le Saulnois, le pays de Sarralbe, le Saintois, le Chaumontois, le pays de la Sarre supérieure, l'Ornois que Bernard tenait, le Soulossois, le Bassigny..., dans l'Ardenne depuis la source de la rivière de l'Ourte entre Basbellain et Thommen, et en suivant son cours ainsi que nos communs *Missi* ont trouvé exactement.

Adrien de Valois plaçait l'Ornois possédé par Bernard dans la région de la Sarre supérieure, en un endroit qu'il ne détermine pas : « Pars una Sarachouva superior proxima quam Bernardus comes habuerat » (1). On ne voit pas dans quelle partie voisine des pagi *Saroensis* et *Nitensis* cet Ornois aurait pu trouver place. Quant à l'*Odornensis* qui appartenait à Titmer, il l'indiquait entre le Toulois et le Barrois.

Plus loin ce savant admettait l'existence d'un autre Ornois situé sur la rivière d'Orne : « Alias Orna qui in Mosellam influit medio inter Mettis et Thedonis villam spacio ». Ce *pagus* se serait ainsi étendu depuis le village d'Ornes, placé à la source de la rivière de ce nom, jusqu'aux rives de la Moselle. Or les raisons que Adrien de Valois donne à l'appui de cette opinion ne prouvent nullement l'existence en cette région d'un *pagus Odornensis;* lui-même ne paraît pas bien convaincu car il termine en disant que ce pays autrefois était compris dans les confins de la Woivre : « Ex quibus apparet pagum istum Odornensem, vel Ornensem pagi Wabrensis finibus comprehensum olim fuisse, ac velut ejus partem exstitisse ».

Le P. Benoit Picart, qui le premier tenta de déterminer l'étendue du *pagus Odornensis,* admettait également l'existence de deux contrées de ce nom, l'une sur la rivière d'Orne dans la Woivre, dépendant du comté de Verdun, l'autre sur l'Ornain; selon lui, ce dernier pays ne pouvait avoir une étendue considérable quoique son territoire ait été confondu avec une partie de celui de Vaux; il ne devait avoir plus de quatre à cinq lieues en longeant le cours de l'Ornain (2).

En parlant ainsi le P. Benoit indiquait, à notre avis, non ce que ce territoire avait été dans les temps anciens, mais bien ce qu'il était au XVIe siècle, c'est-à-dire confondu avec le Bassigny lorrain. C'est pourquoi, en dressant sa carte de la *Civitas Leucorum* d'après les notes fournies par cet historien, le géographe Guillaume De l'Isle indiquait pour limites au *pagus Odornensis* une ligne qui de Tréveray, suivant à l'ouest le pla-

(1) Notitia Galliarum.

(2) *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, 1707.

teau entre la vallée d'Ormançon et de l'Orge jusqu'aux environs de Bure, descendait vers le sud en longeant le sommet des côteaux qui séparent les territoires de Bure et de Chassey de ceux de Soudron et de Cirefontaine, limites encore conservées au département de la Meuse. En cet endroit cette ligne traversait le ruisseau de l'Ognon, parvenait sur les terres de Bréchainville par la forêt *des Bâtis*, gagnait Séraumont par les bois de Mureau et de Midrevaux, puis en longeant la *Grande vallée* arrivait à Abainville d'où elle regagnait le point de départ, Tréveray, en suivant le cours de l'Ornain (1).

Le P. Wastelain, dans sa *Description de la Gaule Belgique* (2), déclare ne pouvoir accepter l'opinion des auteurs qui placent près du Saargau l'Ornois où commandait Bernard, et entre Metz et Verdun, celui dont Tetmare était gouverneur : « Aucune de ces positions ne lui paraît fondée. Rien n'indique la première ; les monuments du moyen âge placent là d'autres pays. La seconde est contredite par ces mêmes documents qui mettent là le pays de la Woivre qui est très distinguée de l'Ornois ».

Cet auteur indique comme étant *in pago Odornensi*. Grand, Vaucouleurs, chef-lieu d'un canton nommé *Pagus Vallium*, et Tusei.

Dans le *Chronicon Gotwicense* (3) il est dit qu'entre la Meuse et la Moselle, dans la région arrosée par la rivière d'Orne, il y avait un *pagus Odornensis* où se trouvaient Ornes, Étain, Buzy, Conflans, Bomont, Jandelize.

Le P. Barré, dans son *Histoire d'Allemagne* (4) reconnaît l'Ornois sur la rivière d'Ornain et place à l'orient contigu au Toulois la partie qui appartenait à Tetmare, puis sur les limites du Bassigny, celle que possédait Bernard. Il dit en parlant des limites du partage de 870 : « La longueur de la Meuse depuis son embouchure jusqu'à Liège commençait ce partage ;

(1) *Avertissement sur la carte du diocèse de Toul*, par Guillaume De l'Isle de l'Académie royale des sciences.

(2) Édition de 1761.

(3) Édition de 1732, t. II, lib. IV, p. 721.

(4) Édition de 1748, p. 137.

de là on fit une ligne qui passait entre Arlon et Echernac (Epternac) jusqu'à Metz. On se servit en cet endroit de la Moselle jusqu'à Toul; et depuis Toul on coupa le pays d'Ornois en deux jusqu'à la naissance de la Saône dans les montagnes des Vosges ».

En parlant de ce partage, Dom Calmet se demande s'il y avait deux pays d'Ornois ou si ce pays était partagé en deux comtés, mais il ne cherche point quels étaient ces deux Ornois et il se borne à rapporter l'opinion émise par les historiens de son temps (1).

Dans ses *Monumenta germaniæ historica*, Pertz, dit en parlant de l'*Odornense* que ce pays donné à Bernard était « in Austrasia ad fluvium Ornam, quae inter Theodonis villam et Mettas Mosellam influit ». Quant à l'*Odornense* qui échut à Tetmare il le place : « ad Odornam quae Matronam influit » (2).

Terminons en disant que M. Desnoyers parle d'un *pagus Odornensis* différent de celui au sud du Barrois, sans toutefois faire connaître la situation de cet autre *pagus* (3), et que M. A. Longnon admet, par suite du démembrement à une certaine époque du *pagus Virdunensis*, la possibilité de l'établissement d'une circonscription administrative dénommée *pagus Ornensis* ou *Hornensis* (4).

Sont indiquées dans le pays arrosé par la rivière d'Orne, affluent de la Moselle :

VUALDULFIACA.

Nom de lieu non encore identifié; c'est le seul qui soit mentionné dans les documents comme étant *in pago Horninse*. « Dono igitur mansum unum et jornalia III de terra aratoria *in pago Horninse*, in fine Vualdulfiaca, qui mansus ista determinatur de uno latera Hagbertus tenet, de alio latere Lanfri-

(1) *Notice de la Lorraine.*

(2) T. I, p. 488, note 89.

(3) *Topographie ecclésiastique de la France,* Annuaire historique publié par la Société de l'histoire de France, 23e année.

(4) *Atlas historique*, p. 119.

dus tenet, de una fronte ratio sancti Petri, de alia vero fronte Isebondus tenet » (1).

GANDRILISIA.

Jeandelize-sur-Orne, du canton de Conflans (Moselle), autrefois fief de l'abbaye de Gorze. Ce village dépendait du Barrois et faisait partie du bailliage d'Étain.

« Gaudrilisia in pago Virdunense, sive Wabrinsa in una fronte fluvius Orna currit. »

Extrait d'un texte de 885, rencontré par Adrien de Valois qui n'en fait pas connaître la source.

BIBONIS MONS.

Beaumont, hameau de la commune de Moineville, au canton de Briey (Moselle), autrefois Barrois, et non Beaumont du canton de Charny (Meuse), comme l'indique M. Liénard (2).

« Bibonis mons in pago Wabrinse, super fluvium Orna » (3).

CONFLUENTIS.

Conflans-en-Jarnisy, localité située au confluent de l'Orne et de l'Iron, ancien chef-lieu de châtellenie transformée en prévôté au commencement du XIVe siècle, autrefois Barrois.

« Confluentis in pago Wabrinse, in comitatu Virdunensis, super fluvium Horna », 914 (4).

ROCHERINGAS.

Rosselange, village proche de Moyeuvre (Moselle), ancien fief du Barrois, dépendant du bailliage de Briey.

« Rocheringas in pago Muslensi super fluvium Horne », 775 (5).

GRANDERENGES.

Gandranges, village du canton de Thionville, dénommé *Goderingas* en 848.

« Granderenges super Ornam fluvium », 1181 (6).

(1) Cartulaire de Gorze, 726 ou 795, Bibl. de Metz, p. 55.

(2) Cette localité n'est point sur l'Orne, mais bien à une certaine distance de sa source.

(3) Cartulaire de Gorze, 851, titre LIV, p. 72.

(4) *Histoire générale de Metz*, t. III.

(5) Archives de Trèves. Charte de Robert et de son fils Flabert.

(6) Archives de l'abbaye de Justemont.

VILLA.

Sans doute Villers-lès-Rombas, petit hameau de la commune de Rombas, du bailliage de Briey, autrefois Barrois, situé sur la rive droite de l'Orne.

« In comitatu viro Moslinse tres mansos et dimidium, in villa quae Villare dicitur super Ornam fluvium sita, quos Angelinus per precariam tenuit », 965 (1).

HARJONMOLIN.

Ancien moulin ruiné, entre Boinville et Gussainville, appartenant autrefois à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun.

« Molendinum quod Harjonmolin dicitur super Orna situm in confinio de Bonville et de Gunxeivilla », 1236 (2).

ARCUS.

Ferme de la commune de Gincrey, dénommée en 1049 « Arcus ad Ornam » dans une bulle de Léon IX, et aujourd'hui Bois d'Arcq (3).

M. Liénard indique la mention du *pagus Ornensis* dans un titre de 933 qui ne peut être celui d'Adalbéron, évêque de Metz, reproduit par Dom Calmet, confirmant les biens donnés à l'abbaye de Gorze situés dans le Scarponois, le Saulnois, l'Astenois, la Woivre, le pays Messin, le Vermois et le pays de Montmédy (4).

Si la contrée arrosée par l'Orne avait pu être un *pagus* dont l'importance méritait d'être citée dans l'acte de partage entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, comment admettre qu'une seule mention en soit faite dans les documents historiques. Tous les villages qui dépendaient de ce territoire sont indiqués soit en Woivre, soit en Verdunois, soit dans le pays Mosellan ; aucune localité de cette région n'a retenu la dénomination *en Ornois* et le village d'Ornes est lui-même désigné en 1015 *Orna in Wapria* (5).

Le pays d'Orne compris dans l'un des comtés de la Woivre

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, pr. ccxix.
(2) Cartulaire de Saint-Paul, *Dict. topog.* de Liénard.
(3) *Dict. topog.* de Liénard.
(4) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, pr. clxxvj.
(5) *Cartulaire de Saint-Vannes.*

ne saurait donc être confondu avec le *pagus Odornensis* et toute incertitude cessant sur cette question, nous allons chercher à déterminer les limites du pays d'Ornain ou Ornois.

Si, nous conformant à la proposition de M. A. Longnon, nous renonçons à comprendre dans le pays Barrois, au IX[e] siècle, les doyennés de Ligny et de Dammarie, l'*Odornensis* aurait eu dès lors pour limites : au nord, le *pagus Barrensis;* à l'ouest, le *Pertensis;* au sud, le *Buloniensis;* à l'est, le *Solocensis* et le *Bedensis*; comprenant ainsi les circonscriptions décanales de Dammarie, de Ligny, de Gondrecourt et de Reynel.

C'est en effet dans l'étendue de ce territoire que nous relevons — seules qualifiées dans les documents historiques *in pago* ou *in comitatu Odornensi* — les localités suivantes :

AMBOLDIVILLA.

Adson rapporte que saint Gauzelin avait acquis d'un certain comte Roger une terre située dans le pays d'Ornois : « Adeptus est etiam a Rotgero comite Amboldivillam in pago Odornensi » (1).

Le P. Benoit Picart identifie ce lieu avec la terre d'Ambleville (2) ; Dom Calmet cite également Ambleville, mais ni l'un, ni l'autre de ces auteurs ne fait connaître l'emplacement de cette localité dont le nom n'apparaît ni sur les cartes anciennes, ni sur celle que Guillaume Delisle a consacrée à la *Civitas Leucorum* et sur laquelle il a cherché à déterminer l'étendue des anciens *pagi* de ce diocèse.

La situation de cette terre en pays d'Ornain ne permet pas de l'identifier avec Amblonville écart de Rupt-en-Woëvre, village situé au sud de Verdun, sur le ruisseau de Mouilly, affluent de la Meuse, cité dans une charte de l'année 1247 : « Je Girars, abbés de Saint Paul et tous li couvens, faisons cognissant que nous avons fait Neuveville à la loi de Beaumont de Rû notre ville, où nous avons nos hommes, qui siet entre Gineicourt et Amblonville (3) ». Ce lieu dont Hugues de Bar,

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine,* t. I, pr. ch. XXXIII.
(2) *Histoire de Toul,* p. 306.
(3) *Histoire de Verdun*, I, p. 440, note.

évêque de Verdun cédait les revenus à Thierry de Lenoncourt en 1358 (1) et que Robert, duc de Bar, possédait en 1363 (2), est nommé Amblainville sur la carte du diocèse de Verdun, dressée par Sanson, en 1656.

Sous cette même forme, M. Liénard signale, sur le territoire de Vaucouleurs (3), une ferme ruinée qui ne figure point sur la carte de l'état-major — lieu dit *la petite Blainville* — et dont le cadastre de cette commune a conservé le souvenir.

En 1611, les habitants de Vaucouleurs demandent au roi la confirmation de leurs droits sur le ban de Blainville, où il avait autrefois une contrée dont le finage était contigu au leur, séparé de celui de Saint-Germain par la rivière de Meuse : « laquelle porte le nom d'Amblainville dans l'espace qu'elle parcourt le long du finage d'Amblainville, village détruit depuis des siècles » (4).

Cette ancienne localité, non mentionnée dans le Pouillé de 1402, mais comprise dans l'étendue du territoire de Vaucouleurs, appartenait donc au doyenné de Rivière de Meuse et faisait partie du *pagus Bedensis*.

Nous ne savons en quelle région se trouvait cet alleu de *Amblendis villa* dont il est parlé dans un titre de 1095, par lequel Dudon assigne à sa femme Agnès un certain domaine « iterum allodii Amblendis villae propriae hereditatis duas partes... » (5).

HAVARINGIVILLA.

Dans l'acte de confirmation de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, en 965, il est rapporté que : « Teutbertus comes dedit praedium pro sepultura uxoris suae Dudittae et oblatione filiae suae Rotinldis, scilicet Havaringivillam et quiquid ad eam pertinet sitam in comitatu Horninse » (6).

(1) Roussel, *Histoire de Verdun*, I, p. 336.
(2) Roussel, *Histoire de Verdun*, I, p. 338.
(3) *Dict. topographique de la Meuse*.
(4) Bibliothèque de Bar, *Manuscrit Gaudé*.
(5) *Histoire générale de Metz*, III.
(6) Dom. Calmet, *Histoire de Lorraine*, II, pr. CCXX.

Ce texte se trouve ainsi modifié dans un autre acte du pape Innocent II « praedium quod dedit Haveringuillarus a Teutberto comite, pro sepultura uxoris Judite et oblatione filiae suae Rothildis, vobis collatum, situm in comitatu Hornensi » (1).

M. Liénard avait identifié *Haveringivillam* avec Horville, village au sud-ouest de Gondrecourt (2) ; M. Lepage n'avait pu trouver de dénomination moderne correspondante (3) ; nous proposons de reconnaître dans ce *praedium* le village d'Avranville, du canton de Coussey (Vosges), appelé *Havrainvilla* dans le pouillé de 1402, situé au nord-est de Grand sur le chemin de fer de Gondrecourt à Neufchâteau, où il a été découvert, en 1840, un cimetière gallo-romain (4).

VALLES ORNENSES.

Cette abbaye de l'ordre de Citeaux, située entre Saint-Joire et Demange-aux-Eaux, au canton de Gondrecourt, est nommée *Vallibus in Ulneis* dans un acte de 1193, par lequel Rotrou du Perche, évêque de Châlons-sur-Marne, déclare qu'il a donné aux religieux de Vaux deux terres sur le territoire de Thenance devant Joinville (5). Appelée indifféremment Vaux-en-Ornois ou Évaux-en-Ornois, cette abbaye est désignée *Valles Ornenses*, dans une charte de Henri, comte de Bar (1214-1240) ; *Vallibus in Ornois* en 1238 ; *Vallibus in Ornesio* en 1244 (6) ; puis *Vaus en Ornoys* (7).

On ne peut s'arrêter au texte d'une charte de 1132 donnant à Thibaut, comte de Champagne, le titre de *Seigneur d'Ornois ;* cette charte est l'œuvre d'un moine du XVIe siècle, ainsi que l'a démontré M. P. Meyer (8). Cette qualification doit être reportée à un autre personnage, au neveu du comte Thibaut, à Ebal de Monfort, le fondateur de l'abbaye d'Évaux, ainsi qu'il est

(1) Vidimus du siècle dernier, *Coll. Moreau*, t. LVII, f° 98, *Bibliothèque nationale.*

(2) *Dict. topog. de la Meuse.*

(3) *Mémoire de la Société d'archéologie lorraine*, 1862, p. 132.

(4) *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1841.

(5) Archives de la Meuse, cartulaire de l'abbaye d'Évaux.

(6) Archives de la Meuse, cartulaire de l'abbaye d'Évaux, Pouillé de 1402.

(7) Archives de M. de Widranges.

(8) *Bible de l'École des Chartes*, 5e série, t. III.

indiqué dans un titre de Philippe le Bel de l'année 1292, approuvé par la reine Jeanne au mois de mai 1293 : « locus ipse de Vallibus per felices recordationis dominum Theobaldum campaniae comitem, ad devotam petitionem cognati sui Domini Ebali de Monteforti *Ornesii Domini* » (1).

VALLIS.

Dans un acte de 851, un certain Giraud certifie que Thedacia, femme de sa *menburgie* de Vaux, s'est donnée à l'abbaye de Montierender, elle, ses deux fils et tous ses biens : « quamdam feminam quae erat sub meo mundibourgio nomine Tedacia, a parentibus ingenua, se petente et volente cum filiis suis Tehardo et Arvando, et mansum unum indominicatum ex legitimo alodio suo et pratum unum... in pago Ornensi, in villa quae Vallis vocatur » (2).

Il s'agit ici du village de Vaux-sur-Saint-Urbain, du canton de Doulaincourt et de l'ancien doyenné de Reynel, érigé en cure en 1722 (3).

CIREFONTAINE.

Ce village, du canton de Poissons (Haute-Marne), de l'ancien doyenné de Gondrecourt, est désigné sur les cartes modernes *en Ornois*, qualification qui ne se retrouve pas dans les documents anciens, mais que justifie sa situation topographique au sud de Mandres en Ornois.

DOMREMY.

Cette ancienne localité du doyenné de Reynel ne saurait être confondue avec Domremy-la-Pucelle du doyenné de Gondrecourt; c'est le *Dompno Remigio juxta Sanctum Urbanum* du pouillé de 1402, quelquefois dénommé Domremy-aux-Chèvres en raison de sa situation sur les hauteurs des Vaux de Beni et de Presles. Il en est fait mention dans une charte du comte d'Andelot, Guibert, de l'an 851, comme étant située *in comitatu Odornensi* (4).

Dans le Polyptyque de Reims il est parlé d'un Domremy :

(1) Archives de la Meuse, cartulaire d'Évaux, Layette A, n° 7, p. 3.

(2) Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, p. 541.

(3) M. Lepage, *Pouillé du diocèse de Toul*, p. 61.

(4) Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, p. 192.

« in episcopatu Tullensi, Domnum Remigium cum ecclesia », que Varin dénomme en Ornois (1); ce titre n'est plus aux archives de Reims, mais dans une liasse dite de *Renseignements* que nous a communiquée M. Loriquet, nous avons trouvé une lettre du 12 juillet 1411 dans laquelle il est dit que l'abbé de Saint-Urbain ne peut chasser, ni *huyer*, dans les bois de Saint-Remy à Domremy-en-Ornois sans le congé de M. l'abbé de Saint-Remy de Reims.

GRAND.

Ancienne ville très importante au temps de l'époque gallo-romaine, ce bourg, du canton de Neufchâteau, que quelques auteurs désignent en Bassigny, est parfois dénommé *en Ornois* dans des documents historiques du règne de François Ier.

REYNEL.

L'existence de cette localité, située sur la voie romaine de Langres à Naix (par Rimaucourt, Busson, Épizon, Germay, Cirefontaine, Mandres) n'est point signalée avant le xe siècle, époque à laquelle aurait été construit le château (2). Le P. Benoît Picart croyait que Reynel était très ancien. M. Liénard avance que cette localité avait possédé une forteresse au temps de l'époque gallo-romaine ; « c'est, dit-il, un peu au nord de ce lieu, que se trouvait la limite de délimitation séparant le territoire des Leuci de celui des Lingones » (3). Il aurait dû dire : *au sud-ouest.*

Peut-être faut-il reconnaître dans cette ancienne capitale de l'Ornois l'oppidum situé sur les confins du pays des Lingons, *Suburbano Leucorum oppido* dont il est parlé dans la vie de sainte Salaberge (4).

Selon M. Jolibois, les premiers comtes de Reynel étaient appelés *comites Odornienses;* nous ignorons dans quel document cet archiviste a rencontré cette mention (5).

(1) *Archives administratives de Reims.* Notice bibliographique ccxxiij.
(2) Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne.*
(3) *Archéologie de la Meuse*, t. I, p. 86.
(4) André Duchesne, *Historiae Francorum scriptores,* t. I.
(5) Dans la vie de saint Bernard, en parlant d'un miracle opéré par ce saint à Reynel, il est dit : Apud Rinel, *oppidum regionis ejusdem.*

VOUÉ.

Village détruit, situé à 2 kilomètres de Chassey, finage de Lumeville, entre cette localité et Mandres, désigné *en Ornois* dans plusieurs titres du cartulaire de l'abbaye d'Évaux.

En 1136-1140, Arnould de Reynel donne à l'abbaye deux charrues de terre dans son avocatie de *Voué en Ornois*.

En 1202, Gauthier de Reynel donne à l'abbaye son village de Voué libre et franc de toutes servitudes envers tous seigneurs, ainsi qu'il se contient et qu'il l'a fait aborner contre les bans et finages de Mandres, Charcey, Lumeville et Tourailles.

En 1280, Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, renonce au droit qu'il croyait avoir sur le village de Voué; il reconnaît ceux de l'abbaye d'Évaux sur le ban de Voué à l'exception du gagnage de Lumeville.

Voué existait encore comme village en 1330, mais bien amoindri ayant été brûlé par le comte de Bar, Henri III (1214-1240); il devint plus tard une cense, une grange, un gagnage. C'est sous ces dénominations qu'il en est fait mention dans les baux rédigés par l'abbaye jusqu'à l'époque de la Révolution.

Le bois de la *Tremont* ou de *Lâtremont*, situé sous le Chanois de Lumeville proche de la cense de Voué, fut cédé en 1275 par le sire de Joinville à l'abbaye d'Évaux, puis vendu en 1714 par les religieux à M. de Pimodan.

L'emplacement de ce village a retenu sur le cadastre la dénomination : *le champ de Vouez*.

Nous retrouvons dans une charte, donnée en 1136 par le roi Louis VI à l'abbaye de Saint-Jean-de-Laon, la dénomination *Urnensis terra* que nous avait fait connaître l'auteur inconnu de la vie de sainte Salaberge. Dans cet acte le roi confirme à cette abbaye la possession de biens situés dans un certain nombre de localités au sud du Barrois.

« In Tullensis episcopatu, in terra Urnensi, villam Mandeles, item Limeri villam cum ecclesia et decimis, Buneium, Dohu-

divillam, Regis curtem, Baldinei curtem et Ulmencyon, dimidium decime de Hodelencourt » (1), c'est-à-dire :

MANDRES.

Sur le ruisseau d'Ormançon, désigné sous la forme *Mandles*, en 1286 (Archives de la Meuse); *Mandriis in Ornio*, en 1225 (Archives de M. de Widranges, Bonnabelle, *Notice sur Bonnet*); *Mandris prope Gundrecuriam* (*Pouillé de 1402*).

Selon M. Gaudé, il aurait existé autrefois près de Cirefontaine un village appelé *Mandres-en-Ornois-la-Petite*, près duquel passait la voie de Naix à Langres, par Andelot (2).

LUMEVILLE

et non Lumainville (?) comme le propose M. Luchaire (3); *Limeiville* en 1276 (N. de Vailly).

BONNET.

Boneium en 1050 (Bulle du pape Léon IX). M. Luchaire proposait Bonzée.

HORVILLE.

Dehorville en 1580 (Procès-verbal des Coutumes) *Dohudivilla* en 1700 (carte de Jaillot).

RICHECOURT.

Ancien prieuré sous l'invocation de sainte Salaberge, aujourd'hui ferme et tuilerie, commune de Bonnet; *Rigecourt* en 1286 (Archives de la Meuse). Vers 1371, Estienne de Neuville, Jean de Coupeville (?) escuyers, Pierre de Contrisson et autres brûlent le prieuré de *Reigecourt en Ornois* (Coll. Lorraine 199, f° 67, Bibliothèque nationale).

BAUDIGNECOURT.

Baudigneycourt en 1273 (Cartulaire de Saint-Hoïlde); *Baudignecuria* (Pouillé de 1402).

ORMANÇON.

Ancienne localité détruite sur le ruisseau de Mandres, dit aussi du *Val d'Ormançon*.

HOUDELAINCOURT.

Hodelincurt en 982 (Diplôme de saint Gérard).

(1) Bibl. nat., mss. coll. Moreau, n. 57, f° 9-12.

(2) *Journ. de la Soc. d'Arch. lorraine*, 1864, p. 75; 1865, p. 73.

(3) *Louis VI*, in-8°, 1890, n. 565.

Pour résoudre géographiquement le problème du partage de l'*Odornensis* en deux comtés, M. Longnon indique comme solution la division suivante : la partie supérieure administrée par Thimer répondrait aux doyennés de Ligny et de Dammarie, tandis que l'autre possédée par Bernard serait représentée par ceux de Gondrecourt et de Reynel (1). Cette solution avait déjà été proposée il y a un demi-siècle par le commandant Baillot (2).

Selon les auteurs des *Acta sanctorum*, à l'article Eucher, la division aurait été toute différente : l'*Odornense quod Bernardus habuit* aurait été la partie orientale, le pays contigu au Toulois ; tandis que la partie occidentale et le Bassigny auraient représenté le comté possédé par Tetmare. Mais alors, dans ce partage du *pagus Odornensis*, il n'aurait été tenu aucun compte des circonscriptions ecclésiastiques.

Quoique le roman de Garin le Loherain ne constitue point un document sur lequel on puisse s'appuyer pour résoudre une question historique, comme dans cette Chanson de gestes il est sans cesse fait mention des exploits d'un seigneur appelé Bernard qui était très puissant et possédait de grands biens dans les pays de Ligny et de Gondrecourt, il peut être permis de reconnaître dans le *Bernardus* de l'acte de 870, le *Bernard de Naisil* du roman de Garin le Loherain. Le château de Naisil ne serait autre que l'ancien fort de Naix, le *Nasio castro* dont parle Frédégaire, l'oppidum gaulois, dénommé de nos jours le *Chaté* de Boviolles.

(1) *Atlas historique*, p. 117.
(2) *Revue de la Meuse*, t. II, p. 15.

TROISIÈME PARTIE

PAGVS BEDENSIS

Le nom ancien du pays de Void ou *pagus Bedensis*, dont nous avons à nous occuper, n'apparaît point dans les documents historiques avant l'année 837. Il ne saurait être confondu avec un autre pagus du même nom, situé dans le pays de Trèves et de Bittburg, dénommé également *Bedagouwa*, où se trouvait le monastère de Prüm « Quod est positum infrà terminos Bidense atque Ardinnae ubi rivulus qui dicitur Dettenbach ingreditur Prumiam » (1).

Si dans l'acte de partage de 870, il n'est fait mention que du seul *pagus Bedensis* situé sur les deux rives de la Moselle, nous croyons reconnaître le pays de Void dans un passage des Annales de saint Bertin, de l'année 837, relatif au partage de l'Empire entre Lothaire et Louis le Germanique. Dans ce texte sont indiqués comme étant compris dans le royaume de Bourgogne « Tullensem, Odornensem, Bedensem, Blesense, Pertensem utrosque Barrenses, etc. », c'est-à-dire le pays de Toul, celui de l'Ornois arrosé par la rivière d'Ornain, qui prend sa source aux environs de Grand et non à Orne comme l'indiquent différents auteurs (2), le pays de la rivière de Blaise, le

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, pr. cj. Fondation de l'abbaye de Prüm en 763 par Pepin.

Note. Godefroy, comte de Verdun, apparaît en 959, comme comte du *pagus Bedensis* et du *Nithagouwa* (le pagus Nitensis arrosé par la Nied affluent de la Sarre. H. Beyer, *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, Coblentz, 1860-1875, t. I, p. 205-266.

(2) *Les Annales de saint Bertin*, publiées par l'abbé Dehaisnes, 1871, p. 25, note *a*.

Pertois et les deux Barrois, l'un sur l'Aube et l'autre sur l'Ornain (1).

Nous ne connaissons point l'équivalent en français du mot latin *Bedensis*, car aucun des lieux indiqués comme faisant partie de ce pays n'a conservé au moyen âge la dénomination de cet antique pagus. Dans son avertissement sur la carte du diocèse de Toul, Guillaume De l'Isle déclare avoir donné à ce territoire le nom de *Voide* d'après un titre de la maison d'Apremont; il semble croire que ce mot viendrait de *Bedensis* par corruption, lequel aurait formé *Vedensis*.

Ignorant quel peut être ce titre des archives du comté d'Apremont, nous ne pouvons contrôler cette assertion, mais nous ne croyons pas à la transformation de *Bedensis* en *Vedensis*, pays du *Vidus* ou de *Voide*, puisque, dans les anciens textes indiquant *Noviantum in pago Bedense super fluvium Vidum*, le nom du pays et celui de la rivière qui l'arrose apparaissent parfaitement distincts et ne provenant point d'une origine commune.

Pour désigner ce pays, le P. Benoît Picart se sert de la dénomination de *Beden :* « Il est placé, dit-il, sur les bords de la rivière de Meuse et il touche du côté de l'Orient (?) l'Ornois et le Barrois. L'évêque Bertold dit dans une de ses chartes que Void, Sorcy et Commercy sont du païs ou comté de *Beden* »(2).

Guérard ne cite point le *pagus Bedensis* dans la nomenclature des territoires que comprenait la *Civitas Tullensis.*

M. Desnoyers, dans sa *Topographie ecclésiastique de la France* (3), ouvrage indispensable pour l'étude de la géographie ancienne et dans lequel nous avons puisé de nombreux renseignements, indique le *pagus Bedensis* ou de la Voide (*Vidus*) entre la Meuse et l'Ornois, comme correspondant au doyenné de Rivière-sur-Meuse.

M. H. Lepage emploie les expressions *Bédois* et *Béden* (4). M. Liénard propose comme termes équivalents la *Voide* ou le

(1) *Les Historiens de France*, t. VII, p. 13.

(2) *Histoire de Toul*, p. 74.

(3) *Annuaire historique publié par la Société de l'Histoire de France*, 23e année.

(4) *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, p. 13.

pays de Void (1). Enfin « le *pagus Bedensis*, selon M. A. Longnon, avait évidemment pour chef-lieu comme son homonyme du diocèse de Trèves, une localité du nom de *Beda*, inconnue aujourd'hui. Il était identique au doyenné de Rivière-de-Meuse et son vocable subsiste, sous la forme vulgaire, *Blois* pour Belois, dans les surnoms dė Naives-en-Blois, de Broussey-en-Blois et de Rozières-en-Blois » (2).

Cette antique localité du nom de *Beda*, dont M. Longnon admet l'existence, n'apparaît nulle part dans l'histoire et les traditions locales; aucun des nombreux lieux-dits mentionnés sur le cadastre n'en a conservé le souvenir, non plus que celui « du bourg ou village du nom de Blese, qui, selon Dom Calmet, a donné son nom au pays de Blois » (3).

Spruner indique, il est vrai, *Beda* sur la Meuse au pays de Void (4); Guillaume De l'Isle place *Blesae* Blois entre Vacon et Broussey sur sa carte de la *Civitas Leucorum*, mais ni l'un, ni l'autre de ces deux géographes ne s'appuie sur des documents historiques (5).

Ont été désignées dans les anciens textes avec la dénomination *in Bedensi* les localités suivantes :

VOID.

Ancien palais royal sous les Carolingiens, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Commercy, désigné en 627, dans une charte de Dagobert en faveur de Theofrid, évêque de Toul : « Noviantem in pago Bedinse super fluviolum Vidum cum palatio regio » (6).

(1) *Dictionnaire topographique de la Meuse*, p. 259.

(2) *Atlas historique*, p. 117.

(3) *Notice de Lorraine*.

(4) *Handatlas*, 1846, n° 23.

(5) Note : Dans l'étude que nous avons faite des territoires de Vacon et de Broussey-en-Blois, pour retrouver les vestiges de la voie antique de Naix à Toul, appelée au moyen âge chemin de la Pucelle, nous avons remarqué, proche du *Chemin levé*, un lieu-dit le *grand Châtelot*, où M. Denis avait autrefois reconnu l'emplacement d'un poste militaire (Denis, *Mss. voies romaines*, 132-8°).

(6) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, pr. CLXVIJ.

Ce nom se retrouve sous la forme NOVICENTOVICVM sur plusieurs tiers de sou d'or du Cabinet National (1).

Dans les actes de confirmation de cette charte de Dagobert, donnés par Charlemagne en 804, puis en 894 par le roi Arnould, il est dit : « Videlicet ex facultatibus ecclesiæ sancti Stephani Tullensis villam Noviantum cum ecclesia omnibusque appenditiis suis cum rivulo nominato Vido, per eamdem Villam decurrente ad piscationem fratrum banum etiam nostrum prosylva » (2).

Le nom moderne de Void apparaît seulement en l'année 1011, sous la forme primitive de *Vadum*, puis sous celle de *Vodium* en 1118, dans un titre de l'évêque Riquin réglant les droits de l'économe du chapitre et lui accordant « unum sextarium avenae de singulis praebendis canonicorum in Vischerio et Vodio ».

GIRONVILLE,

village du canton de Commercy, est mentionné dans l'acte de confirmation de la fondation de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, donné par le pape Étienne IX, en 942 : « Concedimus quoque vobis ecclesiam quam Berhardus primicerius in Girunni villa, in comitatu Bedense super fluvium Mosam, praedicto contulit loco et quicquid ad ea pertinet » (3).

Cette indication *in comitatu Bedensi* se retrouve plus tard, en 965, dans une charte d'Othon (4), puis en 1137 dans une bulle du pape Innocent II (5), confirmant l'une et l'autre à

(1) Nous ne croyons pas qu'il soit possible de mettre en doute l'identité de *Noviantum* avec Void; plusieurs triens aux légendes NOVICENTOVICVM, NIOVƆENTO VIƆVM, NOVIENTOVICOFI offrent la plus grande conformité de type avec un autre triens de la même région que l'on ne peut refuser à Sorcy (Meuse) SAVRICIACO FIT (consulter Maurice Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, nº 991).

(2) Worms, indictione XII, 6e année du règne d'Arnould. P. Benoît, *Histoire de Toul*, pr. XI.

(3) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, pr. cxc.

(4) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, p. ccxxv.

(5) « Preterea ex dono Berhardi primicerii ecclesiam quandam in Girunni villa, in comitatu Bedensi, super fluvium Mosam, quam emit ab Othberto et quicquid ad eam pertinet ». *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, t. XII, p. 144.

l'abbaye de Bouxières la possession des biens qui lui avaient été donnés.

La paroisse de Gironville dépendait encore de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames au XIVe siècle.

FOUG,

ancien bourg du Toulois, chef-lieu d'une prévôté dépendant du bailliage de Saint-Mihiel, est indiqué, en 770, dans un acte de donation en faveur de l'abbaye de Gorze par Angelrame, évêque de Metz : « Villa nuncupata Faho in pago Bedensi » (1), puis « Fao in pago Bedense et in comitatu Leuthardi », en 878, dans une charte de Louis de Saxe, fils de Louis le Germanique, en faveur de l'abbaye de Gorze (2). Il ne saurait être ici question des villages de Faux-Saint-Pierre et Faux-Saint-Étienne, situés à droite de la Moselle, dans le val de Faux en face de Condé (aujourd'hui Custines), dans l'ancien *pagus Scarponensis*, puisque la paroisse de Foug était autrefois à la nomination de l'abbé de Gorze (3).

Aubry de Trois-Fontaines appelle Foug, *Fau;* cette dénomination durait encore longtemps après cet historien, car dans la collection De Camps, à l'article Barrois, se trouve la copie d'un manuscrit ancien où il est dit que Henri, comte de Bar, fortifia le château de *Fau-devant-Toul* en 1218. Dans le langage ancien on disait *Fau* pour désigner un hêtre, *Fagus*, d'où le mot Foug : « apud Fagum in Lersivalle vineas quatuor et viginti jornales terrae et duos mansos, mansionales » (4).

C'est encore sous le nom de *Faux de Verzy* qu'on désigne plusieurs hêtres remarquables de la montagne de Reims.

JOUY-SOUS-LES-COTES,

village d'origine romaine, sur le ruisseau de l'Esse, affluent

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, C. 285.

(2) *Histoire de Metz*, par les Bénédictins 1775, p. 40, *Cartulaire de Gorze*, n° 5436, f° 33, v° Bibliothèque nationale, mss. « Et per peticionem Vualonis renovabilis Metensis ecclesiae episcopi quandam villamquae vocatur Fao in pago Bedense et in comitatu Leuthardi per nostrae auctoritatis preceptum donamus et tradimus ad Sanctum Gorgonium ».

(3) *Histoire de Metz*, par Meurisse, p. 437.

(4) Lettre de Pibon, évêque de Toul, en faveur de l'église de Saint-Gengoult.

du Mad, au canton de Commercy, ancien doyenné de Rivière-de-Meuse, quoique désigné « Gaudiacum de Ratione Sancti Stephani in pago Wabrinse » en 770 (1), était cependant compris dans l'étendue du *pagus Bedensis;* il ne saurait être confondu avec Jouy-en-Argonne, ni avec Jouy-aux-Arches situé en plein *pagus Metensis,* comme l'indique M. de Bouteillier (2).

L'expression *in pago Wabrense,* employée dans le cartulaire de Gorze, signifie qu'au VIIIe siècle la Woivre qui — sous cette dénomination générique empruntée à une région frontière bien connue, s'étendait sur tout le Verdunois, le Dormois, le pays d'Ivoy, les doyennés vallons et le pays de Briey — comprenait également au sud une partie du Scarponois, du Toulois et du pays de Void. L'étendue de cette région naturelle était si considérable qu'elle fut partagée entre les diocèses de Verdun, de Toul, de Metz et de Trèves.

SAINT-MARTIN-SUR-MEUSE,

annexe de Sorcy, serait, selon le P. Benoît Picart, désigné dans un titre de 969 « in comitatu Bedinse, juxta castrum de Sorciaco supra Mosam (3) ».

Cette assertion de notre historien ne nous paraît pas exacte; la charte datée du mois d'octobre 968, dit seulement que cet évêque restitua aux chanoines de l'église de Toul : « Abbatiolam dicatam in honore Sancti Martini super fluvium Mosam », sans que dans cet acte il soit fait mention du territoire auquel cette abbaye appartenait (4).

Le nom du *pagus Bedensis* n'apparaît ni dans l'acte par lequel Louis le Bègue restituait en 878 l'abbaye de Saint-Martin à Arnald, évêque de Toul, ni dans l'histoire d'Adson où il est dit seulement « is de suo proprio contulit huic sedi villam Dommartini cum ecclesia, eamque ad canonicorum stipem delegavit » (5).

Nous n'avons point rencontré la charte dont parle le P. Be-

(1) Donation d'Angelrame, évêque de Metz, à l'abbaye de Gorze.
(2) *Dict. topographique de la Moselle.*
(3) *Vie de saint Gérard,* p. 241.
(4) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine,* t. II, ccxxiv.
(5) *Ibidem,* t. I, clxxj.

noît Picart dans laquelle l'évêque Bertold cite Void, Sorcy et Commercy comme faisant partie du pays et comté du *Bedensis* (1), et c'est avec les seuls documents cités précédemment qu'il nous faut déterminer les anciennes limites de ce territoire.

Guillaume Delisle circonscrit le *pagus Bedensis* entre le Barrois, les pays de Blois et des Vaux, le Toulois, le pays de Carme (Scarponois) et le Verdunois. Il accepte à l'ouest les limites du doyenné de Rivière-de-Meuse depuis Pont-sur-Meuse jusqu'à Saint-Aubin; au sud, une ligne se dirigeant vers Vacon et englobant la vallée du Vidus (la Méholle) jusqu'au-dessous de Villeroy, puis de là se dirigeant vers l'est pour atteindre Ourches. En cet endroit, traversant ce fleuve et gagnant la chaîne des côtes qui sépare le bassin de la Meuse de celui de la Moselle, cette ligne séparative remontait vers le nord-est, laissant sur sa droite Rangeval, Cornieville, Jouy et Gironville pour arriver aux confins du doyenné d'Hattonchâtel, près de Saint-Julien.

Si sur certains points ce tracé indiqué par Guillaume Delisle paraît présenter assez d'exactitude, sur d'autres nous ne pouvons nous trouver d'accord avec ce géographe; il commet certainement une erreur en rejetant dans le Toulois les localités de Foug et de Gironville « parce que, dit-il, il ne lui paraît pas naturel que des lieux si fort détachés de ce pays puissent avoir été sous sa dépendance ».

Foug, qui ne fit jamais partie du doyenné de Toul, dépendait autrefois de celui de la Rivière-de-Meuse, démembré dans les dernières années du XVIIe siècle, sous l'épiscopat de M. de Bissy, pour former les doyennés de Meuse-Commercy et de Meuse-Vaucouleurs. Quant à Gironville nous avons rapporté le texte de la charte de 992 qui place d'une façon irréfutable ce village dans le *pagus Bedensis*.

Nous nous croyons donc fondé à assigner à cet ancien territoire les limites des doyennés de Toul et de Dieulouard à l'est; celui de Preny au nord-est; en dehors de ce tracé, ne connais-

(1) *Histoire de Toul*, p. 74.

sant aucune localité indiquée comme ayant fait partie de ce pagus, il nous reste à étudier quelles étaient ses limites au sud.

PAYS DIT DE BLOIS

La contrée dite en Blois, dont la position est déterminée par celle des villages de Naives, de Broussey et de Rosières qui en ont retenu la dénomination, ne nous paraît pas avoir été jamais un *pagus* à l'époque franque ; sur cette question nous différons complètement de l'opinion émise par les historiens lorrains du siècle dernier, qui ont cru à l'existence d'un *pagus Blesensis*, voisin et indépendant du *pagus Bedensis*.

Nous ne croyons pas que le *Blesensem* que — dans son récit du partage de 870, Nithard place avant le Pertois et les deux Barrois — puisse être un pays autre que celui de la *Blaise*, arrosé par la rivière de ce nom, et dont le souvenir est conservé par celui du doyenné de Rivière-de-Blaise, puis dans les dénominations données aux villages de Vaux-sur-Blaise : *Vallis in comitatu Blesensi* (1), et de Ville-en-Blésois : *villa in Blesenci* (2).

En expliquant le texte de Nithard, Adrien de Valois démontre qu'il existait deux *Blesensis*, l'un entre la Sarre et le Blamontois, c'est-à-dire le *Blesitchowa* du lot accordé à Louis le Germanique, territoire situé entre Deux-Ponts et Sarreguemines, arrosé par la rivière de la Blisse : *Blesit-Bliets*, qui lui avait donné son nom ; puis un autre placé entre le Pertois et les deux Barrois, tirant son nom de la rivière de la Blaise qui se jette dans la Marne, ou d'un château appelé Blaise dont elle baigne les murs : « Nomen habere a flumine Blesa in Matronam decurrente, aut a Castello cognomine quod alluit » (3) ; ce géographe ne fait aucune allusion au prétendu pays de Blois situé entre le Barrois, l'Ornois et le Toulois.

(1) Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Saint-Urbain de Joinville en 865.

(2) Pouillé de Toul de 1402.

(3) *Notitia Galliarum*.

On ne saurait accepter avec le P. Benoît Picart que ce territoire puisse avoir dépendu du *pagus Tullensis*, et que les localités de Troussey et de Foug aient jamais été séparées du pays de Void; nous avons établi que Foug était situé *in pago Bedensi*.

Dans sa carte du diocèse de Toul, Guillaume Delisle circonscrit le *pagus Blesensis* entre le Barrois, l'Ornois et les pays de Vaux et de Void. Selon cet auteur le pays de Blois aurait eu pour frontières la rive droite de l'Ornain depuis Naix jusqu'aux environs d'Abainville, la forêt de Vaux, les territoires d'Amanty, de Badonviller, de Villeroy et le doyenné de Commercy; ses limites ne concorderaient ainsi avec aucune division ecclésiastique, puisque ce fut seulement sous l'épiscopat de Mgr de Bissy (1687-1704) que furent créés les doyennés de Commercy et de Vaucouleurs. De plus on peut se demander pourquoi, au-dessous d'une localité inconnue qu'il dénomme *Blesae, Blois*, G. De l'Isle donne au village de Broussey la qualification de *Blesae Siccae*, quand ce lieu est indiqué *Bruceyum in Blesio* dans le Pouillé de 1402. Cet auteur aurait dû faire connaître les titres anciens auxquels il avait emprunté ses renseignements.

Dom Calmet admettait également l'existence d'un *pagus Blesensis* et celle d'une localité, bourg ou village, du nom de *Blese*, qui avait donné son nom à ce territoire (1).

M. Desnoyers plaçait le *pagus Blesensis* ou de la Bleisse (Blisa) entre la Meuse et l'Ornain « où fut, dit-il, établi le doyenné du même nom qui séparait le Toulois proprement dit du Barrois » (2). Ce savant est tombé ici dans une erreur facile à réfuter, car jamais il n'y eut en cet endroit de doyenné du nom de Blois; il a fait confusion avec celui de la Rivière-sur-Blaise, située en Champagne, dans lequel, on ne voit point pourquoi, il place le village de Naix : « La ville gallo-romaine de Nasium était dans ce doyenné ».

En admettant comme exacte l'existence d'un pays de Blois,

(1) *Notice de Lorraine.*

(2) *Topographie ecclésiastique de la France*, p. 80-84.

dit aussi le Blaisois (?), situé autrefois entre la Voide, le pays des Vaux, l'Ornois et le Barrois, M. Liénard acceptait également la légende concernant un ancien château de Blois, *Blesae*, aujourd'hui ruiné qui en aurait été le chef-lieu (1).

Telles sont les différentes opinions des historiens et géographes qui se sont occupés du *pagus Blesensis*. Il nous reste à rapporter ici ce que l'on sait des localités dites *en Blois*.

NAIVES-EN-BLOIS,

du canton de Void, de l'ancien doyenné de Rivière-Meuse, est désigné pour la première fois *en Bloys* en 1572 (2), *Nefve-en-Blois* en 1580, dans le procès-verbal des Coutumes; *Neives-en-Blois* dans le Pouillé de 1711.

BROUSSEY-EN-BLOIS,

du canton de Void, de l'ancien doyenné de Rivière-Meuse est dénommé *Bruceyum* ou *Brouceyum in Blesio* dans le Pouillé de 1402; *Brouxey-en-Blois*, dans le procès-verbal des coutumes en 1580.

ROSIÈRES-EN-BLOIS,

du canton et de l'ancien doyenné de Gondrecourt, n'est point désigné *en Blois* dans les anciens documents. Cette appellation apparaît pour la première fois sur la carte de la *Civitas Leucorum* dressée par Guillaume De l'Isle en 1707 : *Roserium in Blesis;* puis dans le Pouillé de 1711, du P. Benoît Picart : *Roseriae in Blesensi pago*. Antérieurement ce village était dénommé dans les Actes :

Rosières-leis-Mauvages, 1264.
Rosières qui siet les Mauvages, 1265.
Rozeriae prope Gondricuriam, Pouillé de 1402.

Le nom de la contrée dite *en Blois* n'apparaissant dans aucun titre antérieur au Pouillé de 1402, cette région s'étendant sur deux anciens doyennés appartenant à des *pagi* bien distincts, il faut admettre contrairement à l'opinion émise par les différents auteurs dont nous avons rapporté les textes, que ce

(1) *Dict. topographique de la Meuse.*
(2) Coll. lorraine, nº 243, layette 37, p. 57.

territoire ne peut jamais avoir été un *pagus* de formation antique, qu'il faisait partie intégrante de l'ancien doyenné de Rivière-de-Meuse et par conséquent du *pagus Bedensis*, dont les formes modernes *Belensis* et *Blesis* sont des altérations, ainsi que le démontre M. A. Longnon dans son étude des *pagi* de la première Belgique (1).

LE PAYS DES VAUX

Le pays des Vaux, dont aucune mention n'apparaît dans les documents historiques, n'a jamais formé une circonscription administrative, *pagus* ou comté. Cette région tirait sa dénomination des nombreuses petites vallées de cette partie du bassin de la Meuse où les ruisseaux d'Amanty, de Septfonds, de Gombervaux, de Beaumelle et de Saint-Fiacre, affluents de ce fleuve, viennent déverser leurs eaux.

On y remarque *Gombervaux*, ancien château ruiné, chef-lieu d'une ancienne baronnie, aujourd'hui simple ferme; *Quatre-vaux*, écart de Rigny-Saint-Martin, jadis château royal, où l'empereur d'Allemagne, Albert, et le roi de France, Philippe le Bel, conclurent, en 1299, le traité de mariage entre Rodolphe, fils d'Albert, et Blanche, fille du roi (2); *Vaucouleurs*, *Valliscolore*, la plus importante localité de la région, qui devait, dans les dernières années du XVIIe siècle, devenir le siège du nouveau doyenné de Meuse-Vaucouleurs; puis *Burey-en-Vaux*, le seul parmi les nombreux villages de la contrée qui ait retenu la qualification en Vaux, dénomination invoquée bien à tort à l'appui de l'opinion avancée par le P. Benoît Picart.

Cet érudit est le premier qui se soit occupé de cette région

(1) *Atlas historique de la France*, p. 117.

« Le vocable du *pagus Bedensis* subsiste sous la forme vulgaire Blois pour Belois, dans les surnoms de Naives-en-Blois, de Broussey-en-Blois et de Rosières-en-Blois. Conférer le nom du Valois, qui représente le latin *Vadensis*, et celui de la Boulogne, en latin *Bedonia*. »

(2) « Albertus rex Romanorum et rex Franciae Philippus cum magnâ pompâ militum apud Gadior (id est quatuor Valles) amicabiliter convenerunt... ». *Histoire de Toul*, p. 85.

« à laquelle, dit-il, les titres les plus anciens de nos évêques donnent le titre de comté » ; selon lui Vaucouleurs ou le château de Quatrevaux en aurait été la capitale.

Avant de rapporter ce que les différents auteurs ont écrit sur cette contrée, nous rappellerons que tous les *pagi* ne sont point d'origine mérovingienne, bon nombre apparaissent seulement à l'époque carolingienne. A cette dernière époque leur existence est souvent constatée par les termes précis de quantité de chartes et autres titres, où sont relatés avec soin les noms des différents territoires auxquels appartenaient tels ou tels villages ; mais vers le XIe siècle cette coutume, si fertile en indications précieuses pour l'étude de la géographie ancienne, n'est plus en usage. Peu à peu elle disparaît et, si parfois à propos d'une localité il est fait mention de son ancien territoire, cette indication n'a plus aucun intérêt géographique, car elle se rapporte au comté souvent de création récente dont ce lieu dépendait alors. A cette époque nos comtés n'étaient plus la représentation de nos anciens *pagi*.

Adrien de Valois ne parle point d'un *pagus vallium*, dans le voisinage de l'Ornois, et Guérard ne paraît point en accepter l'existence, puisqu'il ne le cite pas dans l'énumération des territoires dont autrefois était composée la cité de Toul, *civitas Tullensis*. Quant à M. A. Longnon il ne fait point figurer le *pagus Vallium* sur sa carte de la Gaule carolingienne au Xe siècle.

Si l'on devait en croire le P. Benoît Picart, la contrée des Vaux s'étendait sur les deux rives de la Meuse ; il cite « plusieurs villages compris dans cet ancien pays, lesquels portent le nom de Vaux, comme l'abbaye des Vaux, Burei en Vaux, Vaux la Grande, Vaux la Petite, Vaudignécourt (Baudignécourt *Baldineicurtis*) », sans prendre garde que toutes ces localités, étrangères à la région en question, se trouvent dans les doyennés de Ligny et de Gondrecourt, c'est-à-dire en Barrois et en Ornois.

Si la similitude de ces noms lui avait fait admettre dans l'étendue du territoire présumé du *pagus Vallium*, les localités précédemment citées, pourquoi le P. Benoît a-t-il négligé d'y

comprendre quantité d'autres lieux de la région, villages, censes, vallées, bois et fontaines dont les noms sont également terminés en *Vaux*? (1) Que tous ces noms aient fait donner à la contrée où ils se rencontrent le surnom de pays des Vaux, cela se comprend fort bien, mais cette dénomination, de même que celle *en Haye* donnée aux villages situés dans l'étendue de l'ancienne forêt de Haye (2), ne saurait être invoquée en faveur de l'existence d'un *pagus Vallium*.

La qualification en Vaux donnée au village de Burey (*Bureriacum* en 870?) apparaît pour la première fois en 1580, dans la rédaction du procès-verbal des Coutumes.

Ce qui peut avoir amené notre historien à croire à l'existence d'un *pagus Vallium*, c'est le passage suivant tiré d'un titre de l'évêque de Toul, Udon, daté de l'année 1067, dans lequel il est dit : « Ailardus comes fideliter noster visus est habere in pago et comitatu Vallium » (3).

Ces deux lignes — extraites d'un document dont le P. Benoît Picart ne fait point connaître la source, et qui n'a pu être retrouvé — n'indiquent nullement en quel endroit se trouvait ce *pagus*, ni quel était ce comte Allard dont le nom ne se rencontre point dans les documents historiques de notre région, à cette époque (4). Aussi cette mention unique nous paraît-elle insuffisante pour faire accepter, sans autre examen, l'existence sur les rives de la Meuse d'un *pagus Vallium*, car il est d'autres contrées auxquelles ce texte si vague pourrait être appliqué. Il est en effet peu de dénominations aussi répandues que celle de *Vaux* donnée, un peu partout, à quantité de

(1) Les forêts du Vaux, de Midrevaux, du Vau-Haton, la cense de Gonvaux, les Vallées de Vauron, de Sainte-Marievaux, etc.

(2) Villers, Rozières, Viéville, Fays, La Grange, Noviant, Lay-Saint-Remy, Domèvre, Velaine, Regniéville, Flirey, Griscourt, Lirouville, Royéville, etc.

(3) *Histoire de Toul*, p. 81.

(4) Ce nom d'origine germanique, est signalé par E. Förstemann (*Altdeutsches Namenbuch*) sous les formes suivantes : *Agilard*, dans les archives de Châlons-sur-Marne ; *Ailard*, dans Pertz, au tome IV de ses Monumenta Germaniae historica; *Ailhard*, dans le *Polyptyque de saint Remi de Reims*.

La forme *Attardus*, indiquée par Dom Calmet (*Notice de la Lorraine*), qui, sans l'avoir vu, reproduit le texte cité par le P. Benoît, est fautive.

noms de lieux. De plus il aurait été nécessaire de connaître en son entier développement le titre de 1067, dont nous ne possédons qu'un passage, puis de pouvoir se renseigner aux textes mêmes de l'histoire de Toul dont parle notre historien sans les indiquer.

A l'occident de l'Ornois, dans la partie du pays Perthois, apparaît, au début du xiᵉ siècle, un état féodal qui, créé, avec l'appui du comte de Brienne par Étienne, originaire de Vaux-sur-Saint-Urbain, s'étendit rapidement depuis Montiérender, à travers les régions arrosées par la Blaise, la Marne et l'Ornain, jusqu'au bassin de la Meuse et ne tarda pas à devenir un des plus grands fiefs de la Champagne. La partie centrale de cette principauté, dont Joinville était la capitale, appelée dans les temps modernes le *Vallage*, est désignée dans les documents du moyen âge le pays des Vaux, en latin *Vallibus*, du nom du fondateur de la maison de Joinville : *Stephanus de Vallibus juxta abbatiam Sancti Urbani*, dont parle Aubry de Trois-Fontaines, et que d'autres historiens ont qualifié du titre de *Dominus Novi castelli*, du nom primitif *Novum castellum* donné au château de Joinville que ce seigneur venait d'édifier.

Cette contrée située à l'ouest du pays d'Ornois, ce nouveau comté créé par Étienne de Vaux, nous croyons les reconnaître dans le *pagus* et le *comitatus Vallium*, désignés dans le titre de 1067. Telle est également l'opinion de M. F. Delaborde que nous avons consulté à cet égard.

L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Toul* commettait une autre erreur lorsqu'il avançait qu'ayant eu à souffrir des brigandages exercés sur ses terres par Étienne de Vaux, Udon avait dû le réduire à l'impuissance par la force des armes ; après avoir pris la forteresse de Vaucouleurs, il l'aurait fait raser. « Cet Étienne, dit-il, est le même que celui dont parle Albéric : et c'est sans doute par ce seigneur des Vaux allié à la maison de Joinville que cette maison est entrée en la possession du comté de Vaux ».

Cette supposition est contredite par l'histoire « et il n'y a pas moyen, dit le judicieux auteur de la vie de *Jean de Joinville*, d'identifier le château de Vaux-sur-Saint-Urbain, expres-

sément désigné par Aubry, avec le pays de Vaux dont Vaucouleurs aurait été le centre » (1).

Qu'Étienne des Vaux ait possédé Vaucouleurs, cela n'est point impossible, mais le fait signalé par le P. Benoît, de la prise de Vaucouleurs par Udon au temps d'Étienne des Vaux, ne saurait être admis puisque, dit M. F. Delaborde, « Udon ne devint évêque de Toul qu'en 1051, c'est-à-dire à une époque où Geoffroy de Joinville avait succédé à Étienne ». De plus il n'est nullement fait mention de ce seigneur dans le manuscrit intitulé *Cedulæ cujuslibet episcopi*, publié par Dom Calmet à la suite de l'*Historia episcoporum Tullensium* (2).

L'erreur commise par le P. Benoît Picart, au sujet du *pagus Vallium*, a été partagée par Guillaume De l'Isle qui circonscrivait ce prétendu *pagus* entre le Toulois, le Soulossois, l'Ornois, la contrée dite en Blois et le *pagus Bedensis;* ce géographe ne faisait en cela que traduire l'opinion de notre historien.

Dom Calmet l'acceptait sans aucun examen et de nos jours, en parlant du pays des Vaux (de Vallibus), M. Desnoyers indiquait cette contrée au centre du diocèse, dans la partie démembrée du doyenné de Rivière, appelée le doyenné de Vaucouleurs. Quant à M. Liénard il reproduit presque textuellement ce que rapporte Dom Calmet dans sa *Notice de la Lorraine;* cette contrée aurait été divisée en deux pays : « celui de Vaux-sur-Meuse et celui de Vaux-de-l'Ornez, ce qui fait voir que le comté ou pays de Vaux dépendait partie de l'Ornois et partie du Toulois » (3).

Remarquons enfin que ni le pays des Vaux, ni celui de Blois ne sont indiqués dans l'*Atlas historique* de Spruner publié en 1876 (4).

(1) P. 13.

(2) « In destruendo castello Vaulcolor, in quo annulando suus antecessor venerabilis Leo papa sine fine laboraverat, dum hanc ecclesiam regebat, ipse multimodo precatu et pretio per circumvicinos compatriotas effecit ».

(3) *Dict. topographique de la Meuse.*

(4) Reich der Franken unter Karl dem Grossen und seinen Nachkommen bis 1200.





MÉDAILLE

DU BIENHEUREUX PIERRE DE LUXEMBOURG.

MÉDAILLE

DU

BIENHEUREUX PIERRE DE LUXEMBOURG

DU XV[e] SIÈCLE

PAR L. MAXE-WERLY

Dans une étude sur le bienheureux Pierre de Luxembourg, parue en 1882, notre confrère M. le comte Fourier de Bacourt, rapporte que le duc d'Anjou avait acquis en Italie et offert à ce saint personnage une médaille de Notre-Dame où était gravée l'inscription suivante :

Tu sai che'n tu fu sempre la mia speme
Tu sai che'n tu fu sempre il mio diporto

Tu sais qu'en toi fut toujours mon espérance
Tu sais qu'en toi fut toujours mon doux plaisir.

Je ne sais ce qu'il faut croire de cette anecdote empruntée à un manuscrit de M. l'abbé Comus ; je n'ai encore rencontré aucune médaille de cette nature, mais il se peut qu'il s'agisse dans le cas présent d'un bijou religieux de fabrication italienne, sur lequel on aurait reproduit d'un côté, au trait ou par le procédé de l'estampage, l'image de la Vierge, puis tracé au burin sur le champ du revers les deux vers en question tirés d'un sonnet du Dante.

Il existe en effet un certain nombre de bijoux, d'enseignes,

d'*Agnus Dei*, de petits tableaux en or ou en argent doré, le plus souvent émaillés, offrant des images de piété et des légendes pieuses; on connaît aussi des affiques portatives, religieuses ou politiques qui, placées sur la coiffure ou sur les vêtements étaient l'indice d'un parti politique, d'un saint ou d'un patron plus particulièrement honoré, enfin d'un sanctuaire de dévotion, d'un lieu de pèlerinage.

Je n'ai pu me procurer jusqu'ici aucune médaille à l'image du bienheureux Pierre de Luxembourg antérieure au XIXe siècle; de son côté Forgeais, dans son *Étude sur les plombs trouvés dans la Seine*, ne signale point d'enseigne de pèlerinage rappelant le culte dont le peuple honora ce saint personnage au lendemain même de sa mort arrivée le 2 juillet 1387. J'ignore également quels honneurs lui furent rendus à Ligny, lieu de sa naissance, et si la vénération que l'on devait avoir pour ce glorieux enfant de la maison de Luxembourg s'y manifesta, à cette époque, avec autant d'éclat qu'à Avignon, à Autun, à Annecy et à Paris. On sait que son culte se répandit très rapidement, et dès la fin du XIVe siècle un livre de prières, à l'usage d'un clerc du diocèse de Langres, témoigne de la grande dévotion que l'on avait pour le Bienheureux dans nos régions.

Ce précieux livre, qui se trouve à la Bibliothèque Mazarine, possède en tête un calendrier auquel il manque le mois de janvier; il paraît avoir été fait au XIIe siècle pour une église des bords de la Meuse. Plus tard, on y a ajouté les principales fêtes langroises et les litanies de plusieurs saints du diocèse de Langres.

Dans le corps du manuscrit, parmi les prières, se trouve au f° 124, la suivante qui, peut-être, fut composée par le bienheureux Cardinal :

Salus Sancti Petri Lucembour.

Deus Pater qui creasti
Mundum et illuminasti
Suscipe me penitentem
Et illustra meam mentem

Dieu le Père, toi qui as donné
Au monde la vie et la lumière
Accueille un pénitent et éclaire
Mon intelligence.

Fili Dei Jhu Xpiste Ad te venit reus iste Qui celi sedis in arce Supplicanti mihi parce	Fils de Dieu, Jésus-Christ, vers toi Vient ce coupable. Toi qui sièges Dans la citadelle du Ciel Accorde le pardon à mes prières.
Sancte spiritus tuorum Consolator miserorum Respice peccatorem Infunde tuum amorem	Esprit-Saint consolateur Des malheureux qui ont Recours à toi, regarde avec Pitié un pécheur. Verse-nous ton amour.
Deus unitas superna Trinitasque sempiterna, etc. (1).	Dieu unité suprême Éternelle Trinité, etc.

Dès 1389 le bienheureux Pierre de Luxembourg eut sa chapelle à Avignon et cette même année, à la suite d'une longue maladie, Charles VI ayant fait vœu d'offrir à son cousin une statue de cire, il fut payé à « Dyne Raponde, marchant et bourgeois de Paris » la somme de cent soixante francs d'or pour la confection et la mise en place de cette « ymage de cire qu'il a fait faire de notre grandeur et mettre en tabernacle devant sainct Pierre de Luxembourg à Avignon » (2).

Cette première chapelle étant devenue « trop étroite pour contenir les ex voto, les ornements ou objets d'art envoyés par les rois de France et d'Aragon, par la reine de Sicile, par le seigneur de Milan, par les comtes de Saint-Paul et de Valentinois, par le sire de Coucy » le pape Clément VII, fit construire une église dont la première pierre fut bénite seulement en 1395 et non en 1393, comme le dit M. Fourier de Bacourt (p. 216) (3).

A partir de cette époque l'affluence des pèlerins au tombeau

(1) *Liber precum*, manuscrit de parchemin de 143 pages, reliure du xvie siècle, n° 806. Voir Molinier, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Bibliothèque Mazarine, t. Ier, page 202, n° 515. Voir *Analecta Bollandiana. Repertorium hymnologicum* du chanoine Ulysse Chevalier, n° 4477. *Oratio ad Deum et omnes sanctos*.

(2) Lettre de Charles VI, *Archives de l'art français*, t. V, p. 344.

(3) Noël Valois, *La France et le grand Schisme d'Occident*, Paris, 1896, 2 vol. grand in-8°.

du bienheureux devint considérable et la dévotion que le peuple avait pour le grand thaumaturge ne cessa de grandir. En 1414 Jean de Luxembourg, son neveu, entreprenait le voyage « exprez d'Avignon pour voir et aorer sainct Pierre de Lucembourg son oncle jadis cardinal ».

En 1416 la reine Isabeau de Bavière envoyait « faire un pélerinage au saint Cardinal à Avignon pour ce et pour oblation au dit lieu, en ce compris un cierge de quinze livres; pour ce 10 francs, et pour la peine et le salaire de un messager de pié qui a fait le pélerinage 10 francs » (1).

Quoique le décret qui le déclarait bienheureux eût été seulement proclamé le 14 mars 1527, déjà depuis un siècle et demi, ce titre avait été reconnu à Pierre de Luxembourg; on lui donnait même celui de saint, ainsi que le prouve l'acte suivant extrait des comptes du roi René (2).

Ce prince qui, en 1448, avait accompli le pèlerinage de saint Pierre d'Avignon, fit payer « le 18 mai 1457, à Me Pierre de Mante », son aumônier, la somme de « 5 florins et 3 gros pour aumosnes et offrandes, quand le dit seigneur estoit à saint Pierre de Luxembourg à Avignon » puis « pour 18 enseignez d'argent de saint Pierre de Luxembourg baillées au dit seigneur pour les distribuer à son plaisir à raison d'un demi-gros la pièce : 2 florins et 3 gros » (3).

Nous croyons retrouver l'image qu'offrait ces enseignes dans la pièce suivante, dont la reproduction en métal nous a été permise grâce à l'estampage en papier d'étain que nous avait fait parvenir autrefois notre confrère M. Vallier, de Grenoble.

Les mains jointes et perdu dans la contemplation d'un Crucifix « en lueur et en gloire » qui se penche vers lui, le pieux cardinal est représenté à genoux devant un prie-Dieu aux armes de la maison de Luxembourg, que surmonte un chapeau

(1) Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, Paris, 1864, p. 199.

(2) Dans son étude sur l'*Immaculée conception à Metz*, M. Abel rapporte que le concile de Bâle aurait canonisé Pierre de Luxembourg en 1437.

(3) Lecoy de la Marche, *Comptes et mémoriaux*, nº 337.

cardinalice. Derrière le bienheureux un ange aux ailes éployées lui soutient la tête pendant cette scène de ravissement; sur le listel, qui se déroule dans la partie gauche, on lit :

beatus petrus lucembourg

Des branches de feuillages occupent le champ de cette pièce; dans la bordure, l'emplacement entre deux grénetis, réservé ordinairement à l'inscription d'une légende, est chargé de petits bouquets de fleurs.

Dans la reproduction de cette scène de la vie du bienheureux, l'artiste s'est inspiré du récit de son extase à Avignon. On raconte qu'envoyé par le pape visiter les travaux du Château-Neuf, situé à quelque distance de la ville, comme il se livrait tout en se promenant à ses méditations habituelles sur la passion, tout à coup un crucifix lumineux lui apparut et le ravit en extase durant plus d'un quart d'heure. Sur le récit qui lui fut fait de ce miracle, le pape Clément VII, pour en conserver la mémoire, le fit reproduire en peinture dans une salle du palais d'Avignon.

Les portraits que l'on possède de Pierre de Luxembourg le représentent presque toujours vêtu en cardinal, le dessus de la tête rasé, les cheveux en couronne, agenouillé devant un prie-Dieu recouvert d'un tapis où se détachent les armes de Luxembourg-Ligny, et contemplant « un crucifix en l'air rempli de lumière ».

Nous n'avons nullement l'intention de nous occuper ici de l'iconographie du bienheureux; nous signalerons seulement à l'attention des amateurs de vitraux anciens la grande verrière qui se voit dans l'église Saint-Martin de Langres offrant la représentation du cardinal Pierre de Luxembourg, qui paraît confirmer ce que l'on sait du culte rendu au bienheureux dans le pays langrois; puis dans l'église de Ligny un vitrail de très mauvaise facture, sur lequel le peintre a voulu figurer l'apothéose de ce saint personnage (1).

(1) Il se peut que ce vitrail soit l'œuvre de Jehan Thouvenot dont il est

Les bras étendus supportant son manteau de cardinal, la tête entourée de rayons lumineux, Pierre de Luxembourg s'élève dans un ciel de nuages pour recevoir la couronne que tient au-dessus de sa tête un petit ange vu à mi-corps. A ses pieds, deux autres anges portent son chapeau de cardinal et sa croix épiscopale. Dans un des compartiments supérieurs de la fenêtre on voit, sur un cartouche à queue d'aronde, la date 15-48, répétée sur un autre vitrail où se lit l'inscription.

CES TROYS VER
RIERES ONT FA
ICTZ FAIRE LES CŌ
FRERES DE N[re] DAME (1)

Cette scène de l'apothèose paraît avoir été inspirée au peintre verrier par une gravure qui se voit au cabinet des Estampes, (coll. Gaignières) montrant le saint personnage à genoux, en surplis, les bras étendus, les yeux dirigés vers le ciel; il est porté sur des nuages. A ses pieds apparaît une tête d'ange, puis devant lui se tient un autre ange portant le bâton pastoral : dans le champ à gauche un chapeau de cardinal. Dans la

fait mention dans un compte du receveur de l'église paroissiale de Ligny : « payé à Jehan Thouvenot p[r] avoir faict la verrière de la chambrette des orgues 1 frs vall. xxs. ts en 1538 », — ou celle de Pierre Thierry, dit de Nancy, « verrier à Liney » qui reçut en 1595 « la somme de 48 f. Barrois pour avoir remis la grande verrière derrière le maistre autel en neuf plomb et refait la verrière de dessus l'orgue à laquelle on a remis plusieurs images pour remplacer les brisées ». (Arch. de Ligny).

(1) Cette date de 1548 nous rappelle le fait suivant que nous extrayons du cartulaire de Ligny.

Le 16 août de cette année un « arrêt du parlement de Paris rendu entre M[rs] les Chanoines de Ligny et le S[r] d'Estats leur doyen fit défense de continuer (comme indécente) l'ancienne cérémonie qui se pratiquait par le chapitre et les chapelains à la fête de la Pentecôte. Cette cérémonie consistait en ce qu'ils choisissaient un chapelain et l'habillaient en Abbé, avec crosse et mitre auquel on donnait le nom de *Bayard* et lorsqu'il était ainsi accoutré ils le menaient à vespres et à la messe la veille et le jour de la fête avec tambours et autres instruments, et au sortir de l'office on le faisait danser dans les rues. Les chanoines et chapelains eux-mêmes dansaient avec les filles et les femmes de la ville ».

partie supérieure on voit deux personnages célestes ayant en main l'un une palme, l'autre une couronne. Cette gravure ne porte point de nom de graveur, mais au-dessous du cadre se trouve comme marque dans un champ aux armes de Bar, une croix dont la haste est chargée d'un S, initiale qui paraît appartenir à un artiste du pays barrois.

Nous n'avons point de renseignements précis sur le culte rendu à Ligny au bienheureux, au lendemain de sa mort, mais il faut croire que, là aussi, la dévotion ne tarda pas à lui élever des autels.

Selon M. Fourier de Bacourt une chapelle aurait été fondée dans l'église collégiale par Louis Ier, comte de Saint-Pol, Brienne et Ligny, connétable de France (1440-1481), malgré l'opposition de l'évêque de Toul (1).

En 1486, une chapelle sous l'invocation de saint Pierre, apôtre et du bienheureux Pierre de Luxembourg fut établie dans l'église paroissiale, par les soins des fondateurs Henri Thiébaut de Baudonvilliers et Isabelle sa femme, fille de Gérard de Metz (2).

Dans son testament daté du 13 octobre 1503, Louis de Luxembourg « veut et ordonne que les fondations par lui faites des messes à la chapelle de Saint-Pierre de Luxembourg soient entretenues ». Antérieurement à l'année 1542 il existait dans l'église paroissiale une confrérie de Saint-Pierre de Luxembourg qui a continué jusqu'en 1790.

(1) On admirait dans l'église collégiale vis-à-vis l'autel du Bienheureux, une superbe statue en bronze représentant ce saint personnage à genoux appuyé sur un prie-Dieu. Cette statue, dit M. Fourier de Bacourt, p. 22, aurait été l'œuvre de Ligier Richier, mais cette affirmation ne repose sur aucune preuve. Si on devait en croire l'abbé Comus, cet objet d'art aurait été enlevé et fondu lors de la Révolution; or le 22 avril 1791 le conseil général de la ville de Ligny, protestant contre l'accusation portée par le journal de Genève, déclare que « pour ce qui concerne la statue en bronze du cardinal Pierre de Luxembourg, elle a été mise en dépôt par ordre du commissaire sous les yeux des citoyens qui veillent au bon ordre de cette ville jusqu'à une autre destination » (*Bibl. nat.*, L K 18, nº 408).

(2) État des fondations, privilèges et possessions de l'église collégiale de Notre-Dame de Ligny en Barrois, fº 45 rº.

Le 4 juin 1642, Didier Lancemen « prêtre chapelain de la chapelle Sainct Pierre apostre et Sainct Pierre de Luxembourg fondée en l'église parrochiale Nre Dame de Liney » fait une donation à cette chapelle dont il était titulaire, à charge de services religieux.

Enfin dans une requête adressée à M. le maire et les officiers de l'Hôtel de ville de Ligny le 4 juin 1761 « Jean Burlerault, prêtre et chanoine de l'insigne collégiale du bienheureux Pierre de Luxembourg... ose se promettre que Messieurs se préteront volontiers à ordonner que, sous le bon plaisir et l'autorisation de Monseigneur l'évêque, l'on chômera dorénavant en notre ville le jour et fête du B Pierre de Luxembourg, a commencer au cinq juillet prochain jour ordinaire auquelle elle tombe; à cet effet que toutes boutiques seront fermées et tous ouvrages défendus....... »

L'établissement de cette fête ne fut pas légalement autorisé.



JEAN LAMBERT

FONDEUR

PAR L. MAXE-WERLY

Dans la liste des artistes d'origine lorraine, ou ayant fait élection de domicile en Lorraine, H. Lepage citait au nombre des fondeurs de la fin du XVe siècle, un certain Laurens auteur du tombeau de Ferri de Vaudémont, puis un nommé Jean Lambert, alors établi à Metz, sur l'origine duquel les biographes ne sont point d'accord.

En énumérant les noms des fondeurs employés aux différentes refontes de la *Mutte* de la cathédrale de Metz, M. E. Begin indique, à la date de 1479, Jehan Rambert Danneuvre et Jehan Lambert d'Anvers qui sont évidemment un seul et même personnage : *Rambert* pour *Lambert*, puis *Danneuvre* et d'*Anvers* pour *Deneuvre*, par suite de transcriptions inexactes (1).

On sait combien sont fréquentes dans les comptes de cette époque les altérations des noms propres, mais dans le cas présent l'incertitude existe seulement sur le nom de lieu.

Après avoir rapporté, d'après le *Journal de Jehan Aubrion*, qu'en 1479 « fut Meutte reffondue à saint Symphorien par ung maistre appellez maistre Jehan Lambert de *Devieuvre* » (2), M. Victor Jacob, ancien bibliothécaire de la ville de Metz, croit devoir rectifier ce nom de lieu inconnu. Il rap-

(1) *Histoire de la cathédrale de Metz*, 187 .

(2) Edition Larchey, p. 103.

pelle qu'on s'adressa à un fondeur étranger demeurant à *Domèvre*, car, dit-il, il fut alloué xiij[s] « à Guebraird le messaigier qui ait allez quérire maistre Jehan Lambert à *Domeuvre* ». Ce fondeur se rendit à Metz et fut défrayé des dépenses qu'il avait faites :

« A Isembair l'hostellier por les despences de M[e] Jehan Lambert et de ses gens quil firent en chiez led. Ysembair durant qu'ils eurent marchandez ladite cloche........ Lx[s] ».

« Cette mention, dit M. Jacob, fait cesser la divergence qui existe entre le texte des *Chroniques messines* et le *Journal de Jehan Aubrion* à propos de la localité habitée par le fondeur. Jehan Lambert n'était donc ni d'Anvers, ni de Devieuvre; il était de Domeuvre aujourd'hui Domèvre , probablement de Domèvre en Heys » (1).

Telle n'est pas l'opinion de M. Gérard qui croit à l'origine anversoise de notre Jean Lambert, établi vers ce temps à Deneuvre (2). « Son nom a été italianisé par certains historiens et dans quelques documents sous la forme Jean Lamberti, puis dans d'autres germanisé sous celle de Hans Lamprecht et même Hans Lambe von Tunniefer. Sa réputation comme fondeur de cloches l'avait fait mander, en 1474, à Obernai en Alsace où il exécuta, pour l'église de cette ville, une cloche remarquable par la richesse de son ornementation et sa composition iconographique; elle porte l'inscription suivante : *Anno Dni MCCCC LXXIIII, a Johanne Lamperti fusa sum in Vendemio. Gloria in excelsis Deo* ».

Enfin, M. Mangin constate l'existence des ateliers de Jean Lambert à Deneuvre et rapporte qu'en 1508, cet artiste procéda à la refonte des cloches de l'église Saint-Evre de Nancy (3). En 1506, il avait fondu la cloche de Mittelwihr : *In dem Ior als*

(1) *Recherches sur la tour et la cloche de la Mutte.*

(2) *Les artistes de l'Alsace pendant le moyen âge* (VII[e]-XVI[e] siècles). Paris, 1872, 2 vol. in-8°.

(3) *Études historiques et critiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de Deneuvre et de Baccarat*, 1861, p. 61.

man zalt von Christus Geburt MCCCCC und VI jor gos mich Hans Lamprecht von Donièvre.

Dès lors on ne saurait, croyons-nous, accepter l'opinion de M. Gérard qui voulait faire naître Jean Lambert à Anvers; nous proposons de voir en lui un *descendant* de maître Lambert le canonnier envoyé, en 1403, par le duc Robert à Longwy pour y faire une grosse bombarde, un *parent* de Didier Lambert, compagnon de Jean Doudenet, natif de Lorraine, chargé en 1524, de certains travaux, comme fondeur de cloches à Carrare, puis enfin un *ancêtre* de Jean Lambert de Doncourt, travaillant en 1683 à la fonte d'une cloche pour la cathédrale de Rouen.

8 juin 1898.



ARMORIAL DES ÉCUYERS

DU BAILLIAGE DE SAINT-MIHIEL

Rédigé par Dominique CALLOT

D'APRÈS LA RECHERCHE DE DIDIER RICHIER

(Fin du XVI[e] siècle)

Publié et annoté

PAR M. LÉON GERMAIN

Cet armorial fait suite à celui des écuyers du bailliage de Bar, que nous avons publié en 1894 (1); il sera rédigé d'après les mêmes principes, et nous prions ceux qui y recourront de ne pas perdre de vue l'Introduction placée en tête du travail précédent. Depuis l'impression de cette première partie, M. de Souhesmes a fait paraître un armorial de la *Recherche* de Didier Richier (2), qui renferme la description de 738 armoiries. Cet ouvrage ne diminuera pas l'intérêt du nôtre, parce que

(1) *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. III, 1894, p. 117-211.

(2) *Armorial de la Recherche de Didier Richier* (*1577-1581*), *précédé d'une notice*, par Raymond DES GODINS DE SOUHESMES, secrétaire de la Société d'archéologie lorraine; Nancy, G. Crépin-Leblond, 1894, in-8°, 130 p. — Sur le même sujet, V. le travail tout récent de notre confrère M. le comte E. Fourier de Bacourt, *les Procès-verbaux de la Recherche de Didier Richier dans le Barrois* (*1580*), dans les *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. VI (1897), p. 117-126.

l'auteur n'a pas joint de notes généalogiques; de plus, il n'a pu retrouver la partie de la recherche relative au bailliage de Bar, et a dû se contenter d'une copie ancienne, dont les écussons ont été complétés à l'aide de divers armoriaux (1).

Mais l'ouvrage de M. de Souhesmes se placera très utilement à côté du nôtre pour l'indication des quartiers de certaines familles et parce qu'il donne les armoiries de la partie qui concerne le duché de Lorraine, non reproduites par D. Callot.

Qu'on le remarque d'ailleurs, cette partie est beaucoup moins considérable que l'autre, attendu que Richier devait laisser à l'écart toutes les familles de la chevalerie; au contraire, sa recherche pour les trois bailliages de Bar, de Saint-Mihiel et de Clermont, ne comportait aucune exception de catégorie nobiliaire. — Je ne saurais trop recommander la lecture de l'introduction de M. de Souhesmes : *Didier Richier et la Recherche de 1577* (2); l'auteur fait très bien comprendre quelle était la tâche du poursuivant d'armes, quelles difficultés il rencontra et comment il la remplit aussi bien que le lui permettaient les circonstances.

Le bailliage de Saint-Mihiel comprenait tout le Barrois non mouvant; aussi la noblesse y était-elle plus nombreuse et comprenait-elle plus de familles chevaleresques que les deux autres bailliages du duché de Bar; cet armorial n'a pas moins de 174 n^os^, alors que ceux des bailliages de Bar et de Clermont en comptent 92 et 63. Mais, qu'on le remarque bien, beaucoup de ces familles n'appartenaient nullement au Barrois; on les a cataloguées simplement parce qu'elles figuraient parmi les quartiers des personnages dont Richier examinait l'état de noblesse. Ces quartiers sont souvent au nombre de huit; parfois même il y a eu essai d'établir les seize quartiers. Il en résulte que bon nombre de noms se rapportent à des ancêtres éloignés comme date et comme région.

Ce travail, dans son ensemble, a été rédigé il y a une douzaine d'années. Depuis ce temps, outre les faits qui seraient à

(1) *Ibidem*, p. 27.

(2) Pages 1-23.

puiser dans l'ouvrage de M. de Souhesmes et à dégager des quartiers généalogiques, nous avons recueilli beaucoup de renseignements nouveaux sur plusieurs familles. Nous en avons joint quelques-uns et nous avons cité certaines indications fournies par l'armorial de M. de Souhesmes, principalement sur les familles que nous ne connaissions pas exactement par d'autres voies. Faire davantage eût exigé un temps prolongé, des vérifications compliquées et aurait doublé l'étendue de notre rédaction. Nous avons cherché à donner non des renseignements complets, mais des références utiles. Puisse ce travail rendre service et en provoquer de moins imparfaits.

ABRÉVIATIONS

App. — *Appendice*, qui devra former la quatrième partie de notre travail; la troisième sera relative aux Écuyers du bailliage de Clermont.

Cayon. — *Ancienne chevalerie de Lorraine*, par Jean Cayon; Nancy, 1850.

Comm. lux. — *Les communes luxembourgeoises;* Arlon, six volumes gr. in-8°; plus un fascicule pour la table alphabétique, très détaillée.

Compl. — *Complément au Nobiliaire de Lorraine, de Dom Pelletier*, par H. Lepage et L. Germain; Nancy, 1885.

D. P. A. — *Dom Pelletier annoté*, manuscrit de la Bibliothèque publique de Nancy.

Duf. — Table alphabétique des noms de personnes de l'Inventaire de Dufourny conservé à la Bibliothèque publique de Nancy.

Husson. — *Simple crayon de la noblesse*, par Mathieu Husson-l'Escossois, 1674.

Inv. — *Inventaire sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle*, par H. Lepage (table des noms de personnes).

Marlorat. — *Journal de Gabriel le Marlorat*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1892.

Mém. Moselle. — *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, à Metz.

Michel. — *Biographie du parlement de Metz*, par Emm. Michel.

Pell. — *Nobiliaire de Lorraine*, par Dom Pelletier.

Pellot. — *La famille de Chartongne*, par M. Paul Pellot.

R. — *Armorial de la Recherche de Didier Richier*, par R. des Godins de Souhesmes.

S. — Ch[er] de Sailly, *Catalogue et armorial des nobles et privilégiés du Barrois*, dans l'*Austrasie*, 1858-1860.

Wailly. — *Notice sur les actes en langue vulgaire du* XIII[e] *siècle contenus dans la Collection de Lorraine à la Bibliothèque nationale*, par Natalis de Wailly; Paris, 1878.

LES NOBLES

SE QUALIFIANS ESCUYERS

II

DU BAILLIAGE DE SAINT-MIHIEL

---

93. AWALUEZ.

D'argent, à une bande cotticée de sable (115).

94. Joachin BAULDOUYN.

D'azur, à un chevron d'argent, chargé de trois tourteaux de gueulle et cantonné de trois testes de lyons (116).

(115) S. : « Arualnez : *d'argent à la bande de gueules cotoyée de deux cotices de même* ». — R. : « 406-408. Mengin Anoliquet (Awalvez, Arualnez ou Assalvez) : D'argent à la bande cotticée de sable. » Armoiries semblables à celles de la maison de Custine.

(116) Ce personnage est mentionné par Pell. :

« BAUDOIN *ou* BAULDOÜIN (Joachim), clerc d'office de S. A., fut annobli par lettres de Charles duc de Lorraine, données à Stenay, le 8 juillet 1571. Porte d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois tourteaux de gueules, et accompagné de trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules, deux en chef et une en pointe ; et pour cimier un lion d'or, portant un tourteau de gueules. *Trésor des chartes*, *fol.* 134, *regist.* 1571. »

Il est sûrement le même que « *Joachim Baudouin*, receveur de Pont-à-Mousson », mari de Marguerite Lescuyer (Pell., p. 488). — Voir : R., 4 ; Marlorat, 199 ; *Inv.*

95. BEAUCHAMPS (117).

D'azur, à un pale facé (118) d'argent et de gueulle de six pièces (119).

(117) « Aujourd'hui Belchamp » (Note de S.).

(118) « *Au pal componé* » (S. et R.).

(119) Cf. nº **124**. — Famille que nous croyons exister encore. Voici quelques notes pour les temps antérieurs au xviiie siècle. Cf. *Inv.* et R. (V. table, *Belchamps*).

1. Dans le cours du xve siècle, « Mariette de Custine fut mariée à *Pierre de Bealchamps*, écuyer, demeurant à Marville, dont elle eut plusieurs enfants connus, entre autres *Nicolas* et *François de Beauchamps.* » Elle était fille de François de Custine, seigneur de Lombu, et d'Agnès de Tonne-le-Thil, dite de Heumont (Généal. manuscrite de la maison de Custine).

2. Vers le milieu du xvie siècle vivait *François de Belchamps*, écuyer, demeurant à Étain, marié à Catherine le Jeune; il mourut avant 1584; on lui connaît trois enfants :

a. François de Belchamps, dit le jeune, écuyer, lieutenant en la prévôté de Tilly; il épousa Jacqueline de Dieuve (ou Dieue) et mourut avant 1584, laissant trois fils, nommés *Jean*, *Pierre* et *Antoine.*

b. Jean de Belchamps, lieutenant en la prévôté de Dieppe, vivant en 1584 (nous ne savons si c'est lui qui mourut, âgé de 24 ans, le 15 juin 1598 et dont la tombe existe dans l'église de Dieppe). V. **5**.

c. Barbe de Belchamps, qui était, en 1584, mariée à Niclos de Lornet. (Pell., p. 592).

3. *Liegie de Belchamps*, écuyer, épousa Nicole Pérignon, avec laquelle il vivait en 1581 (*Ibid.*, p. 622).

4. « *Claude de Beauchamps,* écuier, seigneur etc. (*sic*), et Anne de Gorcy, sa femme, vendent Sorbey en 1590. T. 8, p. 252, 255. Témoin en 1599. T. 8, p. 281 » (Dufourny).

5. Le 24 février 1609, Jeanne du Mont épouse « *Jean de Beauchamp,* alias *Belchamps*, écuyer, seigneur du Thillot, fils d'autre Jean de Belchamps, écuyer, seigneur dudit Thillot, et de Claude de Dieüe. » M. de Sailly, *Mémoires... de la Moselle*, 1869, p. 162). Ce dernier Jean de Beauchamp est, sans doute, le même que celui dont il est parlé plus haut, **2**, *b*. M. de Sailly, ajoute que les armes étaient écartelées de Dieüe, c'est-à-dire : *d'azur*, *à la croix d'or chargée en cœur d'une croisette de sable.*

6. Vers la même époque, « *Gabriel de Belchamps* de la Malmaison » était marié à Barbe Le Picard de Fulaine (*Ibid.*, p. 172).

7. *Marguerite de Belchamp,* mentionnée dans un contrat de 1620, fut la première femme de Pierre le Braconnier, écuyer (Pell., p. 457).

8. « *Claude de Beauchamp*, seigneur de Villerond (Villers-le-Rond ?), Thonne la longue et Molainville en partie, reprend ce lieu en fief en 1665 » (Dufourny).

96. BELLEFONTAINE.

D'argent, à sept hermines de sable, 4, 3 (120).

97. BERNARD.

De gueulle, à une espée d'argent mis en pale, la pointe vers la pointe de l'escu, costoyée de deux estoilles de mesme (121).

98. PERRIN BERNARD.

D'or, à deux bandes de gueulle, party de mesme, à un sauvage bastonné d'argent (122).

9. « *André de Belchamp*, écuïer, seigneur du Talange », épousa, en 1667, Marguerite Conrard (Pell., p. 171).

Outre des renseignements nouveaux sur cette famille, pris à plusieurs sources, nous avons retrouvé un article important dans le D. P. A., art. *Belchamp*.

(120) R., 126. — Dans des notes manuscrites de J. Cayon, nous lisons :

« BELLEFONTAINE, ancienne maison du Barrois, éteinte. — Porte : *d'argent à sept hermines de sable*, d'autres disent *d'or*. — *Thierion de Bellefontaine* fut un des seigneurs compris dans le traité de paix fait, en 1370, entre Robert, duc de Bar, et la ville de Metz. »

« Elisabeth de la Tour, veuve de *Jean de Bellefontaine*, fait ses reprises, en 1595, d'Othe. T. 6, p. 327. — La même vend partie de Sorbey, en 1599. T. 8, p. 255 » (Dufourny).

Le 7 avril 1642, dit M. Dumont (*Fiefs de Commercy*, II, 352), Anne de Sévigny vendit le fief de Chonville « à *Nicolas de Bellefontaine*, écuyer, seigneur de Vauchémont, capitaine d'infanterie au régiment de Bellebrune, et en même temps lieutenant de la compagnie de cavalerie au régiment de Hesdin... » Et plus loin, sans date précise (p. 354) : « En même temps que *Jeanne de Bellefontaine*, qui se qualifiait encore damoiselle, épousa Claude Desbœufs, mayeur de Chonville, on voit des individus du même nom de Bellefontaine figurer parmi les laboureurs et les plus obscurs vassaux... »

V. un grand nombre de renseignements sur cette famille dans les *Communes luxembourgeoises*.

(121) Ce nom, *Bernard*, *de Bernard* ou *des Bernards* a été porté par plusieurs familles nobles ; on en verra deux dans la suite de ce travail (nos 98, 175 et App., no 331). Pell. (p. 49) mentionne encore une autre famille, anoblie en 1710. Le nom et les armes de l'une furent repris en 1608, par Dominique Charlet (V. la note suivante). Une sixième, citée dans une généalogie de la famille de Nettancourt, portait : *d'or, à trois pals de gueules*. Une septième, mentionnée dans une généalogie de la famille Richart de Clévant, portait les armes d'Allamont, c'est-à-dire : *de gueules, au croissant d'argent; au chef d'argent, chargé d'un lambel d'azur*. Il est assez difficile de distinguer les membres de ces différentes maisons. — Confronter R.

(122) S. : « ... *au sauvage tenant une masse épaulée à dextre et un merle dans*

99. BERTIGNON.

D'argent, à trois testes de chardons fleuris à naturele, feuillés et soustenu de synople, 2, 1 (123).

100. Perrin BERTRAND.

D'azur, à deux estoilles d'or de reng, accompagnées d'un lambel d'argent en chef et d'une rose de mesme en pointe (124).

101. BRANCHET.

De gueulle, à trois Z d'or, 2, 1 (125).

102. BUBANGE (126).

De gueulle (127), à Z de sable, l'escu bordé engrelé de mesme (128).

la gauche, le tout d'argent ». — V. la note précédente. — Cette famille est plus connue sous le nom de *des Bernard;* son nom et ses armes furent repris, en 1608, par Dominique Charlet, (Pell., p. 117). Le rapport des maréchaux et hérauts d'armes de Lorraine dit que « messire *H. des Bernard,* gentilhomme, chevalier, capitaine et prévôt de Dampvillier, réputé de grande noblesse, avoit une sœur nommée *Agnès des Bernard,* qui avoit épousé Jean Charlet », bisaïeul de Dominique; il mentionne ensuite le consentement de « *Hans des Bernard,* tant en son nom que de *Pierre des Bernard* son fils, et comme tuteur de *Philippe de Soxeg,* son neveu, toux deux mineurs... restans seuls du nom et des armes des Bernard ». Ainsi *Soxey* n'était qu'un nom de terre. Nous possédons beaucoup d'autres renseignements sur cette famille, dont nous ferons peut-être un article particulier. Elle a un article intéressant dans le D. P. A..

(123) Cette famille, anoblie en 1569, est mentionnée par Pell. (p. 51). — Cf. R., D. P. A. et Dufourny.

(124) Pell. mentionne quatre familles *Bertrand,* qui portent des armoiries tout à fait différentes. — Cf. R.

(125) R., (1, h. 5°), cite au 5e des huit quartiers de *Royne de Beubange :* « Branchet : De gueules à trois Z d'argent ».

(126) S. a lu « Rubange ».

(127) S. dit : « *d'argent* ».

(128) Famille inconnue. Vu les fréquentes mutations de *eu* en *u* et de *v* en *b*, ou réciproquement, on peut se demander s'il ne s'agit pas de la famille de *Beuvange,* dont on rencontre parfois le nom. — R., p. 55; Beubange.

Reine de Beuvange (*Royne de Bibanges, de Bubanges*), dame d'Andernay, épousa Philippe de Pillart, dit de Naives, écuyer, capitaine, prévôt et gruyer de Pont-à-Mousson, avec qui elle vivait en 1567 et 1571 (V. nos *Rech. gén. sur la fam. de Pillart de Naives;* Nancy, 1883, p. 17, 18, 21).

103. Ferry CAILLOU.

D'azur, à une bande d'argent costoyée de quatre roses, deux en chef (129).

104. CESSE.

D'or, à quatre corbins de sable, 2, 2, accompagnés de trois estoilles de gueulle, deux en franc canton et de reng, la troisiesme à dextre de la face (130).

105. CHEVALOT EN ARDENNE (131).

D'argent, à un corbeau de sable, au chef de gueulle, chargé de trois annelets d'argent (132).

106. CHAMPY.

D'hermines, à un lyon de gueulle (133).

107. CHESNAULX.

D'argent, à un chesne de synople, son fruict d'or, accom-

(129) V. Pell., p. 101, qui mentionnne « *Nicolas et Henri Caillou* », et ajoute : « Les preuves de leur noblesse sont au fol. 42 de la recherche de la noblesse du bailliage de Saint-Mihiel par Richier. Leurs armes sont... », etc. Mais l'article concerne en réalité la famille *le Bonhomme*, qui reprit, en 1699, la noblesse, le nom et les armes de N. et H. Caillou. Cet article est rejeté à la lettre B (p. 63). — Cf. R., *Inv.* et Duf.

(130) S. : « *d'or à quatre corbeaux de sable 2, 2; le premier surmonté de deux étoiles rangées de gueules, et adextré d'une étoile de même* ». Famille sans doute originaire de Cesse, canton de Stenay. — V. nº **134**. — R., 132 (4º), 143, cite Cesse au 4e des huit quartiers de Philippe de La Fontaine et, plus loin, *Alix de* Cesse, mère de Joachin de Bryauld.

Le Dufourny mentionne « Cesse (Thierry), écuyer, tabellion à Longuyon en 1537. T. 8, p. 190 ».

Jeanne de Cesse, vivant en 1560, épousa Philippe de *Zolophe* (alias *Xelef* et *des Olphes*), dit *de Pissemberg;* étant veuve, elle reprit en fief une maison à Longuyon (Dufourny, art. *Pissemberg, Serval* et *Xelef*).

(131) S. écrit : « Chevallot en Ardennes ».

(132) R., 103 b, mentionne Chevalot-en-Ardenne, au 3e des quatre quartiers de George de Desbernard.

(133) Ce sont, à part d'insignifiants détails, d'ailleurs variables, les mêmes armoiries que celles des maisons de Félin et de Chevry (Chenery, Xivry, etc.). On connaît l'alliance, vers la fin du xve siècle, de *Catherine de Champy* avec Jean Ier d'Allamont. La famille paraît être originaire des Ardennes. — R. (148, 2º), la fait figurer au 2e des quatre quartiers de Jean de Chappy.

pagné de trois corbins de sable, deux en face, le 3e sur la racine dudit chesne (134).

108. HUMBERT CLERET.

De sable, à une croix d'argent, cantonnée de trois annelets d'argent et d'une estoille à six rayes d'or en second lieu (135).

109. ANTOINE COLLIGNON.

D'azur, à un chevron d'or, cantonné de deux plantes fleuries de mirguet (136), et en pointe d'une rose d'argent (137).

(134) Nous ne serions pas étonné qu'il s'agît de la famille à laquelle Dom Pelletier a consacré l'article suivant, sans indication d'armoiries (p. 126) :

« CHENAU (Louis), maire de Sathenay, fut confirmé dans sa noblesse par lettres données à Bar le 28 janvier 1501, contenant : « Que Thomassin Chenau et damoiselle Daviot, sa femme, ses père et mère grands, étoient extraits de lignée noble et jouïssoient des privilèges de noblesse, de même qu'Évrard Chenau son père ; mais que ledit Chenau étant fort jeune lorsque son père mourut, et ignorant son état, il avoit contribué aux tailles et subsides, etc. » — Voir R. à la table, art. *Chesnau*.

(135) S. : *En second canton.* — Les lettres d'anoblissement de P.-S. Rebour, 1736, font mention de son aïeul maternel « *Cæsar Cleret,...* officier dans les troupes du duc Charles IV, qui l'ayant ramené avec lui du Palatinat, lui donna pour récompense la charge de capitaine du château de Nancy... », et de sa mère, « Claude Cleret, l'une des femmes-de-chambre de Madame Royale, laquelle avoit précédemment servi en paraille qualité près des ducs de Bar et princesse aînée de Lorraine, de sorte que depuis trente-neuf ans elle n'avoit cessé de rendre service... » (Pell., p. 684). — Voir R. (p. 63) : « Humbert CLERETTE ».

(136) S. dit : « *... cotoyé en chef de deux rameaux de trois feuilles arrachés d'or* ».

(137) Outre l'anoblissement de Pierre COLLIGNON, en 1578, de qui descendent les comtes de Malleloy, Pell. consacre un article à Demenge COLLIGNON, qui fait double emploi avec Mengin COLLIQUET, anobli en 1556. Le *Compl.* mentionne aussi l'anoblissement, le 12 novembre 1633, de Georges, Pierre et Jean COLLIGNON, seigneur de Silly, Pulligny et Réméréville. Mais c'est évidemment à la famille dont parle Richier qu'il faut rattacher ce que dit Pell. à la fin de son second article :

« Quelques nobiliaires rapportent encore un COLLIGNON, mais sans nom patronymique, qui fut anobli le 6 janvier 1476, et qui porte d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux hermines de même, et en pointe d'une rose d'argent; mais c'est tout ce que j'en ai trouvé ».

Comme on le voit, ces armoiries ne diffèrent de celles d'Antoine que par les deux mouchetures d'hermines, au lieu de branches de muguet; cela vient,

110. CONSTANT.

D'azur, à un chevron d'or, cantonné de (138) cerf d'or et d'un besand (139) de mesme en pointe (140).

111. COUSANCE.

De gueulle, à une fasce d'argent, accompagnée en chef de trois annelets de mesme et d'une estoille d'or en pointe (141).

112. CREPPY.

De gueulle, à deux léopards d'argent, l'un sur l'autre (142).

113. D'ALENDY.

De gueulle, à deux aiguires d'argent, la 1re contournée (143).

sans doute, de l'interprétation d'un dessin mal fait ou détérioré. Faisons remarquer que le 6 janvier 1476 (v. st.) est le lendemain de la bataille de Nancy. — Cf. R., 31,33,71 (avec variations héraldiques), et Marlorat.

(138) Il y a deux mots d'oubliés, sans doute : « *deux pieds* »; S. dit : «... *deux pieds de bœuf.* »

(139) *Besant.*

(140) Pell. mentionne une famille de ce nom, originaire d'Étain, anoblie en 1489; les armoiries sont différentes. — Cf. R., 41.

(141) Cf. App. n° 337. — Voici quelques personnages qui ont porté le nom de Cousance, mais qui appartiennent certainement à plusieurs familles différentes, tels des membres de la maison de *Cousance* en Franche-Comté, nom de lieu connu en Lorraine comme celui d'un évêque de Verdun et de la princesse de Cantecroix, femme « de campagne » du duc Charles IV. — Cf. R., 53, *b*.

1. Une charte de Cheminon, de 1183, nomme *Adam de Cousances*, et une autre, de 1195, le « bois d'*Adam de Cousance* » (E. de Barthélemy, *Cartul. de Cheminon*).

2. *Miles de Cousance*, archidiacre de Port, en l'Église de Toul, vivait le 27 décembre 1287 (N. de Wailly, *Notice sur les chartes en langue vulgaire*..., n° 277).

3. *Miles de Cousance*, chevalier, vivait en mai 1294 (*Ibid.*, n° 324).

4. En 1383, « le seigneur de Rais et *Girard de Cousances* (*sic*) logent avec 60 lances à Rambucourt » (Dumont, *Ruines de la Meuse*, II, 26).

5. Robert de Salvange, sire de Raine (?), et *Isabelle de Cousance*, sa femme, acencent une vigne en 1408, t. II, p. 228 (Dufourny).

(142) *Clarin de Crépy* ou *de Crespy*, était l'un des secrétaires du duc Robert de Bar, en 1394, et l'un des conseillers du même prince en 1399 et 1400 (V. notre article *Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont*, p. 38, et Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 109, 144). — Cf. R., 150, 8°.

(143) S. : Dalendy : *De gueules à deux pignates affrontées d'argent.* — R. (135, 3°) mentionne cette famille au 3e des quatre quartiers de Pierre « *d'Asnoy* » (Dassenoy).

114. DALLE.

D'azur, à trois pattes de lyons, 2, 1 (144).

115. D'ANONVILLE.

D'argent, à deux faces de sable; en pointe un croissant de mesme (145).

116. D'AVARDIS (146).

D'azur, à deux léopards d'argent, l'un sur l'autre (147).

117. DAUBANNES.

De sable, à une bande nuagée d'argent (148).

118. JEAN D'ARIMONT (149).

D'azur à un anil percé quarré d'argent, accompagné de quatre estoïlles d'or, une en chef, deux en face, la quatrième en pointe (150).

(144) Noble Robert Gervaise, clerc-juré et contrôleur de Varennes et des Montignons, épousa en premières noces *Françoise Dalle*, et en secondes, en 1520, Jeanne Lescamoussier. Claude Gervaise, fils du précédent, du second lit, épousa, en 1554, Marguerite, fille d'Arnould de Montflin et de *Nicole de Dalle* (Pell., p. 299). — Voir R., 159, 2°, et 226, d.

(145) En 1581, dit Pell. (p. 324), d'après Richier, vivait Robert de Gratinot, écuyer, sieur de Jupille, marié à « demoiselle *Marguerite Danonville* » ; il mentionne ensuite les armoiries. Cf. R., 129 b, 157 (3°);

(146) S. écrit « DAVARDIS ».

(147) *Huslin de Daverdis*, seigneur de Porcheresse, figure dans un acte du 6 juin 1491 (Gén. ms. de Custine). — R., 25 (4°), 35 (7°).

(148) S. : « *De sable à la bande d'argent entée en rond vers la pointe de l'écu* ». — Jean de Villers-en-Haye, anobli en 1484, « épousa, selon toutes apparences, N. *d'Aubannes* ». (Pell., p. 820-821). — R. (35, 6°) cite AUBANNES, au 6e des huit quartiers de Jean de La Court.

(149) S. : « Iean d'ARIMONT ».

(150) Cette famille, probablement originaire du Luxembourg, est peu connue des généalogistes lorrains. Voici quelques notes sur elle ; mais il y a lieu de remarquer que son nom a été repris par les familles de Briel et de Bonneau, d'où il y a motif de craindre certaines confusions. — Cf. R., 113, c.

1. M. Jeantin (*Manuel*, p. 948) paraît placer vers le commencement du XVIe siècle, le mariage de « Jehan de Villers, dit *le basque* », avec « *Jehanne d'Arimont*, dont le père *Louis de Miremont* était alors seigneur de Louppy en partie ». Mais nous ne voyons pas qu'il fasse connaître bien exactement ce dernier personnage.

2. Le même (*Ibid.*, p. 1164) dit : « En 1547, on trouve à Xorbey (*lisez*

Sorbey), *Jean d'Arimont* — *Michel,* son frère — *Marie d'Arimont,* femme de Henry de Lavaulx — *Catherine d'Arimont*, femme de Gérard de Bihain — *Jeanne d'Arimont*, femme de Claude de Belonchamps. Il étaient enfants et héritiers de Catherine de Ruelle, dame d'Arimont ». (Au lieu de *Ruelle*, ne faudrait-il pas lire *Ruette?*) — Plus loin (p. 1166), sans indiquer de date, M. Jeantin parle de droits à Louppy qui passèrent à *Louis d'Arimont*.

3. Reprises, en 1573, par « *Michel Darimont*, escuyer, sieur de Vance (?) et Chastillon », en la prévôté de Longwy (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 43, f° 115). — V. **7**.

4. Le compte du prévôt d'Étain pour 1596 mentionne : « Don par le duc, à *Jean Darimont*, d'une rente annuelle de quatre reids de froment pour le récompenser des services qu'il lui a rendus » (*Inv. somm. des Arch. de la Meuse*, B. 1211).

5. « *Jean d'Arimont*, seigneur de Vance, demeurant à Ornelle, reprend en fief en 1599. T. 5, p. 619 » (Dufourny).

6. *Jean d'Arimont*, écuyer, seigneur de Vance, épousa Apolline Raulet, fille de Didier Raulet et de Jeanne Martin. Devenue veuve, elle se remaria avec Jean Michel, dit le Capitaine Marville, anobli en 1596, seigneur haut justicier de Flabéville (Pell., p. 573 et 680 ; Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, II, 11).

7. Dans un procès, à la fin du xvie siècle, figure « damoiselle Wandruch de Hautmont, veuve de *Michel d'Arimont*, douairière de Vance et mère de *Jean* et de *Pierre d'Arimont* » (H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 373) V. n° **12**.

8. *Jehan d'Arimont*, écuyer, vivait le 12 novembre 1601 (*Arch. de Clervaux*, n° 2512).

9. « Damoiselle *Catherine d'Arimont* » est marraine, à Réhon, le 17 mars 1607. La même, en mai 1609, également à Réhon, épousa « le sieur Gabriel de Bryel ». (Reg. paroiss. de Réhon, communic. de M. F. Michel). C'est peut-être, par suite de ce mariage qu'une branche de la famille de Briel prit le nom d'Arimont.

10. Le samedi 24 mars 1610, en l'église Saint-Laurent à Pont-à-Mousson, Jean Richard est tenu sur les fonts par « le sieur *d'Arimont*, oncle à la mère du côté de sa mère » (Papiers de famille). L'enfant, qui mourut jeune, était le second fils de noble Dominique Patton, ou le Patton, adopté par noble C. Richard, dont il prit le nom et les armes. La mère était Anne Maillette, fille de Daniel et de Anne Nicolas de Lory (*Ibid.* et Pell., art. *Patton*, *Richard* et *Maillette*).

11. *Ferdinand Darimont*, conseiller et receveur général, seigneur de Recogne et de Neuville, vivait le 28 janvier 1616 et le 20 juin 1617 (*Arch. de Reinach*, n°s 3737 et 3756).

12. « Un *Pierre d'Arimont*, Luxembourgeois, entra au noviciat des Jésuites à Tournay. Il était à Constance en 1644. *Publicat. histor. de Luxembourg*, t. XXX, p. 274 » (H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 373 et *Notice sur Jacques François Folch*, p. 3 et 5). Peut-être était-il fils de Michel (V. **7**).

13. *Jacques Darimont*, prêtre bénéficiaire à Larochette, était à Trèves le 8 août 1716 (*Arch. de Rein.*, n° 4227).

V. aussi *Comm. lux.*

119. Pierre D'ASSENAY (151).

Couppé tiercé (152), au 1er d'argent, à trois corbins (153) de sable; au 2e de synople, au 3e de gueulle, à un croissant d'argent (154).

120. Guillaume D'ASSY.

D'azur, à une face d'argent, accompagnée de trois... (154 *bis*) de mesme deux en chef et un en pointe (155).

121. DASTENOY (156).

D'argent, à une face d'azur, surmontée de trois merlettes de sable, mis de reng (157).

122. DE BAR.

De gueulle, à une bande d'or, vuidée et racourcie en chef d'azur, chargé de deux lyons et terminée d'un coeur d'argent, couronné d'or, et costoyée de sept croix pommettées au pied fichées d'argent, quatre en chef (158).

(151) S. : « Pierre Dassenoy ».

(152) *Tiercé en face.*

(153) S. : « *Corbins rangés* ».

(154) Les lettres de noblesse accordées à J.-L. de Serry, en 1700, disent que « Jean II, de la Faloize, écuyer, ... épousa, en 1513, *Jeanne*, fille de *Nicolas d'Assenois*, seigneur de Pouilly, et de Claude de Noirefontaine » (Pell., p. 749).

Noble Jacob Mauljean, de Pont-à-Mousson, épousa, en 1586, *Jeanne d'Assenois*, qui mourut le 19 novembre 1638 (*Ibid.*, p. 552).

Vers la fin du XVIIe siècle, *Catherine d'Assenois*, épousa Claude Féron; leur fille Philiberte fut mariée à Jean de Pérelle (Brizion, p. 102).

(154 *bis*) Ici une petite figure, qui peut représenter un tourniquet.

(155) S. : « Guillaume d'Assy : *d'azur au chevron* (sic) *d'argent accompagné de trois moulinets du même, deux en chef et un en pointe* ».

Les lettres de noblesse de J.-L. de Serry, de 1700, disent que « Jean III de la Faloize, écuyer,... mourut en 1570, et laissa d'*Elise d'Assy*, sa femme, un fils mineur, ... » etc. (Pell., p. 749).

Antoine Huarne, de Stenay, anobli en 1540, fut père de « 1° Rose Huarne, née à Tilz-sur-Meuse, mariée à *Guillaume d'Assy*, natif de Montmirel, avec lequel elle vivait en 1581 » (*Ibid.*, p. 386). — Cf. R., 155.

(156) Nous avons hésité sur la 3e lettre, mais S. a lu aussi : « Dastenoy ».

(157) Henrion de Serinchamps, écuyer, chambellan de S. A. en 1503, épousa *Mahillon*, fille de *Jean d'Astenoy*, dit d'Ardenne (A. Durand, *Les bords de l'Orne*, dans les *Mém. de la Moselle*, 1864, p. 134; l'auteur indique les mêmes armoiries).

(158) S. : « *De gueules semé de croix pommetées au pied fiché d'argent, à la*

123. Blaise DE BEAUMONT.

D'argent, à trois annelets de gueulle 1, 2; au franc quartier de mesme, chargé de trois billettes d'or, 2, 1 (159).

124. François DE BELCHAMPS.

D'azur, à un pale facé d'argent et de gueulle (160).

125. Guillaume DE BERCLAY (161).

D'azur, à un chevron cantonné de trois croix pattées, le tout d'argent (162).

126. Jean DE BETTAINVILLER.

De gueulle, à une bande d'argent, costoyée de trois roses de mesme en chef (163).

bande d'or cousue de gueulles en chef et remplie d'azur; l'azur chargé de deux lions d'or, — le gueules, d'un cœur d'argent couronné d'or » (V. le n° 12 et la note. — Cayon (p. 12) cite cette famille; Cf. R., 25, 2°, 35, 3°, 37, 134, 5°).

(159) Pell. cite une famille de ce nom, anoblie en 1509, dont les armes sont différentes. Mais il mentionne aussi la famille dont il est ici question, ainsi que ses armoiries, à l'article Warion (p. 829) : en 1667, Gœury et Simon Warion furent confirmés dans leur noblesse, avec permission de prendre le nom de *Beaumont*, dont ils portaient les armes; les lettres patentes rappellent la permission qu'avait obtenue, en 1602, N. Warion, de reprendre la noblesse de *Lucie de Beaumont*, sa mère, qui demeurait à Conflans en Jarnisy, avec son mari, Gœury Warion (Pell., p. 829).

Dans le courant du XVIIe siècle, Claude de Serinchamps, chevalier, seigneur de Hennemont en partie, épousa, en premières noces, *Gabrielle de Beaumont* (Brizion, p. 53). — Voir R., 20 *bis* et 28.

(160) S. : « *D'azur, au pal componné d'argent et de gueules de six pièces* ». Même famille que Beauchamps. V. n° 95, et la note, où figurent deux *François de Belchamps*, l'un père et l'autre fils, qui vivaient vers 1580.

(161) S. a lu, par erreur « Berday ».

(162) Ce sont les armoiries de la famille *de Barclay* ou simplement *Barclai*, originaire d'Écosse, et il s'agit par conséquent du professeur du cardinal Barberini, *Bernard-Guillaume Barclai*, époux d'Anne de Malavillers et père du célèbre auteur de l'*Argenis*, *Jean Barclai*, professeur de l'Université de Pont-à-Mousson, né dans cette ville en 1582, mort à Rome en 1628 (V. *Journal de la Société d'Arch. lorr.*, de 1882, p. 147, et *Revue de Metz*, 1844, p. 69-77). — Guillaume, « jurisconsulte et professeur à l'Université d'Angers », mourut dans cette ville en 1605 (Godard-Faultrier, *Invent. du Musée d'antiquités d'Angers*; 1884, p. 314). — Voir R., 11, qui dit les croix *ancrées*, et *Inv.*

(163) S. ne parle que d'une rose en chef, le dessin n'était, sans doute, pas achevé. — R., 92, n'indique aussi qu'une rose. — Il ne faut pas confondre cette famille avec celle des Pierron, dits *de Bettainvillers*, qui est beaucoup

127. Gille DE BLANCHY.

D'argent, à trois hermines de sable, 2, 1 : party de gueulle à une tour d'argent (164).

128. Gérard et Jean DE BLANZEY.

De gueulle, à une croix d'argent, cantonnée de quatre pattes de lyon de mesme (165).

plus connue. Voici quelques notes qui peuvent se rapporter à la première.

1. *Erairs de Bitainviliers*, chevalier, vivait en avril 1277 (N. de Wailly, nº 177).

2. Dans le cours du xvie siècle, vivait *Gérard Valtrin de Bettainvillers*, marié à Marguerite de Thomassin, dont on lui connaît deux enfants : *Jean* et *Marguerite*, qui épousa Nicolas de Serainchamps. *Jean* s'allia à Suzanne François et en eut une fille, nommée *Catherine*, qui fut mariée à Honoré, seigneur de Serainchamps, oncle de Nicolas (A. Durand, *Mém. de la Moselle*, 1864, p. 134). *Honoré* me paraît n'être qu'un qualificatif, car Pell., p. 188, indique le mariage de C.-H. Dattel, vivant en 1665, avec « Elisabeth..., fille de *Bernard* de Serainchamps, seigneur de Brabant, et de Catherine de Bettainviller ».

3. En 1603, était prévôt de Bouconville *Louis de Bettainvillers* (Dumont, *Ruines*, II, 14); il épousa Anne Rutant (Pell., p. 725 ; Dumont, I, 222).

4. Nicolas Bousmard, né en 1596, premier capitaine commandant le régiment de Meuze et gouverneur de la Mothe, épousa *Didière de Bettainvillers* (Pell., p. 79; Dumont, I, 161).

(164) R., 115, cite, avec des armoiries tout à fait différentes : « Gille de Blanchy : D'argent au sautoir de sinople accosté de deux lions de sable, le premier contourné, à une lance de gueules garnie d'argent mise en pal et brochant sur le tout ».

(165) S. écrit *Blansey* et ajoute à la description des armes : « *celles de dextre placées en bande, celles de sénestre en barre* »; il a un article pour chacun des deux personnages. — Voici quelques notes :

1. *Robert de Blanzey*, fieffé de l'évêché de Verdun, vivait en 1431 (Dumont, *Ruines*, I, 22).

2. En 1573, Nicolas de Monthairon achète le tiers de la maison fief de Mercy-le-Bas, de *Nicolas de Blanzy*, écuyer, et de damoiselle Antoinette de Gand, sa femme, auparavant veuve de Pierre de La Roche, écuyer, capitaine, prévôt, gruyer et receveur de Fresne... » (D. P. A., art. *Monthairon*).

3. *Nicolas de Blanzey*, écuyer, demeurant à Fresnes, vivait en 1581 (Brizion, p. 15).

4. Les lettres d'anoblissement de P. le Sirjacques (1713), parlent « des reprises du 3 juillet 1373 faites par Christophe de Champlon au duc Charles III pour ce qu'il tienoit en la châtellenie de Sancy, lequel auroit épousé, par contrat passé à Belchamps sous seing privé, le 3 octobre 1589, *Marguerite de Blanzey*, fille de *Gérard de Blanzey*, seigneur de Morainville ;... de ce mariage

129. Robert DE BLAVILLE.

D'argent, au sautoir (166) de gueulles, cantônnée de quatre merlettes de sable (167).

130. Philbert DE BLONDEAU.

De sable, à trois besands d'argent (168).

131. Perrin DE BOSUALS (169).

D'azur, à une face d'or, accompagnée de quatre annelets de mesme, quatre (*sic*) en chef de rang et un en pointe (170).

132. Mengin DE BOYART.

D'azur, à trois lozanges d'or de rang, surmontés de trois agasses (?) au naturele (171).

seroient nés Gérard et Didier de Champlon, au nom desquels ladite *Marguerite de Blanzey*, après la mort dudit Christophe de Champlon, auroit, le 7 décembre 1612, fait reprises du duc Henri pour ce qu'ils avoient à Bezonvaux, Daumont et Morainville » (Pell., p. 757).

5. Ancherin de la Tour (en Voivre), écuyer, seigneur de Jeandelize, Puxe en partie, etc., épousa *Georgette de Blanzey*. Leur file aîné, Georges se maria en 1585; leur fille Barbe, mariée à « Wilhem de Sombrice », les rappelle dans son testament, du 29 juillet 1727 (*Mém. de la Moselle*, 1864, p. 123; 1868, p. 192).

(166) S. dit « *à la croix* ».

(167) Voir R., 90, 223.

(168) On retrouve ces armes, à Aubréville, près de Clermont-en-Argonne, sur la tombe de *Barbe de Blondeau*, décédée le 10 novembre 1623 et enterrée auprès de son mari Jean de Villemorien, écuyer, capitaine au régiment d'Esne, puis prévôt et receveur de Clermont, seigneur de Vraincourt, voué de Parois en partie, mort le 14 septembre 1616. Sous la même tombe, chargée d'une longue épitaphe (que nous comptons publier), est inhumée la mère de Barbe : « Demoiselle I. de Neuvilli ».

A la même époque vivait *Eustache de Blondeau*, seigneur de Beauval, qui épousa Françoise Laudinot, veuve de Jacques Dardenet, seigneur de Vraincourt et de Lichecourt en partie; le 21 février 1630, du chef de sa femme, il fournit son dénombrement pour Boncourt, Mandres et Forbevoisin. La dernière héritière de cette famille paraît avoir été *Madelaine* ou *Marguerite de Blondeau*, plus connue sous le nom de *de Beauval*, fille d'Eustache; elle épousa, en premières noces, Louis de Bressoncourt et, en secondes, le 7 avril 1668, André Raulet, écuyer, seigneur de Pichaumeix (Pell., p. 452, 680, 784; Dumont, *Nobil.*, I, 113; II, 9, 336; *Ruines*, III, 168; IV, 189). — R., 166 et 279, b.

(169) S. : « Bosual ».

(170) Voir R., 116.

(171) S. : « Mengin de Bayart : *d'azur à trois losanges d'or, sommés cha-*

133. Joachim DE BRIAUL.

D'argent, à un chevron d'azur, chargé de trois larmes d'argent, et cantonné de trois merlettes de sable (172).

134. DE CESSE.

D'or, à trois merlettes de sable, 2, 1, entremeslées de trois estoilles de mesme, deux en chef, et la 3e en coeur (173).

135. François DE CHAPI.

D'or, à un chevron d'azur, chargé de trois besands d'or (174).

136. François DE CIRCOURT.

De gueulle, à trois pales abaissés d'argent, au franc canton de

cun d'un oiseau d'argent ». Les lettres d'anoblissement de Mathurin de Jouy, en 1664, portent « qu'il a épousé damoiselle *Anne Bayart*, originaire de Lorraine, de parents nobles du côté de son père, de la famille des Bayart, et des Favart du côté de sa mère » etc. (Pell., p. 421). — Voir R., 220, et *Inv.*

(172) Cf. App., n° **334** : « de Bryaulx ». — Voir R., 143.

(173) S. : « *D'or à trois étoiles de sable; la troisième accompagnée de trois merlettes de même, deux en chef et une en pointe* » (Cf. n° **104**).

« Philippe de Xelef, dit Pissemberg, et sa femme, damoiselle *de Cesse*, vendent une pièce de bois, en 1560. T. 8, p. 200 » (Dufourny, *Xelef*).

En 1575, George de Serval, gendre de Philippe des Olphes, dit Pissemberg, et de *Jeanne de Cesse*, ratifie un acencement fait par ce dernier (V. nos **182** et **336**).

On voit que *Xelef* et *des Olphes* sont des variantes d'un même nom, qu'on trouve aussi écrit *Polloffre* et *Zolophe*. — Cf. R., 134 (4°) et 143.

(174) **1.** *Gillette de Chappy* était abbesse de Juvigny en 1402 (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*).

2. Colin de Ramburelles et damoiselle *Marguerite de Chappy*, sa femme, sont nommés dans une charte, concernant Vraincourt, du 17 février 1437 (Arch. M.-et-M., E. 245).

3. *Didier de Chappy*, écuyer, vivait en 1509 (Dumont, *Ruines*, III, 226).

4. Adrien de Chartongne épousa, en 1536, Marie, fille de Didier de Beauvais, écuyer, seigneur d'Autruche, et d'*Alix de Chappy*, sa femme (P. Pellot, *La famille de Chartongne*, p. 19).

5. Au xvie siècle, vivait François de Pouilly, chevalier, seigneur d'Inor en partie, gouverneur de Stenay, marié à *Marie de Chappy* (Husson-l'Ecossois, art. *Pouilly d'Inor et de Von*).

6. Philippe Gentil, seigneur de Lions (devant Dun), demeurant à Mouzay, épousa *Mennon de Chappy*, avec laquelle il vivait en 1581 (Pell., p. 290).

7. Mathieu Gaulmé, vivant en 1581 et 1611, épousa Anne, fille de Rodic de « Thonneletil » (Thonne-le-Thil), et de *Nicole de Chappey* (Pell., p. 281).

mesme, chargé d'un but de bouc de sable veu de profile : party d'argent, à deux roses de gueulle, feuillées et soustennues; une branche de synople mise en pal, la première surmontée d'une merlette de sable (175).

137. Claude DE CRANNE.

De gueulle, à un lion d'argent, entouré de trois treffles de sable et tenues l'un à sa patte doicte, le 2[de] à sa patte de derier de mesme costé, la dernier à sa queue (176).

138. Humbert DE DIEULX.

D'azur, à une croix d'argent, chargée en coeur d'une estoille de sable (177).

(175) S. : « *D'argent à une demi-croix de gueules défaillante à sénestre, chargée, au canton du chef, d'une tête de bouc de sable, et, au canton de la pointe, de deux pals du second; parti d'argent au rosier de sinople fleuri de deux roses de gueules, sommé d'un oiseau de sable* ». Ces armoiries, fort singulières et que les généalogistes décrivent avec des variantes, ont beaucoup d'analogie avec celles de Jean de Gondaincourt (nº 144). La famille de Circourt, récemment éteinte dans les mâles, est citée dans l'*Ancienne chevalerie* de J. Cayon. — *Robert et Henry de Circourt* furent créés barons par le duc Léopold, en 1725. — Voir un article important dans D. P. A. — Cf. R., 79, 154.

(176) S. : « Claude de Cranne : *De gueules au lion d'argent, les griffes dextres et la queue sommées chacune d'un trèfle de sable.* » Le *Dom Pell. annoté*, d'après le *Hérault d'armes*, écrit *Crauve*. Robert Gratinot, écuyer, seigneur de Jupille, capitaine prévôt de Stenay, qui comparut à la Recherche de Richier, en 1581, eut une fille nommée Béatrix, qui épousa *Claude Cranne*, écuyer Pell., p. 324). — Cf. R., 159.

(177) S. donne les mêmes armes à « Nicolas Dieulx » (App. nº 338), outre l'article de « Humbert de Dieulx, comme ci-dessus. On les retrouve aussi, à Dieppe, sur un fragment de tombe, en regard de celles des Ancherins. On se rappelle que François de Belchamps, dit le jeune, écuyer, lieutenant de la prévôté de Tilly, mort avant 1584, épousa *Jacqueline de Dieuve* (v. nº 95; cf. *Mém. de la Moselle*, 1869, p. 162). En la même année apparaît *Jean de Dieuve*, écuyer, demeurant à Ambly, aux noms et comme tuteur des enfants des précédents (Pell., p. 592). Robert Beufrin « vendit une portion de la seigneurie d'Ambly, en 1592, à *Jean de Dieulx* (Pell., p. 55). Nous croyons que les personnages suivants appartiennent à la même famille.

1. *Jacques* et *Jaffroy de Dieuve* sont arbitres en 1225. T. 7, p. 230 (Dufourny).

2. En 1248, *Hue de Dieue* devait trois mois de garde à Hattonchâtel (Dumont, *Ruines*, I, 104).

3. *Jocomin de Dieue* vivait en 1382 (Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 104).

139. JEAN DE DIEUX.

D'azur, à une face d'argent, accompagnée d'une estoille (178) d'or en chef, et d'une gerbe (179) de mesme en pointe (180).

140. JEAN DE DONCOURT.

D'azur, à deux roses (181) d'argent, surmontées d'un lambele d'or; en pointe un croissant surmonté d'une estoille de mesme (182).

141. FERRY DE FAILLY DE MARVILLE.

D'argent, à une tige et cinq feuilles de gueulle, l'escu bordé dentelé de sable (183).

142. DIDIER DE FILLIERS.

De gueulle, à une estoille d'or, au chef pintellé d'argent sur nuagé et cannelé d'azur (184).

4. En 1548, *Jacques de Dieue* possédait des fiefs à Lachaussée (Dumont, *Ruines*, I, 349, 423).

5. « *Jaques de Dieux*, demeurant à la Chaussée, reprend Haudonville en fief en 1548. T. 7, p. 400 *bis*. Mort en 1573, p. 405 » (Dufourny).

6. « *Humbert de Dieux*, écuier, demeurant à la Chaussée, reprend en fief ce qui lui est échu par la mort de *Jaque de Dïeu* (*sic*), 1572. T. 7, p. 404, 405. — Vend les dîmes d'Hadonville, en 1611. T. 5, p. 628. Il étoit mort en 1625, p. 433. T. 7, et en 1612, p. 579, *ibid.* » (Dufourny).

7. « *Gérard*, *Louis*, *Jacques*, *Anne* et *Barbe de Dieux*, écuiers, reprennent en fief en 1612. Tous enfants de feu Humbert de Dieux et de Françoise d'Aussen, sa femme. T. 7, p. 579 » (Dufourny). — V. le numéro suivant.

(178) « *Deux étoiles* » dit S.

(179) « *Liée* » ajoute le même.

(180) Nous ne connaissons pas cette famille ; cf. le nº précédent.

(181) S. dit : « *deux étoiles rayonnantes* ».

(182) J. Cayon cite deux maisons du même nom dont les armoiries sont différentes ; v. aussi Husson. Nous ne pouvons tenter de partager entre ces familles les nombreux personnages nommés *de Doncourt* que l'on rencontre dans les recherches généalogiques. Cf. R., 44, et *Inv.*

(183) S. : « *D'argent au rameau arraché et feuillé de cinq feuilles de gueules en pal, à la bordure engrelée de sable* ». Il est probable que ce personnage appartenait à une branche cadette de la grande maison de Failly, qui portait : « *D'argent au rameau enraciné, de trois feuilles de gueules, çotoyé de deux merlettes de sable* » (Cf. Cayon, Husson, R., Marlorat, *Inv.*, etc.).

(184) S. : « *De gueules à l'étoile d'or en pointe, au chef d'azur chargé d'un filet dentelé et tortillé d'argent en fasce* ». — Voir R. — Nous avons recueilli récemment différents renseignements sur cette famille.

143. Nicolas DE FLEURY.

D'azur, à trois estriers d'or, 2, 1 : écartelé, en bandes d'argent et de sable de 6 pièces (185).

144. Jean DE GONDAINCOURT.

De gueulle, au franc canton d'argent, chargé de trois estoilles de sable 2, 1; myparty d'argent, à trois hermines de sable en pale (186).

145. Perrin DE GORCEY.

D'argent, à cinq hermines de sable, 3, 2; au chef de gueulle, chargé de trois annelets d'or (187).

146. François DE GOURCY.

D'argent, à trois faces de gueulle, accompagnées de six hermines de sable, 3, 2, 1, et d'une estoille de gueulle en pointe, au chef de mesme, chargé de trois annelets d'argent (188).

147. DE HAMAL.

D'argent, à quatre lozanges de gueulle, mises de reng (189).

(185) V. la note du nº **17**. — La famille de Noirefontaine portait : *d'argent à trois étriers d'or, liés d'azur.*

(186) S. : « *D'argent, à la demi-croix de gueules défaillante à sénestre, cantonnée, en chef, de trois étoiles rangées de sable, et d'une tête de bouç du même en pointe; parti d'argent à trois mouçhetures d'hermine en pal* ». Nous avons appelé l'attention sur l'analogie de ces armoiries bizarres avec celles de la famille de Circourt (nº **136**); la maison de Xonot porte : *d'argent à trois mouchetures d'hermine de sable.* — Voir R., 110.

(187) Personnage appartenant à une branche de la même famille que le suivant; très ancienne et originaire du village de Gorcy, près de Longwy, elle existe encore, sous le nom de Gourcy; le nom et les armes offrent plusieurs variantes. — V. R., 1 (2º), 17 (8º), 25, 35 (5º), 120 (3º). 122, 142 b (3º), Husson, Cayon, D. P. A., v. aussi notre article *Monuments funéraires de l'église de Montmédy*, dans la *Revue nobiliaire* de 1882, p. 532, 533, 536-538.

(188) De la même famille que le précédent; l'étoile est, sans doute, une brisure de cadet.

(189) S. : « *D'argent à quatre fusées accolées de gueules en fasce* ». — Voir R., 135 (4º).

« Raes de Beaufort, sire de Celles, chevalier banneret, baron de Celles, épousa *Mahaut de Hamal*, comme il se prouve par acte de 1248 » (Généal. ms. de Custine).

Adrienne de Hamal, dame de Celles, fut marraine de Pierre, fils de Chris-

148. Jean DE HAULT.

D'azur, à trois membres d'aigles d'or, l'un sur l'autre, tournés de face (190).

149. Jean DE HERBEMONT.

Écartelé, au 1er d'or, à une bande d'azur de trois pièces, au 2d d'argent, à deux merlettes de sable; au 3e d'azur, à deux glands feuillés et soustenus d'or, le premier gland renversé, les deux joincts et en forme d'anile (191); au 4e de mesme (192).

150. Jean DE HEULLES.

D'azur, à trois muffles (193) de léopards d'or, 2, 1 (194).

151. DE HINGELLE.

D'argent, à une face vivrée de sable (195).

tophe de Moitrey, seigneur de Custine; la cérémonie eut lieu à Custine, le 14 février 1599.

Robert de Beauffort de Celles, seigneur de Stenhault, qui épousa, en 1616, Anne de la Bourlotte, d'une famille originaire de Saint-Mihiel, était fils puîné de Louis de Beauffort et de *Catherine de Hamal* (*Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, de 1885, p. 33). — La famille de Hamal, au pays de Limbourg et de Namur, a été très considérable.

(190) S. : « Iean de la Hault : *d'azur à trois membres d'aigle en fasces, l'un sur l'autre* ». La famille *de Hault, de Haut*, quelquefois *du Hault* est fort ancienne et considérable ; elle paraît avoir été divisée en plusieurs branches, dont celle de Sancy est la plus connue ; souvent, au lieu de *membres d'aigle*, les armes offrent des *pattes de lion*, soit *l'une sur l'autre*, soit *mouvant des angles de l'écu* (V. Dumont, II, p. 316-319, R., 13 (2°), 94, 98, et nos *Monuments funéraires de l'église Saint-Étienne à Saint-Mihiel* (1884), p. 31-32).

(191) S. décrit ainsi ce quartier : « *D'azur au rameau de chêne en fasce, feuillé et glandé, en chef et en pointe, de deux feuilles et de deux glands, le tout d'or, les feuilles placées en bande et les glands en burre* ». Ces armoiries paraissent être celles de la famille *de Saourfeld* ou *Sorval* (v. notre article *Un monument funéraire de l'église de Montmédy ;* Malzéville, 1897, gr. in-8°, extr. du *Bulletin de la Société lorraine de photographie*, p. 6).

(192) Voir R., 147 ; *Comm. lux.;* Duf., art. *Herbemont* et *Herlemont* (*sic*), et un important article dans D. P. A.

(193) « *Trois têtes* », dit S.

(194) Voir R., 163. On possède d'assez nombreux renseignements sur cette famille.

(195) Voir R., 142 (8°).

152. DE JOAN.

D'argent, à un chevron de gueulle, cantonné de trois corbins (196) de synople (197).

153. Geoffroy DE JOURNAY.

D'azur, à une estoille d'or, accompagnée de trois oye (198) d'argent membrés et becqués d'or es cantons (199).

154. DE LA BORDE.

D'argent, à deux merlettes de sable, mises de reng; au chef cousu, chargé de deux quintefeuilles de gueulle (200).

155. Pierre DE LA BUXIÈRE.

De sable, à trois roses d'argent, 2, 1 (201).

156. Jean DE LA COURT.

D'argent, à une estoille et croissant d'azur (202), mis de reng, accompagnés en chef d'un lambel de gueulle, et en pointe d'une fleurs de lys de mesme (203).

(196) « *Trois perroquets* » disent S. et R., 21 (2°) et 299.

(197) Philippe de Mauléon, écuyer, prévôt et gruyer des Montignons, en 1576, « épousa *Perinne de Joan* » (Pell., p. 548).

(198) *Trois oies.* — R., 21, dit *trois cygnes.*

(199) Christienne, fille de Jean Triplot, conseiller en l'évêché de Metz, vivant vers la fin du XVIe siècle, épousa *Geoffroy Journay*. Jacques Triplot, frère de Christienne, fit partage, en 1630, « tant en son nom qu'en ceux de *Bernardin Journay*, fils de *Geoffroy Journay* et de Christienne Triplot, sa sœur », etc. (Pell., p. 198).

(200) S. : « *D'argent à deux merlettes affrontées de sable, au chef du même, chargé de deux roses de gueules boutonnées d'or* ». Cf. R., 136, b, et 140 (5°).

Louis Léger, seigneur de Villette, anobli en 1581, épousa *Jeanne de la Borde* (Pell., p. 464).

Il est douteux qu'à la même famille appartînt *François de la Borde*, fermier général en 1753 (*Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, de 1885, p. 243).

(201) Cf. App., n° **335**. — R., 64.

(202) S. dit : « *a l'étoile d'azur accostée de deux croissants du même* », etc.

(203) V. la note du n° **20**. — V. Cayon, p. 107, qui dit la famille encore existante; il décrit les armoiries d'une manière un peu différente, ajoute que la famille portait anciennement : *d'argent à l'aigle de gueules*, et donne des renseignements généalogiques. — V. aussi Michel, p. 257. — Cf. n° **216**. Il existe un article important dans D. P. A. — Cayon a fait paraître une plaquette *De La Cour* (Saint-Nicolas, 1852, in-4° de 4 fl.), qu'il faut consulter avec défiance. — R., 35 et 35 (4°), indique les mêmes armes avec des brisures.

157. PHILIPPE DE LA FONTAINE.

D'or, à deux bourdons d'azur mis en sautoire, surmontés d'une coquille (204) de gueulle (205).

158. JEAN DE LA HAUZE.

De gueulle, à une fleur de lys d'or, couppé soustenu d'argent, à deux estoiles d'azur (206).

159. DE LA PRESLE.

D'argent, à deux roses de gueulle, mis de reng; au franc quartier bandé d'argent et d'azur de six pièces (207).

(204) P. dit : « *une étoile* » ; c'est, sans doute, une erreur de dessinateur.

(205) Famille considérable et bien connue, habituée, jusqu'à la fin du siècle dernier, dans le pays de Marville; elle est considérée comme appartenant à l'ancienne chevalerie. Son chef se qualifiait au XVIIIe siècle vicomte de Harnoncourt. V. Husson, Cayon, 95, D.P. A., et R., 132.

(206) Deux pierres tombales de cette famille existent dans l'église de Dieppe. Nous en devons la description suivante à l'obligeance de notre regretté confrère M. l'abbé Robinet.

1. Écu, on distingue un *coupé* et *deux étoiles en pointe;* casque de profil, grillé, avec lambrequin. Banderole avec l'invocation : MISERERE MEI DEVS. L'épitaphe porte :

CY GIST LE SIEVR IEAN
DE LA HAVSSE ESCVIR
EN SO VIVAT DEMT A
DIEPPE Q MORV LE 23
FEBVRIER 1600
PES DIEV POVR LVY

(C'est-à-dire : *Cy gist le sieur Jean de la Hausse, escuyer, en son vivant demeurant à Dieppé, qui mourut le* 23 *février* 1600. *Priez Dieu pour luy*).

2. Écu; on distingue un *coupé.* Casque de profil, grillé, avec lambrequin, Banderole avec l'invocation : RESPICE IN ME DNE ET MISERERE MEY (Ps., XXIV, 16; LXXXV, 16). L'épitaphe porte :

CY GIST LE SIEVR FRANCOIS
DE LA HAVSSE VIVAT ESCVYER
POISSIE DE (?) CE LIEV QVI TREPA
SSA LE IZE DAPVRIL 160.

(C'est-à-dire : *Cy gist le sieur François de la Hausse, vivant escuyer, paroissien de ce lieu, qui trespassa le* 12 *d'apvril* 160.). Cf. App., n° **343**. Cs. D. P. A., *Inv.*, Dufourny, R., 93, 316, b, et 358, etc.

(207) Au commencement du XVIIe siècle, *Nicolas de la Presle* était marié à *N.*, fille de Pierre Volkier et de Jeanne de Noiregoulle, dame de Batilly (Pell., p. 834). Au nombre des vassaux d'Apremont, pour Batilly, Dumont

160. DE LESTANG (208).

D'argent, à un chevron d'azur, cantonné de trois testes de negres tortillées d'argent (209).

161. Henry DE LUCY.

D'azur, à une face d'argent, surmontée d'une couronne (210) d'or (211).

162. Antoine DE MIRVILLE.

De sable, à quatre lyons d'argent, 2, 2 (212).

163. Cigny DE MOGEVILLE.

D'argent, à une fleur de lys de sable, surmontée de trois tablettes (213) de mesme, mis de rang (214).

164. Gérard DE MOLNET.

De gueulle, à une rose d'argent, et une fleur de lys d'or en cantons; en pointe une roue de mesme (215).

(*Ruines*, III, 151) nomme : « 1618. *Nicolas de la Prêle*... 1666. *Le sieur de la Presle* ». Il cite à la même époque « Françoise *Valgneire* » ; il faut, probablement lire *Volqueire* (pour *Volkier*) ; car il s'agit, à n'en pas douter, de la belle-sœur de Nicolas (V. nos *Monuments funéraires de l'église Saint-Michel à Saint-Mihiel*, p. 112-113). — Voir R., 122 (6°) et 151 b. — Nous avons recueilli récemment beaucoup de renseignements sur cette famille.

(208) S'écrit : « de l'Estang ».

(209) Voir R., 165 (3°).

(210) « *Couronne à l'antique* », dit S.

(211) Famille peu connue, qu'il ne faut pas confondre avec la maison de Lucy, d'ancienne chevalerie, et avec celle de Luzy, dont le nom viendra plus loin (n° **229**). — Cs. R., 123.

(212) Le *Héraut de Lorraine* dit, après avoir décrit les mêmes armes : « Le sieur *de Mirville* a esté gentilhomme ordinaire du duc François 2 ».

François de Domprey, de Deuxnouds, maintenu dans sa noblesse en 1663, était fils de feu Pierre de Domprey, écuyer, et de « damoiselle *Jeanne de Mirville* » (Pell., p. 201). — V. Marlorat et un article important dans D. P. A.

(213) « *Billettes* » dit S.

(214) Voir R. « 219-216. Cugny Antoine dit de Mogeville : D'argent à la fleur de lis de sable accompagnés en chef de trois billettes de même ».

(215) S. : « *De gueules à la roue d'or adextrée en chef d'une rose d'argent et semestrée aussi en chef d'une fleur de lys du second* ». Pell. parle d'une famille de ce nom, confirmée dans sa noblesse en 1514 ; mais les armoiries sont tout à fait différentes. — Voir R., 29.

165. DE MORTRE.

D'azur, à un mortière monté d'argent, la grenade de sable, élancée de gueulle (216).

166. JACQUES DE MOUZAY.

D'argent, à une double cottice d'azur (217); au canton de sable, chargé de deux annelets d'or, mis de reng.

167. PHILIPPE DE NEFVE.

D'azur, à une croix d'argent, cantonnée au 1er et 4e d'un croissant d'argent, surmontée d'une estoille d'or, au 2d et 3e d'une quintefeuille d'argent (218).

168. NICOLAS DE NONANCOURT.

D'argent, à trois merlettes de sable 2, 1 accompagnées de 4 estoilles de gueulle, deux es cantons et deux en face, et d'un croissant d'azur en pointe (219).

169. DE POURRIEN.

De gueulle, à une face d'or, accompagnée en pointe d'une rose d'argent; au chef de mesme, chargé de trois merlettes de sable (220).

170. DIDIER DE PRENY.

D'argent, à une croix de gueulle, cantonnée de douze her-

(216) S. : « *D'azur au mortier d'argent lançant une bombe de sable enflammée de gueules* ». Famille inconnue. — « Mortre, quartier des Heulles » (Note de M. de Souhesmes). — R., 163 (4°).

(217) S. : « *D'argent à deux bandes d'azur, au canton senestre de sable chargé de deux annelets d'or* ». Husson-l'Escossois a consacré un feuillet de son *Simple crayon* à cette famille ; v. aussi Cayon et R.

(218) Il s'agit de *Philippe de Pillart,* dit *de Naives* ou *de Nefve*, écuyer, seigneur en partie de Sorcy, Saint-Martin, Boucq, Ville-sur-Yron, etc., capitaine, prévôt et gruyer de Pont-à-Mousson, de 1555 à environ 1600 ; il épousa successivement Anne d'Auvesne, ou d'Avesnes, et Reine de Beuvange, ou Bubanges; il ne laissa que des filles (V. nos *Rech. généal. sur la fam. de Pillart de Naives* ; Nancy, 1883). — Voir R., 1, 17(4°) et 17(6°).

(219) On possède de nombreux renseignements sur cette famille. — Cs. R., 153, et *Comm. lux.*

(220) S. : « DE POURRIN : *De gueulles, à la fasce d'or surmontée d'une rose boutonnée d'argent, au chef paré de trois merlettes de sable* ». — Voir R., 126, b.

mines de sable, celles du chef, 1-2, et celles de la pointe, 2-1 (221).

171. DE RAULOT.

D'argent, à un renard de gueulle (222).

172. DE RUEQUE.

De sable, à trois triangles isosceles ou acutangles, renversés d'argent, 2-1 (223).

173. DE RUFFIGNON.

D'argent, à trois cottices de sable (224).

(221) Il existe sur cette famille, ou sur celles qui ont porté ce nom, un très grand nombre de documents. Comme il serait trop long de les recueillir ici, nous nous bornerons à reproduire, à titre de renseignements, les notes suivantes, rédigées par J. Cayon : « Preny, ou Perny, Priney. Maison très ancienne, éteinte depuis des siècles, portait : d'argent à la croix de gueules, cantonnée de 12 hermines de sable, 1-2 en chef; 2-1 en pointe.

« Rotfride de Priney est rappelé dans une donation d'Hériman, évêque de Metz, à l'abbaye de Saint-Arnou, dans le XIe siècle, et dans une lettre d'Udon évêque de Toul, de l'an 1064.

« Werric de Priney et Wauthier furent appelés dans le traité de paix entre le Duc Ferry I, et Thibaut, comte de Bar, l'an 1208; Werric y figure comme caution du duc de Lorraine.

« Werric de Priney est mentionné dans un traité de paix conclu par le duc Mathieu et Henry, comte de Bar, au mois d'août 1233.

« Erard ou Gérard de Priny, dans l'accord entre le duc Simon et Frédéric son frère, l'an 1179.

« Tout porte à croire, ainsi que d'ailleurs le signalent d'autres armoriaux de la province, que la maison de Preny descendait des ducs de Lorraine de la première race, dite d'Alsace; car ce Gérard susdit, dans le traité, figure avant Ulric de Florenges, petit-fils du duc Simon, et immédiatement après le comte de Flandres.

« Hugues de Preny, cité dans l'histoire de l'abbaye de Chaumouzey, témoin de l'accord fait entre Joselin et les moines.

« Godin de Preny, témoin d'un jugement rendu contre Jean de Ribeaupierre en 1341.

« Renaud et Hermann de Preny furent du nombre des seigneurs lorrains qui, en 1469, accompagnèrent le duc de Calabre, fils de René d'Anjou, dans son expédition en Catalogne et dans l'Aragon; ils en revinrent après la mort du prince en 1471 (V. *Addenda*). — Cf. R., 17, 18.

(222) Voir R., 137 (3o). — Cf. no **78**.

(223) S. : « de Ruege : *De sable à trois triangles renversés d'argent* ». Famille inconnue. — R., 142 (4o), 144 (8o).

(224) « *Trois bandes* » dit. S. — Voir R., 123 (4o).

174. Christophle DES ANCHELINS.

D'or, à trois pals abaissés, alaisés et fichés de sable (225).

175. George DES BERNARDS.

De gueulle, à un lyon d'or; brochant un chevron d'argent, chargé en dextre d'un rameau de synople, et en senestres de trois quintefeuilles de gueulle (226).

176. Pierre DES CHAMPS.

Party : au 1er de gueulle, à trois tours d'or, 2-1, myparty de gueulle à trois annelets d'or, 2-1 ; au 2d d'argent, à un aigle esployé de sable, au canton de mesme, chargé de trois coquilles d'argent (227).

(225) S. : « Christophe des Ancherins : *d'or à trois pals fichés de sable* ». des Ancherins est en effet le nom ordinaire de cette antique maison, divisée en plusieurs branches, dont les armoiries ont varié. L'écu indiqué paraît dériver des armes de la maison de Briey. — V. Husson, Cayon, D. P. A. et le *Simple crayon* annoté de la Bibl. publique de Nancy.

(226) V. la note du nº **97**. — R., 103, 134 (7º), 335, 343. — Cf. App. nº **331**.

(227) Nous connaissons plusieurs familles de ce nom, dont il est assez difficile de distinguer les membres ; l'une d'elles viendra plus loin (nº **293**). A celle dont il est ici question ont peut-être appartenu les personnages suivants :

1. « Messire *Alexandre de Lisle*, dit *des Champs*, chevalier », assiste à un jugement rendu par l'évêque de Verdun, à Hattonchâtel, en 1267 (Dumont, *Ruines*, I, 86).

2. *Louis des Champs* figure dans le traité de paix conclu, en 1370, entre Robert, duc de Bar, et la cité de Metz.

3. *Pierre des Champs* assista aux États de 1571, à Saint-Mihiel, lors de la rédaction des coutumes.

4. Le 1er avril 1571, Nicolas de Lorraine confirme l'acquisition de terres à Villers-devant-Orval et Marigny, fait, moyennant 650 écus, par *Jean des Champs ;* acte passé par-devant le tabellionnage de Stenay (Arch. Meurthe, B. 41).

5. Daniel de Mouron, seigneur de Xonville, vivant en 1591, « épousa *Marie Deschamps*, qui se remaria, en secondes noces, à Charles de Thomesson, seigneur d'Estrepy » (Pell., p. 702).

6. *Claude Deschamps* épousa Anne, fille de François Travault, écuyer, maître-échevin de Metz en 1572, avec laquelle il vivait en 1606 et 1610 (Baron d'Hannoncelles, *Metz ancien*, II, 257). — V. 7.

7. François de Monthairon, écuyer, seigneur d'Imonville et de Remenoncourt (1612), où il demeurait, épousa demoiselle *Jeanne des Champs*, fille de *Claude des Champs*, seigneur d'Obange, Morfontaine, etc., et de Anne des

177. Jean DES COLESSONS (228).

D'azur, à trois lyons d'or, 2-1 ; écartelé de gueulle, à un cygne essorant d'argent (229).

178. DES VILLES (230) EN VOYVRE.

D'argent, à trois hermines (231) de sable (232).

179. DESTREPIGNY.

De gueulle, à une bande d'or, vuidée (233) de sable, chargée de trois coquilles d'argent (234).

Travaux (D. P. A., *Monthairon*; il indique les mêmes armoiries que le fait Callot). — V. 6.

8. *Marie des Champs*, dame de Luzy et Mareville, veuve de Martin de Lombard, écuyer, gruyer et receveur de Longwy, mourut avant le 13 avril 1590, laissant deux enfants (*Public.* de Luxemb., XVII, p. XXXIV).

9. Le 24 mars 1612, *Claude des Champs*, sieur de Morfontaine, fournit son dénombrement, au duc de Lorraine, pour cette seigneurie, Villers-la-Montagne et Ollières (Arch. Meurthe, B. 437, n° 87).

(228) S. écrit : « Collesson ».

(229) V. R., 89, 332, etc., Marlorat, *Inv.* — V. Cf. n° **33**. Dom. Pelletier mentionne une famille *des Colsons*, confirmée dans sa noblesse en 1588 ; les armoiries sont tout à fait différentes.

(230) S. écrit « Villers ».

(231) Mouchetures d'hermine.

(232) Voir R., 61 (4°), 147 (5°), 168. — Dans des notes qui proviennent de J. Cayon, nous lisons :

« Villers-en-Voivre.

« Maison fort ancienne du Barrois, éteinte.

« Porte : *d'argent à trois hermines de sable*, 2-1.

« Jean de Villers fut au nombre des seigneurs compris dans le traité de paix conclu en 1370 entre Robert, duc de Bar et la ville de Metz.

« Jacquemin de Viller vivait en 1416 ».

(233) « *Remplie* » dit S.

(234) Ce nom, non cité dans R., paraît devoir s'écrire *de Strepigny*, et provient peut-être de *Sterpigny*, localité luxembourgeoise, transformée par l'introduction de l'allemand en *Sterpenich*. Mais l'ancienne maison de Sterpigny portait, dit-on : « *De gueulles à la croix d'argent, anchée, au lambel de cinq pendants d'azur* ». La famille dont parle Richier est citée par Cayon (p. 192) ; nous ne savons si les personnages suivants lui appartiennent.

1. « Estrepigny (Raoul d'), témoin en 1262. T. 9, p. 671. En 1277, t. 8, p. 571. Arbitre en 1297, t. 7, p. 170 » (Duf.).

2. Raoul, sire de Sterpigny, fin du xiiie siècle (*Cabinet historique*, t. II, 2e partie, p. 178.

180. Pierre DE SAULIS.

D'argent, à une lozange de gueulle mise en bande, appointée et tenuee (?) de quatre autres demy lozanges de mesme mouvans des cantons de l'escu (235).

181. DE SCANNEVOLLE.

De gueulle, à deux léopards d'argent l'un sur l'autre (236).

3. Maître Nicole d'Estrapigny, demeurant à Ivoix (Carignan), en 1404 (*Publications* de luxembourg, t. XL, p. 106, n° 192).

4. « Estrepigny (Henry d'), fait la guerre au chapitre de Verdun en 1416, t. 2, p. 404 » (Duf.).

5. En 1512, à Réhon, mourut « Jeanne d'Heumont, femme à noble escuyer *Roger de Sterpigny* » (Reg. de Réhon; comm. de M. Michel, d'Ugny).

6. « Estrepigny (Henry d'), seigneur de Gorcy, témoin en 1569. T. 7, p. 569, 570, 573 » (Duf.).

7. Le *Hérault de Lorraine,* qui indique les mêmes armoiries que Richier, en les décrivant comme Cayon, ajoute : « Le baron de Strepigny estoit en la cour de Lorraine sous le duc Charles 3 ».

8. Jacquemin Lescuyer, demeurant à Parey et vivant en 1581, fut père de « Mariette, épouse de *Hué* (sic) *de Strepigny*, seigneur de Gorcy en partie » (Pell., p. 488).

9. Le 11 septembre 1595, une sentence arbitrale entre les habitants d'Ugny et de Fermont, pour les limites d'un pré, fut rendue par « *Henry de Terpigny*, seigneur de Gorcy et capitaine de [la] Tour, et Philippe de la Fontaine, seigneur de Pouilly (Arch. de Montigny, copie de 1754 ; comm. de M. F. Michel).

10. Dans un dénombrement en date du 10 juillet 1599, Nicolas de Gorcy, seigneur dudit lieu (en partie), parle d'une acquisition faite sur son cousin *Henry de Sterpigny* (Dufourny, t. VIII, p. 258).

(235) S. : « *Cinq points de gueules équipolés à quatre d'argent* ». — R., 137 : Pierre de Senlis. Il faudrait donc sans doute lire *Sanlis* au lieu de *Saulis.*

(236) S. : « Descannewelles : *d'argent à six coquilles de gueules, 3, 2, 1, à la bordure de sable* ». Les mêmes armoiries sont indiquées, moins la *bordure,* par M. Pellot (*Chartongne*, p. 21) et par Jeantin (*Manuel,* p. 2228); ce dernier y ajoute, pour cimier : « *Un cygne issant, d'argent* ». — Voir R., 15 (2°) 141 (3°) : « Escanevelles ».

Voici quelques notes :

1. « *Henry d'Escanenolles* (lisez *Escanevelles*), écuyer, seigneur de Thuilly, à cause de Marie Choppey, sa femme, etc. 1563, t. 2, p. 619 » (Dufourny).

2. En 1579 fut partagée la succession de « damoiselle Baulne de Chartongne, elle vivante femme de *Noel Descannevelles* » (Pellot, p. 21).

3. « Marguerite de Mouzay, épouse de *Jacques d'Escamelle* (*sic*), seigneur de

182. George DE SERVAL.

D'argent, à un cerf aîlé effrayé de gueulle, surmonté de trois estoilles de mesme, de reng (237).

183. Antoine DE SIN.

De gueulle, à trois rangs de vaires d'argent, la seconde surmontée d'une cane de mesme (238).

Pouilly », est citée, par Jeantin, comme vivant vers le commencement du XVIIe siècle. Il ajoute au même endroit : « Le manoir de Lions fut attribué, en 1633, aux d'*Escamelle* »; puis il cite : « *Gilles d'Escamelle*, écuyer, seigneur de Berlise, Belmar, Quincy, Pouilly et Inor, époux de *Marguerite d'Escamelle*. Cette famille disparaît dans le cours du XVIIIe siècle par la mort du mari et de la femme, inhumés dans l'église, en 1731 et 1732 (Jeantin, *Manuel*, p. 1116).

4. « *Jacques d'Escannevelles*, de Smide, époux de Louise de Meckenheim », vivait en 1693. « Ce *Jacques d'Escanevelle* était, il est probable, fils de *Jacques Ier*..., époux de Renée de Lafontaine, lequel transigea, le 31 décembre 1665... En 1691, *Philippe-Eugène de Scannevelle*, chevalier, seigneur de Belcoq, — *Gilles de Scannevelle*, chevalier, seigneur de Belmont et Pouilly, — et *Marguerite de Scannevelle*, dame de Sorbey, de Ethe et d'Inor, partagèrent, à Sorbey, les successions de leurs père et mère susnommés (*Ibid.*, p. 2228).

5. Le cartulaire de la cure de Réhon, de 1738, mentionne MM. *d'Escanevelles de Rocan*, seigneurs en partie de Réhon, héritiers de M. d'Ethe (Comm. de M. F. Michel).

6. Un membre de la famille d'*Escanevelle*, des seigneurs de Berlise, Bethenilt, vint se fixer à Vieux-Virton, où il construisit une maison en 1714. La tradition rapporte qu'il quitta Lions à la suite d'un meurtre commis à la chasse; la victime était un seigneur de Rouscy (Comm. de feu M. Cl. Maus, de Virton).

(237) Nous ne connaissions cette famille que par les extraits suivants de la table de Dufourny.

« *George de Serval*, fils de feu Philippe Zodolphe, dit Pissemberg, reprend en fief la Grand-rue de Longuyon en 1575, t. 8, p. 225. — Le même *George de Serval*, dit la Chapelle, et sa femme Marie des Olphes, fille de Philippe des Olphes, dit Pissemberg et de Jeanne de Cesse, ratifient un ascencement fait par ledit des Olphes, 1575, p. 223, *ibid.* ». Il est évident que *des Olphes* et *Zolophe* sont deux formes d'un même nom, que nous avons aussi vu et écrit *Polloffre* et *Xelef* (V. les notes des n°s 104 et 134); on voit, en outre, que George de Serval n'était pas le propre fils de Philippe Zolophe, mais son gendre. — Voir R., 42, 204, b.

(238) S. : « *De gueules à trois fasces vairées d'argent et du champ au cygne du second entre la première et la deuxième fasce* ». — Voir R., 38, 41.

184. DE TARDY.

D'or, à trois treffles de sable; écartelé de gueulle, à une croix d'or; mouvant le long du chef un lambel d'argent (239).

185. Pierre DETH.

De gueulle, à trois pales d'argent, au chef d'azur, chargé de deux estoilles d'or (240).

186. Nicaise DE TIGE.

D'or, à une croix engrelée de gueulle; au franc canton, une (?) croix engrelée de mesme (241).

187. Rodich DE TONNELETY.

D'azur, à trois bandes d'or, au franc canton d'argent, chargé d'une tiercefeuille de gueulle (242).

188. DE TUTEMBOR.

De gueulle, à une tour somée d'une autre tour d'argent, sursomée d'un arbre de synople, costoyée d'un ours contourné et dressé contre icelle d'or (243).

(239) Voir R., 141 (2°).

(240) Ordinairement d'Ethe. — Husson et Cayon ont consacré un article à cette famille. — Voir R., 105.

(241) Famille considérable, habituée, au xviie siècle, dans le pays de Longuyon-Marville. Ne pouvant analyser ici tous les renseignements que nous possédons sur elle, nous nous bornerons à la mention suivante du D. P. A. :

« Tige. Originaire du Barrois ».

« Porte : *d'or à la croix engrelée de gueules.*

« Gobert de Tige, seigneur de Villers devant Raucourt, vivait vers 1400.

« C'est de lui et de Louise de Guyonne, sa femme, qu'est descendu au 7e degré, le feu comte de Tige, général au service de S. M. I.; il avoit un frère lieutenant-colonel de Dragons pour le même service, et 5 sœurs, l'une religieuse au noble monastère de Mariendal; une mariée à M. de L'Escaffaut, la 3e à Albert de Pouilly, et deux chanoinesses, l'une à Bouxières, l'autre à Saint-Pierre de Metz ». Cf. App., n° 357. — Voir R., 152.

(242) S. dit : « ... *au canton sénestre d'argent chargé d'un rameau arraché et feuillé de trois feuilles de gueules* ». Famille considérable, originaire de *Thonne-le-Thil*, près de Montmédy; nous comptons en étudier la généalogie à part.

(243) S. : « *De gueules, à la tour donjonnée et soutenue d'argent, accostée de deux contreforts de même, sommée d'un arbre de sinople; adextrée d'un chien de sable debout et contourné, s'appuyant des pattes de devant à la tour de l'écu* ». — R., 137 (2°), 141 (4°).

189. DE WAUTIPONT.

D'azur, à deux cornes d'Amalté adossées d'argent, entourées de huict treffles de mesme en orle (244).

190. PIERRE DE WAILLON.

De gueulle, à deux lyons affrontés d'or, l'escu semé de croix au pied fichées de mesme (245).

191. DE WAMPACH.

De gueulle, à deux chevrons d'or, accompagnés de deux comettes chevelées de mesme, l'une en face, et l'autre en pointe (246).

192. DE VITRY.

D'azur, à une bande d'or, chargée de trois quintefeuilles de gueulle et costoyée de sept billettes d'or, 3, 1, en chef (247).

193. DIDIER DE WISENICH.

De gueulle, à une face d'argent, accompagnée de trois besands de mesme, deux en chef et un en pointe (248).

(244) S. : « *D'azur à deux fourreaux adossés d'argent en pal, à l'orle de huit trèfles de même.* — Voir R., 142 (11°) et *Comm. lux.*

(245) S. : « Pierre le Waillon : « *De gueules semé de croisettes recroisettées au pied fiché d'or, à deux lions affrontés de même* ».

R. cite : Pierre LE WAILLON, à Pannes (27); Nicolas LE WAILLON, à Saint-Mihiel (191); Claude LE WAILLON, à La Croix-sur-Meuse (201). Les armoiries sont les mêmes, pareilles aussi à celles de Bastien Bardelot (R., 460).

(246) S. : « *De gueules, à deux chevrons d'or, alternés de deux étoiles à dix rais du même, une en cœur et l'autre en pointe* ».

R., 123 (3°), cite Wampach au 3e des quartiers de Henry de LUCY. — Il ne faut pas confondre cette famille avec celle de *Waimpach*, n° **263**. — Cf. *Les communes luxembourgeoises*, notamment au t. III.

(247) R. (20 *bis*, c), cite Françoise de VITRY comme la trisaïeule des « enfants de Pierre de PORCHIEZ dict de POUILLY ».

« VITRY (Joffroy de), compagnon d'armes en 1414, t. 4, p. 558 » (Duf.).

Mengin de Lacourt, anobli en 1479, épousa *Françoise de Vitry* (Pell., p. 431).

L'*Inv.* cite Jacobé de Vitri, président des grands-jours de Commercy, B. 4801.

A Colmey (?), le 30 décembre 1716, on trouve comme marraine représentée, Dame Elisabeth Lardenois, douairière de *Vitry* (Communic. de M. F. Michel, d'Ugny).

Vitry désigne sans doute *Witry*, canton de Fauvillers, arr. Neufchâteau, dans le Luxembourg belge.

(248) Voir R., 96, « Didier de *Wissenich* », à Sancy, et 65, b. où est citée Julienne des *Wissenich*, femme de Perrin Bertrand, à Norroy-le-Sec.

194. DE VOILLE.

D'argent, à trois merlettes de sable, 2. 1 (249).

195. Jean DHEUMONT.

D'argent, à trois chevrons de gueulle; en franc canton, une quintefeuille de mesme (250).

196. DICOURT.

D'argent, à un aigle de sable; au canton de mesme, chargé de trois coquilles d'argent (251).

197. François DOLLEY.

D'azur, à une tour d'or; écartele d'azur, à trois membres (252) de lyons d'or, 2, 1, le premier contourné (253).

(249) Cf., nº 261. — Voir R., 134 (8º) et 152 (7º).

(250) S. écrit : « Iean de Heumont ». Il était en 1571 à Saint-Mihiel, pour la rédaction des coutumes (Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 232).

1. En 1459, mourut *Gérard de Heumont*, seigneur de Réhon (en partie ?), qui donna une rente à l'église du lieu (cartul. de Réhon ; comm. de M. F. Michel).

2. Vers la fin du xvᵉ siècle, François de Custine, seigneur de Lombu, épousa « noble damoiselle *Agnetz de Thonne-le-Thil*, dite *de Heumont*, fille de *Richier de Thonne-le-Thil*, dit *de Heumont*, et de damoiselle Margriette de Grand-Failly (Gén. ms. de Custine).

3. En 1512, à Réhon, mourut « *Jeanne de Heumont*, femme à noble escuyer Roger de Sterpigny » (Comm. de M. F. Michel).

4. Dans la seconde partie du xvᵉ siècle, ce semble, *Jeanne de Heumont*, dame de Réhon, épousa Bernard de Nouillompont. Leurs descendants prirent le nom de Heumont (D. Pell., p. 131). — Par suite, il est probable que les nombreux personnages nommés *de Heumont* que l'on rencontre aux xviiᵉ et xviiiᵉ siècles, appartiennent à cette dernière famille, dont les armes sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands de même*.

Nous avons recueilli récemment un grand nombre de renseignements nouveaux sur cette famille. — Voir R., 111 et 216 b.

(251) « Symon des Armoises, dit le Chevalier, qui fut déshérité par son Père, pour avoir été mal traicté de luy, espousa Ieanne Dicourt, fille de Didier Dicourt et de Heluyd de Bar,... laquelle Ieanne... eut quatre marits... » (Husson, art. *Des Armoires de Iaulny*). Cs. Dufourny ; R., 134 (2º) ; etc.

(252) « *Griffes* » dit S.

(253) « *Les deux du chef contre-onglées, la troisième mouvante de la pointe* » (*Id.*). — Nous ne savons si les personnages suivants appartiennent à cette famille:

1. François III du Mont épousa, en 1558, Agnès, fille d'Antoine de Lavaulx, petite-fille de Gratian de La Vaulx, dit de Villiers, et de *Claude-Philippe d'Olley* (*Mém. de la Soc. de la Moselle*, 1869, p. 161-162).

2. Parmi les fieffés d'Apremont à Batilly. Dumont (*Ruines*, III, 151),

198. DOME.

D'argent, fretté de sable, au franc quartier (254) de France (255).

199. DOREY.

De gueulle, semé de fleurs de lys d'argent; sur le tout, un escusson d'azur (256).

200. CLAUDE DORGAIN.

D'argent, à dextre ou miparty d'azur, à un lezar d'or en pale, accompagné en canton d'azur d'une estoille à six rays d'or, en dernier canton comme à dextre ou miparty (257).

201. DOURGEAULX.

D'or, à un aigle de gueulle (258).

202. FLORENTIN DU BUCQUOIS.

D'argent, à un arbre (259) de synople, chargé d'une tourte-

cite : « 1613. Pierre de Doncourt, sieur de Ville-sur-Yon (*sic,* Yron?), à cause de *Philippe de Doley,* sa femme ».

3. « *Nicolas de Dollez,* seigneur de Haraignes, Braiquier, etc., reprend en fief partie de Moranville. 1625, t. 7, p. 101, 102 (Dufourny).

4. *François de Doley,* seigneur de Moranville en partie, reprend en fief, en 1573. T. 5, p. 581. — Témoin en 1591. T. 7, p. 665 » (Dufourny).

(254) « *Au franc canton* », dit S.

(255) R., 152 (4°), cite DOME au 4ᵉ des huit degrés de Nicaise de Tige.

(256) *Jean d'Orey de Walle,* écuyer, et Alix de Rombas, sa femme, vivaient en 1333 (*Mém. Moselle,* 1869, p. 151). M. Jeantin (*Manuel de la Meuse,* p. 817, etc.) parle souvent d'une famille d'Orey, originaire du pays de Namur; mais il lui donne des armoiries différentes. — Cayon mentionne cette famille sous le nom de « ORCY ». — Voir R., 134, 155 (4°) et 164.

(257) S. : « *D'azur au lézard d'or; parti d'azur à une demi-croix d'argent issante du parti, cantonnée en chef d'une étoile à huit rais d'or et d'un lézard du même en pointe* ». — Cayon mentionne cette famille, au mot ORGAIN et décrit les armoiries comme D. Callot; mais la gravure, offrant un *écartelé,* n'est pas conforme à cette description, non plus qu'à celle de M. de Sailly. Nous possédons différents renseignements sur cette famille. Cf. Duf.; R., 15, 17 (2°), 36 b., etc.

(258) S. : « *D'or à l'aigle de gueules membrée et becquée d'azur* ». V. sur cette famille, un travail, auquel nous aurions quelque peu à ajouter et à retrancher, dane la seconde partie du *Bull. de la Soc. hér. et généal. de France,* de 1882, t. III. La forme moderne du nom est D'ORJO.

(259) « *Un chêne* » dit S.

relle d'argent et costoyé de deux lyons de gueulle, le premier contourné (260).

203. Pierre DU COURT.

D'azur, à trois coquilles d'argent ez cantons; en coeur, une estoille de mesme (261).

204. DU FOUR (262).

D'or, fretté de sable de sept pièces; au chef d'argent, chargé d'une croix pattée de gueulle entre deux merlettes de sable (263).

205. GEMEPPE.

D'azur, à deux léopards d'argent, l'un sur l'autre (264).

(260) R. (151) cite Florentin du Bucquois à *Thellaincourt* (s. d. Tellancourt), et Florentine de La Presle, sa mère. — M. le curé Gillant m'a communiqué les notes suivantes, les trois premières extraites, par M. Bigorgne, du ms. de Richier qui est conservé à la Bibliothèque Mazarine de Paris.

« Florentin du Bucquois, écuyer, seigneur de Thollaincourt en partie, fils de Denis de Bucquois et de Florentine de la Presle, en son vivant dame de Thollaincourt et de Burey la Ville.

« Vente faite par Jean de la Presle, seigneur de Thollaincourt, et damoiselle Marguerite François audit Denis du Bucquois, écuyer, et à sa femme, de tout ce qu'ils possédaient ès ville, ban et finage desdits Thollaincourt et Burey. Prix, sept vingts et dix francs. 20 août 1551.

« Florentin épousa Isabelle de Mouzay, fille de feu François de Mouzay, écuyer; dont Marguerite du Bucquois. »

« Pierre du Bucquois, l'aîné, écuyer, et damoiselle Nicolle de Ludot, sa femme, demeurant à Ancemont, sont mentionnés dans divers actes d'acquêts en 1602, 1603, 1604.

« Pierre du Bucquois, le jeune, écuyer, et damoiselle Jeanne Masson, sa femme, sont mentionnés dans un acte d'acquêt, 15 décembre 1604.

« (Minutes des anciens notaires de Souilly, aujourd'hui étude de Me Janvier).

« Dubucquoy, notaire à Souilly, en 1633 ».

(261) R., 30, cite, à Jarny : « Pierre Gérard, dict du Court : D'azur à 3 coquilles d'argent accompagnées en cœur d'une étoile de même ».

(262) S. écrit « Dufour ».

(263) R., 150 (7e) cite Dufour au 7e des huit quartiers de Rodric de *Thonnellety* (Thonne-le-Thil).

Il est probable qu'à cette famille appartenait *Lise du Four* qui, vers la fin du xve siècle, était mariée à François de Pouilly, chevalier (Husson). D. Pell. cite deux familles anoblies du même nom, sans compter la famille des Fours. — V. *Inv.*, H. 2884.

(264) S. écrit « Gemeppe ». R., 150 (2e), cite Gemeppe au 2d des huit quartiers de Rodric de Thonnellety.

206. GENTY.

D'argent, à une bande eschiquetée d'argent et de gueulle de deux traits (265).

207. GEORGE GEOFFROY.

D'azur, à un lyon léopard d'or, entouré de trois glands feuillés et soutenus de mesme (266).

208. GERVAISE.

De gueulle, à un dextrocher revestu d'or, mouvant de la senestre partie de l'escu et tenant une grande croix de mesme (267).

209. GIRCOURT.

De gueulle, à un lyon d'argent; brochant sur le tout, un chevron d'azur, chargé de trois rencontres de cerf d'or; l'escu semé de croix pommetées au pied fichées d'argent (268).

210. GODET.

D'azur, à un chevron d'argent, cantonné de trois pommes de pin renversées de mesme (269).

(265) Voir R., 142 (9°), 149, 165 (4°).

(266) S. : « *D'azur au lion d'or, et à trois glands feuillés et tigés de même, rangés en chef* ». V. n° **43**, et R., 51, 215, 290, 370.

(267) Sur cette famille, anoblie en 1551, v. Pell., p. 298, R., 173, et Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, t. I, p. 116-117. Il y a trois autres familles anoblies du même nom.

(268) R. (25, c) cite Magdelaine de GIRCOURT comme la belle-mère de François de Gourcy. Nous ne savons si les mentions suivantes du Dufourny se rapportent à la même famille :

« GIRCOURT (Jaques de), feudataire de feu Liébaut de Haute-Pierre en 1285, t. 3, p. 710.

« GIRCOURT (Catherine, sœur de feu Philippin de), femme de Mengin, dit le Clerc Deyviller, vend la cense des Fols sous le châtel de Faucompierre; Clémence, fille de feu Jean de Poligny, chevalier, veuve de feu Philippin de Gircourt en 1355, p. 711, 712. *Ibid.* »

Plus tard, le nom de *Girecourt* a été porté par la famille HUMBERT dont les armoiries sont tout autres.

(269) S. et Pell. ne renversent pas les pommes de pin. Ce dernier, d'après la *Héraulderie*, mentionne l'anoblissement, le 16 septembre 1605, de *Geoffroy Godet*, receveur de l'abbaye de Saint-Mihiel. C'est peut-être une confirmation de noblesse (Cf. Dumont, I, 285, et R., 41 (5°).

211. GOGINES.

D'azur, à une croix ancrée d'argent (270).

212. GRESSILE.

D'argent, à deux lyons couronnés d'azur, au canton d'argent chargé d'un pale de gueulle (271).

213. GROSYEULX.

D'argent, à un ancre de sable, mis en pale (272).

214. JEAN GUILLAUME.

D'azur, à une croix d'or, vuidée (273) de gueulle (274).

215. HUGO.

D'azur, au chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable (275).

216. PHILIPPE JACQUEMIN.

Comme de La Court, le croissant renversé (276).

217. JOLY.

De gueulle, à un homme (277) armé de toute pièce, l'espée levée d'argent (278).

(270) R., 142 (10°), cite « GOGINES : comme *Pelliche,* » au 10e des seize degrés de Claude Mahieu.

(271) S. : « *D'argent à trois lionceaux d'azur, au franc canton du champ chargé d'un pal de gueules* ». Cf. n° **47**. Voir R., 125 b.

(272) R., 152 (5°), cite GROSYEULX au 5e des huit quartiers de Nicaise de Tige.

(273) « *Remplie* » dit S.

(274) Pell. mentionne cinq familles GUILLAUME, anoblies de 1490 à 1561; leurs armes diffèrent tout à fait entre elles et de celles qu'indique Callot. — Cf. *Errard* LALLEMAND, n° **223**, et R., 124.

(275) Sur cette famille, anoblie en 1535, et de laquelle, contre toute vérité, Victor Hugo a eu la faiblesse de prétendre être descendu, v. Pell., p. 388-389; Dumont, 74-81 ; G. Save, *Les Hugo de Spitzemberg et Victor Hugo,* dans le *Bull. de la Soc. philom. vosgienne* de 1886. — Voir R., 213.

(276) V. LA ÇOURT, n° 156. — S. : « Christophe IACQUEMIN : *d'argent à la fleur de lys de gueules, adextrée en chef d'une étoile d'azur, et sénestrée aussi en chef d'un croissant renversé du même* ». Pell. mentionne trois familles anoblies de ce nom, dont les armoiries sont entièrement différentes. — Voir R., 49.

(277) « *Au chevalier* » dit S.

(278) Voir R., 165 (2°). Pell. mentionne quatre familles de ce nom, dont les armoiries sont différentes.

218. JORDAN.

D'argent, à trois corbeaux de sable, becqués (279) d'argent; au chef de sable, chargé d'une tour d'argent (280).

219. Jean KAUSHAIRE (281).

D'azur, à une croix d'or, cantonnée au 1er et 4e de dix lozanges d'argent, 1, 3, 3, 3, au 2d de cinq merlettes et un croissant de mesme, 2, 2, 2, le croissant en dextre du second rang, au 3e d'argent à un lambel de gueulle (282).

220. LA CAILLE.

D'argent, à trois merlettes de sable, 2, 1; au chef de gueulle, chargé de trois estoilles d'or, mis de rang (283).

221. LA HEUVILLE.

D'argent, à un tronc d'arbre de sable, montant après iceluy deux cigalles de mesme, la première contournée (284).

(279) Au lieu de *becqués*, S. dit *allumés*.

(280) Voir R., 21 (4°). Pell. mentionne l'anoblissement, en 1720, de Claude Jourdan, dont les armoiries sont différentes.

(281) S. écrit Kauffaire.

(282) S. ajoute « *en chef* ». — Voir R., 107 : « Jean Kanshaire » à *Rodanges*. M. de Souhesmes a mis en note « Redange ». Ne s'agirait-il pas de Rodange près de Longwy, dans le Grand-Duché de Luxembourg?

(283) Voir Append., n° 336. — R., 133, cite Guillaume de La Caille à *Sathenay* (Stenay), et Bonne Choisnaulx, sa femme.

(284) S. : « La Hewille. — Table d'attente ». — R., 150 (4°), cite La Hewille au 4e des huit quartiers de Rodric de Thonnellety.

Dumont parle en plusieurs endroits de personnages du même nom. Parmi les fieffés d'Apremont à Lahéville, il mentionne (*Ruines*, III, 282) :

« 1330, *Willaume de Lahéville* et Agnel, sa femme, fille de Cunin, prévôt de Pont-à-Mousson ». Il rappelle les mêmes, à propos de Liouville, en 1333 (*Ibid.*, p. 348).

Simonins de Lahéville, écuyer, vend, en 1334, au comte de Bar, une rente sur le four de Lachaussée (*Ibid.*, I, 350). Il est, sans doute, un ancêtre, au moins maternel, de *Simonnet* ou *Symonnet de Manhuères*, dit *de Lahéville* qui possédait des fiefs, en 1433 et 1434, à Euvezin et à Pannes; sa femme se nommait Philippe (*Ibid.*, III, 219, 332).

Jean de Lahéville, écuyer, possédait des fiefs, en 1468, à Bouillonville, Euvezin et Liouville; en 1478 et 1525, à Euvezin (*Ibid.*, III, 183, 219, 285, 220).

Un peu plus tard, *Claude de Lahéville* ou *de la Hayville*, écuyer, seigneur dudit lieu et d'Euvezin, vivait, marié à Louise Ballant ou Balland, dame

222. Robert LA LANCE.

D'azur, à trois annelets d'argent (285).

223. Errard LALLEMAND.

Porte comme Joan Guillaume (286).

224. LAUDINOT.

D'azur, à trois treffles d'or (287).

225. Gueury LE MONTIGNY.

En bandes d'azur et d'argent de sept pièces, la troisiesme est chargée de trois estoilles d'or (288).

de Morvau; ils furent inhumés dans l'église abbatiale de Saint-Mihiel; la maison de Ligier Richier lui fut vendue, en 1535, par Jean Balland, écuyer, frère de Louise, et par cette dame elle-même (*Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 22 et 184; cf. nos *Monuments fun. de l'égl. Saint-Michel*, p. 113).

(285) V. n° **55**. *Robert de la Lance*, frère aîné de *Gérard* dont il a été question plus haut, « fut admis, par acte du 6 août 1573, à faire reprise du duc Charles III pour raison des biens fiefs qu'il possédoit dans la prévôté et châtellenie de Stenay, et fut appelé aux états par ce duc en sa ville de Nancy le 9 décembre 1576... Ce Robert de la Lance épousa Nicole de Peuchet, dont il eut... etc. » (V. l'extrait des lett. pat. de 1723, dans Pell., p. 437, et Dumont, II, 454). Il ne faut pas confondre ce personnage avec son neveu, « Robert de Lalance, sieur de Moranville et Monthairon le grand, qui espousa Barbe de Bardelet... » (Husson, art. *Lalance*). — Voir R., 57.

(286) V. n° **214**. — Pell. cite quatre familles *Lallemand* ou *Lallemant*, dont les armoiries sont différentes; l'une, anoblie en 1712, porte : *d'azur à la croix d'or*. — R. (127) donne cette intéressante indication : « Gérard Lallement porte les armes de sa mère Marguerite de Gommery ». Il habitait Gommery, ainsi que Jean Guillaume, qui porte également « les armes de sa mère Mayon de Gommery ». *Mayon* et *Marguerite* ne seraient-elles pas la même personne?

(287) Famille de Saint-Mihiel, anoblie en 1519. V. Pell., p. 451-452, et Dumont, I, 110-113. — Voir R., 119 b., 170, 177.

(288) S. : « *D'azur à trois bandes d'argent, et à trois étoiles d'or aussi en bande entre la première et la seconde* ».

R. (19) cite, « à Madières-proche-du-Pont » (Pont-à-Mousson) : « Gueury Le Montigny alias Montignon »; il donne ses quatre quartiers. Plus loin (369), il cite, à Dugny : « Antoine et Guery de Montignon: comme 19 ».

Nicole de Custine, fille de Thiébaut de Custine, seigneur de Lombu, Villy, etc., et de Claude d'Epinal, dame de Cons-la-Grandville en partie, épousa : 1° *Jehan de Montigny* et 2° Henri de Lus, dit Moral, avec lequel elle vivait en 1545 (Gén. ms. de Custine). Plusieurs localités lorraines portent le nom de *Montigny* (M.-devant-Dun; M.-sur-Chiers; M.-les-Metz, etc.).

226. Henry LE PEUQUE.

D'argent, à sept hermines de sable 4, 3 (289).

227. LESQUAIRS.

D'azur, à une face d'or, accompagnée de trois bagues de mesme, diamentées en pointe d'argent (290), deux en chef et une en pointe (291).

228. LIETAIRE.

D'azur, à un chevron d'argent, accompagné d'une rose d'or, en pointe de l'escu (292).

229. LORGIE.

D'azur, à un aigle d'or, surmonté de deux estoilles d'argent (293).

230. LUZY.

De sable, denché de quatre pièces d'argent, mouvants du chef (294).

(289) R. (126) cite, à Gommery : « Henry Le Peucque porte les armes de sa mère Margueritte de Bellefontaine : D'argent à 7 hermines de sable, 4-3. « *b*. Jeanne de Pourin, son aïeule... ». — Voir les *Comm. lux.*

(290) S. dit : « *Aux chatons enverrés d'argent* ».

(291) R., 132 (3°), cite Les Quairs au 3e des huit quartiers de Philippe de La Fontaine.

(292) R. (193, *c*) cite Méline Liétaire comme l'aïeule de Pierre Gallois, dont la mère était Marguerite Millet. — Pierre Millet, anobli en 1521, épousa Méline Liétaire (Pell., p. 575 et 274). — Jean Lescuyer, anobli en 1525, épousa *Marguerite Liétaire* (*Ibid.*, p. 488).

(293) R., 163 (3°), cite Lorgie au 3e des huit degrés de Jacques de Heulles.

(294) S. « *De sable à l'émanché de quatre pièces d'argent en chef* ».

R., 163 (7°), cite « Luzy : D'argent au chef danché de sable de 4 pièces », au 7e des huit quartiers de Jacques de Heulles.

« Luzey (Villaume de), écuier, et sa femme Hawy, soeur puînée de Marie femme de Geoffroy de Montigny, écuier, et Isabelle leur soeur puînée, enfans de Jean de la Mouilly et d'Isabelle de Tantigny, partagent la succession de leurs père et mère en 1367. Tome 9, p. 681 » (Duf.).

En 1376, Oudinot de la Faloize, marié à *Odette*, fille de *Richard de Luzy*, écuyer, et *Guillaume de Luzy*, son beau-frère, font échange d'un fief au duché de Bar (Pell., p. 749, Lett. pat. de 1700).

Huet de Watronville, seigneur dudit lieu pour un quart, et de Maizey, —

231. Claude MAHEU (295).

D'argent, à deux roses de gueulle, de rang; accompagnées d'une merlette de sable en pointe de l'escu (296).

232. MAILLY en Ardenne.

D'or, à trois lyons de gueulle, couronnés d'azur, 2, 1 (297).

233. MANTEVILLE.

D'argent, à une tour de gueulle (298).

234. MAGERON.

D'azur, à quatre girons d'argent mis en sautoir, acostés de deux molettes d'esprons d'or (299).

235. Jean MARGUEIL.

De gueulle, couppé soustenu d'argent (300).

236. MASSUNY.

D'azur, party de gueulle, à deux bards adossés d'argent (301).

fils de Jean de W., mort en 1430, — épousa 1° Alix de Bouvigny, 2° *Claudine de Luxy* (Brizion, p. 110).

Jean de Luzy, sieur de *Pillevuteux* (Pulventeux?) en partie, vivait en 1571 (Dumont, *Hist. de St-Mih.,* I, 232).

Sur la même famille, consulter, avec défiance, le *Manuel* de M. Jeantin. art. *Luzy.*

(295) S. écrit Mahieu.

(296) Voir R., 142, 144 (5°).

(297) Jean Médard, écuyer, vivant en 1593, épousa « *Guillemette Mailly,* fille de *Jean Mailly,* écuïer, seigneur du fief de la Vieville, de la Guillemette Monginot, avec laquelle il vivoit le 3 janvier 1598, qu'il partagea en son nom avec ladite Guille. Monginot, comme tutrice de Jean Mailly, son fils, etc. » (Pell., p. 557). — Voir R. (103, b) et Marlorat.

(298) Famille ancienne et importante. Voir Cayon, D. P. A. et R., 103 (2°).

(299) S. ne la cite pas. — *Jean Mageron,* « capitaine de cent cinquante hommes d'armes, par commission du duc Charles, du 27 avril 1590, puis capitaine, lieutenant des enseignes en la prévôté de Briey, étoit fils de *Jean de Mageron,* dit le Vieux, et d'Isabelle le Foulon, » etc.; il reçut des lettres de noblesse en 1609 (Pell., p. 503-505). Il s'agit plutôt d'une confirmation ou régularisation de noblesse, et c'est lui qui dût paraître à la recherche de 1581. Les armes sont identiques. — Cette famille ne figure pas à la table de R.

(300) Cf. App., n° **344**. — Voir R., 121, *bis.*

(301) S. : « *D'azur au bar d'argent en pal, coupé* (*sic*) *de gueules au bar adossé de second émail* ». Il est évident que l'on a écrit, par distraction, *coupé* pour *parti;* autrement les bars en pal ne pourraient être adossés. — Voir R., 142 (2° et 5°), 144 (6°).

237. MAZEREY.

D'azur, au chef d'argent; sur le tout, un chevron de gueulle (302).

238. JEAN MICHAULT.

D'azur, à une croix d'or, vuidée (303) de gueulle et cantonnée de quatre annelets d'or (304).

239. MILLET.

D'azur, à un chevron d'argent, cantonné de trois grenades feuillées et soustenues d'or, ouvertes de gueulle (305).

240. MIRCOURT.

De sable, l'escu semé de creusets d'or (306).

241. JEAN MOMEDY.

D'azur, à trois gerbes d'or, 2, 1; escartelé d'argent, à trois merlettes de sable (307).

242. MONTFLING.

D'azur, à une rose d'or (308), surmontée de trois annelets de mesme (309).

(302) Famille inconnue et qui ne figure pas à la table de R. — Mêmes armoiries que la maison de Sampigny (V. Husson, Cayon, etc.).

(303) « *Remplie* », dit S.

(304) Nous ne savons si à cette famille, d'ailleurs peu connue, appartenait *Madelaine Michaut*, femme d'Antoine II Haldat, qui vivait dans la première partie du XVIIe siècle (Pell., p. 345). — V. R. 53, et Marlorat.

(305) Famille anoblie en 1521. —V. Pell., p. 574-575 et R., 24 b, 193 b, 351.

(306) S. : « *De sable semé de globelets de glands de chêne d'or* ». Le *Simple crayon* de la Bibl. de la Soc. d'Arch. lorr. renferme un feuillet moderne consacré à cette famille, avec la mention : « Fac-Simile sur l'exemplaire de M. de Chazelles ». On y trouve neuf générations, partant de 1317. Les armes y sont décrites : « *De sable, à des châtagnes d'or sans nombre* ».

(307) Ce nom est, évidemment, une altération de *Montmédy;* d'ailleurs, le D. P. A. écrit de cette dernière manière. — Voir R., 55.

(308) R. et S. mettent la rose *d'argent*.

(309) « Claude Gervaise, écuïer, controlleur et clerc-juré de Varennes, épousa, en 1554, *Marguerite de Montflin*, fille d'*Arnould de Montflin* et de Nicole de Dalle » (Pell., p. 299).

Françoise, fille de Jacques Bertignon, anobli en 1569, épousa « *Baudouyn de Montflin*, seigneur d'Aigremont, receveur du comté de Chiny. En 1613, il figure au partage de la succession des parents de sa femme (Pell., p. 51, et *Mém. Moselle*, 1869, p. 160). — V. aussi R., 226 c.

243. MONTOY.

En pales d'or et d'azur de six pièces (310).

244. MUSSENOT.

D'argent, à une tiercefeuille de synople, chappé d'azur à deux estoilles d'or, couppé soustenu de mesme à une rose de gueulle (311).

(310) S. : « *Palé d'or et d'azur de six pièces* ». — Maison apparemment originaire de Montoy-la-Montagne, près de Briey. Voici quelques notes sur des personnages qui ont porté ce nom. — V. aussi R., 122 (7°) et 159 (4°).

« *Warin de Montoy* est mentionné dans un titre du prieuré d'Insming en 1102 (Note ms. de Cayon).

« *Tybert de Montoy* est cité dans la donation de Béthelemont, faite par la comtesse Sophie à l'abbaye de Saint-Mihiel, vers l'an 1185 (*Idem*).

« Li sires *Manessiers* li chevaliers de *Montois* » est cité dans un acte du 26 janvier 1252 (v. st.). (N. de Wailly, n° 37).

« Perrette de Dampierre, veuve de *Remi de Montoy*, de Briey, vend Vaudoncourt au comte de Bar en 1321, T. 5, p. 532 » (Dufourny, *Dampierre*).

Remi de Montois était clerc juré et garde du scel du tabellionnage de Briey, en février 1419 (Lainé, *Briey*, p. 69-70).

En 1420, « Comtesse de Sampigny et son mari, *Jehan de Montoy*, écuyer », étaient seigneur et dame de Hannoncelles. Le 28 avril 1461, les mêmes échangent cette terre contre celle de Bellefontaine (Brizion, p. 41).

Vers la fin du xve siècle, Gilles de Housse, seigneur de Fermont, Watronville et Boulange, épousa *Eve de Montoy*, fille de *Jean*, seigneur de *Montoy*, et d'Hamarte de Contoy (La Chesnaye-des-Bois, art. *Housse*; v. aussi Husson, etc.).

François de Lavaulx, seigneur dudit lieu, vivant en 1454, épousa, en 5e noces, « *Lucye de Montoy*, dame de Vilosne en partie et d'Audhiaumont, fille de *Jean de Montoy* et de Jeanne de Contoy » (Moréri, art. *Lavaulx*, aux *Additions*).

(311) S. : « *D'or, à la rose? de gueules, au chef d'argent chapé d'azur; l'argent chargé d'un rameau de trois feuilles de sinople; l'azur, de deux étoiles d'or* ». Les représentations de ces armoiries sont assez variables pour les détails. *Mussenot* est un diminutif porté par quelques membres de la famille de *Musson*, famille que l'on a parfois confondu, à tort, avec des familles de *Mousson*, *Monçon*, etc.

Jacquemin de Musson, dit de Leix, était prévôt et receveur de Longuyon, Etalle, Musson, etc., de 1490 à 1520; il reprend en fief « Abange, Xapes et Mathon en 1509 » (Dufourny).

Gérard de Musson, écuyer, seigneur de Ville-sur-Yron, est témoin en 1505 (*Idem*).

Isabelle de Musson épousa Arnould de Gorcy, prévôt, receveur et gruyer

245. NOIREGOULLE, ALIAS BANTILLY.
D'argent, à trois hures de sanglier de sable, 2 et 1 (312).

de Longuyon, Etalle, etc., de 1526 à 1575, qui se remaria avec Isabeau de Housse.

Lise de Musson était mariée à Jacques de Wal dans la seconde partie du XVIe siècle.

Jacques de Musson et son frère, *François*, étaient chanoines de l'église cathédrale de Verdun; le premier en 1550, le second, en 1552. Ils fondèrent en 1522 la belle chapelle de l'Assomption; une inscription date le rétable de 1525 et appelle les fondateurs : *Jacobus et Franciscus de Mussono, fratres, canonici.* — Jacques, étant curé de Jubécourt, y fit rebâtir l'église en 1547; ses armoiries se voient à la clef de voûte du chœur, dans les vitraux et à la fin de l'inscription suivante, que porte une petite dalle de pierre encastrée dans le pavé du chœur, à hauteur de l'autel, du côté de l'évangile (il y a un sigle d'abbréviation sur l'*o* de *quodam*) :

Impensa quodam Jacobi
de Mussonno Rectoris
In hanc ampliorem for
mam a fundamentis
restaurata anno domini
Mil. ccccc. xxxx. vii

Nous parlerons plus amplement de cette famille en publiant les inscriptions de Jubécourt. Voir aussi R., 142 b (4°).

(312) S. écrit NOIREGOUTTE, forme que l'on trouve également dans des titres. Nous avons parlé de cette famille, originaire de Saint-Mihiel, dans nos *Monuments funéraires de l'église Saint-Michel* (p. 110-113). Résumons nos recherches au point de vue généalogique.

Jacquemin Noiregoulle, habitant Saint-Mihiel, vivait en 1397, 1402 et 1407: sa femme, Jennette, était veuve en 1413 et fit son testament en 1422. Ils paraissent être les parents de François, qui suit.

François Noiregoulle, riche commerçant en draps, à Saint-Mihiel, en 1428, tabellion ou notaire en 1430, puis grand échevin de la ville, épousa Jeanne Méniant, laquelle fonda, dans l'église abbatiale, la chapelle dite « *Chapelle Noire-Goulle* ». François paraît avoir eu deux fils : Jacquot et Jean.

Jacquot Noiregoulle est témoin le 17 mai 1469.

Jean Noiregoulle vivait en 1456 et était seigneur de Batilly en 1480. Il paraît être le père de Pierresson et de Didier.

Pierresson Noiregoulle, seigneur de Batilly, reprend cette terre en 1511.

Didier de Noiregoulle, seigneur de Batilly, épousa Jeanne de Xonot, dont il ne paraît avoir eu que deux filles, savoir :

246. PATON.

D'argent, à une rose de gueulle, au chef de mesme, chargé de deux membres de lyon contreonglés d'or et mouvants des cantons d'iceluy (313).

247. PAVAN.

De gueulle, à deux faces d'argent; au chef eschiqueté d'azur et d'argent de deux traits (314).

248. PELLICHE.

D'azur, à une croix ancrée d'argent (315).

Jeanne, mariée à noble Pierre Volkier; elle vivait en 1602 et était veuve en 1613; elle n'eut que des filles.

Et *Barbe*, femme de Jean Cottignon, dit de Mousson, capitaine dudit lieu, vivant en 1571-1578.

(313) Famille originaire de Vigneulles-sous-Hattonchâtel, anoblie en 1565. V. Pell., p. 617-618, et R., 210.

(314) La famille *de Pavan* ou, plus ordinairement, *de Pavant*, paraît être originaire des Ardennes.

Vers le commencement de xvie siècle, Jean-Joachim d'Allamont, seigneur de Malandry, épousa *Marie de Pavant,* dame de Masseige, fille de *Jean de Pavant*, seigneur de Masseige, et de Mariette de Chevery (Husson, *Allamont;* D. P. A., *Allamont*, etc.).

« Jeanne de la Mocque..., épouse par contrat du 7 octobre 1509, *Nicolas de Pavant,* écuyer, seigneur de Mesmont, Pavant et Taisy.

« D'où :

« 1. *Jeanne de Pavant,* mariée le 10 septembre 1541 à Pierre d'Aguisy...

« 2. *Jacqueline de Pavant,* épouse de *Nicolas de la Chevardière...*

« 3. *Claude de Pavant*, femme de *Jean de Villelongue...* ».

(Pellot, *Chartongne*, p. 5-6).

M. Jeantin (*Manuel*, p. 767) parle du mariage de Jacqueline, ci-dessus, qui eut lieu, dit-il le 27 avril 1563; il nomme l'épousée : « *Jacqueline de Pavant-Buzancy*, dame de Bogny et de Sery ».

Au nombre des religieuses de Juvigny, le même auteur (*Ibid.*, p. 998) cite : « 1718, *de Pavent...* 1738, *A. M. de Pavent* ».

Laîné (*Briey*, p. 99) parle des derniers représentants et de l'extinction, au xixe siècle, de la maison de Busancy-Pavant, portant : « *d'argent à 3 fasces de gueules; au chef échiqueté d'or et d'azur de 2 tires* », armoiries fort analogues à celles que décrit D. Callot. — R., 134 (4°), cite cette famille au 4e des huit quartiers de Guillaume et Jean d'Orey.

(315) R., 132 (7°), cite Pelliche au 7e des huit quartiers de Philippe de La Fontaine.

249. PIERRON.

D'or, à une rose de gueulle; escartelé en sautoire de mesme, à un meuffles de léopard d'or (316).

250. POTTES.

Burellé d'argent et d'azur, à une bande de gueulle brochant sur le tout (317).

251. RAIS DE LA MINE.

De gueulle, à une bande d'hermines (318).

252. GUILLAUME DE SAINT-LAURENT.

De gueulle, à trois coquilles d'or, 2, 1 (319).

253. NICOLAS DE SAINT-REMY.

D'azur, à un lyon d'or, surmonté de trois glands feuillés et soustenus d'or (320).

(316) Famille originaire de Moyeuvre en la prévôté de Briey, qui fut anoblie en 1573 et prit, dans la suite, le nom de Bettainvillers. Voir Pell., p. 645-646, et R., 68.

(317) R., 142 (6°), cite POTTES au 6e des 16 quartiers de Claude MAHIEU. Convient-il de rapprocher ce nom du suivant?

« En 1278, Iehan de Pott, chevalier, vendait au comte de Bar tout ce qu'il possédait à Ansauville en hommes, femmes, terres, etc., moyennant 120 livres Provenisiennes » (Dumont, *Ruines*, III, 113).

(318) R., 74, cite, à Rombas : « Hais (ou Rais) de LA MINE : De gueules à la bande d'hermine ».

(319) R., 164, cite, à *Mervaulx* (Murvaux) : « Guillaume de SAINCT-LAURENT : De gueules à 3 coquilles d'or. — Claude d'OREY, sa femme ».

On lit dans la table du Dufourny :

« LAURENT (Perrotin de Saint-), frère de feu Baudesson de Saint-Laurent, vend au duc de Bar, en 1401, partie de la seigneurie de Saint-Laurent et partie du four dudit lieu, T. 8, p. 187, 186, 230.

LAURENT (feu Guillaume de Saint-), écuier, seigneur de Coigny, demeurant à Murvaux; ses héritiers, etc., 1589. T. 4, p. 189, 190 ».

A propos des différentes branches de la maison d'Apremont, Laîné dit (*Briey*, p. 43) :

« Les seigneurs de Bretainville et de Saint-Laurent avaient eu pour auteur Bernard, fils naturel de Jean d'Aspremont, seigneur de Sorcy et de Nanteuil. Bernard épousa, vers 1530, *Marguerite de Saint-Laurent* ».

(320) Il a existé, en Lorraine, plusieurs familles *de Saint-Remy*, qu'il est bien difficile de distinguer les unes des autres; aussi n'osons-nous reproduire ici les notes que nous avons sur de nombreux personnages qui ont porté ce nom. Voir le n° suivant.

254. SAINT-REMY.

D'azur, à un croissant d'argent; au chef de mesme, chargé de trois merlettes de sable (321).

255. SAMONGNEUL.

D'argent, à un lyon de sable, besanté (322) d'argent (323).

256. SOMMIÈVRE.

D'azur, à deux testes de cerf d'or, veu de profile, l'une sur l'autre (324).

257. SOUMAIN.

De sable, à une face (325) d'argent (326).

(321) Ces armoiries ont une analogie remarquable avec celles de la famille Leschicault, qui n'en diffèrent que par une *étoile d'or* au lieu du *croissant d'argent*. On peut aussi les rapprocher de celles de la famille de Vignolles, et surtout de Joseph-François Fabvier, anobli en 1736 et qui, précisément, descendait d'une famille de Saint-Remy, dont les lettres patentes nomment plusieurs membres (Pell., p. 231). M. Dumont (I, 473) donne les mêmes armoiries à *Gérard de Saint-Remy*, écuyer, demeurant à Saint-Mihiel, en 1525, et à ses descendants ou parents ; mais il a tort, ce semble, de compter parmi eux *Geoffroi de Saint-Remy* qui parut à la recherche de 1581 et dont il sera parlé plus loin (nº 340). En 1532 et 1556, *Jean de Saint-Remy* et autres furent autorisés à exercer le métier d'orfèvre, en boutiques ouvertes, sans déroger à leur noblesse (Pell., p. 447).

(322) « *Moucheté* » dit S.

(323) Famille apparemment originaire de Samogneux, canton de Charny. *Serjans de Samogneux* figure dans deux actes de décembre 1238 et avril suivant (N. de Wailly, nos 14 et 15).

Parmi les fieffés d'Apremont à Neuville-lès-la-Grande-Fontaine, M. Dumont (*Ruines*, III, 329) mentionne :

« 1277. *Jean de Samoigneux*.

- « Trente jours de terre en une pièce et neuf fauchées de prés sous Abémont ».

Les généalogies de la maison du Hautoy indiquent le mariage, vers le milieu du xve siècle, de Jacquemin du Hautoy avec *Lise de Saulmogneux*.

(324) Famille originaire de Somme-Yèvre (Marne). A l'époque de Richier, vivait en Lorraine *Simon de Sommyèvre*, qui épousa, le 23 novembre 1594, Catherine de Méry; ils devinrent possesseurs de la seigneurie du Montbras. Voir sur cette famille : F. de Chanteau, *Notice hist. et archéol. sur le château de Montbras;* Paris, 1885, p. 37-48, etc. L'auteur (p. 19) décrit ainsi les armoiries, d'après le *Procès-verbal* de Caumartin : « *D'azur à 2 massacres de cerf d'or, posés l'un sur l'autre.* »

(325) *Tronquée*, ajoute S.

(326) R., 152 (2º), cite Soumain au 2e des huit degrés de Nicaise de Tige.

258. STIVAULX.

De sable, à une face alaysée, enclavée danché de deux pièces par bas (?) d'or, surmontée d'une merlette de mesme (327).

259. STRAINCHAMPS.

D'argent, à une bande de gueulle, chargée de trois fleurs de lys d'or (328).

260. TRICONVILLE.

D'or, à trois cottices de gueulle (329).

261. WAILLE.

D'argent, à trois merlettes de sable 2, 1 (330).

262. Nicolas WAILLON.

D'azur, à une croix d'argent, chargée en coeur d'une estoille de sable (331).

(327) S. : « *De sable, à la fasce alaisée d'or, surmontée d'une merlette du même, accompagnée en pointe de deux triangles renversés et rangés d'argent* ». — R., 144 (2°), cite Stivaulx au 2e des huit quartiers de Philippe et Claude de Mouzay.

(328) « Strainchamps, Strinchamps, Serinchamps; maison encore existante sous ce dernier nom en Belgique » (Note de S.). — Le même a donné une généalogie de cette famille dans son *Barrois Mosellan* (*Mém. Moselle*, 1868, p. 133-140). Elle est originaire de Serinchamps, près de Marche-en-Famenne, dans l'ancien comté de Chiny; elle a été honorée du titre de baron vers 1639 et de celui de comte en 1678. Au lieu de *fleurs de lis*, différents auteurs disent des *roses*, des *giroflées*, des *quintefeuilles*, des *quintefeuilles dentelées*, des *quintefeuilles d'oeillet*. — R., 97, 150 (6°) et 152 (3°).

(329) S. : « *D'or à trois fasces de gueules* ». On rencontre beaucoup de personnages qui ont porté ce nom; mais ils paraissent généralement appartenir à une famille ancienne, à laquelle Husson et Cayon ont consacré un article; ses armoiries ont, au reste, une analogie évidente avec celles que décrit Callot et une parenté est probable. Cette ancienne maison, que l'on fait remonter à un Ferri de Triconville, chevalier, vivant en 1397, et s'éteindre dans les mâles au xviie siècle, portait : *De gueulles, à trois bandes d'argent; au franc-quartier d'azur chargé d'un lion d'or*. — R., 153 b, et 416. — A l'époque de Richier, vivait, dans le Barrois, *Jean de Triconville*, seigneur de Besonvaux, canton de Charny. (R. de Souhesmes, *Notice sur Souhesmes*, p. 31).

(330) V. n° **194**.

(331) S. ne nomme pas ce personnage, qui nous est inconnu. Ses armoiries n'ont aucune ressemblance avec celles de Pierre le Waillon, au n° **190**.

263. WAIMPACH.

D'or, au chef d'argent, chargé de trois feuilles de peplier de gueulle; party de mesme (332).

264. VOLCLRINGE.

D'argent, à une face de gueulle, frettée de mesme en chef (333).

265. YSNARD.

D'argent, à un aigle de sable, surmonté de deux estoilles d'argent (334).

266. ZOETTERN.

D'or, à une barre cramponné de sable (335).

(332) Famille différente de Wampach, n° **191**. — R., 132 (8°), cite : « WAMPACH (*sic*) : coupé, en chef parti, à dextre d'argent à 3 feuilles de peuplier de gueules, à sénestre de gueules plein ; en pointe d'or plein ». Ce nom est au dernier des huit degrés de Philippe de La Fontaine. Cf. R., 147 (3°).

(333) R., 1 b (2°) cite : « VOLCLZINGE. D'argent à la fasce d'or accompagnée en chef de 3 frettes de gueules », au 6e des huit degrés de Royne de Beubange. — Il s'agit apparemment de la famille de *Volcrange, Volkerange* ou *Wolckrange,* mentionnée sous les deux premiers noms par Cayon et sous le dernier par M. le Baron d'Huart, qui en a dressé la généalogie dans les *Publications* de Luxembourg (t. VII, p. 62-71); il lui donne pour armes : *D'argent à la fasce de gueules, au chef fretté de même*, et la fait remonter à Arnoux Ier de Wolckrange, vivant en 1208.

(334) S. : « *D'argent à l'aigle de sable, couronnée, becquée et membrée de gueules* ». — R., 163 (2°), quartiers de Jacques de Heulles.

(335) S. : « ZETTEREN *ou* Zœttern : *D'or au crampon ou clamau de gueules* ». Voir : R., 1 b. (7°), « *Setteren* »; Cayon, *Zetern ; Inv.*, *Soetern*, *Soettern* et *Soltern ; Comm. lux.*, etc.

ADDENDA

Notre confrère M. de Souhesmes a bien voulu revoir les épreuves de ce travail et nous communiquer de nombreuses observations dont nous avons tenu compte autant qu'il se pouvait, sans modifier la pagination. Quant à celles qui n'ont pu entrer dans les notes, nous croyons qu'on sera satisfait de les trouver ici, avec d'autres résultant de nos recherches dernières. Nous les rappellerons à la table des noms que nous nous proposons de publier avec la dernière partie de cette série d'articles.

95. BEAUCHAMPS. — La famille de Beauchamps (ou Belchamps) est encore représentée par Mme de Vaulgrenant, née de Belchamps, dernière héritière du nom.

104. CESSE. — Alix de Cesse (R., 143) avait apporté une variante aux armes de sa famille : *D'or à trois merlettes de sable, surmontées chacune d'une étoile de même* ».

109. COLLIGNON. — R. (31, 33, 71) donne cette variante : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois trèfles arrachés de même et en pointe d'une rose d'argent.* — On trouve dans un armorial manuscrit (d'après Didier Richier) que les trèfles arrachés sont transformés en « plantes fleuries de mirguet » et le dessinateur a peint deux branches de muguet.

112. CREPPY. — R. (150, 8°) signale cette famille au dernier des huit quartiers de Rodric de Thonnelety.

114. DALLE. — R. (159, 2°) cite cette famille au 2 des quatre quartiers de Claude de Cranne et lui donne pour armes : *D'azur à trois serres d'aigle d'or.* — V. aussi R., 266, d.

115. D'ANONVILLE. — R. (157, 3°) indique ces armes sans le croissant.

117. DAUBANNES. — R. (35, 6°) indique les armes suivantes : *Tranché d'argent et de sable, à la bande nuagée, de l'un en l'autre.*

119. D'ASSENAY. — R. (97, 2°) signale cette famille au 2d des huit (?) quartiers de François de Serainchamps, sous le nom de *d'Astenoy* et avec les armes suivantes : *D'argent à la fasce d'azur, accompagnée de trois merlettes de sable, mises de rang.* Au n° 121 *bis, b*, il indique sous le nom de *Dassenoy* les armes signalées par Dom. Callot, avec une légère variante, les corbins étant remplacés par des cannettes. Au n° 122, 2°, cette famille, sous le nom de *Dastenoy*, figure au 2 des huit quartiers de Perrin, Nicolas et Jean de Gorcey ; mais les armes sont cette fois : *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois cannettes de sable, becquées et membrées d'argent.* Au n° 35, *d'Asnoy* porte comme 121 *bis, b.* — Enfin, au n° 142, 7°, *d'Assenoy* figure au 7e des huit quartiers de Philippe de Beauchamps, avec les mêmes armes. — Les nos **119** et **121** (D'ASSENAY et DASTENOY) se rapportent peut-être à des branches différentes d'une même famille.

122. De BAR. — R. (25, 2°) cite cette famille au 2d des quatre quartiers de François de Gorcey ; au n° 35, 3°, il la cite au 3e des huit quartiers de Jean de La Court ; au n° 134, 5°, elle figure au 5e des huit quartiers de Guillaume et Jean d'Orey. Voir aussi son n° 37 et les variantes légères apportées dans les armoiries indiquées.

128. De BLANZEY. — R. (56) donne à Gérard de Blanzey : *D'azur à la croix d'or, vidée de gueules, cantonnée de quatre annelets d'or.* — Sur les Blanzey, cs. *Mém. Moselle,* 1868, p. 198, et *Notice sur les fiefs de Suzémont et de la Tour de Fresnes,* par M. de Souhesmes (*Mém. Soc. d'arch. lorr.*, 1888, p. 14).

134. De CESSE. — R. (132, 4°) signale cette famille au 4e des huit quartiers de Philippe de La Fontaine, avec une légère modification dans les armes : *D'or à quatre corbins de sable, 2-2, les trois premiers surmontés d'une étoile de gueules ;* tandis qu'Alix de Cesse (R., 143) portait : *D'or à trois merlettes de sable surmontées chacune d'une étoile de même.*

135. De CHAPI. — Voir R., 146, 148 et 149.

138. De DIEULX. — Voir R., 20, 200, 224 et 323 b.

139. De DIEUX. — Un armorial manuscrit composé d'après D. Richier, au siècle dernier, fait mention de Jean Dieux, qui portait les armes indiquées, avec deux étoiles en chef.

141. De FAILLY. — Voir R. 1 (3°), 25 (3°), 142 b (8°), 159 *bis* à 162, et 228.

142. De FILLIERS. — R. (41, 4°), mentionne ainsi ses armes : *De gueules à l'étoile d'or, au chef pointillé de même, surnuagé et cannelé d'argent.*

143. De FLEURY. — R. (103, 4°, et 165) blasonne ainsi ses armes : *Écartelé, au 1 et 4 d'azur à trois étriers d'or liés d'argent, au 2 et 3 bandé d'or et de sable de six pièces.*

149. HERBEMONT. — Le nom d'Herbemont a été, par adoption, transmis à la famille Bérenger, dans le milieu de ce siècle.

154. De la BORDE. — R. (136 b. et 140, 5°) dit que le *chef* est *d'or.*

157. LA FONTAINE. — Cf. le beau volume publié à Vienne, en 1894 : *Gesammelte Nachrichten über die Familie der Grafen de la Fontaine-d'Harnoncourt-Unverzagt* (gr. in-4°, avec pl. et tableaux généal.), et l'excellent travail de M. Jules Vannérus, *La généalogie de la famille de la Fontaine d'Harnoncourt,* dans les *Annales* de l'Institut archéol. du Luxembourg (Arlon, t. XXXIII, p. 54-93, avec pl. et fig.; aussi tiré à part).

162. De MIRVILLE. — Voir R. 199 et 327 c.

166. De MOUZAY. — Voir R., 123 (2°), 138 à 140, 144, 145, 271 c., et 326.

168. De NONANCOURT. — Cette famille existe encore et compte, parmi ses représentants, le colonel de Nonancourt, commandant le 37e régiment d'Infanterie à Nancy.

170. PRÉNY. — Aux notes de J. Cayon, ajouter : « Nicolas de Preny était abbé de Gorze en 1352 et 1356. — Catherine de Preny était abbesse de Saint-Pierre de Metz en 1481 ».

174. Des ANCHELINS. — Voir R., 57 b. et 119. Sous le n° 204, il indique un autre membre de cette famille qui portait : *Parti, à dextre de gueules semé de croisettes recroisettées au*

pied fiché d'or, à un château et un demi-château de même ; à sénestre, de gueules au demi-massacre de cerf d'or.

176. DES CHAMPS. — R. (108) dit que l'aigle est à deux têtes.

177. COLESSONS. — Une étude généalogique sur cette famille, par M. le baron de Braux, doit paraître prochainement dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine.*

187. DE TONNELETY. — R. (135, 2°, et 150) écrit le nom de cette famille *Thonnelletti.*

201. DOURGEAULX. — R. écrit *d'Orgoy et d'Ourgeau* (v. 15, 4°, et 152, 6°).

237. MAZEREY. — Sur cette famille, cs. R. de Souhesmes, *Notice sur les fiefs de Suzémont et de la Tour de Fresnes* (*Mém. soc. d'arch. lorr.*, 1888, p. 13).

241. MOMEDY. — Cf. Roland de *Monmédy*, 1502 (*Inv. somm. des Arch. des Vosges*, G. 758).

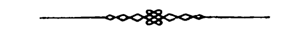
245. NOIREGOULLE. — R. (1, 4°) cite cette famille au 4e des quatre quartiers de Philippe de Pillart dit de Nefve.

254. SAINT-REMY. — R., 216, 217 b, 218, 220 b.

255. SAMONGNEUL. — R. (163, 8°), cite Samongneul au 8e des huit quartiers de Jacques de Heulles.

256. SOMMIEVRE. — R. (14, 3°) cite Sommièvre au 3e des quatre quartiers de N. de Mircourt.

Je crois devoir ajouter que, dans le *Hérault d'armes* de Dominique Callot, les *n* sont fréquemment semblables à des *u*, ce qui peut donner de l'incertitude pour l'orthographe de plusieurs noms. Je n'ai pas hésité à en rétablir quelques-uns suivant les formes logiques, par exemple *Tonnelety* et non *Touuelety*. Peut-être aurais-je dû lire aussi *Sanlis* au lieu de *Saulis*. De même, souvent les *e* et les *o* se ressemblent; on peut parfois lire *Jean* ou *Joan;* mais il y a des cas où cette dernière orthographe, d'ailleurs étymologique, ne peut laisser aucun doute.



EXTRAITS

DE

CORRESPONDANCES BARRISIENNES

(XVIIIe SIÈCLE)

PAR M. E. FOURIER DE BACOURT

Qui était cet habitant de Bar, ecclésiastique ou laïc qui, dans la première moitié du siècle dernier, signait ses lettres *L'abbé de Saint-Vanne?* Dès 1723, si nous en croyons le *Pouillé du Diocèse de Verdun* publié depuis peu, la célèbre abbaye verdunoise avait à sa tête l'évêque Charles-François d'Hallencourt de Dromesnil qui ne mourut qu'en 1754.

Nous sommes mieux renseigné sur le destinataire de la correspondance.

Fils d'un conseiller au Parlement de Metz, petit-fils de cet admirable prévôt dont on cherche vainement le souvenir dans la ville de Bar qui lui doit tant, François-Jean-Marie *Morel*, conseiller puis président au présidial de Châlons, seigneur de Vitry-la-Ville, né en 1703, épousa en 1732, Marie-Blanche Leclerc de Morains, puis, en 1737, Anne-Jeanne Hocart de Renneville, morte en 1738. Il mourut lui-même le 1er septembre sans laisser de postérité mâle.

***

1732. *6 juillet.* — Le 26 du mois passé, M. Jean Morison, chanoine de Saint-Maxe paya le tribut à la nature après vingt-

cinq jours d'une cruelle maladie : il étoit âgé de 77 ans (1). Il n'a presque rien laissé à M. de Bar son héritier (2). Le 11 du mesme mois passé, M. d'Allençon mourut subitement au sortir d'une grande feste où j'estois : ceste dernière mort a fort effrayé tout le public (3).

30 novembre. — Une grande cérémonie faite dimanche dernier à l'occasion de la nouvelle église des P. P. Carmes m'a un peu occupé.

1735. *23 décembre.* — Il n'y a dans la paroisse de Bar (chose qui vous étonnera et pourtant véritable) aucun registre mortuaire avant l'année 1692 temps auquel M. de Rabaumont, curé un peu plus rangé que ses prédécesseurs, commença d'en tenir (4).

1737. *27 avril.* — Nous voilà pour le coup tout à fait pollonois. Nostre roy répand déjà bien des titres et des noms mais guère ni d'argent ni d'appointement (5).

1739. *24 mars.* — M. de Longeville prévôt de Bar (6) vient de vendre sa charge 26.600 livres à un homme de rien, étranger, qui a épousé la fille d'un petit marchand de Bar (7). Tout le

(1) Fils d'Antoine Morison, maître des comptes du Barrois, maire de Bar, et de Marguerite Hesteau de Nuisement. Il était chanoine depuis le 14 février 1708.

(2) Pierre-François de Bar, maître des comptes avait épousé Henriette de Spon fille du bailli de la noblesse d'Alsace et de Marguerite Morison.

(3) Charles d'Alençon lieutenant-général au bailliage puis président de la Chambre des comptes de Bar. Ses biographes ne disent pas que Léopold le frappa d'une peine disciplinaire pour raison d'altération dans les comptes de la subvention (5 juin 1703). Rentré en faveur, il conserva sa charge jusqu'à sa mort. Il n'a pas laissé de postérité.

(4) Jean-Marie-Joseph-Estienne de Rabaumont, curé de la paroisse Notre-Dame de Bar de 1691 à 1715.

(5) Arrivé à Bar le 6 février 1737 à 6 heures du soir au cabaret du *Cygne* M. de la Galaisière prit le surlendemain possession du Barrois au nom de S. M. Polonaise.

(6) Jean-François de Longeville fils de Gabriel, ingénieur en chef, et de Claude de Mussey. Conseiller des comptes de Bar en 1724, il devint prévôt en 1734.

(7) Le chevalier de Villers le nomme *N. Bagard.*

monde a crié icy de voir entre les mains de cet homme un employ possédé depuis deux ou trois cens ans par des gens de considération et de mérite. On a fait des remontrances à la Cour qui seront inutiles (1).

1742. *2 mars.* — J'ay remis l'assignation à un nommé M. Aubry (2) avocat demeurant à la rue du Bourg, neveu de Mme l'abbesse de Sainte Claire, le plus habile que je connaisse icy...

La misère est toujours grande icy et il y a encore bien loin d'icy à la récolte... Le P. de Rosières, jésuite, prêche icy le caresme avec beaucoup d'applaudissement (3).

1743. *10 février.* — Sœur Marie-Antoinette a été malade et toute sa communauté avec elle. La mort leur a enlevé quatre ou cinq religieuses de leurs meilleurs sujets en huit jours de temps et cela pendant qu'elles célèbroient la béatification de Ste-Jeanne de France leur fondatrice, cérémonie dont elles se réjouissoient et à laquelle elles se préparoient depuis sept ou huit mois. Je suppose que la maladie populaire qui a fort affligé la Lorraine et le Barrois n'est point allée jusque chez vous.

1748. *20 février.* — La ditte dame (Cunégonde de Langres) (4) a épousé un nommé Remy héritier et neveu d'un Remy, dit *de Juilliers*, originaire de Stainville qui a été longtemps clerc à M. Hannel le père et qui depuis auroit fait une fortune considérable dans les affaires à Paris (5). On dit même qu'il auroit été dans la Ferme généralle. Il avoit la réputation d'un fort

(1) Hubert Rouillon, fils de l'anobli de 1705 et de Jeanne Jennesson.

(2) Henri Aubry, petit-fils de l'anobli de 1727, marié à Marguerite Mac Usson, morte en 1776, dame de la charité de Bar.

(3) Nicolas Gabriel de Rozières, fils d'Etienne et d'Anne-Thérèse de Maillet, de Bar, fit ses vœux le 2 février 1724. Il a publié les *Oraisons funèbres* de Louis XIV (1715) et de Léopold (1729).

(4) Fille de Jacques de Langres mort en 1730 fermier général à Ligny et de Marguerite Hesteau de Nuisement.

(5) Charles-Pierre Remy de Cournon qui épousa le 5 octobre 1730 Mle C. de Langres était né à Stainville, de Claude Remy et de Jeanne Didier.

honnête homme, il a été marié à Paris et de son mariage il n'auroit eu qu'une fille fort recherchée par les grands biens de son père et qui est morte sans postérité. Ce M. Remy époux de la dame en question est seigneur de Bonnet et de Cournon dont il porte le nom (1), d'où j'infère qu'apparemment il s'est fait annoblir; c'est un bon enfant mais qui, heureusement, a beaucoup de conduite et qui probablement conservera son bien à quatre ou cinq enfants qu'il a déjà, ce qui n'est pas ordinaire aux gens de cette espèce qui ont fait fortune car il a eu un bien considérable de ce Mr de Juilliers, son oncle.

13 septembre. — M. et Mlle Morel (2) seront parrain et marraine de la cloche des Clarisses, représentés par la plus jeune des filles de M. de Bar maître des comptes — elle a 14 ans — et le plus jeune de ses fils qui en a 15, mais si M. Morel le Président cède, il vient avec ses deux enfants lundi. Le mardi 24 a lieu la cérémonie : l'abbesse s'appelle justement *Gabrielle*.

4 octobre. — On vient d'enterrer une seconde dame de M. Contrisson, fille de M. Magot et petite-nièce de Mme l'abbesse de Ste-Claire, chez les dames de Ste-Claire, qui est morte de ses premières couches âgée de vingt-deux ans (3). Elle a eu la première les honneurs de la filleule de M. et Mlle Morel.

1749. *1er juillet.* — Une nuée accompagnée d'une grêle violente qui dura plus de trois quarts d'heure le jour de la Sainte Trinité a non seulement enlevé tout le fruit mais encore emporté les terres avec tant de fureur qu'elles ont rempli totalement le canal qui traverse la ville (4), en sorte qu'il n'y passe

(1) Voir plus loin la lettre de Gabriel Morison (22 mars 1750).

(2) Il s'agit ici des deux enfants de Jean-François-Marie Morel (1703-1772) et de Marie-Blanche Le Clerc de Morains. De ces deux enfants, la fille seule, Madeleine-Jeanne-Claire Morel contracta alliance. Mariée à Antoine-François du Boys, comte de Riocour, Président de la Chambre des comptes de Lorraine, elle mourut en 1812.

(3) Pierre-Gabriel Collin de Contrisson né à Ligny en 1726 était frère de l'évêque des Thermopyles. Il épousa Anne Magot, fille unique de Pierre Magot, receveur des finances, et de Françoise Aubry.

(4) C'est la *canal urbain* dérivé de l'Ornain dont parle Bellot-Herment (*Historique de la ville de Bar-le-Duc,* 248).

plus d'eau, qu'on ne peut moudre et qu'on ne pourra qu'après qu'on aura curé ledit canal qui a près d'une lieue de longueur, ce qui demandera un long temps et beaucoup de dépense. Cette perte qui est pourtant très considérable n'est pourtant rien en comparaison de la disette de grains qui est telle qu'on a peine à en trouver pour de l'argent (1). Il y a un mois qu'il fait un froid quasi d'hyver.

Il y a quinze jours ou trois semaines que M. de Romécourt père, beau-frère de Mrs Hanel et Levoncourt (2) âgé d'environ 85 ans a été fait président de la Chambre des comptes de Bar après quinze mois de vacances, ce qui a été fort déplaisant pour les anciens de cette Chambre qui ne s'attendoient pas de voir à leur teste un homme qui n'étoit pas du corps (3). En tout cas, ils n'ont encore rien à désespérer : *c'est un vieux pape qui ne verra pas les années de Pierre* (4).

1750. *10 mars*. — Mlle Morel, de Metz (5), la puînée des trois sœurs a espousé le 9 du mois passé M. Dutertre président à Metz... J'ay vëu dans le lointain la jeune dame qui paraît fort aimable, on lui a donné, dit-on, 70.000 livres de dot. Son père qui étoit mon contemporain et de même année, mois et jour que moy, étoit fils d'un étranger qui s'établit à Bar, s'y maria à la fille d'un orphèvre (6), se mit dans la ferme du sel et autres affaires, et ayant gagné un bien assez important, il se fit

(1) A cette époque, le Barrois éprouvait une extrême cherté des grains. Stanislas fit les plus généreux et les plus nobles efforts pour apaiser les souffrances de la pénurie » (*Bellot-Herment*, 165).

(2) Alexandre Mousin de Romécourt, né le 10 mai 1665, avait épousé le 18 janvier 1689 Jeanne Thérèse Hannel.

(3) Il avait été reçu auditeur en 1709 et député en France par Léopold avec le caractère d'Envoyé.

(4) Le président Mousin ne mourut que le 13 décembre 1758, âgé de 95 ans.

(5) Marguerite-Jacqueline Morel de Richemont, 1729-1759. Sa correspondance avec la comtesse de Riocour, née Morel, existe encore : elle y montre beaucoup d'esprit et d'érudition.

(6) Nicolas Dutertre, né à Rennes, épousa à Bar en 1692 Anne de Risaucourt, fille de Charles et de Françoise Barbillat. Il mourut secrétaire du duc Léopold, ayant été anobli le 1er avril 1711.

annoblir par Léopold, chose facile alors. Il eut de son mariage deux enfans, une fille mariée à M. d'Etrepy (1), et le fils en question qui épousa M[lle] Vyart fille du procureur général (2) qui avoit plusieurs enfans : ils sont tous morts en sorte que cette fille étant restée seule a reçu de la succession de son père plus de cent mil écus de bien. De ce mariage naquirent le président Dutertre, actuellement votre cousin, et trois demoiselles fort aimables desquelles trois l'ainée est morte un an avant son père et les deux autres se sont faites religieuses ursulines à Saint-Dizier un an après la mort de leur père, moyennant quoy M. votre Cousin est devenu héritier unique vivant avec M[me] sa mère, femme d'environ cinquante cinq ans à laquelle il ne prendra pas envie de se remarier. Lui a 30 ou 31 ans, fort sage, fort rangé, aimable, bien logé à la ville, à la campagne, deux bonnes voitures, des domestiques bien mis, ayant la despence suyvant les gens du siécle (3).

La noce est maintenant icy qui fait florès. On y a rappelé tous les plaisirs du carnaval, bals, festins, etc.

31 mars. — Il ne reste à Bar qu'un seul *de Cheppe* (4), avocat général qui a nombreuse postérité et qui a épousé une demoiselle Magot fille du riche Magot qui ne vous est pas inconnu. Il est fils de M. *Le Cheppe* (car il se nommoit ainsy) riche marchand à Bar qui étoit maire de la ville il y a vingt cinq ou trente ans (5), fut annobly par Léopold qui luy donna pour

(1) Anne Dutertre épousa Antoine Détrepy, fils d'un ancien capitaine aux gardes de François III, créé baron en 1751.

(2) François Viart, avocat général au bailliage puis procureur général à la Cour des comptes, créé conseiller d'Etat et baron de Tronville, marié à Catherine de Lescale. Le duc Léopold le révoqua mais le président Le Febvre fit rapporter la mesure.

(3) Antoine-Louis Dutertre, seigneur de Salmagne, baron de Tronville, conseiller, puis président à mortier au parlement de Metz, né en 1721, mourut à Salmagne en 1789.

(4) Jean-François de Cheppe épousa Jeanne Magot, fille du fameux Charles Magot. Ils eurent sept enfants : M[mes] d'Herpont, Boucher de Morlaincourt, d'Errard, Billault, deux fils mariés l'un à D[lle] Marion, l'autre à D[lle] Gabrielle André, et un troisième fils prêtre.

(5) On disait indifféremment *Le* Cheppe et *de* Cheppe, car au XVII[e] siècle le Prevôt Morel, dans sa correspondance, cite à plusieurs reprises les *de*

armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois coupes d'argent, 2 et 1* (1). Son ayeul étoit aussy marchand, et originairement cette famille étoit d'un village qu'on appelle *Condé* (2).

Ce n'est pas l'abbé de Saint Vanne qui a signé les quatre extraits épistolaires qui suivent, mais leurs dates, les sujets traités, et aussi leur intérêt leur assignent une place ici. Le premier est tiré de la dernière lettre d'Antoine Morison, prieur de Flabas, chanoine de St Pierre de Bar, auteur d'un *Pélerinage au mont Sinaï et à Jérusalem*. Le second a pour auteur Gabriel Morison, avocat à Bar, mort célibataire le 8 avril 1750. Le troisième extrait a été écrit par Mme Didelot, née Marie Anne Viard, qui mourut à Bar le 10 août 1760 âgée de 64 ans (3). Le quatrième, enfin est emprunté à la correspondance de François Florentin Vaultier, l'un des Fermiers généraux de Bar où il décéda fort vieux le 29 fructidor an X (4).

***

Bar *20 janvier 1724*. — Il y a environ trois semaines qu'on découvrit que plusieurs familles de voleurs cartouchiens s'estoient retirés dans le chasteau de Neuville en Verdunois. Les mareschaussées de Bar-le-Duc et Toul eurent ordre d'aller les y assiéger et de s'en saisir, mais en vain car, après un homme tué quelques blessés et deux femmes prises, dont l'une fust traduitte dans la prison d'icy, le reste se sauva et se répandit, à ce qu'on dist, dans le pays où l'on ne faist voïage qu'avec

Cheppe, riches marchands de Bar. Pierre de Cheppe, père de celui-ci et maire de Bar en 1718, avait épousé Autoinette Vaultier, de Ligny.

(1) Les patentes d'anoblissement furent enregistrées à la cour des comptes de Bar le 12 avril 1721.

(2) L'anobli était fils de Claude de Cheppe et d'Anne Parmentier, et petit-fils de Pierre de Cheppe et d'Elisabeth Regnard (*Mss. du chevalier de Villers à la Bibl. de Bar-le-Duc*, 103 et 128). *Condé-en-Barrois* (Meuse).

(3) Son mari, François Didelot, aurait été, d'après le chevalier de Villers, le dernier représentant de la famille Didelot, anoblie dès 1539.

(4) Il avait épousé en 1758 Marie-Anne de Hault, de Saint-Dizier, et en 1769, Marie-Marguerite Haldat du Lys dont il eut postérité.

beaucoup de précautions. Ainsi, je suis obligé de vous conseiller de remettre votre passage à Bar en un temps plus tranquille.

***

Bar, *22 mars 1750*. — L'une des filles de M. Hesteau de Nuisement (1) avoit épousé M. de Langres, à présent veuve et mère de madame de Cournon que monsieur le Président (Morel) a vue à Châlons et à Ligny où elle fait sa résidence. Son mary est neveu et héritier d'un homme de Stainville nommé Remy qui avoit fait une fort grosse fortune à Paris dans les affaires et qui se fit nommer *de Juilly* du nom d'une terre. Sa succession a valu, dit-on, à ce neveu près de 20.000 livres de rente qui doivent avoir multiplié. Ils ont eu quatre ou cinq enfants.

Il ne reste plus de masle de la famille *Hurault* (2). Les derniers portoient le nom de *Moranville*; du costé des filles il y a encore Mme de Champé (3) qui a quatre filles mariées avantageusement, et une niéce de Mme de Champé, Hurault, comme sa tante, qui a espousé M. le marquis de Lambertye-Gerbéviller (4).

***

Bar, *26 octobre 1757*. — Une nouvelle se répand qui met de l'émotion dans la ville, c'est la maladie de M. le comte Bassompierre (5); bien des gens de par icy en ont les oreilles

(1) Marguerite Charlotte née en 1679 d'Antoine Hesteau, lieutenant général à Ligny et de Madeleine Petit, épousa le 7 décembre 1709, Jacques de Langres, mort fermier général, fils d'André et de Marie Thorel.

(2) Jean Hurault, originaire de Gondrecourt et demeurant à Ligny anobli par reprise maternelle le 27 avril 1503. Le nom de Hurault s'est éteint en la personne de l'Abbé de Hurault chanoine régulier de la Congrégation de S. Pierre Fourier.

(3) Mariée à Henri de Gauvain sr de Champé et Lixières.

(4) Barbe Hurault de Moranville épousa en 1737 Camille de Lambertye marquis de Gerbévillé, chevalier de Malte, chambellan de l'Empereur, mort en 1771.

(5) Colonel du Royal-barrois, du 18 mai 1757; mort de la petite vérole le 22 octobre suivant.

chaudes. Mais une nouvelle qui vous touchera plus c'est la mort du R. P. Calmet que le Broulier nous apporte de Lunéville (1), le plus sçavant qui a esté dans la Lorraine comme on dit fort à propos. Il étoit né non bien loin d'icy à un petit bourg que son père qui bissonnoit (2) se trouvoit par alors, ce qui fait que le R. P. là (3) a encore des parentés au Barrois.

On ne sçait comme rien de la campagne ; les correspondances viennent mal. On a dans l'idée que les trouppes ont bien de la difficulté. Le petit Richemon (4) n'est guère allant et pourtant il ne parle toujours que déquarer (5) et le fera pour sûr contre mère et Père éternel ; Poullot Longeau qui a esté au porte de la mort est présentement sans danger mais Savoy dist qu'il en restera crinché (6) et un doigt de moins (7). L'Estienne n'est pas de mesme : le gros Guénot (8) qui est avec luy a escrit à M. le Doyen qu'il n'en réchappera point, et M. Dallenson (9) la mesme chose, pour quoy Mme de Lamaure va à pied à N. D. du Luxembourg (10). On voudroit bien voir éclipser tout d'un coup une si cruelle guerre.

(1) Jean-Charles de Brouilly, mort lieutenant général civil et criminel à Bar en 1784. Veuf de Françoise Chompré, il épousa en 1758 une parente de Mme Didelot, Marie Viard, veuve de Claude Sevestre de Courcelles, avocat au Parlement.

(2) *Bissonner*, errer à travers le pays.

(3) L'homme-ci, le père-là... expression locale.

(4) François Bourgeois de Richemond, cadet au régiment de Lusignan, fils de Louis, et de Françoise de Carbon de Marignan.

(5) *Décarrer* signifierait d'après le *Glossaire du patois meusien* de M. Labourasse : *déguerpir, détaler* (pour aller prendre ou reprendre son service).

(6) *Crincher*, marcher le dos ployé.

(7) L'horoscope du médecin Savoy n'empêcha pas Sébastien Longeaux de vivre jusqu'à soixante-dix-huit ans. Il mourut à Bar, sans postérité, le 6 novembre 1806.

(8) Joseph Gaynot, capitaine aux gardes lorraines, chevalier de Saint-Louis, marié l'année précédente à Catherine-Françoise de Lescale.

(9) Mathias d'Alençon, capitaine aux gardes lorraines, marié depuis 1753 à Françoise de Grossolles.

(10) Ce qui prouve qu'il s'agit d'Hyacinthe Etienne de la Morre, blessé gravement à la bataille de Hastembeck, trois mois auparavant. Son père, doyen de la Chambre des Comptes, en devint président en 1763.

Au contraire de ce que vous croyés, le puis n'est encore comble : il donne bien à coure à Didelot rapport aux authorités, et aux journalliers qui ne travaillent qu'à écorche-cu (1).

Nous sommes toujours dans le plus beau temps : les vendanges ont bien donné, qualité comme quantité; je regrette bien présentement d'avoir fait le bran du clos de Longevil. Après la grant gellé de ça dix ans (2), le clos là estoit conté rien et comme diroit moins que rien, et encor seullement dix et neüf livres la perche de ça trois ans passés (3).

Bon jour, ma petite, arrivés nous bientôt. Joujou vous embrasse avec moy. Nous estions à sa grange de Sallemane (4) avant hier, je ne fus mieux régallée en ma vie mais après disner il nous mena au Prieur qui estoit avec des (microscopes) (5) qu'il a accoutume à examiner des puces, des chapellets de coquilles au mur, des boëtes de papillons et comme aragnes. Il a demandé à Joujou de lui faire avoir dans ce qu'on oste à saint Pierre (6).

(1) S'agit-il d'un puits privé ou du fameux puits du château de Bar couvert en 1754 et comblé en 1793 seulement, ou encore du puits de la Ville-Haute sondé en 1755 et qui ne fut jamais comblé entièrement? En 1755 on constate une profondeur de 187 pieds, soit 62m,50, et en 1825 la profondeur n'est plus que de 57m,50. Cette circonstance et la lettre de Mme Didelot feraient supposer qu'en 1757 on avait commencé à combler ce puits et que les travaux furent abandonnés.

(2) Le 16 mai 1736 le froid excessif survenant à la suite d'un long et rigoureux hiver gela toutes les vignes. Les paysans déconcertés en arrachèrent un grand nombre.

(3) C'était en effet bien bon marché puisque la *perche* de Bar valait deux verges. Il fallait cent perches carrées pour faire un *jour* ou *journal*, unité de mesure agraire, soit 34 ares 67 centiares, à Bar et 20 ares 44 centiares, en Lorraine.

(4) Salmagne, à deux lieues de Bar.

(5) Le mot est écrit *miroscottes*. Les fautes d'orthographe abondent tellement dans cette lettre que pour la rendre intelligible nous les avons rectifiées. Les meilleurs esprits ne se souciaient guère alors de l'orthographe : la correspondance de la célèbre Mme de Graffigny en fait foi (*Archives de Vitry-la-Ville*).

(6) Les chanoines de la collégiale avaient sans doute commencé à mutiler leur église.

***

Bar. — (sans date) 1773 (1).

La maladie d'épidémie qui m'a si fort accablé l'an passé et fait tant de malades et morts dans le commun rapparoît. C'est rapport à l'excès de l'hiver...

Jobart est outré de votre retard à nous faire tenir le discours d'Henrion : si vous ne le faites, vous serez blasmé icy. Il s'en parle déjà à présent partout et nous ne l'avons point, c'est une confusion publique. La chose n'est plus si secrette qu'on ne trouve plus avantageux à sa renommée de passer par l'imprimeur mais l'opinion est déjà faite qu'elle servira son intérêt encore mieux que sa renommée. *Equidem credo quia sit divinitus illi ingenium* (2).

Je ne vous ai plus écrit du petit Darbit parce qu'il n'a pas été choisi quoi que j'ai tant fait.

Trop chéri des Romains ce jeune téméraire
Se paroit à leurs yeux des vertus de son père (3).
Seigneur, le croyez-vous? Elle-même déclare
Que son cœur désolé renonce à ce barbare.

Mais c'est pour épouser un frère de Mme la procureuse générale, et lui va se consoler à l'armée (4).

(1) Les plis cachetés avaient l'inconvénient, quand on les ouvrait, d'arracher le papier à lettre à l'endroit du cachet. Cette missive est adressée à M. Brigeat de Lambert, de Ligny, dit *Brigeat-Mollevault,* parce qu'il avait épousé Catherine-Charlotte Mollevaut, sœur et tante des célèbres littérateur, député, curé de Nancy, et Sulpicien.

(2) Nous croyons qu'il s'agit d'un discours qu'Henrion de Pansey prononça au grand Orient de France, discours qu'il ne publia qu'après la mort de Louis XV et qui décida de la fortune de cet habile homme. Mme Maucourant, sœur d'Henrion de Pansey, habitait Ligny.

(3) Louis Alexandre, seigneur d'Arby, était fils de François Alexandre, prévôt de Gondrecourt et de Françoise-Claire-Haldat du Lys. Il était donc cousin de Mme Vaultier et descendait comme elle de Catherine du Lys, nièce de Jeanne d'Arc. Il épousa Marie-Marguerite du Parge.

(4) Louis Alexandre seigneur d'Arby mourut en 1792 capitaine au Royal-infanterie.

La gloire vous attend aux tentes des Césars
Elle n'est point pour vous dans nos affreux remparts.

TANCRÈDE (1).

J'allai jeudi aux Antonistes où je pensai à mourir de froid. Claudot n'y étoit point je n'ai pu vous faire rendre raison : il faut attendre à la prochaine confrérie.

Par le paquet de Ligni je vous fais passer le dernier de M. Duhamel (2).

***

Les actes de l'état civil et du comité révolutionnaire de Bar-sur-Ornain pourraient seuls nous édifier sur l'identité et la destinée du citoyen Jacquot, le jeune, signataire du billet que nous publions ici (3).

Si l'instruction dont il y fait preuve permet de reconnaître qu'il appartenait à la bourgeoisie, sa fougue, son style heurté et déclamatoire, ses révélations imprudentes trahissent la belle confiance, la vivacité et aussi la naïveté de la jeunesse ignorante des retours d'ici-bas. Son exaltation est grande.

On parle de complots, de fureur, de victimes ;
Des scélérats nouveaux trament de nouveaux crimes!

Les scélérats étaient, en l'état, ou des membres bien inoffensifs de l'aristocratie locale coupables seulement d'être parents ou amis de quelques émigrés, ou des Barrisiens de tous rangs suspectés de « modérantisme ».

Chez les Républicains la vertu ne dort pas (4).

Celle de Jacquot le pousse à s'attaquer à deux hommes très estimés de leurs compatriotes et à qui le Régime nouveau devait

(1) *Tancrède*, tragédie de Voltaire, acte III, sc. III.

(2) M. Brigeat-Mollevault s'occupait d'histoire naturelle et d'horticulture, ce qui fait supposer qu'il est question ici d'Henri-Louis Duhamel, mort doyen de l'Académie en 1782.

(3) Archives de la famille *Bourgeois*. Liasse intitulée : *Pièces relatives à mon émigration et arrestation de mon père.*

(4) Dusaussoir, *Les conspirateurs dévoilés.*

une particulière reconnaissance : Henriot et Bouillard-Vaultier.

Quelque progressiste que se montre le républicanisme du jeune Barrisien, il ne réussit pas à entraîner aux excès ses concitoyens, gens d'humeur pacifique, *si endormis* que le représentant du peuple Mallarmé a dit rageusement d'eux *qu'ils étoient indignes de recevoir les Sans-cullotides* (1). Encore quelques décades et le calme se fera dans les esprits sans que Jacquot junior ait vu le triomphe de la démagogie. Après tout, son républicanisme se réduisait-il à cette phraséologie sonore si à la mode en ce temps-là et derrière laquelle tant de citoyens cherchaient à masquer leurs véritables sentiments ou leur pusillanimité? L'état civil de Bar et les papiers du citoyen Vaaché pourraient seuls nous l'apprendre (2).

L'épithète *scélérat* convenait parfaitement au correspondant de Jacquot. Sollier (Hyacinthe), surnommé *Marquemiche* était l'un des trois membres du Comité de surveillance de la Commune, à Ligny-sur-Ornain (3). Les excès qu'il y commit sont encore légendaires, et le rimailleur Thiébaut de Nattes nous en a conservé le souvenir dans ses *Satires* (4).

Ci gît un p... surnommé Marquemiche
Qui brisa tous les saints qui étaient dans leurs niches
Lors accompagné d'un tas de scélérats
Après avoir cassé et les jambes et les bras
De ceux qui figuraient avec Jésus, Marie,
Composant le Sépulcre. Au sortir d'une orgie
Il mourut sans regrets.....

(1) Discours prononcé à Ligny-sur-Ornain à l'occasion de la fête célébrée pour le plantement (*sic*) de l'arbre de la liberté.

La fin de chaque année présentait tour à tour au culte des bons républicains les *Sans-Culotides*, c'est-à-dire *Vertus*, *Génie*, *Travail*, *Opinion*, *Récompense*. Elles étaient considérées comme les premiers fondements de la félicité publique.

(2) Bibliothèque de Bar-le-Duc, mss. 70.

(3) Ce comité était composé de François Husson, Nicolas Dordelu, Hyacinthe Sollier.

(4) Ces élucubrations, intéressantes seulement pour les rares initiés, figurent à la Bibliothèque de Bar, section des manuscrits, sous la cote 73. De Nattes fut emprisonné pendant plusieurs mois en 1793.

Les lettres de l'époque révolutionnaire sont rares : celle-ci est datée du 18 ventôse an II, c'est-à-dire du 3 mars 1794.

***

Citoyen, tu apprendra avec une joie (*sic*) que Bourgois (1) rebel au loi, et aux devoirs du bon françois, fut arrette ce matin, par le Déchamp (2), à l'oberge du Lyon d'or, pour suspecte, et comparrêt le soir, à notre Comité (3). Tu aura l'advis détaillé du reste, et des autres suspectes, pour le dozié. Y a besogne, mais se fera. Le païs regorge de mauvais patriotte, ames exsécrables, qui traîne derrierre des scellerats, ou des vils hypocrite, parés des traits de la candeur, que la Nation rejetera, et justicera. Les c. Lalmant, Lanti, Nielle, Lantonné, Parisot, Vandier sont bien à la surveillence depuis la séance dernier avec le Mémi, Lapïcque, Boucher, Launoi (4), mais au lieu de faire la lumiére, sur leurs forfait, le citoyen Hanriot, a pu faire sortire Boucher, et Launoi, avec certificas, et le c. Bouillart, la cnne Lanti. Il seroie bien tant, que ces êtres malvoilans, rescoïve le sort de ses tirans, dont les trônes fragils ne sont fondé que sur une chimer, que cette classe d'homme respectables, mais pauvres, quil appelloit *le Peuple* sorte enfin de l'ignorance, et des erreurs, dont le fanatisme l'avoie envelopé, connaise enfin ses droits, en toute leur estandue. C'est pour quoy, nos législateur ont prescrit que le temple, élevé ci devant par la supertition, seroie donc ouvert à la raison, chaque

(1) P.-Ant. Bourgeois, de Ligny (1730-1808). Nous respectons l'orthographe de la lettre.

(2) Un gendarme, le C. *Deschamps*, accompagnait son chef, Label, quand celui-ci opéra l'émouvante arrestation de Mme de la Morre, le 25 pluviôse.

(3) Le Comité révolutionnaire de Bar-sur-Ornain avait alors pour président le citoyen Paillot. Tous les actes émanés de lui portaient cet en-tête :

Egalité, Liberté, Unité, Indivisibilité, Fraternité
République populaire ou la mort.

Son sceau représentait deux bras sortant d'une nuée et portant l'un une hache, l'autre une torche enflammée.

(4) Mémi, Lapique, Boucher, Launoy, personnages inconnus.

jour décadaire, il seroie consacré au repos (1). Icy l'hymme à la Liberté, qui est à la presse (2), pour répandre, avec la pratique du bon françois.

Citoyen, tu aprendra par le même, que le Varenbelle, cidevant moine, a resoleu de sassocier à une épouse : son example sera suivie par ses samblable (3). La raison les rend à la nature, et comme il jouisse des droits du citoyen, ils seront jalouse d'en remplire tous les devoirs. Je t'attans, citoyen, avec le c. Vacher, pour le décadi 20. Apprète, C. B. U. N. L. A. G. A. E. S. R. J. P. Releve C. A. L. E. B. (4). Salut, amitié, fraternité.

JACQUOT le jeune.

L'hymne annoncé par la lettre n'y est plus joint mais il reste l'*Invocation républicaine* — parodie misérable de la plus belle des prières, le *Pater noster* — et *les Commandements républicains*.

(1) Jacquot veut dire, semble-t-il : chaque jour décadaire, le temple élevé à la Raison doit être ouvert. Ce jour-là est jour de repos. D'après les *Commandements républicains* il était expressément ordonné de fermer les magasins, au décadi..

(2) Encore un passage obscur. Jacquot prévient qu'il joint à sa missive la copie d'un Hymne à la liberté qui s'imprime à Bar pour être répandue dans le peuple, plus la copie de deux pièces patriotiques intitulées : *la Pratique du bon Français*.

(3) Varambel, prêtre barrisien, paraît avoir eu un moment de défaillance puisqu'on le voit déposer ses lettres de prêtrise le 25 germinal. On peut arguer de sa bonne foi car il exerçait peu à près, le culte à N. D. de Bar. Il était et resta lié par l'amitié la plus étroite avec le citoyen Monard, secrétaire du Comité révolutionnaire, ce qui lui permit de rendre beaucoup de services aux paisibles citoyens désignés comme suspects. Il mourut curé de Saint-Antoine de Bar en 1813.

(4) Bien que les lettres majuscules qui précèdent n'aient pas été déchiffrées, on a voulu retrouver dans celles-ci C.A.L.E.B. le nom de *Caleb* qui était celui dont on se servait à Bar et dans la région pour désigner un ecclésiastique M. Montardier qui sous un déguisement parcourait le pays pour exercer secrètement son ministère. Il convient de dire que l'on était alors à la période la plus violente de la persécution contre le clergé. Le couvent des Carmes était assigné pour prison aux ecclésiastiques et de là ils étaient envoyés en déportation.

I

Chaste fille des Cieux, o Liberté! tu es descendue pour nous sur la terre. Que ton nom soie à jamais chéry. Ton règne est arrivé; celui de la Loy est aussi venu. Que sa volonté soie faite. Pourvoie au besoin de tes enfans; assures leur le pain de tous les jours. Oublies les injures que te font les peuples esclaves pour ne songer qu'aux hommages que tu reçois d'un peuple libre.

Divinité de ma patrie! écartes de nous tout ce qui peut nous induire en erreur : éloignes jusqu'à la tantation de mal faire, et délivres nous de nos ennemis.

II

La République tu serviras
Une, indivisible seulement.
Aux fédéralistes tu feras
La guerre éternellement.
En bon soldat tu te rendras
A ton service exactement.
Tes pères et mères honoreras,
Et la vieillesse mêmement.
Pour tous les cultes tu seras
Comme veut la loi tolérant.
Les beaux-arts tu cultiveras :
D'un État ils sont l'ornement.
A ta section tu viendras
Convoquée légalement.
Ta boutique tu fermeras
Chaque décadi strictement.
La Constitution tu suivras,
Ainsi que tu en as fait serment.
A ton poste tu périras
Si tu ne peux vivre librement.

N'est-il pas piquant de voir un révolutionnaire de 1793 prôner ces *Commandements* et se réjouir de leur divulga-

tion par l'imprimerie alors qu'en 1898 un républicain dit « modéré » n'oserait s'en recommander impunément devant ses électeurs?

Il nous reste à dire ce que devinrent les personnages auxquels Jacquot le jeune semble vouloir tant de mal.

Mme Lanti (1) dont l'arrestation était d'autant plus injustifiée que son divorce avait été prononcé quatre mois auparavant, partagea pendant quelque temps la captivité, assez bénigne, du reste, de Mmes Niel et de Longeaux détenues au même titre qu'elle, se sauva, fut reprise, mais épousa dans le même temps un négociant, Antoine Carré dont il reste encore postérité. M. Lanty était mort à Constance le 20 juin 1795.

Confié au Comité de surveillance de la Commune de Ligny, le citoyen Bourgeois (2) fut garanti de tous sévices par la popularité dont il jouissait dans son pays grâce à sa grande bienfaisance. Interné dans le couvent des Chanoinesses régulières de la congrégation de Notre-Dame, converti en prison municipale, il y demeura pendant seize mois et n'en sortit que pour être placé sous la surveillance de la police. Son fils, Antoine Bourgeois de Mesnil, à cause duquel il souffrait ces vexations servit successivement dans l'armée des Princes et sous les ordres du général Bonaparte. Il ne rentra dans le Barrois que pour y épouser sa cousine Mlle Brigeat de Morlaincourt (3e jour complém. an X).

Nous manquons de renseignements sur les citoyennes Lallemand, Lantonnet, Parisot dont les noms étaient alors, comme ils le sont aujourd'hui, très répandus dans la région. Plusieurs habitantes de Bar portaient à cette époque le nom de Vandières. Quant à la citoyenne Niel, fille d'un colonel aux grenadiers de France mort à Belrain en 1776, elle avait épousé en 1770 un maréchal de camp, M. Rousseau de la Férandière, qui venait quelques jours auparavant d'être arrêté à Nancy comme suspect. Élargi le 8 fructidor, il ne put obtenir la libé-

(1) Madeleine-Agnès Vaultier avait épousé le 21 nov. 1780 Ch. Michel de Lanty né à Toul en 1744, capitaine au régiment d'Aunis.

(2) Pierre-Antoine Bourgeois, écuyer, né en 1730, mort en 1808.

ration de sa femme, laquelle ne recouvra la liberté qu'après thermidor (1).

Le citoyen Henriot, juge au tribunal du district, révoqué par Massieux représentant du peuple comme entaché de *modérantisme* jugea prudent de quitter Bar. Il se retira durant quelques mois dans une localité des environs : après la chute de Robespierre il fut élu juge du tribunal du district et devint ensuite président du tribunal correctionnel et directeur du jury. Républicain de longue date, M. Henriot était maire de Bar quand éclata la révolution et le discours qu'il prononça à la fête de la Fédération nous a été conservé.

Moins respecté mais beaucoup plus populaire que le précédent, le citoyen Bouillard — *Léonidas* — comme le surnommaient ses contemporains (2) eut une existence très agitée. Clerc de notaire, secrétaire, orateur, maître en chaire de la Loge de Bar, fervent propagateur des idées républicaines sous l'ancien régime, contrôleur des contributions, vénérable de la Loge, président de l'administration centrale du département de la Meuse sous la République, adjoint de la Mairie de Bar sous l'Empire, il devint sous la Restauration maire et conseiller d'arrondissement. Veuf en 1813, il épousa en 1816 une dame très riche, madame de Blois (3). D'abord ardent légitimiste, il reparut en 1830 à la tête de l'administration municipale de Bar-le-Duc. Il y resta jusqu'au 16 février 1832.

Les extraits qui précèdent prouvent qu'il y a profit à compulser les archives particulières. Les menus détails apportent à l'histoire générale un appoint souvent important, toujours intéressant. Pour ma part je ne crois pas qu'aucun fonds public possède une source d'informations aussi complète sur l'his-

(1) M. de la Férandière qui avait vingt-cinq ans de plus que sa femme mourut à 70 ans le 4 frimaire an VII. Celle-ci lui survécut jusqu'en 1834. Elle était grand'mère du comte de Migot, conseiller de préfecture à Bar.

(2) Il était fils d'Hyacinthe Bouillard, notaire à Bar et de Christine Lefebvre.

(3) Fille de Ch. François de Brunet, ancien capitaine au régiment de l'Isle-de-France, seigneur de Delouze, et de Marie-Anne de Combles.

toire de la ville de Bar dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que la correspondance du célèbre prévôt Morel. Elle est conservée avec le respect qu'il convient au château de Vitry-la-Ville. Nul ne saurait entreprendre l'histoire du Barrois sans recourir à ces abondants et précieux documents dont le plus grand nombre seraient introuvables ailleurs.



BREUX

SON HISTOIRE ET SA SEIGNEURIE

PAR F. HOUZELLE

AVANT-PROPOS

Entreprendre l'histoire d'une de nos communes est une étude fort ingrate, si l'on songe que de nos archives communales il reste bien peu dans nos mairies; à différentes reprises, nos parchemins ont été pillés et se sont dispersés vers les centres, Metz, Arlon, etc. De ce qui restait, on n'a pas toujours pris autant de soins qu'il convenait et trop souvent on a négligé ces vieux parchemins poudreux, qui deviennent la pâture des mites ou qui pourrissent dans un coin. Il s'ensuit que notre monographie de Breux présente bien des lacunes; malgré ce défaut de suite, le travail que nous offrons à la Société des Lettres, Sciences et Arts, fruit de plusieurs années d'études, est consciencieux.

Nous avons scrupuleusement dépouillé ce qu'il reste des Archives de Breux et de quelques localités voisines. Nous avons également compulsé les ouvrages qui nous laissaient

l'espoir de glaner quelques épis échappés à l'œuvre destructive du temps, et toujours nous avons indiqué les sources auxquelles nous avons puisé.

Quelques détails pourront paraître oiseux, mais, dans une monographie locale, tous les détails n'ont-ils pas leur importance?

Nous sommes heureux de remercier les quelques personnes qui ont bien voulu nous encourager et nous aider dans nos recherches et en particulier M. le chevalier de Résimont, baron de Hagen et notre ami et confrère, M. L. Schaudel, qui nous ont si obligeamment fourni d'utiles renseignements sur les familles seigneuriales de Breux.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES SOURCES

Archives de la mairie de Breux.

— — de Montmédy (Pièces provenant de la succession Jeantin).

Archives de la cure d'Avioth.

— d'État, à Arlon.

BERTHOLET. — *Histoire du duché de Luxembourg.*

A. BUVIGNIER. — *Géologie de la Meuse.*

Cartes de l'État-major français au $\frac{1}{80,000}$ et au $\frac{1}{50,000}$.

Carte des voies antiques par une Société d'archéologues belges.

Coutumes générales des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny. Édit perpétuel du 12 juillet 1611 (Luxembourg, A. Chevalier, vers 1687).

DENIS. — *Nouvelles mesures appliquées au département de la Meuse.*

DOM CALMET. — *Notices sur la Lorraine.*

DUMONT. — *Justice criminelle en Lorraine.*

LÉON GERMAIN. — *La famille de Bombelles en Lorraine* (Sidot, à Nancy, 1890).

H. GOFFINET. — *Les comtes de Chiny. Étude historique* (1 vol., P. A. Brück, Arlon, 1880).

— Cartulaire de l'abbaye d'Orval (Bruxelles, F. Hayez, 1879).

JEANTIN. — *Manuel de la Meuse* (Vve Raybois, à Nancy, 1860).

— — *Chroniques des Ardennes et des Wœpvres* (Grimblot, à Nancy, 1852).

F. LIÉNARD. — *Dictionnaire topographique du département de la Meuse* (Imprimerie nationale, 1872).

F. LIÉNARD. — *Archéologie de la Meuse* (Verdun, Laurent, 1884).

LA FONTAINE-D'HARNONCOURT (Comte Hubert de). — *Cartulaire généalogique de la famille de la Fontaine-Harnoncourt-Unverzagt* (Vienne, 1890).

L. MAXE-WERLY. — *Reconstitution au moyen du cadastre de l'ancien État du Barrois, aux diverses époques de son histoire* (Bulletin de la Société de géographie de l'Est, 2e semestre, 1887).

AUG. NEYEN. — *Biographies luxembourgeoises.*

DOM PELLETIER. — *Nobiliaire de Lorraine.*

Publications de l'Institut G. D. de Luxembourg.

Pied-terrier de la Cense de Breux appartenant à l'abbaye d'Orval, par Fre Gabriel.

A. RAMBAUD. — *Histoire de la civilisation française*, 2 vol. (Paris, A. Colin et Cie, 1887).

OTTMANN. — *Esquisse archéologique et historique de l'église Ne-De d'Avioth* (Nancy, Grimblot, 1859).

SCHAUDEL. — *Les anciens seigneurs de Breux* (Montmédy, Pierrot, 1890 et 1898).

Société d'Archéologie d'Arlon (Mémoires).
— d'Archéologie lorraine de Nancy (Mémoires).
— des Lettres, Sciences et Arts (Mémoires).

V. THILLIÈRE. — *Histoire de l'abbaye d'Orval* (Namur, Delvaux, 1897).

VIVILLE. — *Dictionnaire du département de la Moselle* (Metz, Antoine, 1817).

WÜRTH-PAQUET. — *Tables chronol.*, etc. (Publications de l'Institut R. G. D. de Luxembourg, t. XXXVI).

CHAPITRE PREMIER

GÉOGRAPHIE

I. **Position de la commune.** — Le village de Breux est le plus septentrional du département de la Meuse. Il est situé à 3° 3′ 6″ de longitude Est, à 49° 35′ de latitude septentrionale et à une altitude de 220 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Son territoire, très accidenté, offre des sites pittoresques. Les collines aux sommets boisés, les coteaux dorés par les genêts sont d'un charmant coup d'œil. Son altitude varie de 213 à 334 mètres.

Il est au nord de Montmédy, près de la frontière belge, à une distance de 10 kilomètres de cette ville, son chef-lieu de canton et d'arrondissement; de 108 kilomètres de Bar-le-Duc, son chef-lieu de département; de 96 kilomètres de Saint-Mihiel, siège de la cour d'assises; de 120 kilomètres de Nancy, et de 218 kilomètres de Paris.

II. **Limites et aspect du territoire.** — Le territoire de Breux est limité au Nord par celui de Gérouville (Belgique); à l'Est par ceux de Sommethonne (Belgique) et de Thonne-la-Long; au Sud, par les territoires d'Avioth et de Thonnelle; à l'Ouest, par ceux de Thonne-le-Thil, d'Herbeuval et de Margny. Ces deux derniers villages font partie du département des Ardennes.

Le territoire est, comme nous l'avons déjà dit, très tortueux. Il n'offre que monts et vallées décrivant des plis et des replis, des courbures et des enfoncements. On n'y voit qu'un seul plateau, le *Cul de Voir*, lequel encore est de peu d'éten-

due. Les collines sont à pente rapide; les vallées, très encaissées, ressemblent à des gorges.

Toutes les hauteurs, boisées de bosquets, offrent des aspects, des sites enchanteurs, des scènes de paysage capables de tenter le pinceau d'un peintre. C'est surtout de la hauteur dite *Haut des forêts*, au sud de Breux, entre Avioth et Fresnois-les-Montmédy, qu'on embrasse d'un seul coup d'œil tout le territoire de Breux, avec ses gorges, ses monticules boisés, ses chemins et ses sentiers sinueux, son village lui-même, encaissé dans une espèce d'entonnoir, avec sa forme en S allongé. Du *Haut de la Croix*, on aperçoit Arlon, à l'Est, et Saint-Walfroy, à l'Ouest. Des monts du *Catillan* ou de *Mouchévaux*, on embrasse un horizon très étendu : au Sud, par l'étroite vallée de la Thonne, près Thonne-les-Prés, se voient les hauteurs de Brandeville; à l'Ouest, Saint-Walfroy et les Ardennes orientales; au Nord, les Ardennes belges et la jolie bourgade de Florenville, entourée par la forêt de Merlanvaux; à l'Est, la ville d'Arlon.

III. **Orographie.** — A part une petite vallée, large seulement de 150 mètres vers le Sud, côté d'Avioth, et par laquelle s'écoulent les eaux des nombreuses fontaines du territoire, le village de Breux est entouré de tous côtés par des collines plus ou moins élevées, faisant partie des Ardennes orientales. Le nord du territoire est traversé de l'Est à l'Ouest par des hauteurs venant de Belgique qui s'étendent jusqu'à l'ancien ermitage de Saint-Walfroy et Lamouilly. Elles séparent le bassin de la Thonne de celui de la Marche. A l'est d'Avioth commencent des collines qui séparent la vallée du ruisseau de Breux de celle de la Thonne. Elles se dirigent du Sud-Ouest au Nord-Est et se relient aux hauteurs précédentes, au nord-est du territoire de Breux, au plateau du *Cul de Voir*, aux confins des finages de Breux et de Thonne-la-Long. Des hauteurs premières citées se détachent, à l'ouest du village, au lieu-dit *Mouchévaux*, désigné à la carte de l'état-major sous la dénomination *Signal du Gros-Bout*, et à la limite des territoires de Breux, Herbeuval et Thonne-le-Thil, des collines qui se dirigent vers le Sud, pour finir entre Avioth et Thonnelle, après

avoir servi de ligne de partage des eaux de Breux de celles des vallées de Hianquemine et de la Guerlette.

Après avoir indiqué en général l'orographie de Breux, nous allons reprendre chacune des parties, en suivant l'ordre géographique et en indiquant l'altitude.

Au Sud, rive gauche du ruisseau de Breux, se dresse la côte d'*Aubermont* (1), qui a une altitude de 258 mètres (2). A l'Est, le *Plateau du Cul de Voir* est à une altitude de 310 mètres. De ce plateau, se détache, vers l'Ouest, un promontoire séparant la plaine de *Randhan* de celle d'*Aune;* il comprend la *Côte de Beaufroy* (280^{m}), sur le *Terme* (270^{m}) et *Norchamp* (250^{m}). Les hauteurs de *Norchamp* et de la *Gravelle* finissent à pente rapide aux maisons du « *Poison* ». Au Nord-Est, la *Noue la Velue* est à 320 mètres au-dessus du niveau de la mer. Au Nord, les hauteurs de *Géroumont*, de *Longchamps*, et du *Gros-Bout* varient de 310 à 315 mètres d'élévation. De la *Morte-femme* (de 300 à 318^{m}) se détache, vers le Sud, le *Haut de la Croix* (325^{m}), qui sépare la vallée d'*Ennevaux* de celles de la *Grande Noue* et du *Raïet*.

Au plateau de la *Morte-femme*, les collines modifient quelque peu leur direction : après s'être dirigées de l'Est au Nord-Ouest, elles vont vers l'Ouest, par les *Linettes*, les *Etailles* et *Chelvaux* (de 310 à 320^{m}).

De *Chelvaux*, se détachent vers le Sud les hauteurs de *Landin* et de la *Voie de l'Air* (325 à 301^{m}), qui viennent finir à pente très rapide à l'ouest du village, où elles forment des jardins en terrasses. La *Voie de l'Air* sépare la vallée de la *Grande Noue* et du *Raïet* de celles des *Moulinets* et de la *Fontaine des Fées*.

Les collines allant au mont Saint-Walfroy (Ardennes) quittent le territoire de Breux pour celui d'Herbeuval, où elles marquent 311 et 323 mètres, pour revenir ensuite au

(1) C'est sur le versant du plateau d'*Aubermont*, que se trouvait un cimetière franc-mérovingien (V. les *Mém. de la Soc. des Lettres*, etc. de Bar-le-Duc, 3e série, t. V).

(2) Cette cote et celles qui suivent sont prises sur la carte dressée par l'État-major français à l'échelle de $\frac{1}{50.000}$.



Catillan ou *Mouchévaux*, que nous avons déjà indiqué, à l'altitude de 334 mètres.

Parmi les hauteurs se détachant du *Catillan* pour finir entre Avioth et Thonnelle, nous remarquons la *Tête Colas* (290^{m}), les *Zénys* (279^{m}), *Lanwissé* (280^{m}), *Cailloué* (305^{m}) et *Sur Grimont* (300^{m}). De *Lanwissé*, se détache, vers l'Est, la hauteur des *Fourches* (de 250 à 258^{m}), qui se termine brusquement à l'entrée de la Vieille-Ville. La colline de *Malouenne* (280^{m}) quitte *Cailloué* pour finir au territoire d'Avioth.

IV. **Hydrographie.** — Le territoire de Breux est tout entier dans le bassin de la Chiers. Mais si nous subdivisons celui-ci, nous trouvons notre territoire appartenir à trois bassins ou mieux à trois vallées : celle de la *Marche*, celle du ruisseau de *Breux* et celle du ruisseau de la *Guerlette* (Thonne-le-Thil).

La *Marche* prend sa source en Belgique, à la fontaine du *Bouillon*, dans la forêt de la *Taille-Maidy* (Gérouville), se dirige de l'Est à l'Ouest, dans la forêt de *Medjibois*, pour ensuite prendre la direction du Sud, jusqu'à Limes (écart de Gérouville). Sur son parcours, elle traverse les étangs de *Lasoie* (1), arrose le château et la ferme du même nom (2), où elle forme de petites cascades dans une jolie vallée, où elle alimente une brasserie et un établissement de pisciculture. Au hameau de Limes, elle est brusquement arrêtée dans son cours par les hauteurs du *Briga* et de *Fagny*, qui la forcent à obliquer vers l'Ouest, jusqu'aux ruines de l'antique abbaye d'Orval, par une vallée très encaissée offrant certains charmes. Sur sa rive droite, la vaste forêt de *Merlanvaux;* à gauche, les hauteurs boisées de *Margny*. Sur une longueur de 350 mètres, elle sert

(1) De là le nom du ruisseau de *La Soie* qui lui est donné au cadastre.

La *Marche* était, au moyen âge, appelée le *Courvey* ou *Ruth de Limes* (ruisseau de Limes), depuis ce hameau jusqu'à l'abbaye d'*Orval*, à environ 4 kilomètres en aval. A partir de ce point, ce cours d'eau prenait le nom de « Marge ».

(2) Au siècle dernier, la famille de *Bonneau* possédait les forges de *La Soie*. Les de *Bonneau* s'intitulaient « maîtres des forges de La Soie, seigneurs en partie de Breux. »

de frontière entre la France et la Belgique. Des ruines d'Orval, elle se dirige au Sud, jusqu'à Villers-devant-Orval, pour prendre ensuite la direction de l'Ouest et se jeter dans la Chiers en aval de Margut (Ardennes).

Les eaux de la Marche sont pures, claires et limpides et elles laissent voir le sable et le gravier sur lesquels elles roulent. La truite, qui y est abondante, est pêchée par les habitants de Fagny et surtout par ceux de Limes.

Le ruisseau de *Séquewé* et celui de *Chelvaux*, communs au territoire de Breux, déversent leurs eaux dans la rive gauche de la Marche.

Le ruisseau de *Séquewé* (1), prend sa source au bois de ce nom et reçoit, sur sa rive gauche, les eaux des fontaines du *Seugnon* (2), des *Wées*, des *Longchamps*, du *Pré Morat*, qui sourdent des bois de Breux de même dénomination.

Le ruisseau de *Chelvaux* (3) est formé de la réunion de plusieurs sources qui prennent naissance au bois de Chelvaux, à une altitude de 285 mètres. Il se dirige du Sud-Ouest au Nord, en décrivant une légère courbe. A environ 400 mètres en amont de son confluent avec la Marche, lequel a lieu au *Pont des Allemands*, le ruisseau de Chelvaux oblique légèrement au Nord-Est. Ce cours d'eau, d'une longueur d'environ 2 kilomètres, sépare le département de la Meuse de celui des

(1) Près de l'emplacement d'un village qui a complètement disparu et qui existait encore au XIVe siècle. Il se nommait Saint-Couwé, Sinqwé.

(2) La fontaine du Seugnon est formée de deux sources, l'une en France, l'autre en Belgique. La borne limitrophe se trouve entre les deux sources (art. 34, § 16 du traité de Courtray). C'est le point de contact des communes de Breux avec celles de Gérouville et de Sommethonne.

(3) A l'article 33 du procès-verbal de délimitation entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France, en exécution du traité de Courtray, du 28 mars 1820, le ruisseau de Chelvaux est désigné : « ruisseau venant de Romereau (Romer — eau = vallée des Romains).

Cette dénomination est exacte, ainsi que nous le verrons au chapitre II, époque romaine.

Il a dû aussi porter le nom de Goffenrupt, conservé à un bosquet qu'il longe. La partie rupt = ruisseau, paraît bien indiquer que Goffenrupt est le nom d'un cours d'eau.

Ardennes et par suite le territoire de Breux de ceux d'Herbeuval et de Margny (1).

Vallée de la Thonne. — Le ruisseau de Breux est formé de plusieurs sources prenant naissance à la sortie du bois communal de Randhan. L'une, la plus importante, au lieu-dit *Pré du Moulin* (2) et l'autre sous Randhan sortent de terre, à une altitude de 270 mètres. La longueur de son cours sur notre territoire est de 3840 mètres. Son altitude, de la source (270^m) au point où il entre sur le territoire d'Avioth (218^m), varie de 52 mètres, ce qui nous donne la forte pente moyenne de 0^m,0135 par mètre.

Sur une longueur de 1170 mètres, il se dirige de l'Est à l'Ouest; arrivé à la *Cailtière*, il rencontre la colline du *Haut de la Croix*, qui le force à changer de direction et à obliquer au Sud-Ouest, sur un parcours approximatif de 1100 mètres, jusqu'à la ruelle de Margusson, à l'extrémité nord du village. Les collines de *Landin* et de la *Voie de l'Air*, qui se terminent à pente raide et arrondie à l'ouest du village, obligent ce ruisseau à se diriger au Sud sur une longueur d'environ 1570 mètres. Il se jette dans la Thonne en aval du village d'Avioth.

La vallée arrosée par le ruisseau de Breux a une forme triangulaire ayant sa base au Sud et le sommet au village, au delà duquel il forme une vallée très resserrée.

Le ruisseau de Breux reçoit un certain nombre d'affluents de peu d'importance. Ce sont en général des sources, des fontaines, qui forment ou un ruisselet ou seulement une rigole qui, dans les moments de pluie, amènent les eaux au cours principal.

Sur sa rive droite, il reçoit : les *Fontaines du Pré de la Soupe*, d'*Harivaux*, du *Groseiller*, la source du *Raïet*, la *Fontaine de Renivaux* (3), et la *Fontaine des Fées*, qui donne naissance à un ruisseau connu sous différentes dénominations : *Ruisseau des Fées*, du *Vieux Pré*, ou de la *Côre*.

(1) La Marche reçoit encore d'autres affluents dont nous ne nous occupons pas, parce qu'ils n'arrosent point le territoire de Breux.

(2) De là le nom de Ruisseau du Moulin souvent donné à ce cours d'eau.

(3) Toutes ces sources et fontaines tirent leurs noms des lieux-dits où elles prennent naissance.

Sur sa rive gauche, le ruisseau de Breux est grossi des sources du *Bois Lavaux*, de la fontaine des *Pâquis* ou de *Margusson*, de celle du *Poison*, dont il sera causé plus loin, et du ruisseau des *Roses*.

Le petit ruisseau de Breux fournit une quantité d'eau suffisante pour faire mouvoir le moulin de Breux, la scierie et l'huilerie de la Foulerie, et, à environ 400 mètres en aval de notre territoire, le moulin Sourdeaux d'Avioth. Et jamais, même par les grandes chaleurs et par les années les plus sèches, ces usines ne chôment par suite du manque d'eau.

I. *Crues*. — Les cours d'eau qui arrosent le territoire de Breux sont à pente rapide; aussi ne constate-t-on jamais d'inondations.

Les eaux pluviales pénètrent facilement dans le sol sablonneux et par suite élèvent peu le niveau de nos petits cours d'eau. Les fortes crues, pendant les pluies torrentielles, les mettent quelquefois à pleins bords, mais rarement les font déborder.

II. *Étang actuel et étang supposé desséché*. — Le lieu-dit *Pré du Moulin*, qui se trouve à la tête de la vallée de Randhan, nous semble l'emplacement d'un ancien moulin, entre le lieu que nous soupçonnons être celui de l'ancien village de *Esclapy* (1). et le lieu-dit *Chaufour* (four-à-chaux). Mais cet endroit étant à proximité de la source du ruisseau de Breux, il fallait nécessairement, — si notre conjecture est vraie, — un étang ou réservoir d'eau, la source de Randhan étant insuffisante pour faire mouvoir un moulin. Si réellement un étang a été creusé là, il est aujourd'hui comblé et rien ne paraît en ind quer l'emplacement.

Il existe en amont du moulin de Breux, un petit étang d'une surface de 960 mètres carrés. Le propriétaire de l'usine l'avait laissé se combler et il le cultivait. Il est recreusé depuis une vingtaine d'années.

III. *Marais*. — Certaines parties du sol de Breux conservaient

(1) Voir *infrà*, la charte d'affranchissement du 9 décembre 1238, relative à *Breux* et à *Esclapy*. Nous essayerons au chapitre II de prouver ce que nous avançons concernant *Esclapy*.



autrefois une humidité surabondante. Le *Château*, le *Pré de la Cour*, le *Geai*, le *Pré de l'Étang* et les *Pâquis* sont encore marécageux ; mais, paraît-il, bien moins qu'il y a un demi-siècle. A cette époque, c'était, nous disent les vieillards, un bourbier infect. Feu l'abbé Deny eut l'heureuse idée de faire drainer le *Château*. L'exemple fut suivi : le *Pré de la Cour*, le *Geai*, etc., furent sinon drainés, au moins assainis par de profondes rigoles. Les *Pâquis* furent partagés entre les habitants et chacun d'eux a soin d'entretenir, le long de son aisance, un fossé pour conduire au ruisseau l'excès d'eau qui y séjournait. Cependant, les plantes aquatiques, telles que *Menyanthes trifoliata* (trèfle d'eau) *Ranunculus flammula* (petite douve), etc., y croissent en abondance. Il y a un demi-siècle, nous a-t-on dit, un cheval enfonça dans les marais des Pâquis, où il disparut complètement. Ces travaux d'assainissement exécutés, les terrains n'ont fait que gagner en rapport et l'hygiène y a trouvé son compte.

IV. *Sources*. — Le territoire de Breux est arrosé par un grand nombre de sources, dont les eaux salubres et limpides portent avec elles la fertilité et la fraîcheur.

Les sources proviennent de nappes d'eau rapprochées de la surface du sol; aussi leurs eaux ont-elles une température moyenne de l'air où elles sourdent. Si en été elles nous paraissent si fraîches, c'est que nos organes n'accusent que des différences immédiates dans les impressions qu'ils reçoivent.

Les sources de Breux déposent un sédiment ocreux assez abondant, ce qui indique la présence du fer. La fontaine du Poison donne une eau minérale ferrugineuse « recommandée des médecins ». Sur les bacs servant d'abreuvoir, elle laisse un dépôt ocreux très abondant. « M. Martin, pharmacien à Stenay, élève de l'école supérieure de Paris, après une analyse consciencieuse, lui a reconnu une vertu ferrugineuse tonique, peut-être supérieure à celle de bien des eaux préconisées au loin et vendues à grand prix et à beaux deniers comptants » (1).

(1) L.-N. Deny, *Mon petit Livre*, page 11.

V. *Puits.* — L'abondance des sources sur le territoire fait que le village n'a jamais eu à souffrir de la pénurie d'eau. Trois fontaines, coulant abondamment pendant toute l'année, servent à abreuver le bétail. Toutes les maisons, ou presque toutes, sont pourvues d'un puits, car il suffit de creuser à quelques mètres (en moyenne de 2 à 3^{m}), pour arriver à une source.

V. **Géologie.** — Breux appartient tout entier au terrain liasique.

Trois groupes de ce terrain se rencontrent sur son territoire : 1° le calcaire sableux ; 2° la marne moyenne ; 3° le calcaire ferrugineux. Le géologue trouve ici un trésor inépuisable de fossiles, de mollusques enchâssés confusément et en quantité innombrable dans des calcaires coquilliers desquels ils sont difficiles à extraire.

En ce qui concerne la géologie de Breux, nous ne saurions mieux faire que de laisser la parole à M. A. Buvignier.

I. *Calcaire sableux.* — « Le calcaire sableux forme la partie la plus septentrionale du département de la Meuse, dont il est le terrain le plus ancien. Il est composé de sables et de calcaires plus ou moins durs et imprégnés de sables, disposés en couches alternatives.

« Ce calcaire, qui prend un si grand développement dans la Belgique et les Ardennes, ne se rencontre dans le département que sur les territoires de Breux, d'Avioth et de Thonne-la-Long. Il y forme le fond des vallées et se relève sur un plateau sillonné de petits vallons abrupts et qui se termine au Nord par une falaise escarpée (1). Il s'élève au-dessus de Fagny, à 312 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sorti du département, il continue à se relever vers le Nord et atteint un niveau plus élevé dans les environs de Gérouville (Belgique).

« Le groupe du calcaire sableux, dont les assises inférieures n'affleurent pas dans le département de la Meuse, renferme des bancs de calcaires bleus ou jaunes, plus ou moins imprégnés de sables et passant quelquefois à un véritable grès, et

(1) C'est l'escarpement au sud de Fagny, écart de Breux.

des sables gris ou jaunes, à grains plus ou moins fins, contenant souvent des lamelles de mica. On y trouve aussi quelquefois des lits de marnes généralement sableuses.

« L'épaisseur des bancs calcaires varie ordinairement entre $0^m,15$ et $0^m,70$. On en trouve cependant quelques-uns dont l'épaisseur est presque double. Celle des lits de sables est habituellement de $1^m,10$ à $0^m,40$; mais il y en a de plus considérables, vers la partie moyenne dans la tranchée de la route de Breux à Fagny (1) et vers la partie supérieure près de l'église de Breux.

« Les bancs calcaires ne présentent pas une parfaite irrégularité. Ils affectent généralement la forme de grandes lentilles très aplaties et intercalées dans les sables, de sorte qu'il est rare que, dans une carrière de quelque étendue, on ne voie pas quelques bancs s'amincir et se terminer en biseau. Ces bancs jaunâtres à la surface présentent quelquefois la même teinte à l'intérieur, mais ils sont plus généralement gris ou bleuâtres. Cette nuance, due à une faible portion de fer carbonaté, s'altère et passe au jaune, après un certain temps d'exposition à l'air.

Partie moyenne. — « Les assises les moins élevées qui se rencontrent dans le département sont situées au-dessous du hameau de Fagny, sur la rive gauche de la Marche. On peut les observer plus facilement dans les carrières qui bordent la rive droite de ce ruisseau sur le territoire de Limes (Belgique) (2).

« Dans cette portion, les bancs calcaires sont plus développés que les sables. Ils sont aussi très coquilliers, mais les fossiles qu'ils renferment sont tellement empâtés dans la roche, qu'il est difficile de les distinguer. Aussi, malgré leur abondance, n'en pouvons-nous indiquer qu'un petit nombre d'espèces. Les plus caractéristiques sont la *Gryphœa obliquata*, Sow., et la *Cardinia Concinna*.

« Dans la partie moyenne, les lits sableux se développent

(1) En sortant du bois de Chelvaux, à l'entrée du bois de Fagny.

(2) Limes est un hameau dépendant de la commune belge de Gérouville, situé à quelques mètres du hameau français de Fagny.

davantage et ils contiennent un grand nombre de bélemnites avec des coquilles à test mince, presque toujours brisées. Ces fossiles et quelques autres se trouvent également dans les bancs calcaires. Ces assises sont caractérisées par la *Gryphœa cymbium*, Lamk.

Partie supérieure. — « A la partie supérieure, les sables prennent souvent une nuance grise ou brune, plus ou moins foncée ; les calcaires ou les grès qui alternent avec eux présentent aussi les mêmes couleurs, cependant lorsqu'ils ont une certaine épaisseur, ils sont souvent bleus à l'intérieur. Quelques-uns des bancs sont très coquilliers. On y rencontre surtout beaucoup de céphalopodes : des ammonites, des nautiles et des bélemnites. La *Gryphœa cymbium* y est remplacée par la *Gryphœa Broliensis*, Buv. ».

Les fossiles qui se rencontrent le plus fréquemment dans le calcaire sableux sont : *Pinna Hartmanni*, Ziet.; diverses variétés de *Pectens*, de *Gryphœa*, d'ammonites et de bélemnites. A signaler aussi ceux moins communs et déterminés ou indiqués par le savant auteur de la *Géologie du département de la Meuse* : *Gervillia Hartmanni*, Munst.; *Plicatula sarcinula*, Munst.; *Spirifer tumidus*, Ziet.; *Panopœa Petrea* (1), Buv.; *Panopœa Broliensis*, Buv.; *Lima tenuistriata*, Munst.; *Pecten vimineus*, Sow.; *Terebratula*, voisine de la *T. furcillata*, Théod.; *Tornatella Broliensis*, Buv.; *Tornatella Aviothensis*, Buv.; un assez grand nombre d'ammonites, telles que *Ammonites obtusus*, Sow.; *Am. bisulcatus*, Brug. (ces deux variétés rencontrées à Fagny) et *Am. Petreus* (1), Buv.; *Nautilus inornatus*, d'Orb.; *Nautilus*, variété voisine de *Naut. Striatus*, Sow., mais à siphon, presque ventral, et aussi plusieurs variétés de Belemnites.

M. Buvignier cite aussi du bois fossile. Nous en avons

(1) Les fossiles auxquels il est donné le nom latinisé de Pierre étaient collectionnés par feu M. Pierre, Jean-François, ancien maire à Breux, qui les offrit à M. Buvignier, lorsque, vers 1848, ce dernier travaillait à la rédaction de son ouvrage. Le savant géologue a reconnu que plusieurs fossiles de la collection Pierre étaient inédits ; aussi l'auteur leur a-t-il donné le nom de l'amateur intelligent qui les avait recueillis.

trouvé un assez bel échantillon dans une carrière au pied de la Bosse des Fées (1).

II. *Marnes moyennes. Situation et direction.* — La marne moyenne, qui, sur le territoire de Breux, recouvre le calcaire sableux est comme lui inclinée vers le Sud. Cette couche s'étend sur le plateau de calcaire sableux, entre Avioth, Thonne-la-Long et Breux. Sur ce dernier territoire, elle recouvre les hauteurs du Cul-de-Voir, de Noue-la-Velue, de Géroumont, des Longchamps, de la Morte-Femme, pour finir aux environs du Gros-Hêtre, et se continuer, après une interruption, au bois de Chelvaux, sur les sommets de la ligne de faîte entre les bassins de la Marche et de la Thonne, où elle occupe les lieux-dits Catillan, Tête-Colas, Zénys, Marine, Lanwissé, Cailloué, Sur Grimont et Hianquemine. De là, elle se prolonge vers Thonne-le-Thil et Thonnelle.

« Au bord de la Thonne, elle est à 207 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle se relève sur les plateaux jusqu'à 315 et 319 mètres. Ces marnes présentent une épaisseur d'environ 60 mètres (2). »

Composition. — « Le groupe des marnes moyennes est composé d'argiles grises, sableuses ou micacées. Il contient en grande abondance, surtout vers la partie supérieure, des nodules ferrugineux de forme ellipsoïdale et de dimensions variées. Ces nodules sont formés de couches minces et concentriques de fer hydraté et d'argile ocreuse, enveloppant tantôt un petit noyau d'argile pyriteuse blanche ou jaune, quelquefois transformée en fer hydraté, tantôt un noyau de calcaire siliceux ou argileux, tantôt un corps organisé fossile. Les couches ocreuses qui les enveloppent sont très fragiles, aussi les affleurements de marnes moyennes sont-ils recouverts de leurs fragments. On trouve çà et là des nodules de calcaire argileux, compact, gris-bleuâtre ou jaunâtre, semblable à celui qui forme les noyaux de certains ovoïdes. Ces nodules contiennent quelquefois des lamelles de fer carbonaté métal-

(1) V. A. Buvignier, *Géologie de la Meuse*, p. 73, 147, 148, 149, 150 et 151.

(2) *Ibidem*, p. 74.

loïde et des cristaux de chaux carbonatée tapissant des cavités ou des fissures. On rencontre à la partie supérieure quelques lits minces de calcaire compact et de lumachelle bleue à petites coquilles. On trouve quelques pyrites dans ces marnes et quelquefois dans la lumachelle.

« Ce groupe contient un grand nombre de fossiles dont les plus caractéristiques sont le *Belemnites elongatus*, Mill. et l'*Ammonites Davœi*, Sow. On y rencontre aussi de nombreux céphalopodes et des débris de crinoïdes, animaux pélagiens dont les congénères actuels vivent, les premiers sur la surface de l'Océan et les autres au fond des eaux profondes. »

Les fossiles les moins communs de ce groupe sont les espèces suivantes : *Pholadomya decorata*, Ziet.; *Modiola scalprum*, Sow.; *Ammonites planicosta*, Sow.; *Ammonites Davœi*, Sow.; et plusieurs variétés de Belemnites (1).

III. *Glissements de terrains.* — Devant Hianquemine et principalement à la Marine, des affaissements ou plutôt des glissements de terrains s'effectuent de temps en temps. Il y a une vingtaine d'années, il s'en est effectué un, au dernier lieu-dit, sur une longueur d'environ 50 mètres. Où la marne s'est détachée, elle est coupée à arête vive et à angle droit. La partie qui a cédé paraît quelquefois à $0^{m},50$ au-dessous de l'autre, ce qui fait facilement croire à un affaissement. Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un glissement de terre : les eaux, rencontrant un lit de marne argileuse, y séjournent et font détacher la bande de terre qui leur est supérieure, laquelle, entraînée par son propre poids, a dû glisser le long de la pente.

IV. *Marnières.* — Dans les bois de Géroumont, du Pré-Morat, des Linettes, etc., s'aperçoivent de vastes trous, tous au versant nord-est. Si nous interrogeons les vieillards, ils nous diront que ces trous furent creusés il y a bien longtemps, pour « pendant les grandes guerres », les habitants s'y réfugier. Ici la tradition doit faire erreur. Dans le cas où nos ancêtres se seraient réfugiés dans les forêts, ce que nous sommes loin de contredire, ils ne se seraient certainement point cachés

(1) *Ibidem*, p. 74, 152, 153, 154.

dans des lieux où l'horizon est très borné, aux flancs des collines des sommets desquelles l'ennemi pouvait tomber sur eux à l'improviste. Ces retraites auraient été pour eux de véritables ratières. Nous pensons que ces trous creusés dans la marne étaient des marnières, desquelles les anciens habitants extrayaient un amendement avec lequel ils modifiaient la nature par trop légère de leur sol.

Nos cultivateurs négligent peut-être trop cet amendement qu'ils ont sous la main et au moyen duquel ils pourraient, en conduisant du sable et de la marne par contre-voiture, amender leurs terres par trop sableuses et rendre plus légères celles argileuses. A notre avis, il conviendrait de faire calciner la marne avant de l'utiliser, la calcination ayant pour but de la rendre plus friable. Employée de la sorte, elle agirait plus efficacement, surtout sur les prairies artificielles, où elle devrait être d'un excellent effet.

V. *Calcaire ferrugineux.* — Les collines comprises entre Écouviez, Thonne-la-Long et Thonnelle sont enveloppées par une ceinture étroite de calcaire ferrugineux. Cette bande règne au fond de la vallée de la Chiers et se relève sur le flanc de celle de la Thonne, où elle dessine à mi-côte un escarpement abrupt entre deux pentes douces formées par les marnes moyennes et supérieures du lias. Ce calcaire ferrugineux se développe dans le vallon de Thonne-le-Thil, d'où il étend quelques lambeaux sur le plateau des marnes moyennes de Breux, surtout à la Marine, d'où on extrayait autrefois du minerai pour alimenter les forges de Thonnelle.

« Les cotes du calcaire ferrugineux sont : au bord de la Chiers, 175 mètres; dans la vallée de la Thonne, de 207 mètres à 300 mètres et sur le plateau à 329 mètres. Sa puissance est d'environ 60 mètres » (1).

A la partie supérieure de la Tête-Colas (territoire de Breux), il arrive à la cote de 334 mètres et Sur Grimont, à celle de 305 mètres.

« Le groupe du calcaire ferrugineux est formé d'assises cal-

(1) A. Buvignier, *Géologie de la Meuse*, p. 74.

caires auxquelles sont subordonnés quelques lits marneux que l'on observe surtout dans la partie supérieure. Les bancs qui le composent présentent la plus grande variété dans leur texture et dans leur coloration. On y rencontre des calcaires plus ou moins argileux, bleuâtres ou verdâtres ; des calcaires ferrugineux de couleur brune ou rouge-brique ; des calcaires sableux d'un gris plus ou moins foncé, contenant des paillettes de mica. Ces diverses variétés ne forment pas toujours des bancs séparés, mais elles se rencontrent souvent dans le même lit qui présente ainsi un aspect bigarré. On trouve aussi des calcaires sableux ou des grès quelquefois micacés et feuilletés, contenant quelques empreintes de plantes et des calcaires coquilliers jaunes, d'ocres ou verdâtres, plus ou moins compacts et passant à la lumachelle. Dans beaucoup de lits, on rencontre des veines de fer hydraté, disposées tantôt irrégulièrement, tantôt par bandes parallèles. Dans d'autres, la même substance forme des grains anguleux ou oolithiques assez abondants pour que la roche soit exploitée comme minerai de fer et rende quelquefois jusqu'à 25 0/0 de ce métal.

« Dans certaines couches d'argile, jaune, ocreuse et compacte, on rencontre des parties presque entièrement composées de fer hydraté, contenant un très grand nombre de coquilles. Le test de ces fossiles a souvent disparu et il n'en reste que l'empreinte ou le moule ferrugineux. On remarque des céphalopodes, des gastéropodes, des conchifères et un grand nombre de térébratules. Dans quelques bancs plus calcaires, celles-ci sont transformées en chaux carbonatée cristallisée (1) ».

Les débris organiques les plus rares que l'on rencontre dans les calcaires ferrugineux appartiennent aux espèces suivantes : *Trigonia similis ; Avicula cygnipès*, Phill.; *Terebratula lampas*, Sow.; quelques variétés d'ammonites et de belemnites, telles que *Bel. Abreviatus*, Mill.; *Bel. umbilicatus*, Blain.; et *Bel. Brugnierianus*, d'Orb. (2).

On exploitait à Breux et dans les environs ces bancs de fer

(1) A. Buvignier, *Géologie de la Meuse.*
(2) *Ibidem*, p. 74, 154, 155 et 156.

hydraté en grains anguleux ou oolithiques. Ils servaient à la fois comme minerai de fer et comme castine ou fondant pour les autres minerais auxquels on les mélangeait. L'analyse de ces calcaires a été faite par M. Sauvage (1), qui reconnut que ce minerai contenait quelquefois jusqu'à 0,438 de peroxyde de fer.

L'extraction dans les aisances communales de Breux, aux lieux-dits la *Marine* et *Mouchévaux*, commencée sur la fin de l'année de 1842 se continua jusqu'à vers 1848. Du mois de février 1843 au mois de septembre 1844, on a extrait 4.771 hectolitres 61 de minerai, ainsi que l'atteste le mémoire du 1er octobre 1844 présenté par MM. Rossignon (2).

VI. *Lignites découverts en creusant des puits.* — L'ouvrier qui a creusé le puits de M. Collet, Félix, cordonnier, nous a remis une pierre noire, dure et très dense, avec reflets brillants de couleur jaune. Il pensait avoir trouvé un minerai d'or ou tout au moins de cuivre. Il y a dix ans, lors du creusement du puits Doufils-Gellier, notre attention fut attirée par le puisatier. A 3 mètres de profondeur, nous avons remarqué une substance noire, de $0^{m},03$ d'épaisseur sur $0^{m},10$ de largeur, traversant le puits dans le sens du diamètre. Cette matière, très dense, avait aussi des reflets jaunes et paraissait formée de brindilles de bois solidifiées. Nous pensons qu'il s'agissait de lignites et avons soumis à la combustion ce charbon fossile, très combustible. En brûlant, il dégageait une forte odeur d'acide sulfureux, ce qui nous amène à croire qu'il contenait des pyrites ferrugineux. Ce sont d'ailleurs ces combinaisons de fer et de soufre ou sulfures de fer, qui ont été prises plusieurs fois pour des minerais d'or, d'argent ou de cuivre.

Nous nous sommes étendu peut-être un peu longuement sur la géologie de nos sables liasiques; mais nous avons pensé qu'un sec résumé de la géologie de la Meuse aurait dénaturé l'œuvre si savamment conçue par M. A. Buvignier.

(1) Voir *Géologie des Ardennes*, p. 257.

(2) Délibérations du conseil municipal des 3 septembre 1842 et 9 novembre 1844, v° du feuillet 17 et r° du feuillet 26.

VI. **Climat.** — Le climat de Breux est, par sa situation, généralement froid et sec. Les coteaux qui entourent le village l'abritent cependant du vent septentrional. L'air y est vif et pur, alternativement sec et humide. La température y est sujette à des variations brusques et fréquentes. Les chaleurs d'été y sont rarement excessives. Les hivers sont communément longs; mais les froids ne sont pas cependant trop rigoureux. En année moyenne, la température est : au printemps, de 9°; en été, de 17°; en automne, de 10°; et en hiver, de 2°.

I. *Pluies.* — Les pluies ne sont pas aussi fréquentes que le désire le cultivateur. Étant donnée la constitution du sol, il faudrait une bonne pluie par semaine; aussi les légumes des jardins à l'ouest du village sont-ils généralement secs pendant l'été.

II. *Orages.* — Dans certaines localités, les orages sont fréquents, tandis qu'en d'autres, il sont rares. Breux, est de ces dernières. Une masse de nuages orageux étant formée, elle obéira aux vents régnant à la hauteur où elle se trouve. Si cette hauteur est grande et le pays peu accidenté, l'orage franchira monts et vallées sans en recevoir de déviations sensibles ; si la hauteur est, au contraire, faible ou si le pays présente de fortes ondulations, la masse d'air en mouvement se partage en filets secondaires, suivant le cours des vallées, y entraînant les nuages, et les orages en décrivent les sinuosités.

De ce qui précède, on comprend facilement, pour peu qu'on connaisse la topographie de Breux et de ses environs, pourquoi nous sommes épargnés des orages. A moins que les nuées orageuses ne soient très élevées, les hauteurs entre Chauvency et Thonne-le-Thil les arrêtent et les obligent à suivre la vallée de la Chiers (1).

Les hauteurs de Montmédy arrêtent parfois les orages venant de l'Ouest et les forcent à remonter la vallée de la Thonne. Dans ce cas encore, nous avons peu d'orages à Breux; mais seulement ce qu'on appelle une queue d'orage, la nuée

(1) Il ne faut pas s'étonner que ceux qui ont vécu avant nous aient placé, sur le sommet le plus élevé de ces hauteurs, un saint Donat qui jouit de la réputation de préserver des orages.

suivant la vallée et l'orage éclatant plutôt sur Thonne-la-Long et Sommethonne.

. Généralement, les orages nous viennent du Midi, par la vallée de la Thonne. Ils viennent très rarement du Nord.

Nous nous trouvons quelquefois sous la puissance de deux nuages orageux : l'un, au Sud-Est, vers Sommethonne, qui change de direction, et, par un mouvement ascensionnel, s'élève au-dessus des hauteurs du *Cul-de-Voir*, pour ensuite prendre la direction nord-ouest; l'autre, venant du Nord-Ouest, de la vallée de la Marche, en remontant soit le vallon de Chelvaux, soit celui de Séquewé. Si ces nuages orageux se neutralisent l'un l'autre, ils nous donnent une pluie abondante.

Les orages qui viennent lentement et qui séjournent un certain temps vers le village, s'en détournent généralement.

Les orages les plus dangereux sont ceux qui, poussés par la tempête, franchissent les monts et le Saint-Donat et nous apparaissent à l'Ouest avec leurs blancs rayons. Ceux-là sont à craindre; car presque toujours, ils sont accompagnés de grêle.

III. *Grêle et trombes*. — Le territoire de Breux est peu sujet à être grêlé; les trombes y sont presque inconnues.

Du 14 au 15 février 1833, un ouragan s'abat sur Breux, arrache un grand nombre d'arbres dans les bois, et dégrade les toitures de l'église et d'un certain nombre de maisons.

Le 15 août 1876, la foudre tombe sur le clocher de l'église et y occasionne des dégâts d'une valeur de 650 francs.

En 1884, un orage de grêle détruit les récoltes et occasionne des pertes évaluées à 50.000 francs. Une trombe qui accompagne cet orage, emporte des toitures tout entières. Les arbres qui se trouvaient dans le rayon de cette trombe sont les uns arrachés, les autres cassés à $1^{m},50$ du sol. C'est l'orage le plus violent dont on se souvienne à Breux. De mémoire d'homme, nul ne se rappelle que la foudre ait occasionné mort d'homme ou d'animaux.

La foudre tombe de préférence sur les arbres de la forêt qui couronne les hauteurs au nord de Breux. Il y a vingt ans, elle s'abattit sur un chêne aux « Linettes »; en 1888, elle en fou-

droya un autre dans le bois communal de la « Morte-Femme ».

VII. **Flore et faune. Bois.** — I. *Flore.* — Le territoire de Breux-Fagny, constitué entièrement par les sables du lias, nourrit une flore complètement différente de celle que l'on observe dans le reste de l'arrondissement. Aussi le botaniste y recueillera-t-il partout une ample moisson de plantes propres à enrichir son herbier et particulières aux sables liasiques.

Ce qui frappe au premier abord c'est la présence du Genêt, de la Bruyère et de la Ptéride, qui indiquent une végétation silicicole. On trouve en effet sur ce terrain de nombreuses espèces que l'on chercherait en vain sur les terrains calcaires appartenant aux étages oolithiques, oxfordien ou corallien, qui constituent la plus grande partie de l'arrondissement de Montmédy. Plusieurs de ces espèces même ne se retrouvent sur aucun point du département de la Meuse.

Voici la liste de ces espèces caractérisant la végétation des environs de Breux :

Arabis arenosa, Scop. (Arabis des sables); — *Turritis glabra*, L. (Tourette glabre); — *Teesdalia nudicaulis*, R. Br. (Téesdalia à tige nue); — *Viola tricolor*, L. (Violette tricolore); — *Pyrola minor*, L. (Pyrole à style court); — *Polygala comosa*, Schk. (Polygala touffu); — *Viscaria purpurea*, Wimm.; — *Spergula arvensis*, L. (Spargoute des champs); — *Spergula rubra*, Dietr.; — *Stellaria uliginosa*, Murr. (Stellaire des marécages); — *Cerastium quaternellum*, Fenzl.; — *Erodium pimpinellœfolium*, Sibth.; — *Trifolium striatum*, L. (Trèfle strié); — *Trifolium ochroleucum*, L.; — *Vicia lathyroïdes*, L. (Vesce fausse Gesse); — *Ornithopus perpusillus*, L. (Ornithopus délicat, Pied d'oiseau); — *Prunus Padus*, L. (Cerisier à grappes); — *Geum rivale*, L. (Benoite aquatique); — *Potentilla argentea*, L. (Potentille argentée); — *Scleranthus perennis*, L. (Gnavelle vivace); — *Sambucus racemosa*, L. (Sureau à grappes); — *Helichrysum arenarium*, D. C. (Immortelle des sables); — *Antennaria dioïca*, Gœrtn. (Pied-de-chat); — *Filago arvensis*, L. (Filago des champs); — *Filago germanica*, L. var. Lutescens (Filago d'Allemagne); — *Filago minima*, Fr. (Filago nain); — *Arnoseris minima*, Gœrtn. (Arnoséris fluette); — *Chon-*

drilla juncea (1), L. (Chondrilla jonciforme) ; — *Jasione montana*, L. (Jasione des montagnes) ; — *Vaccinium Myrtillus*, L. (Airelle myrtille) ; — *Lycopsis arvensis*, L. (Lycopsis des champs) ; — *Digitalis purpurea*, L. (Digitale pourpre) ; — *Veronica triphyllos*, L. (Véronique à trois lobes); — *Galeopsis ochroleuca*, Lam. (Galéopsis à fleurs jaunes); — *Marrubium vulgare*, L. (Marrube commun, Marrube blanc); — *Satyrium viride*, Sw. (Orchis verdâtre); — *Aira caryophyllea*, L. (Canche caryophyllée) ; — *Deschampsia flexuosa*, Gris.; — *Holcus mollis*, L. (Houque molle); — *Glyceria loliacea*, Godr.; — *Danthonia decumbens*, D. C. (Danthonia inclinée); — *Ophioglossum vulgatum*, L. (Ophyoglosse vulgaire, Langue de serpent) ; — *Equisetum sylvaticum*, L. (Prêle des bois) ; — *Equisetum hyemale*, L. (Prêle d'hiver); — *Festuca tenuifolia*, Sibth. (Fétuque à feuilles menues); — *Campanula Cervicaria*, L. (Campanule cervicaire) ; — *Camelina sylvestris*, Wallr.

En dehors de ces espèces tout à fait spéciales, dans notre arrondissement, aux sables du lias, on trouve encore à Breux et Fagny, quelques espèces rares, mais qui existent néanmoins sur plusieurs autres points de notre région. Il convient cependant de les citer :

Parnassia palustris, L. (Parnassie des marais); — *Malva moschata*, L. (Mauve musquée); — *Hypericum pulchrum*, L. (Mille-pertuis élégant); — *Hypericum humifusum*, L. (Mille-pertuis couché); — *Circœa lutetiana*, L. (Circée parisienne, Herbe aux sorcières); — *Sedum elegans*, Lej.; — *Saxifraga granulata*, L. (Saxifrage granulé); — *Scorzonera humilis*, L. (Scorsonère humble); — *Specularia hybrida*, A. D. C.; — *Lysimachia nemorum*, L. (Lysimachie des bois); — *Phelipœa cœrulea*, Mey. (Phélipée bleue); — *Nepeta cataria*, L. (Népéta, Herbe-aux-chats); *Leonurus cardiaca*, L. (Agripaume cardiaque) ; — *Polygonum bistorta*, L. (Renouée bistorte); *Aristolochia Clematitis*, L. (Aristoloche clématite) ; —

(1) L'herbier de feu M. Ph. Pierrot renferme un spécimen de Chondrilla juncea trouvé à Breux, vers la Bosse des Fées ou la Marine, par M. Thirion. Nous avons vainement cherché pendant des années cette rare composée.

Triglochin palustre, L.; — *Mayanthemum bifolium*, D. C. (Mayanthème à deux feuilles); — *Epipactis palustris*, Crantz. (Epipactis des marais); — *Orchis Morio*, L. (Orchis Morio); — *Botrychium lunaria*, Sw. (Botrychium en croissant, Raisin de mai); — *Menyanthes trifoliata*, L. (Ményanthe, Trèfle d'eau) (1).

II. *Faune*. — Étant donné un territoire aussi accidenté que celui de Breux, aux coteaux couronnés de bois et de bosquets, aux champs de genêts, on est amené à conclure que ce ban doit être giboyeux. Les lièvres pullulaient sur notre territoire, surtout quand la chasse y était interdite. Aussi n'était-il pas rare d'y voir à la fois deux et trois lièvres paraissant s'amuser tout près des travailleurs des champs.

Les fouines et les renards y sont nombreux. Les blaireaux sont moins communs et la loutre plus rare encore. Les sangliers et les chevreuils n'y sont généralement que de passage : ils viennent de la vaste forêt belge de Merlanvaux; parfois cependant les premiers font bien des dégâts dans les récoltes. La biche y passe de temps en temps. D'ordinaire, les loups n'y séjournent point. On en voit néanmoins quelques-uns gîter dans nos forêts. Pendant certains hivers, on y voit des vanneaux. Les vipères y sont inconnues; on y rencontre seulement quelques couleuvres et des orvets.

A part la Marche, dans laquelle on pêche la truite, les ruisseaux de Breux ne renferment aucune variété de poissons.

III. *Bois et forêts*. — Par possession aussi ancienne que leur village, les habitants de Breux avaient le droit de prendre dans leurs bois les chênes propres à bâtir et ce qui était nécessaire pour leur chauffage, et cela avec d'autant plus de raison que lesdits bois « ont esté planté par eux-mesmes (les habitants) sur des terres d'aysances » (2).

Le bétail y allait « pasturer de tout temps » (3).

(1) J. Cardot, *Quelques mots sur la Flore des sables liasiques* (Soc. Am. Nat., etc., t. I).

(2) *Requête de la communauté de Breux aux seigneurs de la Table de Marbre*, du 26 novembre 1698.

(3) *Ibidem*.

Cette possession a été reconnue par une sentence rendue entre les habitants et le procureur fiscal de Breux, le 28 juin 1599, par laquelle « les seigneurs leur ont permis d'user de leurs bois comme du passé à charge d'éviter les dégradations comme bons père de famille (1) », et par les règlements faits par les habitants de Breux, les 4 juin 1607 et 30 « maÿ 1628 » (1) (ces règlements contiennent plusieurs articles touchant les bâtiments et le chauffage), et enfin par une déclaration de leurs « haÿes (2) et bois », qui, bien que divisés en 18 endroits, ne mesuraient que 231 arpents.

Les forêts de Breux dépendaient de la gruerie (3) de Montmédy. Les procès forestiers étaient jugés à la chambre du Parlement de Metz, dite *Table de Metz*.

Les essences dominantes dans nos forêts sont le chêne, le hêtre et le charme. On y remarque aussi quelques pieds de tremble, de saule, de bouleau et de cerisier.

Les bois de particuliers, qui sont des bois nouvellement plantés, sont généralement d'essence tendre. Le tremble, le bouleau et le saule y dominent. L'essence de bois dur domine dans ceux de meilleure qualité et d'ancienne plantation. L'aulne, que l'on remarque encore dans quelques bois plantés sur un sol humide, tend à disparaître.

La commune possède 140$^{\text{HA.}}$,47 de bois ainsi répartis : 105$^{\text{HA.}}$,44 pour les coupes affouagères et 35$^{\text{HA.}}$,03 de quart-en-réserve.

Les coupes affouagères sont aménagées à vingt-cinq ans; celles du quart-en-réserve ne le sont pas. Il serait à désirer que cet aménagement se fît le plus tôt possible, ce qui permettrait à la commune d'avoir un coupon de quart-en-réserve à époques

(1) V. ces pièces aux archives de la mairie de Breux.

(2) On donnait le nom de *haÿes* à des bandes de terre boisées assez longues et peu larges.

(3) La gruerie de Montmédy, créée par édit royal vérifié en Parlement le 3 décembre 1691, ressortait de la « Maîtrise particulière de Sedan ». Elle comprenait : un gruyer, un substitut du Procureur royal, un arpenteur et quatre sergents-gardes, chargés de l'administration et aménagement des eaux, forêts et bois des « quatre prévôtés de Montmédy, Marville, Chauvancy et Dampvillers ».

fixes, au lieu d'avoir, comme cela se fait actuellement, ces coupes par années successives, pour être ensuite un laps de temps assez long sans coupons de réserve.

Les bois particuliers ne sont pas assez vastes pour être aménagés. Les propriétaires les exploitent à leur guise, mais en général cependant pas trop tôt.

Il conviendrait d'exploiter les bois plantés depuis moins de trente ans, après une période de dix à douze ans, pour faire rejeter les souches et conserver l'essence tendre. Plus tard, il conviendrait de ne les exploiter qu'après quinze ans. Quant aux bois dans lesquels l'essence dure domine, le mieux serait de ne pas les exploiter avant une période de vingt années.

A la matrice cadastrale, dressée en 1848, figurent $9^{HA.}$,36 de bois taillis et haute futaie et $72^{HA.}$,19 de bois plantés appartenant à divers propriétaires.

Il y a un demi-siècle, presque tous les coteaux de Breux restaient en friches. Le boisement de ces mauvais terrains a commencé il y a environ quatre-vingts ans. Depuis lors, on a beaucoup boisé, ainsi que l'attestent les chiffres portés au cadastre et que nous avons cités plus haut. De grands vides existaient dans nos forêts communales : on les cultivait et on les ensemençait. Toutes ces places furent reboisées en 1806. Depuis quelque quinze ans, le reboisement s'est arrêté. On ne boise plus aujourd'hui que certains terrains limitrophes des forêts et où l'ombre des arbres voisins empêche la culture.

Le reboisement sur les hauteurs et les pentes a produit de bons résultats. Les arbres ont donné des abris utiles à certaines cultures et ont surtout exercé une influence heureuse pour la conservation du sol, sur les pentes rapides du territoire, que l'engazonnement était insuffisant à préserver du ravinement des eaux. Les longues sécheresses rendaient l'engazonnement difficile, pour ne pas dire impossible, dans certaines parties fortement accidentées et très perméables. La déclivité des pentes rendait la conservation du sol impossible sans l'intervention du boisement. Le boisement de ces coteaux a donc été une œuvre d'utilité publique et d'un bon rapport. Aussi tout près des trois quarts des habitants trouvent aujourd'hui

leur chauffage dans leurs propriétés boisées. Mais ce travail ne s'est pas toujours fait d'une façon bien intelligente. Plusieurs, voulant un rapport immédiat, se contentaient de planter des essences tendres ; tandis que d'autres mieux avisés plantaient environ un tiers d'essence dure. Aujourd'hui, ceux-ci ont d'excellents bois taillis, tandis que les premiers voient les leurs dépérissants.

Forêt de Merlanvaux (Belgique). — Breux est l'une des vingt-neuf communes du comté de Chiny qui devaient à la générosité des anciens comtes un droit d'affouage dans les forêts de Merlanvaux et Taille-Maidy (Belgique). Le traité de Thionville, du 12 mai 1701, reconnaît aux habitants le droit de prendre dans ladite forêt le bois nécessaire à leur chauffage et aussi les bois nécessaires pour la construction et l'entretien de leurs bâtiments. Ce dernier droit a existé jusqu'en 1833 (1). Par pied d'arbre, les affouagistes payent « 4 sols brabants » aux officiers qui ont marqué et délivré les arbres ou « si mieux n'aiment les usagers payer à l'officier qui les marquera 3 florins brabant pour sa journée et 14 sols pour celle du forestier qui assistera à la dite marque » (2).

Ce droit d'usage a donné lieu à de longs et onéreux procès entre les communes usagères et les héritiers Henry, de Carignan. Cette procédure a pris fin, il y a quelques années en faveur des dix-huit communes usagères (3), qui eurent à solder 80.000 francs. Aujourd'hui, cette dette est éteinte et par décret présidentiel du 27 juillet 1888 (4) une commission syndicale est instituée pour le règlement de la jouissance de la partie de la forêt de Merlanvaux indivise entre les communes d'*Auflance*, *Bièvres*, *Fromy*, *Herbeuval*, *La Ferté*, *Linay*, *Margny*, *Margut*,

(1) La délibération du 25 août 1833, porte : « Il a été décidé qu'à dater de ce jour, il ne serait plus accordé, à Merlanvaux, par la commune, d'arbres pour bâtir ». V. cette délibération au v° f° 125 du registre. Arch. de la Mairie.

(2) V. le *Traité de Thionville*. Jeantin, *Chron. des Ardennes*, t. II, p. 94 et suivantes.

(3) Malgré la défense formulée au traité sus-indiqué, les autres communes ont vendu leur part dans cette forêt.

(4) Le décret du 27 juillet a été rapporté : c'est celui du 5 octobre 1888 qui est en vigueur.

Moiry, *Sachy*, *Sapogne*, *Signy-Montlibert*, du département des Ardennes, et les communes de *Avioth*, *Breux*, *Thonne-la-Long*, *Thonne-le-Thil* et *Thonnelle*, situées dans le département de la Meuse.

VIII. — **Population.**

TABLEAU STATISTIQUE.

ANNÉES.	BREUX ET FAGNY RÉUNIS			FAGNY, HAMEAU			SOURCES.
	Population.	Maisons.	Feux.	Population.	Maisons.	Feux.	
1	2	3	4	5	6	7	8
1730 (1).	231	»	»	»	»	»	Statistique en 1730 (1).
1800...	560	»	»	»	»	»	Statistique communale du département de la Meuse dressée le 29 juin 1851.
1805...	518	»	»	»	»	»	Annuaire de la Meuse, an XII.
1810...	535	»	»	»	»	»	Recensement du 1er janv. 1810.
1820...	625	»	»	»	»	»	Recensement des années.
1830...	678	»	177	41	»	11	Id.
1840...	691	»	185	43	»	11	Id.
1851...	807	179	200	60	10	15	Id.
1856...	808	194	209	39	11	11	Recensement du 31 mai.
1861...	836	193	212	56	9	14	Recensement du 25 mai.
1866...	790	200	214	37	10	11	Recensement du 30 mai.
1872...	763	203	219	49	10	13	Recensement du 30 mai.
1876...	785	198	219	36	9	10	Recensement du 15 décembre.
1881...	791	200	224	39	9	10	Recensement du 28 décembre.
1886...	758	210	225	37	10	11	Recensement du 19 juin.
1891...	741	199	222	40	10	11	Recensement du 19 avril.
1896...	734	203	217	34	9	10	Recensement du 14 mai.

(1) Déclaration du village de Breux, statistique en 1730.

On lit dans cette pièce aux archives de Breux :

« déclarent la quantité de cinquante habitent dans le village de Breux, savoir *douze laboureur* et trente manouvrier Et *sept tisserent* En toile et en drapie.

« déclarent la quantitlez de soixante femmes dont il y a douze femmes « veuve »,

« déclarent la quantitez de cent quinze enfent »,

Des données statistiques précédentes, il résulte que la population a, dans la première moitié de ce siècle, augmenté dans une forte proportion (environ 300 habitants). Au recensement de 1851, on remarque une augmentation de 116 habitants sur celui fait onze ans plus tôt. L'établissement à Breux d'un pensionnat de jeunes filles a quelque peu, pensons-nous, contribué à cette augmentation. Dans la population comptée à part qui se trouve totalisée aux chiffres indiqués à la colonne 2 du tableau ci-contre et qui comprennent, par conséquent, les élèves des sœurs de la Providence de Peltre, on trouve 21 élèves, en 1850; 31, en 1860; 40, en 1872; 45, en 1876; 39, en 1881 et en 1886; 43, en 1891 et 47 en 1896.

Depuis 1860, la population a un peu diminué, cependant dans des proportions moindres que celle des villages voisins; citons seulement Avioth, qui, en 1860, comptait une population de 414 habitants réduite aujourd'hui à 285, et Thonne-le-Thil, qui, en 1860, possédait 899 habitants, et, en 1896, seulement 623 habitants. Les quelques familles qui ont émigré vers les grands centres ont peu contribué à la diminution de la population. Il est seulement à notre connaissance que, depuis dix ans, deux familles, comprenant six membres à elles deux, ont quitté leur village pour Paris. Cette diminution de la population doit surtout être attribuée à cette cause, malheureusement trop générale, qu'on ne rencontre plus aujourd'hui ces nombreuses familles d'autrefois.

La diminution qui, après 1861, se remarque dans la population de Fagny vient de la suppression du poste de douaniers qui était en résidence dans ce hameau. Depuis la suppression de ce poste, la population s'est à peu près maintenue.

IX. **Mode de construction des maisons.** — Au XVIIe siècle,

« déclarent la quantittez de six domestiques âgés environ douze à treize « ans. »

Nous pensons qu'il s'agit ici de toute la population de Breux, non seulement des *contribuables*, mais aussi des pauvres et des exempts, qui d'habitude ne figurent pas dans ces dénombrements, faits, le plus souvent, pour servir de base d'imposition.

La population du hameau de Fagny ne nous paraît pas être comprise dans cette statistique; rien au moins ne le donne à supposer.

les « *misérables hobettes* (1) » des habitants de Breux étaient couvertes de chaume. Pendant longtemps encore, la tuile et l'ardoise ne furent point employées à Breux. Il y a une cinquantaine d'années, presque toutes les toitures étaient encore en chaume, ce qui était très dangereux dans les moments d'incendie, où une rue entière devenait la proie des flammes : témoin l'incendie qui consuma toutes les maisons de la « *Rue de dessous* ». Les chaumes tendent de plus en plus à disparaître de nos toitures; on ne trouve plus guère à Breux que trois ou quatre chaumières. Les plus anciennes maisons du village datent de la fin du siècle dernier; elles n'offrent rien de particulier au point de vue architectural. Le presbytère qui, avant la Révolution, était la demeure des seigneurs, après la ruine de leur château; la maison Pierre-Guioth, Constant, qui était une des fermes de l'abbaye d'Orval, et la maison commune, qui porte le millésime de 1778, sont les maisons les plus anciennes du village; mais depuis un siècle, elles ont subi bien des améliorations.

La maçonnerie des maisons est faite avec des pierres du pays, qui sont d'excellente qualité. Généralement, les maçons n'emploient pour mortier que du sable ou de la terre sablonneuse, sans chaux, ce qui forme un mauvais lien. Ceux qui emploient un mortier de chaux et de sable ou mieux des résidus des scories des forges de La Soye forment avec le calcaire de Breux des murailles d'une qualité supérieure. Les jambages et les linteaux des portes et des fenêtres sont faits de pierre de taille provenant des carrières de Montmédy ou de Thonne-les-Prés, employées de préférence à celles des carrières de Brouennes. La pierre de cette dernière localité est généralement d'un grain fin, facile à travailler ; mais elle contient fréquemment des *mollières* ou *moyes*, c'est-à-dire des ca-

(1) « Plusieurs habitants avoient élu domicile sur l'emplacement du vieu chasteau de Breu ; leurs misérables hobettes faisoient saillies à la base des éperons et contreforts du manoir féodal en ruine. Or, en 1652, un incendie vint jeter l'alarme dans ce quartier aux toits de chaume, dit la vieille-ville... » (Manuscrit de Jean Délhotel, curé d'Avioth ; Voir l'original à la cure de ce lieu).



vités remplies d'argile jaune ou verdâtre. Celle provenant des carrières de Montmédy ou de Thonne-les-Prés est d'un grain plus gros, moins tendre, et par conséquent difficile à travailler; mais elle est aussi plus consistante, d'un grain plus uniforme et présente moins de *moyes* que celle de Brouennes.

Le chêne est l'essence qui domine dans la charpente. La proximité de Breux aux ardoisières des Ardennes et de Herbeumont (Belgique) fait qu'aujourd'hui la plupart des toitures sont couvertes d'ardoises; d'autres toits sont en tuiles rondes ou plates.

La plupart des maisons ont un étage, les autres n'ont qu'un rez-de-chaussée; une seule, le Pensionnat, a deux étages. Le dénombrement de 1896 accuse : maisons n'ayant qu'un rez-de-chaussée : 19; maisons à un étage : 189; maisons ayant deux étages : 2.

L'intérieur des maisons laisse trop à désirer sous le rapport de la propreté et de l'hygiène : l'entrée est souvent commune aux animaux et aux habitants, qui respirent un air vicié dans des chambres basses et peu ou point aérées. On serait porté à croire que certaines personnes tiennent plus à la santé de leurs animaux qu'à la leur propre et à celle de leurs enfants. Les cuisines sont rarement pavées. Le sol est le plus souvent fait d'une sorte de béton.

X. **Agriculture.** — Le territoire de Breux a une superficie totale de $1298^{HA.}$,9 9,55^{CA}. D'après le cadastre, une superficie de $444^{HA.}$,90 serait occupée par les bois, routes, chemins et sentiers, cours d'eau, terrains bâtis, friches, etc. (1); le reste, c'est-à-dire $854^{HA.}$,09 est affectée aux cultures suivantes (année moyenne) :

472 hectares pour les céréales et autres farineux alimentaires;
100 — pour les pommes de terre;
40 — pour les prairies artificielles;
162 — pour les prairies naturelles;

(1) Aujourd'hui, ces chiffres sont changés : la surface occupée par les bois s'est agrandie, ainsi que nous l'avons déjà dit, tandis que celle des friches a beaucoup diminué.

70 hectares pour les herbages et pâturages ;
3 — pour les plantes textiles et oléagineuses;
5 — pour les cultures potagères et maraîchères ;
2 — pour les betteraves et rutabagas.

Céréales et autres farineux alimentaires. — Le blé ne réussit que médiocrement dans nos sables; par contre, le seigle et le méteil y sont d'une qualité supérieure. L'orge y réussit peu; aussi sa culture tend-elle à disparaître. L'avoine y vient bien. La culture du sarrazin, qui autrefois était assez répandue à Breux, a complètement disparu.

Cultures potagères et maraichères. — Le sol convient essentiellement à la culture maraîchère. Le navet y est d'une tendreté rare : les choux, les carottes fournissent en partie le marché de Montmédy. La pomme de terre, atteint une qualité supérieure : aussi ce tubercule est-il recherché tant en France qu'en Belgique. Dès les premiers beaux jours, les habitants sèment des choux. Sitôt que cette crucifère est bonne à repiquer, ils vont au loin vendre leurs plants de cabus très renommés. Il y a quelque vingt ans, nous a-t-on assuré, cette branche de commerce produisait, en bonne année, une recette de dix à quinze milliers de francs. On remarque que cette spécialité de Breux perd de son revenu, depuis surtout que les ménagères des localités voisines réservent, chaque année, un petit coin dans leur potager pour y semer des choux qui, pour moins beaux et moins précoces que ceux de notre village, n'en font pas moins une grande concurrence à ceux d'ici.

Cultures industrielles. — Il y a trente ans, on cultivait avec avantage les plantes oléagineuses, surtout le colza et l'œillette; cette culture a presque entièrement disparu.

Chaque ménage sème un petit coin de chanvre ou de lin pour faire la toile nécessaire à la famille.

Le houblon réussit sur le territoire de Breux, on le voit y croître naturellement et se développer avec force dans les haies. Il y a un demi-siècle et même moins, chaque habitant cultivait quelques pieds de houblon et brassait lui-même la bière nécessaire à la consommation du ménage. Elle était bonne,

dit-on. Quelques-uns vont même jusqu'à la dire supérieure à celle de nos brasseurs d'aujourd'hui. Cette industrie est complètement abandonnée.

PRAIRIES NATURELLES ET ARTIFICIELLES. — Les meilleures prairies de Breux sont celles d'Aune et de Raïet, qui produisent beaucoup comme quantité et comme qualité.

Depuis une quarantaine d'années, on a fait, sur les revers des coteaux, dans les gorges et dans quelques terres blanches de mauvaise qualité et de culture difficile, des prairies nouvelles qui sont aujourd'hui d'un rapport presque équivalent à celles des vallées. Elles prennent chaque jour un accroissement qu'on ne saurait trop encourager. Depuis moins d'un demi-siècle, environ 100$^{HA.}$ ont été convertis en nouvelles prairies. La municipalité a donné l'exemple en mettant en prairies les aisances de la *Marine*, de *Mouchévaux* et de *Hianquemine*. Ces nouveaux prés, loués au profit de la caisse municipale, en augmentent les revenus, et les petits propriétaires trouvent ainsi sur les lieux à louer les prairies qui leur sont nécessaires.

Les prés sont l'objet de soins tout particuliers. Les eaux des nombreuses fontaines sont toutes plus ou moins détournées de leurs cours, pour irriguer les prés, jour et nuit. Pendant l'hiver et au printemps, vous rencontrerez, dans la soirée, même par une pluie battante, les cultivateurs qui vont mettre « *l'eau aux prés* ». Il est vrai qu'ils sont largement récompensés de leurs peines.

Le trêfle est le plus grand produit des prairies artificielles. La luzerne prospère peu dans nos terres légères, qui sont trop pauvres pour la nourrir. Les luzernières n'y durent guère que six ans. Nos cultivateurs sont routiniers : ils font ce que faisaient leurs pères et ne veulent pas entendre parler des engrais chimiques. Ils sont cependant obligés de reconnaître que ceux qui ont la sage précaution de conduire des boues de route sur leurs luzernières obtiennent des prairies artificielles qui durent jusqu'à huit et neuf ans, pendant que végètent celles de leurs voisins négligents ou paresseux.

FRICHES. — Le quart du territoire était en friches il y a

cinquante ans; ces terres incultes tendent de plus en plus à disparaître. On ne trouve plus aujourd'hui en friches que les talus que la charrue ne peut cultiver et les terrains communaux à pente trop roide de la *Bosse-des-Fées*, de *Blanche-Oreille* et des *Gainvaux*.

GENÊTS ET LUPIN EMPLOYÉS COMME ENGRAIS. — Les genêts servent de litière et produisent un bon fumier. On sème les graines de genêts avec le seigle. Après la récolte de cette céréale, les genêts poussent et on les coupe l'année suivante, vers le mois de mai, au moment de la floraison. Employés verts avec la fleur, les genêts produisent un fumier qui, de l'avis de nos cultivateurs, vaut au moins celui de paille. La culture de cette légumineuse étouffe les mauvaises herbes, approprie les champs et repose la terre. Un cultivateur, il y a quelques années, semait dans un champ du seigle et des genêts; pendant trois années consécutives, il récolta, dans ce champ, de la litière et l'an dernier, ce terrain fut, sans fumure, ensemencé de seigle. Le champ voisin était aussi, après une bonne fumure, ensemencé de seigle. La récolte de celui-ci ne valut pas la moitié de celle du premier terrain.

On cultive aussi le lupin comme engrais. Au moment où cette légumineuse étale ses belles fleurs d'un jaune d'or, la récolte est retournée et sert d'une bonne fumure. Le lupin est moins cultivé qu'autrefois.

MODE DE CULTURE. INSTRUMENTS AGRICOLES. — L'assolement est triennal.

La culture est routinière. Les laboureurs s'en tiennent trop à faire ce qu'ont fait leurs devanciers. Il serait cependant bien facile, comme nous l'indiquions à propos de la géologie du sol, d'amender les terrains, de rendre moins sablonneuses les terres trop légères et plus légères les terres marneuses. Le cultivateur ne laboure peut-être pas assez profondément : il se contente d'écorcher la terre. Aussi deux chevaux suffisent-ils pour traîner la charrue. Les machines agricoles sont peu perfectionnées; à part quelques nouvelles charrues, ces instruments sont ceux d'autrefois.

ÉLEVAGE. — On élève beaucoup de bétail, surtout depuis qu'une

grande quantité de terres incultes ont été mises en prairies.

ALIMENTATION. — Les habitants ont une alimentation frugale. Ils vivent des produits de leurs champs. Tous nourrissent un ou plusieurs porcs et passent l'année avec de la viande salée. Peu de ménagères achètent le pot-au-feu le dimanche. L'usage du pain de seigle ou de méteil devient moins commun qu'autrefois ; la pomme de terre se trouve sur toutes les tables. Le café entre aussi pour une grande part dans l'alimentation. La bière et l'eau-de-vie sont les principales boissons. Le vin y est à peu près inconnu. Par contre, un trop grand nombre abusent de l'alcool.

TABLEAUX STATISTIQUES.

1° Pour les céréales (froment, méteil, seigle, orge, avoine).

		ANNÉES.					
		1836	**1850**	**1860**	**1871 (1)**	**1880**	**1887**
FROMENT.	Superficie cultivée, Ha....	77	95	95	96	90	80
	Produit total en grains, Hl.	616	665	1.368	»	1.350	400
	Prix moyen de vente de l'Hl.	10 fr.	14	16	»	21	24
MÉTEIL...	Superficie cultivée, Ha....	58	95	95	96	100	112
	Produit total en grains, Hl.	464	855	1.368	»	1.500	336
	Prix moyen de vente de l'Hl.	9 fr.	10	12	»	18	21
SEIGLE ...	Superficie cultivée, Ha....	174	95	95	95	95	100
	Produit total en grains, Hl.	1.392	855	912	»	1.425	300
	Prix moyen de vente de l'Hl.	6 fr.	8	10	»	14	17
ORGE....	Superficie cultivée, Ha....	19	12	45	60	20	5
	Produit total en grains, Hl.	115	144	540	»	360	9
	Prix moyen de vente de l'Hl	5 fr.	8	10	»	14	17
AVOINE...	Superficie cultivée Ha. ...	200	95	170	200	160	175
	Produit total en grains, Hl.	1.100	1.140	3.864	»	2.880	2.625
	Prix moyen de vente de l'Hl.	4 fr.	4,50	6	»	8	13

(1) La statistique pour l'année 1871, ne donne rien comme produit des céréales.

2° Pour les prairies naturelles et artificielles (1).

		ANNÉES 1836	1880	1887	OBSERVATIONS.
PRAIRIES NATURELLES.	Superficie cultivée (Hectares)...	72	152	162	En 1887, les prairies naturelles n'ont pas produit de regain.
	Production moyenne par hectare (Quintaux).................	11	25	18	
	Production totale..............	792	3.800	2.916	
PRAIRIES ARTIFICIELLES (trèfle, luzerne, sainfoin).	Superficie cultivée (Hectares)...	12	76	40	
	Production moyenne par hectare (Quintaux).................	25	24	11	
	Production totale.............	300	1.824	440	

3° Pour les pommes de terre.

ANNÉES.	SUPERficie cultivée (hectares).	PRODUCtion totale (hectolitres).	EXCÉDENT sur la consommation présumée (hectolitres).	OBSERVATIONS.
1836.....	50	6.000	»	La statistique de 1836 nous paraît incomplète : on a dû vendre des pommes de terre, car 6 000 hectol. n'étaient pas nécessaires pour la consommation et la semence.
1850.....	90	6.600	1.000	
1860.....	100	7.200	1.600	
1871.....	110	16.500	2.362	On a moins vendu, en 1871, de pommes de terre que les autres années, proportions gardées avec la production, parce que la culture des céréales a manqué.
1880.....	110	28.050	17.195	
1887 (2)..	100	8.000	2.000	

Syndicat. — A la suite d'une conférence sur l'utilité des syndicats en agriculture, faite par MM. Lescuyer, inspecteur-adjoint des forêts et A. Pierrot, conseiller d'arrondissement,

(1) Les statistiques des années 1850, 1860, 1871, ne nous fournissent aucun renseignement sur les produits des prairies naturelles et artificielles.

(2) Les tableaux qui précèdent sont extraits des statistiques agricoles de la commune.

à Montmédy, il fut créé un *Syndicat agricole de prévoyance contre la mortalité du bétail*. Ce syndicat a pour but général l'union fraternelle entre ses membres et pour but spécial l'allocation de secours à ceux d'entre eux qui seront victimes de pertes de bétail. Créé le 27 novembre 1898, ce syndicat fonctionne depuis le 1er janvier dernier, et à cette date, il comptait 94 membres, ayant versé 589 fr. 65 de cotisations, représentant un capital assuré de 100.660 francs, pour 482 têtes de bétail.

Tout en développant la solidarité entre les éleveurs de la commune, ce syndicat est appelé à leur rendre bien des services. La proximité des laiteries coopératives de Thonne-la-Long et de Margut facilite l'écoulement du laitage autrefois d'un si faible rapport. Ce sont là des progrès notables pour l'agriculture.

XI. **Industrie.** — Il y a peu d'industries à Breux. Les quelques industriels qu'on y remarque ne travaillent guère que pour les besoins de la localité. On y trouve deux charrons, deux cordonniers, un certain nombre de maçons, deux maréchaux-ferrants, deux menuisiers, un meunier, dont l'usine est mue par l'eau, quelques tisserands et un boulanger.

L'usine de la *Foulerie* comprend une huilerie et une scierie.

XII. **Commerce.** — La population étant essentiellement agricole, le commerce est très restreint. Le seigle, les pommes de terre et quelques légumes forment la principale branche du commerce local. Il y a deux marchands épiciers et un charcutier.

Des chemins en bon état favorisent les communications de Breux avec les communes voisines. Le village est traversé, par le chemin vicinal n° 10, de Vilosnes à Limes, et par ceux de Breux à Thonne-le-Thil, à Herbeuval et à Gérouville. Le territoire est traversé par un grand nombre de chemins ruraux bien entretenus. Les municipalités qui se sont succédé ont eu à cœur de favoriser l'exploitation agricole du territoire par l'établissement et l'entretien de bons chemins de « coutures. » En 1887, une somme de 3.000 francs a été consacrée à cet usage.

XIII. **Antiquités.** — Si le village de Breux n'offre rien de

curieux au point de vue architectural, en revanche les ruines antiques y abondent. A la Morte-Femme, au bois de Chelvaux, à la Bosse des Fées, à la Marine, à Aubermont, se remarquent de nombreuses traces des Romains et des Francs. Nous parlerons de ces ruines au chapitre suivant.

Plusieurs maisons possèdent des *taques de foyer* qui attirent l'attention. Elles proviennent, au moins pour la plupart, pensons-nous, des forges de l'abbaye d'Orval. Essayons d'en décrire quelques-unes.

1° Celle du *presbytère* est carrée : elle mesure 1^{m},10 de côté et porte le millésime de 1683. Le contour forme un enroulement en feuilles de laurier. Au centre, un écu écartelé soutenu par deux lions. A la partie supérieure, nous croyons distinguer, mal venu à la fonte, une tête de lion surmontée d'un casque ou d'une couronne. L'écu porte deux oiseaux et deux tours.

2° Celle de la cuisine de l'*instituteur* mesure 0^{m},90 sur 0^{m},80; elle ne porte ni date, ni inscription. Le fond est formé de branches de chêne avec feuilles et glands qui s'enroulent et s'entrecroisent. Au centre un écu surmonté d'une mître et d'une crosse, représentant le blason de *D. Dominique Robin de Stenay*, 38e abbé d'Orval, dont la prélature remonte au XVIe siècle, de 1563 à 1570. D. Dominique Robin portait : D'argent au chevron de sable accompagné de deux étoiles de gueules et en pointe d'un cep de vigne au naturel (1).

3° Celle de la maison appartenant aux héritiers de Richy, mesure 1^{m} sur 0^{m},80. Elle porte le millésime 1608 et l'inscription : DOMINUS MIHI ADIVTOR. Au centre, soutenu par deux lions, un écu surmonté d'une couronne de comte. A gauche de l'écu : AR, et à droite : R.

4° Celle de M. Guioth-Tilmant (Jean), est peut-être la plus intéressante ou au moins la mieux conservée. Le relief est très accentué. Au centre est un ovale, dans l'encadrement duquel on lit : ARDET AMANS SPENIXA FIDES. Dans l'ovale, est une femme voilée, la main droite élevée et tenant un cœur enflammé; la main gauche est appuyée sur son cœur

(1) N. Thillière. *Histoire de l'abbaye d'Orval*, p. 353.

et le coude sur l'ancre d'espérance. A droite, deux femmes qui nous paraissent des Bacchantes (?) la tête couronnée de pampres ; l'une verse à boire dans une coupe qu'elle tient de la main gauche ; l'autre relève, de la main gauche, sa robe jusqu'à mi-jambe; de la main droite, elle tient un serpent. A gauche de l'ovale, sont deux autres femmes, également couronnées de pampres, l'une, de la main gauche, tient une épée en l'air. Les mains de l'autre semblent attachées à un fût de colonne penché ; on ne voit cependant aucune trace de liens. Dans le fond, s'étend une draperie fixée aux angles supérieurs. Cette taque, représentant les quatre vertus cardinales : *Prudence*, *Justice*, *Force* et *Tempérance*, ne porte pas de millésime.

5° Celle de M. Pierre-Guioth (Constant) dans l'ancienne maison de ferme de l'abbaye d'Orval, mesure 0^m,95 sur 0^m,85. On y lit : DOM · MENNE · EFFLEVR · ABBE · D'ORVAL. La date est de 1759. Au centre, se remarque l'écusson du 49e abbé, qui dirigea Orval de 1757 à 1764 et qui portait : *d'or à trois roses de gueules* 2,1. L'écu est surmonté à gauche de la mitre et à droite de la crosse. A droite de l'écu, se lit : V·DE; à gauche : BREV, dont la signification nous paraît être « village de Breux ».

Citons encore la porte de la cuisine de M. Thirion-Théâtre, dont le panneau supérieur porte, gravé en relief : JÉSUS-CHRIST SOIT LOUÉ. Nous estimons que cette porte provient aussi d'Orval et que la maison Thirion était, au siècle dernier, une maison de ferme de cette abbaye, celle occupée par le fermier Jean Thiedricque.

XIV. **Conditions hygiéniques de la localité.** — Depuis l'assainissement des marais avoisinant la localité, le village de Breux se trouve dans d'excellentes conditions hygiéniques. A part la fièvre scarlatine qui, en février 1887, sévit sur les enfants, nul ne se souvient y avoir vu de maladies épidémiques.

A quoi le village de Breux doit-il ses excellentes conditions hygiéniques? Si vous interrogez les habitants, surtout les anciens, ils vous répondront que cela tient aux nombreux bosquets qui couvrent les hauteurs du territoire et à la bonne qualité de leurs eaux. Peut-être sont-ils dans le vrai.

CHAPITRE II

LA SEIGNEURIE DE BREUX

(Étude historique).

I. **Appellations successives de la localité.** — « *Breusium*, 1157 (Ch. de l'archevêque Hillin) ; 1157 (Ch. de Gorze). — *Breul*, 1700 (Carte des États) » (1). « *Breusium*, *Breu*, *Biries*, *Broyes*, *Saint-Broiez*, enfin *Breux* » (2). A la charte de 1270, nous avons trouvé « *Saint-Brois* » (3), si toutefois il s'agit ici de Breux, ce que nous admettons volontiers, et non de l'ermitage ruiné de Saint-Brice.

Dans différentes pièces aux archives de la mairie, XVIIe et XVIIIe siècles, nous avons lu « *Breu* ». Nous trouvons aussi : « *Brues* », décembre 1222 (L'arch. Thierry confirme à Orval la dîme de Brues et de Faignies) — 13 novembre 1264 (désistement du curé Lambert de Brues en faveur d'Orval) (4). « *Breus* », 18 août 1327 (Leg de Jacque de Lus en faveur d'Orval) (5). « *Biries* » — Catarine de Biries (6). « *Briacum* ». — Visites pastorales en 1570 (7), 11 juin et 17 mars 1614 (8).

FAGNY. — Pour Fagny, M. Jeantin (9) nous donne *Faniac-*

(1) F. Liénard, *Dictionnaire topographique de la Meuse*, p. 35.
(2) Jeantin, *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 246, note 1.
(3) Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 349.
(4) *Cartulaire d'Orval*, p. 409.
(5) *Ibidem*, p. 662.
(6) Sarcophage de l'église d'Avioth.
(7) *Cartulaire d'Orval*, p. 180.
(8) Archives de la mairie de Breux.
(9) *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 673.

cum, sans indication d'origine. Aux archives de la mairie, nous avons trouvé *Fagnier* (1) et *Fanier* (2). Ces deux appellations s'expliquent facilement, quand on sait qu'ici, la syllabe finale *ier* se prononce *ie;* de *Fagnier*, on a dit *Fagny*, comme de *hardier*, *hardie;* de *Parmentier*, *Parmentie*, etc.

II. **Nom patois du village.** — Le nom patois du village se rapproche du nom français : il se dit *Brû*. Ainsi on dit : *D'iem va à Brû*, pour « Je vais à Breux ».

III. **Étymologies.** — Dans son Manuel de la Meuse, Jeantin fait dériver le mot Breux de la langue hébraïque. A la note 1, p. 246, t. I, nous lisons : « Ce mot Breux était synonyme de bossu, dans notre vieux langage, dont les racines plongent dans l'hébreu. On disait Godefroid le breux, traduction romane de Godefridus Gibbosus. Tout le territoire de Breux se boursouffle en bosses, ce qui justifie l'appellation. C'est toujours le beth négatif...; ce qui est breux ou bossu, c'est ce qui cesse d'être droit (rectus) dans les trois dimensions... »

Tout en reconnaissant notre incompétence à juger des étymologies, nous nous demandons néanmoins comment il aurait pu se faire que les premiers habitants de Breux eussent puisé dans la langue hébraïque pour dénommer leur localité? Nous reconnaissons volontiers avec l'auteur précité que « tout le territoire de Breux se boursouffle en bosses », et nous lui accordons même, plus volontiers encore, que tout « ce qui cesse d'être droit est bossu ». Mais tout cela ne justifie en rien l'étymologie trouvée par sa trop féconde imagination. En 1852, le même auteur écrivait : « Nous soupçonnons que Breux est une corruption de Brücke, qui signifie pont en allemand, et que le pont était placé à la ferme du Briga » (3). Le *Pont des Allemands*, que Jeantin place au Briga, ferme au nord-est de Fagny, était au nord-ouest de ce hameau, à l'endroit où se trouve actuellement une poncette sur la Marche, et à laquelle le cadastre a conservé la dénomination de « Pont des Allemands ». Nous avons en outre peine à croire que le nom de notre localité soit

(1) Dénombrement de la seigneurie de Breux, 1er avril 1702.
(2) *Ibidem*, 11 avril 1706.
(3) Jeantin, *Chronique de l'Ardenne et des Woëpvres*, t. II, p. 594, n. 5.

d'origine thioise. Ce serait bien moderne. Breux est déjà loin de Châtillon, de Vance, etc., d'où l'on refoulait à l'Est ces hôtes peu agréables.

Si l'on nous permettait quelques conjectures, nous nous demanderions si Breux ne tirerait point son origine des mots suivants : *Brotium*, *brullum*, *bruillus*, *brulium*, *broilus*, *broil*, *breuil*, *breil*, etc. = *briolia*, = *brolia*, = enclos, ordinairement boisé, où l'on gardait des animaux pour la chasse. « *Perivolia*, *ide briolia... et in broliis animalia* » (Luitprand, in Légat (... Les animaux dans le breil, breuil). Quantité de breuils réduits en prairies conservèrent leur ancien nom ; et le breuil plus moderne désigna ordinairement un pré clôturé, situé à proximité du village et appartenant au seigneur. Cette prairie, assez vaste, généralement clôturée d'une haie était souvent plantée d'arbres. La plupart des localités ont un breuil.

Bruscia, *brozia*, *broce*, *brosse*, *brocelle*, *brossailles* = *broussailles*, « Terra brusciosa » = (Terre couverte de *broussailles* (Ch. de Henri III, emp.). « Est réputé *breil*... un grand bois ou taillis » (Coutume d'Angers).

Bruxare = brûler : « Fuit sibi nomen *Bruxatus* ex eo quod igne exustus. — Oncques mes gens ne firent tel *brulas* » (Rom. d'Alexandre).

Sur le plateau de la Morte-Femme, à Breux, il y avait un cimetière d'incinération (1).

IV. **Noms des anciens lieux qui ont été habités.** — Il ne reste plus de vestiges d'habitations dans certaines contrées qui étaient jadis habitées. Ce sont : *Aulne*, la *Brassine*, le *Chaufour*, *Esclapy*, *Hianquemine*, *Séchevaux*, *Séquewé* et les *Morshommes*. M. Jeantin cite à tort le village de Landin (2) et la cense de la Linette (3).

Aulne. — Aux registres de l'état civil, il est, dans différents actes, fait mention de laboureurs habitant Aulne. Le der-

(1) Ce que nous donnons de l'étymologie du mot *Breux* ne sont que des hypothèses. Nous laissons à nos lecteurs ou à plus compétents le soin de choisir et de trouver mieux.

(2) *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 348, n. 1.

(3) *Ibidem*, t. I, p. 673.

nier cultivateur que nous trouvons domicilié à Aulne, en 1778, est Guillaume Massin, qui, le 29 septembre de cette année, épousait Marguerite Collet. Une ferme se trouvait apparemment dans cette partie de Aulne, où aujourd'hui encore croissent spontanément des pruniers et des groseilliers.

La Brassine. — Les actes de l'état civil nous rappellent souvent qu'il y avait une brasserie à Breux; mais rien, la tradition exceptée, ne nous indique son emplacement. Le cadastre lui-même ne nous fournit aucun indice : les géomètres ont négligé de donner aux premiers pâquis au nord du village la dénomination de « *Brassine* », mot patois de Brasserie, que seule la tradition, fidèle écho du passé, leur a conservée. L'emplacement de la brasserie se serait donc trouvé sur le ruisseau de Breux, à peu près à mi-distance de la Vieille-Ville à Esclapy.

Les Jeanson étaient brasseurs de père en fils. Le dernier acte où il en soit fait mention est l'acte de mariage du 14 brumaire an III (1).

Chaufour. — Le Chaufour est à proximité de l'emplacement que nous supposons être celui du village d'Esclapy. Cette dénomination cadastrale paraît rappeler un four à chaux, cependant la charrue ne retourne ni débris de constructions ni pierres brûlées. Peut-être cette usine était-elle située à la lisière du bois de Randhan, où s'aperçoit une excavation qui indiquerait assez l'emplacement d'une carrière importante de laquelle on aurait extrait la pierre nécessaire à la fabrication de la chaux.

Le Chaufour était encore habité dans la première moitié du siècle dernier. Au contrat de vente passé le 30 novembre 1743, par-devant la basse-justice du lieu, nous lisons : « Jean Alexsand, demt au Chaufour ».

Esclapy. — Il est fait mention de cette localité dans la charte d'affranchissement de Breux et d'Esclapy (2). Nous es-

(1) A propos de la procédure entre Fagny et Breux, Catherine Vincent, âgée de 77 ans, déclare, en août 1843 : « Mon père était brasseur à Breux » (Arch. communales).

(2) Voir plus loin, l'affranchissement de Breux et d'Esclapy.

timons que le village d'Esclapy, que feu M. Deny nomme Clapy (1), se trouvait au nord-est de Breux, aux environs des lieux-dits « *Pré Jutice* » et « *Groseiller* », où l'on retrouve encore des débris de constructions. On a aussi exhumé des restes de bâtiments, pierres taillées, tuiles, etc., au « *Pré de la Soupe* ». Tous ces lieux-dits sont aboutissants et joignants.

Nous trouvons *Habran d'Esclapy* en 1245 et en 1281 (2).

L'étude que nous avons faite des lieux-dits du territoire nous porte à croire qu'Esclapy avait, tout comme Breux, sa haute justice (3).

Sèchevaux. — Le « *ban de Séchevaux* » était borné et faisait ban à part. Il était limitrophe du domaine de *Hianquemine*, dépendait de la seigneurie de Breux et appartenait en propre aux seigneurs. Il y avait au moins une ferme ruinée depuis longtemps, car, en 1706, il n'y a plus qu' « apparence de quelques masures (4) ».

Hianquemine. — « Ancien château ruiné, cité dans une charte de 1270. — *Hyacquemine*, 1760 (Cassini). — *Jacquemine* (anc. titres) (5) ». Nous avons aussi trouvé « *Hyoncgmine* » (6). Le domaine de Hianquemine était en partie situé sur le territoire de Breux et en partie sur celui de Thonne-le-Thil. L'ancien château et la ferme y attenant, et dont les ruines ont disparu depuis peu de temps, était sur le territoire de cette dernière commune.

Au xvie siècle, Claude de Beauchamps, « escuyer », est seigneur de « *Hyoncgmine* » (Hianquemine) et de la *haulte Molainville* en partie. » Plus tard, au xviiie siècle, ce domaine appartenait aux seigneurs de Pouilly.

Sèquewé et les Mortshommes. — Il existait, au xiiie siècle, entre Gérouville et Breux, deux villages dont les vestiges et même le souvenir ont complètement disparu : l'un se

(1) L.-N. Deny, *Mon petit livre ou un peu de tout*, Metz, 1861.
(2) Voir plus loin, *Les seigneurs de Breux*, chap. II, titre VIII, § 7.
(3) Voir au chap. III « *Étude sur les lieux-dits* ».
(4) Arch. de la mairie. Dénombrement du 11 avril 1706.
(5) F. Liénard, *Dict. top. de la Meuse*, p. 110.
(6) Arch. munic. de Thonne-la-Long, état civil du 3 janvier 1578.

nommait *Sencouweit*, *Saint-Couwet*, *Saint-Coweit*, *Sincoué*, *Saint-Coué*, *Sinqwé*, *Sinqué* (1); aujourd'hui, le lieu-dit est *Séquewé* et l'on n'y voit que des prairies et un bois. L'autre était le village des Mortshommes, duquel il ne reste que le nom patois de Môroumes.

Séquewé se trouvait sur le territoire de Gérouville; une partie de son ban était sur le territoire actuel de Breux, qui porte encore son nom (bois de Séquewé).

Le ban des *Mortshommes* en entier est compris dans le territoire de Gérouville. Il était à proximité du plateau de Breux, la *Morte-Femme*.

Vers 1188, un pèlerin, Jean de Romponcel, près de Jamoigne, va au tombeau de Saint Jacques de Compostelle. « En présence de sire Albert, son curé, en son nom et au nom de ses sœurs, il déclare renoncer à toutes prétentions sur le bois du *Séquet*, près de Gérouville ».

« En 1231, Siméon de Thonne-la-long, prêtre, reconnaît la donation faite par son père, des terres, prés, bois et dîmes, à *Saint-Quet*, et donne lui-même tous les biens que son oncle lui a laissés en héritage à Thonne-la-long ».

Le 24 avril 1279, D. Adam II, 18e abbé d'Orval, règle « avec différents particuliers de Sommethonne, des questions de dîme, de droit féodal, de sources, d'irrigations, pour quelques terres du *Séquet* » (2).

Landin. — M. Jeantin (3) cite un village du nom de Landin, qui a complètement disparu et qui, d'après cet auteur, se serait trouvé sur le territoire de Breux. C'est une erreur. Rien, en effet, ne laisse soupçonner l'existence d'un Landin aux environs de Montmédy. Celui nommé dans l'aveu de Louis V, comte de Chiny, en 1270, fut dépeuplé par la peste de 1636 et les guerres de cette époque. Il se trouvait en Belgique, entre Sainte-Marie et Poncel, à l'endroit où est maintenant la gare du chemin de fer. « J'en ai vu les ruines, il y a 60 ans, — nous écrit le R. P. Goffinet. — En 1602, les habitants de Landin

(1) P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, Arlon, 1880, p. 333.
(2) N. Tillière, *Histoire de l'abbaye d'Orval*, Namur, 1897, pp. 93, 154 et 219.
(3) *Man. de la Meuse*, p. 348.

déclaraient qu'ils étaient de la paroisse de Sainte-Marie, et, quant aux droits d'usage, de chasse et de pêche, de la prévôté d'Etalle; qu'ils se servaient du moulin de Poncel, seigneurie de Villemont, etc. (1) ».

Un lieu-dit de Breux se nomme Landin et c'est apparemment cette coïncidence de noms qui a fait commettre l'erreur précitée.

La Linette. — Nous ne savons rien de La Linette, que M. Jeantin nous indique pour une cense (2). Un bois communal, quart-en-réserve de Breux, porte cette dénomination. Il est traversé par une voie que la tradition appelle un diverticule romain, dont nous parlerons plus loin.

L'ancien président a-t-il voulu citer la cense qui se trouvait sur la hauteur au bout du « Grand-Pré »?

En 1843, lors de la procédure entre Breux et Fagny, Jean-François Ruiclin, fils du collecteur d'Orval, déclare : « au sommet du Grand-Pré, était autrefois une masure en ruines » (3).

Aubermont. — On dit — mais nous n'avons rien trouvé qui vienne appuyer ce dire — qu'un château et une chapelle dépendant de l'ermitage de Saint-Brice s'élevaient jadis à Aubermont, aux confins des territoires de Breux et d'Avioth. En 1896, sur une pente déclive de ce plateau, nous avons exhumé un cimetière de l'époque franque-mérovingienne. Les tombes renfermaient différents objets antiques, tels que collier, scramasaxes, francisque, fers de lance, vase en poterie, etc. (4).

Écarts. — Le hameau de Fagny est le seul écart de Breux.

L'auteur du *Manuel de la Meuse* et, sans doute après lui, M. Liénard (5) citent le *Briga* comme écart de cette localité. C'est une erreur. La ferme du Briga est située en Belgique, tout près, il est vrai, du hameau de Fagny; elle fait partie de la section de Limes, commune de Gérouville (6).

(1) Cf. aussi, Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 348, note 3.

(2) *Man. de la Meuse*, p. 673.

(3) Archives de la mairie de Breux.

(4) Cf. notre étude sur *Un cimetière franc-mérovingien, à Aubermont* (*Breux*), dans les *Mém. de la Société des Lettres, de Bar-le-Duc*, 3e série, t. V, 1896.

(5) Jeantin, *Man. de la Meuse*, p. 673; Liénard, *Dict. topogr.*, p. 36.

(6) Limes fit d'abord partie de la paroisse de Jamoigne. Quand Gérouville

L'arpent ou journal valait à Breux 80 perches carrées. La perche carrée valait 20 pieds. Les mesures étaient, pour les liquides et les grains, celles de Montmédy (1).

V. **Les temps préhistoriques.** — On ne voit aux environs de Breux ni antre, ni grotte, ni caverne, qui permettent de supposer que notre région fût habitée à l'âge de pierre. Nous possédons plusieurs morceaux de silex trouvés sur notre territoire : l'un est un grattoir en silex éclaté, les autres sont des pointes de flèche de l'âge de la pierre polie. M. Habarut de Meix-devant-Virton possédait une hache en silex trouvée dans les bois de cette localité, proche du Trou-des-Fées (2).

Il y a quelques années, une hache en malachite était trouvée entre Montmédy et Iré-les-Prés. Au-dessus de Saint-Mard (3), est le « *Glissieu-des-Sorcières* » (4), qui était une fabrique d'armes de pierres polies. Les éclats de silex y abondent. Nous en avons aussi trouvé à la *Romanette*, au-dessus de Velosnes. Ces découvertes ne nous semblent pas suffisantes pour établir que le pays montmédien ait été habité à l'époque de pierre. Nous signalons seulement les trouvailles à notre connaissance, d'autres postérieures pourront peut-être amener une conclusion.

fut érigé en cure, les habitants de Limes lui furent rattachés pour le spirituel. A la fin du XVIII[e] siècle, Gérouville, enclavé dans la prévôté de Montmédy, devint français, tandis que Limes resta aux Pays-Bas autrichiens. Les habitants de Limes et de Gérouville se querellaient souvent et le curé de Gérouville, victime des animosités locales, refusa de continuer ses services. Ému de cette situation et touché des prières de la communauté de Limes, l'abbé d'Orval autorisa l'érection d'une église et la dota d'un desservant (1711). Mais pour ne pas oublier l'église-mère de Jamoigne, chaque année, au jour de la fête patronale, les paroissiens de Limes devaient s'y rendre processionnellement, curé en tête, et y déposer leurs offrandes sur l'autel de saint Pierre.

Le curé de Limes fut chargé d'administrer les sacrements aux censiers d'Orval qui résidaient à Fagny. Jusque-là, c'était le curé de Breux qui s'acquittait de ce devoir, moyennant la somme de 30 livres, une fois payée et une part des grosses dîmes (N. Tillière, ouvr. cit., p. 121).

(1) Denis, *Tables de comparaison des mouvelles mesures avec les anciennes*, p. 98 et 99.

(2) Le Trou-des-Fées, dans le bois de Meix-devant-Virton, est à environ 6 kilom. de Breux.

(3) Saint-Mard, localité belge, voisine de Virton, à 12 kilom. de Breux.

(4) Glissoire-des-Sorcières, nom qui indique un emplacement antique.

VI. **Époques gauloise, romaine et franque.** — 1° *Breux et les localités voisines habités par les Gaulois, les Romains et les Francs.* — Les nombreux tessons de poterie gauloise et romaine (1) que l'on rencontre en maints endroits du territoire, les fouilles qui y ont été opérées à diverses époques, prouvent que Breux et les localités circonvoisines étaient habités au temps des Gaulois et à l'époque de l'occupation romaine. Il est vrai que la fabrication de la poterie gauloise n'a pas fini tout d'un coup, comme par enchantement, lors de la conquête romaine. Les potiers gaulois ont imité les potiers romains; mais ils ont encore, et peut-être pendant un temps assez long, continué leur grossière poterie noire.

Nous présumons fort, avons-nous dit, que Breux et ses environs étaient habités à l'époque gallo-romaine. C'est ce que nous allons entreprendre de prouver.

2° *Voies romaines.* — On conçoit aisément que nos territoires aient été habités par les conquérants des Gaules, si l'on songe que la localité qui nous occupe était seulement distante de 10 km. de la grande voie consulaire de *Durocortorum* (Reims) à *Augusta-Trevirorum* (Trèves), en passant par *Epusium* ou *Epoissus* (Yvois-Carignan) (2) et *Orolaunum* (Arlon). Entre ces deux dernières localités antiques, cette voie traversait les territoires de Williers (3), Pin-Izel, Jamoigne, Saint-Vincent (4), Belle-Fontaine, Sainte-Marie, Etalle, Vance et Villers-Tortra.

(1) Nous ne nous sommes prononcé sur l'époque de cette poterie qu'après l'avoir soumise à MM. Ch. Cournault, de Nancy; F. Liénard, de Verdun, et L. Maxe-Werly. C'est surtout à l'extrême obligeance de celui-ci, qui a bien voulu nous prodiguer ses conseils et ses encouragements, que nous avons pu mener à bien les quelques fouilles entreprises sur notre territoire. Qu'il veuille bien agréer nos plus vifs remerciements.

(2) Ivois subit plusieurs sièges, surtout le sac effroyable de 1639, qui ne laissa que deux maisons debout (N. Tillière, ouvr. cit., p. 167).

Le 26 juillet 1662, Louis XIV érigea la prévôté d'Ivois en duché et le donna au prince de Savoie-Carignan. Le nom d'Ivois disparut et fut remplacé par celui de Carignan.

(3) On peut suivre cette voie antique sur une longueur de plusieurs kilomètres entre Tremblois et Williers.

(4) Saint-Vincent a passé par les appellations suivantes : Savinsart (*Savini, Sabini, Sartum*), Saivinsart, Saivinsart ou Sainvinsart, enfin Saint-Vin-

De *Stabulum* (Etalle), partait un diverticule se dirigeant au *Majeroux* (Vieux-Virton), pour ensuite prendre la direction de Marville, en passant à la *Romanette* (hauteur près de Velosnes, réputée l'emplacement d'un camp romain) et sur la hauteur entre Flassigny et la *Maladrerie* de Marville, pour de là se rendre à *Virodunum* (Verdun), où il se reliait à la grande voie de *Durocortorum* à *Divodurum*. A Flassigny, le chemin précédent se croisait avec celui de Liny-devant-Dun au *Titelberg*.

Une voie secondaire, parallèle à la précédente, se détachait de la grande voie, en Belgique, à Belle-Fontaine, passait à l'est de Gérouville et de Breux, non loin des villages détruits de *Luz* (1), des *Mortshommes*, de *Sinqué*, et se dirigeait en ligne droite vers le Sud, par les hauteurs, à l'est de Breux et d'Avioth, et à l'ouest de Meix-devant-Virton et Villers-la-Loue (Belgique), en passant à la bifurcation des chemins actuels de la *Croix Jean de Paris*. En cet endroit, elle se trouve tout proche des ruines romaines de Gérouville, lieu-dit le Château, ruines que M. Jeantin nomme *Temple d'Hiéromont* (2). La carte des voies romaines du Luxembourg belge fait continuer ce diverticule jusqu'à Montmédy. Il suivrait les hauteurs entre les deux Verneuil (3), par le *Chemin des Murets*, le *Chemin de Saint-Dagobert*, près de la *Croix des Mascarades*, au sud de l'ancien ermitage de *La Naue*, pour se continuer sur le versant des hauteurs du *Haut des Forêts*, au sud de *Fresnois*, par le *Che-*

cent. C'est ainsi que ce mot est écrit dans le nécrologe d'Orval, à l'article commémoratif de Sophie, femme du comte de Chiny, Louis III (H. Goffinet, *Notice sur le village de Saint-Vincent*, p. 4 et 5, extr. de l'Inst. arch. du Luxembourg, 1881).

(1) Village à proximité de Gérouville, cité dans une charte de mai 1286. — La tradition à Gérouville veut que le village de Luz ait été détruit par le feu du ciel.

(2) D'après sa situation sur un plateau élevé et dépourvu d'eau, le « Château » nous paraît n'avoir eu d'autre destination que celle d'un établissement de guerre (*Statist*). On y a trouvé quantité de petits bronzes; les monnaies romaines y sont encore communes.

(3) Dans les champs nouvellement labourés, sur le revers de la côte au nord de Verneuil-Grand, nous avons recueilli des tessons de poterie antique. — Sur le territoire de cette localité, il a été déterré, il y a quelques années, une stèle de l'époque romaine, sur laquelle se remarque un bige.

man du Milanais, la *Vacherie* (1), la *Malpierre*, la *Bergère*, la *Clochette*, les *Fosses*, etc.

La carte sus-mentionnée signale un diverticule reliant les deux précédents par le Vieux-Virton, Dampicourt et les hauteurs de Montquintin (2) et Couvreux (Belgique). Nous pensons que ce diverticule se continuait à l'emplacement de Montmédy-Haut, par le chemin du Haut-des-Forêts, désigné sous le nom de « Chemin Vert ».

Le tracé du *Chemin Vert* est rectiligne et se maintient toujours sur les hauteurs par les lieux-dits le *Mazuron*, la *Hache*, la *Fontaine des cochons*, les *Rodelles*, la *Pièce des As*, la *Hauteur*, la *Croix des Mascarades*, les *Enfers*, etc. La tradition rapporte que la *Pièce des As* aurait été l'emplacement d'un ancien château; on y retrouve des pierres taillées. A un kilomètre au nord de cette voie, se trouvent les ruines *gallo-romaines* de Fontaine explorées par M. Schaudel (3).

Un chemin connu à Breux sous la dénomination de *Voie romaine* ou *Haut Chemin* suit les hauteurs qui sillonnent de l'Est à l'Ouest notre territoire. Il rejoint à Berchivée (Belgique) la voie de Belle-Fontaine à Montmédy. Sur son parcours, il traverse les lieux-dits *Géroumont*, les *Loges*, *Haut-de-la-Croix*, *Morte-femme* — (cimetière d'incinération), — et les *Linettes*. Il traverse ensuite le territoire d'Herbeuval, puis celui de Thonne-

(1) Cette dénomination rappelle l'emplacement de l'étable d'une villa romaine. Dans le vallon à proximité des sources du ruisseau de Fresnois — (l'eau était la condition indispensable à l'établissement des villæ), — nous avons ramassé des tessons de poterie antique et des fragments de tuiles à rebords, dans un endroit de environ 10^{mq}, la « Malpierre », où les plantes végètent, indice que la terre arable fait défaut, et où la charrue ne peut labourer, arrêtée qu'elle est par d'énormes blocs. Nous pensons que c'était là l'emplacement de la villa. Au Nord, au-dessus de la source, lieu-dit « Devant la Ville », des ouvriers mirent à découvert, il y a une cinquantaine d'années, plusieurs tombeaux à augets, dans lesquels, avec les ossements on recueillit un sabre, des plaques de ceinturon et une pièce de monnaie. M. d'Égremont a conservé ces antiquités. Il s'agissait probablement de tombes franques.

(2) M. l'abbé Baltus, archéologue distingué, à fouillé une tombe isolée aux environs de Montquintin et y a découvert, en très bon état de conservation, le masque d'un mime romain.

(3) *Mém. Soc. Lett. de Bar-le-Duc*, 2e sér., t. VII, 1888, p. 111.

le-Thil, où sur son parcours nous trouvons les noms suivants : *Fosse aux cochons*, les *Serrières*, le *Haut Chemin*, et se dirige à Montlibert.

A proximité de ce chemin, des vestiges d'incendie, pierres brûlées à *La Marine* (Breux), où l'on aperçoit de nombreux fragments de *tegulæ*.

Le chemin qui passe à la *Bosse des Fées* est sur l'emplacement du diverticule que M. F. Liénard indique comme partant du camp de Bâalon à Gérouville. Sur notre territoire, il suit les hauteurs de *Grimont*, de *Cailloué*, du *Chemin Croizy*, de la *Bosse Torchamp*, de La *Hire* et longe la *Voie d'Ivoie* (Yvois), l'*Entrée des Zénys*, la *Côte du Geai*, la *Bosse des Fées* et la *Grande Noue Chemine*. Il va rejoindre le précédent par les gorges des *Moulinets*.

Le *Sentier de Carignan* passe au *Catillan*, à *Mouchévaux*, la *Marine*, la *Voie d'Ivoie*, les *Zénys*, la *Vieille-Ville* et le *Vieux Chemin*. Il va rejoindre celui d'Avioth au diverticule de Belle-Fontaine, par les hauteurs d'Aubermont (*cimetière de l'époque franque*).

Si l'avis que nous émettons sur ces chemins ne constitue pas des données certaines pour les faire remonter à l'époque romaine, ce sont au moins des conjectures très vraisemblables, d'accord d'ailleurs avec la tradition (1).

3° *Ruines antiques sur le territoire de Breux.* — VILLA DE CHELVAUX. — Du procès-verbal de la séance du 5 janvier 1887 de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, Mémoires de 1888, 2e série, t. VII, p. 6, nous extrayons ce qui suit :

« M. Konarski lit, à la Société, un mémoire qui lui a été adressé, par M. Houzelle, sur les ruines d'une construction *gallo-romaine à Chelvaux*, dont, en février et en mars 1854, M. Ottmann, alors receveur des douanes, avait déjà commencé l'exploration et dans lesquelles il avait cru reconnaître les débris d'un ancien *Therme* avec *præfurnium*, *sudatorium*, *hypocauste*, etc. Les fouilles ont été reprises récemment par

(1) Cf. F. Liénard, *Archéol. de la Meuse*, t. III.

MM. Schaudel et Houzelle et ont amené la découverte de nouvelles salles où tout semble indiquer que l'habitation dont elles dépendaient a dû être détruite par un incendie, incendie précédé de pillage et survenu à une date encore indéterminée; aucun des nombreux tessons de poterie recueillis dans ces fouilles ne porte la moindre estampille du fabricant, et les quelques ferrements, entrées de serrures et garnitures de coffres, ramassés au milieu des débris de *tegulæ hamatæ* et d'*imbrices*, aussi bien qu'un disque en cuivre de 4 centimètres de diamètre, sont d'époques différentes. D'où la supposition, aussi naturelle que vraisemblable, qu'une construction nouvelle et également disparue depuis plusieurs siècles s'est élevée à son tour sur l'emplacement de l'ancienne villa gallo-romaine...»

Les ferrements ont été soumis à M. Maxe-Werly qui nous a répondu : « La forme caractéristique des ferrements se ressent de l'ornementation adoptée dès la fin du XIIe siècle et qui a été continuée dans les siècles suivants; le dessin qu'offre la terminaison du fleuron se rencontre sur les portes de l'église d'Orcival (*Puy-de-Dôme*) ; mais on sent qu'il est déjà dégénéré ».

CIMETIÈRE D'INCINÉRATION DE LA MORTE-FEMME. — « Près du bois de la Morte-Femme, champ d'incinération », dit M. Jeantin.

« En 1852, à proximité du bois dit la *Morte-Femme*, sur le plateau, M. Ottmann à découvert un cimetière d'incinération. Le produit des fouilles faites sur une superficie de 50 ares environ, à la profondeur de $0^{m},38$ à $0^{m},40$, consistait en urnes cinéraires, généralement de petites dimensions, et en poterie de ménage, telle que cruchons, soucoupes, plats, etc.; trois ou quatre médaillons en bronze, à l'effigie des empereurs Auguste et Marc-Aurèle ; des boucliers, poignards, épées, ciseaux à tondre les moutons, haches de bûcherons, etc. La bourgade gallo-romaine qui fournissait, dès le second siècle de l'ère chrétienne, au bûcher d'incinération son tribut de guerriers, de pâtres, de bûcherons, etc., dont les insignes ont résisté au feu et à un séjour de douze siècles dans la terre, a été, selon toute apparence, dévastée et livrée aux flammes vers l'an 408 (1)... ».

(1) L.-N. Deny, *op. cit.*, p. 15.

Lorsqu'après une pluie on traverse le plateau de la Morte-Femme, on voit de nombreux tessons de poterie gauloise et romaine jonchant le sol. Un cultivateur nous disait qu'en labourant son champ il avait exhumé un « *petit cruchon* » dans son entier. Feu M. Prat, président de la Société d'archéologie d'Arlon et M. Baltus ont découvert plusieurs tombes à dalles, à quelques mètres à l'est de ce champ d'incinération, sur le revers entre l'ancien chemin dit *Chemin romain* ou *Haut Chemin* et le sentier du *Pré Morat*.

« Le cimetière de la Morte-Femme était, dit M. Deny, à une profondeur de $0^m,38$ à $0^m,40$ ». C'est bien en effet la profondeur à laquelle se trouvent généralement les cimetières à ustion. Ce que l'auteur de « *Mon petit Livre* » prend pour des cruchons, des soucoupes, des plats, etc., n'étaient-ce point des *urnes lacrymales*, des *urnes à parfums*, des *plateaux d'offrande*, etc., que l'on trouve dans ces sortes de cimetières?

Cet endroit où les Romains brûlaient leurs morts est à peine à un kilomètre du monticule de Gérouville, désigné sous le nom de « *Château* » ; il était longé au Sud-Ouest par la voie dite du *Haut Chemin* ou *Chemin romain*.

Ruines à la fontaine des Fées. — « A la Bosse des Fées, tombelle sépulcrale », dit M. Jeantin, à la p. 250 de son *Manuel*.

Un monticule artificiel se dresse à la cime de la côte escarpée de la *Bosse des Fées*. Ce tertre, de forme oblongue, a 90 pas de tour à la base et environ 5 mètres de hauteur (1). D'après les croyances populaires, il recouvrirait les restes d'un chef d'une tribu antique. Du 14 au 18 octobre 1850, M. Ottmann fit ouvrir une tranchée jusqu'au centre de ce monticule, depuis sa cime jusqu'à sa base. Ces travaux n'eurent d'autre résultat que de lui donner la conviction que réellement il était fait de main d'homme et par terrassements, ce qui lui a été démontré par deux ou trois fragments de poterie romaine. Était-ce un *tumulus?* Aurait-il été précédemment violé?

Au pied de cette côte abrupte, sourd une fontaine d'eau

(1) C'étaient du moins les dimensions qu'il offrait vers 1850; aujourd'hui, il s'affaisse d'autant plus que le propriétaire cherche à niveler son champ.

limpide : c'est la *Fontaine des Fées*. Là, se trouvait une construction romaine. Ce sont probablement ces ruines, dans une gorge étroite, près des bois, qui ont donné lieu à la légende qui s'y rattache (1).

Il y a quelque 36 ans, lors de l'empierrement de la route qui passe au pied de la côte, les ouvriers démolirent un pan de mur, que nous soupçonnons, d'après la description qui nous en a été faite, être de *petit appareil romain*. Les moellons étaient carrés et de 0^{m},10 de côté. Les débris de cette muraille furent utilisés à l'empierrement de la route. Les fragments de tuiles à rebords et de tuiles creuses sont nombreux, et ils devaient l'être bien plus à l'époque de la construction du chemin, puisque feu Anselme (Jean-Baptiste) y recueillit des *imbrices* tout entières, qu'il utilisa comme tuiles faîtières à sa maison (2).

Au-dessous de la source, il y avait un bêton, nous disait un ouvrier employé à la réfection de cette route. Ce bêton était probablement un ciment romain semblable à celui que nous avons découvert à Chelvaux. Nous n'oserions penser qu'il s'agisse d'une mosaïque, bien que cet ouvrier nous ait dit avoir remarqué diverses couleurs.

Les quelques coups de pioche que nous avons donnés au pied de la Bosse des Fées nous ont fait remarquer des moellons de pierre taillés (3); ces moellons sont carrés et peuvent mesurer 0^{m},15 d'arête; de nombreux fragments de tuiles antiques; des tessons de poterie romaine, entre autres la moitié d'un plateau d'offrande (?) en terre de Samos; un fragment de creuset; un morceau de plat creux avec rebord, sur lequel les anciens servaient les légumes, du poisson ou

(1) Voir cette légende, au chap. VI.

(2) On peut encore voir 4 ou 5 de ces tuiles sur cette maison appartenant aujourd'hui à M. Orquevaux, Jean-Joseph. Harquin, de Limes, avait recueilli, tant sur le territoire de Breux et Fagny que sur celui de Gérouville, des tuiles romaines en si grande quantité qu'il couvrit en partie la toiture de sa maison de massives *tægulæ*.

(3) Ces pierres oolithiques proviennent de la Saint-Valéry (commune de Thonne-la-Long) ou du Haut-des-Forêts.



de la volaille et que nous avons reconnu pour être un *catinum* ou *catinus* (1); un débris en fer qui nous paraît être la queue d'un *cochlear* (cuiller). Comme à Chelvaux, nous avons remarqué du ciment de revêtement avec peintures à l'huile. Ces çouleurs, parmi lesquelles le rouge et le vert dominent, sont plus belles et mieux conservées que celles de Chelvaux. A la partie extérieure du ciment, s'aperçoivent de petites rainures que les ouvriers nomment queues de rat, simulant des panneaux ou des pierres de taille. On y a trouvé, paraît-il, une monnaie à l'effigie de Marc-Aurèle.

Ruines de Mouchévaux et autres lieux. — « Aux Zénys, tombes anciennes et débris d'un *castellum;* — au *Plateau*, vers Herbeuval, emplacement d'un *castrum œstivum;* — à la contrée de *Belzébuth* et près d'*Hianquemine*, ruines, tuiles romaines, vestiges d'incendie; — dans la couture des *Grimonts* et près de la route de Thonne-le-Thil, tombes, souterrains et ustensiles antiques; à la *Hire*, à la *Bosse-Torchamps*, au bois des *Sept-Chevaux*, au lieu-dit la *Vieille-Ville*, traces de diverticules... Les bâtiments actuels de Fagny et de Breux sont construits sur des ruines... » (2).

M. Jeantin exagère peut-être; mais il y a cependant du vrai dans ce qu'il avance. Son *castrum œstivum* du *Plateau*, vers Herbeuval, nous est inconnu. M. Deny dit « celles (les ruines) du *Catillan* ou *château-fort* ». Ne serait-ce pas auprès de feu M. Jeantin qu'il aurait puisé ce renseignement?

« En 1843, plusieurs tombes en pierre d'une grande dimension ont été découvertes par des ouvriers occupés à extraire du minerai de fer à Mouchévaux. Les ossements trouvés dans ces tombes franques appartenaient à des hommes d'une taille qui serait extraordinaire de nos jours. Des glaives, des ceinturons en bronze, des urnes en verre à deux anses, etc., y étaient renfermés avec les ossements » (3).

On ne saurait douter de ce qu'avance l'ancien curé de Breux, qui habitait la localité à cette époque. Ces faits nous ont en

(1) Anth. Rich., *Dict. des ant. romaines et grecques*, p. 128.
(2) Jeantin, *Man. de la Meuse*, p. 250.
(3) Deny, *op. cit.*, p. 15 et 16.

outre été certifiés par M. E. Desseilles, d'Avioth, qui dirigeait les travaux des forges de Thonnelle et faisait extraire le minerai des terrains communaux de Mouchévaux et de la Marine. Il y avait, d'après la description qui nous en a été faite, des urnes cinéraires et lacrymatoires, en verre, en bronze, en argile ; des glaives et autres armes, des haches et ornements en cuivre provenant de garnitures de scelles et de harnais. Toutes ces antiquités, au dire de M. Desseilles, ont été enrichir les musées belges.

Dans les aisances communales de la *Marine* et de la *Côte de Mouchévaux*, près de la limite des territoires de Breux et de Thonne-le-Thil, proche du diverticule décrit précédemment, les ruines, tuiles romaines et vestiges d'incendie sont nombreux.

Ruines de Fagny. — « Des ruines romaines parsèment, çà et là, le sol de toute cette contrée. On trouve des traces d'habitations consumées par le feu, notamment aux lieux-dits, le *Longpré*, la *Poncette des Allemands*, la *Fontaine des Fées*. Tous ces vestiges sont en rapport d'époque et de bâtisse, avec les substructions du temple païen de Géromont... On peut citer plus de dix cimetières de l'époque franque, ou *furschen græber*, aux alentours de Fagny... » (1).

A part les ruines de Chelvaux, nous n'en connaissons point d'autres à Fagny. Peut-être M. Ottmann a-t-il reconnu des traces des Romains au Pont des Allemands?

4° *Ruines aux environs de Breux.* — 1° Le *Temple* ou l'*établissement militaire de Géromont* ou *Hiéromont* (commune de Gérouville), tant vanté par M. Jeantin, dans son *Manuel* et ses *Chroniques*, a certainement vu son importance exagérée par cet auteur. Mais ces ruines étaient néanmoins vastes et riches, très riches même. Des personnes dignes de foi, notamment M. Ph. Pierrot, de Montmédy, nous ont dit avoir vu chez M. Ottmann, un dieu Mars en bronze de toute beauté et parfaitement conservé. Les ongles en étaient d'or. Sa description

(1) Jeantin, *Man. de la Meuse*, p. 673 et 674. Il n'y a pas à Fagny de *Fontaine des Fées ;* le président Jeantin a, très probablement, voulu répéter la Fontaine de ce nom à Breux. Citer plus de dix cimetières de l'époque franque aux alentours de Fagny, nous paraît bien exagéré.

figure au 1er vol. des *Marches de l'Ardenne*, de Jeantin.

A chaque pas que l'on fait au « *Château* » (1), on foule des *tegulæ*, des tessons de poterie, du ciment romain, etc.; les monnaies antiques y sont nombreuses.

2° Les *ruines de Fontaine*, (rive gauche de la Thonne), explorées par M. Schaudel, que nous avons déjà citées.

3° Les *tombes franques* découvertes en 1881, à Avioth, par M. Jomothe, et dont le mobilier funéraire a été offert par M. Desseilles au musée de Bar-le-Duc.

4° Le *cimetière franc-mérovingien d'Aubermont* (Breux), que nous avons exploré en 1895 (2).

5° Les *trouvailles* faites, en 1823, au lieu-dit « Villers », entre Avioth et Thonnelle, et certains endroits actuellement dépourvus de toutes traces d'habitations, tant dans les bois que dans les plaines, où le soc de la charrue et les outils du laboureur ramènent journellement à la surface du sol des débris de poterie romaine, des armes et médailles, démontrent suffisamment que les cohortes impériales ont jadis foulé ce sol.

Aussi estimons-nous que n'était point trop hasardée la conjecture émise précédemment, que notre région était habitée aux époques gauloise, gallo-romaine et franque.

Mais que devenaient nos ancêtres ! Comme tous les Gaulois, ils furent vaincus après une héroïque résistance, puis soumis au joug des vainqueurs et à la civilisation de Rome. Et quand ils allaient jouir de cette civilisation, vinrent vers l'Est les hordes des Barbares. Ces envahisseurs, suivirent très probablement les voies tracées par les conquérants de la Gaule ; s'il en est ainsi, on devine que les *villæ* agricoles éparpillées dans notre région furent au nombre des premières victimes ; aussi toutes nos ruines nous présentent-elles de nombreuses traces de pillage et d'incendie.

(1) Ce lieu se trouve sur le territoire de Gérouville, où on le désigne encore sous la dénomination de *Bois des Froumis*.

Froumis est le mot patois de *Fourmi*. On l'appelle sans doute ainsi parce qu'il ressemble à une gigantesque fourmilière.

(2) Cf. mon *Cimetière franc-mérovingien d'Aubermont* (*Breux*). — (Bar-le-Duc, 1896).

5° *Divisions civiles et religieuses.* — Les terres environnant le village qui aujourd'hui a Breux pour nom faisaient partie du pays occupé par les *Trévires*, un des principaux peuples de la Gaule-Belgique. Les *Cærésiens* passent pour avoir occupé le pays compris entre la Chiers et la Semois ; cette peuplade trévire est dite aujourd'hui des *Haguets*.

Après la conquête de la Gaule, les Empereurs romains divisèrent la Gaule-Belgique en quatre provinces : la Germanie supérieure, la Germanie inférieure, la première Belgique et la seconde Belgique.

Les habitants d'alors occupant la région montmédienne étaient les *Cærésiens*, peuplade trévire (1), dépendant de la *Première Belgique*.

Au IVe siècle, la religion chrétienne pénétra dans les Gaules ; les divisions religieuses furent, à très peu de chose près, celles du gouvernement civil. Le nord du département de la Meuse faisait partie de la métropole de *Trèves* (*metropolis*, *civitas Trevirorum*), de laquelle dépendaient les évêchés de Metz (*civitas Mediomatricorum*), Toul (*civitas Leucorum*) et Verdun (*civitas Verodunensium*).

Les Barbares ayant, au Ve siècle, chassé les Romains, les Francs fondèrent un nouvel empire, qui, à la mort de Clovis, fut partagé entre ses quatre fils. Notre pays fut compris dans le lot échu à Théodoric, roi d'Austrasie, avec Metz pour capitale. L'Austrasie fut divisée en un grand nombre de *pagi* qui, plus tard, deviendront des contrées, des comtés ou des duchés. Il est à croire que ce qui, à Breux et aux environs, avait résisté au fer et à la flamme des Barbares, fit partie du *Pagus Eposiensis* (pays d'Yvois, aujourd'hui Carignan) (2) ou plutôt du petit *Pagus Nongentensis*, qui comprenait Montmédy.

VII. **Le moyen âge. — Les temps modernes.** — I. *Formation du village.* — « Au moment de sa création, le village se compose de quelques demeures éparses sur un territoire non encore livré à la culture, et son accroissement s'opère

(1) La capitale des Trévires était Trèves (Augusta-Trevirorum).

(2) Ce que nous disons concernant les *divisions civiles et religieuses* est en grande partie extrait du *Dict. top. du dép. de la Meuse*, de Liénard (Introd.).

plus ou moins rapidement, en raison de circonstances multiples. La richesse du sol, la proximité d'une voie fréquentée, le voisinage d'un cours d'eau important; plus tard, des oratoires, des chapelles, objets d'une vénération particulière et qui, parfois, ont pu remplacer des sanctuaires romains ou gaulois, ont donné naissance à des abbayes, à des prieurés et souvent à des villages. A l'époque de la féodalité, c'est à l'ombre du château, du donjon seigneurial que les populations viennent se réfugier et former avec le temps des agglomérations qui deviennent des bourgs.

« A mesure que le village primitif s'étend, que la population augmente, le territoire qui l'environne se modifie, le sol se transforme, et, sur bien des points, les forêts antiques sont abattues pour laisser plus de place à la culture; des étangs factices sont créés pour l'entretien des monastères voisins; des cours d'eau sont détournés de leur lit naturel dans le but d'alimenter des moulins, des usines et pour des besoins divers; de nouvelles voies sont établies en raison de relations fréquentes avec de nouveaux centres; d'anciens chemins sont abandonnés. Bon nombre de villages n'occupent plus aujourd'hui leur emplacement primitif; il en est plus d'un dont l'église et le cimetière se trouvent éloignés du centre habité actuellement; des villages, des fermes, des moulins détruits dont le souvenir est complètement ignoré des populations de notre époque..., les châteaux-forts sont anéantis; les maisons seigneuriales, les fiefs les plus importants se trouvent bien souvent convertis en maisons de culture, et c'est à peine si aujourd'hui la tradition nous en a conservé un souvenir plus ou moins exact » (1).

Le village de Breux s'est formé au moyen âge, comme l'indique si bien M. Maxe-Werly. Sa proximité d'une voie antique et de diverticules favorisa l'établissement de métairies agricoles disséminées sur notre territoire, les unes sur l'emplacement des ruines des *villæ* romaines, comme à Chelvaux;

(1) L. Maxe-Werly, *Étude des lieux-dits du Cadastre* (*Bull. de la Soc. de géogr. de l'Est*, 1887, p. 294).

les autres sur des emplacements nouveaux, comme à Aune, à Chaufour, etc.

La fondation, sur la fin du XI[e] siècle, de l'abbaye d'Orval (1), à 8 kilomètres de Breux, et celle de la basilique d'Avioth, fin XIII[e] siècle et siècles suivants, l'ermitage de Saint-Brice, contribuent au groupement des maisons au lieu-dit la Vieille-Ville. La tradition et le nom de l'emplacement sont d'accord pour indiquer cette partie du village comme le noyau de la localité actuelle. Les serfs groupaient « leurs misérables hobettes » (2) à l'ombre du donjon seigneurial des sires de Breux, dont le manoir féodal s'élevait sur la hauteur dite Le Chevalier, en face du cimetière, près de la route actuelle de Breux à Fagny. En s'agrandissant, le village s'étendit dans la direction du Nord-Est, vers l'ancien Esclapy.

Comme corps de bourgeoisie, l'existence de Breux est constatée par sa charte d'affranchissement du 9 décembre 1238, mais son existence doit remonter bien avant.

II. *Anciennes divisions civiles et religieuses.* — Le vaste empire de Charlemagne, qui comprenait l'Austrasie, fut démembré en 843, et la longue bande de pays située entre la Meuse, la Saône et le Rhône, à l'Ouest; les Alpes et le Rhin à l'Est, fut attribuée en partage à Lothaire, et prit le nom de Lotharingie. Ce nom, en s'altérant, devint Lorringie et enfin Lorraine. Metz fut la capitale de ce nouveau royaume.

« Les diverses contrées formant ce pays étaient administrées par des ducs, des comtes ou des chefs amovibles au gré du souverain, dont ils étaient chargés de faire exécuter les ordres dans la circonscription de leur commandement; ceux-ci cherchèrent peu à peu à se rendre indépendants, et ils ne

(1) En 1070, sous le règne de l'empereur Henri III, quelques moines bénédictins quittent la Calabre, pour rechercher une profonde solitude, loin du tumulte et des agitations des hommes. Ils s'acheminent vers la Lorraine et parviennent au comté de Chiny, aux confins de la forêt ardennaise. Ils s'établissent dans une gorge sauvage, et, dans ce désert, ils construisent quelques huttes. C'est là l'origine d'Orval qui, plus tard, devait devenir une abbaye si célèbre.

(2) Arch. de la cure d'Avioth, manusc. de Jean Delhotel, décédé curé d'Avioth, en 1682.

tardèrent pas à profiter de l'affaiblissement de l'autorité royale pour s'ériger eux-mêmes en souverains ou seigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étaient que les magistrats civils ou militaires » (1).

Le village de Breux dépendait du comté de Chiny. Par son relief d'octobre 1204, Louis III, comte de Chiny, « se reconnoist estre l'homme lige de Thibaut Ier, comte de Bar » (2). Son fils et successeur, Arnulphe III, va même jusqu'à faire hommage au comte de Bar de « toute la terre de Chiny. » Dès lors, Breux releva du duché de Bar, jusqu'en 1364, « le seizisme jour du mois de jung », date à laquelle Arnulphe V, dit de Rummen, vendit le comté de Chiny au duc Wenceslas (3).

« Il passa successivement sous la domination du duc d'Orléans, de l'empereur Josse de Moravie, des ducs de Bourgogne et de l'Espagne; il faisait partie du diocèse de Trèves », et fut réuni à la France à la paix des Pyrénées (1657). Avant 1790, Luxembourg français, coutume de Thionville, prévôté bailliagère de Montmédy, présidial de Sedan, cour supérieure des Grands Jours de Marville jusqu'en 1364, cour souveraine du Grand Conseil de Luxembourg, jusqu'en 1699, puis Parlement de Metz (4). En 1790, ce village était compris dans le district de Stenay, canton d'Avioth (5).

Au point de vue religieux, Breux, au IXe siècle, car c'est vers cette époque que l'on peut faire remonter la création des décanats ruraux, fut une des vingt-huit paroisses qui composaient le doyenné de Juvigny, archidiaconé de Longuyon, archidiocèse de Trèves (6).

(1) Liénard, *op. cit.* — Introd., p. XII.

(2) H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 227.

(3) Jusqu'au moment de la Révolution, les successeurs de Wenceslas se pareront du titre de ducs de Luxembourg et comtes de Chiny.

(4) Liénard, *op. cit.* — Introd., p. xv et xxxv.

(5) Le département de la Meuse fut organisé en 1790, et Avioth devint chef-lieu de l'un des cantons dépendant du district de Stenay. Ce canton était composé des municipalités suivantes : Avioth, Breux, Thonne-la-Long, Thonne-le-Thil, Thonnelle et Verneuil-Petit.

(6) L'archevêché de Trèves, qui représentait la Première Belgique gallo-romaine (*provincia Belgiqua prima*), fut, au XIe siècle, divisé en quatre grands

Actuellement Breux fait partie du doyenné et archiprêtré de Montmédy.

VIII. **La seigneurie de Breux.** — I. *La terre de Breux.* — « Nulle terre sans seigneur ».

Dès le xe siècle, la plupart des grands fiefs s'étaient rendus indépendants; les bénéfices sont accordés à vie; mais bientôt s'établit la survivance; aussi, à l'avènement de Hugues Capet, l'hérédité des fiefs devient-elle générale.

Le fief ne fut pas toujours, dans nos contrées, un château féodal « élevé sur une motte, ni même une maison forte entourée de fossés » (1). Aussi n'est-il pas rare de trouver des villages n'ayant jamais eu ni tour, ni donjon seigneurial; dans les moments de guerres, ces populations se réfugiaient dans les églises dont on faisait de véritables forteresses.

Breux eut ses seigneurs et ses châteaux féodaux. Le plus ancien s'élevait sur la roche — lieu-dit Le Chevalier, — au pied duquel se groupèrent les masures des serfs. Plus tard, quand ce château fut ruiné, peut-être par les guerres, les « taillables et corvéables » de Breux en bâtirent un nouveau, à l'entrée du village dans un endroit marécageux. Il était entouré de fossés; son emplacement porte encore le nom de Château (2). Il existait en 1281.

districts religieux. L'archidiaconé de Longuyon, l'un des quatre districts, sous le titre de Sainte-Agathe, comprit quatre doyennés wallons : celui de Longuyon, sept paroisses; celui de Juvigny, vingt-huit paroisses, celui d'Ivois, dix paroisses, et Bazailles, puis des décanats germaniques (Arlon, etc.).

(1) L. Maxe-Werly, *Étude des lieux-dits du cadastre*, etc. (Soc. de Géogr. de l'Est, 1887, 2e semestre).

(2) Acheté par M. Deny, il fut converti en jardin potager et donné par lui aux sœurs de la Providence de Fillières. Un vieillard, M. Nicolas, Henry, décédé il y a quelques années seulement, a travaillé à la démolition des ruines du manoir féodal. La tradition veut, à tort sans doute, que les deux châteaux communiquaient par un souterrain. Il nous a été conté que des ouvriers creusant la cave de la maison de M. Pireau, Jérôme — au pied du *Chevalier*, en ligne droite de ce lieu au *Château*, — découvrirent un souterrain voûté et muré se dirigeant dans le monticule du *Chevalier*. Ces ouvriers voulaient pénétrer dans ce conduit, mais la femme du propriétaire d'alors les en empêcha en s'écriant : « N'y entrez pas, le warbouc en sortirait ! » Par *warbouc*, elle désignait un génie malfaisant.

II. *Châteaux féodaux et maison seigneuriale.* — « Deux châteaux féodaux ont existé à Breux. L'un, situé dans un fond marécageux, à l'entrée du village, du côté d'Avioth, était flanqué de tours et environné de fossés remplis d'eau. En 1846, il n'en restait plus que les caveaux... L'autre, placé sur une hauteur, non loin de l'ancienne église, a été également démoli pour faire place à des jardins. Si l'on en croit la tradition, c'était une propriété des Chevaliers de Malte ou du Temple. Il porte encore le nom de *Chevalier.* En creusant, on a rencontré des boulets en pierre et les vestiges d'une habitation (1) ».

Les vieillards que nous avons consultés n'ont pas souvenance que la tradition rapportât que ce château ait été une propriété des Chevaliers de Malte ou des Templiers. La dénomination de *Chevalier* donnée aux jardins qui s'élèvent à l'emplacement où trônait jadis le manoir féodal n'aurait-elle pas contribué à laisser croire que ce domaine dépendait des Chevaliers de Malte ou du Temple (2).

Jean Delhotel nous apprend « que de son temps, — c'est-à-dire à la fin du XVII[e] siècle, — plusieurs habitants de Breux auraient élu domicile sur l'emplacement du vieu chasteau de Breux... Leurs misérables hobettes faisaient saillie à la base des éperons, des contre-forts et des assises du manoir féodal en ruines » (3). Avant 1682, date du décès de J. Delhotel, le château du *Chevalier* était en ruines et le nouveau déjà construit, de là l'expression de « vieu chasteau ».

Le dénombrement de la seigneurie à la date du 2 juin 1681 porte aussi : « L'ancienne maison seigneuriale Bassecourt (basse-cour), circuit avec ses appartenances et dépendances dont la plus grande partie des bâtiments sont ruinez dans laquelle maison j'ai le quart... » Et plus loin : « Le chasteau entièrement ruiné, à Oger de Manteville et Marguerite d'Ar-

(1) Deny, *op. cit.*, p. 18 et 19.

(2) La dénomination du lieu-dit le *Chevalier*, comme d'autres recueillies sur divers cadastres, *pièce des Chevaliers, Buisson le Baron, le Châtelain*, etc., indiquent une propriété seigneuriale.

(3) Mss. de J. Delhotel, Archives de la cure d'Avioth.

genteau, et une maison entièrement en mazure, nommée la maison du Chevalier, laquelle appartient, etc. » (1).

Au dénombrement du 5 juin 1706, nous lisons : « ... dans laquelle terre et seigneurie appartient audit sieur de Bombelle une maison et despendance nommée enciennement le chevallie » (1).

De ce qui précède nous sommes amené à conclure qu'à la fin du XVII[e] siècle, le château du Chevalier était « entièrement ruiné », avec la maison « entierrement en mazure », qui était une dépendance de l'ancien château. La plus grande partie du château entouré, celui vers Avioth, était aussi « ruinez ». Ce dernier ne fut pas réparé, ainsi que nous en trouvons la preuve dans l'arrêt du Parlement de Metz, du 18 décembre 1749, duquel nous extrayons ce qui suit : « Le château èn ruine et en mazure, mentionné dans le détail des héritages cy après appartient seul avec ses dépendances et en tous ses droits aux dits sieurs et demoiselle Bonneau, dans lequel château il y avait une prison seigneuriale, qui avait toujours servi à emprisonner les délinquants, repris en délits sur les terres et bans de laditte seigneurie » (2).

Après la ruine de leur manoir, les seigneurs de Breux habitaient une maison qui fut improprement nommée le « nouveau château », dont la commune fit l'acquisition, en 1829, pour la transformer en presbytère.

III. *Droits seigneuriaux.* — « La terre, l'air et l'eau, tout appartient au seigneur ».

Les droits que les seigneurs de Breux exerçaient sur leurs « manants » sont spécifiés dans les divers aveus et dénombrements de 1604 à 1751, dont nous avons lu les copies aux archives de la mairie.

Les seigneurs ont des droits utiles et honorifiques. A eux appartiennent : la haute, la moyenne et la basse justice, avec le signe patibulaire (3), pour « exécuter à mort les malfai-

(1) Archives de la mairie de Breux.

(2) Arch. de la mairie de Breux, Vente des neuf seizièmes de la seigneurie de Breux, provenant des héritiers Bonneau, au profit de Chardon.

(3) Le signe patibulaire, indice du seigneur haut-justicier, était non seule-

teurs » ; le droit de créer officiers de justice, forestier des bois, garde de chasse et « pesche » ; — le droit d'avoir troupeau à part ; — d'avoir moulin et four banaux auxquels les habitants dudit Breux et des censes de Fagnier sont obligés par droit de banalité de venir moudre tous les grains qu'ils consomment et cuire aussi audit four ce dont ils ont besoin à peine pour chaque contravention de 3 livres 15 sols tournois d'amende ; — le droit de faire crier, par leur sergent, la fête patronale « qui est d'ancienneté le dimanche d'après la Saint-Remy de chacune année en octobre » ; — le droit de permettre les danses et les jeux les jours de fête ; — de « faire aller la première danse par un garçon et une fille qu'ils nomment à leur volonté, qu'on nomme la danse du seigneur ».

A eux appartiennent aussi « le cours de l'eau qui fait tourner et agir plusieurs usines au lieu dit la Soullerie » (Foulerie), à eux appartient « le vent ».

Les seigneurs ou leurs juges ou officiers jugent les instances, tant civiles que criminelles ; les amendes, tant pour délits champêtres que forestiers, pêche, chasse, « grosses et menues dismes, confiscations, treuves de mouches (1), aubaines et

ment destiné à pendre les malfaiteurs, mais aussi à frapper le vulgaire et inspirer une crainte salutaire de la justice seigneuriale.

L'érection de cette potence se faisait en présence du seigneur haut-justicier ou de son officier, le représentant des mayeur, échevins, procureur d'office, sergent et « des habitants à ce expressément commandés ». Tous ou au moins les gens de justice mettaient la main au signe patibulaire qui « était ensuite dressé et arrêté par les sujets assistants ».

Nous ignorons qui remplit à Breux les fonctions peu enviables de bourreau.

Le lieu des hautes-œuvres, sur la hauteur, à l'entrée du village, au-dessus du Calvaire et du Maix-Gillet, porte encore le nom des Fourches. La potence s'élevait dans le nº 96, section E du plan cadastral, où il y a quelques années, M. Roquilly, Ernest, retourna un assez long espace de terre grasse, noire, mêlée à des ossements.

Le signe patibulaire était détruit en 1706. Sa réédification occasionna un procès. Il fut rétabli en 1714 sur « les hauteurs du Meix-Gilles » (Arch. de la mairie).

M. Deny dit que « le carcan et le pilori ont été retrouvés en creusant les fondations de la nouvelle église » (*op. cit.*, p. 21).

(1) Il s'agit d'essaims trouvés.

autres choses semblables, tout appartient aux seigneurs qui perçoivent pareillement les droits de bourgeoisie, consistant annuellement par chacun habitant à un soûs six deniers et deux gélines par année payable au jour et fête de Noël » ; ils perçoivent aussi « les cens des prés consistant par chacune fauchée au cent à deux liards et une angevine ».

Dépend de la seigneurie, « une cense appelée Fagnier », laissée en arrentement perpétuel moyennant une rente annuelle « de trois frans monnoye de Luxembourg » ou « 45 sous tournois en monnoye de France » ; les seigneurs se sont réservé « toutes hauteurs, droits seigneuriaux et juridictions tant sur les bois que (la) rivière » (1). L'abbaye d'Orval percevait la dîme à Fagny.

Dépend de Breux, « une cense dit ses chevaux (Séchevaux) et fiefs dits dans les bans (2) de Breux ny apparant que les vestiges de ces imanoirs y pouvant avoir été — (il n'apparaît plus à Séchevaux que les vestiges des manoirs pouvant y avoir été) — laquelle consiste à environ cent et vingt jours de terres et prés borné selon son contenüe » (3).

Dépend aussi de Breux la rivière de Torgny, « sous la prévosté de Saint-Mard, pouvant (les seigneurs) la pêcher et valoir par an six florins monte et aval » (en amont et en aval) (4).

Les seigneurs ont « un chasteau avec fossez, basse-cour, jardins, chennevier (chénevières) et appendices ». Ils ont aussi droit « de toute ancienneté de faire faire garde par les bourgeois audit chasteau, lequel a été négligé à cause de la ruine

(1) La Marche, petite rivière entre Fagny et Limes.

(2) On donnait le nom de ban au territoire d'une communauté ayant sa justice ou son administration propre.

(3) Déclaration des biens nobles, fiefs, etc., dépendant de la seigneurie de Breux (du 27 novembre 1604). Les deux censes de Breux contenaient deux cent dix-huit jours terres et prés (dénombrement du 2 juin 1681).

(4) Déclaration du 27 novembre 1604. Ce droit sur la Chiers, à Torgny, provenait de la famille de Manteville, que nous voyons figurer, au XVIIe siècle, parmi les seigneurs de Breux.

La provenance du nom vient de l'ancien château, aujourd'hui en ruines, de la commune d'Épiez-Charancy (Meurthe-et-Moselle). Manteville est converti en une ferme appartenant à Mlle Zoé de Montbel.

d'yceluy mais non anéanty » (1); aussi droit de colombier dans la basse-cour.

Appartient également aux seigneurs « un pré franc-fief de toute ancienneté appelé le prez de la Cour (2), contenant douze fauchées, lequel est et doit être fermé en tout temps ». — Lorsque les bestiaux des habitants sont repris dans ledit pré « pasturant l'herbe d'iceluy, ils (les habitants) doivent payer pour chacun bestial repris dix Escalins d'amende faisant 3 livres 15 sols ».

Les seigneurs de Breux sont collateurs de la cure d'Avioth (3). En l'église de cette dernière localité, il y a une chapelle érigée et fondée par lesdits seigneurs de Breux sous l'invocation du Saint-Esprit et de laquelle ils sont légitimes patrons et collateurs (4).

Les mayeurs et hommes de la justice subalterne élus par la communauté « ne sont point censez être en charge qu'ils n'ayent été reçus et prêté le serment par devant lesdits seigneurs ou leurs officiers de la haute justice ».

Viennent ensuite les droits honorifiques seigneuriaux, consistant à avoir, dans l'église paroissiale, leur banc seigneurial au premier rang dans le chœur, du côté de l'évangile. Le pain bénit leur doit être « représenté avant qu'il le soit à tous autres avec droits, privilèges et possession »; ils ont encore le droit de marcher les premiers à l'offrande (5) et aux proces-

(1) Arch. de la mairie de Breux (dénombrements des 6 mai 1621 et 23 avril 1751.

(2) Le ruisseau de Breux sépare ce pré de la basse-cour.

(3) Arch. de Breux.

(4) La chapelle du Saint-Esprit, qui se trouvait sous la tour nord de l'église d'Avioth, a été supprimée lors de plusieurs changements et remaniements opérés dans cette basilique sur la fin du XVIIe siècle. Elle appartenait aux seigneurs de Breux et leur servait de lieu de sépulture. Le vaste sacorphage d'Alix d'Étalle, dame de Breux, qui se trouve dans la chapelle du rondpoint, dite de Saint-Pierre et de Saint-Paul, provient de cette chapelle sépulcrale.

(5) Les seigneurs étaient jaloux de cet honneur. Nous nous rappelons avoir lu, aux archives de la mairie de Villers-les-Mangiennes, une procédure survenue entre la dame Boissette et les habitants. Cette dame se plaint que le jour de la fête patronale (la Saint-Nicolas), le maire et gens de justice sont passés avant elle pour aller à l'offrande.

sions; de porter le dais et de marcher « les premiers après le prêtre ou curé qui porte le vénérable Saint-Sacrement ».

IV. *Les dîmes. — Comment et entre qui se répartissent les dîmes de Breux.* — La visite pastorale à Briacum (Breux), du 11 juin 1570, nous renseigne sur ce point. « Il y avait, y lisons-nous, 260 communiants. Saint-Remy, patron. François Camus, curé, deux autels, un calice. La dîme partagée en 9 parties : 5 au seigneur, 2 au collateur, 2 au curé; ce qui valait à celui-ci 14 muids (1), grain et avoine, plus 10 francs et la moitié de 4 muids, plus 6 voitures de foin et 13 gros de revenu » (2).

L'abbé de Saint-Maximin de Trèves « a droict de percepvoir deux parts de 9 de la disme de Breux » (3).

Orval « possède les deux neufvièmes dans les dismes (4); — de *Bombelles* et *Bonneau* ont les trois quarts des cinq neufvièmes et les autres seigneurs, l'autre quart... » (5).

D'après la valeur de la part revenant au curé, la totalité des dîmes de Breux représentait, en 1570, 72 muids de grains et avoine, 45 francs, 27 voitures de foin et 58 gros et demi de revenu. Les seigneurs percevaient les cinq neuvièmes de ces dîmes; l'abbaye d'Orval, les deux neuvièmes, en sa qualité de collateur de la cure, et le curé les deux neuvièmes restants.

(1) Mesure ancienne. « Le muid de Montmédy valait 12 franchars » (Goffinet, *Comtes de Chiny*, p. 399).

(2) Pouillé de Trèves. V. Heidinger, *Archidiaconatus S. Agathes in Longuiono*, p. 154.

(3) Arch. de Breux. Requête de l'abbé de Saint-Maximin à l'Intendant président de justice... du 12 août 1661.

(4) La dîme était une contribution qui se payait en nature et se prélevait sur les produits agricoles ou industriels. Le *décimateur* était celui qui avait le droit d'exiger la *dîme ;* l'agent chargé de la percevoir s'appelait le *dîmeur.* Dans l'origine, le clergé avait exclusivement le droit de lever la dîme, et Charlemagne convertit cet usage en une loi civile. Plus tard, les seigneurs usurpèrent ce droit ou le reçurent en fief, ce qui donna naissance aux dîmes seigneuriales ou inféodées. Les *grosses dîmes* se prélevaient sur le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le vin, l'huile ; les *menues dîmes,* sur le menu bétail, la laine, le lin, les fruits, les légumes, etc. Les *novales,* qui de droit appartenaient aux curés et qui pouvaient aussi être inféodées, se percevaient sur les terres nouvellement défrichées ou sur des produits dont la culture n'avait pas encore eu lieu dans des terres anciennement défrichées.

(5) Arch. de Breux. Requête au Parlement de Metz, du 14 juin 1728.

V. *Comment l'abbé d'Orval est devenu décimateur à Breux.* — En décembre 1222, Thierry, archevêque de Trèves, confirme aux religieux d'Orval les biens qu'ils possèdent dans son diocèse, notamment « une dîme au ban de Faignies et de Breux » (1).

En 1231, Guillaume, curé de Breux, donne à l'abbaye d'Orval la *terre d'Achar*, y compris la dîme (2).

En 1264, « in die Sainte Brixii », le 13 novembre, Lambert, curé de Breux, est témoin à un désistement fait en faveur d'Orval, à Saint-Brice (3).

Dans le bilan de l'abbaye d'Orval au milieu du XIIIe siècle dressé par M. N. Tillière (4), nous trouvons qu'elle possède la dîme partielle à Breux et Fagny.

Nicolas I de Lupifont, 19e abbé d'Orval, achète le tiers de la dîme de Fagny pour 50 livres (5). Cette acquisition date de la fin du XIIIe siècle.

De nombreux titres, échelonnées du XIVe au XVIIe siècle, et qu'il serait trop long d'énumérer ici établissent le droit continu de l'abbé d'Orval sur les dîmes de Breux. *Pouillé de Trèves*, p. 154 ; N. Tillière, *op. cit.*, pp. 388 et 404.

VI. *Les Seigneurs de Breux.* — Nous prions nos lecteurs de ne pas perdre de vue que la tâche que nous nous sommes imposée consiste à glaner quelques renseignements, disséminés çà et là. Aussi, malgré nos recherches et nos soins les plus consciencieux, notre travail offre-t-il des lacunes, des erreurs peut-être. Nous laissons à ceux qui, après nous, s'occuperont de l'étude de notre histoire locale, le soin de compléter et au besoin de rectifier.

RIPALD DE BRIEY (6) figure comme témoin dans un acte de 1097, par lequel Arnulphe II, comte de Chiny, donne à l'ab-

(1) « In banno de Faignies et de Brues ». H. Goffinet, *Cart. d'Orval*, p. 180.

(2) « Terra Achar ». H. Goffinet, etc., charte de 1231. *Cart. d'Orval*, p. 220.

(3) « Presbytero de Brues... in villa quæ dicitur Sanctus Brictius ». H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*. — *Cart. d'Orval*, p. 409.

(4) N. Tillière, *Hist. de l'abb. d'Orval*, p. 189.

(5) *Ibidem*, p. 226.

(6) Nous pensons qu'ici et plus loin *Briey* doit se traduire par *Breux ;* tel nous paraît aussi l'avis du P. Goffinet, *Les comtes de Chiny*.

baye de Saint-Arnould de Metz, l'église et la terre de Sainte-Walburge, près son château de Chiny (1).

THIBAULT DE BRIEY. — Dans une charte de 1188, par laquelle Louis III, comte de Chiny, confirme certains arrangements concernant Blanchampagne (2), on lit : « Et nous (Louis) de concert avec messire Thibault de Briey, — en présence des témoins dignes de foi, nous restituons les biens à l'abbé dom Étienne et nous les conférons à perpétuité au monastère d'Orval... ». Plus loin : « Et moi, Thibault, par la grâce de Dieu, sire de Briey, j'ai assisté à ces arrangements et à cette conciliation, et de concert avec messire Louis, comte de Chiny, j'atteste la réalité de la donation. Quant aux biens qui en font partie et qui relèvent de moi, je veux qu'ils appartiennent à l'abbaye et je les confirme à perpétuité par l'apposition de mon sceau » (3).

HABRAN DE BRIEY. — 1238. Habran de Briey ou de Breu(?) nous apparaît en 1238.

Le 9 décembre 1238, Arnulphe III, comte de Chiny, d'accord avec Habran de Briey et Jacques d'Etalle (4), publie la charte qui affranchit à la loi de Beaumont la neuve ville de Breux et Esclapy (5).

Nous avons lu : « Habran de Briey ». — Est-ce Briey ou Breu?

« L'inventaire de Metz contient une analyse de cette charte d'après une copie authentique, on y lit Breu » (Voir comptes rendus des séances, etc., p. 136) — « Il est question de ce

(1) H. Goffinet, *op. cit.*, p. 106.

(2) Il s'agissait d'une donation faite en 1185 par Simon de Laferté. N'ayant pas d'enfants, il s'était cru dispensé de faire intervenir dans cet acte ses héritiers légaux. Son neveu, Engon de Laferté, profite de cette omission pour entreprendre de faire annuler à son profit la donation de son oncle.

(3) H. Goffinet, *op. cit.*, p. 197 et 198.

(4) En 1253, un Lambert d'Etalle est en « désaccord avec les religieux d'Orval au sujet du bois de Géronsart dont il prétendait avoir la moitié » (H. Goffinet, *op. cit.*, p. 287).

Serait-ce un fils de Jacques d'Etalle? Il est chevalier et communément nommé Chesier.

(5) Voir cet acte, *infrà*, à *l'Hist. de la Communauté.*

personnage et de son fils, nommé comme lui Habran, Haberan (1), etc., dans les chartes d'Orval concernant Gérouville... Là c'est *Briez* et *Brie*, mais non *Breu*. Habran de Brie, chevalier, avait pour gendre Thielman de Hétenges » (2).

C'est sans doute ce même Habran, qui plus tard est dénommé Habrand d'Esclapy, lequel réclamait au nom de sa femme, née de Florange, le patronage de l'église de Breux. En 1281, le chevalier *Henri de Breux* et son frère Ulrich dit le Moine reconnaissent que ce patronage appartient à Saint-Maximin et non à Habran.

1326. — En 1326, la veille de la Saint-Mathieu, Louis VI, comte de Looz et de Chiny, gratifie Habrant, son féal, de tout ce qui peut lui appartenir à Breux, mais avec clause de retour (3).

1328-1329. — De profonds dissentiments régnaient vers cette époque entre Jean l'Aveugle et le comte de Bar. Les hostilités commencèrent au mois de juillet 1328 et les deux armées se rencontrent l'année suivante, dans les plaines de Florenville.

« Les Annales de Mouzon nous apprennent que la bataille fut très meurtrière. Plusieurs nobles personnages, ajoutent-elles, y perdirent la vie ou la liberté, entre autres Alexandre de Bazeilles et Ourillies de Landres, tous deux chevaliers, messires Habran de Breux et Richier d'Aufflance. Les deux premiers furent tués, les deux autres prisonniers. Ils étaient tous du parti du comte de Bar. Dès le 13 août de cette même année, on posait à Marville les bases d'une sincère réconciliation » (4).

(1) Gérard, abbé de Saint-Vincent à Metz, atteste, en 1266, 28 février n. st. que Habran, fils de Habran de Briez, approuve l'accord passé entre son père et l'abbaye d'Orval (*Cartul. d'Orval*, p. 418).

(2) H. Goffinet, *op. cit.*, p. 258, n. 3. — Alard, doyen de la chrétienté de Juvigny, atteste, par un acte de l'année 1265, que Messire Habran de Brie n'a donné à son gendre, Thielman de Hétenges, qu'un tiers de ses droits sur certains biens de l'abbaye d'Orval à Gérouville et au bois d'Archar (Cartul. d'Orval).

(3) Archives de Montmédy, 1er vol., carton Ardennes-Chiny.

(4) H. Goffinet, *op. cit.*, p. 461.

Henri de Breux. — Bertholet cite une charte de l'an 1354, le samedi après la Toussaint, dans laquelle il est dit que « Jacques de Hugnez (1), écuyer, vendit par devant Jean, comte de Salm et de Chiny et Philippine de Fauquemont, comtesse de ces mêmes lieux, à Henri (2) de Breux, les rentes et revenus qui lui appartiennent à Breux, pour la somme de cent petits florins de bon or » (3).

En 1359, le 13 décembre, ce même Henri, seigneur de Breux, écuyer, devenait vassal du château d'Ivois, c'est-à-dire de Wenceslas, duc de Luxembourg, « pour une rente de quinze vieux petits florins de bon or et de poids » (4).

« En 1361, des mains du comte de Bar, Henri de Breux se rendit engagiste de la terre de Brouenne... »

Les seigneurs de Breux seront propriétaires de la presque totalité de Brouenne jusqu'en 1464 (5).

Le premier juin 1361, Henri de Breux transige avec l'abbé d'Orval pour une dîme de un « muid de blé sur le gagnage de Fagny », qu'il lui abandonne (6).

La chapelle du rond-point de l'église d'Avioth renferme un vaste sarcophage provenant de l'ancienne chapelle du Saint-Esprit de cette église. Il est en pierre, de forme rectangulaire, sur lequel repose une statue de femme en haut-relief. Il nous fait connaître une *Catherine de Breux;* mais la date de son décès a disparu.

La face antérieure de ce sarcophage nous fournit les noms de madame *Alix d'Étalle*, qui trépassa le 8 juin 1411, et de

(1) Hugnes, château sur la Loison, entre Louppy et Juvigny.

(2) D'après Jeantin, ce serait Henri II de Breux. A Henri I, il donne à tort pour femme, en 1281, Alix d'Etalle (*Man. de la Meuse*, p. 255).

(3) *Hist. du Luxembourg*, t. VI, p. 265. — H. Goffinet, *op. cit.*, p. 526.

(4) Aux archives de Montmédy, nous trouvons : « 1354, Jacques de Hugnes vend à Henri de Breux une rente sur le moulin de Breux. Cette vente est faite devant Jean, comte de Salm et de Chiny et Philippe de Fauquemont, sa femme, comtesse dudit lieu ». Il s'agit de la même vente. L'écriture nous paraît être celle de M. Jeantin; cet auteur aura copié la date émise par l'historiographe du Luxembourg, *Ibidem*, p. 526.

(5) Jeantin, *Man. de la Meuse*, t. I, p. 255.

(6) Goffinet, Sa lettre du 23 août 1888 (*Cartul. d'Orval*, p. 692).

son fils *Henri, sire de Breux*, qui mourut le jour de la Nativité de l'an 1420. Il nous paraît être le troisième de ce nom.

« Le souvenir quatre fois séculaire des vertus chrétiennes d'une femme est encore vivace à Breux. On raconte qu'une matrone du voisinage (d'Avioth), Alix de Estalle, dame de Breux, décédée le 8 juin 1421, fréquentait assidûment le sanctuaire de Marie (l'église Notre-Dame d'Avioth); elle y pénétrait, dit-on, du côté qui fait face au manoir seigneurial de son époux défunt, par la porte du croisillon nord, porte qu'on nomme encore de Madame de Breux » (1).

Dame Alix d'Etalle fut charitable. Avant sa mort, elle fit à l'église d'Avioth une rente perpétuelle afin que chaque année il fût fait une distribution de pain aux pauvres (2).

On se souvenait encore à Avioth, il y a un demi-siècle, d'une distribution de pain, aux nécessiteux, faite à l'intention de la noble Alix d'Etalle, dame de Breux.

HENRI III DE BREUX, fils de dame Alix d'Etalle, ne survécut que 9 ans à sa mère (3), et comme elle il fut inhumé en l'église d'Avioth. Il avait épousé Jeanne de Soleuvre, de laquelle il eut un fils, Henri de Breux, qui nous apparaîtra plus tard.

Le 4 juin 1432, un accord, au sujet du patronage de l'église d'Avioth, est conclu entre Ferry d'Abocourt, abbé de Saint-Symphorien, de Metz, et Ferry de Chinery, seigneur de Breux (4). Ferry de Chinery, était, en effet, devenu seigneur de Breux, du chef de sa femme, Jeanne de Soleuvre (5), fille

(1) Ottmann, *Esquisse archéologique et historique de l'église Notre-Dame d'Avioth*, p. 49.

(2) Archives de la cure d'Avioth, Manuscr. de J. Delhotel, en 1668.

(3) Il ne peut évidemment s'agir ici du même Henri de Breux, qui, en 1355 ou 1356, acquit certains revenus à Breux de Jacques de Hugnes; serait-ce son fils?

(4) Archives de la cure d'Avioth.

(5) Cette maison de Soleuvre (Zolvern, en Allemand), était, à cette époque, la deuxième de ce nom. En réalité, elle se nommait von Bolchen ou de Boulay, du nom de la ville située à droite de la Nied, à 25 kilom. N.-E. de Metz, dans la Lorraine allemande.

de Jean de Soleuvre et d'Anne d'Atzinrode, et veuve, en premières noces, de Henri III de Breux (1). Du mariage de Ferry de Chinery et de Jeanne de Soleuvre sont issus une fille, Jeanne, mariée au chevalier Didier le Gournay, citain de Metz (2) et deux fils, Louis et Jean, qui sont par conséquent frères germains de Jeanne de Chinery.

Jeanne de Soleuvre, avait, de son premier mariage, un fils, Henri de Breux, qualifié de frère utérin des précédents, et qui paraît encore en 1475. Dans deux chartes, l'une du 17 avril 1436, et l'autre du 30 décembre 1452, Ferry de Chinery est mentionné en qualité d'arbitre (3).

Le 3 août 1448, Henri, seigneur de Bruef (Breu); Louis et Jean de Chinery, frères, et Didier de Gournaix (Gournay), pour sa femme, Jeannette de Chinery, reconnaissent devoir à Clais de Rœser et à Gréta, fille de feu Isenbart de Schiffeldingen, sa femme, une somme de 300 florins du Rhin (4). Le 3 avril 1459, Jeannette de Chivery (sic), veuve de Dieterich (Didier) de Gournay, chevalier, demeurant à Metz, déclare qu'elle a cédé à son frère, Louis de Chivery, seigneur de la Grange, sa part dans les biens hérités de Jean de Soleuvre (5). Le 17 avril 1461, Louis et Jean de Chinery, frères, enfants de Ferry de Chinery et de feue Jeanne de Soleuvre, procèdent au partage de la succession de leur grand-père maternel, Jean de Soleuvre (Boulay), et de celle de leur père, Ferry de Chinery. Louis de Chinery obtient les seigneuries de la Grange, Soleuvre, Keil, Tétanges et Chesne. Jean reçoit

(1) L. Schaudel, *Les anciens seigneurs de Breux* (*Journ. de Montmédy*, 1898). J. Ch. Kohn, *Histoire des seigneurs et de la seigneurie de La Grange*, t. I, Luxembourg, 1899.

(2) Orig. sur parch., *Publications de l'Inst. G.-D.*, t. VIII, nº 13, p. 36. Les de Gournay ou de Gournaix (ancienne orthographe) étaient une très ancienne famille de Metz, aujourd'hui éteinte.

(3) Würth-Paquet, *Table chronol.*, etc., *Public. de l'Inst. R. G.-D.* de Luxembourg.

(4) Orig., parch., 6 sc. — Arch. de Clervaux-Berlaymont, nº 949, publiées au tome XXXVI des *Public. de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*.

(5) Orig., parch. *Ibid.*, t. VIII.

Escouvier (1), avec les dépendances de Thone et de Grand-Verneuil, Chinery, Landreville, etc. Les droits de leur frère utérin, Henri, seigneur de Breux, et ceux de Jeanne de Chinery, leur sœur germaine sont réservés (Sceaux de Jean de Boulay, seigneur de Soleuvre, leur oncle ; de Henry, seigneur de Breux, leur frère utérin, et de Henri de Lutz (Luz), dit Moral) (2).

Henri, seigneur de Breux, épouse Blanche de Sorbey. Tous deux figurent à l'acte du 8 juillet 1463, par lequel ils reconnaissent devoir à Gilles de Busleyden, prévôt d'Arlon, et à Isabelle (3), sa femme, une rente de 25 florins du Rhin, affectée sur leurs rentes et cens à Büffingen (Sceaux de Jean et de Louis de Chinery, et de Grëbel von Elter (Autel), seigneur de Herperich, justiciers des nobles de Luxembourg; sceau de la prévôté d'Arlon) (4). Henri de Breux et son frère Jehan de Chinery, écuyer, seigneur d'Écouviez, scellent de leurs sceaux la charte d'affranchissement de Montquintin et Couvreux (8 août 1475).

C'est vers cette époque que nous trouvons le chevalier Hugues du Faing en qualité de co-seigneur de Breux. La succession à Breux de Henri, seigneur dudit lieu, aurait-elle passé en partie aux du Faing? ou, par sa femme ou par sa mère, Hugues du Faing aurait peut-être possédé une portion de la seigneurie de Breux?

Cependant, le 31 octobre 1512, les de Chinery procèdent à un partage et la maison de Breux reste indivise entre eux (5). Il s'agit d'un accord entre : 1° Mariette de Chinery, veuve de

(1) Un Jehan d'Escouvié figure au relief de Philippine de Fauquemont, du 22 mai 1355 (H. Goffinet, *op. cit.*, p. 524).

(2) Orig., parch. — Arch. de Clervaux-Berlaymont, n° 1.110. *Ibid.*, t. XXXVI.

(3) Il s'agit d'Isabelle de Musset, dite de Marville, dont la tombe se voit au cimetière de Saint-Hilaire, à Marville. Cette tombe a été décrite par M. L. Germain, *Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine*, 1886.

(4) Orig., parch., 6 sc. *Public. de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, t. XXXVI, p. 243.

(5) Orig., pap. Archives de Clervaux-Berlaymont, n° 1.593. *Ibid.*, t. XXXVI.

Louis de Noirefontaine (1); 2° Frantzen de la Testa, dit Montferrand; et 3° Nicolas de Naves (2) (Naives), aux noms de Françoise et Ydrone, sœurs, leurs femmes respectives, cohéritières de Jean de Chinery, leur père, d'une part; — et Georges et Frédéric von Brandenburg, frères, héritiers de Louis de Chinery, leur grand-père, d'autre part (Louis et Jean de Chinery étaient frères); — au sujet de la succession de celui-ci et de celle de Henri, seigneur de Breux, frère utérin de Jean et de Louis de Chinery, et aussi de celle de Jeanne de Chinery, leur sœur. La maison de Breux reste indivise (3).

Les du Faing a Breux. — I. *Hugues du Faing*, seigneur du Faing et de Breux, ne nous paraît pas être un descendant des Soleuvre. Il est général de l'armée de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, au siège de Montbéliard, en 1473; de celle de Maximilien I, en 1478, au siège d'Ivois-Carignan (4). Il épouse Jeanne du Hautoy (5), veuve de Henri de Prouvy, et fille d'Alexandre du Hautoy et de Salomée de Cesse. Jeanne du Hautoy est petite-fille de Claude du Hautoy et de Salomée de Housse. Le père de Hugues du Faing se nommait Jacques du Faing, seigneur du Faing et Baulieu, qui se maria à Jeanne de Prouvy, fille de Jean.

De son mariage avec Jeanne du Hautoy, Hugues du Faing eut 4 fils : 1° Henri du Faing, qui suit; — 2° Persée, chanoine et archidiacre de Trèves; — 3° François, époux de Jeanne de Reumont, et père de Claude, lequel décéda en 1616, après avoir épousé Marie de Mouzay, qui lui donna Gilles et

(1) La famille de Noirefontaine portait : De gueules à trois étriers d'or, liés d'azur (L. Germain, *Mon. funéraires de l'église de Montmédy. Journ. de Montmédy* du 23 mars 1886).

(2) Les de Naives portaient : De sable à la fasce d'or de trois pièces, au pal de sable, bordé à chaque côté d'un filet d'or, brochant sur le tout (Aug. Neyen, *Biogr. luxemb.*). Cf. L. Germain, *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1896, p. 320.

(3) Archives de Clervaux-Berlaymont, n° 1.593.

(4) Plusieurs auteurs le disent par erreur Gouverneur du Luxembourg à sa mort, en 1480. C'est le sire du Fay qui gouverna cette province. La ressemblance de noms a dû faire commettre cette inexactitude.

(5) Ferme entre Fagny et Margny, canton de Carignan.

Beaudouin, tous deux morts sans postérité; — 4° Michel, marié à Marie de Housse, qui n'eut pas d'enfants.

II. *Henri du Faing*, écuyer, seigneur de Breux, Linay, la Crouée (1), Griffemont, épouse Agnès de Tassigny, dame de Sapogne, de Margut et de Nepvant. Le 3 mai 1538, il fait quelques échanges, à Jamoigne et La Ferté, avec Godefroid II de Presseux, 35e abbé d'Orval (2). De son mariage avec Agnès de Tassigny, il eut un fils, Jean.

III. *Jean du Faing*, seigneur du Faing, Breux, Linay, la Crouée, gouverneur et capitaine-prévôt du comté de Chiny, décéda en 1594, après avoir épousé Françoise de Cugnon, dame d'Ethe et de Belmont, morte en 1604. Deux enfants naissent de cette union : Gilles et Beaudouin, qui suivent.

L'année de sa mort, Jean du Faing fit avec Dom Lambert III de Hausimbourg, 40e abbé d'Orval, un échange de la dîme grosse et menue du Faing, échange renouvelé, le 24 novembre 1599, par D. Remacle, successeur de D. Lambert (3).

IV. *Gilles du Faing*, fils aîné de Jean et de Françoise de Cugnon, seigneur de Linay, la Crouée, Jamoigne, Souverain-Bailli de Flandre, Conseiller de guerre de Sa Majesté Catholique, est créé chevalier, le 26 septembre 1595, par Philippe III roi d'Espagne; il est créé comte de Jamoigne par Philippe IV, le 24 janvier 1623 et décéda le 11 décembre 1633.

Beaudouin du Faing, son frère, seigneur de Breux, la Crouée et Thonne-les-Prés, devint gouverneur et capitaine-prévôt de Chauvency. Il succède à son père, dans la seigneurie de Breux, et épouse Salomée de Manteville (4), dame de Villers-le-

(1) La Croeë, ferme ruinée, commune de Lamouilly. — Cette cense, qui était située sur la rive droite de la Chiers, est mentionnée par M. Jeantin (*Man. de la Meuse*), comme ayant été citée en 1262 et en 1408 sous le nom de *Villa ad Cruce;* elle était placée sous la suzeraineté commune des ducs de Bar et de ceux de Luxembourg (de 1270 à 1603), et formait un bénéfice militaire des capitaines-prévôts de la châtellenie de Chauvency-le-Château (Liénard, *Dict. top. de la Meuse*, p. 64).

(2) N. Tillière, *Hist. de l'abbaye d'Orval*, p. 337.

(3) N. Tillière, *op. cit.*, p. 373.

(4) L'auteur du *Manuel de la Meuse*, et après lui plusieurs auteurs qui l'ont

Rond (1), fille de Nicolas de Manteville et d'Alix de Thonne-le-Thil, sa seconde femme. De ce mariage naquirent :

1° *Gilles du Faing*, officier impérial, tué en 1621 à la bataille de Prague ;

2° *André du Faing*, capitaine de cavalerie impériale, mort sans alliance ;

3° *Jeanne du Faing*, religieuse à Clairefontaine ;

4° *Alexandre du Faing*, seigneur de Breux, la Crouée, Villers-le-Rond, etc. Gouverneur et capitaine-prévôt de Chauvency. En 1629, il épouse Iolande d'Orchainfaing ou d'Orsainfaing, dame d'Aigremont (2), Matton, Vance, Mesnil, Chantenelle et Dampicourt, et eut plusieurs enfants. L'un d'eux, Mathieu du Faing, mourut en 1717 et sa postérité s'éteignit seulement en 1865 à Luxembourg (3). Il avait évidemment hérité de son père, une partie du fief de Breux ; mais comme on ne rencontre plus les du Faing qualifiés seigneurs de Breux, il y a lieu de conclure que ce Mathieu ou ses descendants durent bientôt après la vendre, à moins toutefois qu'ils ne soient restés en possession de la moitié de cette seigneurie, part dont il n'est pas question à l'acte de 1604, conjointement avec les de Housse, Circourt, Allamont, etc., d'une part,

copié, fait marier Beaudouin du Faing à Salomée de Failly. Cette erreur nous paraît provenir de la similitude des noms de baptême.

Salomée de Failly épousa Jean de La Fontaine, prévôt de Marville — leur contrat de mariage est du 23 octobre 1584, — dont elle fut veuve seulement en 1620. Il n'est donc pas possible qu'elle ait épousé en secondes noces Beaudouin du Faing.

Dans de nombreux actes, cette Salomée de Failly paraît avec son mari, Jean de La Fontaine, jusqu'en 1620. C'est surtout dans son testament du 31 décembre 1631 qu'elle devrait parler d'un second mariage, si réellement elle l'avait contracté, et elle n'en dit mot. Il n'a donc pas eu lieu. Elle mourut en 1636 (Voir le cartul. généalogique de La Fontaine d'Harnoncourt, etc.).

(1) Village sur l'Othain, canton de Longuyon.

(2) Près de Dampicourt et de Sommethonne.

(3) Renseignements généalogiques de la famille du Faing tirés des :

1° *Livre d'or de la noblesse Luxembourgeoise*, par de Kessel ;
2° *Publicat. de l'Inst. G.-D. de Luxembourg*, t. X, p. 80 ;
3° *Annales de l'Inst. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 1016 ;
4° Notes personnelles de M. de Résimont de Hagen.

et les Villecholles, seigneurs de Fontaines, d'autre part?

Le 2 juin 1597, François d'Allamont, chevalier, seigneur de Chauffour (1), Dampicourt, Mercy et Breux, gouverneur et capitaine-prévôt de Damvillers, relève de S. M. le Roi d'Espagne, duc de Luxembourg :

1° Un huitième des seigneuries de Breux et Dampicourt (il tient cette part en la seigneurie de Breux du chef de sa femme, Claudine de Housse, ainsi que nous le verrons plus loin) ; 2° un douzième de la seigneurie de Vance, et par acquêt, la seigneurie et le château de Mercy, provenant, par échange, de M. Claude de Verrier, seigneur de Louppy (2), Tellancourt (3), etc.; de plus, ce qu'il a acquis en la seigneurie de Champs (4), de Neuville, du Seigneur de Créanges (5), maréchal de Luxembourg et de Charles von Dauhn, seigneur de Sassenheim et de Marie-Agnès von Hagen, sa femme (6). (Original, Parchemin. Un sceau. Archives de l'État à Arlon. Extrait publié, t. XXIII des *Public. de l'Inst. arch. d'Arlon*, p. 108, 109, art. Dampicourt).

La déclaration des biens nobles, fiefs, etc., du 27 novembre 1604, nous renseigne sur une nouvelle famille seigneuriale à Breux. Avant de faire l'analyse de cette pièce, il est nécessaire pour en aider la compréhension, de remonter aux sires de Lutz, seigneurs de Bleid, Gommery et probablement aussi de Breux, desquels descendent les de Housse et les de Villecholles-Fontaines renseignés dans cet acte.

(1) Chauffour, 1678, fut le titre d'une maison célèbre, noble de nom et d'armes, sous la châtellenie de Stenay et depuis longtemps éteinte, dont les derniers sires portaient : d'argent à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent (*Husson l'Écossois, Simple crayon*) (F. Liénard, *Dict. top. de la Meuse*, p. 49).

(2) Louppy-sur-Loison, village à 8 kilom. au sud de Montmédy.

(3) Village de l'ancienne province du Barrois, à 10 kilom. au nord de Longuyon.

(4) Hameau qui, avec celui de Neuville, forme la commune de Champneuville.

(5) Chréange ou Créange (Chrigingen), village situé sur la rive droite de la Nied allemande, ancien chef-lieu du comté de Créhange, terre d'Empire, réuni à la France, en 1793, à 3 kilom. nord-ouest de Faulquemont, son chef-lieu de canton.

(6) Cette Marie-Agnès von Hagen est fille de Hans Henrich von Hagen, cobaron de Motten, Büschefeld, etc., et de Élisabeth, baronne von Dehrn.

Les de Housse et de Villecholles a Breux. — *Henri de Lutz,* dit *Moral,* chevalier, grand-prévôt de Luxembourg, seigneur de Bleid, Gommery, et probablement aussi d'une partie de Breux, épouse, en premières noces, Mariette de Vance, de laquelle il a Claudie de Lutz. D'une seconde union avec Nicole de Custine, fille de Thibault et de Claude d'Épinal, Cons-la-Grandville, naît Jeanne de Lutz.

Suivons la descendance du premier mariage de Henri de Lutz.

Claudie de Lutz, dame de Gommery et Breux (?), épouse : 1° Alexandre le Gruyer de Fontaine, gouverneur de Joinville, duquel elle n'eut pas d'enfants ou du moins nous ne lui en connaissons point; 2° Gaspard de Housse, seigneur de Fermont, co-seigneur de Cons-la-Grandville.

De ce dernier mariage naquirent :

1° *Nicolas de Housse*, co-seigneur de Cons et de Fermont, aussi co-seigneur de Breux, en 1604, qui épouse Antoinette de Pouilly. Un de Housse — peut-être bien N. de Housse — reprend, peu après la capitulation du château et de la ville de Jametz, possession de cette ville qu'il gouverne jusqu'en septembre 1618 (1).

2° *Catherine de Housse*, co-dame de Breux, épouse : 1° Thibault de Custine, sire de Viviers; 2° Nicolas de Manteville, sire de Vance, veuf de Alix de Thonne-le-Thil. Ce Nicolas de Manteville décède avant 1604. Catherine de Housse mourut le 24 octobre 1608, et fut inhumée dans l'église de Marville (2).

3° *Claudine de Housse*, co-dame de Breux, épouse François d'Allamont, seigneur de Chauffour, Preutin, etc., gouverneur-capitaine de Damvillers, pour le roi d'Espagne, fils d'Antoine (3) et de Ide de Custine, dame d'Auflance, mariés le 30 décembre 1547.

(1) Cf. Ch. Buvignier, *Jametz et ses Seigneurs*, pp. 73, 75 et 76 (Verdun, 1861).

(2) Sa belle pierre tombale a été exhumée en 1897. Voir sa description dans mes « *Sépultures antiques*, etc. » (*Bull. de la Soc. des Nat. et Archéol. du N. de la Meuse*, ann. 1899).

(3) Antoine d'Allamont, sgr. de Malandry, naquit au château de Malandry, vers 1515. Il fut colonel d'un régiment et maréchal de camp de l'armée

Nicolas de Housse, Catherine de Housse, veuve de Nicolas de Manteville et François d'Allamont, du chef de sa femme, Claudine de Housse, figureront, en 1604, pour une part en la seigneurie de Breux.

Du premier mariage de Catherine de Housse, nous lui connaissons une fille : Catherine de Custine. — Albert et Anne de Manteville sont issus de son second mariage.

Catherine de Custine, décédée en 1619, co-dame de Breux en 1604, épouse Jean d'Orsainfaing, écuyer, mort en 1633, co-seigneur d'Aigremont et Grand-Failly, lieutenant, prévôt d'Etalle, oncle de Iolande d'Orsainfaing, dame d'Aigremont, mariée à Alexandre du Faing, co-seigneur de Breux.

Jean d'Orsainfaing et sa femme Catherine de Custine eurent plusieurs enfants, co-seigneurs d'Orsainfaing, Aigremont, Dampicourt, Grand-Failly, morts sans postérité.

Les descendants de Catherine de Housse, mariée en secondes noces à Nicolas de Manteville, sont, ainsi que nous l'avons vu : 1° *Albert de Manteville*, co-seigneur de Breux en 1624, que nous trouverons plus loin ; 2° *Anne de Manteville*, qui épouse, Henri de Housse, baron de Watronville.

Claudine de Housse, 3e enfant de Gaspard et de Claude de Lutz, et femme de François d'Allamont, eut un fils et une fille : 1° *François d'Allamont*, sire de Chauffour, Breux, grand-prévôt de Luxembourg, qui épouse Madeleine de Nettancourt, et dont la descendance suit; 2° *Claudine d'Allamont*, qui se marie à Philippe des Armoises, sire d'Hannoncelles.

François d'Allamont, grand-prévôt de Luxembourg, et Madeleine de Nettancourt, ont un fils : *Florimond, comte d'Allamont*, seigneur de Chauffour, Preutin, Neuville, Breux en partie, colonel lorrain, qui épouse Anne-Marguerite, comtesse d'Argenteau, fille de Florent et d'Anne de Brandebourg, en

impériale qui entre en France sous les ordres du comte de Mansfeld. Il gouverna Montmédy pendant 18 années, de 1559 à 1577, où il mourut le 25 févr. 1598, à l'âge de 83 ans. Bien qu'il eut manifesté le désir d'être enterré avec ses ancêtres dans la chapelle de son château de Malandry, il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de Montmédy (L. Germain, *Journ. de Montmédy*, du 16 mars 1886).

Luxembourg. C'est cette comtesse d'Argenteau, veuve du comte d'Allamont, qui figure au partage de 1681.

De l'union du comte d'Allamont et de A.-M. d'Argenteau naquit Marie-Christine, comtesse d'Allamont, dame de Chauffour, Preutin, Neuville, Breux, qui convole avec Pierre-Ernest, baron de Mercy. C'est d'eux que descendent les comtes actuels de Mercy-d'Argenteau.

Revenons à la branche cadette des de Lutz, issue de Henri, dit Moral, et de sa seconde femme, Nicole de Custine.

Jeanne de Lutz, dame de Gommery et Breux, issue du mariage de Henri et de Nicole de Custine, épouse Jean Carpentier (1) seigneur de Villecholles et Fontaine, en Picardie, coseigneur de Vance, en Luxembourg. Nous lui connaissons 3 fils ; — (Jean Carpentier de Villecholles eut bien d'autres enfants; mais comme ils ne figurent point en la seigneurie de Breux, nous ne les suivrons pas).

a) *Isaïe Carpentier*, de Villecholles, seigneur de Villecholles, Gommery, Lutz, Dampicourt et Fontaine, qui épouse, en 1603, Françoise de Sterpigny, dame de Bleid, Gommery, Villers-la-Chèvre, etc., fille de Henri de Sterpigny, prévôt d'Arlon, lieutenant-général de l'artillerie des Pays-Bas, et d'Anne de Wolkrange. Françoise de Villecholles, une de ses filles, épouse Claude de Beauchamp, seigneur en partie de Dampicourt, Molainville et Thonne-la-Long, lequel figurera en 1669.

b) *Josias Carpentier* de Villecholles, seigneur de Dampicourt, Gommery, Pourru-aux-Bois et Fontaine, décédé en 1605, après avoir épousé Marguerite de Lamécourt, laquelle convole en secondes noces avec Charles de Carres;

c) *Étienne Carpentier* de Villecholles, co-seigneur de Fontaine et Breux, qui eut pour femme *Nicole de Tige*. L'année de sa mort, arrivée en 1604, sa veuve se remarie à Philibert de Villelongue. Étienne de Villecholles, qui possède le quart

(1) A Jean Carpentier de Villecholles, feu M. Welter donne pour femme Nicole de Custine, dame de Gommery. Le curé d'Ethe a dû confondre et se tromper d'un degré. La généalogie des de Custine, par de Kessel et Moréri, dit que Nicole de Custine épouse : 1° Henri de Lutz dit Moral, et 2° Jean de Montigny.

de la seigneurie de Breux eut 2 fils : Jacques et Claude.

1° *Jacques Carpentier* de Villecholles épouse Antoinette de Chamisso et meurt avant 1624. C'est probablement lui qui, en 1604, figure, sous la dénomination de « de Fontaine », pour un huitième en qualité de co-seigneur de Breux (1).

2° *Claude Carpentier* de Villecholles, seigneur de Fontaine, co-seigneur de Breux pour un huitième, épouse Anne-Thérèse de Roly.

Jacques de Villecholles et Antoinette de Chamisso ont une fille : Nicole Carpentier de Villecholles, co-dame de Breux, que nous retrouverons en 1624 (2).

(1) Les de Fontaine, co-seigneurs de Breux, n'ont rien de commun avec le général de Fontaine (Fuentès en espagnol) tué à Rocroy, ni avec les de la Fontaine d'Harnoncourt. Dans le cas où le quart de Breux attribué en 1604 à M. de Fontaine, seigneur de Gommery, n'aurait pas été possédé par un Carpentier de Villescholles, seigneur de Fontaine, (seigneurie que les de Villescholles possédaient), il y aurait une hypothèse possible : Claudie de Lutz, fille de Henri et de Mariette de Vance, co-dame de Gommery et Breux, avait eu, ainsi que nous l'avons dit plus haut, deux maris : Alexandre le Gruyer de Fontaine et Gaspard de Housse, seigneur de Fermont. Peut-être eut-elle d'Alexandre le Gruyer de Fontaine, un fils nommé M. de Fontaine, aussi co-seigneur de Gommery, du chef de sa mère, et peut-être, serait-ce ce dernier qui paraît possesseur, en 1604, d'une part de Breux?

Ce travail était sous presse, quand M. Schaudel me fournit certains renseignements sur le « de Fontaine » qui figure en 1604. Il en résulterait qu'il ne serait autre que *Paul-Bernard, comte de Fontaine*, le glorieux vaincu de Rocroy, l'illustre adversaire du duc d'Enghien, lequel Paul-Bernard, me dit-il, ne saurait être confondu plus longtemps avec dom *Pédro-Enriquez de Acevedo,* comte de Fuentès de Valdepero, autre général, espagnol d'origine, dont la gloire absorba jusqu'en ces dernières années celle de l'illustre seigneur de Breux. Jusqu'alors je confondais ces deux personnages, Paul-Bernard de Fontaine et le comte de Fuentès.

Paul-Bernard, créé comte de l'Empire, le 29 avril 1627, est fils unique de François de F. et de Suzanne d'Urre, de laquelle François de F. paraît être devenu co-seigneur de Breux, puisque le dénombrement du 17 déc. 1593 indique que *Charles d'Urre Thessières,* oncle maternel de Paul-Bernard, possédait à Breux quatre fauchées « pour y faire bâtir une maison forte et seigneuriale ». (Voir : Ch. Guyot et L. Germain. *Paul-Bernard, comte de Fontaine*, dans les *Mém. Soc. d'archéol. lorraine,* 1886 ; A. Weil, *Le comte Paul-Bernard de Fontaine,* dans les *Mém. de la Soc. des Lettres, etc., de Bar-le-Duc,* 2e série, t. VII, 1888).

(2) Renseignements fournis en partie par M. le baron de Résimont de

Au commencement du XVII[e] siècle, la terre de Breux est divisée en deux parties : l'une à Alexandre du Faing; l'autre aux descendants de Henri de Lutz.

Dès 1604, nous voyons cette dernière partie partagée en deux portions : l'une aux seigneurs et dames de *Housse;* l'autre aux héritiers de feu *Estienne de Villecholles*, de son vivant seigneur en partie de Breux. Ces héritiers sont : Nicolas de Housse, seigneur de Fermont (1); « Jean de Circourt (2), Lejeune, écuyer, seigneur de Villé-Lachieuve (Villers-la-Chèvre) »; « François d'Allamont, seigneur d'Emercy (Mercy) (3), Chauffour, à cause de madame de Housse, sa femme »; « Et M... de Catherine de Housse, ... (veuve?) de Nicolas de Manteville »; « Lesquels possédents et jouissants la juste moitié de touts les revenus et droits seigneuriaux de la ditte seigneurie ».

En octobre 1608, les seigneurs de Breux, collateurs de l'église d'Avioth, qui présentent M[e] Jean-Pierre à la cure de cette paroisse, sont : J. de Circourt, Breux, etc.; — Isaïe de Villecholles, seigneur de Rut et Bleid; — Phillebert de Villelongue, seigneur de Voisigny, Breux, etc.; — Albert de Manteville, seigneur de Breux, etc.; — le seigneur de Fontaine, Gommery, Breux, etc. (4).

Le 25 avril 1624, Nicole de Villecholles, fille de Jacques et d'Antoinette Chamisso, orpheline, prête hommage au roi d'Espagne, pour certains de ses droits sur la terre de Breux, par l'entremise de son oncle, Claude de Villecholles, seigneur de Fontaine et de Breux pour un huitième (5).

Hagen. — V. acte en parchem. original, (Arch. de l'État à Arlon), cité au t. XXIII des *Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg*, Arlon, p. 83.

(1) Fermont : village à 7 kilom. N.-E. de Longuyon, où il existait un château très ancien détruit au siècle dernier. Ce de Fermont est un de Housse; cette maison possédant la seigneurie de Fermont fut désignée, en 1604, sous ce titre seigneurial, au lieu de son nom patronymique, ce qui arrivait fréquemment.

(2) Village à 10 kilom. S.-O. d'Audun-le-Roman.

(3) Mercy-le-Haut ou Mercy-le-Bas, sur la Crune (Meurthe-et-Moselle).

(4) Archives de la cure d'Avioth. L. Schaudel, *op. cit.*, p. 11.

(5) Orig. sur parch. aux Archives de l'État à Arlon, cité au t. XXIII des *Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg*, Arlon, p. 83.

La même année, 2 mai 1624, l'écuyer *Albert de Manteville*, seigneur en partie de Breux, fils de Nicolas et de Catherine de Housse, dame de Fermont, prête hommage au roi d'Espagne, entre les mains du Gouverneur des duché de Luxembourg et comté de Chiny. Il reconnaît tenir en fief « les trois quarts du château de Breux et ses dépendances, fossés, basse-cour, jardins, chenevières, » etc., et un quart et demi dans les dîmes et autres revenus (1).

Nous lui connaissons deux enfants : 1° Oger de Manteville, que nous rencontrerons en 1681, et 2° Catherine de Manteville, qui, le 15 janvier 1629, épouse Nicolas de Manteville, son cousin au 3e degré.

Des registres de l'état civil de la commune de Gérouville, il résulte : qu'en 1670, Mathieu Jacquesse, paroissien et « seigneur de Breux » et de la Grange Philippe, aurait épousé damoiselle Magdelon Suant, de Gérouville ; — et qu'un Théodore Jacquesse, qui nous apparaîtra en 1681, aurait épousé damoiselle Marie Suant, décédée en 1702, et après avoir convolé en secondes noces avec M. Jean du Mont, lieutenant prévôt de Chauvency-le-Château (2). Voici donc, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, les Jacquesse ou de Jacquesse, devenus co-seigneurs de Breux ; mais nous ignorons si c'est par alliance ou par acquêt que cette famille est devenue seigneur en partie de Breux.

En 1681, mariage du sieur Antoine de Bombelles, capitaine commandant d'un bataillon du régiment de Champagne, avec damoiselle Louise de Bonneau. Témoin : M. de Beuvillers, major de la ville de Montmédy (3). Ce mariage, duquel A. de Bombelles a deux fils, eut lieu à Gérouville, où habitaient les de Bonneau, maîtres des forges de la Soye.

Le 2 juin 1681, Anne-Marguerite d'Argenteau, dame de Champneuville, Rosselange (4), Claimeraix (?), de Breux, des Cinq-Villes Cuttry (5), Marville et autres lieux fait l'aveu et

(1) Arch. de Breux.
(2) *Annales de l'Inst. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 151, art. *Gérouville*.
(3) Arch. de l'État à Arlon, *Annales de l'Inst. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 151.
(4) Village de l'ancienne province du Barrois, ancien canton de Thionville.
(5) Village de l'ancien Barrois, canton de Longwy.

dénombrement de la seigneurie de Breux (1). Cette pièce nous renseigne sur les co-seigneurs de l'époque. Ce sont pour différentes parties de la seigneurie :

1° *Oger de Manteville*, écuyer, seigneur de Breux, fils d'Albert de Manteville et de Élise de Pouilly.

2° *Anne-Marguerite d'Argenteau*, « vefve du Comte d'Allamont ».

Nous avons vu plus haut ce comte d'Allamont, petit-fils de Claudine de Housse, décédé au commencement de l'année 1681.

3° *Jean Decoris Cordalle*. Comment devient-il co-seigneur de Breux ? Nous avons lu, dans une pièce du 29 juillet 1677, « le sieur Decorda Villecholles », ce qui expliquerait une alliance à une descendante de Claude ou d'Étienne de Villecholles.

4° et 5° *Louis Bonneau* et *Théodore Jacquesse* (2).

A qui appartenait le dernier huitième de la seigneurie de Breux, dont il n'est pas question à l'aveu du 2 juin 1681 ? Ne serait-ce pas à la maison de Bombelles, qui, en 1699, nous apparaît pour la première fois en cette seigneurie ?

Essayons de suivre séparément chacune des familles de Manteville, de Bombelles, de Bonneau, et Jacquesse, qui, vers cette époque, nous apparaissent à Breux.

Les de Manteville a Breux. — Au xviii° siècle, M. Welter, curé d'Ethe, a copié sur une feuille volante écrite en caractères gothiques, la généalogie de cette famille, que M. Schaudel (3) reproduit d'après lui, et de laquelle nous extrayons ce qui suit concernant Breux.

Cette famille tire son nom du château de Manteville ou Mandeville, au nord-ouest d'Épiez, canton de Longuyon, aujour-

(1) Archives de la mairie de Breux.

(2) A l'acte du 29 juillet 1677, nous lisons : « Jacques dem̄t à Gérouville ». Nous avons aussi lu Jacquet, Jacquese, mais le plus souvent Jacquesse.

« Dans l'acte du 4 oct. 1696, Th. Jacquesse est dit seigneur de Breux. Il est question dans ce même acte de Marie-Agnès Jacques (Jacquesse) ; ailleurs il est dit qu'elle épousa François-Robert de Nonancourt, le 23 décembre 1685, à Dampicourt. Il y avait des alliances entre les Pouilly et les Nonancourt » (H. Goffinet, sa lettre du 23 août 1888).

(3) *Les anciens Seigneurs de Breux*, p. 14, Montmédy, 1890.

d'hui en ruines. Elle portait : d'or à la tour de gueules maçonnée de sable (1).

N. de Manteville et N., son épouse, sont inhumés à Épiez.

Jehan de Manteville épouse N. Pierrette N., qui lui donne deux fils et deux filles : 1° Alexandre I; 2° Guillaume, qui eut une fille Mariette; 3° Mahault; 4° Sébille.

Alexandre I de Manteville, prévôt de Marville, dès 1461, se marie à Jehanne de Chamissot, nommée aussi Jeanne de Mousson, de laquelle il eut un fils et deux filles : 1° Jehan; 2° Marie, qui, en premières noces, épouse Jehan de Bouvigny, et, en secondes noces, Jehan de Visé; et 3° Françoise, mariée à Collard de Pouilly. — Il fait, avec Ferry de Chinery, en 1452, partie du conseil des duchés de Luxembourg et de Bar, tenant les assises à Marville (2), et teste le 17 juillet 1478.

Jehan II de Manteville épouse Françoise de Pouilly. De ce mariage naquirent deux fils et deux filles : 1° Alexandre, qui suit; 2° Jacques; 3° Jehanne; 4° Gillette, mariée à Georges de Bernart, seigneur de Molainville. Il fit son testament en 1526.

Alexandre II de Manteville épouse, le 17 avril 1526, Louise de Wal, fille de Henri de Wal et de Jehanne de Saint-Ignon, qui lui donna cinq fils : 1° Gabriel; 2° Alexandre; 3° Nicolas qui suit; 4° Dominique; et 5° Gilles, mort sans postérité.

Nicolas de Manteville, 3e fils de Alexandre, épouse, le 1er décembre 1560, Alix de Thonne-le-Thil, de laquelle il eut deux enfants : Claude, qui se marie à Élisabeth de Pouilly, et Salomée, épouse de Beaudouin du Faing, seigneur de Breux. Après la mort d'Alix de Thonne-le-Thil, Nicolas de Manteville convola avec Catherine de Housse, dame de Fermont, de laquelle il eut un fils, Albert de Manteville, qui suit, et trois filles. C'est par son second mariage qu'il devint seigneur en partie de Breux. Sa veuve figure à la déclaration de 1604. N. de Manteville, décédé, avant 1604, est donc le beau-frère de François d'Allamont et le beau-père de Beaudouin du Faing, aussi seigneur de Breux.

(1) Dom Pelletier, *Nob. de Lorraine*, p. 163.

(2) Décision du conseil des duchés de Luxembourg et de Bar, du 14 mars 1452 (anc. st.) Cart. généal. de la famille de la Fontaine d'Harnoncourt, p. 51.

Albert de Manteville, fils de Nicolas et de Catherine de Housse est celui qui, le 2 mai 1624, prête hommage et fidélité à Philippe IV, roi d'Espagne. Nous avons déjà renseigné ses deux enfants : 1° Oger de Manteville, qui suit, et 2° Catherine.

Oger de Manteville, figure au dénombrement de 1681. L'aveu de 1681 est le dernier acte des archives communales dans lequel il soit fait mention des de Manteville (1).

LES DE BOMBELLES EN LORRAINE ET A BREUX. — M. L. Germain (2), nous indique que cette famille, d'origine portugaise, serait très ancienne; l'un de ses membres, Simon de Bombelles, aurait pris part à la dernière croisade de saint Louis. *Pierres de Bombelles* serait venu en Lorraine sur la fin du XVI[e] siècle. Il est fils de Jacques de Bombelles, « écuyer, seigneur de Lavau, de Loinville, du Portail, etc., gouverneur du château royal de Chambord », et de « Louise Aubert », que Jacques avait épousée « après 1574 ». Il est l'auteur des de Bombelles à Vienne et à Breux; une généalogie vue par M. L. Germain le mentionne comme suit : « Pierre de Bombelles, écuyer, seigneur de Lavau, capitaine commandant d'un bataillon du régiment de Champagne et gentilhomme de la chambre du roi, n'était encore, en 1645, que maréchal-des-logis, lorsqu'au mois d'août, chargé d'escorter un convoi qui allait de Metz à Verdun, il fut assailli par deux partis ennemis, qu'il dispersa, après avoir tué de sa main le chef qui les commandait. Il épousa, vers 1640, Éléonore Pitoyset, dont il eut huit enfants. »

François de Bombelles, l'aîné des fils, est « l'auteur de la branche encore existante en Autriche, » et le troisième, Antoine, celui des seigneurs de Breux.

Renvoyant, en ce qui concerne la branche d'Autriche, au

(1) François-Christophe-Innocent de Manteville, petit-fils de Nicolas de Manteville et de Catherine de Housse, mourut dans la première moitié du XVIII[e] siècle, au château de Manteville. Il vivait en mésintelligence avec son frère, Philippe-Raphaël, aussi déshérita-t-il son neveu, Louis-Philippe-Raphaël, et donna ses biens au baron de Reumont de Rebulles. C'est ainsi que les de Reumont devinrent propriétaires de Manteville.

(2) *La famille de Bombelles en Lorraine*, Nancy, Sidot frères, 1890. — M. Germain ne parle de l'origine de la famille de Bombelles qu'à titre de renseignements d'après la généalogie qu'il cite.



travail de M. Léon Germain (1), nous nous arrêterons seulement à la branche des seigneurs de Breux.

Les de Bombelles a Breux — « *Antoine de Bombelles*, chevalier de saint Louis, lieutenant du roi de Péquay, marié, 1° avec Louise Bonneau; 2° avec Marie-Madelaine Noyelle ». C'est ainsi que le désigne M. L. Germain, d'après la généalogie qu'il a eue entre les mains. Son premier mariage, consigné aux registres paroissiaux de Gérouville, remonte à 1681, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut. Louise Bonneau ne peut être que la fille de Louis Bonneau et d'Anne Bienayse; conséquemmeut elle serait la sœur de Jean-Louis Bonneau. C'est donc du chef de sa première femme qu'Antoine de Bombelles devient co-seigneur de Breux, et c'est en cette qualité qu'il figure dans la requête des habitants de ce village au Parlement de Metz (2), à la date du 27 mai 1699. D'après la généalogie citée par M. L. Germain, sa seconde femme serait Marie-Madelaine Noyelle. Dans les actes qui la concernent aux archives de Breux, elle est nommée Marie-Madeleine Noël.

Le chevalier de Bombelles eut deux fils : 1° Louis-François de Bombelles; 2° Antoine de Bombelles, écuyer, seigneur de Renaud (3), aide-major de la ville de Metz.

Louis-François de Bombelles épouse, le 31 juillet 1715, à Longwy, Catherine de Clémery (4). Au dénombrement du 1er avril 1702 (5), il figure pour les deux quarts et demi en la seigneurie de Breux, avec Jean-Louis Bonneau, apparemment son oncle maternel.

Le 28 mai 1717, Jean-Louis-François de Bombelles, écuyer, fait foi et hommage, pour un quart de la seigneurie de Breux (6).

(1) *La famille de Bombelles en Lorraine*, (Nancy, 1890).

(2) Arch. mairie de Breux.

(3) Cense-fief de la commune de Seicheprey, canton de Thiaucourt.

(4) Village voisin de Pont-à-Mousson. La maison de Clémery, portait : d'argent coupé de gueule, à l'aigle d'or. La terre de Clémery passa aux du Hautois (D. Calmet, *Not. de la Lorraine*).

(5) Arch. de la mairie de Breux, Dénombrement du 1er avril 1702.

(6) Arch. du dép. de la Lorraine, à Metz. Série B, reg. 63, p. 75.

Au dénombrement du 5 juin 1706 (1), nous trouvons le chevalier *Anthoine de Bombelles*, pour un demi-quart en la seigneurie de Breux. En 1741, il est lieutenant de dragons, « Mestre de camp », en garnison à Metz. Il est dit fils de Marie-Madeleine Noël, veuve de Anthoine de Bombelles.

Revenons à son frère Louis-François de Bombelles, que nous trouvons souvent cité dans la longue procédure à propos de la réfection de l'église paroissiale. Il est écuyer; plus tard, il sera chevalier. En 1721, il possède le quart de la seigneurie de Breux (2). En 1726, il est emprisonné à Luxembourg. Nous ignorons la cause de cet emprisonnement. Par sa requête du 29 juillet 1726, à propos de la réédification de l'église, il dit : « qu'ils (Maire et habitants de Breux) ne paraient ignorer la situation fachresse dans laquel le Requérant est depuis plusieurs années detenût mal appropaux (à propos) dans les prisons de Luxembourg » (3). Ses sujets n'ont pas dû voir d'un bon œil sa mise en liberté; car il ne leur laissera aucune tranquillité. Une procédure n'est pas encore terminée, qu'une nouvelle surgit. Il cherche à « empietter » sur les droits des habitants, « ses justiciables »; à agrandir ses pouvoirs et à faire endurer, par toutes sortes de vexations, « une dure oppression à cette pauvre communauté » de Breux.

Il avait, avant son emprisonnement, épousé dame Catherine de Clémery, qui lui donna quatre enfants :

1° *Louis-Georges* (4), né le 14 août 1717, décédé le 21 octobre 1723. Il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale. Mais comme cette partie de l'église était réservée à l'inhumation des prêtres, le curé d'alors a eu bien soin d'écrire dans l'acte de sépulture « sans que le Sr de Bombelle et sa dite épouse puissent prétendre droit de sépulture dans ledit chœur, mais

(1) Arch. de Breux.

(2) Arch. de la Mairie, — Transaction du 14 octobre 1721.

(3) *Ibid.*

(4) Il eut pour parrain *Georges de Clémery*, son oncle maternel (*Annales de l'Inst. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 1032, art. Jamoigne).

ainsy seulement accordé d'autant que la neffe de laditte église estoit interdite... » (1).

2° *Louis-Estienne-Joseph*, né aussi à Breux, le 19 mars 1719 (2). Il fut écuyer, lieutenant au régiment de Hainaut, et mourut en 1773.

3° *Florent-Louis*, né également à Breux, le 3 février 1732 (3). Il fut lieutenant-colonel du régiment de Dôle, chevalier de saint Louis, et mourut au château d'Ancy-le-Franc, près de Tonnerre, le 24 octobre 1802.

4° *Béatrix*, née à Breux le 9 février 1740.

« Cette jeune fille, paraît avoir épousé Gabriel de la Morre, dont la famille avait une part dans la seigneurie de Villers-la-Chèvre, et tous deux durent abandonner, pendant la Révolution, la particule génitive, dite nobiliaire. En effet, un acte des registres paroissiaux de Villers-la-Chèvre porte : « Au 5, Mariage d'Etienne Clément avec Gabrielle Lamorre, âgée de 42 ans, séparée par Divorce... et fille de Gabriel Lamorre, ci-devant président de la chambre des comptes de Bar-sur-Orne, et de Béatrix Bobelle » (4).

Les de Jacquesse a Breux. — La famille Jacquesse, originaire du Pays de Luxembourg, fut anoblie le 2 mai 1687, dans la personne de Charles Jacquesse, de Chiny. Elle porte : *écartelé, aux 1er et 4e de gueules, au bouc d'or ; aux 2e et 3e d'or au cygne d'argent, portant une clef de sable* (L. Schaudel, *op. cit.*, p. 40).

En 1670, *Mathieu Jacquesse*, « Paroissien et seigneur de Breux et de la Grange Philippe, » épouse « damoiselle Magdelon Suant », de Gérouville (5). Nous ne lui connaissons pas de descendance.

(1) *Ibid.*, Actes de baptême, etc.; 21 octobre 1723.

(2) Il eut pour parrain *Louis-Estienne de Clémery*, capitaine d'une compagnie de cuirassiers de S. M. I., et pour marraine dame *Marguerite Boursÿ*, demeurant à Villers-la-Chèvre. Elle signe : « Bourcier de Storonge ».

(3) F.-L. de Bombelles a pour parrain *Florent-Louis de la Mock*, sgr. foncier de La Ferté, et pour marraine *Anne Bonneau d'Arimont*, également dame foncière de La Ferté.

(4) L. Germain, *op. cit.*, p. 15. V. aussi L. Schaudel, *Les anciens Seign. de Breux*, p. 44 et suiv.

(5) *Annales de l'Instit. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 151, art. *Gérouville*.

Théodore Jacquesse, né en 1640, apparemment le frère du précédent, épouse « damoiselle Marie Suant » également de Gérouville.

Mathieu et Théodore Jacquesse sont les premiers de cette famille qui nous apparaissent en qualité de seigneurs de Breux ; mais nous ignorons comment les Jacquesse sont entrés en possession de cette seigneurie. En 1681, Théodore Jacquesse figure pour un huitième des revenus de Breux. C'est sans doute sa sœur, qui, le 23 décembre 1683, épousait à Dampicourt, François-Robert de Nonancourt. En 1697, il figure à une pièce des archives de la mairie avec de Bombelles (Antoine) et de Verneuille. Il décède à Breux, le 24 mars 1700, est inhumé dans l'église d'Avioth, « entre l'autel du St-Esprit et le pilier le plus proche » (1). Il n'eut probablement point d'enfants mâles; mais nous lui connaissons trois filles : 1° Marie-Catherine Jacquesse, épouse : 1° Pierre Duval; 2° Georges-Florent d'Asnoy; — 2° Marie-Magdeleine Jacquesse, mariée à Anthoine Duval; — 3° Marie-Thérèse-Jacquesse, qui épouse Pierre-Joseph Le Jeune.

Les registres de Gérouville (2) mentionnent, dit M. L. Schaudel, le mariage, en 1684, de dame *Marie Suant* avec M. *Jean du Mont*, lieutenant-prévôt de Chauvency-le-Château. S'il s'agit de la même personne, et tout porte à le croire, M. Suant aurait contracté deux mariages : un premier avec Jean du Mont et un second avec Théod. Jacquesse. Elle mourut en 1702 et fut inhumée dans l'église de Gérouville.

La situation de fortune des gendres de Théodore Jacquesse est fort précaire, dès 1727, puisque les comptes de la fabrique d'Avioth, pour cette année, portent en ce qui concerne le seigneur Duval — on ne dit pas s'il s'agit d'Anthoine ou de Pierre — « on a quitté 6 l. 3 s. 8 d., par charité » (3).

1° *Pierre Duval* épouse Marie-Catherine Jacquesse; du chef de sa femme, il devient co-seigneur de Breux pour un seizième. Il meurt au plus tard en 1721. Nous lui connais-

(1) Reg. des décès de la par. d'Avioth, 24 mars 1700. — L. Schaudel, *op. cit.*, p. 41.

(2) Reg. par. de cette commune. — L. Schaudel, *op. cit.*, p. 41.

(3) Arch. de la cure d'Avioth. Comptes de la fabrique, pour 1727.

sons deux enfants : *Anne-Marie-Thérèse*, née le 5 septembre 1715 (1) et décédée la même année, et *Alexandre-François*, né à Breux le 28 janvier 1717.

Devenue veuve, Marie-Catherine Jacquesse épousa, en secondes noces, le 9 novembre 1722, Georges-Florent d'Asnoÿ (2), écuyer. Il est de Jamoigne. De ce mariage, célébré à Breux, naquit : *Georges-Francois d'Asnoÿ*, né à Breux, le 15 mai 1724, décédé le 4 janvier 1725, et inhumé dans la nef de l'église. Georges-Florent d'Asnoÿ, seigneur en partie de Breux, du chef de sa femme, décédé « sur la minuit du 24 au 25 novembre 1726 », fut enterré à Breux; mais rien n'indique que l'inhumation eut lieu dans la nef de l'église.

2° *Anthoine Duval* épouse, avant 1706, Marie-Magdeleine Jacquesse. Du chef de sa femme, il possède, en 1721, le seizième de la seigneurie de Breux. Il eut cinq enfants nés à Breux : 1° *Marie-Catherine* (3); 2° *Marie-Magdeleine*, qui épouse Jean Mottelet, de Gérouville; 3° *Pierre*, né le 18 décembre 1713 (4); 4° *Gille-Joseph*, né le 31 mai 1717 et décédé le 22 février 1719 (5); 5° *Anthoine-Louis*, né le 12 juillet 1719 (6).

Marie-Magdeleine Jacquesse décéda à Breux le 23 mars 1734; elle fut inhumée dans l'église paroissiale.

Après la mort de sa première femme, A. Duval convola, avant 1739, en secondes noces avec *Scholastique Picard*, de laquelle il eut un fils, *Nicolas-François Duval*. Il mourut, à l'âge de 66 ans, le 13 nov. 1743, et fut inhumé dans l'église de Breux.

A. Les Mottelet. — Nous avons vu Marie-Magdeleine Duval, petite-fille de Théodore Jacquesse, épouser *Jean Mottelet;* celui-ci était marchand-roulier et habitait Gérouville. Après son mariage, qui eut lieu le 9 février 1728, il s'établit à

(1) Elle eut pour marraine *Anne-Thérèse Maljean de Morfontaine de Nannire* (Nannireux).

(2) Nous avons aussi lu Daphnoÿ.

(3) Elle eut pour parrain *Jean d'Ardenne,* d'Avioth.

(4) *Françoise le Sauvage d'Ardenne*, d'Avioth, fut sa marraine.

(5) Son parrain fut *Gille-Joseph Dessaulx*, sgr. foncier de Thonne-le-Thil et sa marraine, damoiselle *Maguerite Dessaulx,* sœur du précédent.

(6) Ses parrain et marraine sont *Anthoine-Louis de Bombelles*, chevalier, sgr. en partie de Breux, et dame *Catherine de Clémery de Bombelles*.

Breux, où il exerça son commerce (1). Il mourut à l'âge de 60 ans, le 28 mai 1760, et fut inhumé dans l'église.

Il eut de Marie-Magdeleine Duval une assez nombreuse postérité : 1° *Marie-Thérèse*, née le 20 décembre 1729; 2° *Marie-Louise*, née le 28 juillet 1731; 3° *Nicolas*, né le 18 janvier 1735; 4° *Marie-Madelaine*, née en 1739, qui épouse Jacques Talot; 5° *Wiry*, né le 15 septembre 1742; 6° *Nicolas-Jean*, né le 22 mai 1745; 7° *Jeanne-Marie*, née le 27 novembre 1747 et décédée le 23 janvier 1748 (2) et enterrée dans l'église de Breux.

B. Les Talot. — *Jacques Talot*, originaire de Dun, est chantre et régent d'école à Thonne-la-Long, quand, le 1er février 1762, il épouse à Breux, Marie-Madelaine Mottelet. Il abandonne les fonctions de maître d'école et vient résider à Breux, où il exerce la profession de son beau-père, celle de marchand-roulier.

Nous lui connaissons trois enfants : 1° *Jacques-Joseph-Gabriel*, né le 22 janvier 1763, qui épouse Marie-Magdelaine Mottelet, apparemment sa cousine-germaine. Il fut plus tard maître d'école à Montmédy (3); 2° *Marie-Magdeleine*, née le 7 mai 1764, décédée à Montmédy, à l'âge de 28 ans, le 13 décembre 1792; 3° *Jean-Louis*, né le 12 janvier 1766.

3° Pierre-Joseph Le Jeune. — Seigneur de Nannireux (4), il épousa Marie-Thérèse Jacquesse, troisième fille de Théodore Jacquesse, et devint ainsi seigneur en partie de Breux. Nous lui connaissons deux enfants :

1° *Nicolas-Théodore Le Jeune*, né le 18 novembre 1716, et qui vivait encore en 1789. Il fut prêtre de Remoiville et doyen de Juvigny. Tout porte à croire qu'il fut, ainsi que son frère, bon pour ses sujets; aussi ne voyons-nous pas les Le Jeune figurer dans les plaidoiries entre les seigneurs et la communauté de Breux. Ils ne prennent point part aux tracasseries

(1) Arch. de Breux, état civil, 18 janvier 1735.

(2) Les descendants des Duval, Mottelet, Talot, Le Jeune sont nés à Breux.

(3) Arch. de Montmédy, décès de Marie-Magdeleine Talot, 13 décembre 1792.

(4) Village de Belgique, de la prévôté de Chiny.

que Me de Chardon fait supporter à ses justiciables, et ils déclarent au contraire que c'est sans leur consentement que les procureurs fiscaux agissent ainsi à l'égard de la justice subalterne. Sur ses vieux jours, il est bien attristé par l'inconduite et la prodigalité de ses neveu et nièce, le seigneur de Rouvres et sa femme, qui ont poussé l'oubli de leurs devoirs et des sentiments paternels jusqu'à l'abandon de leurs enfants; ces derniers sont recueillis par leur grand-oncle, le curé de Remoiville.

2° *Jacques Le Jeune*, né le 28 mars 1720, a pour marraine dame Thérèse Maljeant, de Mortfontaine, demeurant à Naurival. Il fut seigneur en partie de Breux et Fagny, lieutenant dans les volontaires royaux et épousa Marie-Françoise de Mauljean, noble de race. Il habitait le château de Nannireux, et, en 1763, nous le trouvons juge féodal des ville et prévôté de Chiny, seigneur de Nannireux et Breux en partie. Nous pensons qu'il contracta deux mariages, puisqu'à l'acte de l'état civil de Breux, du 22 janvier 1763, nous lisons : « Jacques Le Jeune, juge féodal... et pour marraine dame Catherine-Madelaine Rognon, son épouse, résidant au château de Nannireux ». Miné par le chagrin que lui occasionnait l'inconduite de sa fille, il mourut en 1782. Nous ne lui connaissons qu'une fille, fruit de sa première union. Nous ignorons s'il eut des enfants de son second mariage.

Cette fille qui, par sa mauvaise conduite, abrégea les jours de son père, fut Marie-Josèphe Le Jeune. Le 15 octobre 1769, elle épousait à Breux *Louis-Richard de Rouvres* (1), qui, à l'époque de son mariage, était âgé de 27 ans. Il est chevalier, lieutenant au régiment impérial de Toscane, seigneur de Nannireux, Pin, Izel, Breux, en partie, etc.

De ce mariage, naquirent six enfants : 1° *Jacques-Louis*, né à Nannireux, le 7 septembre 1770, qui épouse Fernande de Moutier, dont il eut cinq enfants : 1° Félicité; 2° Ferdinande; 3° Joseph; 4° Francis, et 5° N...; — 2° *Nicolas-Augustin-Théodore*, chevalier, né à Nannireux, le 4 février 1772, mort en

(1) Village à 4 kilom. d'Étain.

1816; — 3° *Jean-Baptiste*, surnommé Félix, né à Nannireux, le 29 avril 1773; — 4° *Anne-Marie-Louise-Victoire-Charlotte*, née à Nannireux, le 20 avril 1776, morte à Rouvres vers 1830; — 5° *Guillaume*, surnommé Joseph, né le 1er février 1781, mort en 1814; — 6° *Jean-Baptiste*, mort enfant.

Revenons aux sieur et dame de Rouvres. Ils vendent « à vil prix pour plus de 30.000 francs de biens fonds et tous leurs bestiaux ». D'un commun accord, ils « se sont éloignés du pays, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, sans égard pour leurs enfants, au nombre de cinq (1), qu'ils ont laissés en très bas âge, sans domicile, sans pain, etc. Après qu'ils ont contracté une infinité de dettes.. Le dit sr Le Jeune (le père de la dame de Rouvres), guidé par l'amour paternel, fit faire les recherches les plus exactes pour découvrir où sa fille avait pu se réfugier; parvenu à la recouvrer, après être accouchée d'un de ses cinq enfants à Namur, elle entra dans une maison de filles à Liège, d'où elle est sortie depuis quelques mois » (c'est en 1789). « Le sieur de Rouvres, de son côté, a pris le parti des armes et après avoir été environ cinq ans absent, dissipant ce qu'il avait emporté, contractant de nouvelles dettes dans le pays où il avait servi en qualité de soldat... ». De retour en France, Louis-Richard de Rouvres tient garnison à Strasbourg et revient à Breux ou dans les environs, puisqu'en 1782 il signe à Jametz un acte par lequel il reconnaît son oncle par alliance, le curé de Remoiville, en qualité de tuteur de ses enfants, et se déclare incapable d'administrer ses biens.

Jacques Le Jeune, son beau-père, obtient du prévôt de Chiny, du conseil de Luxembourg, et de la cour de Chiny, trois décrets faisant défense aux sieur et dame de Rouvres d'aliéner aucun de leurs biens sous peine de nullité. « Les déréglements de vie, on pourrait dire de mœurs des sr et de de Rouvres », commencés avant 1775 se continuent après le décès du Juge féodal de la prévôté de Chiny; aussi le doyen du décanat de Juvigny se voit-il « avec douleur,

(1) J.-B. de Rouvres étant mort enfant, cela explique qu'il ne soit question que de 5 enfants.



obligé de montrer au public les déréglements et la prodigalité de ses neveu et nièce... réduits à la dernière extrémité, errants, sans asile », pour obtenir, le 16 novembre 1789, un décret émanant de la prévôté de Montmédy, leur défendant d'aliéner aucun de leurs biens à Breux. Le décret porte qu'il est rendu à la demande « d'un oncle intéressé à arrêter les désordres de ses neveu et nièce; d'un oncle jaloux de conserver à cinq enfants mineurs, confiés à sa curatelle, les restes de fortune de leurs père et mère dissipateurs » (1).

Les de Bonneau a Breux. — Les Bonneau « dits Lamoque d'Arimont, de Laferté, sont d'une ancienne famille » (2).

Nous les trouvons parfois avec la particule nobiliaire, mais le plus souvent sans indication de titre de noblesse. Ce n'est d'ailleurs qu'en 1701, qu'ils furent anoblis.

Jean-Louis de Bonneau est écuyer, maître des forges de la Soye (3). En 1681, 2 juin, il possède le huitième de la seigneurie de Breux et le tiers des restes du château du Chevallier.

Il est fils de Louis Bonneau et de Anne Biemayse. Vers 1695, il épouse Isabelle de Mathelin; à l'acte de ce mariage, il est qualifié seigneur de Breux. Par contrat de vente du 7 mars 1698, Jean-Louis Bonneau se rend acquéreur d'une nouvelle partie de la seigneurie de Breux, mise en vente par « Théodore de Roussel (on a dû vouloir écrire de Housse), seigneur de Verneuil et le baron de Mercy » (4). Il devient, par cet acquêt, avec Louis-François de Bombelles, propriétaire des deux quarts et demi de la terre de Breux. Le château « en ruine et en mazure », qui se trouve à l'extrémité du village, vers Avioth lieu-dit le Château, appartient tout entier au maître des forges de la Soye.

(1) Arch. de la mairie de Breux, — Acte de Bouton, huissier en la prévôté royale de Montmédy, 1er décembre 1789.

(2) Jeantin, *Manuel de la Meuse*, p. 256.

(3) Commune de Gérouville (Belgique).

(4) Voir son aveu aux Arch. de la mairie de Breux. Ce baron de Mercy descend de Pierre-Ernest, baron de Mercy, et de Marie-Christine, comtesse d'Allamont, dame du Chauffour, Preutin, Neuville, Breux, fille de Anne-Marguerite, comtesse d'Argenteau, qui produit son aveu le 2 juin 1681.

Jean-Louis Bonneau fut anobli par lettres-patentes de S. M. impériale du 29 juin 1701. Le 1er avril 1702, il déposa, avec Louis-François de Bombelles, son dénombrement pour les deux quarts et demi de la seigneurie de Breux (1).

Il eut un fils, baptisé en 1706 (2).

Ce de Bonneau fit mal ses affaires. Il emprunta des sommes importantes à des marchands bourgeois de Sedan, et à la fabrique d'Avioth. Il mourut en 1738, probablement à la Soye, où il habitait, et fut inhumé en l'église de Gérouville (3), laissant à ses huit enfants une usine en décadence et des dettes desquelles ils ne pourront se libérer. Ceux-ci, quand les forges de la Soye cessent de fonctionner, viennent habiter à Breux la maison seigneuriale, actuellement le presbytère, dont ils sont propriétaires en partie.

Marie Blocteur, veuve de Somme, Memie (?), et Louis de Somme, marchands bourgeois à Sedan, ne pouvant se faire rembourser la créance due par feu Jean-Louis Bonneau, font saisie des neuf seizièmes des biens de la seigneurie de Breux, provenant de la succession de l'ancien maître de forges, contre ses enfants : 1° Henry-Innocent (4) ; 2° Marie-Louise (?) ; 3° Nicolas-Théodore ; 4° Marie-Louise (?) ; 5° Joseph ; 6° Marie-Isabelle (5) ; 7° Marie-Magdeleine, et 8° Charlotte, domiciliés à Breux (6).

Le 18 décembre 1749, le Parlement de Metz vend à Georges-

(1) Arch. de Breux, copie certifiée.

(2) *Annales de l'Inst. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 151, art. *Gérouville*.

(3) *Annales de l'Inst. archéol. d'Arlon*, t. XXIII, p. 151, art. *Gérouville*.

(4) Henry-Innocent de Bonneau, de Fagny, écuyer, décéda, le 13 octobre 1777, à Juvigny-sur-Loison, chez Mme de Franque. Il fut enterré dans une tombe contiguë à la chapelle de saint Benoît, en l'église de Juvigny.

(5) Décédée à Breux, le 7 août 1752, inhumée dans le chœur de l'église, du côté de la chapelle saint Roch.

(6) A ces huit enfants, il convient d'en ajouter un neuvième, qui ne figure pas ici : « Jean-Baptiste de Bonneau », qui, en 1728, est clerc du diocèse de Trèves, administrateur de la chapelle du Saint-Esprit, érigée en l'église Notre-Dame d'Avioth, maître des forges de la Soye et seigneur de Breux... Il est dit frère de Marie-Louise Bonneau, et par conséquent, fils de Jean-Louis de Bonneau. (Voir l'acte civil du 18 juillet 1728, à la mairie de Breux).

Charles de Chardon, pour la somme de 34.100 livres, « le fond, très fond et propriété de la totalité du château de Breux, actuellement en ruine, de la moitié de la maison seigneuriale du même lieu, et les neuf seizièmes dans la totalité de la dite terre » (1).

Marie-Anne-Huberte Bonneau, décédée à Montmédy, le 20 juin 1866, et Bonneau, Marie, décédée aussi en la même ville, le 2 mai 1870, se disaient « descendre des anciens seigneurs de Breux ». Elles sont filles de Pierre Bonneau, également décédé à Montmédy, le 20 septembre 1834, de son vivant huissier et cafetier en cette ville, et de Suzanne Michel. Ce Pierre Bonneau est né à Vic-près-de-Pau. Il épousa, en secondes noces, Françoise Clément, de Saint-Laurent. Nous lui connaissons un frère, décédé à Paris, et une sœur, Émélie, qui épousa Van Edeghem, décédé lieutenant-colonel, à Poitiers.

S'il y a un degré de filiation entre Pierre Bonneau et la famille de Bonneau, que nous trouvons en la seigneurie de Breux, il faudrait que Pierre fût le fils d'un des enfants de Jean-Louis de Bonneau.

Il est possible qu'après la vente de 1749, un membre de cette famille ait été tenter la fortune dans le midi, où il se serait marié. La fortune ayant été aussi revêche dans le sud que dans le nord de la France, Pierre Bonneau serait venu s'établir à Montmédy. De son premier mariage, il eut les deux filles que nous lui connaissons et Louis-François, ouvrier du génie militaire, décédé à l'âge de 21 ans, le 2 octobre 1811, à l'hôpital militaire de Bruxelles. Sa seconde femme lui donna un fils, Pierre, né l'an IV de la République, et une fille Marie-Louise, née le 1er floréal, an XII.

Marie-Anne-Huberte Bonneau épouse Gilles Rollin, qui eut trois enfants : 1° Rollin ; 2° Émélie, qui se marie à Meublat; elle est la grand'mère de *Meublat*, *Louis*, peintre, décédé il y a quelques années à Montmédy ; 3° Émile.

Marie Bonneau épouse le 12 mai 1813, Jean-François Nicolas, ferblantier.

(1) Arch. de la mairie de Breux.

Elle eut une nombreuse postérité : deux enfants décédés en bas-âge; 3° Jean; 4° Jean-Charles, qui fut capitaine, décédé à Aix; 5° Anne-Élisabeth, religieuse de la Doctrine chrétienne, à Bougie, depuis 44 ans, plusieurs fois décorée; 6° Thérèse-Louise, mariée à Paillot, percepteur des contributions directes dans le département de la Creuse; 7° Paule-Catherine, célibataire, réside à Aix avec son frère, Jean-Louis-Simon; 8° Rosalie-Thérèse; 9° Marie, célibataire à Montmédy; 10° Jean-Louis-Simon, capitaine en retraite à Aix (1).

Les de Chardon. — Nous venons de voir que, par l'acte de vente fait en Parlement de Metz, le 18 décembre 1749, *Georges-Charles de Chardon*, Conseiller du Roi, Trésorier de France au bureau des Finances et Généralités de Metz et Alsace, Bailli des ville et duché d'Ivois-Carignan, seigneur de Bièvres, Lamouilly et autres lieux, acquit les neuf seizièmes de la seigneurie de Breux. Les 18 décembre 1749 et 23 avril 1751, il prête, pour cette acquisition, foi et hommage au roi Louis XV. Nous verrons, dans la partie historique de la communauté de Breux, que les habitants font opposition au dénombrement de 1751.

Georges-Charles de Chardon avait épousé *Marie-Élisabeth Grandjean de Muno* (2), qui, après le décès de son mari, survenu avant 1776, devient douairière en partie de la terre de Breux. Elle fut une dame dure pour ses sujets et fit subir bien des exactions aux gens de la Basse-Justice et à la Communauté.

De cette union, naquirent plusieurs enfants, entre autres : *Simon-Charles de Chardon de Breux* et *Jean-François de Chardon de Watronville* (3), seigneurs de Breux, Belveau et autres lieux, qui furent officiers dans les régiments de Bouillon et de Champagne. « *Jean-François de Chardon*, dernier seigneur de Breux, avait épousé, en 1788, *Marie-Joseph-Élisabeth de Chardon*, fille de *Simon-Charles de Chardon* et de dame *Cathe-*

(1) Arch. de Montmédy, actes de l'état civil.

(2) Village belge, au S.-O. de Chiny.

(3) Village très ancien du canton de Fresnes-en-Woëvre, Watronville avait un château féodal, dit la *Prairie de Watronville*, et une forteresse démolie en 1454. (Liénard, *Dict. top. de la Meuse*, p. 262 et 263).



rine de Séroux (1). De ce mariage sont issus *François-Jacques-Pierre de Chardon*, officier de l'empire, tué au siège de Dantzig, et *Marie-Catherine-Joséphine Olympe de Chardon de Watronville*, veuve du comte *Louis-Casimir de Chamisso* qui a laissé deux enfants : *Louis-Aimé de Chamisso* et *Marie-Camille de Chamisso*, mariée au général *Mayran*, mort glorieusement devant Sébastopol » (2).

En 1828, lors de la vente du domaine de Breux, celui-ci appartenait à un de *Chardon de Watronville* et à *Élisabeth de Chardon*, femme de *Brassac de Castres, vicomte de Montpiqué* (3).

VII. *Les officiers en la Haute-Justice.* — Nous donnons ci-dessous la liste de quelques officiers hauts-justiciers, dont nous avons trouvé les noms. La date indique l'année pendant laquelle nous les rencontrons la première fois en fonctions. La haute justice comprenait : un officier, un procureur fiscal, un greffier et un sergent. Les fonctions supérieures sont généralement remplies par des officiers en la prévôté de Montmédy : c'est le prévôt lui-même, un de ses officiers ou un avocat en la prévôté.

A. Officiers. — 1664 : Arnould Jacquemin; — 1682 : Jean Millet; — 1697 : Louis Tanton; — 1718 : Jean-Baptiste Le Roy; — 1722 : Regnauld Picard; — 1725 : Lion; — 1740 : Antheine Thiry; — 1735 : Louis Senocq et Jean-Joseph Charles; — 1783 : Lion.

B. Procureurs fiscaux. — 1695 : Pierre Gadremont; — 1697 : Clément Carton; — 1706 : Henry de Lhostelle (prétendu ou se disant procureur fiscal); — 1710 : Got; — 1774 : Jean Demanche; — 1776 : Thiry; — 1777 : Adrien Munerè.

C. Greffiers. — 1679 : Thomas Philbert; — 1710 : Bertin Thiébault; — 1722 : Aubertin Bruneau; — 1740 : Jean Millet; — 1774 : Adrien Munerè.

(1) D'après M. l'abbé L.-N. Deny, cette dame Catherine, qu'il appelle *Anne de Séroux*, aurait été guillotinée à Mézières (déc. 1793), pour avoir entretenu des relations avec des émigrés, membres de sa famille.

(2) Deny, *Mon petit Livre*, etc., p. 20.

(3) *Ibidem*, p. 21.

D. SERGENTS D'OFFICE. — 1681 : Jean Richard ; — 1697 : Jean Hans ; — 1709 : Pierre Cochet ; — 1726 : Jean Hans ; — 1740 : Jean Prothin ; — 1746 : Jean Belin ; — 1760 : Jean Prothin ; — 1774 : Jean Mergeay.

VIII. *Comment se fait et se publie le dénombrement.* — Les seigneurs sont obligés de faire le relief et l'aveu de leurs revenus féodaux, moins « d'un an et jour », après avoir atteint leur majorité (1). Ils sont tenus à la même obligation et dans le même délai dans le cas où ils feraient l'acquisition de la totalité ou d'une partie d'un fief. En faisant ce relief, le seigneur prête foi et hommage à son suzerain.

Les seigneurs de Breux se reconnaissent les hommes liges du roi d'Espagne ; après la paix des Pyrénées, ils déclarent tenir leurs fiefs du roi de France.

Dans son dénombrement, le seigneur indique ses droits et tout ce qu'il peut exiger de ses sujets, auxquels il doit faire connaître son dénombrement.

Le sergent d'office seigneurial se transporte à trois dimanches consécutifs, « au devant de l'église paroissiale », lorsque les habitants sortent de la messe. Il leur fait le commandement de s'arrêter, puis, « à haulte et intelligible voix », il lit et publie le dénombrement des « droits, rentes et revenus » seigneuriaux, donne au Mayeur une copie du dénombrement et en affiche une autre copie, « au portail de l'église ». Quand les habitants trouvent que leur seigneur s'est attribué des droits nouveaux ou qu'il a augmenté les tailles, etc., ils peuvent faire opposition au dénombrement.

IX. *La Communauté de Breux.* — I. *Droits de la Communauté.* — La Communauté a le droit :

1° De choisir par élection, « entre Communaulx, » tous les ans consécutifs, « ung Mayeur, ung Lieutenant-Mayeur et six eschevins ». Ces huit habitants élus forment la Basse-Justice. Breux a en outre ses hommes quarante.

(1) Coutumes générales des pays-duché de Luxembourg et comté de Chiny, titre III, § IV, p. 19.

2° De disposer de ses « hayes (1), bois et aisances sous la participation des seigneurs » ;

3° D'affouage et tous « aultres privilèges » dans la « forest de Merlanvau et en la taille de Maidy, comme les aultres subjects de Chiny » ;

4° De prendre dans les susdites forêts « bois mort et mort bois » (2) ;

5° De prendre les bois « chesnes et aultres », nécessaires « pour bâtir » et aussi pour « chars, charrestes, charrues et aultres choses servant au labourage », à charge d'en demander la permission aux officiers de la Gruerie ».

6° Le parcours sur les bans circonvoisins « et mesme de traverser le ban de Thonne-la-long pour aller abreuver » ses bestiaux à la fontaine « dit Augay proche la cense du Hajon (3) (Hayon), Ban de Sommetonne, au dessoure du Ban de Secouuêet (4) (Séquewé), du côté de la taille de Maidy » ;

7° De « vain pasturer dans les forests de Taille de Maidy entre deux soleils jusqu'au lieu-dit la Tour de Brenhon (5) et

(1) « Terres parfois assez longues, mais peu larges, plantées d'arbres ou couvertes de broussailles » (Goffinet, *Les Comtes de Chiny*, p. 336, n. 1).

(2) Le « *bois mort* » est le bois qui est sec, aussi bien celui « déjà chû par terre » que celui encore droit et debout.

Par « *mort bois* », on entend celui qui ne porte pas fruit, appelé vulgairement blanc bois. (Cout. Luxemb., titre XVIII, § XII).

(3) Entre Meix-devant-Virton et Sommethonne, au fond d'un large évasement en pente douce, s'élèvent des bâtiments de ferme : c'est la ferme du Hayon, anciennement Nordrechamps, hameau qui a disparu.

Nordrechamps avait son église. Une coupable négligence avait laissé le sanctuaire en ruines. Le doyen de Juvigny dut bien informer l'archidiacre de cette lamentable situation, en lui demandant d'y aviser sans retard. Alors les religieux d'Orval, qui avaient déjà là des terres et des prés, s'offrirent moitié par piété, moitié par intérêt, à entretenir la Chapelle. L'archidiacre la leur confia temporairement, et à Nordrechamps bientôt les moines eurent fondé une ferme qui consistait en maison, établerie, granges, jardins, chénevières, et contenait 150 arpents en terres arables et non arables, sans compter 9 HA. de prairies. Abrégé des biens d'Orval, en 1745, 6° Hayon dit Nordinchamps. N. Tillière, *op. cit.*, p. 96 et 97.

(4) Village qui a complètement disparu.

(5) « Ce chemin est la chaussée romaine qui reliait Reims à Trèves, *Brouhon-Chemin* ou *Chemin-Brouhon*, *Brunehaut*, *Branthout* et *Brennont* » Ces deux

traverser pour ce les bans circonvoisins sans s'y arrester, por y pasturer tant en allant qu'en revenant »;

8° « D'y envoyer à la glandée les porcqs (porcs) qui sont de nô[re] (notre) nourrisson d'auparavant la S[t]-Jean (1) et d'avoir un parcq (parc) pour les retirer la nuit au deça du Rulz de Limes » (Ruisseau de Limes, la Marche).

9° Les charrons, d'y prendre du bois, autre que du chêne, « en donnant 16 sols Brabans et 4 aux Forestiers »; les maréchaux, « deux chasses » de charbon « par chacun village, en payant les mêmes droits » (2).

Chaque bourgeois donnait, par an, deux gélines au sieur curé pour « La Niverser (l'anniversaire) des comtes et comtesses de Chiny, qu'il est tenu de dire le lendemain de Noël » (3).

dernières dénominations peuvent être les bonnes, puisqu'on y trouve l'idée de bois brûlé. On sait que pour créer un chemin à travers les vastes forêts d'Amérique, il faut souvent abattre les arbres et les brûler. Les Romains ont vraisemblablement employé le même procédé et, pour éviter les surprises, ils ont même dû pratiquer de longues éclaircies le long des grandes voies dont ils sillonnaient le pays.

« Entre Bellefontaine et Rawez, on mit à découvert, il y a un demi-siècle, plusieurs parties de cette voie romaine, soit pour les relier à la route que l'on construisait alors, soit pour enlever l'ancien cailloutis. Les terrassiers interrogés par la personne que j'accompagnais, lui firent deux réponses intéressantes : l'une que les voitures des Romains étaient fort larges et ils montraient, comme preuve, la distance des ornières; l'autre que ni les Romains ni leurs successeurs n'ont fait aucun rechargement. Ils en jugeaient par la profondeur et la nature de ces ornières » (H. Goffinet, *Notice sur le village de Saint-Vincent*, p. 26, n° 1).

(1) La coutume du pays de Luxembourg était que les sujets du seigneur ont le droit de « jouir de la glandée ou paisson ès Bois ou Forests du Prince, ou autres que de leurs communautés » ; mais ils « n'y peuvent chasser ou mettre autres porcs que ceux qu'ils ont nourris en leurs ménages avant la S[t]-Jean, soit leurs propres ou bien tenus par eux en nourrisson ou à chaptel...., sans qu'il soit permis, ledit jour étant passé d'en acheter autres et les joindre avec ceux du ménage, pour profiter de la dite glandée.... » (*Cout. du Luxemb.*, titre XVIII, § XVIII, p. 69).

(2) Pour jouir de ce droit, les bourgeois doivent, chaque année, deux poules ou gélines à sa Majesté « en sa recepte de Montmédy ».

(3) Il y a une vingtaine d'années, ce service anniversaire, qui était commun à toutes les communes du comté de Chiny, se chantait encore à Breux. Le prêtre qui officiait touchait pour son salaire une ou deux cordes de bois, qu'il recevait, avant sa part, dans l'affouage de Merlanvaux.

II. *Droits et devoirs de la Basse-Justice.* — La Basse-Justice se compose : d'un Mayeur, d'un lieutenant de Mayeur et de 6 échevins. Ces membres sont renouvelables chaque année et ils entrent en fonctions le jour de la Pentecôte, de sorte que le temps de leur mandat varie comme l'année pascale (1). Ils sont rééligibles, cependant ce n'est que par exception que certains Mayeurs conservent leurs fonctions pendant plusieurs années consécutives.

La manière de procéder à l'élection est bien différente de ce qui se fait aujourd'hui. Ils sont élus à la « pluralité des voix le jour de la Pentecoste, à la sortie de la messe, devant l'église ».

Après l'arrêt du 12 décembre 1714, la Basse-Justice de la seigneurie de Breux se compose seulement de trois habitants élus chaque année, l'un pour faire les fonctions de maire; les deux autres, celles d'échevins. Mais « les Mayeurs et justiciers subalternes ne sont point censés en charge qu'ils n'ayent esté reçus et presté le serment par devant les seigneurs ou leurs officiers en la Haute-Justice ».

La Basse-Justice a droit :

1° D'avoir un Sergent et un Greffier. Après avoir signé, celui-ci ajoute parfois : « compagnon en la basse-justice ». Le greffier rédige les actes de la justice, et le sergent les met à exécution.

2° D'avoir « connoissance de toutes sortes de causes réelles, personnelles et mixtes à la charge par elle, après les procès instruits, de prendre le droit et le jugement à Montmédy ».

3° De « cognoistre les bois, aisances, paquis (2), routis (3), clostures, jugeant les mesus et délits champestres, sans la participation d'aulcuns officiers féodaulx ».

De toutes les amendes jugées, elle a le tiers.

(1) Au comté de Chiny, comme à Trèves, l'année commençait le 25 mars. Avant 1334, les Liégeois commençaient l'année le samedi saint au moment où s'allumait le cierge pascal. (H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 129, n. 4).

(2) Aisances : terrains appartenant à la commune. Généralement le pâquis est un pâturage commun au milieu ou dans le voisinage des maisons.

Les pâquis de Breux étaient entre la Vieille-Ville et Esclapy.

(3) Les routis sont des bandes de terrains généralement boisées ou servant de pâturages, longeant les chemins.

Pour les bois, « il lui est deub (dû) 6 sols Braban, non compris l'arpentage ». — « Les défenses des bois communaux sont faites par lad. justice et homme de quarante ».

4° De « passer tous contrats de ventes et aliénations de héritages, des abornements. Pour la première borne, lui appartient 6 sols un liard Bramban (Brabant); les autres, 2 sols et demi ».

5° De « congnoistre et ajuster pois (poids) et mesures à la loi de Beaumont ». Et pour son salaire, « cinq sols, par chacun vendeur, le jour de la St Jean ».

6° « D'aprecier (établir le prix de vente), vin, bière et toutes aultres boissons qui se tirent dans les lieux ». Et pour sa rétribution, lui appartient « cinq chopines pour chacune pièce qu'elle apprétie », payables aussi le jour de la saint Jean.

7° De « visiter et peser les pains et viandes qui se portent aux foires et marchés; de confisquer ou amander les pains et viandes qui ne se treuvent licites. Po^r ce, les bas-justiciers ont ung pain de chacun boulanger et po^r deux sols et demy Brabans de viande de chacun boucher ».

8° D'aller visiter le moulin et « adjuster les mesures du mousnier (meunier) et reconnoistre s'il ny (ne) sy commet point d'abus. Et po^r ce, led. Mousnier lui doit un cartel et un poignet de Froment comblée (la mesure sera à comble), que le mousnier leur moudra franc ».

9° De « taxer les reprises de Bestiaux. L'amende est de 5 liards de Brabant, desquels lesd. de justice en rendront compte aux seigneurs et ont le tiers en icelle pour arres (arrhes?) et rétributions ».

10° De « choisir tous les ans des Bangardes (gardes-champêtres), qui font leurs rapports en la basse-justice ».

11° De « mettre en garde et réserve après la fenaison tels quantités et contrées de préez (prés) qu'elle treuve à propos po^r servir de pasture à leurs bestiaux de charues au temps du Wauoin (Wawain : ensemencement du seigle et du blé en septembre et octobre) et de la semence des bleds » (1).

(1) Tout le bétail doit pâturer en troupeau commun. Seuls, les seigneurs

12° De « percevoir un carteront (quarteron) de sel sur chacun marchand qui en vend en publicq. Et ce pour chacune année ».

13° De « prendre et lever sept livres dix sols sur chacun nouveau bourgeois (1) qui désire prendre bourgeoisie dans lad[e] communaultée, en apportant certificat de leurs vies et mœurs et réputations ».

14° « D'aller aux foires et marchés et aultres lieux, pour y vendre toultes sortes de denrées provenant de leur cru et ce qu'ils (les gens de justice) acheptent pour le débit de leur ménage, exempts de tous droits et péages ».

15° De « choisir dans la communaulté un homme de bonnes vie et mœurs pour estre recepveur des deniers appartenant à la fabrique de l'Église dudit lieu, tous les ans sy bon leur semble, lequel rendre compte pardevant eux en présence du S[r] curé et des quarante » (hommes quarante).

16° Les gens qui composent la basse justice « sont franc » des deux poules ou gélines que « chacun bourgeois paye par an, parce que les maires et eschevins sont obligés d'en faire la censée » (le recensement) (2).

III. *Les Mayeurs et Lieutenants de Mayeurs de 1607 à 1790.* — Après de longues recherches, nous sommes parvenu à établir la liste presque complète des maires et échevins. Nous ne donnerons point cette fastidieuse liste de noms, ne présentant que peu d'intérêt au lecteur. Nous réclamerons son indulgence s'il veut bien nous suivre dans la liste déjà longue des maires et de leurs lieutenants.

La date est celle pendant laquelle nous les trouvons en fonctions.

ont le droit de troupeau à part. Cependant, à l'époque des labours, les chevaux et bœufs employés pour ces travaux, en un mot « les bestes de charruages » ont le droit de pâturer à part dans la partie réservée par la justice subalterne.

(1) « Quand les bourgeois quittaient une neuve ville, pour s'établir dans un autre village, leurs propriétés situées dans leur dernier domicile étaient réparties aux autres habitants par le maire et les échevins; car pour jouir de la franchise et avoir droit de posséder, il faut nécessairement être bourgeois et en remplir les obligations ». (H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 409).

(2) Arch. de la mairie de Breux.

1607 : Jean Collin, mayeur. — 1619 : Jean Jacques, m. — 1622 : Jean François, m. — 1626 : Jean Collet, mayeur; Jean le Chambelain, lieutenant de mayeur. — 1627 : Jean Louis, m.; Jean Collet, l. de m. — 1628 : Pierre Anthoine, m.; Jean Louis, l. de m. — 1629 : Henry Collet, m.; Pierre Anthoine, l. de m. — 1631 : Jean Henry le Drappie, m.; Henry Robert, l. de m. — 1660 : Jean Richard, m.; Henry Bellin, l. de m. — 1661 : Louis Bernard, m.; Jean Richard, l. de m. — 1664 : Jean Jeanson, m.; Jean Lorent, l. de m. — 1666 : Jean Thirion, m.; Henry Bellin, l. de m. — 1667 : Jean Collet, m.; Jean Thirion, l. de m. — 1668 : Jean Richard, m.; Jean Collet, l. de m. — 1672 : Jean Hans, l. de m. — 1674 : Jean Lorent, m.; Richard Gillet, l. de m. — 1677 : Jean Henry, m.; Jean Nicolas, l. de m. — 1678 : Jean Nicolas, m.; Nicolas Laperche, l. de m. — 1679 : Gérard Rossignon, m.; Jean Jeanson, l. de m. — 1682 : Jean Jeanson, m.; Thomas Philbert, l. de m. — 1687 : Nicolas Laperche, m.; Arnould Belin, l. de m. — 1689 : Gérard Rossignon, m.; Jean Jeanson, l. de m. — 1697 : Jean Richy, m. — 1703 : Arnould Belin, m.; Louis Collet, l. de m. — 1706 : Jean Richy, m. — 1709 : Wiry Richard, m.; Jean Richy, l. de m. — 1710 : Jean Gillet, m.; Henry Lambert, l. de m. — 1714 : Henry Lambert, m.; Berthélemy Florent, l. de m. — 1718 : Wiry Richard, m.; Jean de Lhotel, dit Latour, l. de m. — 1721 : Jean Richy, m. — 1722 : Jean Richy, m.; Jean Berthelemy, l. de m. — 1724 : Jean Fraincart, m. — 1726 : Jean Berthelemy, m.; Pierre Choiset, l. de m. — 1727 : Wiry Richard, m. — 1730 : Jean Collignon, m. — 1731 : Jean-François Mergeay, m.; Jean Richy, l. de m. — 1732 : Jean Collignon, m. — 1740 : Évrard-Tremblois, m.; Jean Collignon, l. de m. — 1741 : Joseph Collet, m.; Jean Collet, l. de m. — 1742 : Nicolas Évrard, m.; Gille Massenet, l. de m. — 1743 : Mathieu Thiébault, m.; Martin Richard, l. de m. — 1744 : Jean Collet, m.; Clément Parmenty, l. de m. — 1745 : Jean Pothin, m.; Nicolas Évrard, l. de m. — 1746 : Jean Prothin, m.; Martin Richard, l. de m. — 1747 : Jean le Bourguignon, m.; Jean Prothin, l. de m. — 1748 : Martin Richard, m.; Clément Parmenty, l. de m. —

1749 : Jean Collet, m.; Jean Richy, l. de m. — 1750 : Joseph Collet, m.; Martin Richard, l. de m. — 1751 : Joseph Collet, m.; Clément Parmenty, l. de m. — 1752 : Jean Collet, m.; Jean Prothin, l. de m. — 1753 : Jean Prothin, m.; Jean Collet, l. de m. — 1754 : Jean Prothin, m.; Albert Janson, l. de m. — 1755 : Mathieu Guioth, m.; Wiry Mergeay, l. de m. — 1756 : Albert Janson, m.; Wiry Mergeay, l. de m. — 1757 : Wiry Mergeay, m.; Jean Richy, l. de m. — 1758 : Wiry Mergeay, m.; Mathieu Guioth, l. de m. — 1759 : Wiry Mergeay, m.; Jean Millet, l. de m. — 1760 : Jean Collet, m.; Gille Massenet, l. de m. — 1761 : Gille Massenet, m.; François Richy, l. de m. — 1762 : Wiry Mergeay, m.; Jean Richy, l. de m. — 1763 : Wiry Mergeay, m.; Mathieu Guioth, l. de m. — 1764 : Wiry Mergeay, m.; Jean-Baptiste Vincent, l. de m. — 1765 : Wiry Mergeay, m.; Jean Richy, l. de m. — 1766 : Adrien Muneré, m.; Wiry Mergeay, l. de m. — 1767 : Wiry Mergeay, m.; Remy Rossignon, l. de m. — 1768 : Wiry Mergeay, m.; Mathieu Collet, l. de m. — 1769 : Jean-Baptiste Vincent, m.; Wiry Fraincart, l. de m. — 1770 : Jean-Baptiste Vincent, m.; Jean Collin, l. de m. — 1771 : Jean Thirion, m.; Wiry Fraincart, l. de m. — 1772 : Jean Thirion, m.; Jean Collin, l. de m. — 1773 : Jean Thirion, m.; Nicolas Guioth, l. de m. — 1774 : Jean Collin, m.; Jean Thirion, l. de m. — 1775 : Jean Thirion, m.; Jean Collin, l. de m. — 1776 : Jean Thirion, m.; Jean Collin, l. de m. — 1777 : Jean Thirion, m.; Jean Collin, l. de m. — 1778 : Jean Thirion, m.; Jean-Baptiste Mergeay, l. de m. — 1779 : Jean-Baptiste Mergeay, m.; Jean Richy, l. de m. — 1780 : Jean-Baptiste Mergeay, m.; Jean Thirion, l. de m. — 1781 : Jean-Baptiste Mergeay, m.; Jean Thirion, l. de m. — 1782 : Jean Thirion, m.; Jean-Baptiste, Mergeay, l. de m. — 1783 : Wiry Tremblois, m.; Jean Collignon, l. de m. — 1784 : Jean Collignon, m.; Jean-Baptiste Vincent, l. de m. — 1785 : Jean Collignon, m.; Jean-Baptiste Vincent, l. de m. — 1786 : P. Izaac, m.; Thirion (Jean), l. de m. — 1787 : Jean Collignon, m.; Wiry Tremblois, l. de m. — 1788 : Jean Collignon, m.; Nicolas Guioth, l. de m. — 1789 : Wiry Prégnon, m.; Wiry Tremblois,

l. de m. — 1790 : Jean Collignon, m.; Nicolas Guioth, l. de m.

IV. *Les greffiers de la justice subalterne.* — Les greffiers de la justice subalterne ne sont pas, comme les mayeurs, éligibles seulement pour un an; aussi la liste en sera-t-elle plus courte. Pour la plupart, ils sont à la fois greffiers, « chantres et régents d'école ». Nous les voyons parfois s'intituler : « Clercs-jurés ». Avant d'entrer en fonctions, ils doivent être reconnus par les seigneurs.

1629 : François Didier. — 1677 : Thomas Philbert. — 1706 : Bertin Thiébault. — 1734 : Jean-François Mergeay. — 1740 : Mathieu Thiébault. — 1741 : Jean Pierre. — 1752 : Jean Richy. — 1754 : Jean-Baptiste Millet. — 1756 : Mathieu Collignon. — 1757 : Jean Prothin. — 1772 : Jean Pierre. — 1775 : Wiry Tremblois. — 1776 : Jean Pierre. — 1786 : Jean Collignon. — 1787 : François Collignon et Jean-Baptiste Vincent. — 1789 : Wiry Fraincart. — 1790 : Mathieu Prothin.

V. *Une Maladrerie à Breux.* — Nous présumions fort qu'un hôpital destiné à recevoir les lépreux ou les pestiférés, avait autrefois existé à Breux, à l'entrée du village, vers Avioth, sur le versant sud de la hauteur des Fourches, lieu-dit : *Maladrée.* Nos présomptions se changèrent en certitude quand, en dépouillant les archives de la Mairie, nous lûmes :

« Item-advenāt q̄. (que) cÿ après il fut besoing redresser lad[e] maladrerie, ioingnante lad. usine, led. Isaÿ sera tenu soubs les mesmes charges et condition, entretenir ung chemin facile, pour librement aller et descēdre (descendre) à la fontaine coulante en bas d'icelle maladrie, et dez à pn̄t (présent) po[r] y faire des degrez propres pour faciliter la montée ».

(Extrait d'une autorisation à Isaÿ François, « Mulnier de Breux », pour « érigé certaine usine au lieu-dit la Maladrie ». Du 21 octobre 1620) (1).

L'usine dont il est question ici est celle de la Foulerie, au pied de la côte, à quelques mètres du lieu-dit *La Maladrée* et le long du chemin construit, pensons-nous, sur les restes d'un

(1) Archives de la mairie de Breux.

diverticulum romain (*Vieux chemin*). La fontaine dont il s'agit est celle de l'usine de la Foulerie.

En 1620, la maladrerie est en ruine. Fût-elle rétablie assez à temps pour loger les nombreux pestiférés de 1636?

VI. *Histoire de la Communauté antérieurement à la Révolution.* — Nous avons dit comment a dû se former le village de Breux. Cette formation a été longue et pénible. Étant donné le rapprochement du village de Breux à la voie impériale de Trèves, on comprend qu'au commencement du ve siècle, notre région fut pillée et incendiée par les hordes barbares d'Attila, par les Vandales et autres peuples qui ne laissèrent point pierre sur pierre. Aussi toutes les ruines romaines de Breux et des environs portent-elles de nombreuses marques d'incendie.

Ce pays, toujours ouvert aux envahisseurs qui, des bords du Rhin, pénétraient au cœur de la France féodale; exposé, par sa situation topographique sur l'extrême frontière de l'empire, à subir toutes les conséquences des luttes entre ses puissants voisins, ce pays vit aussi, à différentes reprises, sa population détruite, ses campagnes ravagées, notamment par les fréquentes guerres des xve, xvie et xviie siècles et par les pestes de 1348 et 1636.

Laissons loin de nous ces temps horribles!...

Enfin s'élève la bourgade qui a Breux pour nom. Elle fut l'une des 26 paroisses des Chrétientés d'Ivois et de Juvigny, citées par l'archevêque Hillin de Trèves, dans sa Charte de 1157, qui, tous les ans, vont processionnellement déposer un cierge autour du tombeau de saint Dagobert de Stenay, pour avoir été préservées des Normands en 882.

L'année y commence le 25 mars, ainsi que cela a lieu au comté de Chiny et pays de Trèves.

Le plus ancien document relatif à l'histoire municipale de Breux qui soit parvenu à notre connaissance est la charte que Arnulphe III, comte de Looz et de Chiny, concéda aux habitants de Breux et d'Esclapy, le 9 décembre 1238, alors que la loi de Beaumont venait de donner le signal de ces libertés, et que, en 1223, Louis V, père d'Arnulphe, venait d'affranchir la commune d'Avioth suivant cette loi.

Nous donnons ci-dessous le texte original de cette charte et sa traduction en français moderne.

« In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen. Sachent tout cil ki sont et Ki à venir s(er)unt que je Arnould, cuens de Looz et de Chisni, et Je Jehenne contesse, sa femme, avons fait une nove ville, entre nous et monsignour Herbrant de Briey, à Breux et à Esclapÿ, par teil maniere que nous y avons mis nos hommes qui estoient couchant et levant à Breux et ai Esclapi et aux ban? et tout ce dont il estoient tenant et prenant au jour que li ville fuit jurei dont li bans fuist.

« Et messire Herbran y mist entierrement tout ce quy ils y avoit et avoir devoit, il et suy hommes couchans et levans à Breux et à Esclapÿ dont li bans fust, sauve la carte que messire Habrant ait de nous.

« Et cil de ceste nove ville devant dite ont lours aisances à nos forès ainsi comme cil d'Aviou les y ont. Et pour ce doit chascun bourgeois de ceste ville, chascun an, deux gelines aux Noel à payer au signor de la ville.

« Et les rentes de la ville sont à parisis; et les mesures de bleis attenteles? comme celles d'Aviou. Et les mesures dou vin sont à la mesure de Bealmoñ.

« Et cil de Breux et de Esclapÿ doient au signours de la ville les os et les chevauchies,

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Sachent tous ceux qui vivent aujourd'hui et qui vivront dans la suite que moi, Arnould, comte de Looz et de Chiny, et moi, Jeanne Comtesse, sa femme, nous avons fait, en société avec messire Habran de Briey (Breu?) une nouvelle ville à Breux et à Esclapy, en faveur de nos vassaux domiciliés dans ces deux localités, et dans leur territoire, y compris tout ce qu'ils possédaient de fait et de droit au jour que fut juré l'affranchissement.

Messire Habran y a fait entrer tous ses biens personnels situés aux territoires de Breux et d'Esclapy et ceux de ses vassaux; hormis toutefois ce qui est spécifié dans la charte qu'il tient de nous.

Les habitants de la nouvelle ville ont dans nos forêts les mêmes droits d'usage que ceux d'Avioth. Par contre chaque bourgeois payera au seigneur deux gélines, chaque année, à la fête de Noël.

Les rentes sont estimées en sous parisis. Les mesures seront pour le grain, comme à Avioth; pour le vin, comme à Beaumont.

Les habitants de Breux et d'Esclapy doivent aux seigneurs le service militaire à pied et à che-

ensi comme nos autres noves villes les doient. Et cil qui sera prévos de ceste nove ville doit faire sairement qu'il warderait les droits des signours de la ville.

« Et ce ne puet-on, à Breux et à Esclapÿ, retenir nos hommes, ne les hommes de nos hommes dont ils viennent. Et se nÿ puet-on retenir les bourgeois de nos autres noves villes. Et autresi, ciaux de Breux et de Esclapÿ ne puet-on retenir en nos autres noves villes.

« Et ce je Arnous, cuens de Los et de Chisny, et je Herbrans de Brieÿ, et je Jackes de Staules, avons nos jureis a tenir a la loi de Bealmont, ainsi comme ceste carteledit.

« Et en tesmognage de ces choses, je Arnous, cuens de Los, et je Jehenne, sa femme, avons scellées ces lettres de nos seaux, et les devons faire tenir.

« Et ceste carte fuist faicte en l'an de l'incarnation mil et deux cens et XXXVIII, le jeudi après feste sainct Nicolai, au mois de décembre » (1).

val; comme ceux de nos autres neuves villes. Celui qui sera prévôt fera serment de sauvegarder les droits des seigneurs de la ville.

A Breux et à Esclapy, on ne pourra arrêter nos vassaux, ni ceux de nos vassaux, n'importe d'où ils viennent; ni les bourgeois de nos autres neuves villes. Par contre, les bourgeois de Breux et d'Esclapy ne pourront être arrêtés dans nos autres nouvelles villes.

Et nous, Arnould, comte de Looz et de Chiny, Habran de Briey et Jacques d'Etalle, nous jurons d'observer en tous points la loi de Beaumont, selon les explications qui précèdent.

« En témoignage de quoi, moi, Arnould, comte de Looz, et moi, Jeanne, sa femme, nous avons scellé ces lettres et nous devons les faire observer.

Cette charte fut faite l'an de l'Incarnation 1238, le 9 décembre.

Dès lors, le village affranchi a un rudiment d'organisation municipale. Les habitants tiennent des assemblées, le dimanche, pensons-nous, devant leur église, pour délibérer sur les affaires de la communauté. Breux n'a pas de beffroi, mais il

(1) H. Goffinet, *Les Comtes de Chiny*, pp. 258, 259 et 260. Aux archives de la mairie de Breux, se trouve une copie de copie de la charte de 1238 : la première copie du 9 mai 1402, signée par Jacques de Barenzey, abbé d'Orval; la seconde, certifiée par Thomas Philbert, greffier juré en la seigneurie de Breux, le 27 mai 1699.

a son clocher, avec sa cloche, qui appellera les fidèles à l'office et les habitants à l'assemblée. Enfin dans cette communauté affranchie, il doit y avoir un commencement de libre gouvernement.

Le village de Breux suivit les vicissitudes du comté de Chiny, — on nous pardonnera d'entrer, à propos de l'histoire de Breux, dans quelques détails relatifs à l'histoire de ce comté, — qui fut, en 1348, visité par le redoutable fléau de la peste. Le mal, né en Italie, passa par Marseille, Avignon et Paris. Dans le Luxembourg et probablement aussi à Breux, il fit d'innombrables victimes. Bientôt la famine continua et acheva son œuvre.

En vertu d'un acte signé le 16 juin 1364, Arnoux, ou Arnulphe de Rummen, comte de Looz et de Chiny, et Elisabeth, son épouse, cédent au duc de Luxembourg (1) tout ce qui leur appartient du comté de Chiny, c'est-à-dire les châteaux et places fortes de Chiny, Montmédy et Etalle, villes, villages, seigneuries, etc. (2). Dès lors, Breux fait partie du duché de Luxembourg.

Passés à titre de *mainbournie*, c'est-à-dire en tutelle, aux mains du duc d'Orléans, le duché de Luxembourg et le comté de Chiny avaient à subir toutes sortes d'excès de la part de leur nouveau maître. Plus tard, le duc Antoine de Bourgogne racheta de Valentine Visconti les places de Montmédy, Ivois, Damvillers et Orchimont, que le duc d'Orléans, mari de cette princesse, avait obtenu en engagère. A la mort d'Antoine, tué à la bataille d'Azincourt, sa veuve, Élisabeth de Gorlitz, prit elle-même le gouvernement. Les excès de sa domination provoquèrent chez ses sujets un mécontentement tel qu'elle jugea prudent de rechercher un appui dans un second mariage avec Jean de Bavière, évêque de Liège (3), demeuré

(1) Depuis 1354, l'empereur Charles IV, fils de Jean l'Aveugle, tué à Crécy, élevait au rang de duc son frère Wenceslas, comte de Luxembourg, de Limbourg et de Brabant.

(2) H. Goffinet, *op. cit.*, p. 540.

(3) Cet évêque sanguinaire ne fut jamais prêtre : il ne reçut que le sous-diaconat et mourut empoisonné, le 6 janvier 1424, à l'âge de 51 ans (Tillière, *op. cit.*, p. 271).



célèbre par sa cruauté. Veuve une seconde fois, et chassée enfin par ses sujets, Élisabeth réclama le secours de son neveu, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui, pour soumettre les villes rebelles, porte la guerre dans notre pays. En reconnaissance des services qu'il lui avait rendus, Élisabeth lui cède tous ses droits au duché de Luxembourg et au comté de Chiny. C'est ainsi que le village de Breux passe à la suzeraineté des ducs de Bourgogne, pour, plus tard, dépendre de l'empereur d'Autriche.

Les années de mainbournie du duc d'Orléans et d'administration de *Jean sans Pitié* (1) commencent pour le pays Montmédien, frontière du comté de Chiny, une ère de désastres et de guerres, le passage et le séjour d'armées ennemies laissant toujours des traces de ruines.

En 1481, Louis XI, roi de France, porte la guerre dans le Luxembourg, et, sur ses ordres, Charles d'Amboise y entre avec 20.000 hommes et s'empare des villes de Virton et d'Ivois (2). En 1489, durant une guerre entre l'empereur Maximilien et le roi de France, Ivois est de nouveau assiégé. En 1522, les troupes de Charles-Quint assiégèrent Messaincourt, pour venger l'insolence de Robert I de la Marck, duc de Bouillon, qui avait protesté contre le relief de l'empereur (3). Toutes ces guerres n'ont pas été sans avoir des conséquences fatales pour le village de Breux, situé à peu près à égale distance de Virton, Montmédy et Ivois. Le manuscrit de 1668 (4), ne nous donne pas à ce sujet des renseignements très précis; on n'y trouve qu'une mention vague « des misères et malices du temps passé ».

Le traité de Crespy-en-Laonnais (18 sept. 1544) rendit à l'empereur la ville de Montmédy et les villages au nord de cette place, et Breux en particulier, dont les Français s'étaient emparés. Par suite de l'inexécution du traité de Crespy, la guerre se rallume sous Henry II, qui vient faire le siège de

(1) Surnom donné au féroce Jean de Bavière.

(2) Voir N. Tillière, *op. cit.*, p. 272.

(3) *Ibidem*, p. 273.

(4) Arch. paroiss. d'Avioth, *Manuscrit de Jean Délhotel*, curé à Avioth.

Montmédy (1) et s'en empare en 1552. Le traité de Cateau-Cambrésis (3 avr. 1559) rend notre région à l'Espagne.

En 1523, la peste causait d'horribles ravages dans la ville de Mouzon : d'après Lecuy, 2.200 personnes périrent (2). En 1570, la cure de Breux est brûlée par l'ennemi ; les habitants et le curé, François Camus, la reconstruisent. La fin du xvi[e] siècle, déjà si agité et si sanglant, fut marquée par des nouvelles guerres entre la France et l'Espagne. Nos frontières furent de nouveau livrées au pillage. En 1593, des sujets de Philippe II ayant trahi sa cause furent condamnés à mort. Le vicomte de Turenne, duc de Bouillon, se jeta sur le Luxembourg, prit successivement Ivois, Montmédy, La Ferté et Virton et renouvela toutes les horreurs des guerres précédentes. « Avioth fut pillé », dit le curé Délhotel ; les Huguenots allumèrent « ung feu de meschief qui consomma (sic) les deux tiers des manoirs dudit villaige » (3). On peut conclure que Breux fut traité à peu près de la même façon.

Un événement politique d'une haute importance pour notre pays se produisait en 1598 : c'était le mariage de l'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas depuis l'année 1596, avec Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne. Le 6 mai 1598, Philippe II leur cède les Pays-Bas en toute propriété et souveraineté (4).

Au début du siècle suivant, la peste reparut, plus violente que jamais. La ville de Luxembourg en fut ravagée à un point tel que l'on défendit aux bourgeois de cette ville de se réfugier ailleurs, et les seigneurs du pays se liguèrent pour leur interdire leurs villes et leurs bourgs (5).

En 1602, un nouvel incendie, dont les causes nous échappent, éclate au presbytère de Breux (6).

(1) Cette ville était défendue par Mansfeld, gouverneur du Luxembourg.
(2) N. Tillière, *Histoire de l'abbaye d'Orval*, p. 314.
(3) J. Délhotel, Mst. de 1668, archives paroiss. d'Avioth.
(4) N. Tillière, *op. cit.*, p. 374.
(5) Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. VIII, p. 57.
(6) Archives de la Mairie.

L'année 1647 est surtout marquée par sa stérilité : il y a pénurie de fourrage (1).

Vers cette époque, les guerres sont si fréquentes que la Basse-Justice de Breux néglige même la transcription des actes de vente. Le registre porte : « mémoire de plusieurs transports qui estoit negligez destre passez au prēt (présent) registe et remis en mains de justice depuis les guerre... note des vendanges faict en l'année 1631 ».

Lors de la famine de 1626, Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval, fit ouvrir les greniers de l'abbaye et distribuer le grain aux malheureux. Partout, il faisait redire : « Ici on ne vend pas le grain au peuple affamé; on le donne » (2). Les pauvres de Breux, tout comme ceux des villages voisins, durent aller tendre la main aux portes du monastère charitable.

Mais c'est surtout après l'année 1633, que Breux a le plus à souffrir de la guerre de Trente ans. Les terres labourables ne sont plus cultivées et les broussailles, les haies, les arbres même poussent où croissaient auparavant de riantes moissons (3). Aux horreurs de la guerre, s'ajoutent celles de la peste de 1636, la plus « meurtrière qu'il soit possible de mentionner ».

Le curé Jean Délhotel, revient sans cesse sur cette époque néfaste : « L'an que nous disons de la mortalité, dit-il, l'an des Granates (Croates), Hongrois, et Polacques (Polonais), l'an de cruautés, l'an de martirs exercés par les cruels et barbares à l'endroit des créatures séjournant si longtemps dans ces pays depuis la Noël jusqu'à la St-Jean. Poursuivis, chassés furieusement, ce jettant dans des trous, dans hayes, buissons, bois, au grand péril de leurs corps, de leur vie... les hommes molestés, traqués comme des bestes fauves, étoient

(1) N. Tillière, *op. cit.*

(2) *Ibidem.*

(3) La requête du 6 nov. 1698 de la communauté de Breux aux seigneurs de la Table de Marbre, Parlement de Metz, porte : « Depuis ce siècle, la guerre a régné dans ces provinces et surtout depuis l'année 1633, ainsÿ non moins qu'à Breux de mesme que dans une infinité de villaiges, de terres labourables et aysances de communauté sont restées en friches et produit des hayes et des arbres... » (Arch. de la mairie de Breux).

emmenés captifs. Les femmes, les filles nobles, non nobles, estant en danger d'estre violé, emmené et mourdri... Exactions, tortures inouïes, viols, incendies, meurtres, tout est énuméré par le pauvre prêtre déchassé et exillié dans les bois et forest de Chiny..., moy, entre les aultres, qui n'a pas esté exempt de ces pillages, et m'en scay bien à quoy tenir, qui affirme que ces enrasgés tirents, en incendiant le village et l'église de Meix d[t]-Virton, ont rosti en brosches des personnes » (1).

Les habitants de Breux qui survécurent à cette année désastreuse furent, sans aucun doute, au nombre de ceux qui, en considération de cette année de calamités, s'engagèrent à aller processionnellement chaque année, à Notre-Dame d'Avioth, « pour le subject d'avoir esté délibvré de contagion en leurs personnes et en leurs bestails en l'an susdit 1636... » (2).

Puis vint, l'année suivante, 1637, le siège et la prise d'Ivois, suivi du démantellement de cette ville, opéré par ordre de Louis XIII, venu exprès à Mouzon (3); l'incendie d'Orval, par le maréchal de Châtillon (4) et le siège de Chauvency-le-Château. Le 28 juillet 1637, un corps de troupes espagnoles quittait Virton pour Florenville; mais les chemins les plus courts étaient jonchés d'arbres, qu'y avaient entassés les campagnards pour arrêter la marche des soldats français. L'armée impériale dut donc prendre la route d'Orval (5). Notre région, on le voit, est rançonnée par les armées amies et ennemies,

(1) Ottmann, *op. cité*, p. 133.

Parmi les horreurs de l'année 1636, l'église et le village de Meix-d[t]-Virton furent complètement incendiés. Les hordes du farouche Jean de Wœrth traversaient le village, quand un imprudent fit feu et déchaîna ainsi leur fureur. Les soldats impériaux se ruèrent sur les habitants, qui, affolés de terreur, se réfugient dans leur église. Les soldats entassent du bois autour de l'édifice religieux et y mettent le feu. Plus de 300 personnes furent ainsi brûlées, et, du village, il ne resta que deux maisons debout, une à chaque extrémité, sur la route de Virton à Gérouville.

(2) J. Delhotel, *Mst. à la cure d'Avioth.*

(3) N. Tillière, *op. cit.*, p. 273.

(4) Comte de Coligny.

(5) N. Tillière, *op. cit.*, p. 433.

et tous ces événements durent en coûter à la pauvre communauté de Breux, déjà si éprouvée.

Louis XIV voulant, en 1644, « gratifier et favorablement traiter » les seigneurs des Armoises de Taulny (ou Baulny?), et « quelques aues (autres) gentilshommes, ses subiets (sujets) français défend de loger ny souffrir loger aucuns soldats dans la terre et seigneurie de Gommery et de Breux ny en icelles prendre fourrage ny enlever aucuns grains, bleids, pailles, bestiaulx, volailles ou aues choses quelconques; car le grand roi les a pris sous sa protection et sauvegarde spécials » (1).

C'est vers cette époque que se déroule un épisode politique de la plus haute importance pour Breux et les localités voisines. Le jeune roi, Louis XIV, rêvait des conquêtes. Maître de Stenay depuis 1654, il voulut s'emparer de Montmédy. L'investissement de la place commença le 11 juin 1657, par 3.000 cavaliers commandés par le comte de Joyeuse de Grandpré. Le lendemain arrivait l'infanterie sous les ordres du maréchal de Laferté. Malgré la faible garnison de la ville, Jean V d'Allamont, seigneur de Malandry, le brave gouverneur de Montmédy, repoussa toutes les attaques des Français. Mais le 4 août, un éclat de palissade l'atteignit au bas-ventre, et il mourut le même jour, à 11 heures du matin. Le 6 août, la place capitulait.

La paix des Pyrénées conclue, le 9 novembre 1659, ratifie et consacre la conquête. La France obtient les places fortes de Thionville, Montmédy, Damvillers et leurs dépendances, avec les prévôtés d'Ivois, Chauvency et Marville. L'antique duché du Luxembourg est mutilé et Breux est définitivement réuni à la France.

Bien que la paix soit conclue, les villages environnant Montmédy eurent encore à subir des dévastations de l'armée française, — peut-être l'armée n'avait-elle pas encore connaissance des résultats des négociations entre Mazarin et Don Louis de Haro, — car nous lisons au cartulaire de Breux : « Nota qu'en cette année (1659), l'armée de France fut en ce païs l'espace

(1) Arch. de la mairie de Breux.

de vingt et une semaine, qui ruina tout et vécut le quatorze juillet jusqu'au dix décembre où il ne resta rien ; après, la paix fut publiée par les français, le 24 février (1660) » (1).

Quelques années auparavant (en 1652), un incendie jetait l'alarme dans le quartier aux toits de chaume de la Vieille-Ville. « Une à une, les maisonnettes s'effondraient, dévorées par le feu; lorsqu'un synodal de l'endroit, nommé Richard Billé, dont la demeure allait être atteinte, fust aduisé (avisé), réclamer et induoquer l'assistance et secours de la glorieuse Vierge, Notre-Dame d'Avioth. Il se met à genoux et récite les litanies à son honneur. Soudain la flamme prit cours aylleurs, et fust sa dit baracque conservé, et celles des voysins joindant » (2).

Le samedi, 21 octobre 1662, à une demi-heure du matin, « un incendie dévora quatre maisons » (3). Nouvel incendie encore à la grange de la cure, en 1664 (4).

C'est probablement à la suite de la peste de 1636 que les habitants construisent une chapelle à saint Roch. Achevée en 1666, elle est à main gauche du chœur de l'église et aux frais des paroissiens, « comme en estant les auteurs », y est-il dit (5). En 1666, le curé Henry Malmaison fait construire, à ses frais, la table de l'autel. Le 3 juin 1668, « dimanche en l'octave du St-Sacrement fut publiez la paix entre le Roy de France et Espagne » (6). Il s'agit de la paix d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), qui termine la guerre de Flandre ou de Dévolution.

Moyennant une somme de 45 patagons (7) et 12 florins, le village de Breux est sous la protection du roi d'Espagne, pendant l'année 1673.

En 1681, surgit un différend entre les habitants du village

(1) *Ibidem.*

(2) Ottmann, d'après le mst. de J. Delhotel, *Esquisse sur l'église Notre-Dame d'Avioth*, p. 144.

(3) Cartulaire de Breux, p. 1 (Arch. de la mairie).

(4) *Ibidem.*

(5) Arch. de la mairie, visite pastorale du 28 septembre 1666.

(6) Cartulaire de Breux (Arch. de la mairie).

(7) Monnaie espagnole valant environ 3 francs.

de Breux et ceux du hameau de Fagny à propos de la vaine pâture et de la limite des deux bans ; et le 21 mai 1696, vente à réméré (1), pour la somme de 468 livres, des aisances de Hianquemine, au profit de Jacques Thibaut, seigneur de Hianquemine. La communauté continua par la suite à s'endetter, puisque le 16 avril 1718 elle vendait 20 jours de terres et prés aux environs de Hianquemine, au profit de la veuve de Louis de Pouilly, dame de Hianquemine, qui fit une nouvelle avance de 150 livres tournois.

En 1703, nomination de Jean Rossignon à la cure.

En 1706, Breux et le hameau de Fagny sont placés sous la protection du roi de Prusse.

Le signe patibulaire qui s'élevait, à l'entrée du village, sur la hauteur des Fourches, était, en 1706, « tombé depuis quelque temps ». Les bourgeois se refusent à fournir « les bois nécessaires pour sa réédification ». Le différend est soumis au Parlement de Metz, qui, par arrêté du 12 décembre 1714, condamne la communauté à voiturer les bois nécessaires au rétablissement de la potence seigneuriale, aussi les matériaux indispensables aux « four, moulin, bastiments d'iceux, chaussée de l'Estang et aultres choses en dépendanses ».

Le 8 avril 1715, un incendie éclate de nouveau au village, et une femme, Nicolle Richard, périt dans les flammes.

A cette époque, les enfants mort-nés étaient encore « exposés pendant trois jours devant l'image miraculeuse de la Sainte Vierge Marie, mère de vie, posée et érigée en l'église d'Avioth » ; si, pendant ce temps, « l'enfant exposé changeait extraordinairement », on lui donnait le baptême. (Voir l'acte d'inhumation du 28 février 1720, état civil de Breux).

En 1722, interdiction de l'église.

L'église, étant en très mauvais état, est interdite. Les décimateurs ne la font point réparer comme ils sont tenus à le faire ; un procès éclate, en 1721, entre les habitants, leurs seigneurs et les moines d'Orval. Cette longue procédure, terminée seulement en 1734, reconnaît les droits de la communauté.

(1) C'est-à-dire avec faculté de rachat.

Le 8 avril 1725, un nouvel incendie éclate au presbytère : le vieux « cartulaire a été brûlé avec les effets et le mobilier du curé ».

En 1730, les Maire, Échevins et Hommes quarante de Breux font la déclaration du village, conformément à l'ordre du contrôleur général et de l'intendant (1).

Vers cette époque, une difficulté surgit entre les seigneurs et leurs sujets : l'usage est que les « cochons de lait sont dismés au bout de trois semaines », mais les seigneurs ne veulent les dîmer que quand bon leur semblera. L'avis d'avocat est favorable aux habitants.

Le 10 janvier 1743, décès du curé Jean Rossignon, qui a pour successeur Jean-François Guillaume.

Le 16 juillet 1751, à l'occasion du dénombrement de G. C. de Chardon, leur seigneur, les gens de la communauté de Breux font opposition à l'enregistrement de ce dénombrement, parce que M. de Chardon voulait les assujettir à la « main d'œuvre », lors du rétablissement des four et moulin banaux. De Chardon consent à ce que « cette circonstance soit rayée de son dénombrement ».

Le 16 janvier 1760, décès à Sommethonne de Jean-François Guillaume, curé de Breux. La paroisse est desservie par le curé de Jamoigne, frère au défunt curé.

Au mois de mai de cette même année, Jean-Georges Gilbert est nommé à la cure de Breux.

En 1763, s'élève entre les habitants de Breux et ceux de Fagny, le même différend que nous avons déjà signalé en 1681, à propos de la vaine pâture.

Vers cette époque (1777), une épidémie, nommée « *fièvre putride vermineuse* », sévit sur la contrée et Breux, comme toutes les localités voisines, Florenville, Margut, Thonne-le-Thil, Margny (2), Villers-devant-Orval, etc., dut payer son tribut au fléau.

(1) Cette pièce contient le nombre des journaux de terre et prés en chaque couture, d'habitants (hommes, femmes, domestiques) et de bétail.

(2) A Margny, 30 décès en 2 mois ; à Villers-devant-Orval, plus de 50 malades ; à Signy-Montlibert, plus de 30, etc. (Cf. N. Tillière, *op. cit.*).

Le 25 février 1780, la communauté rachète, pour 638 livres, au Baron Waha de Frondville, seigneur de Hianquemine, les aisances devant Hianquemine engagées en 1696 et en 1718.

Conformément au décret de l'assemblée nationale du 6 octobre 1789, il est ordonné une liste pour contribution patriotique, sur laquelle figurent les citoyens qui « sans être tenus à aucunes déclarations ont cependant voulu être inscrits et faire aussi leur offrande à la patrie, quoÿ que la plus grande partie sont en peu de capacité de le faire ». Cette liste, en tête de laquelle figurent les curés Gilbert et Nicolas-Théodore Le Jeune, de Remoiville, seigneur en partie de Breux, porte un chiffre total de 574 livres 5 sols.

VII. *Différends entre les habitants et leurs seigneurs.* — Les habitants avaient souvent à lutter contre les exactions de leurs seigneurs et des greffiers seigneuriaux. La fin du XVIIe siècle et la plus grande partie du XVIIIe se passent en plaidoiries.

Louis Tanton, procureur en la prévôté de Montmédy, se disant officier et gruyer de Breux, est un de ceux qui malmènent le plus les habitants de cette localité. Tanton voulait se faire nommer officier en la haute-justice de Breux. Il prend le titre de gruyer et, comme tel, fait subir en 1694, toutes sortes de vexations aux habitants à propos de leurs forêts. Un jugement défendit aux seigneurs qui avaient pris fait et cause pour lui, de lui laisser le titre de gruyer.

En 1694, paraît un ordre des Trésoriers de France de remettre les chemins en leur largeur. Celui conduisant à Gérouville était impraticable; il fallait bien couper « les haÿes qui croissoit » dans les aisances du lieu dit Groseiller. Cette réouverture du chemin ne faisait point, paraît-il, l'affaire du gruyer, ou fût-ce pour lui un prétexte nouveau à ennuyer la communauté, en tout cas, le vigilant Potier, « garde à la dévotion de Tanton », verbalise.

En 1697, nouveau jugement de Tanton, sur la déclaration du procureur d'office, Clément Carton. Par sa déclaration du 13 mai 1697, Théodore Jacquesse, seigneur en partie de Breux, désavoue les poursuites de Carton, « par devant Louis Tanton, se disant officier et gruyer de la seigneurie de Breux ».

Déjà, le 14 mars 1697, Clément Carton déclarait n'avoir conclu par devant Tanton, qu'en l'absence de Jean Millet, officier en la seigneurie : « que si led. Tanton a jugé a autre dessein et occasion cest une surprise frauduleuse qui luÿ a esté faicte ».

On croirait peut-être que Tanton, désavoué de tous, va laisser en paix cette pauvre communauté, qui a déjà tant souffert des guerres : il n'en fut rien. Au contraire, il n'en devient que plus furieux et le 29 mars 1697, Jean Millet, officier de la seigneurie, Jean Richy et d'autres habitants attirés par la détonation d'une arme à feu et les cris qui suivent, accourent et voient la Née Poncette Nicolas, femme de Jean Regnier — mais laissons-leur la parole, — « qui estoit renversée et pleine de sang. Ils se mirent en devoir d'arrester ledit Tanton, auteur du crime, lequel, après avoir brisé son fusil, en touchant sur l'un et sur l'autre pour sechapper, sen alla enfin dans la maison du Sr Théodore Jacquesse, seigneur en partie de Breux, de sorte que ÿ ayant oï les plaintes des Blessés, sur le champ, la justice fit garder les auenuës de lad. maison iusqua elle a fait demander main forte à Mr le Gouverneur de Montmédy pour faire arrester led. Tanton, mais coe (comme) ledit Sr iaquesse en répondit, les suppliants se retirèrent, naÿant aucun dessein d'insulter le sieur Tanton, mais seulement dempecher quil ne sechappat après auoir blessé trois personnes et surtout lad. poncette Nicolas aqui il auoit percé les deux pieds par une Bales... » (1).

Tanton abuse du nom de Théodore Jacquesse, se dit officier d'office en la seigneurie et comme tel se pourvoit devant le Prévôt de Montmédy, disant qu'en se rendant à Breux pour y remplir ses fonctions, il « auroit trouvé sur la chaussée du Moulin, à l'entrée du village, quantité d'hommes et femmes, assemblé au son de la cloche, armés de Bastons, de perches et leviers, lesquels par un soulèvement publique et par rébellion en justice et après un dessein prémédité, l'auroient frappé, outragé, battu et renversé par terre; puis dans la lutte, son

(1) Requête des habitants, Arch. de la mairie.

fusil déchiré, son justaucorps en lambeaux... Il trouva le salut dans la fuite, échappant ainsi à un péril de morts... après avoir esté blessé à la teste et en plusieurs parties du corps ». Les principaux auteurs de ce soulèvement « qu'il a connus sont : Jean Millet et sa femme, cy-devant officier aud. lieu, Jean Regnier, Jean Richy, Henry Euvrard, etc. » (1).

Tanton fut-il réellement à son corps défendant?... Par sentence du 4 avril 1697, le Prévôt de Montmédy condamne solidairement Millet, Regnier, Richy, Euvrard, Jean Barthelemy, qui, dans la lutte, fut blessé à la joue, etc., à verser au S[r] Tanton « 90 livres de provision allimentaire ». Les condamnés interjettent appel de cette sentence, et Tanton, sans tenir compte de cet appel, fait, le 22 avril, emprisonner Jean Millet, un jour qu'il le rencontre à Montmédy.

Tanton déclare en outre que « les huissiers nosent aller aud. Breux mettre cette sentence à exécution », et trouvant Jean Richy à Montmédy pour les affaires de la communauté, il lui déclare « qu'il le constitue prisonnier » et « l'a esgroué (écroué) ès prisons de Montmédy », jusqu'à ce qu'il lui ait payé 90 livres de provisions alimentaires. « L'égrouement a eu lieu à grand force et coup de baston » (2).

La population est surexcitée, car quand Charles Jacquemin, huissier en la prévôté de Damvillers, vient sommer Henry Euvrard de payer à Tanton 90 livres, Euvrard s'y refuse, et l'huissier fait saisie de tous ses meubles, qui seront vendus en la place publique de Montmédy; en outre, il le constitue prisonnier et veut le conduire en prison à Montmédy. Mais au moment où il quitte le village, il est poursuivi par Thiebau Collin, avec une hache à la main, « et une quantité d'hommes, faimes, (femmes) et filles et garçons dud. Breux » (3).

Les prisonniers, Millet, Richy et Euvrard sont mis en liberté en vertu d'une ordonnance du Parlement de Metz.

L'année 1699 voit de nouvelles tracasseries de la part des officiers en la haute-justice, qui veulent infliger aux habitants

(1) Plainte de Tanton, Arch. de la mairie.
(2) Arch. de la mairie.
(3) *Ibidem.*

une amende pour des arbres coupés dans la forêt. La communauté prétend qu'il n'a été abattu que des arbres ayant servi pour son chauffage ou pour ses bâtiments, comme c'est son droit. « Enfin quelle plainte peuvent-ils faire, disent les habitants, puisque ces couppes nont servy qu'a restablir le village ruiné de fond en comble par les guerres et y attirer des habitants... Les 421 chesnes qui ont esté couppez par (pendant) plusieurs années esté soit pour restablir l'Eglise qui estoit ruinée, soit pour réparer et bastir des maisons et rachepter deux habitants prisonniers à Namur... » (1).

C'est encore ce même Louis Tanton qui, en 1706 (11 septembre), condamne la communauté à fournir et à voiturer les bois nécessaires à la réédification du signe patibulaire, tombé depuis quelque temps; à n'avoir qu'un troupeau commun pour ses bestiaux, à moins de 30 sols d'amende par bête « mesme pour les oÿes ». Il permet à toutes les personnes de tuer les oies gardées à part, les considérant comme « bestes abandonnées », et défense aux propriétaires pris en défaut « d'en nourrir pendant six ans ». Il défend en outre aux Maire et gens de la basse-justice de prendre un greffier autre que celui choisi par les seigneurs.

Les habitants se refusent à rétablir la potence et l'on devine aisément le motif de leur refus; mais l'arrêt du Parlement de Metz, à la date du 12 décembre 1714, les oblige à cette réédification.

Le 12 septembre 1706, les habitants font opposition au dénombrement des seigneurs, du 5 juin 1706, dans lequel ceux-ci avaient surélevé les amendes champêtres et les tailles. L'arrêt précité de 1714 les renvoie de leur opposition et les condamne aux frais. Cependant le « cens deû par chacun cent de pré sera réduit à deux liards et une angevinne ». Le dénombrement du 5 juin 1706 portait un « sol ». A partir de cette époque et conformément à cet arrêt, la basse-justice de Breux ne se compose plus que de trois habitants élus : un maire et deux échevins, lesquels auront un greffier et un sergent. C'est

(1) Arch. de la mairie.

là une restriction faite à la loi de Beaumont, qui accordait aux communes de nommer sept échevins et un doyen de justice.

Nous avons vu que l'abbé de Saint-Maximin de Trèves était collateur de la cure de Breux. En sa qualité de décimateur ecclésiastique de cette paroisse, il est tenu, avec ses codécimateurs laïques, aux réparations et à l'entretien de l'église paroissiale, à l'exception de la tour, qui reste à la charge de la communauté. Mais si l'abbé de Saint-Maximin et les seigneurs n'oublient point de percevoir les dîmes, ils négligent volontiers l'entretien de l'église. Avant 1721, le chœur et la nef se trouvent en mauvais état « une partie de la toiture estoit enlevée et le reste menaçoit ruine ». — « C'est un vilain fondoir », disent les prêtres officiaux. Les décimateurs ont été vainement plusieurs fois informés, priés et requis de faire procéder aux réparations et rétablissements nécessaires à l'église.

Un long procès va commencer à l'occasion de ces réparations. Le 31 janvier 1721, le maire, les échevins et les habitants somment, les décimateurs de faire « dans trois jours préparer les matériaux et dans la quinzaine travailler à ladite toiture et faire toutes les réparations nécessaires et convenables à l'église ». Les décimateurs ne font rien. Le 16 décembre suivant, l'église est interdite. Le 18 mars 1722, nouvelle sommation, et une demande est adressée à l'Intendant de faire saisir les dîmes qu'Orval perçoit à Breux. En lisant la suite de ce long procès, on s'aperçoit que les décimateurs, tout en reconnaissant qu'ils sont tenus à ces réparations, cherchent à traîner les choses en longueur. Ainsi l'abbé de Saint-Maximin (1) dit qu'il est prêt à contribuer à ces réparations, pour sa quote-part; que la négligence vient de ses codécimateurs, et que c'est à la communauté de Breux à poursuivre les de Bonneau, de Bombelles et consorts. Ceux-ci à leur tour prétextent que les pièces ne leur ont pas été soumises. « C'est par pure chicane, disent les habitants, qu'ils (les décimateurs) agissent ainsi »; mais « la communauté les méprise » (2). Ce

(1) Acte du 7 juillet 1722. Arch. de la mairie.
(2) Arch. de la mairie. Requête de la communauté, du 12 septembre 1722.

n'était en effet que chicane de la part des seigneurs, puisque, le 17 décembre suivant, ils prétendent n'être obligés à aucune réparation à l'église, attendu qu'ils « n'ont rien dans les dismes ecclésiastiques ny dans la collation de la cure ».

Le curé, Jean Rossignon, intervient aussi dans l'affaire, mais pour dire que les réparations de la nef sont à la charge des gros décimateurs et qu'il ne voit pas pourquoi on le fait entrer en cause. « Si contre son attente, ses paroissiens voudroient résister aux susdittes exceptions, ils doivent s'attendre avoir (à voir) intervenir les Ecclésiastiques de ces contrées cy en la première instance pour soutenir leurs droits... » (1). Mais les paysans, qui se déclarent « gens ignarts et peu lettez (lettrés) », ne craignent pas « l'arrivée du Ban pastoral », dont leur curé « les menace », lequel veut faire faire « ligue offensive et deffensive avec tous ses confrères, les curés du diocèse, pour s'arroger un droit d'exemption ». Ils ne reconnaissent qu'une chose, c'est que leur église est en ruine et qu'il faut la réparer; que leur curé est « l'un diceux qui doit avoir (le) plus d'intérest à ce rétablissement et si porter de meilleur cœur comme dévoué de zèle pour la maison du Seigneur... ». Pour attendrir les décimateurs, leur curé, leurs seigneurs et leurs juges, les habitants de Breux exposent la « triste situation dans laquelle ils se trouvent depuis deux ans, sans église, sans sacrements, obligés d'aller chercher la messe dans les lieux voisins. Enfin presque de pareille condition que les ÿnfidèles pour les marques extérieures du christianisme nosant regarder leur Eglise, lieu où ils alloient adresser leurs vœux à Dieu, que comme les Juifs regardoient Lancien Temple de Salomon lors de la destruction diceluÿ sous le règne de Nabuchodonosor avec des larmes et des gémissements, sans que leurs plaintes et leurs vives protestations puissent exciter dans l'âme des Deffendeurs (2) aucune compassion... » (3).

Cependant, pour entretenir l'église, les décimateurs « lè-

(1) Arch. de la mairie. Réponse du curé, du 15 janvier 1723.

(2) Décimateurs religieux et laïques, y compris aussi le curé.

(3) Arch. de la mairie.

vent annuellement une partie considérable des grains provenant du travail et de la sueur des fidèles ». Mais les moines, disent les habitants, « ont plus soin de remplir leur bourse que de mettre le temple de Dieu en bon estat »; il servent « réellement et de cœur au Dieu des richesses, et des lèvres seulement au Dieu du ciel » (1).

Les seigneurs, aux termes de l'ordonnance d'Albert-Isabelle-Clara-Eugenia, du 28 maÿ 1611, art. 1, prétendent n'être tenus à aucune réparation, parce qu'ils ne retirent rien dans les dîmes ecclésiastiques. Si la communauté jugeait à propos de se déporter de sa demande de poursuite contre eux, ils « lui déclarent qu'ils en demeureront là de leur part, sans lui faire nÿ occasionner autres frais nÿ dépens que ceux faits iusques auiourd'huy... ». Mais les habitants ne poursuivent qu'un seul but : le rétablissement de leur église, et ne se préoccupent point de savoir qui doit la rétablir. Si M. de Bombelles et ses coseigneurs « se prétendent exempts d'y contribuer », c'est à eux à le prouver.

Enfin cette longue plaidoirie va prendre fin. La sentence du Prévôt, du 20 avril 1724, confirmée par l'arrêt du Parlement de Metz, du 15 juillet 1728, condamne les religieux de Saint-Maximin et autres décimateurs laïques à réparer incessamment la nef de l'église, chacun proportionnellement à sa part dans les dîmes de Breux. Les paroissiens fourniront « les forces et voitures et les bois nécessaires à la réparation de la dite nefve (nef) ». Quand l'église aura été mise en état recevable, elle demeurera à la charge des habitants.

On croyait la procédure terminée. Il n'en fut rien. Les décimateurs trouveront moyen d'entreprendre un nouveau procès. En 1732, le maire, Jean Collignon, se voit assigné en la prévôté de Montmédy, parce que, disent les décimateurs, les habitants ont refusé de nommer des experts pour le rétablissement de la nef.

Pourquoi avait-il fallu près de quatre années pour terminer et recevoir ce travail?

(1) *Ibidem.* Requête au Prévôt de Montmédy, le 22 mars 1723.

La communauté, dans sa défense du 27 février 1732, dit que c'était aux décimateurs à commencer à nommer des experts, « qu'il était inutile de plaider et qu'une simple déclaration de la part des décimateurs eût été suffisante ». Les experts, réunis à Breux, le 2 juin 1732, reconnaissent à l'unanimité la nef défectueuse et le travail « non recepvable ». Nouvelle procédure! Les décimateurs mettent en cause les ouvriers, et, bien malgré eux, les gens de justice, habitants et communauté de Breux se trouvent mêlés à ce nouveau procès. Il était dit dans le marché qu'aussitôt le travail terminé, il serait confronté avec les devis et plan, mis entre les mains des décimateurs. L'ouvrier a beau en demander la présentation et même la faire ordonner par les jugements des 7 octobre 1732 et 12 mars 1733, « mais, dit l'entrepreneur, çà touiours esté en vain; ce plan et devis est disparû ». Les décimateurs avaient donc intérêt à le faire disparaître! Les seigneurs « se flattoient que la plus grande partye des dits hans (habitants) ne leur résisteroient pas et donneroient les mains à cette réception — (réception des travaux de la nef de l'église) — parce qu'il y en a beaucoup qui sont leurs débiteurs et leurs redevables, notamment audit sieur de Bombelles, et quantité d'autres qui les craignent ou qui leur sont dévouez; ceux-ci sont leurs fermiers, ceux-là sont leurs manœuvriers; cependant lesdits habitants prévoyant le poids et les suites de cette affaire, qui est des plus importante et que sÿ une fois cette église est mise en bon et suffisant estat, l'entretien d'ÿcelle sera très onéreux à cette pauvre communauté; aussi on n'a pas hésité, on n'a pas balancé à faire ce résultat... » (1). Ce résultat consiste à ne pas recevoir les travaux de réparations de l'église, qui, d'après les experts, sont « non recepvables ».

Pour soutenir ses droits, la communauté tient tête à ses seigneurs. Ces luttes incessantes ne feront que rendre les habitants plus hardis envers ceux qui les oppressent. Les « tergiversations et chicanes » des décimateurs font traîner la procédure en longueur, et le 9 novembre 1734, elle n'est pas encore

(1) Arch. de la mairie.

terminée. Les seigneurs, notamment François de Bombelles, sont très mécontents de la résistance de la communauté et notamment quand le Parlement donne gain de cause à « des manants et condamne, dit-il, des gens nobles ». — « Jacques Bonhomme crie, mais Jacques Bonhomme paiera ». Par leur arrêt du 30 avril 1732, les seigneurs font défense aux habitants « de se plaindre ailleurs qu'à eux et non à aucun supérieur, sous les amendes et autres choses ÿ portées, ce qui est une chose inouïe ». Ils publient aussi un règlement mettant « le ban et le lever sur les biens champettres » ; et cependant ce droit appartenait seul à la basse-justice. « Ils font faire des rapports par des gens qui n'en ont nÿ le pouvoir nÿ le caractère, au greffe de leur haulte justice quoÿ que ce soit en celui de la basse qu'ils doivent estre faits. (Ils) en poursuivent la peine et l'amade (amende) incompétamment par devant le sieur officier à la diligence du S[r] procureur fiscal, quoÿ que ces sortes de délits, quand il sÿ en trouvent, doivent estre taxez par le Maire et les Eschevins » (1). En outre, les seigneurs prétendent s'approprier les bois de la communauté ou « aulnées qui se treuvent (trouvent) sur les pacquÿ (pâquis) et autres aisances communales » (2).

Denis Morency, procureur fiscal, trouve que la basse-justice gère mal les « deniers et affaires de la coaūtée » (communauté), et somme le maire, de le prévenir du jour, lieu et heure des redditions de comptes et taxes des amendes champêtres, afin qu'il puisse y assister. Les habitants voient, dans cette nouvelle mesure que « Messire Louis-François de Bombelle, principal seigneur, continue de les molester par des entreprises qu'il fait continuellement de son authorité ou par l'entremise de son procureur fiscal ». Il faut remarquer, ajoutent-ils, que c'est « messire Louis de Bombelle, seigneur, haut, moyen et bas-justicier, qui les attaque sous le nom de son procureur fiscal ». Il veut que ce dernier assiste à l'avenir, avec voix « de représentation », à la reddition des

(1) Arch. de la mairie.

(2) *Ibidem*. Plainte des habitants du 21 janvier 1732.

comptes de la commune, et à la taxation des « amandes et délits champestres », ce qui, de temps immémorial, est de l'attribution des maire et échevins. Par ce que ceux-ci n'ont pas convoqué Denis Morency à leurs réunions, le seigneur veut les faire condamner en sa haute justice, à « trente livres d'amende ». Les habitants déclinent cette juridiction et, avec raison, disent que cette « demande intéresse le seigneur et son domaine de même que les attribue (attributions) et fonctions des officiers de la justice qui ne scauroient se constituer juges dans leurs propres causes : *Nemo enim jus sibi dicere potest* » (1). Le principal seigneur de Breux, ou plutôt son procureur fiscal, Morency, veut « paroistre chercher le bien de ses sujets », lorsqu'il dit « faire des efforts pour que toutes choses soit dans l'Équitté et les règles de justice; son intention n'estant point de les inquietter ny molester, mais bien eux quoy sont touiours rebelles ». Il prétend que cette mésintelligence entre le seigneur et ses sujets vient de « l'avis et conseil de Jean Richy, Maire moderne, avec cinq ou six de sa trempe (sic) quÿ se conservent entre eux les qualités et employs de Maire, lieutenant et gens de justice pour mieux réussir et venir à bout de tout leurs dessins. C'est assé que M. de Bombelle aÿe de l'estime pour quelques particuliers de ce lieu pour qu'ils ne soÿent pas admis dans leur corps de justice. Il paroist dans toutes leurs manœuvres qu'ils s'attachent uniquement à vouloir empietter eux mesmes sur les droits des seigneurs ou au moins de les mépriser et les anéantir... » (2).

Les rapports sont très tendus entre la communauté de Breux et ses seigneurs, qui se voient déboutés de leur demande de faire déposer au greffe de la haute-justice tous les rapports des délits commis dans l'étendue du ban.

En 1775, la dame de Chardon et ses officiers essayent de nouveau d'enlever à la basse-justice la juridiction des délits champêtres. Le nouveau procès dure douze ans, à travers une procédure inextricable, dans les détails de laquelle il

(1) Arch. de la mairie. « Personne ne peut se rendre justice à soi-même. »
(2) *Ibidem.*



nous est impossible d'entrer. Il se termine enfin par un arrêt du parlement de Metz du 25 janvier 1782, qui, donnant pleinement gain de cause aux prétentions de la communauté de Breux, décide que les maire et gens de justice de cette communauté sont et demeureront seuls en possession de tous les actes de la basse-justice, avec défense aux officiers de la haute-justice seigneuriale de les troubler dans l'exercice de cette juridiction (1).

C'est le dernier procès dont nous ayons connaissance. La Révolution, arrivant à grands pas, ne donne pas à la dame de Chardon le temps de susciter de nouvelles difficultés à ses sujets.

X. **Coup d'œil sur les mœurs avant la Révolution.** — I. *Professions.* — Les professions dont il est fait mention aux anciens registres des actes de l'état civil sont, à peu de chose près, celles exercées encore aujourd'hui ; il en est cependant quelques-unes qui ont disparu.

Nous trouvons : Pierre le Maire, maître bourrelier ; — Henry Rossignon, bourgeois tapissier ; — Jeanson, brasseur ; — Jean Fraincart, cabaretier ; — La Bouverie, chanvrier ; — un charbonnier ; — un chapelier ; — François Richy, charron ; — Jean Gasquart, cloutier ; — quatre cordonniers ; — Jean-François Mergeay, drapier ; — François Baudos, facteur d'orgues ; — Nicolas Berthe, fileur de laine ; — Jean Janson, maître horlogeur (horloger) ; — quantité de laboureurs ; — un certain nombre de maçons, de tailleurs de pierre et de manouvriers ; — Jean Libi, marchand drapier ; — Jean Fraincart et François Berthélemy, maréchaux-ferrants ; — Mottelet, marchand-roulier ; — Henry Gille et Nicolas Euvrard, marchands hottelains (hôteliers) ; — Pierre Gille, Mre Platineur ; — un meunier ; — des tailleurs d'habits ; — Nicolas Philbert et autres tissiers en toile ; — Nicolas Berthollet, tonnelier ; — Jean-Baptiste Millet, scieur de planches.

II. *Noms de famille.* — « Jusqu'au XIe siècle, il n'y a, pour

(1) Toutes les pièces de cette affaire existent aux Archives de la mairie de Breux.

ainsi dire, pas de noms de famille, pas plus pour les nobles que pour les vilains. On porte un nom de baptême... Il est accompagné d'un sobriquet : comme Plantagenet, surnom des comtes d'Anjou... Puis les féodaux commencent à faire suivre leur nom de celui de leur terre » (1). En ce qui concerne Breux, nous pourrions citer : Habran d'Esclapy; Thibault de Briey (ou Breux); les de Manteville, de Villecholles, de Rouvres, etc.

« Les bourgeois, à leur tour, adoptent un nom de famille. « Les paysans, jusqu'alors désignés par leur nom de baptême, suivi du nom de baptême de leur père : Jean, fils de Jacques, ont également un état civil ». « Les noms de famille, chez nous, ont toujours une signification : c'est ordinairement le vieux français qui en donne l'étymologie; ils dérivent presque toujours de quelque sobriquet appliqué à un ancien membre de la famille » (2).

Les noms trouvés à Breux qui nous ont le plus frappé tirent leur origine :

1° Des occupations rurales : Pierre la Bouverye (le Bouvier ou peut-être demeurant à la Bouverie); Jean le Boquillon (bûcheron); Le Herdie (berger qui garde la herde, le troupeau commun); Bonne Mouton ; etc.

2° Des occupations industrielles : François le Febvre (qui a le même sens que Forgeron); Jean de Lhostel dit le Mercier; Jean Taillandier; Jean-Baptiste Bouchet (boucher); etc.

3° De certaines fonctions : Pierre le Maire; Nicolas le Page, etc.

4° De la situation d'affranchis : Alexis le Franc.

5° De leur origine : Jean le Prothin le Bourguignon; Scholastique Picard; Henry Lallement.

6° De l'habitation : Jean des Champs; Jacques Dumont (du mont); Pierre Duval (De la vallée); Jacques du Bois.

7° De l'âge, de la couleur des cheveux, de particularités corporelles, etc. : Théodore le Jeune; Jean Lainet (l'aîné);

(1) Alfred Rambaud, *Histoire de la civilisation française*, t. I, p. 429 et 430.
(2) *Ibidem*, p. 430.

Marie Lainelle; Le Brun; Jean le Noir; Nicolas la Perche; Julienne la Belle; Charles Sigault le Joli Cœur;

8° De simples noms de baptême sont devenus héréditaires comme nom de famille : Nicolas Nicolas; Jean Pierre, etc...

9° Certains noms donnés à d'anciens soldats : Jean-François Godfroy dit Laramée, soldat invalide; Jean de Lhotel dit Latour (ex-soldat du régiment de la Tour, en garnison à Thonne-la-Long); Jean Gérard dit Latour.

III. *Mœurs.* — Sous la régence du débauché duc d'Orléans, les mœurs de la cour furent dissolues et la corruption s'étendit dans tout le royaume jusqu'aux manants en passant par les seigneurs, tant il est vrai que toujours le petit se modèle sur plus grand que soi. Nous avons vu quelles étaient les mœurs des sieur et dame de Rouvres, seigneurs de Breux : elles eurent une influence néfaste sur celles de la population. Dans la première moitié du XVIII[e] siècle, nous ne trouvons que deux naissances d'enfants naturels; mais à l'époque qui précède la Révolution, la liberté des mœurs s'est accrue dans des proportions effrayantes. De 1774 à 1789, il y a 10 naissances d'enfants naturels, ce qui fait presque une par année, tandis que peu auparavant, on n'en constate qu'une par 25 ans.

Quelle est la cause de ce dévergondage, si ce n'est l'exemple de la corruption de la cour et de la corruption des seigneurs?

XI. **Administration municipale après la Révolution.** — D'après sa population, la commune a un Conseil municipal composé de 12 membres, à la tête duquel se trouve un maire et un adjoint.

Sous la première République, le Conseil municipal se composait de 10 membres élus. Mais on ne se fait pas une idée de ce que les élections étaient il y a un siècle et de ce qu'elles devaient être avant. Le Conseil municipal n'avait pas d'urne : les bulletins étaient déposés dans un chapeau. La délibération du 10 messidor an XI, nous donnera une légère idée d'un vote de l'administration locale. Il s'agissait du renouvellement de la moitié de la municipalité : trois membres sont décédés, un quatrième est démissionnaire. Reste à trouver le cinquième composant la partie sortante. « Nous avons fait 6 billets, 5

« blancs, un qui était marqué dessus *sortant*. Lesdits billets ont été « mis dans un chapeau à hauteur d'homme et ont (les 6 membres « présents) commencé par tirer les billets par ancienneté d'âge. « Il s'est trouvé le citoyen Théodore Janson, un des membres « du conseil, qui était le plus ancien (lequel), a mis la main « dans ledit chapeau et a emporté le billet qui était écrit *sor-* « *tant* ».

Avant 1791, les biens de la communauté étaient engagés à la fabrique de Saint-Remy (Breux). Pour retirer cet engagement, la municipalité, appelée à cette époque le « Conseil général », autorise son maire, Wiry Fraincard, à emprunter la somme de 600 livres remboursables avec les intérêts sur les produits du quart en réserve (1).

Cette dette contractée envers la fabrique se composait :
de plusieurs titres du 4 juillet 1790, de. . . . . . 300 livres;
d'un titre du 25 février 1791, portant la somme de. 295 livres.

Le remboursement n'était point effectué en l'an XIII, car, à cette époque, la commune abandonne à la fabrique la jouissance des aisances communales « devant Jenkemine » (Hianquemine), jusqu'à ce que la « ditte communauté se trouve en « capacité d'en remettre les fonds à la ditte fabrique » (2).

Il faut croire que le jeu de Pile ou Face faisait, après la Révolution, fureur à Breux. Aussi la municipalité se voit-elle dans la nécessité de prendre un arrêté interdissant les jeux de hasard « notamment celuÿ de Fleur ». — « L'argent, y est-il dit, sera saisi, et les contravenants condamnés, une première « fois, à 20 sols d'amende, et au double en cas de récidive » (3).

Cet arrêté ne dut pas produire l'effet désiré, puisque le 8 mai 1811, nous voyons le Conseil revenir sur la même question... « Ces jeux de hasard, lisons-nous à la délibération prise « ce jour, n'étant que pour rendre les enfants libertins, et même « ils (les enfants) sont obligés de voler leur père et (leur) « mère; en conséquence, nul ne pourra jouer dans l'étendue

(1) Voir la délibération du « Conseil général » du 30 janvier 1792, page 4 du Registre.

(2) Délib. du 6 pluviôse an XIII, verso f° 60.

(3) *Ibid.*, du 5 février 1791, p. 4.

« du territoire de ladite commune sous peine d'amende ».

Le territoire était desservi, en 1791, seulement par 4 sentiers :

1° Le sentier d'Authévaux (de Thévaux); 2° celui d'Yvoy (Diverticule conduisant à l'ancien Epoissus); 3° celui de Virton; 4° la Voie de Thonne. La principale rue du village n'était pas empierrée. Les marais répandaient l'infection. Cette rue était un cloaque sur lequel on n'osait guère s'aventurer. De grosses pierres étaient disposées de distance en distance et, par les moments de pluie ou de dégel, il fallait sauter d'une pierre à l'autre. Des vieilles femmes nous ont conté que, dans leur jeune temps, la rue était une telle fondrière, que, pour conduire les jeunes filles au bal, les garçons étaient obligés de les porter sur leur dos !!... Ce n'est qu'en 1842 que fut empierrée la rue du village. Pas de pont à la sortie du village ni auprès de la Foulerie! Leur établissement date seulement de 1835.

Les seigneurs avaient toujours négligé ce qui pouvait contribuer au bien-être de la Communauté. La première municipalité s'empresse de réparer cette négligence. Le 25 février 1791, elle décide l'établissement de « deux bassins », l'un à la fontaine de Margusson (partie nord du village), l'autre à la fontaine de la Vieille-Ville, et « aussi deux bacs pour l'abreuve-« ment des bestiaux, l'un proche la fontaine du Poison et l'autre « à l'endroit le plus convenable pour la communauté » (1). En 1836, furent couvertes les fontaines du Poison et de la Grande-Fontaine (à l'entrée du village). Celle de Margusson le fut seulement en 1837, mais « par corvée, par les gens du Bout haut ».

La commune possédait jadis et a possédé encore son taureau banal et son verrat banal. Les bêtes mâles étaient louées annuellement à des particuliers qui les conservaient moyennant un prix annuel, avec jouissance l'un du « Pré le taureau », l'autre du « Pré Verrat ».

Par acte sous-seing privé passé le 1er avril 1829, la commune

(1) Délib. du 25 février 1791, au f° 7.

fait l'acquisition du presbytère actuel, appelé alors « le Château », parce que depuis la ruine du manoir féodal, cette maison servait de résidence aux seigneurs. Le Conseil municipal se réunit pour délibérer sur la question de connaître si la maison dite le Château..... sera convertie en maison « d'école ou en presbytère? » Il reconnaît que le « château convient « beaucoup mieux pour le presbytère que l'ancienne maison « presbytériale » ; aussi est-il « d'avis d'ériger en presbytère la « maison dont il s'agit, et que l'ancien presbytère soit concédé pour une maison d'école, sous la réserve d'une chambre pour la tenue des séances communales » (1).

La municipalité d'alors, il faut bien le reconnaître, ne fit pas ce jour-là acte de bonne administration ; il est vrai que la seule de ses préoccupations paraît être de trouver ce qui convient le mieux pour le presbytère. L'école, mon Dieu! en 1829 ! sera ce qu'elle pourra... A l'emplacement du presbytère actuel, qui renferme au moins 8 pièces, et qui est entouré de terrains communaux, on aurait pu construire plus tard un groupe scolaire... L'ancien presbytère a été converti en école. Le premier étage fut quelque peu transformé en une salle basse de 2m,80 de haut, bien trop exiguë pour le nombre d'élèves qu'elle contient. Les trois chambres du rez-de-chaussée formèrent le logement de l'instituteur et encore avec « réserve d'une chambre — la plus spacieuse — pour la tenue des séances communales ».

C'est vers cette époque, 1828, que le domaine seigneurial fut vendu et acheté par les habitants. Il appartenait à de Chardon de Watronville, de Bombelles et au vicomte de Montpiqué, qui avait épousé Elisabeth de Chardon.

L'ancienne église tombait en ruines. Il s'agit de la restaurer ou de la remplacer. La bénédiction du nouvel édifice eut lieu le 15 septembre 1827. Le conseil vote, le 1 avril 1829, la somme de 1.088, fr. 65 « pour fournitures à l'église des objets nécessaires à la célébration du culte (2) », et le 12 mai 1830, une

(1) Délib. du 12 février 1829, f° 99 v°.
(2) Délib. du 1 avril 1829, f° 100.

somme provisoire de 3.600 fr. pour achat d'une cloche du poids de 900 kilog. (1).

En 1831 (25 juillet), le Conseil « ordonne de fêter les trois journées mémorables de juillet... »; suit une description de « cette fête solennelle », car ce corps veut « en perpétuer la mémoire et l'introduire dans les jeunes cœurs. » En lisant cette délibération, croirait-on que cette municipalité a fait serment de fidélité à Charles X? que plusieurs de ses membres, notamment son maire, avaient juré fidélité à Louis XVIII et à Napoléon Ier? Nous verrons de même la municipalité, maire en tête, après avoir juré d'être fidèle à Louis-Philippe, prêter le même serment à Napoléon III, et, dans une adresse à l'occasion du complot de Marseille, en 1852, surnommer « le sauveur de la France », celui qui, 18 ans plus tard, devait si honteusement rendre son épée à Sedan.

La municipalité fait l'acquisition d'une horloge communale, qui est placée dès les premiers jours de mai 1845 et du prix de 1.300 fr.

Deux ans plus tard, en 1847, elle fait l'acquisition non moins utile d'une pompe à incendie (2).

Depuis quelque années, M. Louis-Napoléon Deny, curé à Breux, nourrissait la généreuse pensée d'établir dans sa paroisse une école spéciale de filles. Le conseil municipal refuse les avances faites par son pasteur (3), comme plus tard, il refusera sa donation en faveur de l'établissement d'une école maternelle. Il est aussi défavorable au projet de l'établissement à Breux d'un pensionnat de jeunes filles.

Survient la République de 1848, et nous voyons l'arbre de la Liberté, planté le 23 avril 1848, décoré par le curé de la paroisse. Comment expliquer cet engouement pour le nouveau gouvernement, sinon en disant que feu M. l'abbé Deny était le fils d'un brave, mort glorieusement sur le champ de bataille

(1) Délib. du 25 juillet 1831, f° 108 v°.

(2) Cette pompe, arrivée à Breux en octobre 1847, allait au feu pour la première fois, le 30 août suivant pour combattre l'incendie qui éclatait au hameau de Fagny.

(3) Délib. du 19 août 1846, f° 32 v°.

d'Austerlitz, qu'il avait lui-même été adopté par l'empereur Napoléon Ier, et que c'était en l'honneur du neveu de celui-ci, élevé à la Présidence, que nous voyons M. Deny décorer l'arbre de la Liberté « de bouquets et de rubans tricolores » (1).

Depuis 1833 jusqu'à il y a quelques années, la commune de Breux eut à soutenir, avec les autres communes usagères de la forêt belge de Merlanvaux, un long procès contre M. M. Henri et leurs héritiers (2).

En 1843, la commune plaide avec le hameau de Fagny, à propos de la délimitation des deux bans pour la vaine pâture. Nous parlerons de cette procédure à l'article Fagny.

Arrêtons-nous, car nous sommes arrivé à une époque encore interdite à l'histoire; aussi passerons-nous sous silence les actes de l'administration municipale, et nous nous contenterons de donner la liste des maires et des adjoints depuis la Révolution, celle de tous les conseillers municipaux nous ayant paru fastidieuse.

TABLEAU DES MAIRES ET DE LEURS ADJOINTS DEPUIS LA RÉVOLUTION (3).

Années de l'installation.	Noms des maires.	Noms des adjoints.
1791..	Wiry Fraincart.	Wiry Tremblois (*a*).
1793..	*id.*	Jean Collet (*a*).
1795..	Jean-Baptiste Mergeay.	*id.*
1796..	Charles Muneré.	Jean-Baptiste Vincent (*a*).
1798..	Nicolas Collin.	Joseph Prothin (*b*).
1800..	Jean-Baptiste Pierre.	Pierre Thirion.
1805..	Jean-Baptiste Nicolas.	*id.*

(1) 2e Registre des délibérations, au fo 60.

(2) Voir, au § *Merlanvaux*.

(3) Les années sont celles des entrées en fonctions. Nous n'avons pas toujours suivi, pour les dates, les époques du renouvellement de la municipalité. Les dates que nous indiquons sont celles parmi lesquelles nous avons trouvé des modifications, par suite de démissions ou de décès des maires et adjoints.

(*a*) Portait le titre d'*officier public* ou *agent municipal*, chargé de dresser les actes de naissances, décès et mariages des citoyens.

(*b*) Joseph Prothin est le premier que nous rencontrions avec le titre d'adjoint.

Années de l'installation.	Noms des maires.	Noms des adjoints.
1808..	Jean-Baptiste Nicolas (*a*).	Nicolas Collin (*a*).
1815..	Nicolas Collin.	Jean-Henry Mergeay.
1816..	Jean-Baptiste Nicolas.	Jean-Baptiste Collet.
1830..	*id.*	Wiry Guioth.
1832..	*id.* (*b*).	Jean-François Pierre.
1833..	Jean-François Pierre.	Jean-Henry Mergeay.
1843..	*id.*	Jean Vincent.
1848..	*id.* (*c*).	Jean-Baptiste-Lambert Léonard.
1851..	Jean-Nicolas Anselme.	*id.*
1852..	J.-B.-Lambert Léonard (*d*).	Wiry Guioth (*e*).
1859..	Jean-Baptiste Isaac-Vincent.	*id.*
1862..	*id.*	Jean Anselme-Quinze.
1868..	Wiry Anselme.	*id.*
1871..	Jean-Baptiste Isaac-Vincent.	Jean-Baptiste Collignon-Thénevin.
1874..	Wiry Anselme.	*id.*
1876..	Jean-Baptiste Isaac-Vincent.	Jean Mathieu-Orquevaux (*f*).
1881..	Jean Mathieu-Orquevaux.	Félix Collet (l'aîné).
1884..	*id.* (*g*).	*id.* (*g*).
1885..	Pierre-Hyacinthe Juillet.	Jean Mathieu-Orquevaux.
1888..	Jean-Mathieu Orquevaux.	Félix Collet (l'aîné).
1892..	Louis Mangin-Dégoffe.	Henri Collet-Vincent.

XII. **L'Eglise. — Cure et Curés.** — I. *L'Église.* — L'ancienne église de Breux s'élevait au milieu du cimetière actuel, sur le monticule en face du manoir féodal élevé sur la hauteur du Chevalier. « Elle remontait au berceau de la chrétienté »,

(*a*) Jean-Baptiste Nicolas et Nicolas Collin restèrent en fonctions sous la 1re Restauration. Ils furent révoqués sous les Cent jours. — Jean-Baptiste Nicolas fut réintégré dans les fonctions de Maire par le gouvernement de Louis XVIII. (Arrêté préfectoral du 10 avril 1816).

(*b*) Démissionaire sur la fin de 1832.

(*c*) Démissionaire fin juin 1851.

(*d*) Démissionnaire en 1859.

(*e*) *id.*, en 1862.

(*f*) Remplit les fonctions de maire, depuis septembre 1879 pendant la maladie du maire. Nommé maire, le 5 juillet 1880, il refuse cette charge et en continue les fonctions en qualité d'adjoint jusqu'aux élections de 1881.

(*g*) Démissionnaire le 2 novembre 1884.

La démission des deux premiers magistrats amena l'élection de novembre 1884; Maire au 3e tour : M. Juillet, adjoint au 1er tour : M. Jean Mathieu.

dit M. Jeantin (1). « Elle est une des plus anciennes églises du pays », disent les habitants, en 1723; nous lui croyons également une origine très reculée, puisqu'elle existait en 1570, époque à laquelle a lieu une visite pastorale (2) : L'auteur du *Manuel de la Meuse* va même jusqu'à la faire succéder à un ancien temple d'idoles ; mais il ne donne aucune preuve de ce qu'il avance.

De cet édifice, il ne reste plus qu'une chapelle réputée celle de Saint-Roch (3).

La visite pastorale du 11 juin 1570 (4) porte : Saint Remy, patron ; — 2 Autels ; — 1 calice. — Le collateur est l'abbé saint Maximin, non pas à raison de son monastère, mais de l'hôpital voisin de son monastère dont il est le proviseur. En cette qualité, il perçoit les 2/9 des dîmes.

La visite pastorale du 17 mars 1614 (5) porte en outre : « Parochin vinum et panem ad festum sancti Remigÿ usque Deinde fabrica ratione. Cujusdam donationis Ipsi a dicta parochia factæ, Calicem, Missale, et casulam dictus collator. Refectio totius ædificÿ secundum ordinarium capituli, quo ad chorum et navim in qua navi parechia nihil præstat, et si campanas ibidem habeat ».

Et vers la fin de ladite visite est écrit ce qui suit :

« Navis reparanda tam in tectura quam is parictibus, et in pavimento reparatio Incipictur ante festum Joannis baptiste proximum et terminabitur Infra Remigalia proxima. »

Essayons de traduire : La paroisse fournira le pain et le vin jusqu'à la fête de Saint-Remy.

Ensuite la fabrique le fera à raison d'une donation que la paroisse lui a faite. Ledit collateur (fournira) un calice, un missel et une chasuble. La réparation de toute l'église se fera selon l'ordonnance du Capitule, quant au chœur et à la nef, dans laquelle nef la paroisse ne fournit rien, quoiqu'elle y pos-

(1) *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 251.

(2) En 1570, il s'agit déjà d'y faire des réparations.

(3) Archives de Montmédy, 2 feuilles volantes sur Breux.

(4) M. Goffinet, sa lettre du 23 août 1888.

(5) Archives de la mairie, feuille volante.

sède des cloches... La nef sera réparée tant dans son plafond que dans les murailles et son plancher. La réparation sera commencée avant la fête prochaine de saint Jean-Baptiste et sera terminée pour la prochaine fête de saint-Remy.

L'entretien du chœur et de la nef de l'église est à la charge des décimateurs ecclésiastiques et laïques. Les paroissiens sont seulement tenus aux réparations qu'exige la tour.

Mais seigneurs et moines se prêtent de fort mauvaise grâce à la dépense qui leur incombe, ainsi que le prouve le long procès commencé en 1721, dont nous avons parlé tout à l'heure. La reconstruction de l'église commencée en 1722 se termina seulement en 1759.

En 1664, « nostre Eglise at estez couvert d'ardoise a scavoir la nefve, et nous avons eut nostre cloche que j'ay estez querir à Dinan et (elle) couste 124 pataquons et pese 516 livres », nous dit Henry Malmaison, curé de Breux (1).

Deux années plus tard (1666), ce même prêtre faisait faire à ses frais la table de l'autel avec une peinture. « Souvenez-vous de moÿ a vos priere et service (2) », a-t-il soin d'ajouter après avoir relaté sa libéralité.

C'est donc à tort que M. Jeantin croit que la cloche de Breux date seulement de 1759 : « sa cloche, dit-il, de la même époque (1759) avait coûté 1500 fr. » (3). Cet auteur n'a pas vu qu'il s'agissait à cette époque de la fonte de l'ancienne cloche, refondue non pas en 1759, mais en 1751. Ce n'est pas non plus de 1500 fr. qu'il s'agit, mais de 1800 livres, ainsi que l'énonce textuellement le reçu du 24 février 1757 de Nicolas Evrard, marchand à Breux, qui a avancé les fonds nécessaires (4).

Vers cette époque, il y avait plusieurs cloches. A un acte de décès du 7 novembre 1769, nous lisons : « Je fis annoncer sa mort par le son lugubre de *nos* cloches ». Ces cloches furent

(1) Archives de la mairie, cartulaire contenant les noms des « baptisez, des morts et mariez ».

(2) *Ibidem.*

(3) *Manuel de la Meuse,* p. 251.

(4) Arch. mairie.

probablement enlevées en exécution de la loi du 6 août 1791. L'église d'Avioth en possédait cinq, qui toutes furent ravies à cette basilique : deux furent réparties entre Breux et Thonne-le-Thil.

Comment une cloche d'Avioth vint-elle à Breux? On raconte qu'elle était abandonnée dans les champs et que nuitamment les habitants allèrent la quérir. Un petit Christ en croix constituait toute son ornementation. Elle portait l'inscription suivante : « O Doctor optime, Ecclesiæ lumen, Beate Bazili, deprecare pro nobis filium Mariæ ». « Je m'appelle Bazille, j'ai pour parrain Mre Claude Cardone, prêtre, curé-administrateur de Notre-Dame, et pour marraine dame Bazille de Tores de Tagle, sa belle-sœur, épouse de Mon. Nicolas de Cordona, ministre d'Espagne, en la ville d'Oropesa, au Pérou. Les Monaux frères, de Givet, m'ont fait, l'an 1771(1) ». Cette cloche fut vendue en 1875 par M. l'abbé Phlipart, alors curé de Breux.

Saint Roch était fort en honneur : sa chapelle avait un receveur particulier. Jean Collet, en 1756, et Mathieu Collignon, en 1761 (2), sont dits « receveurs des deniers de Saint Roch ».

Cette chapelle fut construite avant 1666 et après la peste de 1636, aux frais des habitants, qui restent chargés de son entretien (3). Elle servait, dit M. Jeantin, « de chapelle sépulcrale ». Nous n'avons rien trouvé à l'appui de cette assertion, que nous croyons erronée. Si d'ailleurs elle avait servi de chapelle sépulcrale aux seigneurs ou aux curés, elle n'aurait pas été construite et entretenue par les vilains. Les prêtres étaient inhumés dans le chœur de l'église et les seigneurs dans la nef. Cette chapelle fut bénite le samedi, 19 août 1679, par « Monseigneur l'Évêque de Trèves aux frais et dépens de la comté (communauté) dud. lieu. En même temps, y fut célébrée la messe par un Jésuite pendant quoy mond. Seigneur a confirmé quan-

(1) Ottmann, *Esquisse arch. et histor. de l'Eglise Notre-Dame d'Avioth*, p. 46.

(2) Arch. de la mairie, actes des 18 septembre 1756 et 13 mars 1761.

(3) A la visite pastorale du 28 septembre 1666, on lit : « La chapelle à main gauche, dite de Saint Roch, est au frais des paroissiens, comme en estant les auteurs. » Arch. de la mairie.



tité d'enfants dans icelle église... » (1). Ce même jour, a lieu la consécration des autels en l'honneur des saints Roch, Sébastien, Isidore et Éloi.

Dans l'extrait de la visite archiépiscopale du 17 mars 1614, citée plus haut, il est dit que la paroisse fournira, jusqu'à la Saint-Remy, le pain et le vin nécessaires à la célébration des offices divins, et qu'ensuite la fabrique fera cette fourniture. La communauté avait « touiours fourni le pain et le vin », mais, « sur la fin de 1680, elle se refuse à ces fournitures ». Afin d'éviter les procès, la question avait été soumise à Jean Delhôtel, curé d'Avioth et doyen du décanat de Juvigny, qui, le 2 janvier 1680, rend la décision suivante : « pour l'advenir, laditte fabrique sera obligée de fournir le pain et le vin nécessairs pour la célébration du sainct sacrifice de la messe paroissiale dudit Breux à la descharge des habitants parroissiens moÿennant et à condition que... (ils) délivreront au prouffit de laditte fabrique comme de faict ils ont tousiours et perpétuellement trois iours tant terre que preitz (près) d'aisances qui se prendront dans les aisances dudit Breux, proche la haÿe de Thonne, au lieu-dit la Marine » (2).

En 1570, la fabrique possède un revenu de 4 muids. Il y a deux marguilliers.

L'église actuelle, qui forme la croix grecque avec un dôme, a été construite de 1824 à 1827. Elle fut consacrée le 15 novembre de cette dernière année.

II. *La Cure.* — M. Jeantin (3) dit que la présentation à la cure de Breux appartenait, depuis 1281, successivement : « 1° à l'abbaye d'Orval, 2° au seigneur de Breux, 3° à celui de Hianquemine ». Nulle part nous n'avons trouvé qu'il fût question des deux derniers comme collateurs de la cure de Breux. En 1570, de même qu'en 1614, nous trouvons l'abbé de saint-Maximin de Trèves, collateur de la cure.

Nous avons dit précédemment que le curé percevait les 2/9 dans les dîmes, ce qui lui valait 14 muids, grains et avoine,

(1) Arch. de la mairie. Extraits du registre des ventes et échanges.

(2) Arch. de la mairie. Décisions du 2 janvier 1680, feuille volante.

(3) *Manuel de la Meuse*, p. 252.

plus 10 livres et la moitié de 4 muids, plus 6 voitures de foin et 13 gros de revenus. Certaines terres formaient son douaire. Nous n'en avons point trouvé le détail, mais les noms des lieux-dits nous indiquent que le Champ-le-Prêtre, la Noue-le-Prêtre, la Petite-Noue-le-Prêtre et le Haut de la Petite-Noue-le-Prêtre lui appartenaient sans titre onéreux.

En 1570, lors de la visite pastorale du 11 juin même année, la « cure avait été brûlée par l'ennemi; mais après la moisson les habitants et le curé la reconstruiront. Déjà ils rassemblent les matériaux. Le collateur, c'est-à-dire l'abbé d'Orval, a vendu à rémeré sa part des dîmes pour 2.500 francs au docteur Fabry, avocat à Luxembourg. Le curé devra néanmoins s'adresser à l'abbé, pour qu'il intervienne dans la reconstruction de l'église. S'il échoue, il est chargé de faire saisir les dîmes » (1).

Le 14 octobre 1721, une transaction est passée entre Jean Rossignon, curé, e les coseigneurs de Breux, à propos des dîmes perçues par le curé :

« 1° Les seigneurs de Breux qui auront ménage ou bestiaux dans ledit lieu chez eux ou chez leurs fermiers ou domestiques en payeront la disme à l'avenir... à proportion du droit que ledit sieur curé y perçoit, soit d'agneaux, cochons de lait, oisons ou autres bestes ou choses décimables.

« 2° Le sieur Curé, pour le fond de sa cure, aura 10 jours de terres en chaques saisons à son choix pour composer le domaine de ladite cure, franches de dismes, de terrage.

« 3° Il tirera aussi la disme seul sur chaque couture ou saison de 15 jours appartenant aux dits seigneurs, et s'il en trouve queque (quelque) couture où il n'y ait point de terre en suffisance pour fournir lesdits 15 jours, il prendra et tirera ce qu'il s'en manque dans des autres coutures.

« 4° S'il arrive à l'avenir que l'on mit en culture des terres qui sont... (novales?), le présent traité en transaction ne dérogera pas et ne préjudiciera pas aux droits dudit sieur curé sur icelles.

(1) *Pouillé de Trèves*. — V. Heydinger, archidiaconatus S. Agathes in Longuiono, p. 154. (H. Goffinet, sa lettre du 23 août 1888).



« 5° Que les présentes ne préjudicieront au droit du sieur curé dans les enclos, francourtis (courtils affranchis de taille), jardins potagers et masures réduites en jardins sur lesquelles il tirera la disme seul à l'exclusion de ses autres codécimateurs, de même que dans les prets (prés), chemins et bois réduits en culture et assemencés (ensemencés) de fruits décimables.

« 6° Que ledit sieur curé ne pourra rien prétendre sur les dismes du passé... » (1).

C'est en 1711, que fut érigée l'église paroissiale de Limes, et dès lors le curé de ce village est chargé d'administrer les sacrements aux censiers d'Orval qui résident à Fagny. Jusque-là c'était le curé de Breux qui s'acquittait de ce devoir, moyennant la somme de trente livres, une fois payée, et une part des grosses dîmes (2).

III. *Liste des curés de Breux.*

1231. — Guillaume, cité à la Charte de 1231, au Cartulaire d'Orval, page 220.

1264. — Lambert, cité à propos d'un désistement en faveur d'Orval (3).

1570. — François Camus, cité dans la visite pastorale du 11 juin 1570 (4).

1602. — François Gilles, cité à propos de l'incendie de la grange du presbytère.

Mai 1657. — Henry Malmaison, cité au Cartulaire dressé par Jean Rossignon : l'ancien Cartulaire par H. Malmaison ayant été brûlé le 8 avril 1715. Ce curé figure encore à la bénédiction de la chapelle de Saint-Roch, en 1679.

13 décembre 1703. — Jean Rossignon, + 1743. — Il refit le vieux Cartulaire, décéda curé de Breux le 10 janvier 1743, et fut enterré dans l'église, au-devant de l'autel du côté de la sainte Vierge (côté de l'épître). Pendant son ministère, l'église, comme nous l'avons dit à propos du procès de 1721, est inter-

(1) *Arch. de la mairie.*

(2) N. Tillière, *Hist. de l'abbaye d'Orval*, p. 121.

(3) *Cartulaire d'Orval*, p. 409.

(4) *Pouille de Trèves*, p. 154.

dite vers le mois de février 1722; les baptêmes et les mariages se font à Avioth. L'interdiction paraît levée vers le 15 novembre 1722, puisque ce jour, un mariage se fait « en l'église de Breux ».

Jean-François Guillaume. — 1743 à 1760. — D'une santé débile, il est souvent malade et est remplacé, surtout en 1754, 1755 et 1756, « pour cause d'indispositions » par des prêtres habitués de Breux. Il décède le 16 janvier 1760, « dans la maison de Pierre-Joseph-François, curé de la paroisse de Sommethonne », et est inhumé dans le chœur de l'église de Breux. Il a pour frères Joseph Guillaume, dont il sera parlé plus bas, et « Messire Jean Guillaume, prêtre fabricien en l'église Notre-Dame d'Avioth ».

1760. — Joseph Guillaume, curé de Jamoigne, frère au précédent, dessert la paroisse de Breux jusqu'à l'arrivée du curé Gilbert.

1760. — Jean-Georges Gilbert est nommé à la cure de Breux au mois de mai 1760. Il prête serment à la Constitution le 6 février 1791 et meurt vers 1804.

1792. — Wuillemin et Pierrot. — A l'acte de décès du 18 avril 1792, on lit : « fut inhumé... par M. Gilbert, cy-devant curé dudit lieu à l'absence et sous le bon plaisir du S^r, Willemin, prêtre constitutionnel et curé actuel de Breux ». Le prêtre Gilbert est aussi constitutionnel, puisqu'il a prêté le serment exigé, serment que le curé Willemin prêtera seulement le 6 février 1793. Cependant Jean-Georges Gilbert n'est pas mis à la retraite, car aux registres de la cure, nous le trouvons encore en exercice l'an XII de la République. Pourquoi cette pluralité de prêtres? La simultanéité de deux curés à Breux était suffisante pour nous embarrasser, fallait-il, pour rendre la question plus confuse encore, qu'un troisième prêtre vînt résider dans notre village? Au registre des délibérations, nous lisons : « Le 3 messidor, 3e année républicaine, pardevant nous, officiers municipaux de la commune de Breux, en vertu de la loÿ du 11 prairial article 5, s'est présenté le C^en (citoyen) F. Pierrot, ci-devant curé à Thonnelle, actuellement résidant audit Breux, lequel a déclaré vouloir exercer le culte

catholique audit lieu et s'est soumis aux lois de la République ».

1796. — Pendant la Terreur, un prêtre réfractaire se tenait caché dans la forêt de Merlanvaux, pour administrer les sacrements aux fidèles des environs qui ne voulaient point recourir au ministère des prêtres constitutionnels. Aux registres de la cure, acte de baptême du 4 septembre 1796 (feuille volante), nous lisons : «... un enfant baptisé à 11 heures du soir dans la forest de Merlanvaux, par Verlet », lequel signe : « Verlet, curé de Wée (1) restant dans la dit forest ».

1804. — François Lafrogne, desservant la succursale d'Avioth, a pendant l'année 1804 desservi la paroisse de Breux. C'est pour cette raison que le conseil municipal lui vote la somme de 150 francs. A différentes reprises, l'abbé Lafrogne dessert la paroisse de Breux, lorsque celle-ci est vacante et notamment en 1812 et 1816.

1805. — Joseph-Sébastien Leclerc. Son premier acte est du 8 floréal an XIII (28 avr. 1805).

1809. — F. Flamion, curé de Limes, dessert la paroisse de Breux, en 1809, avant l'arrivée du curé Ramoye.

1809 à 1812. — François Ramoye est né à Murvaux. Son premier acte est du 26 octobre 1809. Il décéda à Breux, où il fut inhumé, le 4 octobre 1812.

1813 à 1816. — Jean-Baptiste Claude a été curé de Breux pendant trois ans. Le premier acte qu'il signe est du 28 mai 1813 ; le dernier, du 10 mars 1816 (2).

1817 à 1824. — Charles-Léon Viard est né à Ligny, le 26 avril 1748. Il avait 69 ans quand il fut appelé à la cure de Breux, aux premiers jours du mois de juin 1817. Après avoir exercé pendant sept années en cette commune, il y décéda « subitement », dit l'acte, à l'âge de 76 ans, le 5 mars 1824. Il fut marié et eut un fils. Sur ses vieux jours, ce prêtre perdit la vue : il était conduit à l'autel par son fils, qu'il appelait : « mon joujou ».

(1) Lieu-dit de la commune qui se continue sur le territoire de Gérouville.

(2) Un curé de Breux, sans doute Jean-Baptiste Claude, fut assassiné par un de ses paroissiens. Le vol était le mobile du crime.

1824 à 1828. — Pendant quatre années la cure est vacante. La paroisse est, de 1824 à 1828, desservie par Charles-Sébastien Simon, curé à Avioth.

1828 à 1867. — Louis-Napoléon Deny, né à Rouvres, canton d'Étain, le 24 novembre 1800, est fils d'un officier mort glorieusement sur le champ de bataille d'Austerlitz. Napoléon Ier l'adopta et le pourvut d'un majorat à Fulde. En devenant curé de la pauvre paroisse de Breux, l'abbé Deny n'eut qu'une pensée : celle d'employer à la moralisation et au bien-être de ses ouailles les revenus de son majorat. Il prodiguait ses conseils aux cultivateurs, afin de combattre la routine ; il fit plus : il prêcha d'exemple et se fit laboureur. Quand éclata la guerre de Crimée, l'abbé Deny quitta, vers le 10 avril 1855, sa chère paroisse, pour, en qualité d'aumônier, suivre l'armée d'Orient.

Pendant l'absence du curé Deny, la paroisse est desservie par plusieurs prêtres, entre autres Claude-Nicolas Bastien, prêtre de Benoite-Vaux ; Nicolas-Lambert Frignet, décédé curé de Marville, et un nommé Chevreuil, père à Benoite-Vaux, décédé à Nouillonpont (1).

M. Deny étant tombé malade, est renvoyé à ses ouailles. Il est tout heureux de revoir sa chère paroisse ; et ses paroissiens, à leur tour, sont dans la joie de retrouver leur bien-aimé pasteur ; aussi la population, garde-nationale et pompiers en tête, se porte-t-elle à sa rencontre jusqu'à mi-chemin d'Avioth.

C'est à son retour de Crimée et en souvenir de la prise de Sébastopol, que l'abbé Deny fait bâtir dans l'une de ses propriétés longeant la route de Thonne-le-Thil, une maison champêtre, aujourd'hui démolie, qu'il nomme Sébastopol.

En 1845, il fait une donation assez importante aux sœurs de la Providence de Peltre, aujourd'hui de Fillières, et devient ainsi le promoteur de l'établissement du pensionnat de Breux et de l'école spéciale des jeunes filles. Plus tard, il fait une donation en faveur de la commune, pour l'aider à l'établisse-

(1) Renseignement fourni par M. l'abbé Raulin, curé actuel de Breux. Rien dans les archives n'indique la présence du curé Chevreuil.



ment d'une classe enfantine; mais la municipalité d'alors ne sait comprendre son curé et refuse ce don.

Le 12 juin 1867, Louis-Napoléon Deny, âgé de 67 ans, décédait à Breux, où il fut inhumé. Sa tombe est à gauche de la porte d'entrée de la chapelle du cimetière.

L'abbé Deny fut un prêtre populaire et sut se faire chérir de ses paroissiens, qui ont conservé de lui un pieux et reconnaissant souvenir. Il est l'auteur de quelques opuscules, tels que « *Mon petit livre ou un peu de tout* »; « *Manuel d'herborisation* ». Dans le premier de ces ouvrages, dédié à ses « *Chers paroissiens* », il s'entretient avec eux et leur prodigue une foule d'excellents conseils sur l'agriculture et l'économie domestique.

1867 à 1879. — Joseph-Eugène Phlipart. — M. L'abbé Phlipart, né le 10 septembre 1833, à Peuvillers, actuellement curé à Mouzay, desservit la paroisse de Breux depuis 1867 jusqu'au mois de septembre 1879.

1879 à... — Pierre Raulin. — L'abbé Phlipart fut remplacé le 4 septembre 1879 par M. Pierre Raulin, né à Remoiville, le 25 mars 1831, qui exerce actuellement à Breux.

IV. *Chapelains et autres prêtres de Breux.* — Les renseignements nous font défaut pour faire remonter à une date antérieure à 1719 la liste des chapelains des seigneurs de Breux. Plusieurs de ces prêtres s'intitulent vicaires à Breux; nous pensons que ce sont les chapelains de la chapelle du Saint-Esprit, à Avioth.

1719. — Jean Jacquemin décédé à Breux le 26 octobre 1719. A son acte de décès, nous lisons : « Messire Jean Jacquemin, prestre habitué à Breux, de la chapelle du Sainct-Esprit érigée en l'Eglise Nostre Dame d'Avioth » (1). Il fut enterré dans le chœur de l'église de Breux.

1723. — Bertrand, « p^{tre}, habitué à Breux », y mourut le 21 octobre 1723.

1732. — Pierre-François Thiedrique, « prêtre habitué à Breux », décéda en cette commune le 4 novembre 1732.

(1) Arch. de la mairie, Cartulaire des baptêmes, etc. Acte du 26 oct. 1719.

1739. — F.-Nicolas Evrard, « Prestre Recollet », fait une inhumation le 9 juillet 1739, en « l'absence du sieur curé ».

1745 à 1760. — Henry Lallement est « prêtre vicaire à Breux » (1).

1762 à 1773. — Henry Rossignon est aussi « Prestre vicaire à Breux » (actes des 19 février 1762, 23 septembre 1767 et 15 février 1773).

1750. — Pierre Denobert est à cette date « prêtre vicaire de ce lieu » (actes des 28 mars 1750, 9 et 11 décembre 1751). — Le 7 août 1752 (acte de décès de Marie-Isabelle Bonneau), il est « prestre vicaire d'Irés le Pré, paroisse de Montmédy ».

1754. — Jean Colasse « prêtre habitué de Breux » (différents actes en 1754). — En 1755, acte de mariage du 29 décembre, il s'intitule « prêtre vicaire à Breux ».

1764. — Wallet, « prêtre demeurant à Breux » (actes des 10 et 17 juin 1764).

1767. — Martin Guioth, « Docteur en théologie, prêtre habitué à Breux » (acte du 6 décembre 1767).

1791. — Dom Jean-Baptiste Lepage décéda subitement le 30 septembre 1791, « vénerable Prêtre Religieux prémontré de l'abbaye de St-Paul de Verdun, âgé de 63 ans, demeurant à Fagny en France, paroisse de Breux... ». Il fut « inhumé dans le cimetière de cette paroisse... en présence de Dom Jean-Baptiste Lepage, du même ordre... ».

Pourquoi ces prêtres au hameau de Fagny, qui n'est point paroisse, mais qui par contre est à quelques mètres de la frontière et à proximité de la vaste forêt de Merlanvaux? N'était-ce pas, pour, dans un moment de péril, passer facilement la frontière et se cacher dans les bois voisins?

(1) Arch. de la mairie, Cartulaire, etc. (actes de décès des 22 mai 1745 et 16 janvier 1760).

CHAPITRE III

ÉTUDE DES LIEUX-DITS DU CADASTRE

Quand la vie d'une localité est ignorée de tous, quand l'histoire est muette sur son passé, quand ses archives sont détruites, il est encore possible, jusqu'à un certain point, de faire revivre les événements dont elle a été le théâtre, en recourant à l'étude des noms des lieux-dits conservés à son cadastre. Le sol a changé d'aspect : il a été déboisé, reboisé, fouillé, creusé ; ses propriétaires aussi ont changé. Une seule chose est restée à la terre : c'est la dénomination des lieux-dits. C'est pourquoi il faut considérer l'étude des noms des lieux-dits comme le point de départ et l'assise principale de l'histoire locale. Cette étude seule permet d'en raviver les souvenirs éteints et de reconstituer l'aspect primitif du sol.

Nous donnons ci-dessous la liste des noms des lieux-dits du territoire de Breux.

1° *Noms rappelant l'occupation romaine.*

Romerau (Romer-au) = Vallée des Romains. Dans ce val, se trouvent les ruines antiques de Chelvaux.

Romenmès, nous paraît avoir une certaine analogie avec le nom de Rome

La *Voie d'Ivoie* rappelle le diverticule qui conduisait au Carignan romain.

Le *Vieux Chemin*, nom généralement conservé à une voie antique. Là, pensons-nous, passait le diverticule d'Ivois à Majeroux (Vieux-Virton), en desservant la Vieille-Ville de Breux.

Vieille-Ville, ce nom rappelle l'ancien emplacement du village ou d'une villa romaine.

La *Redoute*, en avant des ruines romaines de Chelvaux, indiquerait un lieu anciennement fortifié.

La *Bosse des Fées*, — Les *Zénys*, — Les *Grimonts*, — *Belzébuth*, sont des noms remarquables. Généralement une légende s'y rattache (1); généralement aussi, ils indiquent quelques ruines antiques. « C'est dans les clairières, dit M. L. Maxe-Werly (2), reformées sur le passage des voies antiques, que le moyen âge, substituant les fées et les forfadets dans les croyances populaires aux nymphes et aux sylvains qui habitaient les bois et les sources, plaça la demeure des esprits mystérieux dont le souvenir s'est conservé dans plusieurs noms de lieux : le *Sotré*, le *Château des Fées*, le *Sabbat*, la *Sorcière*, etc... ».

Marine. On y voit des restes de constructions détruites par le feu et de nombreux fragments d'imbrices et de tegulæ.

Muret se rapproche de Murot, qui veut dire murs, murailles.

Morte-femme = sépulture? A la Morte-femme se trouvait un champ d'incinération. A une faible distance de là, sur le territoire de Gérouville, sont les *Morts-hommes*, emplacement d'un village détruit, cité dans les chartes des 11 juillet 1256 et juillet 1258.

Chemin Croisy (chemins croisés), au croisement des diverticules, l'un de Virodunum à Gérouville, l'autre se rendant au pagus Eposiensis (pays d'Yvois), que nous trouvons dénommé « Voie d'Ivoye ».

La *Fosse* (sur la —, sous la —). Ces noms n'indiqueraient-ils pas l'emplacement d'un cimetière antique?

2° *Noms ayant rapport à la féodalité :*

Briga signifie un château sur une hauteur. Y aurait-il eu sur cette hauteur un château qui, par sa position, aurait pu défendre le passage de la Marche? (3)

(1) Voir p. 312 la légende de la Bosse des Fées.

(2) L. Maxe-Werly, étude des noms des Lieux-dits, *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*, année 1887, 2e trimestre, p. 299.

(3) Sur le territoire de Limes, à quelque mètres seulement de la limite du ban de Fagny (Breux).

Le *Château*, — Le *Chevalier*, = Là, s'élevaient les manoirs féodaux.

Le *Pré de la Cour* indique une dépendance du château.

Le *Douard* (Douaire) = Domaine seigneurial affecté à la dame du seigneur. Cette dénomination pourrait aussi rappeler un domaine de la cure, affecté, à titre gratuit, à l'usage du curé.

Le *Pré Jutice* (Justice), — Les *Fourches*. Ces noms indiquent les lieux où s'élevait le gibet seigneurial. Le Pré Jutice est près de l'emplacement supposé de l'ancien Esclapy; les Fourches, près de la Vieille-Ville et du Château.

La rencontre sur notre territoire de ces deux noms de lieux rappelant la justice du moyen âge, nous conduit à nous demander si Breux ne fût pas, à une époque reculée, divisé en deux fiefs ayant l'un et l'autre le droit de haute-justice? Le seigneur d'Esclapy, qui, au commencement du XIIIe siècle, avait nom de Habran d'Esclapy, ne fût-il pas aussi haut-justicier?

La *Ruelle du four* rappelle l'emplacement du four banal, lequel était derrière la maison Pireaux-Marson, au bas de la côte du Chevalier. Il y a moins de quinze ans, on mit à jour une partie du cintre du four.

Le *Pré du Moulin* rappelle l'emplacement de l'ancien moulin, à Esclapy.

Devant Hianquemine = portion du territoire de Breux faisant partie du domaine dépendant du château de Hianquemine.

Ban de sept chevaux ou *Séchevaux* = cense seigneuriale.

Pré Vérat, — *Pré le Taureau* = Terres affectées au reproducteur banal.

Ces dernières dénominations sont excessivement fréquentes, car les reproducteurs n'étaient point conduits avec le troupeau, communal : ils avaient leur pâturage à part.

3° *Noms rappelant des terres affectées à l'église ou au curé* :

Le *Champ le Prêtre*, — La *Noue le Prêtre*, — La *Petite Noue le Prêtre*, — Le *Haut de la Noue le Prêtre* sont d'anciens domaines du curé ou de la fabrique;

Le *Chapelain*, = terre affectée au chapelain des seigneurs, lequel desservait la chapelle du Saint-Esprit, à Avioth.

Le *Pré Saint-Roch*, affecté à l'entretien de la chapelle de ce nom.

4° *Terres anciennement boisées* :

Les *Etailles* rappellent un bois essarté.

Les *Rétys* = nom d'un canton boisé.

Le *Rochet* = petit bois.

L'*Épine*, — *Moret l'Épine* = Buissons d'épines ;

Aux *Charmes* = partie boisée, dont l'essence dominante était le charme.

Moret le Chenet = aussi partie boisée, avec le chêne comme essence dominante.

La *Core* = ancien bois de coudriers.

Le *Seugnon* = le sureau.

Les *Routys* = bandes de terre longeant le chemin de Fagny et généralement boisées.

Les *Hayons*, — La *Haie Barbier*, — La *Hayette d'Aulne* nous paraissent indiquer des buissons, des haies. Les broussailles des bois voisins s'étendaient autrefois jusque dans ces cantons.

5° *Noms rappelant un établissement hospitalier* :

Les *Loges*, — *Maladrée*, indiquent des lieux où l'on renfermait les lépreux et les pestiférés.

Les *Loges* sont au nord de l'emplacement supposé d'Esclapy; la Maladrerie (1), au sud-est de la Vieille-Ville. Y aurait-il eu, sur le territoire deux établissements hospitaliers, l'un dépendant de la communauté d'Esclapy, l'autre de celle de Breux?

6° *Noms rappelant d'anciennes usines détruites* :

La *Brassine* = emplacement d'une brasserie.

Chaufour = four à chaux ancien.

7° *Noms donnés à certains lieux d'après la constitution du sol, la forme des parcelles, les plantes qui y croissent spontanément*, etc. :

Noue signifie un endroit bas, humide. Ce mot est souvent employé dans les noms des lieux-dits de notre territoire : *Pe-*

(1) Voir page 109.

tite Noue, — *Grande Noue*, — *Grande Noue Chemine*, — *Noue Gobert*, — *Noue Thiébault*, — *None Boileau*, — *Noue Sainte Marie*, — *Noue Paquis*, — *Noue le Geai*, — *Noue la Velue*, — *Noue Coutelet*.

Morte-fontaine = lieu bas, source sans écoulement.

Fontenelle = petite fontaine.

Lanwissé = *id.* Dans le Barrois, on dit *awuissé*.

Closeray, — *Clos-Champ*, = enclos.

Courty, — *Courtières* (de Curtil) = jardins.

Pâquis = Pâturage de la communauté au milieu ou dans le voisinage des maisons.

Cave = signifie d'habitude un enfoncement.

Au bout des jardins, — *Cul de Maix* = extrémité des Maix (jardins).

Jardinet = petit jardin.

Vieux pré, en opposition à *Neupré* (pré nouveau).

Grosse borne = limite d'un territoire ou plutôt borne des dîmes entre Breux et Fagny.

Poirier des Sœurettes = à cause d'un gros poirier qui, il y a un demi-siècle, s'élevait près de Fagny.

Aux Gérons, — *Géromont* = rapprochement de Géronville, Gérouville.

Les *Grandes Pièces*, — *Grand Pré*, — *Longs Champs*, — *Longues Raies*, — *Pré Montant*, — *Champs Montants*, — *Bosse Torchamps* (champs tordus en bosses).

Tournaules, Champs tournants.

Bruyères, — *Côte des Bruyères*, — *Prèle*. Ces noms rappellent les plantes qui croissent spontanément dans ces contrées.

Chelvaux (Chef-vaux = Tête de la vallée) est situé sur le revers d'un plateau au bas duquel sort la petite source de Chelvaux, qui a aussi porté le nom de *Romereau* et peut-être aussi celui de *Goffenrupt*.

MM. Ottmann et Jeantin font dériver Chelvaux de l'allemand *quell-wald* (source, forêt). Goffenrupt, nom donné à un petit bois longeant le ruisseau de Chelvaux. Goffenrupt n'est-il pas l'ancienne dénomination de ce ruisseau? Dans ce nom, nous remarquons le vieux mot patois *rupt* = ruisseau, que nous ren-

controns dans Rupt-sur-Othain, Rupt-en-Woëvre, etc. Rupt est accolé à un mot qui nous semble d'origine allemande (1).

Le Pont des Allemands, au confluent du ruisseau de Chelvaux avec la Marche, rappelle le passage des Teutons.

8° *Aux noms suivants, nous voyons le suffixe vaux = vallée :*

Chelvaux, *Chonvaux*, *Ennevaux*, *Gainvaux*, *Harivaux*, *La Vaux*, *Mouchévaux*, *Renivaux*.

9° *Le nom de Culée est donné à certaines terres défrichées faisant saillie dans les bois :*

Culée des Longs-Champs, *Culée du pré Morat*, *Culée des Wées*.

10° *Les noms suivants rappellent leur situation par rapport au village :*

La Folie = habitation en dehors du centre, écart. La *Ruelle Cattin* = lieu écarté. La Ruelle Cattin est au pied du donjon seigneurial du Chevalier, du côté de la Vieille-Ville.

11° *Les noms suivants nous paraissent venir d'anciens propriétaires :*

Côte Ferron, *Côte Féroux*, *Jardin Ponsard*, *Maix* (jardin) *Gillet*, *Pièce de Villers*, *Pièce Tallau* (de Talot, l'un des derniers seigneurs de Breux), *Pré Jacob*, *Pré Philippe*, *Pré Philoppe*.

12° *Enfin nous trouvons les dénominations suivantes qui ne nous disent rien d'intéressant :*

Beaufroy, *Bertaupré*, *Blanche-Oreille*, *Bletta*, *Bois retrouvé*, *Bonneuil*, *Braquet*, *Cailloué*, *Chapré*, *Cocas*, *La Croix* (il n'y a pas de croix), *Croix Placard* (il n'y a pas de croix), *Croix Collin* (il n'y a pas de croix), *Crottelettes*, *Dupronne*, *Fauchées*, *Formentières*, *Fourrières* (2), *Fortelles*, *Fugée*, *Gros Bout*, *Galleroi*, *Gaillot* (3), *Geai*, *Groseiler* (4), *Joliméchamp*, *Jardin le*

(1) Nous avons lu quelque part : « Goffen-rupt = ruisseau des goffes ». — *Goffe* pour désigner un gouffre. Aux environs de Montmédy, sur la Chiers, une *goffe* désigne en effet un gouffre dans la rivière. Mais comment supposer des gouffres dans un ruisselet de quelques centimètres de profondeur ?

(2) Contrée à la frontière, sur la Marche. — Aurait-on mis là en fourrière des matières saisies par la douane ?

(3) Gaillot, en patois, désigne un jeune taureau. — Etait-ce un terrain réservé au propriétaire du mâle reproducteur ?

(4) Terrain où croissaient des groseilliers ?

Trou, *La Hire*, *Linette* (1), *Landin* (2), *Les Loques*, *Malouenne*, *Moulinet*, *Motte*, *Mugnier*, *Norchamps*, *Nelle*, *Palette Paquis*, *Piloté*, *Poulémont*, *Poulette*, *Poison*, *Pré la Soupe*, *Pré Morat*, *Quérité*, *Racdoché*, *Rolanfossé*, *Raïet*, *Randhan*, *Tabouret*, *Tête Colas*, *Thieuve*, *Tête Husson*, *Tachenières*, *Sur le terme*, *Voie de l'air*.

(1) M. Jeantin y indique une cense.

(2) M. Jeantin y place par erreur le village disparu de *Landin*, qui figure au dénombrement de 1270.

CHAPITRE IV

MŒURS — COUTUMES — USAGES — PRÉJUGÉS — LANGAGE

Chaque village a ses usages particuliers, ses traditions qu'il respecte, ses habitudes que l'on ne rencontre nulle part ailleurs, son langage propre, souvent imagé et original. Il serait à la fois curieux et intéressant de faire en quelque sorte une étude des mœurs de notre localité. Laissons ce soin à d'autres plus compétents, notre intention étant seulement de citer les usages, les croyances, les erreurs ou les préjugés les plus répandus à Breux. Bien des coutumes ont déjà disparu : le peu qu'il en reste est destiné sans doute à n'être bientôt plus qu'un souvenir, que la tradition redira quelque temps encore pour ensuite tomber définitivement dans l'oubli. Ces vieux usages qui faisaient la joie de nos pères, et dont le récit ne nous laisse pas indifférents, ont quelque chose à la fois de touchant et d'enfantin qui impose un certain respect.

I. **Travaux des hommes et des femmes.** — Le travail journalier des habitants est rude; leur alimentation essentiellement frugale. Quelques ouvriers consomment malheureusement trop d'alcool, et dépensent ainsi au cabaret non seulement le temps qui devrait être consacré au travail, mais encore l'argent nécessaire au bien-être de la famille. On pourrait croire par là que quelques ménages doivent se trouver dans la misère. Non; misère, c'est un peu trop; nous dirons seulement dans la gêne. Le sol est très morcellé ; il n'est pas si pauvres gens qui n'en possèdent un petit lopin ; tous ou presque tous sont propriétaires d'une petite maison, d'une vache ou tout au moins d'une chèvre, d'un porc et de quelques poules. En hiver,

les pommes de terre emplissent la cave, le porc salé est suspendu à la cheminée. Aussi un ménage vivant de ces provisions, passe-t-il l'hiver à peu de frais. Les habitants s'entr'aident. Il est vrai que tous, ils sont quelque peu cousins; puis, enfants, ils ont joué ensemble ; hommes faits, ils ont partagé les mêmes travaux. Chargez-vous une voiture de fumier, et vite vos voisins d'accourir vous donner un coup de main. Malheureusement, ce bon usage de s'entr'aider tend quelque peu à disparaître ; les divisions politiques y sont pour quelque chose.

Non seulement les hommes travaillent aux champs, mais aussi les femmes et les jeunes filles, et elles y travaillent même dur. Ce sont les femmes qui entretiennent le jardin; ce sont elles qui font presque tous les travaux de l'agriculture; les hommes labourent, voiturent, fauchent; les femmes font presque tout le reste. Exposées, le jour, au soleil ou à la pluie, elles doivent le soir soigner le bétail et *en second lieu* entretenir le ménage; car les soins du ménage ne viennent souvent qu'après. Il n'est pas rare de voir des femmes partir aux champs de grand matin, laissant leurs pauvres petits enfants au berceau pleurer jusqu'à leur retour. Le bétail a été soigné; mais ces pauvres petits êtres le seront plus tard, quand on aura le temps !!! Voilà comme certaines mères comprennent les devoirs de la maternité !!!

II. **Noces.** — a) *Prise du marié.* — Quand un jeune homme étranger est sur le point d'épouser une demoiselle de la localité, la jeunesse du village fait ce qu'elle appelle la *prise du marié.* Le samedi des fiançailles, les garçons de l'endroit se rendent en masse chez la future, et le plus habile de la bande fait au futur marié le compliment suivant : « Nous avons appris aujourd'hui, ce soir, qu'un jeune homme étranger est venu nous enlever la fleur des filles de Breux. Nous sommes venus vous offrir les honneurs de la jeunesse. Monsieur, voulez-vous accepter un verre avec nous? » (1) L'éloquence est toujours la même et la jeunesse porte avec elle deux bouteilles de vin et

(1) Ce discours est toujours le même. Toujours la future est « *la fleur des filles de Breux* ».

deux verres pour les mariés. L'ancienne coutume voulait qu'après avoir bu, la mariée jetât son verre au plafond et le brisât. Celui à qui on offre les honneurs de la jeunesse sait ce que cela signifie et il donne la *pièce*, qui passe vite de la poche du marié dans celle du cabaretier (1).

b) *Fiançailles.* — Le samedi qui précède la première publication, les plus proches parents aux futurs conjoints sont invités au domicile des parents de la fiancée, chez lesquels ont lieu les fiançailles, consistant en un repas aux frais de la mariée.

c) *Jour du mariage.* — Le mariage civil précède immédiatement le mariage religieux. Au sortir de la mairie et de l'église, les coups de pistolet se font entendre. Le marié aura soin de donner la pièce à ceux qui lui font l'honneur d'une fusillade. Arrivés au seuil de l'église, les jeunes gens abandonnent le bras de leurs *cavalières* et, suivis des hommes mariés, ils se rendent à l'auberge voisine, — car les deux premières maisons près de l'église sont des auberges. — Que de fois même, le prêtre n'est-il pas obligé de faire rappeler les témoins! Après avoir bu un verre, généralement d'eau-de-vie, hommes et garçons vont à la messe. Sitôt l'office terminé, nouvelle visite au cabaretier, et il n'est pas rare de voir les mariés, les jeunes filles et les femmes attendre, au milieu de la rue, devant l'église, que leurs cavaliers soient disposés à venir les rejoindre.

Il existe aussi certains préjugés fort ridicules : Si, à l'autel, la mariée se lève la première, c'est elle qui commandera le ménage. Si l'anneau lui entre aisément au doigt, il est certain qu'elle sera docile.

Le festin se fait chez la mariée. Quand les invités reviennent de l'église, ils trouvent la porte close. La cuisinière n'ouvrira que lorsque le nouvel époux aura glissé sous la porte une pièce de 5 francs ou plus selon sa fortune. Avant de s'exécuter, il a glissé quelques pièces de billon, qui lui ont été renvoyées avec mauvaise humeur. Aussitôt la porte ouverte, les mariés

(1) Cette prise a une certaine analogie avec ce qui se fait en Provence, seulement ici les jeunes gens ne prennent pas les armes. (Voir A. Rambaud, *Histoire de la civilisation*, t. I, p. 451).

restent sur le seuil et embrassent leurs parents et invités. A moins qu'ils n'aient à déplorer la perte récente d'un père ou d'une mère, il n'y a pas de noce sans bal. Dans ce cas, la musique est, au sortir de la messe, en tête du cortège et fait entendre un enlevant pas redoublé. Sur la fin du repas, on a la très mauvaise habitude de se jeter des morceaux de pain. A part les quelques chiquenaudes reçues, ce sont les toilettes qui ont le plus à souffrir.

d) *Porter les hautons.* — Si l'un des époux a un frère ou une sœur plus âgée non mariée, celui-ci ou celle-ci ne tarde pas à porter les hautons, c'est-à-dire un vrai sac de menue paille — parfois jusqu'à 40 litres — qu'à l'improviste on lui dépose sur les épaules à la fin du dîner ou au milieu du bal. La sœur qui porte les hautons est tenue à offrir des dragées à toute la société, et malgré sa générosité, les quolibets ne lui sont pas épargnés.

e) *Cultage de la mariée.* — Le cultage de la mariée est une coutume qui tend à disparaître. Pendant le souper, les jeunes gens du village non invités passent une chaîne dans la poignée de la porte de la maison où se fait la noce et se mettent à tirer cette chaîne les uns dans un sens, les autres dans l'autre; ils scient, disent-ils, et continuent ce bruit de ferraille en réclamant le cultage de la mariée. Tout finit quand la bouteille, la viande et le gâteau leur sont donnés. Autrefois on accompagnait ce vacarme du refrain :

« Saint Panceaux n'a pas à souper,
« Vous plaît-il de lui en donner ;
« Coupez bas, coupez haut,
« Si vous n'avez pas de couteau,
« Donnez lui tout le morceau.

III. **Baptêmes.** — Survient-il une naissance, les plus proches parents sont conviés au banquet, qui a lieu sitôt le baptême. Ne vous figurez pas assister à un festin de Balthasar. Le banquet consiste le plus souvent en une simple tasse de café au lait.

Si l'on baptise un petit garçon, le parrain lui donne son ou

ses prénoms; cet honneur est réservé à la marraine s'il s'agit d'une petite fille. Cet usage, que nous avons toujours combattu, fait qu'il n'est point rare de trouver ici jusqu'à quatre individus portant les mêmes nom et prénoms, ce qui amène souvent des confusions regrettables.

Le parrain et la marraine, bras dessus, bras dessous, s'en vont à l'église, suivis de la sage-femme portant le nouveau-né. Ils sont escortés d'un petit garçon ou d'une petite fille, quelquefois de l'un et de l'autre, portant une assiette avec un verre d'eau, du sel et une serviette : C'est le *petit parrain* et la *petite marraine,* que l'on appelle plus souvent la *marraine de chite*. Les enfants des deux sexes sont sur le porche de l'église, attendant impatiemment la distribution de dragées. Ils accompagnent jusqu'à la maison le parrain et la marraine avec les cris de *poche traouaïe* ! ! (poche trouée !), qui vous étourdissent les oreilles. Sur le passage du cortège, il n'est pas jusqu'aux vieilles femmes qui ne tendent leurs tabliers pour recevoir quelques dragées. Il faut voir les enfants se bousculant, se roulant dans la boue, pour ramasser souvent un mauvais bonbon de pâte ou d'autres fois revenir avec une main écrasée sous un talon !

IV. **Enterrements.** — Quand survient un décès, on envoie aussitôt des exprès annoncer verbalement la nouvelle aux parents et amis des villages voisins ; l'usage des lettres de faire-part est à peu près inconnu à Breux. Toute la journée, la population féminine se fait un devoir de venir *jeter de l'eau bénite* et réciter quelques prières devant le défunt. On s'entend pour passer la nuit, car on ne se permettrait jamais de laisser un mort seul, ne fût-ce qu'une minute. On veille donc toute la nuit ; un petit verre est offert à tous ceux qui viennent jeter de l'eau bénite. Vers onze heurs du soir ou minuit, les parents du mort offrent le café. En veillant, on cause, on rit plus parfois qu'à une noce ; on calomnie l'un et l'autre... mais, que voulez-vous ? C'est la mode.

Pendant la messe d'enterrement, les hommes, — pas tous heureusement, — quittent l'église pour aller à l'auberge voisine. Ce n'est pour ainsi dire qu'un va et vient continuel.

Voilà une coutume qui ferait bien de disparaître. On accompagne un mort, et on ne peut rester une heure sans le quitter pour l'auberge !...

Après l'enterrement, un ou deux parents du défunt se tiennent à la porte du cimetière et engagent à déjeuner tous ceux qui ont accompagné le trépassé jusqu'à sa dernière demeure. Parfois ces repas sont bien gais pour la circonstance. Le dîner se termine par un *De profundis* récité dans la chambre mortuaire.

V. **Danses.** — Les jeunes gens forment une sorte d'association qu'on appelle la *jeunesse*. C'est une société sans code, sans règlement, mais qui jouit néanmoins de certains privilèges, et qui fonctionne régulièrement depuis longtemps. A la tête de la jeunesse, sont deux *maîtres jeunes hommes*, qui ailleurs s'appelleraient l'un Président, l'autre Vice-Président de la commission.

La mère ne conduit pas sa jeune fille au bal ; celle-ci ne s'y rend pas non plus avec ses compagnes. Un jeune homme va la chercher à domicile et l'introduit ; dans le cas contraire, elle s'introduit toute seule. A l'heure du souper, quelques danseurs reconduisent chez elles leurs danseuses, qui parfois les invitent à partager leur souper ; quelquefois ils s'invitent eux-mêmes. Le repas terminé, on se rend de nouveau au bal et la danse recommence vers 9 heures. A 1 heure ou 2 du matin, on se disperse, et chacun retourne au logis. Avant d'y rentrer, on fait une douce causette dans le corridor ou sur le seuil de la porte. Le garçon qui a eu la préférence de reconduire la jeune fille, — car les jeunes filles choisissent, — dit « *l'avoir eue t'su l'uche* » (1).

Pendant la soirée, d'habitude point de papas, point de mamans. Ne criez pas trop au dévergondage ou à l'imprudence, car généralement les paysannes savent fort bien se garder toutes seules.

Parfois il y a deux « *jeunesses* » et par suite deux bals : on devine qu'il y a alors une certaine rivalité entre les « *jeunesses* » et que conséquemment on danse très souvent. Les jeunes

(1) L'avoir eue sur la porte.

filles ne font qu'y gagner : elles ne sont que plus recherchées.

VI. **Fête patronale.** — Saint Remy était le patron de la paroisse. « Patronus ecclesiæ sanctus Remigius... », lisons-nous à l'acte de la visite paroissiale du 17 mars 1614. « La fête patronale a lieu le dimanche qui suit la dédicace... », est-il dit dans les divers dénombrements des seigneurs de Breux. Saint Martin a supplanté saint Remy, à qui on fait seulement l'honneur d'une petite fête, n'ayant rien de particulier.

La fête patronale s'ouvre la veille au soir. La musique joue devant l'église l'hymne de saint Remy, puis commence le défilé. Une sérénade est donnée au maire et à son adjoint, et la jeunesse, précédée des musiciens, qui jouent leurs airs les plus entraînants, fait le tour du village, en chantant ou en criant : « Vive la jeunesse! — Vive not' bâll! » (Vive notre bal!) C'est ce qu'on appelle donner les « *ambardes* » (aubades).

Quand les « *jeunesses* » se rencontrent, il faut entendre comme les musiciens font sonner leurs cuivres. C'est à voir la musique qui couvrira l'autre ; car la meilleure est celle qui fait le plus de bruit.

Le dimanche matin, les jeunes gens, la casquette enrubannée et la musique à leur tête, viennent en chœur à la messe. Dans l'après-dînée, ils vont « *ramasser les filles* ». La musique fait le tour du village, les jeunes gens suivent deux à deux. Chaque fois que l'on passe devant la demeure d'une danseuse, un jeune homme se détache du groupe, vient offrir son bras à la demoiselle et ensemble ils reprennent place dans le cortège. On s'arrête à chaque auberge ; les jeunes gens offrent un verre de liqueur à leurs danseuses, qui l'acceptent généralement sans façon, pendant que la musique leur joue un air.

La première danse est réservée aux jeunes gens de l'endroit : c'est la *danse de la jeunesse*. Autrefois, le seigneur se réservait cette première danse dite alors *danse du seigneur* ; aujourd'hui la jeunesse s'est arrogé ce privilège. Semblable faveur est réservée aux conscrits de l'année suivante : c'est la *danse des conscrits*.

Le bal est sans étiquette ; les demoiselles s'engagent sans façon. Les jeunes gens crient, fument, ôtent leurs paletots ou

leurs blouses s'ils ont trop chaud ou s'ils craignent de les salir et dansent bravement en frappant fort du talon. Plus on frappe fort, plus on bouscule ses voisins et plus on croit avoir bien dansé. La « *Bajelotte* » est un quadrille. Au beau milieu d'une figure, l'avant-deux, croyons-nous, la musique s'arrête tout court ; la clarinette seule fait entendre quelques notes aiguës et lentes. C'est le signal : les danseurs embrassent leurs danseuses.... L'orchestre reprend et la danse continue de plus belle (1). Il arrive parfois qu'un farceur voyant un couple mal assorti, commande la *Bajelotte* aux musiciens. Quand la clarinette s'entend, les rires éclatent, la jeune fille se cache le visage pour ne pas être embrassée et le jeune homme reste tout interdit...

Le lundi, la fête se continue comme la veille. Le mardi, on fait la quête aux gâteaux : chaque danseuse doit en donner un. Plusieurs donnent aussi des noisettes, des noix ou d'autres fruits. Deux ou trois garçons, parfois déguisés d'une façon grotesque, recueillent les gâteaux pendant que jeunes gens et jeunes filles, malgré la boue, dansent dans la rue devant la maison de chaque danseuse : c'est la « *danse des roûïô* » (des gâteaux). Ces gâteaux sont mangés le jour même et le dimanche suivant, le jour des « *Renaus* ».

VII. **Bulle de la mi-carême.** — L'usage est de faire une bulle à l'occasion de la mi-carême. Les jeunes gens défilent le village et à chaque tas de bois ou de fagots, ils prennent une bûche ou un fagot, qu'ils mettent sur leur chariot; le tout est conduit sur une des hauteurs avoisinant le village. Le soir, le feu est mis au bûcher et garçons et filles rondient alentour. Quelques-uns le franchissent d'un saut hardi. Trois ou quatre garçons munis de gaules frappent à grands coups sur le brasier en criant : *Saudé! Saudé!* Il est très probable qu'autrefois on *saudait* un garçon et une jeune fille, comme cela se fait encore dans certaines localités. Autrefois aussi chaque ménagère faisait le gâteau ce jour-là. Ne pas en faire, était s'exposer à ne pas récolter de beau blé.

(1) Cette danse existe ailleurs sous diverses dénominations : à Bar-le-Duc on l'appelle la « *Trompeuse* ».

Cette coutume des feux est bien naïve. On danse autour de ces fagots enflammés et c'est une occasion charmante de se voir, de se divertir ensemble, d'échanger quelques gentils propos, qui parfois nous mènent tout droit chez M. le maire et chez M. le curé (1).

VIII. **Planter des mais.** — Voici venir le « joli mois de mai », avec sa verdure, son cortège de fleurs et ses antiques usages. « C'est le mois le plus beau », dit le vieux cantique. C'est aussi le plus riche en vieilles coutumes.

Pendant la nuit du 30 avril au 1er mai, les garçons plantent des *mais* (branchages) devant les maisons des jeunes filles.

Chaque essence a une signification. Ainsi, le charme signifie : tu me charmes; l' « aunaie » (aulne), je t'aurai; la « sau » (saule), je te vaux ; le « boulie » (beauleau), je t'oublie, etc. Certaines essences ont une signification injurieuse pour la jeune fille.

Le premier mai, le beau sexe est très matinal. Si le *mais* ne plaît pas à la jeune fille, si, par exemple, c'est un sapin ou un saule déplùmé, — car ceux qui ont à se plaindre de leurs amoureuses s'en vengent ce jour-là, — l'arracher n'est l'affaire que d'un instant. Si c'est un charme, oh ! alors, elle en prend soin et volontiers le laisserait jusqu'au premier mai suivant (2).

(1) La coutume des feux de joie est très ancienne. Dans l'antiquité, les Grecs, les Romains, célébraient leurs événements heureux en allumant de grands feux. Au moyen âge, à certains jours fériés, on brûla solennellement du bois et des branches pour témoigner sa joie : inviter un grand personnage à mettre lui-même le feu au bûcher était lui faire infiniment d'honneur.

Ces réjouissances ne se passaient pas toujours sans quelque cruauté : sur la Place de Grève, dans le feu de la Saint-Jean, on jetait quelques pauvres chats, qui grillaient tout vivants. Par bonheur, ce féroce usage ne dura pas longtemps. Les feux de joie suivirent le progrès : ils devinrent des feux d'artifice, et maintenant encore, il n'est pas de fête publique ou privée sans les chandelles romaines, les fusées, les feux de Bengale.

Le feu a été et est encore la tradition de la joie.

(2) Au temps jadis, le premier mai était jour de fête. Les Romains organisaient à cette date des fêtes champêtres et offraient des sacrifices à leurs dieux. En France, les clercs de la Basoche venaient en cortège et à son de trompe planter un chêne devant le Palais de Justice. Dans les campagnes, les paysans pouvaient s'affranchir durant tout le mois des redevances féo-



IX. **Danse de la mariée.** — Tous les dimanches du mois de mai, les fillettes font le tour du village. L'une d'elles est vêtue de blanc : c'est la mariée. Devant chaque maison, le cortège s'arrête; une fillette demande à la ménagère si elle désire qu'on lui danse la danse de la mariée. Quand la réponse est affirmative, et elle l'est presque toujours, les enfants forment la haie et chantent quelques couplets, tandis que la mariée fait force génuflexions et saluts. La ménagère donne à la petite quêteuse soit des œufs, soit une pièce de billon, et toutes les jeunes filles entonnent aussitôt le refrain suivant :

« Madam', nous vous remercions
« De vos bienfaits, de vos présents.
« C'n'est pas pour nous que nous l'faisons,
« C'est pour la Vierge et son enfant ».

Si la ménagère refuse de donner à la mariée, les petites filles passent outre et vont chanter plus loin. Mais autrefois, il n'en était pas ainsi : à la femme qui faisait preuve d'avarice, on n'aurait point manqué d'adresser le couplet suivant :

« J'avons chanté; j'vous déchantons!
« J'vous souhaitons autant d'enfants
« Qu'il y a de pierrett's aux champs;
« Ni pain ni pât' pour les nourrir,
« Ni ch'mis' ni toile pour les couvrir!... ».

X. **Le Pesage.** — C'est aussi pendant le mois de mai qu'on pèse les filles. Elles sortent du salut. Assistons à cette coutume stupide.

Toutes les rues sont gardées. A peine les jeunes filles sont-elles sorties de l'église, qu'il se produit une bousculade générale. Les cris et les éclats de rire se croisent, produisant un

dales en apportant à leurs seigneurs, le premier mai, un lot de victuailles : jambons, poulets, vins, œufs, fromages, etc.

C'est au premier mai que les seigneurs échangeaient « *un mai* », c'est-à-dire une provocation; on appelait cela « *aller s'esmayer* ».

Les arbres de mai furent l'origine des arbres de la Liberté; le premier arbre de la Liberté fut planté le 1er mai 1790, dans un des cantons du département de l'Aisne.

véritable charivari. Un jeune gars prend une jeune fille par la taille ; un autre, par les pieds et on l'enlève ainsi de terre, tandis qu'un troisième passe sous ce pont improvisé en donnant quelques coups d'épaule. La jeune fille *étant pesée*, on l'abandonne aux rires des curieux ; puis vient le tour d'une autre.

Les jeunes gens ne sortent pas toujours indemnes de ces scènes : les uns portent les traces d'ongles effilés ; les autres, l'empreinte d'un soufflet vigoureusement appliqué. Les mamans et les papas ne trouvent pas à redire à cette coutume ; ceux-ci n'ont-ils pas *pesé* dans leur jeunesse ; celles-là ne l'ont-elles pas été maintes fois ; ne le sont-elles pas encore bien souvent ? Les jeunes filles qui ont été assez habiles pour s'échapper sont l'objet d'une poursuite de tous les instants. Si elles se hasardent à sortir, elles risquent fort de tomber dans un guet-apens ; on va même jusqu'à les peser chez elles. Peu ou plutôt point échappent à la coutume, puisque le *pesage* se fait pendant tout le mois de mai.

Il est vrai que le beau sexe prend sa revanche. Le garçon qui se laisse surprendre par un groupe de jeunes filles est sûr d'être pesé, pour après et pendant longtemps subir les plaisanteries de la jeunesse féminine.

Cette coutume, qui a été en grand honneur, tend heureusement à disparaître. Ces scènes dégénèrent souvent en actes d'une brutalité révoltante, et la morale y trouve rarement son compte.

XI. **La ronde.** — L'usage de *rondier* est tout à fait tombé en désuétude. Il y a quelque vingt ou trente ans, les garçons, les jeunes filles, les hommes, les femmes même *dansaient la ronde* sur la place. Le clergé tonnait souvent avec maladresse contre ce divertissement bien innocent. Le défendre, c'était le faire vivre.

On nous a conté qu'un curé, M. Viard, poursuivait les jeunes gens pour les empêcher de rondier. Or, un soir, il arriva, que, pendant qu'il voulait défendre ce qu'il appelait un abus, les jeunes gens le firent entrer dans le cercle et la ronde de recommencer de plus belle. Depuis, le curé laissa rondier, et... la ronde a vécu.

XII. **Couâreye.** — C'est aussi au mois de mai que commence

« *la couâreye* ». Les habitants du même quartier se réunissent, et, à la belle étoile, on fume, on rit, on bavarde : c'est *la couâreye*. Les *couâreyes* ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois. Elles aussi tendent à tomber dans l'oubli. On s'assied cependant encore sur le seuil de sa porte pendant les belles soirées d'été ; mais c'est tout au plus si deux ou trois voisins se réunissent.

XIII. **Veillées.** — L'hiver nous revient avec ses longues soirées et par suite ses bonnes veillées. Le soir venu, quelques familles se réunissent : le lieu de la veillée est une grande salle, quelquefois la cuisine. D'énormes bûches de bois flambent dans l'âtre ; la cheminée, au large manteau, est remplie de viande de porc séchée et fumée ; les bandes de lard et les jambons sont suspendus aux poutres. Quand tout le monde est à son poste, la lampe est suspendue à une crémaillère. Les vieux sont rangés autour du foyer ou du fourneau et fument leurs pipes ; les femmes font entendre le roulement monotone de leurs rouets. Quoi de plus étrange que ces figures parcheminées de vieilles balançant en cadence, sous l'impulsion du rouet, un nez et un menton qui cherchent à se rejoindre !

On parle des événements du jour ; on prend fait et cause pour l'un et pour l'autre ; on commente les nouvelles des journaux ; on fait la guerre, etc. Chacun veut avoir une nouvelle à apprendre, ne serait-ce qu'un vol ou un crime dans un village voisin, et qui, le plus souvent n'est qu'imaginaire. On médit de l'un, on calomnie sur le compte de l'autre ; en un mot, tout le monde y passe. C'est là le vilain côté de ces veillées, qui ont cependant du bon aussi.

Les jeunes gens chantent. Si parfois ils veulent se faire prier, il se trouve toujours un vieux ou une vieille toute disposée, pour leur faire affront, à entonner de sa voix chevrotante, une romance dont les vers sont affreusement mutilés. S'il lui arrive d'oublier un couplet, elle s'excuse en disant que la mémoire devient... un peu vieille. Toujours elle termine aussi par une comparaison entre les chansons d'autrefois et celles d'aujourd'hui ; il va de soi que cette comparaison est toujours en faveur des chansons du bon vieux temps. Ces vieilles, que

vous prendriez pour des momies, vous causent volontiers de leurs dix-huit ans ; et malgré vous, en les regardant, vous vous demandez si réellement elles ont été jeunes.

La conversation ne tarde pas à s'animer. On narre des histoires de fantômes, des récits de sorcières, qui font que l'on se serre autour du feu et qu'on se sent petit sous les rafales de neige ou le grand vent qui cogne les toits. On redit la légende de la *Bosse des Fées*, le *Cheval Triquet*, la *Grande Chasse*, la *Petite Chasse*, le *Baya d'Aune*, etc. (1). Ces choses ne se disaient autrefois qu'à voix basse — il y avait des fées si méchantes ! — et c'est ce qui y ajoutait un charme. Quel est celui d'entre nous qui ne se rappelle le temps, où enfants, nous écoutions avidement ces histoires de sorcières, qui, la nuit venue, nous donnaient d'affreux cauchemars?

A certains jours, les veilleuses ne travaillent pas. On rit, on bavarde plus que d'habitude. On fait les gauffres ; on prend le café, même un petit verre ; veilleurs et veilleuses se sont cotisés pour supporter ces frais. Ces grands jours ou plutôt ces veillées remarquables, sont la veille de Noël, le mardi-gras, soirées pendant lesquelles on ne file pas, car les souris mangeraient le fil, et enfin la *déveille*, qui clôture les soirées d'hiver.

XIV. **Faire l'allée.** — La veillée se termine vers neuf ou dix heures du soir. Les vieilles allument leurs lanternes, et, le touret au bras, s'en retournent chacune chez elles en se souhaitons le bonsoir. Il est d'usage que la fille de la maison, la soirée finie, reconduise les jeunes gens jusqu'au seuil de la porte où, sans témoin, elle fait avec le préféré une longue et douce causette : cela s'appelle « *faire l'allée* » (corridor).

XV. **Saint Nicolas. — Sainte Catherine.** — Nous ne dirons rien de la traditionnelle coutume qu'ont les enfants de tendre leurs sabots à la Saint-Nicolas. Cet usage est suffisamment connu pour que nous n'en parlions point.

Chaque enfant portait autrefois la Saint-Nicolas au maître d'école.

A l'occasion de la Sainte-Catherine, les jeunes filles offrent

(1) Voir ces légendes au chapitre VI, pages 312 et suivantes.



le bal, et font tous les frais : c'est la mode renversée; elles louent les musiciens et engagent les jeunes gens pour la danse. Peut-être est-ce dans la crainte de coiffer cette Sainte qu'elles se mettent ainsi en frais.

XVI. **Veillée de Noël.** — La veillée qui précède la fête de Noël est la plus longue; c'est aussi la plus gaie. Ce soir, on ne travaille point. On joue aux cartes, à la savate, etc.; on mange les gauffres et on prend le café, en attendant la messe de minuit. En rentrant de la messe, on fait le réveillon, ce qui s'appelle ici *reciner*. Les animaux ne sont pas oubliés : eux aussi *recinent*. Cette coutume est en mémoire du bœuf et de l'âne réchauffant l'enfant Jésus.

XVII. **Cirer les bottes. — Payer la bannette.** — Vous arrive-t-il de passer près d'un chantier, de visiter une maison en construction, par exemple; aussitôt un ouvrier s'approche de vous et vous frotte les souliers avec son mouchoir ou sa casquette : cela s'appelle *cirer les bottes*. On vous met à contribution de payer un litre ou un demi-litre d'eau-de-vie, selon le nombre des travailleurs. Quand un ouvrier est nouvellement admis à un chantier, il est tenu de payer sa *bienvenue* ou sa *bannette*.

XVIII. **Quelques préjugés.** — Il existe encore bon nomb re de préjugés, auxquels cependant on ne prête plus guère d'importance. C'est ainsi que des vieilles personnes ne voudront point faire un voyage ni commencer un travail un jour de vendredi. Le nombre 13 est de mauvais augure. Être 13 à table, est l'indice certain qu'un des convives mourra dans l'année. Des bûchettes ou des fétus de paille déposés en croix présagent un malheur.

Pour beaucoup, la journée sera mauvaise, si la première personne qu'ils rencontrent est une femme.

Quelques crédules attribuent à l'aubépine le pouvoir de préserver de la foudre. Pour eux, une branche d'épine blanche et la prière suivante valent mieux que tous les paratonnerres du monde :

« Aubépine, je te prends;
« Que si la mort me surprend,
« Dans la maison ou dans les champs,
« Tu me serves de sacrement ».

Le 16 août, fête de saint Roch, on fait bénir du blé, de l'avoine, du pain, etc. On donne aux bêtes quelques grains de ces céréales bénites; cela les préserve des maladies, surtout de la peste.

Le soir de la Toussaint, pas de bêtes en pâture; toutes sont rentrées avant la tombée de la nuit. Dans le cas contraire, elles se perdraient certainement; vous-mêmes, vous vous égareriez en les cherchant.

Ce soir, on ne voit personne au cabaret. C'est là une coutume des plus louables et qui devrait bien s'étendre aux autres jours de l'année.

Voici d'autres préjugés aussi stupides, en qui on a malheureusement encore confiance.

Ceux qui prennent la promesse — et qui surtout la tiennent — de ne point manger de viande le jour de Pâques, ne sont jamais atteints du mal de dents.

Ceux atteints du mal d'yeux nommé la *maille* se font *saigner* — faire le signe de la croix avec une bague d'or — par une personne qui prononce des paroles mystérieuses, et la douleur dure après l'opération un temps aussi long que celui qui l'a précédée. Le remède est infaillible. On *saigne* aussi toutes sortes de maux.

Quand les chevaux ont des coliques, quelques-uns ont le privilège de les guérir au moyen de paroles cabalistiques. Ils guérissent même, dit-on, sans voir l'animal; il suffit de leur indiquer la couleur de la bête malade. Du jour où ces guérisseurs confient leur secret, ils perdent le pouvoir de guérir. Ce pouvoir est transmis à celui à qui est confié le secret.

Certains ont le don de chasser les rats d'une maison, au moyen de petits morceaux de papier sur lesquels ils ont écrit des mots qui ne paraissent provenir d'aucune langue. Ils envoient les rats où ils veulent, à condition qu'il n'y ait pas d'eau à traverser. Si une rivière, un ruisseau est à franchir, on y met une planche sur laquelle passent les rats. Il va sans dire que ceux qui jouissent de ce prétendu secret assurent qu'il est infaillible; chose plus curieuse encore, c'est que les personnes

chez lesquelles on a opéré assurent que, depuis ce jour, elles ont été débarrassées de ces rongeurs.

Si quelqu'un se fait une entorse ou se démet un membre, on va trouver un rebouteux de Sommethonne ou de Meix-devant-Virton, de préférence au médecin. Le rebouteux vous estropiera peut-être bien, mais alors c'est votre faute : vous avez dû vous démettre de nouveau le bras ou la jambe ou bien encore vous n'avez pas suivi les ordonnances du rebouteux : dans tous les cas ses capacités ne sont jamais mises en doute.

Si vous êtes atteint de ce qu'on appelle un mauvais mal, un chancre, par exemple, certaines commères vous guériront au moyen d'emplâtres dont seules elles possèdent le secret. Si vous ne guérissez point, c'est que le mal était trop avancé quand vous les avez consultées.

Les brouillards de mars, la Saint-Médard, la lune rousse, fournissent au cultivateur l'occasion de faire bien des remarques sur la température de l'année :

— Le ciel rouge au soleil levant,
Est signe de pluie ou de beau temps.
— Rougeur au ciel couchant,
Indique le beau temps.
— A la saint Djourge
Ahène té zourge,
(A la Saint-Georges,
Sème tes orges).
— Quand i plu à la Trinité
Adieu les blés.
(Quand il pleut à la Trinité
Adieu les blés).
— Les plaufes de la Saint-Dian
Deran six s'maines.
(Les pluies de la Saint-Jean
Durent six semaines).
— Quand i plu à la Saint-Mâ
Les blés aralan djusqu'à la ma.
(Quand il pleut à la Saint-Médard,
Les blés diminuent jusqu'au pétrin).

CHAPITRE V

QUELQUES MOTS SUR L'IDIOME LOCAL

Le patois est l'idiome local.

La plupart des mots patois sont de la même famille que leurs correspondants français; il n'y a souvent entre eux qu'une légère différence dans la prononciation ou l'accentuation. Il en est cependant qui n'ont aucune ressemblance avec notre langue nationale, comme *oteye* pour cuisine. On trouve aussi quelques mots qui, avec une légère corruption, nous paraissent venir de l'allemand, tel est : *chtoufe* pour fourneau. Quelques vieux mots sont remplacés aujourd'hui par des mots français, par exemple : *archieraye,* qui, il y a 30 ans, s'employait pour *après-dînée.*

Ce langage, qui parfois a quelque chose d'original, est difficile à écrire. Certaines expressions perdent à être traduites en français.

Une autre particularité de cet idiome est la suppression des mots *Monsieur* et *Madame* devant un nom propre et leur remplacement par l'article. De plus, l'emploi de l'article contracté *don* pour *du* donne à l'expression un certain cachet espagnol. Veut-on dire : M. Léon Lallement? on dira : « El Léon don Batiste Lallement » (Le Léon du Baptiste Lallement).

La plupart des habitants sont connus par un sobriquet donné au père on à la mère. « El François don Tisot », pour François Mogin (son père surnommé Tisot); etc.

La terminaison *ier* se prononce *ie* : « El hardie », pour le *hardier*.

On se prononce *an* et réciproquement : « D'ri l'mant », pour *derrière le mont ;* — « mamon » pour *maman*, etc.

Citons quelques mots du patois de Breux :

Le vent du sud-est = *el va m'sai* (le vent messin) ; — le vent d'ouest = *El taheu ;* — le vent du sud = *el va don bache* (le vent du bas) ; — le vent du nord = *el va d'la dialée* ou *El va d'en haut* (Le vent de la gelée ou le vent du haut) ; — un éclair = *une éclair ;* l'éclair de chaleur se traduit par *élouatte ;* exemple = *i fa des élouattes ;*

Ce dernier mot désigne aussi un œuf à coquille molle, ex. : *Not' pouïe et pounu des û à l'élouatte* (Notre poule a pondu des œufs sans coquille) ;

Le tonnerre = *el tounoire* ; — l'homme = *l'houme* ; — un vieillard = *in vi houme* (un vieil homme) ; — un jeune homme = *in dieun' houme* ; quelquefois : *in dionn' houme* ; — une fille = *enne fëe* ; — un garçon = *in gachon* : pris en mauvaise part, se traduit par *Ga* ; ex. : *Ah! el vilain ga* !

Dans un moment de colère, on dit : *Es qu'et roïe*? ou *Es qu'et rélouque*? pour : que regardes-tu? — l'oncle = familièrement, *el nonon* ; — ma tante = familièrement, *ma téta* ; — un célibataire = *in vi dieun' houme* (un vieux jeune homme) ; — un jars = *in diargau ;* — un renard = *in r'na ;* — un lièvre = *in lieuf ;* — un oiseau = *in dionn ;* — une chouette = *enne hourette ;* — Grenouille = *guernouille ;* — crapaud = *crapaud* ou *Botré* ; ce dernier se dit surtout du crapaud hors de l'eau ; — têtard = *coûe d'pélette ;* (de coûe = queue) ; — fourmi = *froumion ;* — arbre = *âp'* ; — Feuille = *feuie ;* — noisetier = *Nujetti*, de *nuje't* = noisette ; — prunier = *blossi*, de *blosse* = prune ; — chêne = *tiène ;* — hêtre = *hat' ;* — Faîne = *faïne ;* — du charme = *don tiarm ;* — regarder = *erouati ;* — attendre = *raouarder* ou *ratat*, etc. etc. Au lieu de continuer une aride nomenclature de mots patois, donnons la fable du « *Loup et de l'agneau,* » poésie écrite en patois du canton de Virton, idiome qui présente très peu de différence avec celui de Breux.

EL LAOU ET L'AGNIE

« El pu foûr ait toujiou râjon :
D'jet va vel montrey sans façon.
In p'tit agnii bouvo on ruchi des crawâyes,
Quand in loup ârivo det padri les grand'hayes :
Il avout bin nodeu la t'châ don p'tit agnii,
Il arout folu l'voir coume ir' dressout s'mugi.
« Bin, t'en é don toupet d'anichrey èm'brevatche,
Dit el mandrin pli d'ratche ;
Çá n't'arrivrot pu d'jamas,
Tet vas voir coum' d'jet t'sarras.
— D'jet n'fâ pou d'mô das l'aw', tajeye,
D'jet n'sarous la troubleye.
Pu quet j'su bin pus bach' quet vous ;
Vet voyez bien qu'et j'en sarous.
— Tet la troubell pourtant, dit la biete aragiete,
Et d'jet sé bin aussé, mauvaisse et traite biete,
Quet tet met déhutchi,
L'ote d'jou et co l'année passeye.
— Oh ! c'est n'em vrâ, tajeye,
A c'moument là d'jatous co lon d'viqui.
— Eh bien, si c'n'em té, c'est ett frère.
D'jen n'a pon. — C'est ta mère !
Qu' c'attiche ! C'est toujiou quetquinq det chu vou,
Ca d'jet sai bin qu'et v'ma n'avley tourtou,
Vous ôte, et co vos chins, el Fréron, el Romagne,
Va, si m'ténin, d'jarou chod em crasmagne.
Mas pou tourtou, ti, tet va mel payi ».
Après ça, not' démon apougne el paufe agni,
Qui bélout, qui bélout ! qu'on l'oyout don Fondeure,
Et là-bach ! pa dri la hauteure,
On dé qu'il l'est mougni
Sans es pu dérantgi » (1).

(1) *La sentinelle de Virton*, nº du 5 juin 1881.

CHAPITRE VI

LES LÉGENDES DE BREUX

I. **Légende de la Bosse des Fées.** — Les ruines antiques de la Bosse des Fées occupent le pied d'un talus aride, sablonneux, très abrupte, dont la base a dû s'élargir aux dépens de la cime. Ces vestiges, déblayés dans leur entier en 1850, ont complètement disparu. Une source s'échappe de terre à deux pas de là et promène son filet d'eau limpide dans un frais vallon, qui aboutit à la Vieille-Ville de Breux. Au dire des anciens, ce bâtiment recélait, dans ses retraites souterraines, des *lutons* à taille de pygmées. Ces fées ne se laissaient point voir. On les entendait chanter à l'intérieur des ruines et de la côte. Le soir, elles se glissaient à la fontaine, au pied du monticule, pour y puiser l'eau nécessaire à leur usage. Ces recluses étaient par boutade, ou libérales ou malfaisantes. Ceux dont elles avaient à se plaindre, étaient par elles endormis pendant un temps plus ou moins long, mais qui ne pouvait dépasser un siècle. Les vaches, dont la mamelle intarisable pourvoyait seule à l'alimentation des fées, sortaient chaque matin par une porte de fer, qui se refermait aussitôt derrière elles. Leurs invisibles propriétaires avaient soin d'attacher préalablement aux cornes du bétail une tartine de beurre : c'était le salaire du pâtre du troupeau commun (1).

(1) Cette légende a une grande analogie avec celle du *Trou des Fées*, à Meix-devant-Virton. Les fées lâchaient aussi leurs vaches au troupeau commun; mais elles ne payaient jamais le hardier, qui n'osait réclamer son salaire. Un jour, cédant aux instances de sa femme, le pâtre prend son courage à deux mains et va réclamer aux sorcières ce qu'elles lui doivent. Pour son



II. **Le cheval Triquet.** — Le cheval Triquet était un cheval blanc, sans tête, qui, par sa vitesse, luttait avec le vent. Son cavalier était le diable. Des anciens assuraient l'avoir vu traverser le village. C'est là tout ce que nous avons pu recueillir sur le cheval Triquet (1).

III. **La Grande Chasse. — La Petite Chasse.** — Les renseignements que nous avons recueillis sur la *Grande Chasse* et la *Petite Chasse* sont assez vagues. Souvent on entendait le *taïaut,* que répétait l'écho : c'était la chasse infernale ou *Grande Chasse.*

Par ses taïauts répétés, Satan excite ou rappelle ses chiens. Le voyageur attardé est entouré de petits chiens qui s'approchent de lui et cherchent à en obtenir des caresses. S'il les caresse, il est infailliblement étranglé, à moins qu'il ne soit porteur de choses bénites.

On raconte qu'un habitant de Breux, mort il y a une douzaine d'années, se rendait nuitamment à Meix-devant-Virton. Arrivé dans les bois du Cul-de-Voir, il est entouré de petits chiens, qu'il trouve tout gentils. Il en prend un dans ses bras pour le caresser. Aussitôt les autres de s'écrier : « *Tourde-li el caou!... Tourde-li el caou!...* » (2). Et l'autre de répon-

paiement, elles lui donnent un petit sachet et lui recommandent de ne l'ouvrir que chez lui, sans quoi il aurait à s'en repentir.

Sentant le sachet si léger, il cède à la curiosité, s'assied et ouvre le sac. Jugez de sa déception : il ne contient que des balles d'avoine.

Furieux de ce que les fées se sont moquées de lui, il secoue au vent le contenu du sac et, fort mécontent, il rentre chez lui, où il conte sa mésaventure à sa femme, et afin de mieux certifier ce qu'il avance, il secoue de nouveau le reste du sac. Un son métallique se fait entendre et une pièce d'or roule sur le pavé. « Malheureux ! s'écrie sa femme, c'était un sac d'or. Retourne vite où tu l'as versé et ramasse précieusement ce qu'il en reste ». Aussitôt le berger de recourir où il a satisfait sa curiosité; mais, ô désespoir ! les fées venaient de ramasser jusqu'au moindre fétu de paille et s'en retournaient...

Cette légende ne serait-elle pas due à l'imagination inventive d'une femme qui aura voulu montrer qu'en fait de curiosité, les hommes n'en redevaient point à son sexe?

(1) Le *cheval Triquet*, la *Grande Chasse* ou le *Taïaut*, la *Petite Chasse* se content aussi dans les villages voisins.

(2) Tords-lui le cou !.. Tords-lui le cou !..

dre : — « *D'j'enn' t'saro : il et don pai béné da sé potsche* !... » (1).

IV. **Le Baïa d'Aune** (2). — La contrée d'Aune, toute voisine du cimetière antique d'Aubermont, était hantée par un revenant couvert d'un linceul et coiffé d'un corbillon. On raconte qu'un individu avait subi un jugement pour avoir arraché une borne. Jamais il n'avoua le fait. D'autres disent qu'il se refusa à indiquer l'endroit d'où il l'avait enlevée.

Après sa mort, il revenait toutes les nuits à Aune et criait sans cesse : « *Où la va-t'je mett' ?* » (Où la vais-je mettre?...) Un laboureur, qui, pendant la nuit, gardait ses chevaux, ennuyé d'entendre cette question se répéter chaque soir, lui répondit : « *Ermette-la ouss qu'et lé prîn* » (Mets-la où tu l'as prise!..).

Depuis cette nuit, on n'entendit plus le Baïa d'Aune et la borne à la Hayette d'Aune, séparant les territoires d'Avioth et de Breux, fut replantée à l'endroit où elle se voit encore aujourd'hui.

Les femmes de Breux qui allaient au marché à Montmédy n'osaient passer par là avant le jour : le Baïa les poursuivait; mais jamais il ne descendait la côte : il restait au faîte.

V. **Les Grimonts.** — Au dire des vieilles femmes, les *Grimonts* — qui ont donné leur nom à une contrée du territoire — sont des chiens noirs infernaux. Un chien noir, disent-elles,

(1) Je ne saurais ; il a du pain bénit dans sa poche.

Cette légende ressemble quelque peu à celle du *Trou du Bouc* au Titelberg. La tradition est que tous les soirs, il revient un bouc au Titelberg. Il est imprudent au voyageur de s'aventurer le soir sur l'emplacement du camp romain, car toujours il se trouve sur le bouc et toujours conduit à Differdange. Si le voyageur a la tête tournée en avant, il en revient; le bouc le jette à terre dans le village. Si, au contraire, il a la tête tournée en arrière, vers la queue du bouc, toujours il y a mort d'homme. Nul ne sait ce que devient le voyageur. La légende ajoute : Un duc de Soleuvre s'étant trouvé à cheval sur le bouc et la tête en arrière, fit vœu d'aller à Jérusalem. (Il prit en effet part à une croisade). Immédiatement, il se trouva retourné la tête en avant et fut déposé devant l'église de Differdange.

(2) Du verbe patois *baïer :* crier. Le *Baïa* = le crieur.

garde les trésors qui y sont enfouis et surtout l'idole en or, qu'on y croit recélée. C'est ce chien qu'on entend aboyer à Hianquemine.

VI. **Les Zénys.** — Les *Zénys* sont de petites fées invisibles, très jalouses de leurs prérogatives. Elles habitent la contrée des Zénys, à laquelle elles ont donné sa dénomination.

CHAPITRE VII

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

I. *Préliminaires.* — Sous l'ancien régime, l'instruction primaire n'était pas affaire de l'Etat. Quel besoin avait le roi que le peuple fût instruit? Les ordres privilégiés ne s'en souciaient pas davantage. Les paysans eux-mêmes ne songeaient guère à donner à leurs enfants une instruction qu'eux-mêmes n'avaient point reçue. La royauté se désintéressant de l'instruction du peuple, laisse ce soin aux curés, aux évêques, aux municipalités, aux congrégations. Le recrutement des maîtres était difficile, car il n'y avait point d'écoles normales pour les préparer. Le premier venu pouvait embrasser cette profession. Il lui suffisait de passer un examen très sommaire devant la personne désignée par l'évêque, qui donnait l'approbation. Muni de cette pièce, le futur maître d'école se présentait dans un village où une place était vacante. Là, il chantait, il montrait son écriture, exhibait ses recommandations, puis, s'il était agréé, il signait le traité qui déterminait ses engagements et son salaire. Dans certaines contrées, il y avait des foires d'instituteurs, comme il y avait des foires aux domestiques.

Le traitement ou plutôt les gages de l'instituteur se composaient généralement : 1° du casuel, qui comprenait ce que lui rapportait l'église; 2° dans quelques villages, d'une portion des dîmes, ou « la dîme sur le troisième cultivateur » ; 3° quelquefois d'un traitement fixe que la communauté lui payait soit en argent, soit en nature ; 4° de l'écolage ou rémunération payée par les parents des enfants. Dans certaines localités pauvres, le maître d'école, en guise d'écolage, allait manger, à tour de

rôle, chez les parents, où le plus souvent il était mal reçu. Les maîtres d'école sont obligés de cumuler les fonctions de l'église, de l'école, de la mairie, avec celles de sacristain, sonneur de cloches, fossoyeur, et quelque autre métier, comme savetier, tailleur, cabaretier, ménétrier ou violonneux. L'instituteur se loue pour un an, comme se louent les valets de ferme. Il est à la merci des cabales du village, à la discrétion du curé et de l'évêque, qui peut toujours lui retirer l'autorisation d'enseigner.

II. *Ecole mixte et école spéciale de garçons.* — Nous ne trouvons aux archives communales de Breux nulle pièce relative à l'instruction primaire antérieurement à la loi Guizot (1833). Les quelques renseignements que nous avons recueillis se trouvent épars aux actes de l'état civil. Cependant il dut y avoir des marchés écrits passés avec le « *marglier*, le *marlier* ou le *morlie* » (maître d'école), soit qu'il s'agisse de ses gages, soit qu'il s'agisse de ses devoirs, soit enfin que ce traité stipule les modes de correction que ce maître pourra employer à l'égard des élèves, selon la gravité des fautes de ceux-ci. Rien aux archives! tandis que quelques communes voisines sont mieux dotées sous ce rapport : les archives de Thonnelle nous font assister à l'examen d'un *marlier* et à son installation ; le manuscrit de Jean Delhotel, curé à Avioth au XVII[e] siècle, relate un traité passé avec le « *marglier* », dans lequel traité sont indiqués les gages et les devoirs du régent d'école (1).

Bien que les documents nous renseignant sur les fonctions accessoires du maître d'école d'autrefois nous fassent défaut, il résulte clairement des mentions ci-après qu'il était chargé de sonner les *angelus*, d'entretenir l'église dans un état de propreté satisfaisant, de faire des prières publiques, etc. D'ailleurs nous trouvons à l'extrait des visites faites à l'église, le 30 septembre 1722, que le régent d'école « fesoit iournellement des prières publiques à l'église ».

L'école se faisait pendant quelques mois d'hiver seulement,

(1) L'archidiacre donnait au régent d'école l'autorisation d'enseigner, en lui imposant sa barrette sur la tête (Arch. de la mairie de Thonnelle). — Voir ces renseignements complémentaires dans ma « *Notice sur l'instruction primaire avant* 1789 *dans le pays montmédien* », à paraître prochainement.

dans des pièces basses, sombres, souvent dans des granges, où les enfants s'entassaient pêle-mêle, attendant, quelques-uns assis sur les rares bancs, les autres debout adossés aux murs humides, attendant que le maître, occupé à son métier, voulût bien leur consacrer quelques instants, pour leur faire dire leurs lettres ou leur *croisette*. On devine que le mobilier scolaire était nul.

Avant que la commune fût en possession d'un local, l'école se faisait dans les maisons qui appartiennent aujourd'hui, l'une à M. Drouard-Boisseaux, Théophile; l'autre à Me Ve Guioth-Navaux, Jean-Baptiste.

Les premiers maîtres que nous trouvons à Breux portent aux actes des registres de l'état civil, la désignation de « *chantre* » ; quelquefois celle de « *chantre et régent d'école* ». Ils sont chantres d'abord, régents d'école ensuite. Le plus souvent, ils sont aussi greffiers en la basse-justice.

1664. — L'époque la plus reculée où nous trouvons mention d'un maître d'école est l'année 1664. A l'acte de baptême du 3 juin 1664, nous lisons : «... parin, Mtre *Jacquemin*, nre (notre) marlier... ».

En 1629, nous avons bien trouvé *François Didier*, greffier en la haute-justice, mais, dans la pièce où nous avons lu ce nom, rien n'indique qu'il remplisse en même temps les fonctions de « chantre et de marlier ».

De 1677 à 1682. — Dans divers actes de 1677 à 1682, nous lisons : « *Thomas Philbert*, greffier en la basse-justice », qui s'intitule aussi parfois « compagnon en la dite justice » ; mais rien ne nous autorise à dire qu'il remplissait les fonctions de marlier, ce qui est cependant présumable.

1722 à 1733. — *Bertin Thiebault* signe « chantre », et quelquefois « Mre descolle ». Il exerce les fonctions de chantre et de régent d'école jusqu'à la fin de 1733 ou au commencement de 1734.

Le régent B. Thiébault, tout comme très probablement le faisaient ses prédécesseurs et le firent encore ceux qui lui succédèrent, chantait les « vespres » les dimanches et fêtes et faisait des prières publiques tous les jours à l'église.

Voici ce que nous lisons à l'extrait des registres des causes et visites décanales de la « chrestienté de Juvigny » : « Le sieur Collin promoteur nous auroit représenté que nonobstant l'interdiction de la dite Église le maistre d'école y fesoit les prières iournellement et même les dimanches et festes y chantoit les vespres, surquoy vous auroit requis qu'il lui soit fait défence audit mre (maître) d'École d'y faire aucunes prières publique ». Cette défense est faite à cause du mauvais état dans lequel se trouve l'église qui, à cette époque, est interdite. A la fin de cet extrait, on lit : « et cependant deffence aud[t] m[e] d'escolle de faire aucune prières publique dans la neffe de la ditte église à peine d'interdiction... ».

Bertin Thiébault décède le 7 octobre 1753, à l'âge de 80 ans.

1724-1738. — Il est remplacé par *Jean-François Mergeay*, qui est déjà en fonctions le 13 mars 1734 (1). Mergeay exerce jusqu' sa mort, arrivée le 27 juillet 1738.

Son fils, Jean Mergeay, fut régent d'école à Thonnelle. A l'acte de mariage du 24 février 1754, il est dénommé « *régent d'école et maire de tonelle* ».

1738-1787. — « *Maître Jean-Pierre* » est « chantre et Régent d'école de cette paroisse et Greffier des hautes et moyenes cours de cette seigneurie » (2). C'est le premier régent d'école que nous voyons figurer en qualité de greffier de la haute justice; mais il n'est point, comme ses prédécesseurs ont dû l'être, greffier en la justice subalterne. Ces fonctions sont remplies par *Jean Prothin* et *Mathieu Thiébault*, fils de Bertin Thiébault, ex-régent d'école.

Messire Jean Pierre a succédé dans les fonctions de greffier des seigneurs à *Jean Millet*, son beau-père, décédé le 26 janvier 1748, « ancien greffier des hautes et moyenes cours de la seigneurie de Breux et propriétaire de la scirie dudit lieu ». Il n'a dû exercer les fonctions de greffier qu'après le 12 avril 1745 ou peut-être seulement après le décès de son beau-père. Parfois les seigneurs et les « damoiselles » de Breux font à

(1) Arch. de la mairie, acte de l'état civil du 13 mars 1734.

(2) *Ibid.*, acte de décès du 19 mars 1747.

Messire Jean Pierre l'honneur de servir de parrains et de marraines à ses enfants. Son fils, Jean-Louis, eut pour marraine Béatrix de Bombelles, dame de Breux.

Il est fils de Jean Pierre, régent d'école à Meix-devant-Virton. En 1784, il s'intitule « clerc juré ». Il continue les fonctions de régent jusqu'à la fin de février 1787 ; car à l'acte de décès du 22 février de cette année, il figure encore « régent d'école ». Il meurt le 9 mars 1887, à l'âge de 72 ans, et est remplacé par François Collignon.

1787 à 1817. — *Francois Collignon*, fils de Mathieu Collignon, de Breux, est régent d'école dès 1787. Il épouse, en premières noces, Marie-Anne Gabriel, et en secondes, Jeanne Parmentÿ (Parmentier) (1). Il est frère de Jean Collignon, qui, en 1791, fut juge de paix du canton d'Avioth, et qui, en 1782, s'intitule « clerc juré ».

En 1787, F. Collignon figure comme greffier en la justice subalterne. Mais il ne dut pas conserver longtemps cette dernière fonction, qui, les années suivantes (1788, 1789 et 1790), est remplie par Jean-Baptiste Vincent et Mathieu Prothin. Après 1791, F. Collignon est de nouveau greffier de la municipalité, et perçoit, pour ces fonctions secondaires, en l'an XII, le traitement de 28 francs par an (2).

La commune ne possédant point de local scolaire, le conseil municipal vote à son maître d'école une indemnité de logement de 60 francs par an.

F. Collignon décède « maître d'école », à l'âge de 60 ans, le 7 février 1817.

Nous ne connaissons point le successeur immédiat de Collignon, à moins que ce ne soit le suivant.

(1) Arch. de la mairie, acte de mariage, du 18 février 1791.

(2) Arch. de la mairie, délibération du 24 pluviôse an XII.

Son prédécesseur touchait, en 1800, un traitement annuel de 30 francs (Délibération du 15 floréal an VIII, f° de la feuille 45 du registre), et 48 francs, en l'an VIII.

Pourquoi cette différence de traitements? Serait-ce parce que le pauvre maître d'école cumulait?... Il est cependant à remarquer que le traitement du sergent Mal avait aussi diminué : en 1800, H. Prothin, sergent, touche 33 francs, et seulement 18 francs, en l'an XII.

En 1823, nous trouvons *Jean-Baptiste Génin*, instituteur à Breux. Il a alors 26 ans. Il exerce à Breux jusqu'en 1828 : à cette époque, nous le perdons de vue. Il est remplacé par Jean-François Ligier.

1828 à 1831. — *Jean-François Ligier*, né le 15 mars 1806, à Saint-Maurice-sous-les-Côtes (Meuse), débute à Breux en novembre 1828. Il exerce jusqu'en 1831 et démissionne pour se retirer au hameau de Fagny, où il est décédé il y a quelques années. A cette époque, la classe se faisait au presbytère actuel.

1832 à 1850. — *Jean-Baptiste Juillet*, né à Horne (Ardennes), le 22 avril 1783, est accepté en qualité d'instituteur à Breux, en janvier 1832. Il avait déjà exercé à Sassey. Le 2 mars 1850, mis dans l'obligation de démissionner il quitte Breux, pour exercer les fonctions d'instituteur à Flassigny. Plus tard il vint de nouveau résider à Breux, où il décéda, le 1er décembre 1879, à l'âge de 96 ans.

1850 à 1856. — *Charles Barat*, né à Haudiomont (Meuse), appartient à une famille d'instituteurs. Il exerce à Breux de 1850 au mois de mars 1856, époque à laquelle il démissionne pour se fixer à Bade. Après la guerre franco-allemande, il vint résider à Longuyon, puis à Villerupt (Meurthe-et-Moselle), où il mourut il y a quelques années. Il est le père de M. Léon Barat, rédacteur en chef du « Progrès de l'Est », à Nancy.

1856. — M. *Simon Arsène*, est instituteur à Breux du mois de mars au mois d'août 1856. Depuis sa mise à la retraite, en 1897, il habite Lamouilly.

1856 à 1879. — *Pierre-Aimé Giroux*, né à Longchamp (Marne), le 21 septembre 1822, quitte, en octobre 1856, le poste de Mouzay pour celui de Breux, où il exerce jusqu'en septembre 1879, époque de sa mise à la retraite. Il se retire à Mouzay, où il remplit les fonctions de secrétaire de la mairie. En 1881, la mort l'enleva brusquement à sa famille éplorée et à ses nombreux amis.

1879 à 1889. — *François Houzelle*, né à Hémilly, (ancien département de la Moselle), le 29 août 1854, exerce les fonctions d'instituteur à Breux pendant 10 années. En 1889, il

quitte cette localité pour le poste de Montmédy (ville-basse).

1889 à 1895. — *Ernest Bertrand,* né à Azannes, le 28 juin 1839, fut instituteur à Breux pendant 6 années. Mis à la retraite en 1895, il quitta ce village pour habiter Ornes.

1895. — *Henri-Albert-Tancrède Paulot*, né à Tailly (Ardennes), le 10 juin 1860, était instituteur à Verneuil-Petit, quand, par arrêté préfectoral du 3 janvier 1895, il fut nommé au poste de Breux.

III. *Local scolaire.* — *Traitement de l'instituteur*, etc. — Nous avons dit qu'avant 1829, Breux ne possédait point de local scolaire, et que, par acte passé le 1er avril 1829, la commune acheta une maison appelée alors le « château », qui était l'ancienne maison seigneuriale (1). Le Conseil municipal établit le nouveau presbytère dans la maison seigneuriale et disposa l'ancienne maison de cure pour la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'école. C'est à partir de cette époque que la commune de Breux possède réellement une salle pour l'école mixte.

Les 3 chambres du rez-de-chaussée forment le logement de l'instituteur, à l'exception de la plus grande pièce réservée « pour la tenue des séances communales », car à cette époque, le premier étage n'est point aménagé pour la mairie.

Le 14 novembre 1832, le conseil municipal prend une délibération relative « aux réunions des instituteurs à Montmédy, pour assister aux leçons de l'avocat Paccini ». Il s'agit de voter au conférencier une indemnité de 20 francs, et une autre de 10 francs « pour les déplacements de l'instituteur ». Le conseil rejette ces demandes et déclare « que l'instituteur est assez instruit sans aller à l'école » (2).

La commune est pourvue d'un local scolaire. Le mobilier va se monter petit à petit. Pour l'hiver 1833-1834, on fait l'acquisition d'un fourneau. En 1835, la classe est garnie de plinthes, lambris et cymaises. Le 15 juin 1834, la municipalité accepte l'offre de 200 francs que lui fait l'État « pour l'établis-

(1) Cette maison appartenait à M. Henry, notaire à Carignan.

(2) Arch. de la mairie, registre des délibérations.

sement de l'enseignement mutuel ». A ce don, elle ajoute un vote de 350 francs, et le 9 novembre suivant, elle accepte les devis et plans qui lui sont soumis.

Enfin l'antique bûche scolaire va disparaître! car, pour la première fois, nous voyons la municipalité s'occuper du chauffage de l'école. A la délibération du 13 mai 1835, il est dit : « qu'une voiture de bois sera donnée pour chauffer l'école en hiver ». Il serait permis de croire que la municipalité regrettera l'innovation, car à la délibération du 14 juillet 1837, elle refuse d'accorder deux cordes de bois demandées par M. « l'Inspecteur des écoles pour le chauffage de la classe. » Il est vrai que la municipalité venait d'être renouvelée. On pourrait donc croire que les nouveaux élus sont moins bienveillants que leurs devanciers pour l'enseignement primaire qui se réorganise. Mais il n'en est rien ; car l'ancienne municipalité est réélue : c'est le même maire, le même adjoint, les mêmes conseillers, à l'exception de trois membres nouveaux. Tout porte à croire cependant que le Conseil ne maintient pas son vote du 14 juillet 1837, car nous n'avons plus vu qu'il soit dans la suite question du chauffage de l'école (1).

La salle de classe n'était certes pas trop grande, alors qu'en 1841 elle servait d'école mixte, puisqu'aujourd'hui elle est insuffisante pour l'école spéciale de garçons. Que faut-il penser de cette délibération du 3 novembre 1841, où nous lisons : « Le Conseil municipal... a reconnu en effet qu'elle (la salle d'école) est *beaucoup trop grande* et (il) acquiesce à la demande de M. le Maire. La partie retranchée de cette place le sera par une cloison... et restera à la disposition de l'instituteur ». Il nous a été dit que la partie retranchée à l'école servit d'atelier de broderie aux demoiselles de l'instituteur.

(1) Le chauffage de l'école au détriment des affouagistes n'aurait-il pas soulevé, au début du moins, quelques murmures de la part de certains affouagistes sans enfants d'âge scolaire, qui voyaient d'un mauvais œil leur portion de bois diminuée... d'un rondin de chêne? N'a-t-on pas entendu lors de la gratuité scolaire, quelques contribuables murmurer contre cette loi, en disant qu'ils avaient payé pour leurs enfants quand ceux-ci fréquentaient l'école et qu'il était juste que ceux qui venaient après eux payassent aussi?



Nous ne tarderons pas à voir le conseil reconnaître la faute qu'il vient de commettre et, après avoir trouvé la salle « beaucoup trop grande », forcé de la dire « trop petite ». Moins de 6 ans après, cette même municipalité (9 membres sur 12), trouve l'école insuffisante et, par sa délibération du 31 janvier 1847, « provoque les mesures propres à réaliser un projet de construction qu'elle nourrit depuis longtemps (1) d'une maison commune réunissant les conditions qui consistent, savoir : 1° en un logement pour l'instituteur et une salle d'école à son usage ; 2° dans un logement pour l'institutrice et une salle d'école à son usage; 3° dans une salle d'asile; 4° dans un emplacement pour loger une pompe à incendie et ses accessoires, 5° dans une salle de mairie et un cabinet joignant » (2). Et c'est le même maire qui, en 1841, proposait de retrancher une partie de la salle de classe, et qui propose, en 1847, d'agrandir ce local ! Ce fonctionnaire semble reconnaître son erreur. La municipalité paraît disposée à favoriser le développement de l'instruction primaire. Malheureusement ces belles dispositions ne sont pas sincères, et tout cela ne paraît avoir qu'un but : rejeter les propositions de feu l'abbé Deny, alors curé de Breux, qui offrait à la commune une maison pour le logement d'une institutrice et une salle d'école pour les filles.

La suite de la délibération vient comme preuve à l'appui de ce que nous avançons ; « Prenant en considération les observations de M. le Maire, l'assemblée déclare qu'il y a urgence d'en provoquer l'effet immédiat, afin de mettre une fois pour toutes un terme aux généreuses offres dont le pasteur local

(1) « Depuis longtemps !... » Si nous n'avions pas connaissance de la délibération du 3 novembre 1841, nous aurions pu croire qu'en effet la municipalité nourrissait ce projet depuis longtemps. Nous verrons par la suite que ce Conseil n'était pas sincère.

(2) Ce beau projet n'est pas encore réalisé : le logement de l'instituteur et la salle d'école des garçons sont encore aujourd'hui ce qu'ils étaient en 1841 ; la commune n'a pas d'école maternelle et n'est pas propriétaire du local affecté à l'école de filles. Il y a une salle de mairie, c'est vrai ; mais pas de cabinet pour y serrer les archives ; pas non plus de local pour la pompe à incendie, remisée dans la bûcherie de l'instituteur.

Le 31 janvier 1847, le conseil municipal bâtissait des châteaux en Espagne.

veut gratifier la commune et de répondre par dessus tout à la mission de confiance qui lui est accordée ». Voilà qui est dit : le conseil municipal propose un groupe scolaire pour faire pièce à la générosité de son « pasteur local », qui voulait gratifier sa paroisse d'une « salle d'asile et d'un local propre à une école de filles ». Est-ce répondre « à la mission de confiance qui lui est accordée? » L'accord n'est pas complet dans la municipalité, puisque sur 11 membres présents, 3 jugent à propos de s'abstenir, 4 approuvent le don de leur curé, et 4 « protestent formellement » contre ce qu'ils appellent « un tel acte de folie ».

Nous avons indiqué plus haut la composition du traitement ou plutôt des gages de l'ancien maître d'école.

La délibération du 25 août 1833 nous indique le traitement alloué pour l'année 1834 :

Traitement fixe. . . . . 200 francs ».

Rétribution scolaire :

1° Pour les « écrivains et les calculateurs. . . . . 0 fr. 60 par mois.
2° Pour « ceux depuis l'alphabet jusqu'à l'écriture ». . . . . 0 fr. 40 par mois.

Plus 5 francs que vote la commune pour quatre indigents.

On sait ce que la rétribution scolaire rapportait à l'instituteur, qui se faisait payer comme il le pouvait, soit en argent, soit en nature, témoin cette note du 12 mars 1841, signée de l'instituteur Juillet, dans laquelle celui-ci réclame à un père de famille ce qui lui est dû, pour « l'écolage » de ses trois enfants pendant les années scolaires 1838, 1839 et 1840, et où nous lisons : « J'ai aussi reçu deux paniers (banses) dont je ne sais pas le prix ».

Le traitement fixe de l'instituteur reste, pour 1835, ce qu'il était l'année précédente; mais il augmentera tant soit peu pour la rétribution scolaire, qui est fixée comme suit :

1° « pour les élèves qui écrivent. . . . 0 fr. 75 par mois.
2° « pour ceux qui n'écrivent pas encore 0 fr. 50 par mois.

Le 8 octobre 1837, le conseil décide : « qu'il sera délivré à l'instituteur : 1° la première portion d'aisance sous la côte de Mouchévaux, à la voie de Carignan; 2° deux longueurs au bout haut du lieu-dit les Gainvaux, le tout au ban de Breux; 3° l'aisance dite du Pâquis qui vient d'être délaissée... et dont l'instituteur jouira tout de suite, ainsi qu'un autre instituteur s'il y a lieu... (1) ».

Grâce à certaines fonctions accessoires, la situation pécuniaire du maître d'école Juillet continue à s'améliorer dès l'année 1845. Le secrétariat de la mairie, précédemment fait par le sieur Roch Emond, est confié à l'instituteur, qui pour ce reçoit un traitement annuel de 50 francs. Depuis lors, les instituteurs sont secrétaires de la mairie. L'année précédente, la commune ayant fait l'acquisition d'une horloge communale, la direction en est confiée à l'instituteur, ce qui lui vaut une allocation annuelle de 40 francs.

Le 7 juillet 1850, le conseil élève le traitement de l'instituteur au chiffre de 600 francs, soit : traitement fixe, 300 francs; produit de la rétribution scolaire, 300 francs.

Depuis 1856, le traitement reste invariablement au chiffre de 790 francs, jusqu'à la promulgation de la loi de 1875. Depuis lors, la commune a toujours maintenu à ses instituteurs le traitement de 1200 francs.

Il est à constater que depuis une vingtaine d'années, le conseil municipal a, à différentes reprises, montré sa sollicitude pour l'enseignement primaire. Ce fait est à son honneur.

IV. *L'école des filles. — Liste des institutrices.* — Feu l'abbé Deny, dans sa donation aux sœurs de la Congrégation de Peltre, leur imposait l'obligation de fournir à la commune un local convenable pour une école de filles et tout le mobilier nécessaire à la classe. La salle de classe des jeunes filles est annexée au pensionnat, à qui appartient le local. Sa fondation remonte à l'année 1847. L'école est congréganiste. Les institu-

(1) L'instituteur a depuis lors joui et jouit encore de cette dernière aisance. Seul M. Juillet a joui des deux premières.

trices sont des sœurs de la Providence de Peltre, de Fillières depuis le traité de Francfort.

Antérieurement à 1875, l'institutrice jouissait d'un traitement de 400 francs; mais elle était tenue de verser à la caisse municipale le montant de la rétribution scolaire due pour 6 enfants pauvres. Depuis 1875, son traitement est de 700 francs, duquel il faut déduire 36 francs pour la charge ci-dessus, ce qui ramène le traitement au chiffre de 664 francs.

LISTES DES INSTITUTRICES :

1° X..... X..... en religion, sœur Potamienne;

2° X..... X..... Lepage, id. sœur Antonin;

3° Du 13 novembre 1851 à 1855, Joséphine-Eugénie-Soliveau, en religion, sœur Zénaïde;

4° de 1855 à 1857, Victoire Gilles, en religion, sœur Sixtine;

5° D'octobre 1857 à 1860, Françoise Gilles, en religion, sœur Ildefonse;

6° De 1860 à 1861, Catherine Foncin, en religion, sœur Clémentine;

7° De 1861 à 1866, Clotilde Pastant, en religion, sœur Marie-Mathilde;

8° De 1866 au 24 octobre 1871, Marie-Hortense Debève, en religion, sœur Marie-Constance;

9° De 1871 au 15 octobre 1879, Marie-Sophie Claude, en religion, sœur François-Régis;

10° De 1879 au 19 novembre 1879, Marie-Hortense Debève, en religion, sœur Marie-Constance;

11° De 1879 au 13 octobre 1882, Marie-Pauline Buisson, en religion sœur Auguste-Marie;

12° De 1882 au 29 avril 1885, Eugénie Giroux, en religion, sœur Josèphe du Sacré-Cœur;

13° Du 29 avril 1885, Marie-Clémentine Betting, en religion, sœur Stanislas-Marie, institutrice actuelle.

V. *Pensionnat de jeunes filles.* — En 1845, une donation d'une assez vaste maison et de plusieurs pièces de terres et prés a été faite, par l'abbé Deny, à la congrégation des sœurs

de la Providence de Peltre. L'ancien curé de Breux est le fondateur du pensionnat, qui compte un chiffre moyen de 40 élèves internes. La création régulière de ce pensionnat remonte à l'année 1846. Depuis lors, cette école n'a eu à sa tête que 4 supérieures; ce sont : 1° de 1846 à 1862, sœur Louise, née Thomassin; 2° de 1862 à 1871, sœur Marie-Albert, née Hermès; 3° de 1871 à 1880, sœur Aurélie, née Magdeleine Pelte; 4° de 1880, sœur Joséphine-Marie, née Marie Gillet, actuellement supérieure.

CHAPITRE VIII

PERTES ÉPROUVÉES LORS DES OCCUPATIONS ALLEMANDES

Le village de Breux eût à subir des pertes occasionnées par les occupations allemandes en 1815 et en 1870.

Le 10 juillet 1816, le Conseil municipal dresse un état des pertes provenant des pillages ennemis commis par les troupes alliées. Le tout s'élève à la somme de 3.789 fr. 60.

Pendant la guerre franco-allemande, la commune paye au gouvernement allemand :

Indemnité aux expulsés allemands..............	384 fr. »
Augmentation de solde pour les troupes allemandes.	383 fr. »
Tabac et cigares.........	72 fr. 40
Réquisitions allemandes :	
Vin......................................	688 fr. 90
Eau-de-vie................................	220 fr. »
Foin, avoine et paille........................	500 fr. »
Chevaux................................	2.575 fr. »
Bœufs et vaches...........................	1.460 fr. »
Planches................................	168 fr. »
Grain....................................	300 fr. »
Objets de literie...........................	2.000 fr. »
Chariots et harnais..........................	340 fr. »
Porcs enlevés par les Prussiens...............	395 fr. »
Objets de maréchalerie pillés et enlevés.........	60 fr. »
3 fusils brûlés par les Prussiens...............	60 fr. »
120 journées d'hommes employés aux convois...	500 fr. »
Les 3, 4 et 5 septembre 1870, logement de 450 hommes et de 500 chevaux....................	2.500 fr. »
A reporter................	12.606 fr. 30

Report.............	12.606 fr. 30
A cette somme, il convient d'ajouter la quote-part de la commune dans la contribution de guerre de 10 millions frappée sur le gouvernement de Lorraine..................................	2.703 fr. »
Contributions pour le mois de décembre 1870...	945 fr. »
Contributions directes et indirectes pour 1871...	20.975 fr. »
TOTAL général des frais de la guerre de 1870-1871.	37.229 fr. 30

Sur les 4.211.300 francs accordés au département de la Meuse pour les victimes de la guerre, le village de Breux a reçu une indemnité de 300 francs.

Pour payer les frais de guerre, la commune de Breux contracte un emprunt, qu'elle liquide en 1873.

CHAPITRE IX

LE HAMEAU DE FAGNY

Le hameau de Fagny, écart de Breux, est à 4 kilom. nord du chef-lieu de la commune, et à quelques mètres seulement de la frontière belge.

Faniaccum, dit M. Jeantin (1). Nous avons trouvé *Faignies* et *Fagnier* (2).

En se reportant au titre de 1681 (3), on trouve que Fagny était divisé en deux parties, l'une appartenant aux Religieux d'Orval et par suite exempte de dîmes; l'autre soumise aux seigneurs de Breux, qui y percevaient la dîme. Les limites respectives des droits de l'abbaye d'Orval et des seigneurs de Breux se trouvaient marquées par des bornes, dites bornes de dîmes.

La dîme qu'Orval percevait à Fagny pouvait valoir, en 1605 avec six setiers d'anniversaires, six setiers seigle et avoine (4).

Le hameau de Fagny fut réuni à la commune de Breux. Cette réunion ne fut pas pleine et entière, le hameau de Fagny conserva son territoire distinct de celui de la communauté. Par suite de la distinction des territoires, les habitants de Breux et ceux de Fagny eurent souvent des démêlés relatifs au droit de vaine pâture. Ces démêlés prennent naissance en 1681. Les habitants des deux localités choisissent des arbitres qui déclarent « les habitants de Fagny non fondés dans leurs prétentions de venir

(1) *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 673.
(2) Arch. de la mairie dans différents actes.
(3) Arch. de la mairie.
(4) N. Tillière, *Histoire de l'abbaye d'Orval*, p. 388.

vain pasturer au-dessus des bois de Breux ». Les habitants de hameau n'ont aucun droit de parcours au-dessus du bois « le Différend » (1); mais ils ont conjointement avec les habitants de Breux celui de parcours au-dessus dudit bois jusqu'aux bornes de dîmes.

Ce procès-verbal d'arbitrage ne met pas un terme aux prétentions des habitants de Fagny, qui n'en tiennent aucun compte et plusieurs fois le Conseil municipal se trouve dans la nécessité de rappeler aux habitants de Fagny le compromis qu'ils violent. C'est ainsi qu'en 1763, le corps des échevins rappelle de nouveau aux gens de Fagny qu'ils n'ont aucun droit à la vaine pâture au-dessus des bois de Breux.

En 1842, la question de vaine pâture se complique d'une question de délimitation de territoire, ce qui occasionne une nouvelle procédure. Quand cette plaidoirie prend fin, en 1843, il y a pour 1.035, fr. 33 de frais supportés par la commune de Breux.

Au hameau de Fagny, est un bureau des douanes françaises.

Les habitants de Fagny sont en relations journalières avec ceux de Limes. Leurs enfants vont à l'école en Belgique; eux-mêmes vont aux offices à Limes. Ils n'ont que très peu ou point de rapports avec les habitants de Breux.

Dans ces conditions, on devine que leurs sympathies sont autant, sinon plus, pour la Belgique que pour la France.

(1) Le bois « le Différend » n'est-il pas celui des Linettes?



NÉCROLOGIE

Arthur BENOIT

Notre confrère de Berthelming, près Fénétrange, M. Arthur BENOIT, nous a été enlevé, par un décès presque soudain, le 15 février de cette année 1898. C'est tardivement que le fécond archéologue, dont les travaux sont presque tous relatifs à la Lorraine Mosellanne et à une partie de l'Alsace, s'était attaché au département de la Meuse; outre ses études, très appréciées, publiées dans nos *Mémoires*, il a fait paraître dans le *Journal de Montmédy* plusieurs articles fort intéressants, notamment, si notre mémoire est exacte, sur Villefranche près de Stenay, et sur Sorbey, localité célèbre par un tragique fait militaire du XVIIe siècle.

Nous devons quelques mots d'adieu à ce confrère, qui contribuait vaillamment au maintien de liens précieux entre la partie de la Lorraine restée française et celle que les événements d'il y a un quart de siècle ont politiquement séparée. Ces liens, A. Benoit les entretenait par des excursions fréquentes et par des correspondances qui témoignaient de sa complaisance et de ses connaissances très étendues. Notre confrère avait beaucoup voyagé, beaucoup lu; il était en relations avec un grand nombre d'archéologues et d'historiens de contrées diverses. Collectionneur de toute espèce d'antiquités lorraines et alsatiques, il était doué d'un sens artistique réel. Sa mémoire étonnante le servait avec une rare promptitude : sur

quelque sujet que l'on évoquât devant lui, les souvenirs, les objets de comparaison, les faits publiés se présentaient en foule ; on peut dire qu'ils affluaient; et, si parfois leur nombre pouvait sembler faire tort à leur classement logique, on était toujours sûr d'y trouver des renseignements très utiles, des rapprochements imprévus et ingénieux, des idées originales tout à fait suggestives.

Comme écrivain M. Benoit était tel : la multiplicité de ses relations, la vivacité de ses impressions, une grande facilité de rédaction, l'ont porté à envoyer à des sociétés savantes, à des périodiques, voire même à des journaux, quantité d'articles sur des sujets divers, toujours se rapportant à l'histoire ou à l'archéologie régionales; le nombre de ses brochures s'élève, croyons-nous, à plus de cent cinquante. Mais il n'a composé qu'un livre, *les Bibliophiles des Trois-Évêchés* ouvrage important, dans lequel une ordonnance un peu arbitraire, et parfois quelque imprécision dans les termes, sont de minces défauts en regard de l'intérêt puissant qu'offre l'ensemble du travail.

Presque toutes les sociétés d'Alsace et de Lorraine le comptaient parmi leurs membres ou leurs correspondants. Il était trop attaché à sa province, trop simple d'allures, trop indépendant et désintéressé, pour avoir recherché d'autres faveurs. A toutes ces sociétés, il envoyait libéralement des travaux, même quelquefois à celles où domine une influence étrangère, ce que quelques personnes, croyons-nous, ont regretté. Mais il est probable que notre confrère y voyait un moyen de maintenir les droits des anciens habitants, d'affirmer leur action et de conserver partout le souvenir de la patrie. Il en fut apparemment jugé ainsi par l'Académie de Metz, qui ne compte aucun immigré parmi ses membres et qui, pendant un exercice, s'est donné M. Benoit pour président.

Il était le frère de Louis Benoit, qui fut bibliothécaire en chef de la ville de Nancy et mourut en 1874. Ce dernier avait l'avantage d'un grand talent de dessinateur. Leurs collections étaient communes et beaucoup de dessins achevés ou de remarquables croquis ont pu servir, dans la suite, aux publications d'Arthur Benoit.

Dans le cadre géographique qu'il s'était tracé, notre confrère a porté ses recherches sur tous les temps, depuis l'archéologie préhistorique jusqu'aux malheureux événements de 1870-71, dont il avait vu quelques-uns de près. Catholique convaincu, donnant parfois des marques de piété presque naïve, tant il aimait la poésie des dévotions populaires, avec même leurs traces de paganisme rustique, A. Benoit était néanmoins un esprit très libre; quelques études historiques de ses dernières années, sur les protestants et les juifs, témoignent que sa bonté de cœur le disposait à abhorrer les persécutions et à compatir à tous ceux qui souffrent. La fécondité littéraire d'A. Benoit, la dispersion de ses efforts, l'ont empêché peut-être de publier les œuvres que l'on puisse considérer comme définitives. On trouvera que quelques-unes offrent des lacunes, que d'autres pèchent par défaut d'harmonie. Du moins, dans ce labeur considérable, on découvrira toujours des matèriaux solides, une multitude d'anecdotes curieuses, des références précises, des pistes très intéressantes à suivre, enfin un aspect original et généralement juste des questions. Et, de plus, tous ceux qui ont connu notre confrère ou qui ont été en relation avec lui, conserveront le pieux souvenir de la bienveillance avec laquelle il mettait à leur service son savoir varié et parfois son temps. Ils rediront que c'était un confrère de bon conseil, toujours sincère et dévoué.

Léon Germain.

(9 novembre 1898).

J.-B. BERTEAUX

L'année 1898 a vu disparaître, avec M. BERTEAUX, JEAN-BAPTISTE, l'un des membres les plus sympathiques de notre Société.

Le 4 juin dernier, ses obsèques ont eu lieu à Bar-le-Duc où il était décédé l'avant-veille. Et, sur sa tombe entr'ouverte, j'ai retracé, en ces termes, la vie si laborieuse, si bien remplie de mon ancien collègue dans l'inspection primaire.

« Messieurs,

« Avant de nous éloigner de cette tombe subitement ouverte, permettez-moi de retracer brièvement la vie de l'ami, de l'homme de bien que nous pleurons.

« Né le 5 septembre 1827, à Lacroix-sur-Meuse, M. Berteaux entra à l'école normale en 1844 et en sortit en 1847 avec le brevet supérieur. Il débuta dans l'enseignement comme professeur de français au collège de Saint-Mihiel. Au bout d'un an, il fut appelé à diriger l'importante école primaire de Ligny-en-Barrois. C'est là qu'une administration soucieuse de récompenser le vrai mérite vint le chercher pour des fonctions plus relevées et le nomma, en 1857, professeur des cours de français au Lycée de Bar-le-Duc.

« Travailleur infatigable, ayant des vues larges, un jugement sûr, de la méthode, une parole entraînante, M. Berteaux obtint un succès du meilleur aloi.

« En 1864, alors qu'il était pourvu d'un nouveau titre, il fut nommé inspecteur primaire à Montmédy. Là, il se fit remarquer par ses talents, son zèle, son dévouement.

« Pendant le siège de Montmédy, en 1870-1871, il rendit des services signalés, soit en combattant comme artilleur, soit en dirigeant, au péril de sa vie, le premier convoi de ravitaillement.

« Appelé successivement à Rocroi en 1874, à Reims en 1875, il fut nommé le 1er mars 1877 à Bar-le-Duc, l'objet de ses rêves, où il pensait vivre tranquille; mais le 7 juillet suivant, il fut envoyé en disgrâce à Charolles.

« Il suffit, Messieurs, de vous citer ces dates pour que vous deviniez la nature des griefs qui avaient pu motiver la mesure rigoureuse dont a souffert le courageux, l'inflexible M. Berteaux.

« Huit mois après, une ère plus calme s'ouvrit pour lui. Son mérite reconnu, ses services passés reçurent enfin leur récompense. Il fut réintégré à Bar-le-Duc où il comptait de nombreuses sympathies. Mais il y avait là un écueil. Être administrateur dans son propre pays et dans un service aussi délicat et aussi périlleux que le sien, au milieu de ses amis, de ses connaissances, d'instituteurs, dont quelques-uns avaient été ses condisciples, c'était là une situation difficile dont il vint à bout, grâce à un tact consommé. Il sut garder son esprit libre, se dégager des influences quelles qu'elles fussent et sauver l'indépendance de son caractère sans rien abdiquer de ses amitiés.

« Il aima son personnel et en fut aimé. Il fut pour lui le meilleur des conseillers, des soutiens; il fut toujours prêt à le défendre contre des attaques injustifiées; mais, en retour, il exigea de lui, la dignité de la vie, la probité professionnelle et la sollicitude pour les enfants dont il était pénétré lui-même.

« Enfin, en 1885, en même temps qu'il était admis brusquement à la retraite, les instituteurs du département de la Meuse lui donnèrent un dernier témoignage d'estime et de reconnaissance en le nommant président de leur société de secours mutuels.

« Voilà l'homme public qui a su par la dignité de sa vie, par sa modestie, par sa cordialité, s'attirer le respect de tous et l'affection de ses subordonnés.

« L'homme privé valait l'homme public. Sa vie était de celles qu'on peut mettre au grand jour. Il était modeste, malgré sa haute valeur, réservé, parlant toujours avec sagesse. Dans

l'intimité, il était aimable, enjoué. Il vivait simplement, n'ayant d'autre plaisir, d'autre distraction que se trouver soit auprès des siens, soit dans la compagnie de ses amis, de ses anciens instituteurs.

« M. Berteaux était donc un homme au cœur droit, à l'âme haute, et, dans toute l'acception noble et vraie du mot, un homme de caractère.

« Devant la douleur profonde de l'épouse et de la sœur dévouée qui ont partagé toutes ses peines, nous ne pouvons, Messieurs, que nous incliner. Quelque sincères que soient nos témoignages de sympathie, ils ne peuvent apporter qu'un bien léger adoucissement au chagrin qui les accable.

« Qu'il nous soit permis, du moins, avant de quitter ce lieu de tristesse, de dire un suprême adieu à celui que nous y laissons avec tant de regrets. »

Rentré dans la vie privée, M. Berteaux fut l'un des membres les plus assidus aux réunions mensuelles de notre Société dont il faisait partie depuis 1880.

Il prit une part active à ses travaux, soit comme vice-président, soit comme membre de la commission de publication.

Aujourd'hui qu'il n'est plus, sa mort laisse un véritable vide parmi nous.

BARROIS.

Camille FISTIÉ

M. Camille FISTIÉ, vice-président de la Société, est décédé à Marbache (Meurthe-et-Moselle) le cinq juin 1898. Il avait passé à Bar-le-Duc les vingt dernières années de sa vie, et appartenait à notre Société depuis le 6 avril 1881. Les pages extraites de son *Journal intime*, qu'il a données en 1881, 1882, 1886 et 1892 à nos *Mémoires* feront revivre parmi nous, le confrère aimable, le lettré délicat, l'âme inquiète des grands problèmes de la destinée humaine. M. André Theuriet, à qui revenait l'honneur de parler ici de celui qui fut son ami veut bien nous autoriser à reproduire l'étude qu'il a consacrée à l'une de ses principales œuvres.

I.

Nous autres, gens de Paris, nous sommes trop portés à croire qu'au delà des fortifications il n'y a plus ni vie intellectuelle, ni production littéraire digne d'attention. Nous prenons trop au pied de la lettre le mot de Balzac : « Tout homme qui reste en province passé trente ans est perdu pour l'art ». C'est une exagération ; Paris n'a pas à ce degré le monopole de la pensée et de l'imagination. Pour qui veut se donner la peine d'observer et de s'enquérir, il y a, même au point de vue purement littéraire, des trouvailles heureuses à faire dans ces régions provinciales un peu somnolentes, à demi-éclairées par la lumière diffuse que leur envoie Paris. Ceux qui savent chercher découvrent, de temps à autre, au fond d'une campagne ou d'une petite ville, un petit nombre d'esprits originaux que le tumulte parisien effarouche et qui, dans la pénombre de la province, pensent, observent, imaginent, tirant presque tout de leur propre fonds, cultivant un étroit jardin où poussent dans la solitude des fleurs demi-sauvages, pleines de sève et de parfum.

Ces esprits timides et renfermés ont su garder leur personnalité intacte en se mêlant aussi peu que possible aux agitations

mesquines de leur petite ville. Une bibliothèque bien garnie, la conversation de quelque vieux savant du crû, de longues promenades rêveuses dans les bois et les champs du voisinage, de temps en temps la lecture d'une Revue ou d'un livre nouveau, de loin en loin une visite à Paris; — voilà les plaisirs qui leur suffisent. Leur pensée, ne s'éparpillant pas aux menues distractions de la vie parisienne, leur appartient plus complètement. Ils peuvent mieux se ramasser sur eux-mêmes. Le bruit stérile de nos discussions d'écoles ne leur arrive que comme une lointaine rumeur; et s'ils ont en eux une sève vraiment originale, ils peuvent la conserver plus franche et plus indépendante.

L'auteur inconnu d'un livre publié récemment sous ce titre : *l'Amour au village*, me paraît être un de ces esprits-là. Dans une lettre de lui, écrite à un ami, je trouve précisément les lignes suivantes qui, pour moi, caractérisent d'une façon imagée cette vie recluse et méditative : « Il y a deux jeunes hommes en nous : l'un qui veut chaque jour du nouveau, et, au rayon de chaque aurore, une nouvelle fiancée à ses côtés; — l'autre, qu'il soit dans une ville ou dans un village, que son bâton résonne même au seuil d'une ferme isolée, dès que la fleur de son cœur s'est épanouie, s'attache au beau premier cœur qu'il rencontre ; il s'y rive, il enclôt son horizon de hauts murs; il dit : « Ami, cache ta vie et répands ton esprit... » Mais cette vie, il aime à la cacher; cet esprit, il aime à le répandre dans des milieux toujours les mêmes et pour des amis d'autrefois. Le mot *toujours ainsi* est pour lui plein de charmes. Ici fleurit l'aubépine; là l'automne secoue toujours les mêmes poires sauvages; celui-là, c'est mon voisin; celui-ci je sais ce qu'il pense, ce qu'il sent, et à l'avance ce qu'il va me dire, — et c'est charmant de l'entendre tout de même ».

Rien que cet extrait donne le *la* de cette musique intime, et montre à quel genre d'imagination rêveuse nous avons affaire. Tout le livre de *l'Amour au village* est dans cette note. Mais avant de parler de cette œuvre — la seule que l'auteur ait livrée au public — je voudrais, comme je l'ai déjà fait pour des écrivains plus connus, essayer de peindre l'homme lui-même ;

il en vaut la peine. Une commune amitié m'a permis de puiser dans le *Journal* et la correspondance de cet humoriste rustique; j'en profite pour en extraire, non pas une biographie, mais l'histoire d'un esprit original, — et je suis persuadé que mes lecteurs ne m'accuseront pas de leur avoir fait perdre leur temps.

II.

M. Camille Fistié est un nouveau venu, ce n'est pourtant pas un débutant. Quelques délicats se souviendront sans doute d'avoir lu avec plaisir, il y a une dizaine d'années, dans la *Revue des Deux-Mondes*, deux nouvelles signées de son nom : *Suzanne Descharmes* et *le Fifre*. Il est né et il a été élevé à l'extrême frontière lorraine, dans un pays qui, hélas! n'est plus nôtre, aux environs de Sarreguemines. Dans cette province, si française par le cœur, on a toujours parlé le bas allemand; les populations riveraines de la Sarre se sont toujours mêlées et mariées; aussi notre auteur a-t-il, parmi ses ancêtres, plus d'un compatriote de Jean-Paul Richter. Rien d'étonnant que dans ce milieu demi-français, demi-germain, l'enfant ait pris une bonne dose de rêverie et d'humour germaniques. En feuilletant les pages de son *Journal*, je trouve une jolie description de ce pays de son enfance. — « O jardin du moulin de Grossbliderstroff! Un mur surmonté de palissades le sépare de la cour pleine de volatiles... Du jardin, on ne voit plus de la maison que son toit d'ardoises à vives arêtes. Un haut mur tapissé de vigne la ferme de deux côtés; la Sarre borne le reste. Un noyer y répand son ombre fraîche, un saule pleureur baigne ses branches dans l'eau courante. Depuis des années, un rossignol vient là chanter chaque printemps. De grands buis bordent les sentiers; c'est dans ces buis qu'aux matins de Pâques nous trouvions des œufs rouges, violets, marbrés, de toutes les couleurs. Après les bordures de buis, les bordures de fleurs, mêlées de groseilliers et de rosiers. Beaucoup de pensées, beaucoup de narcisses, et deux ou trois coins où de mémoire d'homme poussent tous les ans, sans qu'on y sème rien, des tapis de violettes et de résédas... ».

Dans cet enclos familier, l'enfant, mêlé aux petits paysans et parlant à peine français, est resté jusqu'à l'âge du collège au milieu de ses onze frères et sœurs. Au sortir du lycée, la tête meublée de solides notions classiques, une administration financière le prend et le promène successivement en Bourgogne, en Champagne et en Touraine, toujours (heureusement pour lui) dans des villages perdus à la lisière d'une forêt ou au bord de quelque humble rivière dont le nom même est oublié sur la carte. Autant d'endroits propices à la méditation et à la poésie, où ce bureaucrate se console de sa prosaïque besogne fiscale entre un La Fontaine et un Montaigne, et commence à coucher sur un *journal* ses observations et ses rêveries.

Ce *journal* n'a rien de commun avec une autobiographie. Celui qui le tient y est très sobre de détails sur sa vie privée et sur l'emploi de son temps. Ce qu'il y consigne chaque soir, c'est surtout l'histoire de son esprit. Dans les huit gros volumes d'écriture serrée qui représentent les méditations de quinze années, il y a beaucoup d'obscurités et beaucoup de redites, mais aussi des trésors d'analyse et d'observation.

— « Vous savez, écrit le rêveur à un ami, mon journal *tient* toujours, et il *tiendra* plus que jamais... J'ai parcouru les sept cahiers déjà remplis. Après tout, n'est-ce donc rien que cet herbier où sont couchées les herbes de dix ans? Du foin soit! Mais çà et là, il fleure encore comme la flouve odorante. »

Et en effet, dans cet *herbier*, dans ce journal à la façon d'*Obermann* et de Maurice de Guérin, on rencontre, à mesure qu'on tourne les pages, de vivaces impressions, encore tout embaumées d'une senteur sauvage. Voici par exemple un intérieur de ferme qui est peint avec une consciencieuse exactitude, et d'où se dégage un parfum salubre et savoureux comme l'odeur du blé mûr :

La ferme du Champ-Berthaud est la plus prosaïque des fermes : des champs d'une grande étendue, mais d'horizon point, si ce n'est la fin de la plaine. Une chétive maison, composée de deux chambres basses plafonnées de solives noircies, où pendent des quenouillées de chanvre, des corbeilles et des faucilles. — Un champ de blé vient comme raser les fenêtres, et de la chambre on peut cueillir les épis.

Le jardin est bien négligé; un laurier y représente seul la civilisation et la gloire. Pourtant une mare y est bordée de pervenches et les violettes foisonnent le long de la haie qui s'étend au midi. Mais pas une fleurette cultivée, sauf un pied de basilic et un romarin. Quant à la basse-cour, c'est tout un monde... La famille du fermier est venue s'installer là il y a trente ans. Les père et mère n'avaient ni sou ni enfants; les voilà huit et à leur aise, mais au prix de quel labeur incessant! Le dimanche matin, ils vont à la messe; le jour de l'an ils portent leurs souhaits tous les huit ensemble au *maître*, et leurs relations avec Dieu et la société s'arrêtent là. Les filles seraient en âge de se marier, ainsi que l'aîné des garçons, mais nul n'y songe. Amassons! Durant la moisson, ils se couchent à dix heures pour se lever à deux... Ces gens sont honnêtes, — pourtant je ne me soucierais pas d'échanger mon sort contre le leur. — Là, point d'autre idéal que le ciel et l'enfer du catéchisme. Ils auront le ciel, assurément, et ils l'auront bien gagné!

Voulez-vous une autre scène campagnarde, également réaliste, avec une pointe d'ironie et de mélancolie humoristique? arrêtons-nous à ce récit d'un enterrement au village :

Elle était bien longue, la procession de l'enterrement. *Enterrement* d'un homme... O grandeur de l'homme, dont la fin est d'être mis en terre comme un chat mort! — Deux cents parapluies étaient ouverts; les vivants n'aiment pas à être mouillés. De temps en temps on voyait un coin des surplis blancs des prêtres et des enfants de chœur, et l'on entendait le bourdonnement des psaumes. Comme le défunt aurait ri s'il avait pu revivre! Il était un peu *libertin*, n'acceptait la religion que sous bénéfice d'inventaire, allait rarement à l'église, plus souvent au cabaret. Au demeurant, un bon homme, laissant faire et cheminant où l'entraînait son caprice... O Sylvestre! mon pauvre Sylvestre! L'Immortalité sera-t-elle pour toi un rêve déçu, un anxieux tourment? Ne riras-tu plus de ton rire intelligent et bon? Durant l'éternité, n'auras-tu rien à contempler de plus beau et de plus doux que ce que t'offraient les vignes de Varennes?... Au cimetière, les porteurs étendirent le drap de mort sur le rebord de la fosse, tandis que les fossoyeurs commençaient à la combler. Le drap ondulait comme une vague, et le bruit de la terre poussée ressemblait au bruit d'un vaisseau qui craque et qui sombre. Les enfants de Sylvestre sanglotaient... l'aîné surtout; il était pris comme soldat, et le voilà libéré comme fils aîné de veuve; cette pensée donnait une rare

perfection à la vocalisation de ses sanglots. Le prêtre et le bedeau chantaient tantôt haut, tantôt bas. « *Ego sum* », psalmodiait l'officiant, et l'autre reprenait la suite en faux-bourdon ; puis la voix haute du prêtre recommençait : « *Ego sum...* » Il me semblait que Dieu nous criait du haut des nuées : « C'est moi qui *suis;* vous autres, vous n'êtes rien! »

Ceci, c'est le côté amer et attristé de cet esprit ordinairement doux et bienveillant, mais tourmenté, lui aussi, de la maladie de l'infini. Non loin de ces pages à la Swift, je tombe sur une impression d'arrière-saison qui donne exactement une idée de l'état habituel de cette âme ondoyante, inquiète et poétique. Voici ce fragment; il me semble bien caractériser un esprit à la fois simple et compliqué, naïvement étonné et préoccupé de cet invisible inconnu qu'on entend, sous la nature visible, marquer sa présence par des appels mystérieux, semblables à ceux du spectre dans la scène du premier acte de *Hamlet :* « *Hic et ubique* » :

Pourtant si cette saison est encore belle, elle est attristante : tout se meurt. Le dernier jour est venu pour la nature; les oiseaux ont fui ou agonisent; le silence règne aux champs naguère si bourdonnants. Les vents embrasés de l'été sont devenus glacés. Les feuilles jonchent la terre. La clématite réchauffe en vain de sa toison mûre les buissons dépouillés. Les ruisseaux ne murmurent plus, couchés dans leur cercueil de cristal. Seul le bruit des cloches retentit plus limpide et plus clair dans les airs silencieux. Mon Dieu! que de beautés répandues sur cette petite terre que votre main tourne et retourne aux regards du soleil, afin qu'il en réchauffe et éclaire successivement toute la surface! Et quelle loi d'amour et de dualité — loi unique. Quel foyer enflamme le soleil qui nous éclaire, comme nous éclairons à notre tour la lune? Deux, quel nombre!... Depuis la fleur qui, au fond de sa corolle parfumée, joue l'amour à deux, jusqu'à l'homme qui, embrassant et étreignant sa compagne plus belle que lui, se voit père pour prix du même jeu d'amour à deux!...

III.

A ces observations recueillies à travers champs, à ces effusions demi-naïves, demi-mystiques, consignées chaque soir

sur ce mémorial intime, M. Fistié entremêlait de loin en loin une nouvelle ou un court récit dont le sujet était pris aux incidents familiers de la vie campagnarde. Presque tous ses héros sont de petits bourgeois et surtout des paysans ; on sent qu'il aime ces derniers d'un cordial et fraternel amour : — « Eh, bon Dieu! écrit-il, que serait la terre s'il n'y avait plus de paysans? C'est la fontaine d'eau pure. Nous sommes gâtés par les livres. Le paysan est la créature de Dieu. J'aime mieux l'églantine épineuse que la rose sans épines, doublée par la culture. Il y a une grande poésie dans la réalité; il ne s'agit que de la trouver. Et qu'est-ce donc qui n'est pas réalisme? Homère était certes un réaliste. Chaque homme est un chef-d'œuvre de poésie, de bon sens, de niaiserie et de turpitude. Qu'importe que la lorgnette dont on se sert pour observer soit garnie d'or, d'ivoire ou de corne, pourvu que les verres soient bons ? »

Le volume de *l'Amour au village* est la réunion de ces nouvelles, composées dans un intervalle de quinze ans. On y retrouve la même émotion et la même sincérité que dans le *Journal* dont j'ai donné des fragments. Le cadre de ces études de la vie rustique est simple et peu orné, mais le tableau est délicatement peint, les couleurs sont vives, le ton est toujours juste. C'est sobre et sain comme une chanson paysanne ; le souffle du chanteur est un peu court, mais la mélodie est pénétrante et va au cœur. L'invention n'est jamais très compliquée, sauf pour la principale nouvelle : *Suzanne Descharmes*, dont la donnée (l'amour d'un juif pour une catholique) présente des situations analogues à celles de *Daniel Rochat*, mais des situations très pathétiques, parce qu'on n'y trouve ni déclamation, ni rhétorique, ni thèse religieuse. Les détails sont souvent délicieux. Telle est, par exemple, cette peinture d'une jeune fille éprouvant à son corps défendant et pour la première fois les émotions troublantes de l'amour :

La jeunesse était donc venue, apportant avec elle ses troubles et ses mélancolies. Le printemps ne va pas sans orages et sans larmes, et c'est pendant les nuits de mars, à l'approche du renouveau, qu'on entend mieux les rafales du vent d'ouest et le tumulte des tièdes gi-

boulées. Suzanne sentait je ne sais quel vide se faire en elle et autour d'elle. Quand le matin elle ouvrait les deux battants de la vieille fenêtre de sa chambre, son œil suivait à l'horizon les nuages allongés couleur de rose ; elle écoutait les cloches de Paulmy, et son sein se gonflait comme dans l'attente de quelque chose d'étrange et d'inconnu. Le soir, quand l'ombre glissait sur les pentes de l'humide vallon, lorsqu'on n'entendait plus que l'appel des pastours, ses regards se reportaient encore vers l'horizon aux pâles teintes violettes ; elle éprouvait alors un sentiment de déception et d'isolement, et des larmes lui montaient aux yeux...

Je ne crois pas qu'il soit possible de lire *le Fifre*, *Michel*, *le Récit d'autrefois* sans être attendri. Les héros de M. Fistié sont simples et francs comme la vie rustique elle-même; leurs sentiments sont peu raffinés, mais toujours vrais. Ses héroïnes se ressemblent toutes ; elles vivent d'une vie presque végétale; elles sentent plutôt qu'elles ne pensent; ce sont de véritables plantes sauvages, au parfum doux à respirer, mais qui ne monte jamais à la tête. On pardonne à l'auteur ce manque de variété, en faveur de ses qualités de conteur émouvant, de peintre en couleurs naïves, de poète humoristique et intime. N'y a-t-il pas un profond accent de vérité dans ses sensations d'un paysan amoureux, au matin de ses noces?

« J'allai voir si le blé poussait dru sous le bois des Murets. Le bon Dieu n'était pas aussi indifférent que le bourg; il avait appelé tous ses musiciens dans le taillis. Comme ils me faisaient fête et comme ils chantaient tous en chœur! La moitié de lune qui m'avait vu dans le bief du moulin se noyait toute blanche dans les vapeurs du couchant, avec une manière de me dire : « C'est aujourd'hui! » Le soleil arrivait au galop de l'autre côté du ciel et me disait aussi : « Nous y voilà, Sylvain! » « Au bas de notre champ, la rivière coulait en me regardant... Je courais, je sautais comme un cabri. Je foulais la grande herbe des prés, je m'enfonçais dans le bois, fleurant le muguet; j'étais comme fou et je disais aux haies, aux roches, que j'allais me marier tout à l'heure... »

Comme c'est plein de sève et comme c'est bien là l'explosion de la tendresse amoureuse chez un paysan qui, ayant toujours vécu de pair à compagnon avec les bêtes et les plantes,

associe toute la nature à ses joies comme à ses chagrins! — On pourra reprocher aux récits de M. Fistié de manquer de passion et de force, mais non de tendresse et de naturel. C'est beaucoup, même à une époque où la mode est aux couleurs violentes, aux descriptions d'une brutalité voulue. Quand on sera fatigué de fouiller sous prétexte d'analyse scientifique, les plus répugnants mystères de la malpropreté humaine, il y aura forcément une réaction et on aura soif d'un bon coup d'eau fraîche, comme un homme qui se sent la bouche amère et pâteuse au sortir d'une solide indigestion. On reviendra alors aux récits sobres et simples, écrits dans une langue pure. En attendant cette heure désirée, je conseille aux délicats, qui aiment encore le naturel et la nature, de lire *l'Amour au village*. Ils trouveront dans ce livre ce qu'on ne rencontre plus guère en ce temps-ci , — de la naïveté et de l'émotion.

ANDRÉ THEURIET.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

BAR-LE-DUC

(5 Avril 1899)

ABRÉVIATIONS ET SIGNES EMPLOYÉS

ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR :

— ✵, Chevalier.
— O ✵, Officier.
— C ✵, Commandeur.

INSTRUCTION PUBLIQUE :

— A ❦, Officier d'Académie.
— I P ❦, Officier de l'Instruction publique.

ORDRE DU MÉRITE AGRICOLE :

— ✵, Chevalier (Mér. agr.).
— O ✵, Officier (*id.*).

ORDRE ÉTRANGER : ✠

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

Composition du Bureau.

Président	M. Ch. Demoget, I P ✿ ✱;
Président honoraire	M. Antony Poincaré, ✱, A ✿;
Vice-présidents	M. Ch. Collin, I P ✿; M. H. Dannreuther, A ✿;
Secrétaire	M. Konarski, I P ✿;
Secrétaire-adjoint	M. Al. Laurent, O ✱ (Mér. Agr.
Bibliothécaire	M. le commandant Brocard, ✱, I P ✿;
Trésorier	M. Lucien Rousselle, rue Voltaire, 18.

Commission de publication.	M. Barrois, I P ✿; M. A. Renauld; M. Charles Zurcher.

Membres honoraires.

Carriot, O ✱, I P ✿, inspecteur d'Académie, directeur de l'Enseignement primaire à la Préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, I P ✿, docteur ès-lettres, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Giraud, Albert, A ✿, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Yon, par Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

Jacob, Alfred, ✱ (Charles III d'Espagne), archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée municipal de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 29.

Masure, ✱, I P ✿, inspecteur honoraire d'Académie, rue de la Grenouillère, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

	Date de la réception.
ANTHOUARD (comte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19...	7 mai 1890.
*BAILLY, Joseph, chef de la comptabilité aux chemins de fer de la Meuse....................	5 déc. 1894.
BALDÉ, Louis, vice-président du conseil d'arrondissement de Montmédy, maire de Sorbey....	6 février 1895.
BARROIS, I P ✪, inspecteur de l'Enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc........	1er mars 1893.
BAUDOT, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc..........................	5 mars 1873.
BAUFFREMONT (le Prince DE), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87.................	2 juin 1875.
BISTER, Alcide, A ✪, conseiller général, industriel, à Revigny..............................	5 déc. 1888.
BOINETTE, Alfred, A ✪, O ✻ (Mér. agr.), O ✻, ✻, viticulteur à Bar-le-Duc....................	13 janvier 1894.
BOMPARD, Henry, ✻, ancien sénateur de la Meuse, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80....	fondateur.
BOSSU, Louis, I P ✪, procureur de la République, rue Saint-Jean, 23, à Boulogne-sur-Mer......	9 janvier 1895.
BOULANGER, E., C ✻, sénateur de la Meuse, Premier-Président de la Cour des Comptes, rue Glück, 4, à Paris.........................	2 mai 1888.
BRIEY (S. G. Mgr DE), Marie-Ange-Emmanuel, Évêque de Meaux.	5 juin 1889.
BROCARD, ✻, I P ✪, chef de bataillon du Génie en retraite, correspondant de l'Académie des Sciences de Lisbonne, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc.................. .	4 avril 1894.

	Date de la réception.
Bungener, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc..............................	4 avril 1894.
Busselot, Charles ✻, ancien maire, 7, rue du Baile, à Bar-le-Duc........................	1er mars 1893.
Champagne (marquis de), maire de Méniljean, au château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 25.......	6 nov. 1889.
Chévelle, Casimir, A ✻, 52, rue Jean-Lamour, à Nancy..	5 janvier 1887.
Collin, André, notaire, rue du Bourg, 53......	6 février 1889.
Collin, Charles, I P ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, adjoint au maire de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 48...........................	fondateur.
Combarieu, Abel ✻, I P ✻, ✻, ancien préfet de la Meuse, directeur du Cabinet civil du Président de la République, au palais de l'Élysée, à Paris.	7 avril 1897.
Dannreuther, Henri, A ✻, pasteur de l'Église chrétienne réformée de Bar-le-Duc, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, quai Victor-Hugo, 3, à Bar-le-Duc......................	4 mai 1881.
Demoget, Charles, A ✻, ✻ (chev. de Saint-Sylvestre), ingénieur des Arts et Manufactures, architecte, rue Sébastopol, 9, à Bar-le-Duc.....	fondateur.
Develle, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145..................	4 mai 1870.
Develle, Jules, ✻ (Mér. agr.), ✻ (grand-croix d'Alexandre Newsky de Russie, etc., etc...), ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires Étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131, à Paris, et rue du Jard, à Bar-le-Duc..........	7 déc. 1887.
Fenaux (Charles), juge suppléant, 17, rue de la Banque, à Bar-le-Duc........................	7 nov. 1898.
Forget, Jules, A ✻, inspecteur des Eaux et Forêts, à Darney (Vosges), et rue des Ducs-de Bar, 71, à Bar-le-Duc..................................	4 sept. 1887.

Date de la réception.

FOURIER DE BACOURT (le Comte Étienne), rue Cortambert, 56, à Paris........................ 3 déc. 1890.

FREUND-DESCHAMPS, industriel au Vieux-Jeand'heurs, maire de Lisle-en-Rigault........... 5 mai 1886.

GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'Asile départemental de Fains, par Bar-le-Duc.. 5 avril 1893.

GILBERT, André, attaché au ministère des Affaires Étrangères, rue Barbet-de-Jouy, 21, à Paris... 3 juin 1891.

GRÉGOIRE (l'abbé Gaston), vicaire à Notre-Dame, 19, rue d'Arcole, à Paris.................... 5 déc. 1888.

IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINHAC (Marquis D'), à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne). 4 juillet 1883.

KONARSKI, Wlodimir, I P ✿, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis*.............................. 2 nov. 1881.

LALLEMAND, Paul, ✻, conseiller honoraire de Cour d'appel, à Bizanos, par Pau (Basses-Pyrénées).................................. 4 nov. 1891.

°LAURENT, Alexandre, O ✻ (Mér. agr.), vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, rue du Bourg, 24, à Bar-le-Duc....... 4 avril 1894.

LIGNIVILLE (le Comte Gaston DE), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy.......................... 7 mai 1890.

MAXE-WERLY, ✻, I P ✿, membre non résident du Comité des Travaux historiques et des Beaux-Arts des départements, rue d'Assas, 22, à Paris. 6 juin 1883.

MERCERON, Gaston, A ✿, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*. 7 mai 1884.

PAGIS (S. G. Mgr. Jean-Pierre), Évêque de Verdun. 2 février 1898.

PANGE (Comte Maurice DE), rue de Lisbonne, 53, à Paris.. 4 juillet 1883.

PANGE (Marquis DE), O ✻, chef d'escadrons d'Artillerie, hôtel des Réservoirs, à Versailles..... 7 mars 1888.

	Date de la réception.
PATTIN, président du Conseil d'administration des chemins de fer de la Meuse, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris........................	2 sept. 1885.
PERNET, Albert, A 🙰, négociant, maire, rue Exelmans, 18, à Bar-le-Duc......................	4 déc. 1895.
PIERRE, Eugène, percepteur à Stainville (Meuse).	6 janvier 1892.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (Marquis DE, Duc romain), membre du Conseil d'arrondissement, maire d'Echènay, au château d'Echènay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris..................................	4 juillet 1883.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (Comte DE, Duc romain), capitaine breveté, attaché militaire à la légation de la République française, à Tokio (Japon)................................	3 déc. 1884.
PLAUCHE (l'abbé Léopold), rue Lapique, à Bar...	5 mars 1884.
PRINCE, Amédée, ✠, président de l'Association des négociants-commissionnaires, rue de Provence, 94, à Paris..................................	4 mars 1896.
PRÉLAT, I P 🙰, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, rue de la Banque, à Bar-le-Duc..	1er avril 1896.
RATTIER, Léon, propriétaire, à Jeand'heurs, par Robert-Espagne (Meuse)....................	7 févr. 1894.
RENARD, architecte départemental, ingénieur civil, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc.........	4 octobre 1893.
RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12, à Bar-le-Duc....................	5 mars 1879.
ROUSSELLE, Lucien, juge au Tribunal de commerce, rue Voltaire, 18, à Bar-le-Duc.	4 déc. 1895.
ROUYER, percepteur de la réunion de Naives-devant-Bar, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc...	7 août 1895.
SEILLIÈRE (le Baron Ernest), rue Pierre-Charron, 54, à Paris..................................	7 déc. 1887.
SEILLIÈRE (le Baron Frédéric), ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 61, à Paris.	6 avril 1887.

Date de la réception.

TANGRE, Ernest, notaire, rue Voltaire, à Bar-le-Duc.. 13 mai 1891.

VOIRIN, Georges, docteur en médecine, rue Rousseau, 18, à Bar-le-Duc..................... 3 avril 1895.

WEIL, Maurice, ✻, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris.......................... 6 juin 1888.

ZURCHER, conseiller de préfecture, quai Carnot, 9, à Bar-le-Duc............................ 1er mars 1893.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

AUBRY, Henry, avoué, rue Voltaire, 22, à Bar-le-Duc.. 8 janvier 1896.

AUDIAT, Étienne, lieutenant d'infanterie, à l'École de Guerre, à Paris..................... 1er juillet 1896.

*BALA, ✻, ancien maire de Bar-le-Duc, rue du Pont-Triby, 8, à Bar-le-Duc................. fondateur.

BARTHÉLÉMY (Anatole DE), ✻, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris..... 5 août 1883.

BAUMANN, ancien procureur de la République, 10, rue Raspail, à Vanves (Seine)............... 21 déc. 1895.

BAZOCHE, notaire honoraire, ancien conseiller général, à Commercy........................... 7 avril 1897.

BEAUZÉE-PINSARD, sculpteur, à Stenay.......... 8 avril 1891.

*BÉCOURT, Eugène, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée, rue Stanislas, 59, à Nancy...................................... 4 mai 1881.

BEUGNET (l'abbé) A., professeur au grand séminaire de Nancy............................ 1er juillet 1891.

BIGÉ (l'abbé), curé de La Chalade (Meuse)...... 3 nov. 1897.

BIGUET, instituteur public, à Gesnes (Meuse).... 2 juin 1897.

BIZEMONT (Victe Arthur DE), au château de Trembloy, par Bouxières-aux-Chênes (M.-et-M.).... 3 mars 1897.

Date de la réception.

Bonvalot, Édouard, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, place des Vosges, 2, à Paris. 6 déc. 1882.

Braux (le baron Charles-Gabriel de), propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)...... 3 avril 1878.

Buvignier-Clouet (Mlle), rue Saint-Maur, 11, à Verdun.................................... 5 juin 1889.

Capitain, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville. 2 sept. 1885.

Champigneulle-Brasseur, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris.................. 6 octobre 1881.

Champion, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris.................................... 6 juillet 1881.

Chanteau (Maurice de), avocat, au château de Peyrieux (Ain)............................ 6 sept. 1882.

Chapellier (l'abbé), curé-doyen de Lamarche (Vosges).................................. 7 avril 1886.

Charaux, Henri, rue du Camp, à Pont-à-Mousson. 4 déc. 1895.

°Chardin, ✻, docteur, en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc........................ 5 mai 1875.

°Chaussinand, Henri, docteur en médecine, directeur de l'Asile d'aliénés de Saint-Dizier....... 4 juillet 1883.

Chavannes, Maurice, officier de cavalerie, 11, rue Grammont à Rouen............................ 2 sept. 1896.

°Chéry, Louis, inspecteur du travail dans l'industrie, rue Sainte-Marie, 26, à Nancy.......... 3 février 1886.

Chuquet, Paul, licencié en droit, imprimeur, rue Voltaire, 4, à Bar-le-Duc.................... 21 déc. 1895.

Cimochowski, Albert, I P ✻, vice-président de la Société des Gens de Lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris.. 4 avril 1883.

Cisternes (Raoul de), homme de lettres, 61, avenue Kléber, à Paris.......................... 3 février 1897.

Collet, Louis (frère Valéry), professeur de littérature et d'histoire au pensionnat de Juvigny-sur-Loison (Meuse).................................. 3 nov. 1897.

	Date de la réception.
CONTANT-LAGUERRE, Arthur, imprimeur-libraire-éditeur, rue Rousseau, 36, à Bar-le-Duc......	3 juin 1896.
DAVAL, Jules, A ✿, ancien greffier du Tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)......	8 janvier 1890.
DENIZET, Albert, instituteur communal au Meix-Tiercelin, par Sompuis (Marne)...............	2 sept. 1891.
*DESPIQUES, Paul, agrégé d'histoire, professeur au lycée, 2, Boulevard Cérès, à Reims	6 mars 1895.
DESSEILLE, propriétaire, à Avioth, par Montmédy.	3 août 1883.
DONY, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, 2, à Verdun..................................	4 avril 1883.
DUVAL, Louis, numismate, rue des Ponts, 27, à Nancy...	3 janvier 1877.
ÉNARD (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt.....	5 mars 1879.
FRANÇOIS (René), ancien lieutenant aux chasseurs à pied, à Ligny-en-Barrois..................	3 nov. 1897.
FERRETTE, Henry, docteur en droit, avocat, député de la Meuse, rue de la Rochelle, 56, à Bar-le-Duc, et rue Claude-Bernard, 33, à Paris......	6 mai 1896.
FISTIÉ, Camille, docteur en médecine, rue de la Rochelle, 20, à Bar-le-Duc..................	8 janvier 1896.
FLAGEOLLET, A ✿, vice-président du Conseil de Préfecture, à Épinal..........................	2 avril 1890.
FLORANGE, Jules, numismate, quai Malaquais, 21 à Paris......................................	1er août 1894.
FROUSSARD, Victor, ✱, conservateur des Hypothèques en retraite, à Andelot (Haute-Marne)....	6 août 1885.
GÉNIN, curé, à Nant-le-Petit......................	1er juin 1887.
GEORGE-LEMAIRE, O ✱, conseiller à la Cour de cassation, rue de Rennes, 99, à Paris..........	5 février 1888.
GEORGES (l'abbé Charles), curé de Saint-Sauveur, à Verdun.....................................	6 juin 1883.
*GERMAIN, Léon, I P ✿, ✱, membre de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy..	6 juin 1897.

Date de la réception.

Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt (Meuse) .... 9 nov. 1887.

Gillant (l'abbé), curé d'Auzéville, par Clermont (Meuse) .... 4 août 1885.

Gillet, Stanislas (l'abbé), élève au grand séminaire de Verdun .... 5 mai 1897.

Goujon, avoué, à Montmédy .... 8 janvier 1879.

Guyot, Ch., A ✿, ✻ (Mér. agr.), membre de l'Académie de Stanislas, directeur de l'École forestière, rue Girardet, 10, à Nancy .... 5 mai 1886.

Haldat du Lys (de), membre de la Société d'Archéologie lorraine, à Nancy .... 8 avril 1891.

Hautoy (Comte du), 12, rue de la Pâture, à Amiens (Somme) .... 2 juillet 1884.

Hébert (l'abbé Marcel), directeur de l'École Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris .... 5 nov. 1884.

Hébert (l'abbé Charles), curé de Juvigny-en-Perthois, par Savonnières-en-Perthois (Meuse)... 5 octobre 1892.

Henrion, Alexandre, I P ✿, ✻ (Mér. agr.), ingénieur-architecte, avenue de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales) .... 7 juillet 1880.

Hérelle, Georges, professeur de philosophie au Lycée, 23, rue Vieille-Boucherie, à Bayonne (Basses-Pyrénées) .... 5 juillet 1882.

°Honoré, Ernest, ✻, conservateur des Eaux et Forêts, à Amiens (Somme) .... 5 sept. 1888.

Houzelle, A ✿, instituteur, à Montmédy .... 5 janvier 1887.

Huber, Émile, ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 20, rue Rambuteau, à Paris .... 4 déc. 1889.

Jacquinot-Boulanger, Charles, ✻ (commandeur du Nicham-Iftikar et de l'Osmanié), docteur en droit, ancien procureur de la République, à Saint-Dizier (Haute-Marne) .... 4 mars 1896.

Date de la réception.

Jacquot, Albert, I P ✪, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy... 1er févr. 1888.

Jeannin, Claude, négociant, voie Romaine, à Bar-le-Duc.................................. 8 janvier 1896.

°Humbert, contrôleur principal des contributions, en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc......... fondateur.

Jéhet, Louis-Auguste (l'abbé), curé d'Abainville, par Gondrecourt (Meuse).................... 5 juin 1895.

Jodin de Feissolles, propriétaire, à Stenay (Meuse). 1er août 1871.

Krick, Henri, pharmacien, à Bourg-la-Reine..... 9 mai 1889.

Labourasse, I P ✪, inspecteur de l'Enseignement primaire, en retraire, membre correspondant de l'Académie de Stanislas, à Troyon (Meuse).... 6 juillet 1870.

Lacour (l'abbé), curé d'Heudicourt, par Vigneulles (Meuse).................................. 2 juin 1880.

Landmann (l'abbé), aumônier du Lycée à Bar-le-Duc.................................. 7 août 1872.

Larcher, Octave, docteur en droit, 218, boulevard Saint-Germain, à Paris....................... 5 avril 1899.

°Laurens, Léon, avocat à Saint-Mihiel......... 6 juin 1894.

Lechevallier, ✱, directeur des postes et des télégraphes, en retraite, à Villemomble, 15, rue du Chemin de fer............................ 7 oct. 1874.

Leduc, instituteur, à Boviolles, par Ligny (Meuse). 6 déc. 1876.

Lefebvre, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy.... 5 octobre 1892.

Léger, Gaston. inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, rue Nève, 34, à Bar-le-Duc........... 8 janvier 1896.

Legrand, curé de Gimécourt et Baudrémont, par Villotte-devant-Saint-Mihiel................. 4 sept. 1889.

Lehuraux, instituteur à Liny-devant-Dun (Meuse). 2 déc. 1891.

Leloup, Gabriel, licencié en droit, directeur d'Assurances, rue du Bourg, à Bar-le-Duc........ 8 janvier 1896.

Lemoine, directeur de l'école publique de la Ville-Haute, à Verdun........................... 7 nov. 1883.

Date de la réception.

L'Hoste, Louis, maire d'Hattonchâtel (Meuse)... 5 avril 1882.

Lignot, Edmond, ancien magistrat, maire, à Nettancourt (Meuse)........................ 6 juin 1897.

Lombard, ✻, I P ❶, membre de l'Académie de Stanislas, professeur honoraire à la Faculté de Droit, à Nancy, rue Stanislas, 82............ 4 octobre 1871.

Lorrain, percepteur, à Tronville-en-Barrois (Meuse).................................. 7 mars 1894.

Madelin, Émile-Marie-Louis, agrégé de l'Université de France, ancien membre de l'École Française de Rome, 61, rue Bonaparte, Paris..... 6 nov. 1895.

Marichal, Paul, A ❶, archiviste aux Archives nationales, 47, rue Bonaparte, à Paris........ 6 nov. 1889.

°Martin (Alexandre), I P ❶, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, à Mézières (Ardennes). 6 oct. 1897.

Mathieu (l'abbé), curé de Velaines (Meuse)...... 3 nov. 1897.

Maupoil (le commandant), à Vichy (Allier)....... 4 mai 1870.

Maugean (l'abbé), curé de Longeville-devant-Bar. 4 mars 1896.

Mengin, Henri, avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, rue Lafayette, 8, à Nancy.................................. 3 février 1886.

Meunier, docteur en médecine, maire de Lavoye (Meuse).................................. 1er avril 1896.

Micault, ingénieur civil, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc.................................. fondateur.

°Micault (Mgr Jean-Eugène), prélat de la Maison du Pape, curé d'Euville ; chanoine protonotaire apostolique de Saint-Marc de Venise ; chanoine honoraire de Lorette et d'Aquin ; docteur en théologie et en droit canon ; membre de l'Académie littéraire des Arcades de Rome, à Euville (Meuse).................................. 7 sept. 1893.

Mignien, Edmond, A ❶, notaire, à Nubécourt, par Beauzée (Meuse)....................... 7 mars 1888.

Moat, Jules, industriel, à Caudebec-les-Elbeuf... 2 avril 1890.

Date de la réception.

Moreau, docteur en droit, maire de Froidos (Meuse)................................ 4 déc. 1895.

Morel (l'abbé Émile), chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)................................ 8 nov. 1871.

Morel, Léon, I P ⓘ, receveur des Finances, en retraite, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne).... 8 nov. 1871.

Mougenot, Léon, I P ⓘ, associé-correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville-Nancy........ 1er oct. 1890.

*Mouilleron, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, 37, à Bar-le-Duc.......................... 8 janvier 1874.

Muel, I P ⓘ, attaché à la Rédaction des procès-verbaux du Sénat, palais du Luxembourg, à Paris.. 7 janvier 1891.

Munerel, Gustave, ancien président du tribunal de Commerce, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc. 2 nov. 1881.

Nettancourt-Vaubecourt (le Comte de), à Thillombois (Meuse)........................... 6 juin 1897.

Nicolas, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse)........................ 2 oct. 1895.

*Péroche, ✱, directeur des Contributions indirectes, en retraite, à Lille, rue Alexandre Leleu, 31. 7 janvier 1874.

*Persenot (l'abbé Raymond), curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt (Meuse)............ 2 nov. 1881.

Pierre, Émile, A ⓘ, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, à Houdelaincourt (Meuse).................. 2 mars 1887.

Pierrot (Alfred), publiciste, directeur du *Journal de Montmédy*, à Montmédy.................. 7 avril 1897.

Pierson, Martin, sculpteur à Vaucouleurs (Meuse). 5 juillet 1882.

Pionnier (Louis), professeur au collège, 12, rue de la Galavaude, à Verdun..................... 1er juin 1898.

Plauche, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun.................................. .. 4 juin 1873.

Date de la réception.

*POINCARÉ, Antony, ✻, A ⚜, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, rue du Regard, 14, à Paris........................ fondateur.

POINCARÉ, Raymond, ✻ (grand-croix de l'Aigle blanc de Russie), avocat à la Cour d'appel de Paris, vice-président de la Chambre des députés et du Conseil général de la Meuse, ancien ministre de l'Instruction publique, rue des Mathurins, 32, à Paris, et à Sampigny (Meuse)...... 5 nov. 1884.

POINCARÉ, Lucien, A ⚜, agrégé de l'Université, professeur au collège Louis-le-Grand, rue d'Assas, 17, à Paris........................... 5 déc. 1888.

PORIQUET, Charles, rue du Bourg, à Bar-le-Duc.. 5 février 1896.

PRUDHOMME, ✻ (Mér. agr.), professeur départemental d'agriculture, à Commercy............... 3 mai 1893.

QUINTARD, Léopold, président de la société d'Archéologie lorraine, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.. 2 juillet 1884.

°RAULIN, Jules, directeur de l'Agence du Crédit foncier, rue de Serre, 16, à Nancy........... 4 janvier 1888.

RAULIN, ✻, I P ⚜, professeur honoraire de Faculté, à Montfaucon-d'Argonne (Meuse)............. 7 juin 1893.

RAULIN, Ernest, négociant, secrétaire général de la Société d'horticulture de la Meuse, à Verdun.. 4 sept. 1895.

REISCHMANN, Frédéric, directeur de l'usine du Vieux-Jeand'heurs, par Robert-Espagne (Meuse). 5 février 1896.

RENARD (l'abbé Jules), aumônier des Dames Dominicaines, à Bar-le-Duc..................... 8 janvier 1896.

ROBINEAU, Georges, inspecteur adjoint de la Banque de France, à Paris, rue de Bruxelles, 17.. 7 février 1894.

°ROYER, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57, à Bar-le-Duc................................ 3 avril 1878.

SADOUL, Louis, docteur en droit, procureur de la République, à Bar-le-Duc, 27, rue Saint-Urbain. 7 sept. 1898.

*SAILLIET, Pierre-Victor, ✻, I P ⚜, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18, à Bar-le-Duc.... 3 août 1881.

	Date de la réception.
Saint-Joire, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Dizier, 25, à Nancy...	6 mai 1885.
Saintignon (l'abbé), prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel..........................	1er sept. 1875.
Schaudel, Louis, A ✪, rédacteur principal à la Direction générale des Douanes, 13, avenue Gambetta, Paris................................	5 janvier 1887.
Simon, Théodore, ✻, conseiller général, à Ligny-en-Barrois......................................	4 déc. 1895.
Souhaut (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny-en-Barrois.........................	6 sept. 1882.
Theuriet, André, O ✻, de l'Académie française, maire, à Bourg-la-Reine (Seine).............	4 octobre 1871.
Toussaint, Oscar, inspecteur des Eaux et Forêts, rue de la Banque, 34, à Bar-le-Duc...........	21 déc. 1895.
Ulrich, Raymond, président du Tribunal de Commerce, rue Lapique, à Bar-le-Duc...........	9 mai 1894.
Vacant (l'abbé), docteur en théologie, membre de l'Académie de Stanislas, professeur au grand séminaire, rue de Strasbourg, 95, à Nancy......	6 juin 1888.
Vanson (le Général), C ✻, avenue de la Motte-Piquet, 5, à Paris...........................	6 juin 1888.
Varin-Bernier ✻, conseiller général, ancien président du Tribunal de Commerce, rue de la Banque, à Bar-le-Duc........................	2 nov. 1881.
Viard, ancien président du Tribunal de Commerce, à Bar-le-Duc........................	4 mai 1892.
Villard, Émile-Cuny, A ✪, docteur en médecine, à Verdun-sur-Meuse........................	2 sept. 1896.
Vinchon, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc..................................	10 janvier 1894.
Weiss, A ✪, docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges (Meuse)........................	10 janvier 1894.

	Date de la réception.
Wiener, Lucien, I P ✿, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy	3 oct. 1883.
*Yung, Alfred, I P ✿, professeur de musique, rue du Tribel, 48, à Bar-le-Duc	6 avril 1870.
Zanetti, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse	5 août 1886.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

A. — Sociétés françaises.

Aisne	1. Société Académique de Laon.
—	2. Société Académique de Saint-Quentin.
Algérie	3. Société Archéologique de Constantine.
Ardennes	4. Société d'Études ardennaises, à Sedan.
Aube	5. Société Académique de Troyes.
Bouches-du-Rhône ...	6. Académie d'Aix-en-Provence.
Calvados	7. Académie de Caen.
Charente-Inférieure ..	8. Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes.
Cher	9. Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
Côte-d'Or	10. Académie de Dijon.
Doubs	11. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.
—	12. Société d'Émulation de Montbéliard.
Gard	13. Académie du Gard, à Nîmes.
—	14. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Gard à Nîmes.
Gironde	15. Société Linéenne de Bordeaux.
Hérault	16. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.
—	17. Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers.
—	18. Société Académique de Béziers.
Isère	19. Académie Delphinale, à Grenoble.
—	20. Société de Statistique de l'Isère, à Grenoble.

Loire-Inférieure.....	21. Société Académique de Nantes.
—	22. Société Archéologique de Nantes.
—	23. Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.
Lot-et-Garonne......	24. Société littéraire, scientifique et artistique du Lot, à Agen.
Maine-et-Loire......	25. Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.
Marne..............	26. Académie de Reims.
—	27. Société industrielle de Reims.
—	28. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, à Châlons.
	29. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.
Marne (Haute-).....	30. Société Historique et Archéologique de Langres.
—	31. Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier.
Meurthe-et-Moselle..	32. Académie de Stanislas, à Nancy.
—	33. Société d'Archéologie Lorraine, à Nancy.
—	34. Société de Géographie de l'Est, à Nancy.
—	35. Société Lorraine de Photographie, à Nancy.
—	36. Société Philotechnique, à Pont-à-Mousson.
Meuse..............	37. Société Philomathique de Verdun.
—	38. Société des Amateurs naturalistes, à Montmédy.
Nord...............	39. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.
—	40. Commission Historique du Nord, à Lille.
Oise................	41. Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
—	42. Société Archéologique de Beauvais.
—	43. Comité Archéologique de Senlis.
Pas-de-Calais........	44. Société Académique de Boulogne-s.-Mer.
Pyrénées-Orientales.	45. Société Scientifique, Agricole et Littéraire, à Perpignan.
—	
Rhin (Haut-)........	46. Société Belfortaine d'Émulation, à Belfort.
Rhône.............	47. Académie de Lyon.

Saône (Haute-)...... 48. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Vesoul.

Seine............... 49. Société des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris.

— 50. Société française de Numismatique et d'Archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris.

Seine-et-Oise........ 51. Société des Sciences morales et des Lettres, à Versailles.

Seine-Inférieure..... 52. Société des Sciences agricoles et horticoles du Havre.

Somme.............. 53. Société Académique d'Amiens.

— 54. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Var................. 55. Société Académique du Var, à Toulon.

Vaucluse............ 56. Société Littéraire et Scientifique d'Apt.

Vienne.............. 57. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Vosges.............. 58. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.

— 59. Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié.

Yonne.............. 60. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

B. — Sociétés savantes étrangères.

Alsace-Lorraine..... 61. Académie de Metz.

— 62. Société d'Archéologie de Metz.

— 63. Section Historique et Littéraire du Club Vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg.

Luxembourg (gr.-duc. de). 64. Institut Royal Grand-Ducal de Luxembourg.

— 65. Association Luxembourgeoise pour la Littérature, l'Histoire et l'Art national, à Luxembourg.

Belgique........... 66. Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon.

— 67. Revue Bénédictine, à Maredsous.

Autriche............ 68. Musée d'Histoire Naturelle de Vienne, 1, Burgring.

Prusse..............	69. Trierisches Archiv à Trêves.
Russie..............	70. Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg.
—	71. Société Impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
—	72. Société Impériale des Naturalistes, à Moscou.
Suède...............	73. Université d'Upsala (Institut géologique de l').
Égypte.............	74. Institut Égyptien, au Caire.
États-Unis..........	75. Smithsonian Institution, à Washington.
—	76. Université de Californie, à San-Francisco.
Brésil...............	77. Musée National de Rio-de-Janeiro.

C. — **Bibliothèques, Revues, etc.**

78. Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
79. Bibliothèque de la ville de Verdun-sur-Meuse.
80. Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.
81. Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
82. Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.
83. Bibliothèque du Cercle de l'Union, à Bar-le-Duc.
84. Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
85. Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
86. Bibliothèque du Musée Guimet, place d'Iéna, à Paris.
87. ***Revue historique***, dirigée par M. Gabriel Monod, maître de conférences à l'École normale supérieure, Paris.
88. ***Correspondance historique et archéologique***, dirigée par F. Bournon et F. Mazerolle, 14, rue des Poitevins, Paris.
89. ***Polybiblion,*** Revue, rue Saint-Simon, 7, à Paris.
90. Mélusine, ***Revue des traditions populaires***, 2, rue des Chantiers, à Paris.

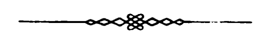


TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

